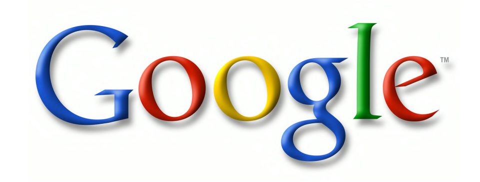
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.





http://books.google.com



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



BULLETIN

DU

COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

TOME DEUXIÈME.

1853—1855.

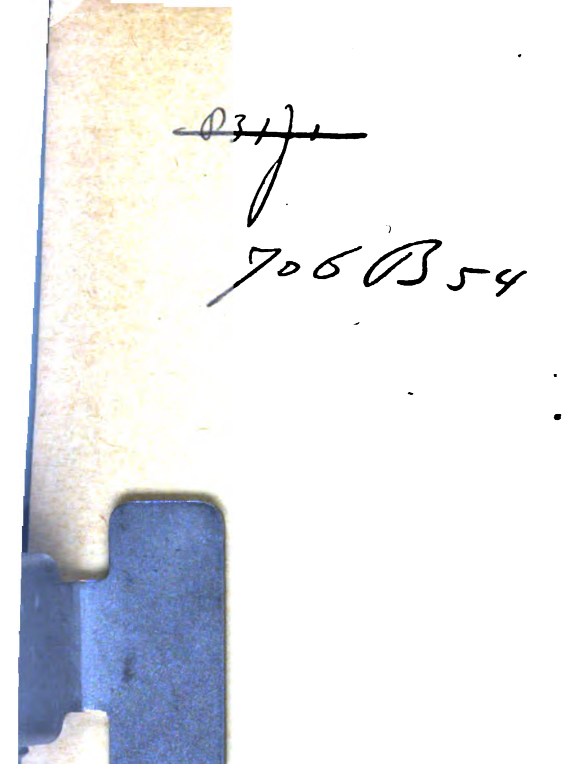


PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.


Digitized by Google





Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Digitized by Google

Le Comité ne garantit l'authenticité des documents qu'il publie que lorsque les textes originaux ou des copies officielles ont été placés sous les yeux de ses membres. Il laisse d'ailleurs aux correspondants la responsabilité de leurs transcriptions et de la forme matérielle des actes qu'ils communiquent.

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

TOME DEUXIÈME.

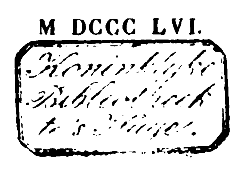
1853–1855.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.



Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

BULLETIN

DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

TRAVAUX DU COMITÉ.

I.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 7 novembre 1853.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture de la correspondance.

Digitized by Google

M. Victor Junquet, sergent au 3e régiment du génie, envoie les traductions qui lui avaient été demandées des poésies populaires en catalan, recueillies par lui dans le département des Pyrénées-Orientales. Il y a joint la musique du *canso: Montanya regalada*, et promet de nouveaux envois de chants populaires du Roussillon.

M. Garay de Monglave, en réponse également à la demande qui lui avait été faite, transmet le texte basque de la complainte de *Domingo* et l'air du *Gueroco guero* (après pour après), saut basque national, que le peuple danse en masse dans les grandes solennités. M. de Monglave ajoute qu'il va mettre la dernière main à la copie de l'hymne de Saint-Léon, paroles et musique, afin de l'envoyer au comité, suivant le désir exprimé par ce dernier.

M. Marre, inspecteur primaire, adresse un recueil supplémentaire de chants populaires de l'arrondissement de Saint-Brieuc, avec la musique. On remarque dans le nombre la *Vente d'amours*, danse populaire à la fête de Saint-Mathurin, à Moncontours; la chanson du jeune marin, dont il avait cité un fragment seulement lors de son premier envoi; une seconde chanson du mois de mai, etc.

Le même M. Marre envoie le texte et la traduction d'un chant populaire breton, recueilli dans la partie bretonnante de l'arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Plouha, et intitulé *La Chanson de Lezobré*.

Enfin, il transmet quatre chants bretons, texte et traduction, provenant de l'île de Bréhat.

M. Boucher d'Argis, conseiller à la cour impériale d'Orléans, envoie une chanson de nourrice d'origine bretonne, et des couplets formant une variante de la complainte de Renaud, d'après une version également bretonne de cette chanson.

M. Magnin annonce, à l'occasion de ce dernier envoi, qu'il communiquera à la section une variante de la même complainte venue de Salins. La musique y est jointe.

M. L. de Baecker, correspondant, après avoir rappelé qu'il existe une traduction flamande du poëme de Fleur et Blanche-Fleur faite au XIIIe siècle par Dideryk d'Assenède, annonce la découverte qu'il vient de faire d'un texte en flamand moderne de cette même chanson. Ce texte est celui que l'on chantait, il y a cinquante ans à peine, dans les rues et sur les places publiques de Bergues et de Dunkerque; il en envoie une copie.

Digitized by Google

Le même M. de Baecker transmet un texte flamand de la chanson d'Hildebrand avec la traduction littérale en regard. Ce texte flamand, que M. de Baecker s'est procuré en Belgique dans le *Belgish museum* de Willems, et qui se compose de vingt et un couplets, conduit Hildebrand jusqu'à Vérone, tandis que le chant traduit par M. Ampère dans son Histoire littéraire, laisse le héros sur le lieu du combat avec Hildebrand.

Enfin, une dernière communication du même correspondant a pour objet la copie d'un fragment de la chanson de Roland en dialecte flamand du XII[e] siècle, avec sa traduction littérale. Ce fragment correspond au passage compris entre les vers 225 et 345 du deuxième chant de la chanson de Roland, éditée par M. Génin. M. de Baecker signale, à cette occasion, un fragment encore inédit de la chanson de Roland qui appartient à un habitant de Gand, et dont le possesseur consentirait probablement à se dessaisir si l'on voulait en faire l'acquisition.

La section met en réserve toutes les pièces qui précèdent et parmi lesquelles il en est qui peuvent entrer dans le recueil des poésies populaires.

La section écarte au contraire dès à présent les pièces qui suivent, comme n'étant pas de nature à figurer dans ce recueil, soit en raison de l'époque à laquelle elles appartiennent, soit parce qu'elles ne présentent pas le caractère réellement populaire :

1° Un cahier de chants patriotiques des fédérés bretons, en 1815, communiqués par M. Quesnet, correspondant, qui du reste ne les adressait que pour être classés aux archives, reconnaissant lui-même qu'ils dataient d'une époque trop récente;

2° Des chansons ayant trait à des événements de la révolution de 1789, envoyées par M. Ch. Lacroix, correspondant;

3° Deux chansons et un Noël adressés par M. Pernot, correspondant;

4° Deux rondes envoyées par M. Édouard de Barthélemy, correspondant:

5° Une chanson satirique, composée à l'occasion de la levée du siége de Gibraltar, en 1782, transmise par M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir.

La section passe à l'ordre du jour à l'égard d'autres communications qui s'éloignent encore davantage du genre de poésies que le décret du 13 septembre 1852 a eues en vue.

Digitized by Google

La section se félicite d'apprendre de M. Charles Fortoul, que l'intention de M. le ministre est de répandre largement, en dehors des correspondants ordinaires du comité, les instructions relatives au recueil des poésies populaires. Elle espère que les indications précises que renferment ces instructions, en déterminant bien le caractère des pièces que doit comprendre le recueil, préviendront des envois sans objet, tels que les compositions personnelles, les chansons politiques, obscènes, etc.

La séance est levée à quatre heures.

II.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 14 novembre 1853.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefebvre-Deumier, Monmerqué, Rabanis, Ravenel, Taschereau ; — Taranne, secrétaire honoraine ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet est lu et adopté.

M. de Pastoret présente quelques considérations à l'appui de la proposition de M. de Wailly, mentionnée dans ce procès-verbal, et relative à la composition des annuaires des départements.

Plusieurs membres prennent également la parole à cette occasion, et après quelques observations échangées, la suite de la discussion est ajournée à une autre séance.

Correspondance.

MM. Francisque-Michel, Busoni et Auguste Bernard, en réponse aux demandes du comité, font connaître la situation des publications dont ils sont chargés.

M. Francisque-Michel promet de reprendre prochainement la publication de l'histoire de la guerre de Navarre et de la continuer ensuite sans interruption.

Digitized by Google

M. Auguste Bernard annonçait comme très-prochaine la fin de l'impression du cartulaire de Savigny, et, en effet, depuis la réception de sa lettre, le volume a été terminé.

M. Busoni répond que le premier volume des lettres de Catherine de Médicis est imprimé, et que la préparation des documents qui devront composer les quatre autres volumes de cette correspondance, est à peu près achevée. Il pense être en mesure d'envoyer au ministère, dans les premiers jours du mois d'octobre, la copie d'environ deux autres volumes et le reste du manuscrit avant la fin de l'année.

La section remarque que M. Busoni ne parle pas de l'introduction qui doit accompagner le premier volume des lettres de Catherine de Médicis, introduction que l'Imprimerie impériale réclame depuis longtemps et qui retarde seule la publication du volume. En transmettant cette observation à M. Busoni, il sera également à propos de lui rappeler qu'il n'a pas effectué, à l'époque fixée par lui-même, la remise de la première partie de son manuscrit.

M. Servaux informe la section que M. Depping fils a adressé une demande à l'effet d'être chargé de continuer la publication du quatrième volume de la *Correspondance administrative sous Louis XIV,* dont son père était éditeur.

La section, après avoir consulté M. Ravenel, commissaire responsable pour cette publication, émet un avis favorable sur la demande qui lui est soumise. Elle proposera au comité, dans la prochaine assemblée générale, de désigner M. Depping fils au choix de M. le Ministre pour être le nouvel éditeur de la publication.

M. Abel Desjardins reproduit une partie de ses précédentes observations au sujet de la publication projetée des relations des ambassadeurs florentins. Il ajoute qu'après de mûres réflexions il pense pouvoir resserrer l'ouvrage en deux volumes au lieu de trois. Le premier comprendrait les dépêches des ambassadeurs, de l'avénement de Charles VI à la mort de François Ier, et le deuxième, les dépêches de l'avénement de Henri II à la mort de Louis XIII.

Renvoi à la commission déjà chargée de faire un rapport sur les propositions de M. Desjardins.

M. Auguste Bernard annonce que les cartulaires originaux de

Digitized by Google

l'abbaye de Cluny n'ont point été détruits comme on le croit généralement, et qu'ils sont conservés dans la bibliothèque de la ville de Cluny.

Ces cartulaires sont au nombre de quatre :

1° Cartulaire *A* (*alias Bernonis*), un volume petit in-folio de 308 feuillets, écriture du commencement du XIIIe siècle;

2° Cartulaire *B* (*alias Odilonis*), un volume petit in-folio de 297 feuillets, même époque;

3° Cartulaire *C*, un volume grand in-folio de 135 feuillets;

4° Cartulaire *D*, un volume petit in-quarto de 94 feuillets, XIIIe siècle.

M. Auguste Bernard demande à publier ces cartulaires dans la collection des documents inédits.

Il serait superflu d'insister sur l'importance bien reconnue de ces cartulaires, ajoute M. Bernard. Si l'on peut objecter qu'un certain nombre des pièces qu'ils renferment ont été publiées, il faut reconnaître en même temps qu'elles l'ont été d'après des copies défectueuses; d'ailleurs la grande masse est encore inédite.

Quant à l'étendue qu'aurait cette publication, il serait difficile de l'assigner au juste en ce moment; mais il est à peu près certain que trois volumes suffiraient largement. On pourrait même se restreindre à deux, en écartant les bulles des papes déjà publiées dans le *Bullarium Cluniacense*, et les actes des grands personnages imprimés dans le *Bibliotheca Cluniacensis*, etc.

La section renvoie ce projet de publication à l'examen de MM. Guérard et J. Desnoyers.

MM. Gatin et Comarmond adressent : le premier, les lettres de Vauban, et le second, la lettre du duc de Savoie à M. de Servaing, dont ils ont fait la collation sur les originaux.

Renvoi à MM. Chéruel et Huillard-Bréholles, sur la proposition desquels cette collation avait été réclamée.

M. de Lagrèze, correspondant, répond à la demande de renseignement qui lui avait été faite au sujet de l'histoire des comtes de Foix, dont M. l'abbé Barrère a entretenu le comité[1]. Il pense que ce manuscrit doit être une copie d'une histoire manuscrite des comtes de Foix, écrite en langue du pays, par Arnauld Squerrer (ou Souerrer), histoire qui, suivant Lenglet-Dufresnoy

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 351.

Digitized by Google

(*Méthode pour étudier l'histoire*), aurait été *dérobée* et mise en latin par Bertrand Hélie, puis ensuite traduite en français par Guillaume de la Perrière. M. de Lagrèze contredit au reste cette dernière assertion de Langlet-Dufresnoy, et affirme que les deux ouvrages de Hélie et de la Perrière présentent de notables différences.

M. de Lagrèze n'a trouvé, dans les archives du château de Pau, aucune copie de Squerrer. Il y signale seulement l'existence d'un très-beau cartulaire in-folio d'environ 450 feuillets, contenant le répertoire des chartes de la maison de Foix, en tête duquel 32 feuillets avaient été réservés pour une notice en béarnais des anciens comtes de Foix. Mais 26 feuillets seulement ont été remplis par le copiste; le dernier comte dont il soit fait mention est Gaston, mari de dona Leonor, infante de Navarre, vers 1460.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. l'abbé Barrère, en réponse également à la demande du comité, donne l'analyse du manuscrit d'où il a extrait la relation du banquet donné par Gaston de Foix. Ce manuscrit, grand in-quarto de 350 pages environ, qui provient de la bibliothèque du château de Poudenas, porte sur la première feuille :

« Siec-se lo libre de las costumas et libertats de la vila de Foix, feyt par mandament dels honorables senhos Johan Acoquat, Bertrand Dabadia, etc....., cossels de la vila de Foix, en l'an mil IIII c. sinquanta et hoeyt; loqual libre et estat feyt et ordenat per mestre Arnaud Esquerrier, notari public et procurayre général de Mossenhor lo comte de Foix, etc. » M. l'abbé Barrère a supposé de là qu'Esquerrier était l'auteur de l'histoire des comtes de Foix que l'on trouve dans le volume, mais il n'en a pas d'autre preuve. Cette histoire n'occupe que 50 pages.

M. l'abbé Barrère termine en offrant d'apporter ce volume, lors du voyage qu'il se propose de faire à Paris, dans le courant de l'année prochaine.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. le Glay, membre non-résidant, envoie :

1° La partie historique du rapport adressé par lui au préfet du département du Nord, sur la situation des archives départementales au mois de juillet de cette année;

2° Un mémoire sur les archives de l'abbaye de Cysoing (ordre de Saint-Augustin). M. le Glay se propose de compléter cette notice par un appendice où il traitera des archives de Beaurepaire,

Digitized by Google

prieuré dépendant de l'abbaye de Cysoing, et qu'il terminera par un petit travail dans lequel il examinera si la reine Ingelburge, épouse répudiée de Philippe-Auguste, a réellement trouvé un asile dans l'abbaye de Cysoing.

Le même membre annonce la réintégration aux archives départementales d'une notable partie des archives de l'ancienne abbaye de Saint-Amand (Nord), dont l'administration municipale de la ville de ce nom avait refusé jusqu'ici de se dessaisir. Cette nouvelle annexe fournira des documents qui pourront être consultés fructueusement, si le comité donne suite à la proposition de publication du cartulaire de Saint-Amand.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. le Glay adresse aussi la relation de l'ambassade envoyée à Londres pour réclamer la jeune reine Isabelle de France, fille de Charles VI, relation qu'il avait déjà signalée au comité [1].

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Enfin, M. le Glay rappelle que l'édition qu'il a donnée en 1834, du *Chronicon Cameracense et Atrebatense* de Balderic, contient, sous forme d'appendice, le troisième livre d'une chronique découverte à Marseille, par D. Bévenot, religieux de Saint-André du Cateau. Le manuscrit de cette chronique ayant disparu peu de temps après, lors de la mort de dom Bévenot, M. le Glay déplorait de n'avoir pas eu la précaution de prendre copie des deux premiers livres; mais il vient de retrouver dans les archives du département du Nord une copie ancienne de la chronique entière. Il envoie la table des matières des deux premiers livres, et offre de les faire transcrire, s'ils peuvent intéresser le comité.

Renvoi à M. de Wailly.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, a fait de nouvelles recherches dans les archives de Béthune, au sujet des plaintes et doléances de Charles-Quint, etc. Il n'a rien trouvé qui puisse mettre sur la trace du nom de l'auteur de ce mémoire, mais il envoie la première page de ce document qu'il avait négligé de copier.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Quatre communications dues aussi à M. de la Fons de Mélicocq, et relatives aux jeux de personnages aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et aux joueurs de marionnettes en 1529, 1542 et 1548, sont ren-

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 351.

Digitized by Google

voyées à l'examen de M. Magnin, membre de la section de philologie qui, dans l'ancien comité, avait été appelé plusieurs fois à faire des rapports sur des documents analogues.

M. Amédée Thierry est prié de prendre connaissance d'un autre envoi du même correspondant, comprenant des documents extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille, relatifs à des hérétiques nommés *bougres*, exécutés dans cette ville au commencement du xv[e] siècle.

Des documents inédits pour servir à l'histoire des États généraux de la seconde moitié du xiv[e] siècle seront déposés provisoirement aux archives du comité pour être communiqués à M. Auguste Bernard, quand il s'occupera de cette publication.

M. l'abbé Jacquet, correspondant, adresse une notice sur la ville et la baronnie de Montmirail, en Brie; il a composé cette notice, dit-il, d'après les titres déposés dans les archives du château, et l'a accompagnée des copies d'un certain nombre de pièces extraites de ce même chartrier.

Renvoi à M. Amédée Thierry.

M. Quesnet, correspondant, se conformant à l'invitation qui lui a été adressée de la part du comité, envoie six pièces relatives à l'histoire de Bretagne de D. Lobineau; publiée sous les auspices et avec le concours des états de la province.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Le même M. Quesnet envoie:

1° Le *fac-simile* d'une lettre autographe de Louis XIV au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, en date du 2 janvier 1674. A cette lettre, et pour servir à son interprétation, est joint un extrait de la délibération des états de Bretagne.

2° Copie d'une délibération des mêmes états, également du 2 janvier 1674, tendante à obtenir du roi le rétablissement du service qui se faisait à Saint-Denis pour Bertrand du Guesclin, et celui de la lampe ardente qui brûlait devant le tombeau du connétable.

La première communication est renvoyée à l'examen de M. Monmerqué.

La section décide l'insertion au Bulletin de la délibération relative à du Guesclin; mais on priera M. Quesnet de fournir quelques éclaircissements au sujet du conseiller du Guesclin, à la requête

Digitized by Google

duquel la délibération est prise; de faire connaître sa filiation, etc. On lui demandera également si l'on trouve trace que ce vœu des états ait été exaucé.

M. Henry, correspondant, envoie un mémoire du roi Louis XVI, pour servir d'instructions au sieur de Coriolis de Puymichel, capitaine de vaisseau, chargé d'escorter un convoi de Marseille aux colonies pendant la guerre de l'indépendance (mai 1781).

M. Levot, correspondant, adresse la copie du mémoire de Maurepas qu'il avait signalé au comité.

M. de Pastoret se charge d'examiner ces deux communications.

La section accepte l'offre faite par M. Levot, de transcrire une série de dépêches de la cour et de réponses des intendants, relatives aux mesures dont les officiers de marine protestants furent l'objet, par suite de la révocation de l'édit de Nantes.

M. Anatole de Barthélemy, correspondant, transmet un acte par lequel Jean III de la Brosse, vicomte de Bridiers, proteste contre la réunion des domaines de sa famille au duché de Bretagne, et fait réserve des droits que sa mère lui a transmis sur ce duché.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, envoie copie d'une charte de l'année 1388, par laquelle Jean V, duc de Bretagne, confirme certains priviléges des évêques et chanoines de Tréguier.

M. l'abbé André, correspondant, adresse un diplôme émané du cardinal Bessarion, et qu'il a copié dans le cartulaire de l'évêché de Cavaillon. Cette lettre, qui porte la date de 1472, est adressée à l'évêque Toussaint de Villeneuvre, et a pour objet d'autoriser celui-ci à posséder certains bénéfices, en raison de l'exiguïté de sa manse épiscopale.

M. de Wailly est prié de faire un rapport sur les deux communications précédentes.

M. Quantin, correspondant, envoie les copies de deux lettres de Henri III, au sujet des bandes de pillards qui rançonnaient la province de Bourgogne.

M. Peigue, correspondant, adresse :

1° Cinq délibérations consulatoires du corps des habitants de ville de Charroux, au sujet des guerres de la Ligue en 1596;

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 29.

Digitized by Google

2° Acte consulatoire des mêmes habitants, à propos d'une réquisition pour l'approvisionnement de la ville de Chantelle, en 1598;

3° Trois délibérations consulatoires de 1595 et 1596, indiquant les conditions que les prêtres devaient réunir pour être admis au nombre des communalistes de l'église de Saint-Jean de Charroux.

Renvoi de toutes ces pièces à M. Rabanis.

Un autre extrait des registres des délibérations du corps communal des habitants de Charroux, également envoyé par M. Peigue, et ayant trait aux divers prix des grains et des vins, ainsi qu'aux salaires des domestiques et journaliers en 1601, est renvoyé à l'examen de M. J. Desnoyers.

Au même rapporteur est aussi renvoyée la relation du *paast* qui, dès avant le XIII[e] siècle, était déjà offert, par la Vicomté-le-Roi, aux échevins de la ville de Saint-Quentin. Communication de M. Gomart.

M. Samazeuilh, correspondant, fait deux envois d'analyses des manuscrits de du Ferrier.

Renvoi, comme des précédents à M. Busoni[1].

Le même correspondant adresse un rapport sur un manuscrit du XV[e] siècle intitulé : *Loreloge de dévotion composé par maître Jehan Quentin*, etc.

Remercîments; cet ouvrage a été imprimé.

M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, signale l'existence aux archives de la mairie de Chartres, de deux registres restés ignorés jusqu'ici. Ce sont les comptes originaux des recettes et dépenses de la ville remontant à l'année 1357. On y trouve, jour par jour, des détails fort curieux, non-seulement pour la chronique locale, mais encore pour l'histoire générale et en particulier pour celle des communes.

M. Belhomme, correspondant, adresse copie d'une lettre de Henri III à M. de Lahillière, son lieutenant général à Bayonne, pour lui annoncer la prise du comte de Soissons par les troupes du duc de Mercœur.

M. Chaudruc de Crazannes, correspondant, envoie une lettre de Louis XI, adressée aux consuls de Villemur et de Montech, pour

[1] Voir *Bulletin des comités, Histoire*, t. IV, p. 18.

Digitized by Google

les aviser d'une prochaine assemblée des États de Languedoc, etc. Cette lettre porte seulement la date du 27 février, mais M. Chaudruc de Crazannes établit qu'elle ne peut avoir été écrite qu'en 1474.

Dépôt aux archives de ces trois communications, et remercîments.

M. Maurice Ardant, correspondant, signale diverses pièces concernant la représentation du clergé du diocèse de Limoges aux États de 1614.

Remercîments : il sera tenu note de l'existence de ces pièces pour y recourir si les États de 1614 devenaient l'objet d'une publication spéciale.

M. de Lagrèze annonce qu'il va publier une histoire du château de Pau et donne la liste des documents tirés des archives de la localité qui lui ont servi pour son travail. Si, contre son désir, il ne peut insérer toutes ces pièces dans le volume, il offre de communiquer ceux des documents qui seraient de nature à intéresser le comité.

Remercîments : on attendra le publication de M. de Lagrèze, afin de savoir quels sont les titres et chartes indiqués par le correspondant qui n'auront pu trouver place dans l'histoire du château de Pau.

M. Jeantin, correspondant, adresse une « dissertation ethnographique sur les superpositions de race, la fusion des idiomes, et la pêle-mêle des cultes dans l'ancienne Gaule Belgique, etc. » Il se propose de faire imprimer ce travail; mais il désirerait auparavant obtenir l'avis du comité sur l'utilité de cette publication.

On rappellera à M. Jeantin que les questions de cette nature sont complétement en dehors des attributions du comité.

Rapports.

M. Bellaguet propose le dépôt aux archives des nouveaux documents relatifs à la vacance du royaume d'Aragon, envoyés par M. Renard de Saint-Malo; ces documents sont de même nature que ceux à l'égard desquels pareille décision a été prise précédemment.

Adopté.

M. Huillard-Bréholles rappelle que le comité avait décidé l'impression dans le Bulletin du rapport de M. Quantin sur les archives

Digitized by Google

historiques de l'Yonne [1]. Mais l'auteur ayant depuis fait imprimer un *Inventaire général des archives historiques de l'Yonne*, ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable de l'Institut, en 1852, le comité jugera sans doute qu'il y a lieu de revenir sur cette décision. En effet, si l'inventaire et le rapport diffèrent par la forme, le fond est le même.

Quelques-unes des pièces que M. Quantin mentionne dans son rapport paraissent devoir offrir un certain intérêt, et le comité pourrait, dans le cas où elles seraient inédites, inviter son correspondant à lui en envoyer des copies. Tels sont : un diplôme de Charles-le-Gros, de l'an 886, portant donation de biens à un nommé Bernilon; un titre relatif à la vente, faite en 1343, du socle d'une statue d'argent représentant le futur roi Jean, donnée en *ex-voto* par sa mère Jeanne de Bourgogne pour être employée à l'œuvre de la cathédrale d'Auxerre; une transaction passée entre l'abbé et les habitants de Vezelay à la suite de leurs querelles au XIIe siècle; enfin, une charte de donation faite en faveur de l'abbaye de Pontigny, en 1222, par Étienne Langton, un des successeurs de Thomas au siége archiépiscopal de Cantorbéry.

M. Huillard-Bréholles propose ensuite l'insertion dans le Bulletin d'un document qui se rapporte à l'invasion de la Picardie par l'armée espagnole en 1636.

Un membre voudrait que l'on demandât à M. Dusevel si ce document n'aurait pas été publié par lui dans son Histoire d'Amiens.

Ces diverses conclusions sont adoptées.

M. Monmerqué propose l'insertion dans le Bulletin des lettres de Charles VIII et de Charles IX adressées aux Châlonnais; mais il y aura une recherche à faire à l'occasion de la première de ces lettres. Il faudrait savoir ce qu'était le Robert de la Marche mentionné dans la lettre à Olivier de la Marche, auteur des *Mémoires*, et vérifier s'il n'y aurait pas incorrection dans l'orthographe du nom. *La Marche* ne serait-il pas mis par erreur au lieu de *la Marck?*

On demandera à M. Éd. de Barthélemy, s'il peut fournir quelques renseignements à cet égard.

[1] Voir *Bulletin des comités, Histoire*, t. IV, p. 15.

Digitized by Google

En ce qui concerne le supplément de publication demandé par M. Charrière, le rapporteur de la commission rappelle les motifs d'après lesquels la dernière décision du comité relative à cette demande a été prise. Des intérêts de plus d'un genre et également importants ayant fait penser au comité qu'il fallait, d'une part, ramener les publications entreprises au nombre de volumes strictement nécessaire, de l'autre, réserver pour des publications d'une urgence et d'une utilité reconnues les ressources engagées jusqu'à ce moment pour des ouvrages en projet, c'est à lui de voir si la continuation des recherches de M. Charrière jusqu'à l'époque qu'il détermine, la paix de Westphalie, paraît assez indispensable et assez utile pour mériter un nouveau sacrifice : d'ailleurs, si l'on donnait suite à cette idée, il est évident que la limite spontanément assignée par M. Charrière à ses nouvelles recherches serait purement arbitraire, et que l'ouvrage ne serait pas plus terminé à cette époque, qu'il ne le serait en s'arrêtant à la paix de Vervins. Les temps postérieurs à la paix de Westphalie ont, en effet, donné lieu à des négociations qu'il pourrait être tout aussi curieux, et qu'il semblerait tout aussi naturel de faire connaître.

Quant aux objections de l'éditeur en ce qui touche les modifications que l'Imprimerie impériale voudrait voir apporter à sa méthode de rédaction et à l'état matériel de ses manuscrits, c'est ici une question de pratique dont les compositeurs et les protes sont après tout les meilleurs juges. Ce qu'il y a d'indubitable, c'est que l'impression en placards, et sur deux formes distinctes, du texte et des commentaires, qui doivent ensuite être fondus et incorporés l'un dans l'autre à force de remaniements et au moyen de signes de rappel donnés ultérieurement par l'éditeur, est une cause de dépenses et de difficultés multiples.

Il n'est pas moins certain que c'est là une habitude contraire, soit aux besoins de la typographie, soit aux prescriptions formelles de l'autorité supérieure, qui veut que les copies soient déposées au secrétariat du ministère dans l'état où elles doivent être livrées à l'impression. Sous ce rapport encore, la section décidera s'il y a lieu de ne point tenir compte des réclamations de l'Imprimerie, et d'autoriser M. Charrière à continuer de fournir sa copie dans l'état qui les a motivées.

Digitized by Google

La section appelée à se prononcer sur les conclusions de ce rapport, persiste dans ses décisions des 21 février et 23 mai, approuvées dans les séances générales du 7 mars et du 6 juin [1].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

III.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 21 novembre 1853.

Présidence de M. le comte DE NIEUWERKERKE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le comte de Nieuwerkerke.

Sont présents : MM. Depaulis, baron de Guilhermy, comte Léon de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, L. Renier, Romieu, de Saulcy, de la Saussaye, Vincent; de Pétigny, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet est lu et adopté.

La section est informée que M. le ministre, avant de prendre une décision touchant la publication d'un recueil des inscriptions romaines de l'Algérie, demande que la section d'archéologie lui fasse un rapport :

1° Sur l'état des travaux de M. Léon Renier et leur degré d'avancement;

2° Sur la méthode que l'éditeur peut se proposer de suivre dans la rédaction définitive du recueil;

3° Sur l'utilité de la publication.

La section charge M. de Saulcy de prendre communication des matériaux que M. L. Renier a préparés pour cette publication, et de lui faire connaître les résultats de cet examen.

M. le Ministre d'État répond à la demande qui lui a été trans-

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 101, 150, 329 et 339.

Digitized by Google

mise au sujet de *Landunum*[1], qu'il a déjà accordé 2,000 francs pour les fouilles entreprises sur l'emplacement de cette ancienne ville; mais qu'en ce qui concerne l'acquisition du sol à explorer, la commission des monuments historiques, qu'il a consultée, n'a pas été d'avis que l'importance des découvertes effectuées fût en rapport avec cette dépense, évaluée à 3,000 ou 4,000 francs.

M. Paulin Blanc, bibliothécaire de Montpellier, a fait la vérification qui lui avait été demandée[2] au sujet d'un ancien morceau de musique sacrée emprunté aux gardes d'un manuscrit (n° 28 du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements, tome I). Il s'est assuré que la notation en neumes du morceau en question présente en effet des lignes directrices : ces portées sont au nombre de quatre. M. Paulin Blanc ajoute qu'il existe une autre page de musique ancienne sous le verso de la même garde du manuscrit; il va s'en assurer et il informera le comité du résultat qu'il aura obtenu.

M. P. Blanc indique ensuite de nouveaux essais de traduction dont la musique de la prose d'Aniane a été l'objet depuis quelque temps; enfin, il se met à la disposition du comité pour plusieurs pièces de musique ancienne qu'il trouve en interpolation dans certains manuscrits de la bibliothèque de Montpellier. Cette musique est écrite en notation ancienne ou neumes, avec lettres-clefs, sur une portée composée de trois ou quatre lignes à la pointe sèche.

La section prie M. Paulin Blanc de lui transmettre des *fac-simile* de ces différentes pièces.

M. Maurice Ardant, correspondant, signale les fragments d'un antiphonaire manuscrit, où les paroles sont surmontées de points diversement groupés. Il mentionne aussi de la musique notée en plain-chant, qui se trouve sur des feuilles volantes, dans un livre de comptes du prieuré de Bost-les-Monges commencé en 1511. Suivant l'offre qu'en avait faite M. Ardant, communication de ces manuscrits lui a été demandée.

Le même correspondant annonce encore qu'il vient de rencontrer, dans les archives, un manuscrit sur la musique ancienne, et principalement sur la musique des Hébreux : il n'a

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 116 et 149.
[2] Voir *Ibid.*, t. I, p. 335.

Digitized by Google

pas encore eu le temps de l'examiner. Il termine en citant un petit volume imprimé en 1588 et intitulé : *Moduli quinque volum,* auctore Orlando Lasso.

M. Maurice Ardant sera prié d'envoyer le manuscrit sur la musique ancienne.

M. Quantin, correspondant, appelle l'attention sur les objets d'art conservés dans le trésor et dans la salle des délibérations de l'hôpital Notre-Dame de Beaune. Une partie de ces objets passe pour avoir été donnée à l'hôpital par ses fondateurs Nicolas Rolin et dame Guigone, sa femme, en 1443. On remarque, entre autres, un ancien filoir que l'on prétend être celui de la fondatrice. M. Quantin signale, comme étant de nature à fournir d'utiles renseignements, l'inventaire des vases sacrés et ornements que possédait l'hôpital en 1501.

La section exprime le désir d'avoir une copie de cet inventaire et un dessin du filoir signalé; elle demande qu'il soit écrit à cet effet à l'un des correspondants du comité dans le département de la Côte-d'Or.

M. Renard de Saint-Malo, correspondant, donne les noms de trois architectes de Narbonne qui paraissent avoir successivement dirigé les travaux de construction de la cathédrale de Gironne, au commencement du XV[e] siècle.

On priera M. Renard de Saint-Malo de faire connaître la source où il a puisé ces renseignements.

M. de Ring, correspondant, adresse un *Mémoire sur les* Canabenses *d'une inscription de Königshofen*, accompagné d'un dessin de l'autel qui porte cette inscription. Cette communication a pour objet de relever l'erreur commise par M. Yung dans son travail intitulé : *Découvertes de monuments romains dans les environs de Strasbourg en 1851*[1]. M. de Ring ne voit pas dans le mot *Canabenses* un nom de peuple, mais simplement la population, les habitants du quartier des Cantines, les *vicani Canabenses*, comprenant eux-mêmes les *Canabenses* proprement dits, c'est-à-dire, les propriétaires de ces cantines.

Renvoi à M. Mérimée.

M. de Monlaur, correspondant, qui avait précédemment envoyé quelques notes sur une pierre tombale trouvée à Ussel, adresse un

[1] *Bulletin des comités, Archéologie*, t. IV, p. 4 et 32.


Digitized by Google

rapport sur cette découverte et un dessin de la pierre; il y joint les dessins de deux des fresques retrouvées dans l'église du prieuré de Chantelle, et déjà signalées par M. l'abbé Boudant.

Renvoi de cette communication à l'examen de M. Mérimée.

M. Rousset, secrétaire de la Société d'émulation du Jura, transmet un inventaire daté du 31 mai 1468, des « jouaux, drapz et ornemens d'esglise de Mgr saint Claude (monastère de Saint-Oyan de Joux). »

M. Quesnet, correspondant, envoie un inventaire des reliques et joyaux de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, dressé en 1604, et deux quittances des pièces d'argenterie remises à la monnaie de Rennes par le Père procureur de cette abbaye, en exécution de l'édit du roi en date du 17 juillet 1690.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, envoie une notice sur la collégiale de Saint-Amé de Douai, aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

M. Anatole Dauvergne, correspondant, adresse des extraits de deux jugements rendus au Châtelet de Paris, en 1673 et 1674, dans un procès qui s'était élevé, entre les gens du duc de Longueville, au sujet d'un détournement d'habits et de linge légués par le duc à ses valets.

Renvoi des quatre communications précédentes à l'examen de M. de Laborde.

M. Dauvergne a aussi transmis divers fragments des comptes entre Catherine de Gonzague et son intendant, relatifs à la construction du château neuf de Coulommiers de 1621 à 1626. Ces comptes permettent d'enregistrer plusieurs noms d'artistes du XVIIe siècle. M. Anatole Dauvergne a la presque certitude de pouvoir compléter la série de ces comptes, qui se trouvent aujourdhui disséminés entre les mains de diverses personnes.

La section remercie son correspondant et attendra les autres fragments de comptes qu'il espère retrouver, afin d'en faire l'objet d'un seul examen.

Le même correspondant a encore fourni un supplément à sa note sur l'ancienne église priorale de Sainte-Foi de Coulommiers[1], et l'a accompagné de trois feuilles de dessins. Il renouvelle, à cette occasion, la demande qu'il avait précédemment adressée au

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 83 et 175.

Digitized by Google

comité d'appuyer ses démarches auprès du conseil municipal de Coulommiers pour l'érection d'un monument commémoratif sur l'emplacement qu'occupait l'église.

Renvoyé à l'examen de M. Lassus, ainsi que les deux communications qui suivent :

1° De M. Quantin, correspondant, qui a fait parvenir une copie d'un marché passé en 1500 pour la fabrication des vitraux d'une partie du transept sud de la cathédrale de Sens ;

2° De M. Léon de Maupillé, correspondant, qui a adressé un procès-verbal d'adjudication et de réception de vitraux pour l'hôtel de-ville de Fougères, en 1552.

M. E. Fleury, correspondant, envoie une description des peintures murales de la chapelle de Saint-Privat, à Couvron (Aisne), avec un dessin de ces peintures réduit au pantographe sur le calque.

Le même correspondant promet des rapports sur les importantes fresques de Nisy-le-Comte, et sur celles des églises de Jumigny et de Coucy-le-Château. Ces dernières lui paraissent particulièrement intéressantes, parce que, au milieu d'une foule d'instruments de musique qui se voient aux mains d'une trentaine d'anges, on en remarque que M. Fleury croit n'avoir jamais été dessinés ni décrits.

Un membre fait observer qu'une curieuse inscription trouvée dans les fouilles de Nisy-le-Comte, et publiée par *le Moniteur*, ayant été donnée ailleurs d'une manière différente, il serait utile d'en connaître le texte positif.

La section, s'associant à ce vœu, demande à M. le Ministre de vouloir bien inviter M. Fleury à envoyer un *fac-simile*, ou mieux encore, s'il lui est possible, un estampage de l'inscription. La section désirerait aussi que le correspondant lui fît parvenir des dessins des divers instruments de musique figurés dans les fresques de l'église de Coucy-le-Château.

M. Samazeuilh, correspondant, envoie un rapport sur les fondations romaines découvertes à Gueyze (Lot-et-Garonne), près du clocher de l'église.

M. Ch. Lecœur, correspondant, adresse une notice sur les mosaïques gallo-romaines de Jurançon (Basses-Pyrénées)[1]. Cette

[1] Mentionnées déjà dans le *Bulletin des comités, Archéologie*, t. II, p. 254, sous le titre de *Mosaïques du pont d'Oly*, et *Bulletin du comité*, t. I, p. 358.

Digitized by Google

notice est accompagnée de dessins d'ensemble et de détails des mosaïques et d'un plan général. Elle complète les précédentes communications de M. Lecœur sur cette découverte.

La section prie M. Albert Lenoir de lui rendre compte des envois de MM. Fleury, Samazeuilh et Lecœur.

La section s'empresse, en outre, d'accepter l'offre que lui fait M. Lecœur, d'adresser un dessin en couleur des mosaïques de Bielle (vallée d'Ossau).

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, envoie une copie du programme de la fête préparée à l'occasion de la venue du roi François I[er] et de la reine Éléonore d'Autriche, à Reims, en mars 1532.

M. Romieu est prié d'examiner cette communication.

M. Mathon, correspondant, adresse divers dessins de pavés émaillés en terre cuite, dont un provenant de l'ancienne église de Saint-Saire, près Neufchâtel, et les autres de maisons particulières.

Le même correspondant transmet trois empreintes de sceaux :

1° Sceau du prieuré de Notre-Dame du Parc, dit de Grammont, à Rouen ;

2° Sceau d'Antoine de Clermont;

3° Petit sceau inconnu, conservé au musée de Neufchâtel.

La section renvoie ces empreintes à M. de la Saussaye, en le priant de les examiner, et prescrit le dépôt dans ses archives des dessins de pavés émaillés, qui seront joints à ceux précédemment envoyés par M. Mathon.

M. Mathon fils transmet le dessin d'un petit vase en plomb trouvé dans les marais de Bresles (Oise), et qu'il considère comme ayant pu être un reliquaire.

La section est d'avis qu'il serait très-intéressant de donner dans le Bulletin le dessin de ce petit vase; mais dans l'impossibilité de le faire graver d'après le simple croquis qui lui a été envoyé, elle prie M. le Ministre de vouloir bien demander à M. Mathon fils la communication du vase lui-même.

Quatre dessins de pavés émaillés de l'église de Rieux-Hamel, également adressés par M. Mathon fils, seront déposés aux archives du comité.

M. Hucher, correspondant, rend compte de la découverte de 350 deniers du XII[e] siècle, qui a eu lieu au mois de juillet dernier

Digitized by Google

dans l'église de Cré-sur-Loire (Sarthe). Dans les 307 pièces que M. Hucher a pu examiner, il a reconnu les types suivants :

Monnaies de Foulque, comte d'Anjou........	73	pièces.
— des comtes du Maine...............	39	
— de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.	32	
— d'Étienne, comte de Penthièvre......	159	
Sterlings d'argent pur de Henri II, roi d'Angleterre................................	4	

Deux planches d'empreintes des pièces sont jointes à cet envoi.
Remercîments et dépôt aux archives.

M. Morellet, correspondant, adresse une notice sur les tapisseries de la cathédrale de Nevers[1]. Les plus curieuses de ces tapisseries étaient celles qui représentaient le martyre de sainte Juliette et de saint Cyr et qui passaient pour avoir été brodées au commencement du XVI[e] siècle par Marie d'Albret, veuve du comte Charles de Clèves, comte de Nevers. Ces tapisseries, qui décoraient le chœur de la cathédrale, en furent décrochées en 1815, et employées à couvrir les marches inférieures du maître-autel. En outre, il devint d'usage que chaque vicaire de la cathédrale, nommé à une cure du diocèse, emportât un fragment plus ou moins considérable de ces tapisseries pour en couvrir de même les marches de son autel paroissial. Aussi ne s'est-il conservé de la tapisserie de Marie d'Albret, qu'un seul morceau déposé au musée lapidaire de Nevers; mais M. Morellet espère qu'on pourra en retrouver d'autres débris.

Remercîments et dépôt de la notice aux archives.

M. l'abbé Bourassé, correspondant, donne avis de la découverte faite par M. Boilleau et constatée par une commission de la société archéologique de Touraine, des restes d'une forteresse gallo-romaine à Larçay (Indre-et-Loire). La société archéologique s'occupe de faire exécuter un plan de ce monument; M. l'abbé Bourassé l'adressera aussitôt qu'il sera terminé.

Remercîments en attendant l'envoi du plan annoncé.

M. Godard-Faultrier donne la description abrégée d'une porte romane du XII[e] siècle, à triple voussure, ornée de personnages et d'animaux fantastiques sculptés et peints, qui vient d'être décou-

[1] Ces tapisseries, qui offraient un développement de 20[m] sur une hauteur de 3[m],50, avaient déjà été signalées au comité des arts. (V. *Bull. Arch.* t. IV, p. 112.)

Digitized by Google

verte à l'hôtel de la préfecture d'Angers (ancienne abbaye de Saint-Aubin). Il ajoute que M. Joly-Leterme doit envoyer au comité un croquis de cette porte.

M. Aimé de Soland envoie un fragment du journal *l'Union de l'Ouest* contenant le procès-verbal de la même découverte. Il annonce aussi le dessin de cette porte, qu'il s'occupe de faire lithographier.

Remercîments et dépôt aux archives des deux communications précédentes.

M. Lucien de Rosny appelle l'attention sur une crypte ou cave qui existe à Londres, sous une maison située dans la partie de la ville la plus ancienne; il produit, à cette occasion, un passage de Stowe, duquel il conclut que la cave dont il s'agit a été transportée de France en Angleterre *pierre à pierre,* comme on a fait de nos jours quand on a reconstruit au Cours-la-Reine, à Paris, la maison dite de François Ier. Le secrétaire fait remarquer que le texte cité ne contient rien qui puisse donner lieu à une semblable interprétation. Il y est seulement fait mention d'arceaux et de voûtes *en pierres venant de Caen.* Or un pareil fait n'a rien d'extraordinaire, puisque, sur le littoral de la Manche, on tirait fréquemment des matériaux de construction de la Normandie.

M. Joly-Leterme, correspondant, adresse le dessin d'un bas-relief qui occupe le tympan d'une des portes de la façade de la cathédrale de Poitiers, et qui représente la mort de la Vierge. Ce qui lui a paru surtout mériter d'être remarqué dans cette composition, c'est le fait de l'existence d'une figure ayant à la main un bénitier portatif, dont la forme est peu éloignée de celle encore aujourd'hui adoptée, quoique se rapprochant de la forme antique.

La section remercie M. Joly-Leterme, et regrette que son dessin ne soit pas suffisamment arrêté pour pouvoir être reproduit dans le Bulletin.

M. Dumoutet, correspondant, envoie huit dessins, savoir :

1° Réduction au quart d'exécution du portrait de Charlemagne, peinture à la cire du musée du Vatican;

2° Mosaïque représentant le Christ rédempteur, placée au-dessus de la porte principale du couvent des frères du rachat des captifs, à Rome;

Digitized by Google

3° Calque d'une miniature ou portrait de saint Thomas d'Aquin, conservée dans les archives du Mont-Cassin;

4° Calque de deux Christs du XIVe siècle, gravés sur un des piliers de la grande nef de la cathédrale de Bourges;

5°, 6° et 7° Trois feuilles de dessins de marques d'appareilleurs de la même cathédrale;

8° Trois croix en fer.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Doublet de Boisthibault, correspondant, envoie, à titre de supplément à la notice qu'il a publiée sur les vieilles maisons de Chartres, des inscriptions du XVIIe siècle récemment retrouvées sur la façade de l'hôtel de ville.

Remercîments.

M. de Pétigny fait hommage, de la part de l'auteur, de dessins des fresques de l'ancienne commanderie d'Artins, près Montoire (Loir-et-Cher), exécutés par M. Launay, ancien correspondant pour les travaux historiques.

M. de Pétigny est prié de faire un rapport à la section sur cette communication.

Le même membre entretient ensuite la section de la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Gilles, à Montoire (Loir-et-Cher), construite au XIe siècle, et dont les voûtes sont ornées de remarquables peintures à fresque qui datent de sa fondation. La société archéologique de l'Orléanais s'occupe en ce moment de la publication de ces précieux restes de l'art byzantin; mais la chapelle elle-même, devenue propriété particulière en 1789, se trouve aujourd'hui menacée dans son existence. Son possesseur ayant été enlevé presque subitement avant d'avoir pu réaliser le projet qu'il avait formé de la léguer par testament à la ville de Montoire, cette chapelle va sans doute être vendue, et, si elle n'est pas achetée par le Gouvernement ou la ville de Montoire, sa destruction est infaillible. M. de Pétigny demande que la section exprime un vœu pour la conservation de ce monument, qui, dans ses petites dimensions, offre un véritable intérêt pour l'histoire de l'art.

La section prend cette demande en considération, et proposera au comité de l'appuyer auprès de M. le ministre d'État.

Digitized by Google

Rapports.

M. de Saulcy rend compte des documents pour servir à l'histoire de l'artillerie au XIV[e] siècle, adressés par M. de la Fons de Mélicocq, et extraits par ce correspondant des archives de l'hôtel de ville de Lille. Tous ces renseignements ne sont pas sans doute également curieux; mais on y trouve cependant un certain nombre d'articles qui fournissent d'utiles indications. M. le rapporteur propose, en conséquence, de joindre ces pièces à celles dont le comité a prescrit la communication à M. le commandant Favé.

Adopté.

M. de Guilhermy propose l'impression dans le Bulletin de la note de M. Schnéegans sur l'ancienne cloche de Diemeringen. L'inscription que portait cette cloche, et qui présente un mélange bizarre d'hébreu, de grec et de latin, mérite d'être reproduite.

La section adhère à ces conclusions et décide, en outre, qu'un dessin de la cloche accompagnera cette note dans le Bulletin.

M. de Laborde propose aussi l'insertion dans le Bulletin, avec quelques notes explicatives, de l'inventaire, communiqué par M. Quesnet, des reliques et des biens de l'église de Dol, en 1440.

Le même rapporteur propose pareillement l'impression d'un extrait de la notice sur saint Gens. Il y aurait lieu, en outre, d'appeler l'attention de la section de philologie sur le cantique populaire de ce saint, dont M. l'abbé André a donné deux couplets dans sa notice.

En ce qui concerne une sculpture en bois représentant un épisode de la vie de saint Guillaume, dont un dessin lithographié a été envoyé par M. Schnéegans, M. de Laborde demande qu'il soit écrit à ce correspondant, pour savoir de lui si la planche dont il s'agit a été publiée. Si elle a paru dans une revue ou autre publication, il suffira de mentionner au procès-verbal le mémoire qui l'accompagne. Si, au contraire, elle est inédite, on pourrait demander communication de la pierre afin d'en tirer des épreuves en nombre suffisant pour le Bulletin. On insérerait alors, dans ce dernier, le mémoire explicatif de M. Schnéegans. Il faudrait aussi inviter ce dernier à donner les dimensions du bas-relief en bois.

Toutes les conclusions qui précèdent sont adoptées par la section.

M. Albert Lenoir donne l'analyse d'une notice sur l'abbaye de

Digitized by Google

l'Isle-en-Médoc. Avant que les ruines du monastère aient complétement disparu, M. de Castelnau d'Essenault s'est attaché à décrire ce qui en reste. Il a joint, en outre, à sa description la copie d'une lettre écrite en 1805 par le curé d'une paroisse voisine, qui, ayant eu à sa disposition les archives de l'abbaye, relate dans cette lettre diverses particularités de l'histoire de l'Isle-en-Médoc. M. le rapporteur ne pense pas cependant que cette notice puisse trouver place dans le Bulletin.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Lenoir propose également d'adresser des remercîments à M. Ch. Lecœur, pour la description qu'il a donnée de l'église de Sauveterre, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées). Le tympan du porche de cette église, construit dans la seconde moitié du XIIe siècle, présente une singularité dont l'architecture romane offrirait peut-être difficilement un autre exemple. Ce tympan est divisé par neuf larges claveaux; celui du milieu s'allonge en clef pendante terminée par un culot que forment les ailes ployées de deux oiseaux adossés. Il serait à désirer que l'on pût donner dans le Bulletin un dessin de cette porte; mais le trait fourni par M. Lecœur est insuffisant pour cela.

La section demande à M. le ministre de vouloir bien inviter M. Ch. Lecœur à adresser un dessin plus complet, et de préférence, s'il en a les moyens à sa disposition, une image photographiée du porche de l'église de Sauveterre.

La section engage généralement tous les correspondants à recourir le plus qu'ils le pourront aux procédés de la photographie pour la reproduction des monuments qu'ils se proposeront de faire passer sous les yeux du comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

IV.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 12 décembre 1853.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Guigniaut.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Jourdain, Magnin, Sainte-Beuve; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

Correspondance.

M. Quantin, correspondant, signale une histoire de Gérard de Roussillon traduite en français au xve siècle, dont le manuscrit se trouve dans les archives de l'hôpital de Notre-Dame de Beaune.

Il sera donné avis à M. Mary-Lafon de cette indication.

M. l'abbé Poquet, correspondant, adresse trois complaintes religieuses composées à l'occasion du vol des reliques de sainte Léochade ou Léochadie, commis à Vic-sur-Aisne, en 1219. Ces chants sont l'œuvre du prieur Gauthier de Coincy. M. l'abbé Poquet les accompagne de quatre dessins calqués sur les miniatures du manuscrit et représentant diverses circonstances de l'enlèvement des reliques.

Le même correspondant communique une note relative à la publication du recueil des poésies populaires, qu'il a remise à la société archéologique de Soissons, et qui a été publiée dans le bulletin de cette société.

Remercîments et renvoi des complaintes à M. P. Paris, avec prière d'examiner si ces pièces sont inédites.

M. l'abbé Nyd, correspondant, adresse la première partie d'un travail qu'il a entrepris sous le titre de : *Étude sur quelques manuscrits gothiques*, et communication de poésies religieuses extraites de ces ouvrages. Cette première partie contient la description d'un volume d'Heures manuscrites du xve siècle. M. l'abbé Nyd annonce des études semblables sur quatre autres manuscrits.

Remercîments. On attendra l'envoi de la totalité de ces études pour les soumettre à l'examen d'un des membres de la section.

M. Paulin Blanc, bibliothécaire à Montpellier, reproduit les motifs sur lesquels il appuye sa proposition de comprendre dans le recueil des poésies populaires la prose des morts de l'an 1000, trouvée dans les manuscrits de l'abbaye d'Aniane.

Communication de la part de la section d'archéologie, comme

Digitized by Google

intéressant le recueil des poésies populaires, d'un fragment du cantique de saint Gens, cité par M. l'abbé André.

M. l'abbé André sera prié d'envoyer ce cantique en entier, avec la musique, s'il lui est possible.

M. de Linas, membre non-résidant, transmet les chansons et poésies relatives à la Sainte-Chandelle d'Arras, qui lui avaient été demandées par le comité[1], sauf un poëme de cents vers, qu'il doit éditer prochainement. M. de Linas croit avoir rassemblé à peu près tout ce qui a été composé en l'honneur de Notre-Dame-des-Ardents; mais il lui paraît peu probable que ces compositions imprimées pour la plupart, soit par Gazet, soit par le P. Fatou, puissent trouver place dans le recueil des poésies populaires. Peut-être, cependant, le comité fera-t-il une exception en faveur de l'ode aux Ardents et des antiennes en triolets tirées du manuscrit de Thieulaine (inédit).

La section remercie M. de Linas, mais elle ne reconnaît pas, en effet, aux pièces qu'il a envoyées, le caractère qui distingue les poésies véritablement populaires.

Mémes conclusions au sujet d'un recueil manuscrit de chansons du XVIIIe siècle dont il a déjà été question[2], et que M. de Girardot, membre non-résidant, a fait parvenir au comité. Les morceaux dont se compose ce recueil ne rentrent pas dans la catégorie des poésies populaires proprement dites.

M. Augustin Thierry adresse : 1° deux variantes de la chanson de Biron, l'une recueillie en Savoie, l'autre aux environs de Remiremont; 2° une complainte de Biron, provenant également de ce dernier pays; 3° quelques vers d'une complainte de fille cloîtrée malgré elle, que M. Augustin Thierry a entendu chanter, en 1826, près de Rosay-en-Brie, et dont il pense que l'on retrouverait peut-être le reste dans quelque localité du département.

Remercîments et réserve des pièces pour le recueil.

M. de Baecker, correspondant, adresse la première partie d'un rapport sur l'origine commune des chansons populaires de la France avec celles de l'Allemagne. Il en a recueilli les matériaux durant la mission dont il avait été chargé.

M. de Baecker divise ces chants en quatre classes :

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 25.
[2] Voir *Ibid.*, t. I, p. 436.

Digitized by Google

Chants se rapportant au paganisme :
——————— aux temps héroïques ;
——————— au christianisme ;
——————— aux temps historiques.

Le secrétaire donne un aperçu sommaire de ce que renferme cette première partie du rapport, consacrée seulement aux chansons populaires se rapportant au paganisme.

La section prie M. Guigniaut de vouloir bien prendre une connaissance plus approfondie de ce rapport, et examiner s'il serait à propos de l'imprimer dans les Archives des missions.

Le même correspondant annonce qu'il possède cinq fragments, comprenant ensemble 7,435 vers, d'une poëme flamand du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, dans lequel il est question de Charlemagne et de ses douze pairs. Le manuscrit original se trouve à la bibliothèque de Giessen, dans le duché de Hesse-Darmstadt. On y lit qu'il a été traduit d'un poëme latin appartenant à l'abbaye de Saint-Séverin, à Bordeaux.

M. de Baecker sera prié de donner des renseignements plus détaillés sur ce poëme, d'en envoyer quelques spécimens, etc.

M. de Baecker adresse encore :

1° Une prière enfantine en flamand, populaire dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ;

2° Une chanson populaire flamande que chantent les enfants de ces mêmes arrondissements, le jour de la Saint-Nicolas ;

3° Une variante, en flamand, de la chanson française intitulée le *Conjurateur et le loup*, insérée par M. Ampère dans ses instructions.

M. Bécourt, à Arras, donne une autre version française de la même chanson, avec la musique.

M. Graziani, employé au ministère de l'instruction publique, adresse les traductions de deux chants corses : la *Berceuse* et les *Plaintes d'un amoureux*.

La section désirerait que M. Graziani fournît quelques explications au sujet de ces deux chants : où sont-ils populaires ? ont-ils un auteur connu ? sont-ils imprimés, etc. ?

M. A. Liégeard, à Orléans, adresse le texte d'un *Lamento corso*. Il donnera, si on le désire, des renseignements sur son origine.

Cette offre est acceptée.

M. Th. Paulinier, envoie deux pièces en patois languedocien :

Digitized by Google

1° la chanson du *Berceau*, ou de *Sainte-Marguerite;* 2° la chanson de *la Treille*, qui accompagne l'exécution d'un branle populaire dansé à Montpellier lors des réjouissances publiques.

M. Th. de Cuers, premier commis de la direction des douanes, à Napoléon-Vendée, envoie une nouvelle leçon de la *Montanya regalada*, chant très-populaire dans le département des Pyrénées-Orientales, dont M. Junquet avait déjà fait parvenir une version.

M. de Cuers signale aussi, comme très-populaire et très-répandu dans la Cerdagne, le chant *el Pardal*, etc., pareillement envoyé par M. Junquet.

Enfin, le même envoie encore un espèce de ranz des vaches, chanson populaire des frontières de la Suisse, dans le département du Doubs, et une variante de la chanson de Renaud.

M. Mathon, correspondant, transmet la musique et les paroles d'une pièce de vers intitulée *Ronde de la Saint-Jean de Jumièges*, qui se chantait à la procession du *loup vert*. On donnait ce nom au chef de la confrérie instituée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et qui entrait en charge le jour de la fête du saint. La bizarre cérémonie dont M. Mathon donne la description a encore été célébrée en 1824.

Toutes les communications mentionnées ci-dessus sont mises en réserve pour être l'objet d'un examen définitif.

M. E. Jüe, employé au ministère de la guerre, adresse douze chansons avec l'air noté de chacune. Cet envoi fournit, entre autres, de nouvelles variantes des chansons de Renaud et du Bouquin, d'anciennes rondes, et l'air de la chanson citée par M. Ampère :

> A La Rochelle sont arrivés
> Trois beaux bateaux, etc.

M. Jüe ajoute qu'il a retrouvé à Londres la ronde du Bouquin, traduite en anglais.

Classement d'une partie de ces pièces au nombre des poésies qui devront être l'objet d'un examen ultérieur.

Mme A. Ravary communique quelques chansons recueillies dans le Charolais et les départements du centre de la France.

La section demande que Mme Ravary soit priée d'envoyer la totalité de la chanson qui se chante la veille des noces à la porte de la fiancée.

Digitized by Google

M. l'abbé Richard, correspondant, adresse :

1° Une notice sur les divers patois de la Franche-Comté;

2° La copie d'un recueil de noëls en patois de Vanclans, composés par Humbert, prêtre missionnaire. Ce recueil a été imprimé en 1746, mais il ne paraît plus en exister dans le pays qu'un seul exemplaire déposé à la bibliothèque de Besançon;

3° D'autres noëls inédits en patois de Vanclans, Pierre-Fontaine et Ouvans (Doubs), composés par le même Humbert et par un autre prêtre franc-comtois à la fin du siècle dernier;

4° Quelques chants en patois ou mauvais français de diverses communes du département du Doubs.

Remercîments et dépôt aux archives, à l'exception de la chanson des trois rois mages, de celle de l'Ajoulotte et peut-être de la chanson contre les Huguenots, qui devront être l'objet d'un examen ultérieur.

Sur la proposition de M. le président, les instructions pour les travaux généraux de la section sont mis à l'ordre du jour de la prochaine séance, ainsi que la nomination d'une commission chargée de les rédiger.

La section désire également être informée dans cette même séance de l'état d'avancement des travaux confiés à MM. Desnoyers et Chabaille, Mary-Lafon et Michelant.

La séance est levée à quatre heures et demie.

V.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 19 décembre 1853.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, général baron Pelet, Ravenel, N. de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté.

M. Servaux met sous les yeux de la section plusieurs feuilles du deuxième volume de la *Correspondance et Papiers d'État, etc.*, du cardinal de Richelieu, sur lesquelles sont indiquées des corrections et des additions de nature à exiger un remaniement considérable. Aux termes de l'article 2 de l'arrêté de M. le ministre, en date du 13 décembre 1852, ces changements ne peuvent avoir lieu sans l'avis du comité.

La section adopte, comme règle générale, pour toutes les questions de cette nature, le renvoi aux commissaires responsables, qui pourront autoriser les changements s'ils leur reconnaissent une utilité réelle. Toutefois, pour les modifications trop graves ou trop étendues, les commissaires devront en référer au comité lui-même.

M. Ravenel fait remarquer qu'aucune des feuilles du quatrième volume de la *Correspondance administrative sous Louis XIV* ne lui a encore été soumise.

Des précautions seront prises pour empêcher ces retards à l'avenir.

Correspondance.

M. Charles Fortoul communique à la section une lettre de M. Charrière, qui réclame contre la décision prise à son égard dans la séance du 14 novembre. S'il est parvenu, dit-il, à comprendre une période de soixante et dix années dans les trois premiers volumes des *Négociations dans le Levant,* c'est précisément en raison du mode d'exposition qu'il a suivi jusqu'ici et qu'on lui reproche. Il lui serait toutefois impossible de faire entrer dans un seul volume des documents qui embrassent un intervalle de soixante ans équivalant, par l'importance des affaires, à quatre-vingts années des autres époques. Suivant le plan auquel il s'était arrêté, la correspondance de Harlay de Césy, qui s'étend sur vingt-trois années, eût occupé à elle seule la moitié du cinquième volume et le sixième tout entier. M. Charrière ne voit pas la possibilité de terminer son œuvre, si on ne lui accorde au moins deux volumes en dehors des trois qui ont paru. Il serait autorisé, en outre, à réduire à une analyse de quelques pages la période de vingt-cinq années qui, dans sa distribution primitive,

Digitized by Google

devait former le quatrième volume, période qui se trouve renfermée entre les dates extrêmes de 1580 et 1605. On lui laissera aussi, bien entendu, la faculté de partager la matière en grand et en petit texte, comme il l'a fait pour les volumes précédents.

L'examen de cette nouvelle proposition est renvoyé à MM. Rabanis et Monmerqué.

M. Fr. Michel adresse l'introduction et les notes de l'*Histoire de la guerre de Navarre.*

Renvoi à M. Amédée Thierry, désigné comme commissaire responsable pour cette publication.

M. Th. Lacroix, correspondant, à qui le comité avait demandé copie de quelques titres qui paraissaient offrir de l'intérêt pour l'histoire des Juifs au moyen âge[1], annonce que ces pièces ont été enlevées de la liasse où elles devaient se trouver; néanmoins, comme elles pourraient avoir été mêlées à d'autres titres non encore catalogués, M. Th. Lacroix continue ses recherches.

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, communique la copie d'une charte inédite du mois d'octobre 1212, octroyée par la comtesse Blanche de Champagne, et qui ajoute de nouveaux détails à ceux que renferme la charte d'affranchissement de la commune de la Neuville-au-Pont, insérée dans les *Archives de Reims.*

Renvoi à M. Aug. Thierry.

Le même correspondant ajoute qu'en dépouillant les archives de la Marne, il a trouvé dans les fonds relatifs à Reims un assez grand nombre de chartes des VIIe et XIIIe siècles, qui ont échappé à M. Varin. Dans le cas où le comité jugerait à propos de joindre ces chartes au dernier volume des *Archives de Reims*, M. de Barthélemy offre de les copier, en y ajoutant des sommaires ou en les rapportant brièvement quand les pièces seront peu importantes, ainsi que M. Varin l'a fait dans son ouvrage.

La section remercie M. de Barthélemy; mais elle ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter sa proposition et de publier un supplément aux dix volumes des *Archives de Reims.*

M. Louandre, père, correspondant, transmet les copies, 1° d'une lettre adressée, par Charles VI, à l'évêque d'Amiens, à l'occasion du grand schisme d'Occident; 2° de plusieurs lettres du duc de

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 336.

Digitized by Google

Mayenne aux maieurs et échevins des villes d'Amiens et d'Abbeville. Ces lettres lui ont paru propres à jeter quelque jour sur le caractère du duc de Mayenne et à faire connaître l'esprit qui dirigeait ce prince dans ses relations avec les villes de l'ancienne Picardie.

Dépôt aux archives de la lettre de Charles VI et renvoi des lettres du duc de Mayenne à M. de Crozes, éditeur de la correspondance des princes lorrains.

M. de Pastoret prend occasion de cette communication pour inviter M. de Crozes à rechercher, s'il ne l'a déjà fait, les statuts de la Ligue protestante qui furent signés à Amiens.

M. Gendron adresse copie d'un règlement fait, en 1616, par le duc de Vendôme, sur l'ordre et l'administration de la justice aux siéges et juridictions de son duché de Vendômois.

M. Merlet, correspondant, adresse :

1° Un contrat de vente de certains héritages à l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris, daté du mois d'août 1248;

2° Deux chartes de l'année 1312, relatives à la fondation de deux chapelles dans l'église Notre-Dame de Mantes, par la reine Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi.

Remercîments à MM. Gendron et Merlet, et dépôt aux archives de leurs envois.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, adresse des documents relatifs à des mystères représentés d'abord à Lille, en 1484, puis à Malines, en 1494.

Renvoi à M. Magnin, avec prière de les comprendre dans le rapport que la section lui a demandé sur les documents concernant les marionnettes. La section prie en même temps M. Magnin de vouloir bien assister à sa prochaine réunion, et elle demande qu'il soit convoqué à cet effet.

M. de la Fons de Mélicocq adresse encore des extraits des registres aux comptes de la ville de Lille, relatifs à l'entrée du roi Jean, en 1355 ; à celle de Charles V, en 1368; et enfin à l'entrée du comte de Nevers (depuis Jean sans Peur), à son retour de Turquie, en 1397. Il y joint d'autres extraits des mêmes registres, de l'année 1398, qui contiennent le détail des frais qui furent faits pour avoir conduit à Tournai « du command d'eschevins, un ours appartenant à révérend père en Dieu Mgr l'évesque de Tornay, lequel ours avoit grand temps alé et avoit waghe par

Digitized by Google

la ville de Lille, et par lequel plusieurs annuyt et merquiets peussent être adveneus. »

Remercîments et dépôt de ces extraits aux archives.

M. Quesnet, correspondant, adresse un extrait de l'obituaire du chapitre de Dol (Ille-et-Vilaine), maintenant déposé aux archives du département. Cet obituaire n'est pas daté, mais l'écriture indique la fin du XIIIe siècle. On lit au f° 45 r° : « ... Eodem « die (II kal. octob. G.) obiit dominus Philippus rex Francorum « pro quo et pro Ysabelli ejus uxore debemus facere solempne « aniversarium. »

Le même correspondant adresse aussi plusieurs documents relatifs au commerce de la France avec le Canada, à la fin du XVIe siècle.

Renvoi à M. Monmerqué.

M. Bouchitté, correspondant, adresse un rapport sur un manuscrit appartenant aux archives départementales de Seine-et-Oise, et qui porte pour titre : *Correspondance entre M. le maréchal de Noailles, M. de Fénelon* (le marquis) *et M. l'abbé de Laville, années 1735 à 1745.* Dans ce même volume, se trouvent quatre cahiers manuscrits, non reliés avec lui, dont quelques pièces remontent jusqu'à l'année 1733 et d'autres s'étendent jusqu'en 1747.

M. de Pastoret se charge d'examiner ce rapport.

M. l'abbé Jacquet, correspondant, transmet de nouveaux extraits des archives de Montmirail, faisant suite à une précédente communication [1].

Renvoi à M. Amédée Thierry, chargé de prendre connaissance du premier envoi de M. l'abbé Jacquet.

M. Damase-Arbaud, correspondant, adresse une sentence arbitrale du premier des ides de mars 1234, taxant les peines de divers délits dans la juridiction de Manosque. Il joint à cette sentence une traduction de la fin du XIIIe siècle, en langue romane du midi de la France.

M. Rabanis est prié d'examiner ce document.

M. Rousset, secrétaire de la société d'émulation du Jura, fait hommage du tome I du *Dictionnaire des communes de Franche-Comté*, et adresse les copies de deux lettres de Louis XI des an-

[1] Voir p. 10.

Digitized by Google

nées 1481 et 1482, par lesquelles ce monarque fait diverses donations à l'abbaye de Saint-Claude. Dans la seconde de ces lettres, le roi demande aux religieux d'obtenir, par l'intercession de Saint-Claude, « la bonne disposicion de son estomac, que vin ne aultres viandes ne l'y puissent nuire et qu'il l'ait toujours bien disposé. »

Renvoi de ces lettres à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. Sophie Jossier, secrétaire de la mairie de Joigny, adresse une notice lue par lui à la société d'émulation littéraire de cette ville, sur Louis Davier, ancien avocat au parlement, etc. Il y joint une charte de 1194, concernant l'établissement des droits de l'abbaye de Dilo sur la terre de Villepied.

Dépôt de la notice aux archives, et renvoi de la charte à M. de Wailly.

M. Rabut, professeur d'histoire au collége national de Chambéry, fait hommage de plusieurs brochures sur l'archéologie savoisienne. Il donne en même temps une indication sommaire de ce que contiennent les archives de la ville de Chambéry, et se met à la disposition du comité pour rechercher dans ces archives les pièces qui paraitraient de nature à intéresser l'histoire de France. Enfin il adresse les copies de deux pièces provenant des registres des délibérations des syndics. La première est un procès-verbal de la pose des armoiries du duc de Savoie aux portes de la ville, en 1559; l'autre a pour objet la défense de molester les officiers qui ont été établis en cette ville pour le roi de France.

Remercîments et renvoi des pièces à M. J. Desnoyers.

Rapports.

M. le marquis de Pastoret fait un rapport sur les communications de MM. Henry et Levot, qu'il s'était chargé d'examiner.

Le mémoire du roi, pour servir d'instructions au sieur de Coriolis, etc., n'offre rien de particulier, et ressemble à toutes les instructions de mer qui émanent du ministère de la marine.

Quant au mémoire présenté au roi par M. de Maurepas, c'est une sorte de traité d'économie politique dans lequel le ministre de Louis XV s'approprie des idées qui avaient été développées bien avant lui, et même réalisées en grande partie par Colbert.

Conformément aux conclusions de M. de Pastoret, ces deux

Digitized by Google

communications seront déposées aux archives, et des remercîments seront adressés à MM. Henry et Levot.

M. Chéruel propose également le dépôt aux archives :

1° D'une charte en patois poitevin de l'an 1254, envoyée par M. Beauchet-Filleau : cette charte, au point de vue de l'histoire, n'offre qu'un intérêt local;

2° Une promesse faite par le maréchal d'Andrehan de rembourser une somme de 1,200 florins d'or, à raison de pillages commis par l'un des siens (communication de M. Renard de Saint-Malo);

3° Une série de documents envoyés par M. Peigue, concernant l'établissement des Bénédictines de Charroux [1] (Allier), et une suite d'extraits des registres des délibérations des habitants de cette ville, contenant des faits qui peuvent être curieux pour l'histoire de cette cité, mais qui, en raison de leur intérêt purement local, ne sauraient trouver place dans le Bulletin;

4° Diverses pièces, adressées par M. Combet et mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 3 mai 1852 [2]. Ces pièces n'offrent pas non plus un intérêt assez général;

5° Quatre lettres du connétable de Lesdiguières à M. de Servaing, dont les copies ont été envoyées par M. Comarmond;

6° Quàtre lettres de D. Calmet, d'Aguesseau et D. Bouquet, adressées au chanoine d'Amiens Masclef, dont les copies ont été transmises par M. Louandre père.

M. le rapporteur propose, au contraire, l'insertion dans le Bulletin d'une lettre de Lesdiguières, dont une partie est en chiffres, et d'une lettre de D. Bouquet à Masclef, relative à la collection des Historiens de France.

Toutes ces conclusions sont adoptées par la section.

M. J. Desnoyers propose l'insertion dans le Bulletin d'une portion de la mercuriale de l'an 1601, communiquée par M. Peigue, au moins en ce qui concerne les prix du blé, du vin, les salaires des ouvriers, etc. Ces renseignements fournissent les éléments d'une curieuse statistique.

Un membre fait remarquer que la délibération des habitants de Charroux a été provoquée par une circulaire émanée du Gouvernement. Il serait intéressant de recueillir les réponses qui ont

[1] Voir *Bulletin des comités, Histoire*, t. IV, p. 34.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

été faites dans d'autres localités, et, à cet effet, il paraîtrait utile d'appeler spécialement, sur ce point, l'attention des correspondants.

La section partage cette opinion, et prie M. J. Desnoyers de préparer une série de questions qui guideront les correspondants dans leurs recherches. La section demande également à M. Desnoyers de joindre à la mercuriale envoyée par M. Peigue une note faisant connaître la valeur du marc d'argent à cette époque.

M. Desnoyers propose ensuite l'insertion dans le Bulletin de la relation du *paast,* offert par la Vicomté-le-Roi aux échevins de Saint-Quentin (envoi de M. Gomart). M. le rapporteur entre à ce sujet dans quelques détails pleins d'intérêt sur l'origine du droit des échevins.

La section adopte la proposition d'insérer dans le Bulletin la relation du *paast;* mais elle demande à M. Desnoyers de l'accompagner, en note, des explications qu'il vient de fournir.

M. de Wailly, chargé de prendre connaissance de l'index des matières contenues dans les deux premiers livres du *Chronicon* découvert par D. Bévenot, expose l'impossibilité de porter un jugement sur la seule inspection de cette table. M. le Glay, n'ayant publié, à la suite de la Chronique de Baldéric, que le dernier livre de Bévenot, il est à craindre que les deux premiers ne soient qu'une compilation d'historiens plus anciens, et n'apprennent rien de nouveau. Au reste, le comité ne saurait mieux faire que de charger M. le Glay de faire lui-même la vérification: de comparer la chronique de Bévenot avec celle de Baldéric et les autres chroniques analogues, afin de s'assurer si celle qu'il indique contient réellement quelque chose d'original. Le recueil des *Historiens de France,* le *Gallia Christiana,* ne devront pas être négligés dans cette recherche.

M. de Wailly propose ensuite de prescrire le dépôt aux archives de la charte par laquelle Jean V, duc de Bretagne, confirme, en 1388, les évêques et les chanoines de Tréguier dans leurs privilèges.

Mêmes conclusions à l'égard de la lettre du cardinal Bessarion à l'évêque de Cavaillon.

Ces conclusions sont adoptées, et des remercîments sont adressés à M. Éd. de Barthélemy et à M. l'abbé André.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

Digitized by Google

VI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 décembre 1853.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures un quart sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. Barre, baron de Guilhermy, comte Léon de Laborde, Lassus, Albert Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, L. Renier, de Saulcy, de la Saussaye, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

Le secrétaire communique des dessins des tapisseries de la cathédrale de Nevers, dont M. Morellet a entretenu le comité dans sa dernière séance. Ces dessins, qui sont déposés aux archives du comité, avaient été envoyés au comité des arts, en 1845, par M. Barat[1].

Rapports.

M. de Saulcy donne lecture d'un rapport sur le projet de publication d'un *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. L. Renier. Après avoir fait connaître la composition de ce recueil, indiqué la méthode que l'éditeur se propose de suivre dans le classement des inscriptions, et montré toute l'importance d'une semblable collection de documents, M. le rapporteur conclut en proposant à la section de prier M. le ministre de vouloir bien en ordonner immédiatement la publication.

Un membre présente quelques observations au sujet du mode de classement à adopter pour ce recueil. Il approuve complétement la division topographique, qui réunit en un seul groupe toutes les inscriptions d'une même localité; mais il demande s'il ne serait pas préférable de suivre ensuite l'ordre chronologique,

[1] Voir *Bulletin archéologique*, t. IV, p. 112.

Digitized by Google

au lieu d'admettre des subdivisions toujours un peu arbitraires. Il exprime en même temps le vœu que les copies d'inscriptions en *fac-simile* soient réduites au nombre strictement nécessaire.

M. de Saulcy fait observer que la plus grande partie des inscriptions ne portent point de dates et qu'il y a, dès lors, impossibilité de les classer chronologiquement. La distribution par séries permettra aussi plus facilement aux officiers et aux autres personnes qui découvriront des inscriptions en Algérie, de vérifier si elles ont ou non été recueillies. Quant aux *fac-simile*, on n'y aura recours que pour les inscriptions qui présentent des particularités curieuses. Leur nombre, au surplus, ne s'élèvera qu'à environ deux cents, sur un ensemble de 3,767 inscriptions.

Les conclusions du rapport de M. de Saulcy sont adoptées par la section, qui demande en outre l'insertion textuelle de ce rapport dans le Bulletin.

M. Mérimée rend compte d'un mémoire de M. de Ring sur les *Canabenses d'une inscription de Königshofen.* Ce mémoire a pour objet de rectifier la fausse interprétation donnée au mot *Canabenses* considéré comme nom d'un peuple. M. de Ring y voit la désignation des habitants du quartier des Cantines, des *vicani Canabenses,* qui s'étaient établis près du camp qu'occupait la huitième légion, non loin de l'ancien Argentorat.

M. Mérimée reconnaît la justesse de l'observation du correspondant en ce qui concerne l'erreur de considérer le mot *Canabenses* comme le nom d'un peuple; mais il n'admet pas qu'il s'agisse seulement d'un faubourg, du simple quartier d'un camp. L'autel découvert à Königshofen paraît provenir d'un petit *sacellum,* dont les ruines ont été retrouvées dans le même endroit. L'existence d'un semblable monument indique un véritable *vicus,* qui, sans doute, tirait son nom de l'emplacement sur lequel il s'était élevé et qui était autrefois occupé par les cantiniers du camp romain.

M. Mérimée fait ensuite un rapport sur une communication de M. Eug. de Montlaur relative à une pierre tombale découverte à Ussel (Allier). Cette sculpture avait été signalée déjà à la commission des monuments historiques, et M. le ministre d'État a donné des ordres pour sa conservation.

Dépôt aux archives.

Une seconde communication de M. de Montlaur concerne des

Digitized by Google

fresques découvertes dans l'ancien prieuré de Chantelle[1] (Allier). Les dessins envoyés par le correspondant ne permettent pas d'apprécier exactement la valeur de ces fresques, signalées par M. de Montlaur comme étant du XIII[e] siècle, mais qui paraissent postérieures d'au moins un siècle. Toutefois, il serait à propos de transmettre ces dessins au ministre d'État, qui pourra envoyer copier les fresques s'il les juge assez importantes pour cela.

Ce renvoi est prononcé.

M. de Laborde propose le dépôt aux archives d'un inventaire du trésor de l'église Saint-Sauveur-de-Redon, en 1604, envoyé par M. Quesnet, correspondant. On trouve cependant quelques indications curieuses dans cet inventaire, telles que l'emploi perpétué jusqu'à l'époque où il a été rédigé du mot *orcel* pour bénitier, la mention de calices d'étain, etc.

M. de Laborde prend les mêmes conclusions au sujet de l'inventaire des ornements, joyaux, etc., de l'église de Saint-Claude. Cet inventaire offre cependant de l'intérêt; mais la copie qui en a été envoyée par M. Rousset ne paraît pas suffisamment correcte.

Même dépôt pour la notice de M. de la Fons de Mélicocq sur la collégiale de Saint-Amé, de Douai.

Le dépôt aux archives est encore proposé par M. de Laborde, à l'égard des renseignements sur la garde-robe d'un duc de Longueville, seigneur de Coulommiers, tué sur les bords du Rhin pendant la campagne de 1672. Bien qu'appartenant à une époque aussi voisine, un inventaire après décès de la toilette d'un seigneur du siècle de Louis XIV, aurait une certaine utilité par les rapprochements qu'il permettrait d'établir avec les renseignements du même genre que fournissent des documents plus anciens. Malheureusement les extraits de jugements envoyés par M. Dauvergne ne sauraient suppléer à l'absence de cette pièce authentique. En effet, chacune des parties intervenantes au procès contestant la vérité des assertions de la partie adverse, il est impossible de se former une opinion au milieu de ces dires contradictoires. M. le rapporteur pense qu'il n'en convient pas moins d'adresser de vifs remercîments à M. Dauvergne, qui ne néglige aucune occasion de fournir au comité toutes les indications qu'il juge de nature à l'intéresser.

[1] Voir p. 18 et *Bulletin du comité*, t. I, p. 431.

Digitized by Google

M. Alb. Lenoir annonce, à cette occasion, qu'il a fait quelques études sur le château de Blandy, situé près de Melun et qui a appartenu à la famille de Longueville. Il se propose de communiquer au comité un travail sur ce château.

Toutes les conclusions de M. de Laborde sont adoptées par la section.

M. Romieu rend compte d'une communication de M. Édouard de Barthélemy qui a pour objet le programme de la fête préparée à Reims à l'occasion de l'entrée de François Ier dans cette ville.

Cette pièce offre assez d'intérêt et aurait pu être insérée dans le Bulletin, si l'orthographe du temps eût été mieux conservée dans la copie qu'en a adressée M. Éd. de Barthélemy. Il serait à désirer que ce correspondant transcrivît plus textuellement les autres relations du même genre dont il annonce le prochain envoi.

Entre autres passages curieux du programme de l'entrée à Reims, M. le rapporteur signale le suivant, qui montre les trois couleurs nationales employées dès lors dans un sens allégorique: « ...Trois dames, savoir : *Amour,* vêtue de rouge; *Paix,* vêtue de blanc, et *Vérité,* vêtue d'azur, seront assises sur un échafaud bien triomphalement; elles ne parleront pas, mais seulement feront une grande révérence quand la reine approchera; chacune aura son nom écrit près d'elle.... » On voit plus loin que la ville de Reims était représentée par une jeune fille, « habillée d'une cotte de satin de soie jaune paille, le surcot de satin blanc de soie, les manches de toile d'argent, bien découpée, garnie en dedans de taffetas jaune, noir et blanc; et on la fera fort bouffer.... » On doit conclure d'un troisième passage, que la musique était alors peu florissante à Reims, puisque, à l'occasion de cette entrée, on fit venir six hautbois de Château-Thierry.

M. de la Saussaye a la parole pour divers rapports. Il a examiné, en premier lieu, la description d'une médaille gauloise en or que M. Gomart attribue aux *Veromandui*, peuple de la seconde Belgique.

LVCOTIO. Œil de profil. — ℞ [L]VCOTIO. Cheval galopant à gauche; au-dessous une rondelle ou annelet. Cette médaille est connue depuis longtemps et a été publiée dans différents ouvrages; mais on n'a pu encore lui donner d'attribution satisfaisante, et rien ne prouve que cette pièce appartienne aux *Veromandui*.

Digitized by Google

Un bas-relief trouvé en 1849 dans le département des Côtes-du-Nord, et dont M. Anatole de Barthélemy a envoyé le dessin, ne paraît pas à M. le rapporteur être un produit de l'art gaulois, comme le pense le correspondant. Ce bas-relief, qui semble provenir d'un tombeau ou d'une frise, représente un hippocampe conduit par un triton, sujet tout à fait dans le goût de l'antiquité romaine; aussi M. de la Saussaye croit-il ce bas-relief du temps du Bas-Empire. Au reste les monuments de statuaire ou de sculpture qui peuvent, avec quelque fondement, être attribués aux Gaulois, sont si rares, qu'à l'exception peut-être du célèbre *Belliccus surbur* sculpté sur le rocher du Donon[1], presque tous, tels que la fameuse Vénus de Kinipili, ont été reconnus pour appartenir à l'époque gallo-romaine.

M. Mathon, correspondant, a envoyé les empreintes de trois sceaux. Le premier, qui porte l'inscription

SIG. PRIORAT. CONVENTVS.
BEATE. MARIE. DE. PARCO. PROPE. ROTHOM.

appartient, comme on le voit, et comme le dit M. Mathon, au prieuré de Notre-Dame-du-Parc, à Rouen : il paraît être du XIVe siècle.

Le second offre l'écu des Clermont-Tonnerre (de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir), écartelé d'Humières (d'argent fretté de sable). Autour on lit : S. antoine de clermont.

Trois membres de la famille de Clermont ont porté le nom d'Antoine : le premier vivait en 1447, le second est mort en 1530, et le troisième en 1578. Le sceau ne peut, d'après son caractère, appartenir qu'à Antoine Ier ou à Antoine II; mais plutôt au premier.

Le troisième sceau envoyé par M. Mathon offre au centre les initiales IL, et autour les mots Iohan LVBIN. Il serait difficile de déterminer à quel personnage doit être attribué ce sceau, qui paraît être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Albert Lenoir rend compte et propose le dépôt aux archives

[1] Ce bas-relief a été détaché du rocher sur lequel il avait été sculpté et transporté à Strasbourg pour y être déposé au musée de la ville.

Digitized by Google

d'une notice de M. Fleury sur les peintures à fresque de la chapelle de Saint-Privat, à Couvron (Aisne), représentant des scènes du martyre du saint patron. Le style de ces peintures indique la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe. Le dessin est peu correct, la couleur monotone, la gamme des tons peu variée et plate.

Le même rapporteur propose encore le dépôt aux archives d'un rapport de M. Samazeuilh, ayant pour objet la découverte de substructions romaines de petit appareil, auprès de l'église romane de Gueyze (Lot-et-Garonne). Plusieurs pièces de diverses dimensions, dans lesquelles on a trouvé des marbres de revêtement, des tuiles, etc., se groupent vers le clocher, sous les murs duquel s'étendent même les restes d'une voûte de four à briques. Le correspondant pense que cette voûte est plus moderne que la tour, ce qui paraît difficile à expliquer; il est plus probable que toute l'église s'élève sur un édifice antique comme on a pu le constater dans d'autres communes du pays.

M. Lenoir analyse ensuite une notice très-intéressante et très-bien faite, de M. Charles Lecœur, sur les ruines d'un édifice situé près de Jurançon.

La section, après avoir entendu le rapport de M. Albert Lenoir, décide qu'elle soumettra au comité la proposition de publier dans le Bulletin la notice de M. Lecœur, ainsi que le dessin qui l'accompagne.

Enfin M. Lenoir entretient la section d'un travail de M. Mallay sur la cathédrale de Clermont-Ferrand, et combat les conclusions de l'auteur du mémoire, qui prétend démontrer que toutes les églises romanes de l'Auvergne sont du VIIIe siècle. La section prie M. Lenoir de vouloir bien mettre ses observations par écrit.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. de Pétigny sur les dessins des fresques de la commanderie d'Artins, dont M. Launay a fait hommage au comité. Après avoir signalé l'importance du prieuré, M. de Pétigny donne la description de la chapelle qui renferme les peintures, et à la suite, celle des peintures elles-mêmes qu'a reproduites M. Launay. Le comité doit d'autant plus savoir gré à ce dernier de son consciencieux travail, ajoute M. de Pétigny, que c'est aujourd'hui tout ce qui reste de ces fresques, la chapelle d'Artins ayant été convertie en grange, après avoir été vendue comme bien national en 1791. Le rapporteur termine en

Digitized by Google

proposant à la section de voter des remercîments à M. Launay, et de prescrire le dépôt des dessins dans les archives du comité.

Ces conclusions sont adoptées.

M. de Pétigny, en envoyant ce rapport, fait connaître que la chapelle de Saint-Gilles, sur laquelle il avait appelé l'attention du comité, le prieuré et l'enclos qui en dépend, viennent d'être achetés pour le prix de 10,000 francs par l'un des héritiers de l'ancien propriétaire. L'acquéreur annonce l'intention de laisser subsister provisoirement la chapelle dans l'état où elle est.

M. de Laborde donne quelques indications sommaires sur les importantes découvertes de documents qui ont été le résultat des mesures prises pour l'exploration des parchemins employés par l'artillerie à la confection des gargousses. Il se propose de rendre un compte plus détaillé de ces découvertes à l'une des prochaines séances du comité.

Correspondance.

M. Fouque, correspondant, informe le comité, qu'une partie considérable de l'hospice des malades de Châlon-sur-Saône, le seul édifice de l'époque de la renaissance que possède cette ville, va être démoli très-prochainement pour faire place à d'autres constructions. M. Fouque joint à sa lettre des lithographies des curieuses verrières qui décorent la grande salle de l'hospice, dite la *grant nef*.

M. Marcel Canat, correspondant, transmet un rapport sous forme de vœux, adressé par la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône à la commission des hospices de cette ville, ainsi qu'au préfet, au sujet de la démolition projetée de la grande salle des hospices, l'un des plus beaux spécimens des constructions civiles du XVIe siècle qui existent en Bourgogne. Cinq mois s'étant écoulés depuis la remise de ce rapport sans qu'aucune réponse ait été faite à la société, celle-ci réclame l'intervention du comité, et avec d'autant plus d'insistance que l'adjudication des travaux vient d'être annoncée pour le 10 janvier prochain. Si le monument ne peut être sauvé, il importerait de prendre au moins des mesures efficaces pour assurer le sauvetage des objets que renferme la grande salle.

La section s'associé pleinement aux vœux exprimés par la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, et prie M. le

Digitized by Google

Ministre de vouloir bien intervenir auprès de ses collègues du ministère d'État et du ministère de l'intérieur, pour empêcher l'accomplissement des démolitions projetées.

M. Marcel Canat réclame ensuite contre la description inexacte que M. Fouque a donnée de la mosaïque découverte à Ormes (Saône-et-Loire)[1]. Bien que ce curieux pavé soit à la veille d'être publié par la société d'histoire, etc., de Châlon, cette société a décidé qu'un extrait du rapport sur les fouilles, accompagné d'un calque du plan, serait envoyé dès à présent au comité afin de mettre celui-ci à même de s'assurer qu'il n'existe ni *tour,* ni *galerie souterraine,* ni *guirlandes de fleurs, etc.*

M. Fouque déclare de son côté, dans sa lettre au sujet de la salle des hospices mentionnée plus haut, qu'il a été mal informé par son correspondant touchant la forme, la nature et la destination des constructions romaines découvertes à Ormes.

M. Anatole Dauvergne, correspondant, adresse une liste des commandeurs de l'Hôpital-sur-Coulommiers, des ordres du Temple et de Malte, de l'année 1302 à l'année 1764, et une notice sur la commanderie de Chevru, à 16 kilomètres de Coulommiers, dont l'église est une reproduction à peu près exacte de celle de la commanderie de l'Hôpital.

Renvoi à M. Lassus.

A l'occasion de cette dernière communication, M. Dauvergne signale quelques meubles existant à Chevru, et que l'on assure avoir fait partie du mobilier de l'appartement que Louis XVI et sa famille occupèrent durant leur séjour dans la prison du Temple. Dans une seconde lettre, M. Dauvergne donne l'état et la description de ces meubles, aujourd'hui en la possession de M. Blavot, ancien membre du conseil d'arrondissement de Coulommiers.

La section décide que communication de ces lettres sera donnée à M. Nieuwerkerke comme pouvant avoir de l'intérêt pour le musée des souverains.

Le secrétaire annonce qu'il a communiqué à M. le commandant Favé de nouveaux documents pour servir à l'histoire de l'artillerie de la ville de Lille au XVe siècle, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq.

La séance est levée à cinq heures.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 112-113.

Digitized by Google

VII.

Rapport de M. de Saulcy, membre de la section d'archéologie, sur le projet de publication des inscriptions romaines de l'Algérie.

S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a demandé à la section d'archéologie un rapport, 1° sur l'état des travaux épigraphiques pour la publication desquels M. Renier sollicite l'appui du Gouvernement, et sur le degré d'avancement de ces travaux; 2° sur la méthode que notre collègue peut se proposer de suivre dans la rédaction définitive de son recueil; 3° enfin, sur l'utilité de la publication de ce recueil.

Les divisions de ce rapport, que vous m'avez chargé de vous présenter, se trouvaient ainsi indiquées d'avance : je traiterai donc successivement les trois points sur lesquels M. le Ministre demande à la section un avis et des éclaircissements.

I. *État des travaux de M. Renier.*

Les inscriptions romaines de l'Algérie dont M. Renier a composé le recueil, et qu'il m'a communiquées, sont au nombre de 3,767, savoir :

1° Inscriptions copiées ou estampées par M. Renier lui-même, pendant les deux missions qui lui ont été confiées, 2,167;

2° Inscriptions dessinées, antérieurement à la première mission de M. Renier, par M. le commandant de Lamare, membre de la commission scientifique de l'Algérie, 1,200 : les dessins de M. de Lamare sont de véritables *fac-simile*, et ils méritent toute confiance, aussi bien que les copies de M. Renier;

3° Inscriptions communiquées par divers officiers à M. Renier pendant ses deux missions, 400. M. Renier possède, de la plupart des inscriptions de cette dernière catégorie, deux ou trois copies, prises par des personnes différentes; aussi a-t-il pu, quoiqu'il ne les ait pas copiées lui-même, en constituer le texte avec toute la certitude qu'on doit attendre d'une critique patiente et exercée. Il a eu soin d'ailleurs de noter exactement toutes les variantes qu'il avait à sa disposition, de sorte que les pièces du procès seront placées sous les yeux du lecteur, qui pourra, en connaissance de cause, adopter ou rejeter les leçons proposées par l'éditeur.

Digitized by Google

De ces 3,767 monuments, 3,500 au moins sont entièrement inédits, et ceux qui ont été déjà publiés l'ont été, pour la plupart, d'après des copies très-défectueuses, dont le texte sera rectifié par M. Renier.

M. Renier a transcrit et classé toutes les inscriptions qui doivent composer son recueil, et il est prêt à en commencer la publication. Un certain nombre de ces monuments, qui ont une très-grande importance au point de vue de la paléographie, devront d'ailleurs être gravés, et ce travail ne pourra se faire en moins de deux mois. Ce délai suffira de reste à M. Renier, pour mettre la dernière main à sa première livraison, laquelle comprendra un peu plus de la moitié des inscriptions de Lambèse, l'antique *Lambæsis*.

Ceci m'amène naturellement à la deuxième des questions soumises à notre examen par M. le Ministre.

II. *Méthode que M. Renier doit se proposer de suivre dans la rédaction définitive de son ouvrage.*

Dans une lettre adressée à M. le Ministre le 24 août 1853, M. Renier expose, ainsi qu'il suit, l'ordre qu'il a adopté pour la composition des son recueil. Je reproduis *in extenso* ce passage de la lettre de M. Renier, parce qu'on y trouve indiqués quelques faits intéressants pour l'histoire de l'administration romaine, faits dont on devra la connaissance et la démonstration à la publication projetée.

« L'ordre le plus commode et en même temps le plus rationnel que l'on puisse suivre dans le classement d'une collection de documents épigraphiques, est l'ordre topographique combiné avec l'ordre méthodique; c'est-celui que je me propose d'adopter.

« L'Algérie comprend deux provinces de l'empire romain, la *Numidie* (province de Constantine, moins la subdivision de Sétif), et la *Maurétanie Césarienne* (provinces d'Alger et d'Oran, et subdivision de Sétif); de là, pour mon travail, une division naturelle en deux parties.

« Je commencerai par la Numidie, qui est la plus intéressante à étudier, non-seulement de ces deux provinces, mais peut-être même de toutes les provinces de l'empire romain. Lors de l'établissement du gouvernement impérial et de la grande réorganisation administrative qui en fut la suite, Auguste, dans le partage qu'il fit des provinces entre le sénat et l'empereur, crut devoir laisser au

Digitized by Google

sénat la province d'Afrique, qui comprenait alors ce qu'on a appelé depuis l'*Afrique propre* et la *Numidie.* C'était une dérogation au principe même de ce partage, dans lequel l'empereur, chef suprême de toutes les forces militaires de l'empire, avait eu pour but de se réserver le gouvernement direct de toutes les provinces où résidaient des légions. Or, dès cette époque, il y avait une légion en Afrique, et elle y resta tant que dura l'empire romain. Cette exception à la règle établie par Auguste est la seule qu'on puisse signaler dans l'histoire de cette époque; elle faisait du proconsul d'Afrique le seul commandant militaire qui tînt ses pouvoirs, non d'une délégation de l'empereur, comme les légats des provinces impériales, mais du sénat et du peuple lui-même. C'est ce qui explique comment quelques proconsuls d'Afrique purent encore, après l'établissement du gouvernement impérial, recevoir de leur armée, à la suite d'une victoire, le titre d'*imperator.* (Tacite, *Annal.* liv. III, ch. 74.) Un pareil état de choses ne pouvait durer; aussi, dès l'an 37 de notre ère, Caligula envoya-t-il un de ses lieutenants prendre le commandement de l'armée d'Afrique, tout en laissant au proconsul le gouvernement civil de la province. Ses successeurs firent de même; de sorte qu'à partir de cette époque, l'Afrique présenta, dans l'administration de l'empire romain, une autre exception plus remarquable encore que celle que je viens de signaler: elle eut à la fois un chef militaire, relevant directement de l'empereur, et un gouverneur civil, tenant ses pouvoirs du sénat. Le proconsul résidait dans l'Afrique propre, à Carthage; le lieutenant de l'empereur en Numidie, à Lambèse, où se trouvait le quartier général de la légion. De nombreuses inscriptions, recueillies par moi dans les ruines de cette dernière ville nous montrent le pouvoir de cet officier s'agrandissant successivement, et finissant, vers le temps de Septime Sévère, par comprendre, outre le commandement militaire, le gouvernement civil de la Numidie, qui, alors seulement, commence à apparaître comme province séparée.

« Je commencerai naturellement mon recueil par les inscriptions de Lambèse (elles sont au nombre de plus de 1,500), et je les classerai ainsi qu'il suit : 1° monuments relatifs aux empereurs et aux légats impériaux, suivant l'ordre chronologique; 2° monuments relatifs à la légion et aux légionnaires, ces derniers suivant l'ordre hiérarchique. Les monuments qui composeront cette section sont au nombre de plus de 500; ils ajouteront beaucoup à ce

Digitized by Google

qu'on savait de l'organisation des légions romaines; 3° monuments municipaux et monuments religieux; 4° monuments funéraires, suivant l'ordre alphabétique des noms de famille; 5° inscriptions chrétiennes.

« Après les inscriptions de Lambèse, capitale de la Numidie, je donnerai successivement celles des autres villes de la province, et je les classerai de la même manière.

« La confédération des Sittiens, qui comprenait les quatre colonies de *Cirta* (Constantine), *Rusicade* (Philippeville), *Milev* (Milah) et *Chullu* (Collo), et les bourgs de *Tiddis, Sigus, Uzelis*, sera l'objet d'un chapitre à part. Les inscriptions recueillies sur le territoire de cette confédération sont au nombre de plus de 600; elles sont d'une haute importance pour l'histoire de l'administration municipale dans l'empire romain.

« Un chapitre consacré aux voies romaines de la Numidie et à leurs bornes milliaires terminera cette division.

« La *Maurétanie Césarienne* ne fut réduite en province que l'an 40 de notre ère. Quelques inscriptions trouvées à *Césarée* (Cherchel), sa capitale, paraissent être antérieures à cette époque; elles rappellent le souvenir des derniers rois de Maurétanie de la famille de Juba.

« Province impériale, mais d'un rang inférieur à celui de la Numidie, la Maurétanie Césarienne ne fut jamais administrée que par des chevaliers romains. Les historiens sont unanimes à cet égard, et leur témoignage est confirmé par celui des monuments. Je commencerai la publication des inscriptions qui y ont été découvertes par celles de Cherchel, et je donnerai ensuite successivement celles des autres villes, en allant de l'ouest à l'est, de manière à finir par celles de la *Maurétanie Sitifienne*, petite province formée, au commencement du IV° siècle, d'un démembrement de la Césarienne.

« Un chapitre consacré aux voies romaines de cette province et à leurs bornes milliaires terminera également cette division.

« L'ouvrage entier formera deux volumes grand in-4° ou petit in-f°, le premier contenant les textes épigraphiques et les tables des *noms de divinités*, des *noms de lieu*, des *grades militaires*, des magistratures *impériales* et *municipales*, des *noms de famille*, des *prénoms*, des *surnoms*, etc., etc.; le second, contenant l'explication des monuments les plus importants, et les dissertations histo-

Digitized by Google

riques, géographiques et archéologiques auxquelles ils pourront donner lieu.

« Les inscriptions qui présentent le plus d'intérêt au point de vue de la paléographie seront gravées sur bois ou sur cuivre, et intercalées dans le texte; dans les autres, les lettres liées et les sigles seront reproduits autant que le permettront les procédés de la typographie. Enfin, l'ouvrage sera accompagné de trois cartes, savoir : un plan de l'ancienne *Lambæsis* et de son territoire, une carte de la *Numidie* et une carte de la *Maurétanie Césarienne.* »

Le comité, dans la séance générale du 10 janvier 1853, a décidé, sur le rapport d'une commission chargée de lui présenter un projet pour la préparation du recueil général des inscriptions de la Gaule, que dans la division consacrée aux inscriptions de la période romaine, « on admettrait des subdivisions analogues à celles des grands recueils déjà publiés, mais en réduisant le nombre de ces subdivisions, et en faisant surtout prédominer l'élément topographique. »

Cette décision peut s'interpréter de différentes manières. Le comité a-t-il voulu que l'on prît pour base du classement des inscriptions leur distribution géographique sur le sol de la Gaule, et que l'on établît ensuite, entre les monuments de chaque localité, des divisions analogues à celles des recueils de Gruter et de Muratori? Si telle a été l'intention du comité, M. Renier s'y est conformé d'avance, ainsi qu'on vient de le voir. Quoi qu'il en soit, au surplus, et abstraction faite de toute considération scientifique, la méthode qu'il a suivie était la seule que l'on dût adopter pour les inscriptions de l'Algérie, et je ne puis que l'engager à y persévérer. Quelle que soit la richesse de la moisson qu'il a faite sur cette terre, vierge encore d'explorations épigraphiques, il n'a pas et ne peut avoir la prétention de l'avoir épuisée. Longtemps encore on y trouvera à glaner. Il faut donc qu'à chaque découverte on puisse s'assurer, sans recherche pénible et à la seule inspection de son livre, si le monument rendu à la lumière est réellement nouveau, et mérite, par conséquent, d'être signalé. On ne se figure pas combien de découvertes précieuses sont perdues tous les jours en Algérie, par suite de la crainte qu'éprouvent ceux qui les font, d'encourir le ridicule, en s'exposant à vouloir faire connaître des monuments déjà connus. La publication d'un inventaire général des richesses

Digitized by Google

épigraphiques de la colonie aujourd'hui connues, fera cesser ce danger; mais pour cela, je le répète, il faut que les recherches dans cet inventaire soient rendues faciles; en d'autres termes, il faut que les monuments y soient, comme le propose M. Renier, classés d'abord par localités.

Les inscriptions devront être reproduites en caractères épigraphiques, imitant la disposition et la forme des lettres sur le monument. Je pense qu'il convient de conseiller à M. Renier d'y joindre une transcription en caractères minuscules, dans laquelle les abrévations seront expliquées et les lacunes suppléées autant que possible. Une traduction de toutes les inscriptions serait inutile; il suffira que les plus importantes soient expliquées et traduites dans le second volume.

J'arrive enfin au troisième point sur lequel M. le Ministre a demandé l'avis de la section.

III. *Utilité de la publication du recueil des inscriptions romaines de l'Algérie.*

Ainsi posée, la question est résolue depuis longtemps; elle l'a été, dès 1838, dans les instructions rédigées à la demande de M. le ministre de la guerre, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la commission scientifique de l'Algérie; depuis lors, les prédécesseurs de M. le Ministre, et M. le Ministre lui-même, l'ont résolue de nouveau, en confiant successivement à M. Renier les deux missions dont il s'est si bien acquitté. L'ouvrage préparé par M. Renier est, non-seulement le plus important recueil d'inscriptions romaines inédites qui ait jamais été formé, c'est aussi, je puis le dire sans crainte de blesser aucune susceptibilité, la plus intéressante collection de documents à laquelle ait donné lieu la conquête de l'Algérie; c'est à coup sûr celle que le monde savant accueillera avec le plus de faveur. L'Europe s'étonnerait à bon droit de voir un temps plus long s'écouler, sans que ces documents, dont l'existence lui a été depuis longtemps signalée, fussent publiés par les soins du Gouvernement. Le comité se joindra donc à moi, je l'espère, pour supplier M. le Ministre d'acquitter enfin, en ordonnant promptement cette publication, une dette d'honneur de la France.

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

Paris, 26 décembre 1853.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

I.

Compte des dépenses pour les funérailles d'Antoine de Poitiers (3 janvier 1382 nouveau style).

(Communication de M. Achmet d'Héricourt, correspondant, à Arras.

Ce sont les parties des missions que on a faittes à Arras pour l'obsecque de feu Anthoine de Poïtiers[1], que Dieux pardoint, qui se fist en l'eglize des Cordeliers à Arraz, le venredi 3e jour de jenvier l'an M.CCC.IIIIxx et un.

Premiers, achaté de Gille de Waurans les choses qui s'enssuivent. Premiers, demi livre de vermeillon, 4s. Une livre d'azur d'Allemagne, 12s. Deux mains de pappier, 5s. Quatre noirs caindaux, la pièce 42s, valent 8l 8s. Deux azures caindaux et 7 aunes de la petite moison et un caindal azur large la somme de 10l 8s. Quatre pappiers d'or parti, à 24s la pièce, valent 4l 16s. Trois pappiers d'argent à 9s la pièce valent 27s. Quatre aunes de caindal vermeil, à 4s l'aune, valent 16s. 17 aunes de bougheran noir, l'aune 4s, valent 68s. Quatre toilles de Coulongne, la pièce tenant 7 aunes et demie, montent à 9s la pièce, 36s. Deux onches de fil pers, 16d. Pour claux, dachetes et chevilles de fer pour la chapelle, 13s. A li pour VIIIc livres de cire que on a prins pour le luminaire faire, dont on a rendu pour l'ostel vc livres, ainsin nen demeure de allouée pour ledit service que IIIc le cent xl 12s, valent 34l 16s. Pour XXIIII bastons de torches 24s. Pour XXIII livres de gros linguement, 23s. Pour XXII livres de linguement delié, à 2s la livre, valent 44s. Et font ces parties toutes en somme audit Gille..... 72l 16d

[1] Le correspondant, si bien instruit de tout ce qui concerne l'histoire locale de l'Artois, avoue qu'il ne possède aucun renseignement sur le rôle qu'Antoine de Poitiers joua à Arras auprès de la comtesse Marguerite.

Digitized by Google

Item, à Maielin le paintre pour LXIX escuchons de bature, LXXVI escuchons de painture pour noircir la chapelle et les chandelers pour le fust et facon du blazon pour faire et armoier les couvertures du cheval, la cote d'armes batie et armoier et la selle, pour sa paine de toutes ces choses faire 8 francs valent.. 6l 8s

Item, à Pierre Clabaut, pour faire ladite cote d'armes et tailler.................................. 10s

Item, à Pierre le Gay pour trois aunes de caindal azur dont on fist ladite cote, et pour une aune et demie de toille persse.................................. 16s

Item, à Jehan de le Bassée, pour le harnas dont l'escuiers fu armé, polir, reclaver et remettre à point, pour tout.................................. 10s

Item, à Jehan de Saumer, pour rappareiller et mettre à point la selle du cheval, parmi uns escuiers et escuieres neuves.................................. 16s

Item à Jehan de Buffoy pour le louage d'un linsel dont on fist la représentation du corps............ 4s

Item, donné à un broueteur qui le mena et ramena. 2s

Item, à Vaast le Coutelier pour demi cent de fuerre à espandre en l'eglize.......................... 5s

Item, à Robert de Wambercourt pour demi cent de foerre.................................. 5s

Item, pour louage d'un char qui le mena à deux voitures.................................. 5s

Item, donné à Jehan l'Espicier qui a aidiet à faire le luminaire.................................. 48s

Item, donné à Jehan Petit qui l'a aidiet à ouvrer. 16s

Item, donné à Pierre, varlet Gille de Waurans, qui y a ouvré.................................. 20s

Item, donné au varlet Jakemart Bourgois, qui y a ouvré.................................. 16s

Item, donné au clerc broueteur pour lui et pour son compaignon qui ont aidiet à chauffer ladite cire, porté et rapporté ledit luminaire de l'ostel Madame aux Cordeliers, et des Cordeliers à l'ostel.......... 16s

Item, donné pour les varlés pour huille et chauffer lesdictes VIIIc livres de cire, pour tout............ 30s

Digitized by Google

Item, donné à Crespienne qui a aidiet à poser ladite cire tandis que on l'ouvroit, pour sa paine........ 4s

Item, donné à maistre Baude de la Bouete, pour aidier à chauffer la cire........................ 4s

Item, pour III los de vin porté aux Cordeliers pour les ouvriers de ladite cire, pour ce qu'il n'en peurent point avoir à l'ostel......................... 6s

Item, donné à maistre Jehan maistre charpentier de Saint-Vaast, pour ce qu'il a aidiet à drecier et ordoner la chapelle que on mist sur le corps, laquelle estoit de Saint-Vaast et l'avoit en garde............ 32s

Item, baillié à Aindrieu de Ternois pour ladite chapelle drecier, appareiller et remettre jus, par 7 jours.. 30s

Item, baillié à Martinet de Saint-Vaast, qui y a ouvré, par 5 jours................................ 16s

Item, à Jehan Maldeurrée, pour 4 jours qu'il y a ouvré.................................... 12s

Item, baillié à Henry Quiéquin pour li et son varlet, qui ont ouvré à ladite chapelle, par 5 jours....... 28s

Item, à Willot de la Porte, pour 4 jours qu'il y a ouvré.................................... 12s

Item, baillié à Jacquot le charpentier pour 4 jours qu'il y a ouvré.......................... 12s

Item, à Colart Barbe, pour 18 ais de blanc bois dont on fist le chiel de ladite chapelle............ 14s

Item, à Colin le Marronnier, pour 14 ais blanches pour mettre audit chiel...................... 12s

Item, baillié à Mikiel Hocquel, pour autre marrien mis en ladite chapelle, et pour deux petites eschielles pour y ouvrer.............................. 12s

Item, baillié à Mathieu Quesnel, pour plusieurs bendes de fer mises à ladite chapelle............ 10s

Item, baillié à Colart Regnault, pour VII livres de plonc, dont on refist la lanterne de ladite chapelle.. 5s

Item, donné à Jehan le Charreton, pour mener de Saint-Vaast aux Cordeliers ladite chapelle, et le ramener à Saint-Vaast, pour tout..................... 8s

Item, donné à six varlés qui nettoièrent ladite église, et portèrent l'estrain par les chapelles...... 8s

Digitized by Google

Item, baillié pour les offrandes en argent à ceuls qui en vaurent prendre........................ 4^s 8^d

Item, donné aux femmes qui allèrent semonrie les gens pour venir audit service, pour tout.......... 16^s

Item, à Michiel le Franchois, pour XVI aunes de drap à retraire, l'aune 6^s 6^d, valent................. $C4^s$

Item, pour le tondage dudit drap............. 5^s

Item à Jehan de Saint-Venant pour VII aunes et III quartiers de drap ; à 8^s l'aune, valent............ 62^s

Item, à la vesve Vaast de Pis pour 3 aunes et 3 quartiers de drap; l'aune 8^s, valent 30^s. Pour XIIII aunes et demie de drap à retraire, l'aune 8^s, valent C. 16^s. Item, à li pour le tondage dudit drap 3^s 4^d. Et font ces parties en somme.................... 8^l 9^s 4^d

Item, à Jehan Pillon, pour X aunes et demie de drap, à 8^s l'aune, valent........................... 4^l 4^s

Item, à Jehan de la Madelaine, pour XII aunes et demie de drap; à 8^s l'aune, valent................ C^s

Item, à Guillaume de Lingny, pour VIII aunes et un quartier de drap, l'aune 8^s, valent 66^s. A li pour XIII aunes d'autre drap; à 6^s l'aune, valent 6^l 18^s. Et somme à li de ces deux parties.......................... 10^l 4^s

Item, baillié à Jehan de Laon, pour la facon de 24 cotes et 24 chaperons, que on a fait dudit drap pour ceuls qui tindrent les 24 torches; pour tout, parmi les estoffes.................................. 4^l

Item, donné aux frères meneurs pour le rachat de toutes choses portées à leur églize pour ledit obsecque, tant ens en cheval ou luminaire, comme en toutes autres choses, excepté XL livres en oubit que on leur a donné; pour tout, la somme de 40 livres sus[1], valent 32^l

Item, donné au curé de la Madelaine pour tel droit que il pooit avoir audit obsecque et es choses dessus dites, la somme de 12 frans, qui valent .... 9^l 12^s

Item, donné au clerc de la Madelaine.......... 10^s

[1] La quittance du gardien des Cordeliers ne fait mention que de 40 francs, somme qui équivaut aux 32 livres marquées dans le compte; il n'y est pas question des 40 livres en sus.

Digitized by Google

Somme toute de ces parties, noef vins trois livres quatre sols et quatre deniers paresis, le franc pour 16^s.

Bande en parchemin. (Archives départementales du Pas-de-Calais, section des archives des comtes d'Artois.)

De par la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgongne,

Receveur d'Arras, nous vous mandons que les sommes contenues au rolle parmi lequel ces présentes sont annexées, montans à noef vins trois livres quatre sols et quatre deniers parisis, le franc pour 16^s, vous paiez et délivrés aux personnes contenues en ycelui, à chascun ce que sur lui est escript, que nous leur devons pour l'obsecque et enterrement de feu notre amé cousin Anthoine de Poitiers, que Dieux pardoint, lequel nous avons fait à faire en l'eglize des Cordeliers de notre ville d'Arraz, cest venredi troisième jour de jenvier derrains passé et par rapportant aveucq ledit rolle et quictance des Cordeliers de notre dite ville et de Gilles de Waurans de ce qui leur est échu tant seulement, nous volons et mandons à nos bien amés et féauls les gens de nos comptes que ladite somme de IX^{xx} III liv. 4^s et 4^d parisis dessus dite ils allouent en vos prochains compte sans contredit. Donné à Arras, le 6e jour du mois de jenvier, l'an mil CCC IIII^{xx} et un.

Par Madame, à la requête de mess. Jehan Berruyer.

Signé .....

Original en parchemin scellé d'un scel en cire rouge en partie brisé.

Sacent tout que je Gilles de Waurans, bourgeois d'Arras, congnois avoir heu et recheu de Jehan d'Arras, receveur de le baillie d'Arras, la somme de soixante douze livres seze deniers parisis, en quoy ma très-grande et très-redoutée dame madame la contesse de Flandres et d'Artois est tenue à my pour plusieurs parties tant chire comme aultres choses que jou ay baillié et délivré pour le fait del obsecque de feu Anthoine de Poitiers, que Dieux pardoint, fait en l'eglise aux Cordelliers d'Arras; lesquelles parties sont contenues en un raoulle de parchemin où les lettres de madite dame sont annexées, qui furent données le 6e jour de jenvier derrain passé, de lequelle somme de 72 livres 16^d je me tieng pour bien et applain paiés, et en quicte madite dame, ledit receveur et tous

Digitized by Google

aultres à qui quictance en appartient. Donné soubs mon scel, le 10ᵉ jour de mars, l'an de grace mil trois cens quatre vinz et un.

Original en parchemin scellé d'un petit scel en cire brune en partie brisé.

Noverint universi quod ego Nicholaus, gardianus fratrum minorum Atrebatensium, anno domini M° CCC° octogesimo primo recepi XL francos per mandatum Johannis dicti de Attrebato, receptor[is] illustrissime domine domine Arthesiensis, pro anima nobilissimi viri ac ex obsequiis ejusdem, Anthonii videlicet de Pictavia, cujus anima requiescat in pace. In cujus rei testimonium sigillum officii mei presenti quitancie est appensum.

Original en parchemin scellé d'un scel en cire rouge en grande partie brisé.

II.

Correspondance relative au projet de mariage entre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et la princesse sœur de Henri IV.

(Communication de M. Comarmond, correspondant, à Lyon.)

La négociation secrète objet de cette correspondance n'était indiquée jusqu'ici que dans les mémoires de Mornay et dans un passage des lettres de Busbec (voyez *Lettres missives de Henri IV*, tome I, page 468, note 1), car la première lettre du duc de Savoie notifiant l'envoi de M. de Bellegarde et la réponse du roi de Navarre du 3 septembre 1582, publiées par M. B. de Xivrey, se renferment dans des termes très-vagues; mais la correspondance qui va suivre rend parfaitement clair le sens de cette phrase qu'on lit dans la réponse de Henri IV : « Le sieur de Bellegarde, qui s'est dignement acquitté de sa charge, vous fera entendre le desir que j'ay que les conditions qu'il m'a proposées soyent tellement modérées *que ma conscience, honneur et réputation soient conservées.* » Quelques jours après, le roi envoya à Turin M. de Clervant avec des instructions pour suivre cette affaire, comme le prouve la lettre réimprimée dans le recueil cité plus haut (tome I, page 472). Toutefois, la négociation paraît avoir langui durant les six mois

Digitized by Google

qui suivirent, jusqu'à l'époque où elle fut reprise par l'envoi de M. de Servaing à la cour de Navarre.

H. B.

1. Instruction de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour M. de Servaing. (Autographe.)

Monsr de Seruaing, puys que nous aues fait entandre que vous allies vers la ma^té du roy de Nauarre et questes a plein informé de la sincere affection que nous auons tousjours en son endroit, suyuant les vestiges de feues nos tres honorés seig^rs pere et mere dheureuse memoyre, et comme nous desirons de plus en plus la démonstrer et perpétuer par tous les bons moyens a nous possibles, pour la confiance qu'auons de vostre prudance et deuotion enuers sad. ma^té et nous, sellon la bonne démonstration que nous en avons de longue mein; ce nous a esté grand plaisir dauoyr vostre occasion et commodité de vous pour len pouuoyr fere rememorer et assurer de plus fort et luy mander de nos nouelles pour auoyr des siennes, comme nous le soetons dore ja.

Et pour ce nous vous prions qu'en luy presentant nostre letre de creance sus vous et baisant les meins de nostre part, vous faites ennuers elle pour nous tous les affaires de visitations et confirmation de singuliere admitié que vous avons dit a bouche, lesquels vous saves conuenir au debuoyr dung bon parant et vrey amy, tel que luy sommes et nous vollons maintenir à jamais sil luy plait, dont vous le pouuez asseurer pour les bons effectz quelle en verra tousjours quant il luy plairra sellon nostre pouuoyr.

Et pour testmoigniage de ce et affin quelle cognoisse lestat quauons tousjours fait et faisons de son admitié et alliance, vous luy dires que nous confiant en la promesse que nous fit le seig^r de Seruant[1] a son partement d'icy, comme pourries monstrer par la lettre que vous escris du despuys, et en attandant tousjours sa response, nauons volu antandre encores a aultre parti, quoy qu'il soit aduenu comme saues fort bien, parce que contignuons a nostre premiere intantion et bonne vollonté vers sadite m^té pour le regard de celluy de madame la princesse sa seur, sur lassurance que nous a donné de la sienne en ce fait ledit s^r de Seruan et

[1] Il est plus que probable qu'il faut lire ici *de Clervant*. Ce personnage, très-fréquemment chargé de négociations par le roi de Navarre, est appelé tantôt *de Clervant* ou *Clervan*, tantôt *de Clervaut*. H. B.

Digitized by Google

quelle se contantera tousjours que les choses seffectuent de la façon que par sa prudance elle cognoit trop mieux veu lestat du temps presant et auquel nous soumes (*sic*) estre requis pour le bien de tous; cest qu'au moings la princesse estant auecque nous, sil plairra à Dieu et a eux qu'il aduienne ce que nous desirons, se veulle conformer et ranger d'une franche et non feinte amitié a nostre forme de viure et religion. De quoy vous les supplieres de nostre part bien..................[1] *affin quaulcune dispatte et discordance* entre nous puysse ampecher la perfection de lamour et bonne intelligence que nous nous debuons reciproquement, et de ne donner aulcung subjet a personne de nous callomnier ny nos successeurs a ladvenir et troubler le repos de nos estats et establissement, soubs lequel ils ont estes jusques icy maintenus et regis en toute quietude et oubeyssance de justice, pour cause daulcune nouelleté quil nest besoing dintroduyre; que sera acte digne delle qui resultera au grand bien dung chescung de nous et qui nous occasionera de laimer et estimer dauantage, sellon que le pouues mieux faire entandre et sur ce prandre la bonne resollution auec sadite majesté pour la nous fere antandre par Blanchard nostre secretaire qui vous accompagne a cest effet, si vous mesmes ne le pouues rapporter si tost que luy.

Suivant quoy aussi vous sallueres sil plait a sad. m^té lad. princesse en nostre non, en luy presentant nostre lettre et participant de nos novelles come vous avons dit.

Et de même feres envers nos amys que verres et vous demanderont de nous, ausquels feres nous escuser si ne leur escripuons pour ne sauoyr quels vous retrouueres, et de tout aduiseres de proceder comme venes estre requis pour nostre seruice, selon la confiance que nous avons comme dessus en vostre prudance a laquelle pour ce nous remettons. Fait a Turin le quatrieme may *1583*. C. Emanuel.

2. Response a l'instruction du sieur de Seruaing, enuoyé vers le roy de Nauarre de la part de mons^r le duc de Sauoye.

Le roy de Nauarre se sent honoré de la recherche qu'il a pleu faire a Son Altezze du mariage de madame la princesse sa sœur,

[1] Les premiers mots de cette ligne sont trop effacés pour qu'on puisse les lire et encore moins les calquer, ceux que nous soulignons étant à peine visibles.


Digitized by Google

tant par l'enuoy du sieur de Bellegarde des lan passé, que maintenant encor du s[r] de Seruaing, pour le desir qu'il a de veoir leur amitié bien et estroittement estraincte et renforcée. Et en particulier se sent obligé audit seigneur duc de ce que pendant ce traitté il nait voulu entendre a aucun autre party, combien que de diverses partz il s'en soit presenté, comme il luy a declaré tant par linstruction que par sa propre bouche et creance du dit s[r] de Seruain.

Ne peut touteffois le dit sieur Roy se departir aucunement de sa premiere resolution declarée par cydevant audit sieur de Bellegarde, et depuis confirmée expressement par le sieur de Cleruant : sçauoir est, qu'es choses indifferentes il seroit tousiours d'aduis que ma dite dame sa seur s'accommodast en tout ce qui seroit possible au bien des affaires et Estat du dit seigneur duc, mais non qu'elle se dispensast au fait de la religion et exercice dicelle qui depend du service de Dieu, et du tesmoignage de sa conscience; ce qui toutes choses bien considerées ne pourroit apporter aucune utilité aux affaires de sadite Altezze.

Prie donq le dit seigneur duc selon sa prudence mettre en consideration quel crime encourroit ledit seigneur roy enuers Dieu, quel remors en sa conscience et quel blasme entre les hommes, s'il estoit autheur et conseiller a madite dame sa seur, pour esperance ou cause de mariage, de violer en sorte que ce fust son ame, et contredire au sentiment de sa conscience : a quoy, comme il ne la voudroit ny inciter ny persuader, aussi sçait il tres bien que nulles considerations ny persuasions ne la pourraient jamais ny inuiter ny induire.

Mais sur ce que ledit seigneur duc allegue les dangers esquelz il mettroit son Estat en faisant autrement, pense ledit seigneur roy que ledit seigneur duc a bien consideré, selon sa prudence, que les mariages des princes, outre laffection qui est entre les personnes, sont aussy mariages de leurs Estatz, par lesquelz les contractans desirent et pretendent se fortifier l'un l'autre.

Duquel but ilz seroient frustrez sans doute l'un et l'autre, si ledit seigneur roy venoit a condescendre aux propositions faites par ledit s[r] de Seruain : l'un parce qu'en ce faisant il mériteroit de perdre la creance et authorité qu'il a acquise et maintenüe jusques icy entre ung grand peuple de toutes qualitez et plusieurs nations, par laquelle Dieu luy a fait la grace de se maintenir

Digitized by Google

contre si puissans ennemis; l'autre, parce que layant ledit seigneur roy perdue, en se departant de la constance et fermeté qu'il a touiours eue en sa religion, il rendroit son amitié et alliance inutile a tous ses amis et alliez, et nommeement audit seigneur duc, lequel comme tous sages princes en se mariant a pour but de s'appuier de bons et utiles amis.

Espere pour ces raisons ledit seigneur roy que quand ledit seigneur duc les aura bien considerées, il ne voudra faire instance sur chose par laquelle ceste alliance tant desirée des deux se rende dommageable a l'un et pour le moins inutile a l'autre.

Mais, comment qu'il plaise a Dieu, qui tient les cueurs des princes en sa main, en ordonner et disposer, le prie tres affectionneement de croire que ledit seigneur roy desire obseruer et garder auec luy vne amitié estroitte et inuiolable, et ne permettra jamais, en tant qu'en luy sera, que ce pourparlé, qui auroit esté mis en auant pour estraindre leur amityé, soit en aucune façon occasion de la diminuer ou dissoudre.

De ce, prie ledit seigneur roy ledit s[r] de Seruaing asseurer de sa part son Altezze, comme aussy singulierement qu'elle en veuille faire preuue en l'employant en chose qui soit en sa puissance, n'ayant ledit seigneur roy rien plus a cueur que de perpetuer par tous bons offices l'amitié que nature a ordonnée entr'eux, et en laquelle particulierement le desir qu'il monstre de ceste alliance le conferme grandement et oblige.

Faict a Pau, le dernier jour de juin l'an 1583.

HENRY.

L'ALLIER.

3. Lettres du duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, au duc de Savoie.

Monseigneur, jé receu par les s[rs] de Servaing et de Blanchard[1] la lettre qu'il pleust a V[re] Altesse m'escrire et demeuray merveilleusement resiouy d'entendre par eulx loccasion de leur voiaige et

[1] Il est aussi question de ce secrétaire du duc de Savoie dans une lettre de Henri IV (t. I, p. 696). Cette lettre non datée, en la comparant avec les deux lettres du duc de Montmorency, paraîtrait se rapporter au commencement plutôt qu'à la fin de l'année 1584. H. B.

Digitized by Google

la bonne vollonté de V^re^ Altesse à la perfection de lœuure ja encommancée, a laquelle le roy de Nauarre et madame la princesse correspondent auec beaucoup daffection tant pour lhonneur qu'il plaist a V^re^ Altesse faire a tous deux que pour la particuliere deuotion et amytié quils luy ont touiours porté; de sorte que ne restant qu'au seul poinct de la religion que le tout ne saccomplisse au contentement des parties, et qu'il ma semblé y avoir ung moyen et expedient pour surmonter et venir a bout de ceste difficulté sans que les ungs et les autres en recoiuent aulcun interest ny prejudice. J'ay estimé comme tres humble seruiteur que je suis de l'un et des autres et principallement tres affectionné fidel et obligé de V^re^ Altesse pour estre extrement jaloux de son bien, repos et contentement, et pour cognoistre madite dame la princesse si parfaictement accomplie qu'elle ne luy peult estre que fort propre et tres agreable, de retenir icy led. de Seruaing, et prié le s^r^ Blanchard aller trouuer V^re^ Altesse avec mon aduis que je me suis dispensé luy donner pour la confiance qu'il plaist a V^re^ Altesse auoir de moy quy ne la tromperay aussi jamais; afin que par luy elle soit informée bien particulièrement de ce quy s'est passé et que surtout V^re^ Altesse ait agreable, ainsi que je len supplie tres humblement, de sen voulloir resouldre et aussitost redepescher de deça led^t^ s^r^ Blanchard bien instruit et informé de ses intentions, ou il trouuera led^t^ s^r^ de Seruaing prest et porté pour aller retrouuer lesd^ts^ s^rs^ roy et dame, sil en est besoin; et lesquels cependant je mettray peyne de preparer et disposer pour donner toute satisfaction a V^re^ Altesse, comme je scay qu'ils en ont tres bonne vollonté et que le seul respect de la religion ne les permet de souvrir et dispenser; de plus pour infinies raisons et considerations necessaires et tres importantes que led^t^ s^r^ Blanchard sur lequel je me suis remys representera a V^re^ Altesse, laquelle je supplie tres humblement vouloir en ce satisfaire a lattente et au souhaict de tous ceulx qui ayment son seruice, le bien et la prosperité de ses afferes, et croire que les vertus et perfections de ceste princesse accompaignés du desir passionné que j'ay du repos et contentement de V^re^ Altesse, me font si fort affectionner cest affere; auec ce qu'elle se peult promettre qu'ayant mad^e^ dame auprés de soy, qu'elle se disposera et conformera tres vollontiers a tous ses plaisirs et vollontés. Et en attendant par le retour dud^t^ Blanchard lheur de sauoir des bonnes nouuelles de V^re^ Altesse et

Digitized by Google

d'estre honnoré de ses commandemens, je supplieray le Createur,

Monseigneur, la conseruer en toute prosperité et parfaicte santé.

Juillet 1583.

Vre tres humble et tres obeissant seruiteur.

MONTMORENCY.

Monseigneur, je remercie tres humblement Vostre Altesse de lhonneur qu'il luy a pleu me faire en renvoyant de deça le sr Blanchard auec résolution de son intention sur le pourparlé du mariage d'entre Vostre Altesse et madame la princesse de Navarre. Portant en moy mesme ung extreme regret, pour le tres humble seruice que ie doy a lun et a lautre et pour le contentement des deux partis, que ceste negociation n'ait peu estre acheminée a sa perfection. Mais puis que le seul poinct de la religion dont on ne s'est peu accorder y a apporté la difficulté et que Vostre Altesse asseure le roy de Nauarre de la continuation de son amytié, cest chose qu'il tiendra tres chere et que ie scay desirer de tout son cœur. Aussy, Monseigneur, Votre Altesse peut bien faire estat certain de la sienne en toutes choses, ainsi que iay prié ledt sr Blanchard luy faire bien particulierement entendre, comme aussy de loccasion de larrest du sieur de Seruaing en ces quartiers qui a esté trouué a propos, et de la perseuérance de ma tres humble et tres deuote affection a son seruice; ne souhaitant pour mon plus grand heur que de luy en pouoir rendre preuue par quelques signallez effectz dignes de la volonté que ien ay. Et en attendant que le moyen men soit donné et destre honoré des commandemens de Vostre Altesse, je suppliray le Createur,

Monseigneur, la conseruer en toute prosperité et parfaicte santé.

De Pezenas, ce... de januier *1584*.

Vre tres humble et tres obeissant seruiteur.

MONTMORENCY [1].

Je vous puis asseurer, Monseigneur, que ledt sieur de Seruaing

[1] Cette signature est à peine lisible et n'est point de la même main que le corps de la lettre.


Digitized by Google

est tres nécessaire par deça pour le seruice de Vre Altesse pour luy conseruer et acquerir des seruiteurs; en quoy il nobmet chose quelconque du deuoir dun tres fidel seruiteur.

III.

Inventaire des reliques et des biens du chapitre de l'église de Dol, en Bretagne.

(Communiqué M. Édouard Quesnet, correspondant, à Rennes, et annoté par M. le comte de Laborde, membre du comité.)

Ensuyst l'inventoire des reliques et autres biens de l'église de Dol comme censuyvra, fait par vénérables et discretz mestres Guillaume de Saint-Martin et Thebault Byais, chanoine de la dite église, dom Jehan Aliz, fabriquour de le fabrique d'icelle église, et dom Jehan Lorit, commissaire quant ad ce, baillez, donnez et deputez par vénérable le chapitre de la dite église le vie jour du moys de may l'an mil iiiic quarante.

Premier :

Ou reliquaire de la dicte église, devant lequel doit et est tenu le thresorier de la dicte église maintenir à ses despens une lampe par dehors ardente jour et nuyt, furent trouvez une mictre blanche toute d'or, petite et basse de la faczon ancienne[1], où il a sur les pinacles, devant et derrière, deux saphir plaz en laquelle a deux grans esmaulx[2] par devant, par manière de rose à seixte feille, et en chacun esmail un très gros saphir bellonc, et avecques ce seix très-grosses perles, avecques seix autres petites ataches environ les dites perles, où il y a en chacune d'elles pierres vertes et rouge. Item y a ou devant de la dicte mictre, seix autres ataches

[1] On commença vers le milieu du xive siècle à donner plus de hauteur et aussi plus d'ampleur à la mitre des évêques, qui, dans tout le xiiie siècle, avait conservé la forme élégante vers laquelle des prélats bien inspirés reviennent aujourd'hui. En 1440, comme on l'apprend par cet inventaire, cette coiffure avait déjà pris une telle extension, que les vieilles mitres étaient dites *petites et basses*.

[2] C'est une enseigne ou ornement isolé qu'on appelait *esmail* par métonymie, et parce que ces ornements étaient faits en or et en argent émaillés.

Digitized by Google

d'or en manière de treffles garnies chacune de quatre petites pierres vertes et rouges avecques trois perles. Item ou cerle d'avant de la dicte mictre, y a cinq taboreaulx [1] et quatre ou montant où il a trois saphirs beaux carrez, deux esmeraudes et quatre petites balles, avecques petites chaynetes, entre deux, et perles en l'ournissement [2], garni chacun taborel de quatre perles et quatre petites pierres rouges et vertes. Item y a ou dit devant par les bors dehors petiz sercles d'or garniz de menues pierres et perles, dont il fault une perle avecques son atache. Item de l'autre part et derrière est garnie la dite mictre, derrière comme devant sans enpirance, chacune pierre en sa valeur, excepté que il fault une pierre et une perle à leurs ataches. Item en l'esmail du costé senestre de derrière fault un pierre verte à son atache. Item en une des chaynetes ou costé destre par derrière fault une perle. Item il fault ou batant du costé senestre un ballan et tous les batans, excepté un petit saphir qui y est. Item fault en l'autre batant du costé dextre une esmeraude en l'un taborel, et en l'autre troys pierres rouges et vertes, avecques leurs ataches et les pendens excepté une petite pierre rouge et un petit saphir.

Item y a une grande mictre toute couverte de menues perles en faczon de fleur de liz [3] garnies de pierres, esmaulx et autres ournissemens precieux du prix vi^{xx} escuz, que donna l'evesque Estiene Cuevret. (1405 à 1429, *dom Taillandier.*)

Item une autre petite mictre de l'ancienne faczon, semée de perles à plaz, garnie de esmaulx et de grosses pierres et perles; savoir est : ou devant de quatre gros rubiz et seix saphirs, et garnie par les bors de menuz rubis, excepté que il en fault en la partie destre de devant environ neuf ou deix et en la partie senestre environ deux, et auprès du pinacle fault une grosse pierre. Item fault au dit devant, un esmail à sa garniture en faczon de treffle. Item en la dicte mictre garnie par derrière comme devant sauf qu'il fault le pinacle. Item fault de la partie senestre ou derrière un esmail et une pierre; et en la bordeure, environ quatre ou cinq petits rubis, et en la partie destre environ deux. Item les

[1] De *taborellus*, un ornement rond et saillant, de la forme du taborel ou tabourin.

[2] Ornementation et ornement, de *aourner*, synonyme d'orner.

[3] Perles brodées en fleurs de lis, c'est-à-dire que cette mitre était semée de fleurs de lis faites en petites perles.

Digitized by Google

batans garnis de pierres et esmaulx, sauff que il y fault une atache avecques une pierre, et une pierre sur une atache et ès boutz deux chaynetes avecques deux pierres.

Item une autre petite mictre couverte de perles, et orfraesée de pierres de diverses couleurs, de perles et d'argent doré et autres menus bien jolis.

Item la sainture madame sainte Margarite, de soye à quatre bastons de fil de soye par le milieu, et qui sont fourchez chacun bastons en quatre par les deux bouts à les deux fillez qui autreffois avoient esté prins et ostez de la dicte sainture.

Item une autre petite croez d'argent veille, qu'on porte aucune foiz en procession.

Item une paix de marbre garnie d'argent.

Item une couppe [1] d'argent couverte, pendue sur le grand aulter où est *Corpus Domini*, pesant.....

Item une verge d'argent, pour le sergent de chapitre, pesant.....

Item quatre plates d'argent dorez d'un costé, semez de fleurs de liz.

Item autre petite pièce d'argent blanc bellongée [2], semée de petites fleur de liz tout poisant ensemble.... (Et tout cest argent fut mis en tabliaux [3]. *Note additionnelle du XVIe siècle.*)

Item une coste de l'un des Innocens que l'évesque Estienne Cuevret donna, à qui Dieu fasse pardon, amen. A présent la dite coste est enchassée en argent et est o [4] les reliques sur un pié d'argent.

Ensuyt l'inventoire des chapes et chapelles estant ou chapier [5] dou cueur don le fabriquour de la dite église a la garde et enporte la clef.

[1] C'est un ciboire, qui remplaçait dès lors, dans cette forme, les colombes qu'on avait suspendues pendant plusieurs siècles au-dessus de l'autel, et dont nous avons conservé de délicieux spécimens en argent ciselé, en bronze fondu, en cuivre émaillé.

[2] *Et aussi boullongné*, c'est-à-dire orné de boulons en saillie.

[3] Preuve à ajouter à mille autres preuves de cette fonte incessante des anciennes pièces d'orfévrerie, pour en fabriquer d'autres à la mode nouvelle.

[4] *Avec.*

[5] Cabinet ou armoire réservé pour conserver les chapes et autres vêtements ecclésiastiques, qui formaient un véritable trésor, tant le luxe était grand, tant les richesses en ce genre étaient devenues considérables par l'accumulation, dans chaque église, des offrandes généreuses de plusieurs siècles.


Digitized by Google

Premier : Une chape blanche à ymageries avecques les armes de France, et fers de moulin noirs qu'on apelle de pouencé[1].

Item une autre chape d'or à ymagerie de point d'eguille, qu'on appelle la chape de Moreac[2].

Item deux chapes perses neufves de drap d'or, que donna le duc Jehan[3].

Item trois grandes chapes vermeilles que donna le dit duc Jehan.

Item une chape vermeille de drap d'or à roses, que donna mestre J. Roussigneul.

Item une autre chape vermeille de tresse d'or garnie des armes de mons^r de Lesven, qui la donna.

Item trois autres chapes vermeilles que donna Mr Estienne Cuevret, évesque de Dol.

Item une chapelle[4] d'or, à un rosier vert, où sont les armes du duc et de mond. seig^r Estienne Cuevret, et est toute complète.

Item une autre chapelle d'or, dyaprée, et n'y a que le chasuble, tunique et dalmatique.

Item une autre chapelle d'or, garnie de chasuble, tunique et dalmatique.

Une chapelle rouge à ymagerie, garnie de chasuble, tunique et dalmatique.

Item une autre chapelle noire, toute complète, excepté un fanon à roses et estoilles d'or.

Item les paremens du grant aulter[5], qui sont ensemblable à la dicte chapelle noire et une chape à les dictes roses et étoilles d'or.

Item une autre chapelle noire, savoir est la chassuble doublé de noir, et le tunique et le dalmatique double de vermeil[6].

[1] Thibaud de Pouancé, évèque de Dol, de 1279 à 1301.

[2] Thibaud de Moreac, évêque de Dol, de 1301 à 1322 ou 24.

[3] Jean VI, duc de Bretagne, surnommé le Bon. Il naquit en 1389 et mourut en 1442.

[4] Une chapelle comprenait tous les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés et les différents ustensiles propres à desservir un autel dans tous les services du culte ; mais ce même mot s'appliquait aussi aux vêtements seulement et même à une partie de ces vêtements, comme dans ces deux articles de notre inventaire.

[5] *Aulter* et *autier*, autel, de *altare*.

[6] Le deuil n'a été exclusivement noir qu'à partir du XVIe siècle, l'argent ne



Item une autre chapelle noire, que donna feu mons[r] Estienne Cuevret, que Dieu absolle, garnie de estolles et de fanons et y sont ses armes.

Item quatre chapes noires que mon dit sieur Estienne Cuevret, jadis évesque de Dol, donna, et y sont ses armes.

Item une chappelle rouge doublée de noir à tunique et dalmatique.

Item un tunique et dalmatique rouges.

Item une chapelle nommée la chapelle des Cos, garnie de tunique et de dalmatique.

Item une chapelle verte garnie de tunique et de dalmatique.

Item seix chapes blanches, de drap de soye dyapré et grans fleurs d'or.

Item un drap blanc à couvrir le grand aulter.

Item une chapelle blanche toute complète, sauf un fanon.

Item sept autres toutes parées.

Item une autre petite mictre, à la faczon ancienne, garnie et orfraesée de diverses pierres.

Item une autre mictre de drap de violete, brodée et garnie de petis cloux d'argent dorez.

Item une crosse d'argent dorée et esmaillée pesant, comme l'en dit, XVIII mars d'argent.

Item y a une chasse d'argent toute neufve avecques un grand pinacle pour porter *Corpus Christi*[1] le jour du sacre[2], où il a grand nombre de reliques, selon qu'il est contenu es vers cy-escriptz en cest livre[3] et poaise de quarante à cinquante mars.

Item une grande croe[4], ancienne, où il a une ymage du crucifilz d'argent doré.

Item une petite bourse atachée à la dite croe, où il a une pe-

lui a été réservé qu'au XVII[e]. Antérieurement, des traditions particulières avaient fait adopter à la cour certaines couleurs pour le deuil des rois, et les armoiries imposaient aux funérailles des princes et nobles les couleurs de leur blason associées au noir.

[1] C'est un ostensoir.

[2] La fête du Saint-Sacrement, ou Fête-Dieu, est ainsi appelée dans tous les documents, et l'expression est encore en usage.

[3] M. Quesnet a transcrit ces 106 vers latins et ils ont été classés, avec les autres documents, dans les archives du comité.

[4] Croix.

Digitized by Google

tite croe d'or, où il a de la vroye croe dedans, avecques deux esmeraudes et un rubi avecques quinze petites perles.

Item une autre petite croez d'argent doré avecques Marie et Johan, et le crucifilz entre deux, pesan....

Item une autre petite croez dorée, garnie de reliques, de perles et de pierres, que donna mestre Michiel Le Monnoyer, armoyé de ses armes,

Item une ymage de monsieur saint Sanson [1] d'argent doré, pesant.....

Item un doy de monsieur saint Sanson garny d'or et armoyé des armes à l'évesque de Moreac. (Thibaut de M....., 1301 à 1312.)

Item l'annel de monsieur saint Sanson et tout et les deux ataches au braz dudit ymage.

Item le chef madame sainte Margarite en argent dorée, pesan.....

Item. un collier d'argent doré, esmaillé, ataché au dit chief, pesan.....

Item un chariot, à quatre royaulx d'argent doré, où il y a des reliques de monsieur (*sic*) Lorens et saint Estienne.

Item la relique de monsieur saint Magloire enchassée en argent doré sur un pié d'argent doré.

Item des reliques de monsieur saint Nicolas, assiz sur un autre pié, où il a clefs et un pinacle dessur.

Item un abillement d'argent doré avecques un demy-sercle, pour porter *Corpus Christi* le jour du sacre.

Item une relique de monsieur S[t] Yves, assiz sur un pié d'argent doré.

Item une autre atache d'or [2], avecques les reliques de monsieur saint Morice, garnye de trois dyamans, trois beaux saphirs et douze grosses perles, que donna l'evesque Estienne Cuevret.

Item quatre encensiers d'argent, pesant...

Item deux chandeliers d'argent, pesant...

Item quatre bacins d'argent (et à présent ne sont que deux bacins; *écriture du xvi[e] siècle*).

Item cinq calices d'argent doré pesant...(à présent ne sont que troys calices, *xvi[e] siècle*).

[1] Fondateur de l'évêché de Dol (*circa* 557). Note de M Quesnet.

[2] C'est un pent-à-col ou un mors de chape.

Digitized by Google

Item deux orseulx[1] d'argent pesant...

Item grand nombre de reliques de divers saints en trois coffres, où il a anunces[2] pour chacune relique.

Item une grande croez d'argent.

Item un petit drap linge blanc, lié de corde à fouet, deux agneaux[3], l'un à une topase, l'autre à une pierre de jaspe ou dyamant, en laquelle a un petit ruby et est semé de petites pierres.

Item en celuy drap diverses pierres, les unes enchassées, les autres non, esmeraudes, rubiz, cristaux et autres pierres, et furent mises en un petit coffre de cuyr noir[4].

Item une petite bouete ronde de boays[5], où il a grant nombre de pierres, et est couverte d'un drap blanc mises en un forcier carré garni de fer, qui ferme à clef, et fut fermé.

Item trois tabliaux garniz d'argent et de reliques.

Item un epistolier et evangelier couvert d'argent.

Item derrière le grant aulter y a une grande chasse que on dit qui poise XII^xx mars d'argent.

Item a monsieur de Dol un annel d'or garni d'un très-gros saphir, de quoy il a baillé cédulle.

Item y a un autre annel où il a un rubi.

Item cinq chapes de drap d'or veilles.

Item deux autres chapes perses[6] à ymageries.

Item une autre vermeille à ymageries.

Item seix autres chapes de soye.

Item un autre petit chasuble blanc dyapré, qui n'est point double.

Item un parement pour le grant auter quel est d'or, le hault et le bas avecques seix bouts dont y en a quatre d'or et deux de soye.

[1] Le scribe a mis *orseulx* pour *orceulx* ou *orceaux* : c'est un bénitier; ainsi, on lit dans l'inventaire de Clémence de Hongrie, de l'année 1428 : « Un orcell d'argent à eau benoiste. »

[2] *Étiquettes.*

[3] *Anneaux.*

[4] Probablement du cuir bouilli, qu'on travaillait encore alors avec tant de perfection.

[5] *Bais* ou *bois.*

[6] *Bleues.*

Digitized by Google

Item un parement de touailles pour les grandes festes.

Item un parement d'or pour le grant aulter de S. Sanson.

Item un autre parement rouge pour l'aulter de S[te] Margarite, es armes de la duchesse Jehanne, fille du roy de France[1].

Item un autre parement d'or doublé de noir.

Item deux draps, un blanc et l'autre vert, pour couvrir le grant aulter.

Item un autre drap noir à oeseaulx d'or[2].

Item un drap pers à chiens corriers d'or.

Item la moitié d'un drap vert qui est à oeseaulx.

Item une chape rouge de chamelot que donna mestre Pierre Beauchesne.

(Extrait du cartulaire du chapitre de Dol. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, S, G. I.)

IV.

Don d'une somme de 400 livres fait par les États de Bretagne à un sieur de Saint-Hubert, qui prétendait avoir le pouvoir de guérir de la rage.

(Communication de M. Quesnet, correspondant, à Rennes.)

Le document qui suit montre combien était autrefois généralement répandue dans toutes les classes de la société la superstition populaire qui attribuait aux descendants des parents de saint Hubert le pouvoir de guérir de la rage. Mais la famille de saint Hubert n'avait pas seule le don de ces guérisons miraculeuses, et, sans parler du privilége *de toucher les écrouelles* réservé aux rois de France, à l'exclusion de tous les autres monarques, les fils aînés de la maison du baron d'Aumont, comte de Châteauroux, jouissaient du même pouvoir en se servant de pain béni, tandis que le septième fils légitime d'une même mère, lorsque aucune fille n'était venue interrompre cette suite de garçons, faisait aussi disparaître ces mêmes écrouelles ou guérissait de la fièvre par l'invocation de saint Marcoul. Les enfants atteints de la maladie appelée le *carreau* étaient guéris par les descendants de la famille de

[1] Jeanne de France, fille de Charles VI, roi de France, et d'Isabelle de Bavière, mariée en 1397, morte en 1433.

[2] J'ai dit que l'argent n'avait été réservé au deuil que fort tard : les preuves abondent; cet inventaire fournit celle-ci.

Digitized by Google

Coutance, dans le Vendômois; les épileptiques par ceux qui se disaient *de la race de saint Martin*, etc. Il serait aisé de multiplier ces citations.

V.

Extrait du registre des délibérations des États de Bretagne, du samedi 31 juillet 1655, quatre heures après midy.

Les gens des trois États du pays de Bretagne convoqués et assemblés par authorité du roy en la ville de Vitré, délibérans sur la requête qui leur a été presentée par le s^r^ chevalier de Saint-Hubert, tendant à ce qu'il leur plût lui faire présent de quelque somme d'argent pour lui donner moyen de continuer ses soins pour la guérison de ceux qui sont affligés de la rage ou qui ont été mordus des bêtes enragées, ayant plû à Dieu lui donner la grâce de guérir ceux qui sont malades en les touchant au chef, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de Monsieur saint Hubert, de la race duquel il a l'honneur d'être issu, dont il en a montré des preuves devant toute la Cour, et même depuis qu'il est en cette ville en-ayant touché et guéry sept mordus de chiens enragés. Et pour le désir qu'il a de servir le général de la province et soulager les habitants d'icelle, il requiert, en outre, qu'il leur plût lui ordonner une pension viagère et faire bâtir une chapelle dans les fauxbourgs de Rennes à la gloire de Dieu, de la Vierge et de M^r^ saint Hubert avec les ordres qu'il plaira à nosseigneurs les évêques lui donner.

Messieurs des ordres, pour délibérer sur la dite requête, se sont séparés aux chambres, et retournés sur le théâtre ont ordonné au dit s^r^ chevalier de Saint-Hubert la somme de 400 livres; de laquelle somme il sera payé sur les conditions du bail qui se fera en la présente assemblée sans diminution du prix d'icelui. Fait en la dite assemblée, le 31 juillet 1655. Signé Henry DE LAMOTTE, évêque de Rennes; Henry DE LA TRÉMOILLE et Eustache DE LYS[1].

(Extrait du registre des années 1651-53 et 1655. Archives d'Ille-et-Vilaine.)

[1] Il n'est plus question du chevalier de Saint-Hubert dans les *tenues* des états des années suivantes, et il ne paraît pas qu'aucune chapelle de saint Hubert ait jamais été construite à Rennes, ni dans les faubourgs de cette ville.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

VIII.

INSTRUCTIONS DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

PREMIÈRE SECTION.

Rapport lu dans la séance générale du 10 avril 1854.

La section qui, dans le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, est particulièrement chargée de la direction des recherches sur les origines et les vicissitudes de la langue et de la littérature nationale, comprend aussi dans ses attributions les annales de la philosophie et des sciences, et il en sera parlé dans le cours des observations qui vont suivre. Mais comme d'excellents esprits, soit chez nous, soit chez plusieurs peuples voisins, étudient depuis quelques années avec prédilection nos antiquités grammaticales et littéraires, et qu'il est cependant incontestable que les matériaux nécessaires à cette étude sont encore loin d'être complets, il appartient à la section de travailler, avant tout, à les accroître, pour aider à combler les lacunes que peuvent offrir sur ces questions les meilleurs ouvrages.

On ne trouvera point ici de notes ni de pièces justificatives : les détails en seraient infinis, et nous voulons seulement présenter à l'émulation des hommes studieux, dans une récapitulation sommaire, une série de faits qui leur sont connus aussi bien qu'à nous, que nous pouvons leur rappeler sans discussion, et que, dans le doute, il leur sera facile de vérifier.

Versions françaises de la Bible et des légendes.

L'ancien comité a donné un utile exemple, approuvé de toute l'Europe savante, lorsqu'il a publié, par les soins de M. le Roux



de Lincy, la traduction française, écrite vers le XII° siècle, et peut-être au XI°, des quatre livres des *Rois*. Cette édition a été, depuis, le manuel de quiconque a voulu, non plus deviner, mais observer comment notre langue, en se dégageant de ses éléments latins, s'est essayée à revêtir peu à peu les formes qui lui sont restées. Mais ce n'était là que le premier pas dans une voie qu'il convient de poursuivre. Nous regrettions alors de n'avoir pu donner que par extraits la rédaction en langue vulgaire des sermons de saint Bernard. Combien on fournirait surtout à l'étude le moyen le plus sûr de s'éclairer par la comparaison, si l'on faisait succéder aux livres des *Rois*, d'après des copies non moins anciennes, d'autres monuments de notre langue primitive, la traduction des *Psaumes*, celle des deux livres des *Machabées*, celle des *Moralités sur Job* et des *Dialogues* de saint Grégoire! De semblables versions, faites sur des textes respectés, sont de vrais lexiques du vieux langage, et comme elles s'adressaient à la foule, de sincères témoins de l'idiome populaire.

Il convient donc de rechercher avec curiosité, pour remplacer ainsi les conjectures par des preuves, tout ce qui peut s'être conservé de ces traductions de l'écriture sainte, recommandées à tous les diocèses de France, dès l'an 813, par les conciles. Celles des légendes de la Vierge, des vies des Pères et des Saints, en vers ou en prose, méritent presque la même attention. Ces instructions faites exprès pour la multitude des fidèles, comme les cantiques sur saint Étienne, saint Jean, saint Blaise, saint Léger, saint Nicolas, et les deux pièces retrouvées à Valenciennes (l'histoire rimée de sainte Eulalie, qui est peut-être du X° siècle, et l'homélie mi-partie de latin et de français sur Jonas, plus ancienne encore), doivent être ailleurs en assez grand nombre, puisqu'il est certain qu'au XVII° siècle on persistait à lire des vies des saints en vieilles rimes françaises dans les églises des environs de Paris.

Versions des textes de droit.

On peut aussi juger à propos de recueillir ou de signaler du moins aux amis de ces études les versions françaises des Codes, qui sont nombreuses à compter du XII° siècle, et quelquefois accompagnées de gloses. La langue de nos praticiens s'est formée sur ces traductions, ainsi que sur celles du Décret de Gratien et des Sommes d'Azon et de Tancrède. Le livre *de Justice et de Plaid*,

Digitized by Google

publié par le précédent comité, et qui n'est souvent qu'une reproduction des lois romaines, prouve combien de tels ouvrages fourniraient aux lexicographes de mots et de locutions.

Chartes françaises.

Il n'est pas moins à désirer que de nouveaux documents viennent ajouter aux exemples déjà constatés d'une innovation importante, quand les chartes, les coutumes, les traités, les contrats, et autres actes publics ou privés, commencent à être rédigés dans l'idiome vulgaire de chacune des provinces qui ont depuis formé l'unité française. Les originaux authentiques auraient surtout beaucoup de prix. Que l'on se borne cependant aux plus anciens titres, aux pièces antérieures à l'an 1500, de provenance et de date certaine, et que l'on s'occupe moins de celles dont le lieu et le temps pourraient laisser des doutes.

Comptes, registres, etc.

Nous aurions tort de ne point comprendre parmi les plus riches répertoires d'expressions techniques en langue vulgaire les comptes royaux, les registres des communes, les inventaires des familles, les statuts et les descriptions d'arts et de métiers.

Inscriptions en vers français.

Les inscriptions françaises, surtout en vers, ne sauraient être transcrites avec trop de soin et de fidélité; car, outre qu'elles sont l'écho le moins équivoque de la langue usuelle, puisqu'elles s'adressent à tous et qu'elles n'ont pas été remaniées par des copistes, elles peuvent se rapporter à des événements glorieux pour notre pays, comme celle d'une ancienne porte d'Arras, où quelques rimes françaises, en 1250, trente-six ans après la victoire de Bouvines, rappelaient, dans un style simple et correct, plusieurs souvenirs de cette grande journée.

Chroniques rimées.

La section historique du comité ne nous défendra pas non plus d'indiquer, en passant, les chroniques rimées, comme celles de Wace et de Benoît de Sainte-Maure, celle de Jordan Fantosme, et la chronique en vers romans du Midi sur les hérétiques albigeois, à laquelle nous donnerons bientôt pour pendant l'édition préparée

par M. Francisque Michel, d'après un manuscrit de l'abbaye navarraise de Fitero, du poëme historique de Guillaume Anelier, de Toulouse, qui, après avoir suivi Louis IX à Tunis, raconte la domination française en Navarre au temps de Philippe le Hardi. Mais nous ne parlons néanmoins de ce genre mixte que pour arriver tout naturellement à d'autres récits en vers, à nos grands poëmes chevaleresques, qui sont quelquefois, aussi bien que les chroniques, même en prose, un mélange de vérité et de fiction, et qui ont eu longtemps une grande part dans ce qui semblait être alors de l'histoire.

Grands poëmes.

Comme nous allons exprimer le vœu qu'on nous mette à portée de sauver le plus possible de l'oubli ce qui reste de ces anciens poëmes français, nous demanderons à exposer avec une certaine étendue quelques-uns des motifs qui nous font attacher de l'importance à ces publications.

Et d'abord elles sont utiles aux études historiques. On ne cesse de dire que la critique n'a pas encore délivré entièrement nos anciennes annales des fables qu'elles ont empruntées aux chants des trouvères, dans un temps où les traditions qu'ils propageaient en France et hors de France étaient respectées à l'égal des documents les moins douteux. Oui, sans doute, la poésie a prêté souvent ses fables à l'histoire, et la restitution n'en a pas toujours été faite; l'histoire les a gardées. Mais comment en achever le triage avec un discernement toujours sûr, si les œuvres des poëtes, enfouies dans les manuscrits, ne peuvent être comparées aux narrations moins suspectes des chroniqueurs?

Autre motif de répandre et de faciliter la connaissance de ces rimeurs de nos traditions françaises. Une question à la fois historique et littéraire n'est peut-être pas encore suffisamment éclaircie. Le cycle épique de Charlemagne a-t-il en effet précédé celui d'Artur ou de la Table-Ronde? Ainsi l'ont pensé de fort bons juges; ainsi le croyait notre illustre confrère Fauriel; et le contraste entre le rôle des femmes, grave, soumis, ou d'une grossièreté naïve, dans les poëmes carlovingiens, et l'étrange raffinement de mauvaises mœurs qui caractérise les *Lancelot*, les *Tristan*, les *Amadis*, tels du moins que nous les avons, n'annonce-t-il pas une date plus récente de l'âge chevaleresque? Lorsqu'il est à peu près

Digitized by Google

reconnu que des poëmes français sur Roland, Olivier, Renaud et les autres paladins, pouvaient remonter jusqu'au XI[e] siècle, trouvera-t-on sur le continent la trace des poëmes bretons ou gallois, avant que la cour de Henri II d'Angleterre n'eût fait paraphraser en prose anglo-normande, vers l'an 1160, les histoires latines de Geoffroi de Monmouth? Les textes seuls peuvent jeter quelques nouveaux jours sur ces incertitudes.

De telles publications intéressent aussi, nous devons le dire, l'honneur de l'esprit français. Une longue insouciance pour notre vieille gloire littéraire nous a laissé beaucoup d'erreurs à combattre et de droits à revendiquer. On ne saurait croire avec quelle légèreté des écrivains du dernier siècle et même du nôtre, qui avaient cependant à leur disposition les travaux de Fauchet, de Barbazan, et les admirables recueils de copies manuscrites formés pendant plus de cinquante ans par la Curne Sainte-Palaye, ont abandonné et trahi la cause de l'originalité nationale dans un genre où il est si rare de créer. Peut-être s'imaginaient-ils avoir tout dit quand ils avaient répété sans examen quelque dicton puéril contre la stérilité française; et ils oubliaient que la France avait fourni de sujets d'épopées l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, sans compter les versions de nos poëmes dans presque toutes les langues du nord et de l'orient de l'Europe. De prétendus critiques, moins justes en France pour nos poëtes qu'on ne l'était hors de France, nous donnaient pour des traducteurs, tandis que c'est nous qui étions traduits.

Cet ingénieux poëme de *Partonopeus de Blois*, où quelques souvenirs de la Psyché d'Apulée sont renouvelés avec grâce, et que l'on ne connaissait que par une mauvaise analyse de la *Bibliothèque des romans* d'après une rédaction espagnole, était regardé, sur la foi d'une note qu'une main moderne avait jointe au manuscrit de l'Arsenal, comme la traduction d'un roman en vieux langage catalan publié en 1488 à Tarragone; et les réclamations n'auraient peut-être pas été entendues, si, en 1834, Crapelet n'eût imprimé l'original d'après cette copie française du XII[e] siècle.

Il n'y a pas longtemps qu'on redisait encore, avec Tressan, que le *Filocopo* de Boccace, ou *Florio e Biancafiore*, venait d'un ouvrage espagnol imprimé en 1512 : *Flore et Blanchefleur*, ce charmant petit poëme que tout le monde peut lire à présent dans l'édition donnée en 1844 à Berlin, est une production française

Digitized by Google

très-ancienne, dont le style a été rajeuni au XIIIᵉ siècle, que les minnesingers avaient imitée d'après un texte antérieur, et que toutes les nations européennes, même la Grèce, s'étaient empressées de traduire.

Ce n'est que lorsque nous aurons les diverses rédactions du texte français du roman de *Troie* par Benoît de Sainte-Maure, écrit vers le milieu du XIIᵉ siècle, et dont nous avons un manuscrit daté de l'an 1264, que nous pourrons savoir avec certitude si c'est à une imagination française, comme un premier coup d'œil nous l'a fait depuis longtemps supposer, que le *Filostrato* de Boccace, et d'après lui, Chaucer et son imitateur Shakspeare, ont dû l'épisode de *Troïlus et Cressida*.

Sur notre sol même, on sait quelle controverse dure encore, pour la priorité de quelques œuvres, entre la langue romane du Midi et celle des trouvères. Trop souvent les erreurs et les disputes qu'elles font naître ne se sont prolongées que faute de connaître les textes, sans lesquels toute vraie critique est impossible. Ainsi, pour réclamer en faveur de la langue d'oc l'invention de plusieurs de nos grands poëmes sur Charlemagne, on prétendait que nos poëtes du Nord n'avaient pas même eu l'idée de chanter la guerre contre les Saxons : le *Widukind de Saxe,* composé vers l'an 1200 par Jean Bodel d'Arras, est venu, en 1839, faire tomber cet argument, que devait rendre déjà fort suspect la multitude de nos poëmes carlovingiens, dont la moitié au moins est inédite.

Un autre partisan du système absolu qui veut tout faire commencer en Provence a écrit qu'il ne restait pas un seul vers, dans la vieille poésie française, en l'honneur de Roland ni de Guillaume d'Orange. Le poëme de *Roland* n'existait alors, sous sa forme la plus ancienne, que dans le manuscrit d'Oxford. Quant à *Guillaume d'Orange,* il ne s'en est encore retrouvé, non pas à Oxford, mais à Paris, que dix-huit branches, qui ne font que cent dix-sept mille vers, dont quelques centaines viennent d'être données par M. Conrad Hofmann, dans les mémoires de l'académie de Bavière, et un bien plus grand nombre, environ seize mille, aux frais du gouvernement de Hollande, par M. Jonckbloet, dans une élégante édition de la Haye, qui arrive en ce moment à Paris.

Pour prévenir de tels mécomptes et faire avancer, s'il est possible, l'ancienne question des rapports entre les deux littératures,

Digitized by Google

celle du midi et celle du nord de la France, la section hâte de tous ses vœux la publication simultanée de deux grands poëmes du cycle de Charlemagne, *Girart de Roussillon* et *Ferabras,* avec les deux textes en regard, le provençal d'un côté et le français de l'autre. Nous avons à Paris *Girart* en provençal ; il s'en trouve à Londres une texte à demi français. *Ferabras*, que nous avons en français, a été publié en provençal à Berlin. Nous croyons, d'après une étude qui devra être plus approfondie, que, pour *Ferabras,* c'est le français qui est l'original. On apprendrait avec reconnaissance qu'il se fût découvert de ces deux poëmes, dans l'une ou l'autre rédaction, quelque exemplaire inconnu.

Enfin, un motif qui nous engage à recommander de préférence les textes en vers, et qui doit avoir quelque intérêt pour la section du comité chargée de réunir des documents sur les différents âges de notre langue, c'est que si nous trouvons dans l'idiome vulgaire une image plus réelle et plus vivante de la physionomie de nos aïeux que dans toutes leurs œuvres latines, on peut le dire surtout de leurs poésies ou, si l'on veut, de leurs rimes françaises. La versification, avec ses règles, déjà rigoureusement observées de très-bonne heure, au moins dans les transcriptions dignes de foi, contribue bien mieux que la prose à nous transmettre la prononciation, la manière d'écrire les mots, la construction. Il n'en faudrait pas moins, si l'occasion s'en présentait, recueillir quelques grammaires, quelques préceptes, comme M. Guessard l'a fait heureusement pour deux grammaires provençales du XIIIe siècle, ou quelques-uns de ces anciens vocabulaires qui sont encore plus précieux quand le français y accompagne le latin. Mais, à défaut de préceptes ou de glossaires, que l'on ne cesse point de multiplier les exemples, et des exemples que la mesure et la rime rendront toujours moins contestables que ceux de la prose. Jusqu'à une moisson plus ample et plus complète de mots et de phrases, tous les ouvrages sur notre ancienne langue pourront sembler prématurés, parce qu'ils manqueront de l'autorité que leur donnerait plus tard la comparaison entre un grand nombre de textes des diverses provinces et des divers siècles.

Or, ce n'est pas ici le lieu de le dissimuler, la publication de nos anciens poëmes, d'abord assez active, quoique se renfermant avec trop d'égoïsme dans le cercle étroit de ceux qui veulent qu'un livre soit toujours rare, paraît s'être ralentie chez nous depuis

Digitized by Google

quelque temps, et les étrangers se sont mis à nous succéder ou du moins à lutter contre nous dans l'accomplissement de notre devoir, comme pour nous avertir à leur tour de la sève féconde et de l'éternelle jeunesse de cette vieille littérature française qu'on étudie ainsi de toutes parts. Nous trouvons presque en eux des concitoyens.

Quelques-uns même, dans l'ardeur que leur inspiraient ces études françaises, qui doivent être plus épineuses pour eux au milieu des habitudes d'une langue si différente de la nôtre, ont cru qu'il était déjà temps de composer des grammaires de notre vieux langage. C'est là ce qu'ont essayé MM. Orelli à Zurich, Fuchs à Halle, Diez à Bonn, Burguy à Berlin. Quoique nous pensions que ce sont là des essais venus trop tôt, pour eux plus encore que pour nous, il faut nous en applaudir, s'ils y ont trouvé un nouvel encouragement à la publication des textes. En effet, ils se sont bien vite aperçus que, pour accréditer leurs théories, il était bon d'observer encore, et que l'éditeur devait accompagner, sinon précéder le grammairien.

Il y aurait de l'ingratitude à ne point rappeler les principales de ces éditions françaises de la docte Allemagne. L'Angleterre n'est certes point restée indifférente à une littérature qui fut la sienne pendant près de trois siècles, et des associations amies des lettres ont tiré des bibliothèques de la Grande-Bretagne, en choisissant M. Francisque Michel pour éditeur, la Conquête de l'Irlande, la Chronique de Jordan Fantosme, *Horn et Rimenhild, Charlemagne,* des fragments de *Tristan;* c'est aussi pour des sociétés anglaises que le même éditeur a extrait des manuscrits de Paris, outre les Aventures de *Frégus,* par Guillaume, clerc de Normandie, *La Manekine,* attribuée, suivant une conjecture récente, à Philippe de Beaumanoir, seigneur de Remi, et que M. le Roux de Lincy donnera bientôt *Blanche d'Oxford et Jehan de Dammartin,* autre délassement, dit-on, de notre célèbre légiste. Mais l'Allemagne a rendu la vie à un plus grand nombre de ces ouvrages, qu'elle semble vouloir admettre au partage de son amour pour les monuments de toutes les antiquités. M. Immanuel Bekker, l'habile helléniste, a publié à Berlin, avec son édition du *Ferabras* provençal, de longues colonnes des *Quatre fils Aimon,* de *Girart de Viane,* d'*Agolant,* d'*Aubri le Bourgoing;* puis, en deux fois, la légende rimée de Garnier de Pont-Sainte-

Digitized by Google

Maxence en l'honneur de *saint Thomas de Canterbury;* dans l'intervalle, *Flore et Blanchefleur,* et en 1849 une édition plus complète d'*Agolant,* sous le titre d'*Aspremont;* M. Adelbert Keller, à Tübingen, les *Sept sages,* et le *Romvart,* choix de textes transcrits dans les bibliothèques d'Italie; M. Massmann, à Quedlinburg, le poëme d'*Éracles,* par Gautier d'Arras, trouvère du XIIe siècle; M. Conrad Hofmann, à Munich, des fragments de *Guillaume d'Orange;* à Erlangen, *Jourdain de Blaives* et un autre poëme carlovingien, *Amis et Amiles,* où les frères jumeaux, les Ménechmes de la comédie grecque et latine, transportés par les trouvères dans le monde de la chevalerie, leur ont inspiré une de leurs œuvres les plus attachantes et les plus pathétiques.

Plusieurs des éditions imprimées à l'étranger, comme celles qu'a données à Bruxelles M. de Reiffenberg de la chronique rimée de Philippe Mouskés, du *Chevalier au cygne,* de *Gilles de Chin,* et tout récemment celle de *Guillaume d'Orange,* à la Haye, par M. Jonckbloet, ont été faites sur nos manuscrits de Paris. De là viennent aussi les poëmes qui ont paru en France, *Berte aux grands pieds, Garin le Loherain, La Chanson d'Antioche,* dus à M. Paulin Paris, un des premiers qui aient repris chez nous avec ardeur ces études françaises; *Gérart de Nevers, Le Comte de Poitiers, Le Saint-Graal, Eustache le Moine,* publiés par M. Francisque Michel; *Raoul de Cambrai,* par M. Edward le Glay; *Parise la duchesse,* par M. de Martonne; *La Mort de Garin,* par M. Édelestand du Méril; le *Brut* et le *Rou,* de maître Wace, par MM. le Roux de Lincy et Pluquet; *Baudouin de Sebourc,* par M. Boca. *Ogier,* que M. Barrois a tiré d'un de ces petits volumes qui servaient aux jongleurs, vient de la bibliothèque de Tours, où il avait passé de l'abbaye de Marmoutiers, et où se conserve, dans un autre manuscrit tout semblable, en attendant un éditeur, *Huon de Bordeaux,* que nous ne connaissons que par les remaniements en prose qui l'ont altéré.

Mais il y a beaucoup d'autres de ces ouvrages français dont nous n'avons pas même de copie en France, et qui, après nous avoir quittés pour des contrées lointaines, y sont restés, tandis qu'ils ont disparu chez nous, à moins que d'heureuses découvertes ne nous les rendent. Sans nous arrêter à ce poëme provençal qu'on dit être de la princessse Éléonore, belle-sœur de saint Louis, depuis reine d'Angleterre, à *Blandin de Cornouailles,*

Digitized by Google

dont l'unique exemplaire est à Turin, il suffira de dire que *Guillaume de Dole* est à Rome; *Ugon le Berruier et Orson de Beauvais*, à Middle-Hill; *Jouffroi de Poitiers*, à Copenhague; *Élédus et Serène*, à Stockholm.

N'est-ce pas une merveilleuse histoire que celle des diverses fortunes de nos anciens poëmes français, et n'en pourrait-on pas comparer quelquefois les vicissitudes aux aventures de leurs chevaliers errants? Ceux qui se retrouvent en Angleterre ont sans doute souffert des copistes, accoutumés à un accent étranger; mais comme le français y devint moins usuel au XIVe siècle, on peut croire qu'ils y ont cependant subi moins d'altérations qu'entre les mains de nos ménestrels, qui, pour être écoutés, voulaient toujours parler la langue de leur temps: ainsi le *Roland* d'Oxford garde bien mieux sa forme primitive que les copies que nous en avons sur le continent. C'est principalement au XIIIe siècle, dans cet âge dont l'activité littéraire ne respecta pas assez les grandes compositions des âges précédents, qu'on les soumit à des changements arbitraires, à de nouveaux développements, qui leur firent perdre de leur simplicité; mais peut-être avaient-elles été dès lors remaniées plusieurs fois. Nous voyons du moins les versificateurs allemands du même siècle, ces imitateurs infatigables de nos poëmes, en reproduire qui paraissent plus anciens que ceux qui y répondent dans notre langue. On a fait aussi connaître, au delà du Rhin, des traductions en vieilles rimes allemandes de plusieurs poëmes français qui nous manquent encore, ou que nous avons, mais inédits. M. Guillaume Grimm vient de donner celle d'*Athis et Prophelias;* personne ne songe à notre texte français.

C'est également en vers que se firent les imitations anglaises, à l'usage de ceux qui n'entendaient point ou ne voulaient point paraître entendre la langue des conquérants. Lorsque les poëmes nous restent dans les deux langues, un court parallèle fait aisément voir que le français est l'original. Plusieurs traductions anglaises de notre *Gui de Warwick*, qui semblerait par son titre venir d'Angleterre, y ont été imprimées: nous en avons l'original français, et il est inédit. Le *Beuve d'Hanstone* des Anglais, copié sur le nôtre, a été plusieurs fois imprimé; le nôtre ne l'est pas. *Sir Ferumbras, Sir Triamour, Sir Eglamour d'Artois, Roland et Ferragus, Richard Cœur-de-Lion* lui-même et quelques autres, dont

Digitized by Google

les critiques anglais sont loin de nier la provenance française, n'ont pas été retrouvés en français. On vient d'annoncer à Londres un recueil d'anciens monuments de la poésie anglaise, et entre autres *Sir Ysumbras,* dont les éditeurs font remonter le premier texte à nos trouvères : voilà encore un ouvrage à chercher dans nos collections de manuscrits.

Viennent ensuite, au XIVe siècle, les imitateurs italiens, qui commencent par se contenter de la prose. Le pays où devaient naître Pulci, Boiardo, Arioste, ces chantres moqueurs de notre chevalerie française, dont quelques-uns de nos poëtes s'étaient permis de rire avant eux, la connut d'abord par les *Reali di Francia,* où reparaissent Berte, Charlemagne, Roland, Beuve d'Hanstone, Aimeri de Narbonne, mais où se montre aussi, parmi quelques récits indigènes, la trace de plusieurs des nôtres qui ne se sont pas encore retrouvés.

Si, dès le XIIIe siècle, les remaniements en vers des anciennes œuvres de la poésie narrative en avaient altéré, même en France, le vrai caractère, les recompositions verbeuses de nos versificateurs du XVe vinrent détruire à leur tour la naïveté toute guerrière de ces poëmes, pour y substituer le plus souvent des scènes édifiantes; mais la transformation fut encore plus profonde lorsque, vers la fin du même siècle, on les mit presque tous en prose.

Il y avait eu, d'assez bonne heure, plus d'une application de la prose à cette vieille poésie. On croit que les premières amplifications romanesques de la chronique de Geoffroi de Monmouth, le conteur latin des prouesses de la Table-Ronde, se firent en prose française; c'est en prose aussi que nous sont racontés *Le Roi Flore et la belle Jehane, Le Comte de Ponthieu,* et ce vaillant *Baudouin de Flandre,* « lequel espousa le diable. » Mais c'est surtout au XVe et au XVIe siècle que la prose s'empare de tout cet héritage littéraire, et que les simples et gracieuses inventions du génie primitif de nos poëtes subissent la plus complète métamorphose. L'imprimerie envahit le monde, et peut seule suffire à la reproduction rapide et inépuisable des plus vastes œuvres; les Vérard, les Petit, les Galiot du Pré, les Trepperel, font sortir de leurs presses, sous les titres les plus propres à séduire les lecteurs, de nombreux et d'énormes volumes. *Lancelot du Lac* n'en exige que trois. *Perceforêt,* qui devait être plus court dans ce manuscrit en vers de l'an 1220 dont parle Warton, et qu'on a vainement cherché comme tous les

Digitized by Google

autres du même poëme, atteint jusqu'au sixième tome in-folio, et il n'est pas le seul qui devienne colossal. Nous voilà bien loin de cette sobriété qui recommande aux gens de goût le *Roland, Berte aux grands pieds, La Chanson des Saxons!*

Les anciens poëmes français, revêtus, alors surtout, de cette forme de romans en prose qu'ils ont gardée plusieurs siècles, et sous laquelle se les disputent des amateurs qui les lisent peu, mais qui enseignent du moins par leur exemple à respecter cette vieille gloire, avaient été déjà et continuèrent d'être mis à une autre épreuve : on en fit des « jeux par personnages, » ou de vraies représentations dramatiques. Les gestes des douze pairs de France en fournissaient volontiers le sujet. A Lille, en 1351, on joua (le mot est resté) les *Enfants d'Aimeri de Narbonne.* Guillaume d'Orange, sous le nom de saint Guillaume du Désert; la reine Berte, Amis et Amiles, Robert le Diable, transformés en « Miracles de « Notre-Dame, » parurent sur la scène comme autant de pieuses moralités. Quelques-unes de ces pièces sont imprimées; d'autres ne sont qu'indiquées dans les catalogues de manuscrits; mais il doit s'en trouver dont le titre n'est pas même connu. De nos jours, en 1833, on a encore assisté, dans un village des Pyrénées, à un drame tiré de ces vénérables traditions des douze pairs, et dont le plan n'était autre que celui du poëme de *Ferabras.*

L'enthousiasme pour ces noms héroïques alla même jusqu'à les environner, ou peu s'en faut, de l'auréole des saints : les poëmes chevaleresques, s'ils étaient mieux connus, aideraient à l'explication des monuments de l'art religieux. On sait que Berte, Roland, Olivier, Renaud, sont quelquefois représentés au portail ou sur les vitraux des églises, à côté des images les plus révérées, et que les paladins morts à Roncevaux ont été honorés comme des martyrs. Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle visitaient les tombeaux de Roland, de Guillaume, de Garin, de Turpin lui-même, avec non moins de piété que les reliques des bienheureux; et Ferabras, le géant sarrasin, après sa conversion, fut presque canonisé.

Que cette haute fortune des fantaisies de nos poëtes ne nous empêche pas de rappeler qu'elles obtinrent et gardèrent longtemps une célébrité tout à fait vulgaire, celle que donnent les enseignes des rues de Paris. Dans un manuscrit du xve siècle, une proclamation burlesque nous fait part du mariage des Quatre fils

Digitized by Google

Aimon, dont l'image ornait une boutique vis-à-vis de la grande Boucherie, et invite à leurs noces beaucoup d'autres des plus fameuses enseignes : le Roland, de la rue de la Saunerie; Isoré et Guillaume au court nez, de la place Maubert; le Champion de la Croix Aimon; le Chevalier au Cygne, de la rue des Lavandières. Il fallait que l'auteur d'un tel « esbatement, » comme il l'appelle, fût bien persuadé que ces vieux récits amusaient encore le peuple de la grande ville, pour prétendre l'intéresser au mariage des Quatre fils Aimon.

C'étaient là du moins des hommages qui, comme l'honneur de fournir des noms aux preux des tournois ou aux figures des jeux de cartes, recommandaient bien ou mal le souvenir des héros de notre poésie nationale, sans porter préjudice aux anciennes œuvres remplies de leurs combats et de leurs amours. Ces nobles chants ont eu réellement plus à souffrir, en vieillissant, d'un autre genre de popularité. S'ils avaient été comme étouffés, au xvie siècle, sous le poids des volumes, il leur a fallu traverser, dans le cours de leur longues mésaventures, un moment plus triste encore, lorsque, vers la fin du siècle dernier, quelques beaux esprits, sous les ordres de Paulmy d'Argenson, se mirent à en rédiger des extraits, en style moderne, pour la *Bibliothèque des romans,* non pas d'après les manuscrits, dont ils avaient à leur portée la plus riche collection, mais d'après les amplifications démesurées des romans en prose, ou, ce qui est vraiment sans excuse, d'après les imitations espagnoles ou italiennes, qu'ils prirent pour les originaux. De vains enjolivements, des couleurs fausses, les fadeurs à la mode, l'oubli de tout naturel, de toute vérité, quel travestissement des œuvres de nos trouvères!

Une dernière dégradation les attend, ou, si l'on peut le dire, une nouvelle consécration, mais bien humble et bien misérable, de la perpétuité de leur renommée : la Bibliothèque bleue; tous les ans on réimprime pour les campagnes, surtout à Troyes, en petits livrets couverts de papier bleu, les Douze pairs, les Quatre fils Aimon, Pierre de Provence et la belle Maguelone, Robert le Diable. Ces noms-là, qui sont de bonne heure descendus dans la foule, s'y prononcent encore après sept ou huit cents ans, et rien ne fait croire qu'ils doivent y être jamais oubliés.

Sommes-nous donc pour cela quittes envers nos anciens poëtes? N'est-il pas temps de réparer le mal qu'on leur a fait? Un de nos

Digitized by Google

savants et zélés confrères, M. Paulin Paris, dont les études persévérantes viennent de remettre en lumière, dans le xxiie volume des annales littéraires de notre pays, un grand nombre de ces vieilles histoires rimées qui ont déjà beaucoup vécu, mais qui ont cependant besoin qu'on les aide à ne pas mourir, a commencé avec succès et poursuivi avec dévouement la publication des romans des Douze pairs. D'autres l'ont secondé dans cette noble tâche : M. Francisque Michel, qui s'y est réservé une part honorable, a donné *Widukind de Saxe, Charlemagne à Jérusalem, Roland;* M. Édelestand du Méril, *La mort de Garin;* M. Prosper Tarbé, *Auberi le Bourgoing, Girart de Viane.* M. Trebutien a été l'éditeur d'une des rédactions en vers de *Robert le Diable.* Mais combien d'œuvres encore inédites, ou qui se publient ailleurs! Le poëme des *Quatre fils Aimon,* négligé en France, quoiqu'on n'y ait certainement oublié ni Renaud de Montauban, ni l'enchanteur Maugis, ni le cheval Bayart, nous est arrivé en partie de Berlin, comme la Haye nous envoie celui de *Guillaume.* Un autre, celui d'*Éracles,* rempli des souvenirs de nos guerres d'Orient, composé vers l'an 1150, et aussitôt traduit en allemand, aurait mérité d'être depuis longtemps publié en France; il vient de l'être à Quedlinburg.

Ferabras n'est encore imprimé, et par des presses étrangères, que dans la langue romane du Midi; nous l'avons dans celle du Nord, qui semble, pour cet ouvrage, la langue originale. Il est à désirer que le parallèle entre les deux textes ne se fasse pas attendre.

Pierre de Provence, dont Bernard de Treviez, chanoine de Maguelone, écrivait les aventures au xiie siècle, n'est connu que par les versions en prose française, espagnole, allemande, par un poëme grec, et une ancienne rédaction latine, qui fut, dit-on, retouchée de la main de Pétrarque. Ne pourrait-il pas s'en découvrir une leçon versifiée dans l'une ou l'autre de nos deux langues romanes?

Un savant français qui a, jusqu'à présent, coopéré aux généreux efforts de l'Allemagne en l'honneur des vieux écrivains de la France, M. Michelant, éditeur du poëme d'*Alexandre* et des Mémoires de Philippe de Vigneulles pour la Société littéraire de Stuttgart, va mettre sous presse, pour le comité de Paris, les œuvres d'un des plus habiles et des plus clairs de nos poëtes, quoiqu'il date du milieu du xiie siècle, Chrestien de Troyes. Nous

Digitized by Google

saurons mieux peut-être, en lisant les plus anciens poëmes français sur Lancelot et Perceval, comment se sont popularisées, par une langue déjà presque européenne, ces aventures des chevaliers de la Table-Ronde, que lisaient ensemble, à Rimini, Françoise et Paul, lorsqu'ils tombèrent sous le poignard de Malatesta. Ces chants, qui se répandirent si vite en Italie, en Espagne, et que Wolfram de Eschenbach se hâta d'imiter, doivent avoir laissé des traces dans plusieurs de nos provinces, et il pourrait s'y retrouver enfin de quoi compléter, sous une forme assez voisine de l'ancienne forme française, *Le Saint-Graal* et le *Tristan*.

Il ne reste que des exemplaires en prose de *Perceforêt*, de *Giglan*, de *Valentin et Orson* : la rédaction en rimes, qui est la première, n'a pas encore reparu.

D'autres récits ne sont restés ni en vers ni en prose, et nous ne savons qu'ils ont existé que par les indications recueillies dans des ouvrages conservés. On découvrira peut-être un jour *Constantin*, *Fiovio* ou *Floevent* (Flavius), *Cloevier* (Clovis), *Richier*, *Landri*, les *Enfances de Charlemagne*. Les poëmes provençaux de Guillaume Bechada et de Guillaume IX, comte de Poitiers, sur la première croisade, sont encore à trouver. Les branches que nous avons de l'*Alexandre*, du *Renart*, en désignent d'autres que nous n'avons plus.

Il y a donc d'importants manuscrits à chercher, d'utiles publications à faire. Que les amis de leur pays se mettent à l'œuvre ; que ceux qui sont jaloux de réclamer avec nous pour nos aïeux cette gloire de l'invention qu'on a eu le tort de leur refuser, interrogent avec courage nos grandes archives littéraires, les plus riches encore de l'Europe, mais qui ne sont peut-être pas les plus connues; qu'ils étudient aussi les bibliothèques étrangères, où se conservent, depuis plusieurs siècles, des exemplaires moins retouchés que les nôtres; qu'ils fassent sortir de ces longues ténèbres des productions originales, qui, lors même qu'elles n'ajouteraient pas à l'estime que l'on témoigne hors de France pour notre poésie primitive, n'en viendraient pas moins éclairer de lumières nouvelles nos grammaires, nos lexiques, l'histoire de notre langue; et ils doivent être persuadés, par l'appel même qu'on leur fait en ce moment, que les encouragements de l'État ne manqueront pas plus que la reconnaissance publique à leur zèle et à leur travaux.

Digitized by Google

Autres genres.

Le silence que nous gardons ici sur les autres genres de poésie, tels que lais, dits, enseignements, disputes, serventois, proverbes en vers, blasons, saluts, chansons notées, ne veut point dire qu'il n'y ait aussi dans ces divers genres quelque espoir d'heureuses découvertes pour ceux qui voudront nous aider à défendre, contre l'indifférence et le dédain, les restes d'une littérature que les étrangers respectent plus que nous, parce qu'ils l'ont beaucoup imitée.

Fabliaux.

Peut-être avons-nous assez et trop de fabliaux; car on ne trouverait pas facilement chez aucun autre peuple cette surabondance de contes rimés, qui sont allés tour à tour amuser toutes les nations de l'Europe, et qui, chez nous, remontent au moins jusqu'aux premières années du XIIe siècle. Cependant il ne faudrait point négliger de recueillir ceux qui offriraient encore quelque originalité. Il est bon surtout de faire attention aux contes en vers latins ou même en prose latine, dont les auteurs de nouvelles italiennes n'ont pas moins profité que de nos contes en langue vulgaire, et où se retrouvent, comme on pourrait en fournir aujourd'hui la preuve, presque tous les contes de Perrault. Quelques-uns sans doute sont venus de plus loin, puisqu'il y en a qui ont une origine indienne; mais il est toujours intéressant de les suivre dans les diverses formes qu'ils ont pu prendre à travers les siècles.

Nous ne saurions donc, ni pour ce genre, ni pour aucun autre, fixer d'avance le point où il faut s'arrêter. Les explorateurs des anciens manuscrits n'ont pas besoin que nous renfermions pour eux dans des limites fixées d'avance tous les caprices du génie poétique de nos pères, et nous voudrions l'essayer qu'il resterait toujours quelque chance à l'imprévu. Cependant, pour appeler un moment la curiosité et les recherches des correspondants sur le genre dramatique, dont le début en France est maintenant mieux étudié qu'autrefois, nous leur ferons part d'un projet du comité.

Théâtre.

Parmi les manuscrits du Vatican qui ont appartenu à la reine Christine de Suède, fonds si riche en ouvrages français, dont plu-

Digitized by Google

sieurs nous manquent, s'en trouve un qui avait été, comme beaucoup d'autres, la propriété d'Alexandre Petau, fils de Paul, et où l'on peut lire son nom écrit de sa main sur le premier feuillet : *A. Petavius sen. Par.* 1636. Ce magistrat, oncle du célèbre jésuite, avait hérité de son père de précieux manuscrits, venus en partie de l'ancienne abbaye bénédictine de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire. Un grand nombre, vendus à la reine de Suède en 1645, sont maintenant hors de France, et celui dont nous parlons, in-folio sur papier, composé de cinq cent neuf feuillets, et qui porte aujourd'hui le numéro 1022, est un de ceux que nous devons regretter le plus; car il a pour titre, *Le Mystère du siége d'Orléans,* et c'est une vraie tragédie de Jeanne d'Arc, qui date du xv[e] siècle même, comme la langue et l'écriture ne permettent pas d'en douter.

Il n'était point rare de voir les confréries représenter des sujets de notre histoire; mais celui-ci s'accordait plus que tout autre avec le caractère pieux qui dominait presque seul sur le théâtre, et il est naturel d'y rencontrer l'intervention divine. La sainte Vierge et les deux patrons de la ville d'Orléans, saint Euverte et saint Aignan, intercèdent auprès de Dieu pour le roi Charles et pour la France; l'archange saint Michel, qui annonce à la Pucelle sa mission, la soutient ensuite dans ses épreuves; et c'est au milieu de ces manifestations de la protection céleste que paraissent, dans une action vive et animée, tous ces grands noms historiques, Dunois, la Hire, Chabannes, Villars, Vendôme, Xaintrailles, et de l'autre còté, Salisbury, Somerset, Bedford, Suffolk, Talbot, etc. La représentation, outre qu'elle nous transporte de temps en temps au Paradis, est à grand spectacle sur terre et sur mer, accompagnée de trompettes, d'orgues, de tocsin, de canon, avec plusieurs siéges, plusieurs batailles; la scène, qui change à tout moment, nous fait voir, entre autres lieux, Londres, Mantes, Chartres, Beaugenci, Melun, Cléri, Orléans, Chinon, Paris, Blois, Sulli, Poitiers, Fierbois, Jargeau; mais, sans prétendre à l'unité de lieu ni de temps, elle conserve partout assez bien, avec l'unité du sujet, qui est la délivrance d'Orléans, sa physionomie religieuse et guerrière.

Ce drame rimé, compris dans les catalogues de Montfaucon, indiqué en passant par M. Adelbert Keller et par M. Jules Quicherat, dont MM. Daremberg et Renan ont copié ensuite plusieurs feuillets, a déjà été à Rome l'objet d'une sérieuse étude pour

Digitized by Google

MM. Guessard et Léon de Bastard, à qui nous devons ce que nous en avons dit. Le premier offre de l'aller copier tout entier, de le joindre à la collection des Documents, et de faire enfin connaître, par l'édition de cet ouvrage, avec un essai de notre théâtre naissant, l'expression populaire de la pensée des contemporains sur un des grands faits de notre histoire.

Il ne serait pas impossible de découvrir, surtout dans nos villes du Centre, quelque autre copie, moins fautive peut-être, du Mystère du siége d'Orléans. Ceux qui savent combien un texte est difficile à établir correctement d'après un seul exemplaire feront des vœux, comme nous, pour qu'on retrouve encore ailleurs ces pages que la France n'aurait pas dû oublier si longtemps, et qu'il lui appartient de publier.

Sciences.

Les sciences vont être bientôt représentées, dans les publications de la section, par le *Trésor* de Brunetto Latini, souvent promis, toujours attendu, et dont le texte est, nous osons le dire, nécessaire à une nation voisine. Le proscrit de Florence, qui passe pour avoir été le précepteur et l'ami de Dante, écrivit cet ouvrage en France sous le règne de saint Louis, d'après les leçons de l'université de Paris, d'après nos poëmes didactiques, tels que les Bestiaires, les Lapidaires, l'Image du monde; et il l'écrivit en prose française, parce que notre langue lui semblait la « parleure » la plus agréable et la plus répandue. Nous en avons des manuscrits très-corrects; mais le texte de la traduction italienne, le seul imprimé, est tellement défectueux dans ses trois éditions, qu'il est quelquefois inintelligible. Il est donc urgent que l'original aide enfin à rectifier ce mauvais texte italien, où les auteurs du Vocabulaire de la Crusca ont cependant puisé des exemples, dont quelques-uns semblent de vrais barbarismes. Giamboni, contemporain et traducteur de Brunetto, inspirait par son habileté d'écrivain une confiance que ne méritaient pas les éditeurs ignorants qui, près de deux siècles après lui, ont fait imprimer sa version. Elle ne redeviendra lisible que par la comparaison avec une édition du texte français. M. Jules Desnoyers s'en est chargé. Les correspondants qui pourraient rencontrer des manuscrits de ce texte sont priés d'en faire connaître l'ancienneté, l'importance, et d'indiquer la valeur des miniatures jointes ordinairement aux exemplaires.

Digitized by Google

Philosophie.

Pour la philosophie, M. Ravaisson se propose de présenter incessamment à l'adoption du comité un recueil d'ouvrages et de fragments inédits, soit en latin, soit en français; recueil propre à éclaircir l'histoire des principales doctrines au moyen âge, dont il a déjà transcrit presque tous les matériaux dans les bibliothèques nationales ou étrangères, et dont il se réserve de déterminer plus tard la composition.

Victor LE CLERC,
de l'Institut.

IX.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 9 janvier 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Guigniaut, président de la section de philologie, et M. le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie;

MM. Jourdain, le Clerc, Magnin; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, général baron Pelet, Rabanis, Ravenel, Taschereau, Amédée Thierry, de Wailly; — Barre, Denjoy, baron de Guilhermy, comte Léon de Laborde, Lassus, Albert Lenoir, Mérimée, de Nanteuil, comte de Nieuwerkerke, L. Renier, Romieu, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale du 13 août 1853 est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître l'état des impressions.

M. Guigniaut présente le compte rendu des travaux de la sec-

Digitized by Google

tion de philologie. Aucune décision de nature à être soumise à la sanction du comité n'a été prise dans les séances du 7 novembre et du 12 décembre 1853. La section sera informée, lors de sa prochaine réunion, de l'état d'avancement des publications confiées à M. J. Desnoyers et Chabaille, Mary-Lafon et Michelant.

M. le Clerc donne quelques renseignements sur le *Trésor* de Brunetto Latini, dont la copie, exécutée avec un soin extrême par M. Chabaille, est en grande partie terminée. Le nouvel examen de cet ouvrage auquel s'est livré M. le Clerc, l'a convaincu plus que jamais de la nécessité de publier le texte original. La première rédaction du *Trésor* faite, en dialecte de l'Ile-de-France, par Brunetto Latini, durant le séjour qu'il fit à Paris vers 1260, est, en effet, restée inédite jusqu'ici. Elle a heureusement été conservée avec très-peu d'altération dans plusieurs manuscrits du XIIIe siècle, et particulièrement dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale choisi par M. Chabaille comme base de sa transcription. La traduction italienne que Bono Giamboni fit du *Trésor*, du vivant de l'auteur, et qui passe pour avoir été revue par Brunetto lui-même, ou au moins par Dante, son élève, a seule été publiée. Cette traduction a, en outre, été considérée comme présentant un texte pur de la vieille langue italienne, et l'Académie de la Crusca y a puisé, en conséquence, de nombreuses citations pour son dictionnaire. Mais la première édition, qui date des commencements de l'imprimerie [1], renfermant une multitude d'incorrections et de contre-sens, et les éditions postérieures étant encore plus barbares, il en résulte que la plupart de ces citations sont défectueuses. Il eût cependant été facile d'éclairer les passages inintelligibles en recourant au texte français, que la traduction reproduit partout presque mot pour mot. La France et l'Italie sont donc également intéressées à la mise au jour d'un bon texte du *Trésor*.

M. le Clerc conclut en proposant au comité d'inviter M. Desnoyers à presser le plus qu'il lui sera possible la publication du *Trésor*, et d'émettre un vœu pour que M. le ministre veuille bien faire mettre immédiatement sous presse la première partie du volume, celle-ci étant prête, sauf une légère et dernière révision.

[1] « Qui inchomincia el Tesoro di Brunetto Latino de Firense e parla di nascimento e della natura di tutti le cose. » *In Trevisio*, Girardo di Flandria. Adi xij decembrio 1474.

Digitized by Google

A cet égard, M. le rapporteur persiste dans l'opinion qu'il faut se borner, pour le texte, à la collation des principaux manuscrits seulement.

M. Desnoyers insiste sur l'importance de consulter les manuscrits qui sont à Rennes et à Strasbourg.

Le comité adopte les conclusions de M. le Clerc et, prenant en considération les observations de M. J. Desnoyers, prie M. le ministre de vouloir bien donner une mission à M. Chabaille, à l'effet d'aller collationner sur place les deux manuscrits de Rennes et de Strasbourg.

M. le marquis de la Grange fait connaître les diverses décisions de la section d'archéologie qui doivent être soumises à la sanction du comité.

La section propose l'insertion dans le Bulletin :

1° Du rapport de M. de Saulcy sur le projet de publication d'un *Recueil d'inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. L. Renier;

2° D'une notice sur les cloches de Mutzig, de Diemeringen, etc., par M. Schnéegans, avec un dessin;

3° De l'inventaire des biens et des reliques de l'église de Dol (Ille-et-Vilaine), communiqué par M. Quesnet;

4° De la notice de M. l'abbé André sur saint Gens;

5° D'une notice, accompagnée de dessins, sur les ruines d'un édifice romain trouvées près de Jurançon (Basses-Pyrénées); communication de M. Lecœur.

La section demande au comité d'appuyer la réclamation faite par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, contre le projet de démolition d'une partie des bâtiments de l'hospice de cette ville, et de prier M. le ministre de vouloir bien transmettre à l'autorité compétente les observations de cette société.

Enfin, la section propose encore au comité d'émettre un vœu pour que la chapelle de Saint-Gilles de Montoire soit classée par M. le ministre d'État au nombre des monuments historiques.

Ces diverses conclusions sont adoptées.

M. Charles Fortoul donne lecture d'un arrêté de M. le ministre, en date du 8 janvier, qui charge M. Léon Renier de la publication du *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*.

M. le chef du cabinet entretient ensuite le comité des modifications apportées dans la composition du *Journal général de l'instruction*

Digitized by Google

publique, et en particulier du *Bulletin des Sociétés savantes*, qui y sera publié dorénavant tous les mois.

M. de Laborde donne un aperçu des résultats qu'ont produit les mesures prises par M. le maréchal ministre de la guerre, sur l'invitation de son collègue le ministre de l'intérieur, au sujet des parchemins provenant d'anciennes archives, qui avaient été déposés dans les arsenaux pour y être employés à la fabrication des gargousses.

Trois milles feuilles de parchemin, environ, ont pu être réintégrées dans les dépôts où se trouvent conservées des pièces analogues. La plupart sont dans un état déplorable : les pièces trop petites ayant été cousues ensemble, tandis que l'on rognait au contraire les plus grandes suivant les exigences de leur dernière destination. Néanmoins, on arrivera, avec du soin, à réunir les fragments de façon à former des pièces entières; on parviendra même à reconstituer certains registres. Parmi les pièces à déposer aux Archives de l'Empire, on en remarque qui appartiennent à des registres de comptes de l'hôtel du roi et de la reine vers 1480; d'autres provenant des comptes de la reine Anne, en 1492, offrent cet intérêt qu'on y voit figurer le nom d'un artiste appelé *Baudichon*, « qui peignoit des heures pour la reine..... » Peut-être est-ce le peintre auquel sont dues les miniatures des belles Heures qui sont aujourd'hui au Louvre. D'autres fragments de comptes des années 1518 et 1547 contiennent pareillement des renseignements curieux.

M. de la Villegille présente le résumé des résolutions que la section d'histoire a prises dans ses séances du 14 novembre et du 19 décembre, et qui doivent être soumises à la sanction du comité.

La section propose l'insertion dans le Bulletin :

1° Des documents se rapportant à l'invasion de la Picardie par les Espagnols en 1636, communiqués par M. Dusevel;

2° Des lettres de Charles VIII et Charles IX aux Châlonnais, envoyées par M. Éd. de Barthélemy, et au sujet desquelles des renseignements ont été demandés à ce correspondant;

3° D'une lettre en chiffres du connétable de Lesdiguières, dont une copie a été adressée par M. Comarmond;

4° D'une lettre de D. Bouquet, communiquée par M. Louandre père;

Digitized by Google

5° De la relation d'un *paast* offert par la Vicomté-le-Roi aux échevins de Saint-Quentin, transmise par M. Gomart, et qui doit être accompagnée de notes par M. J. Desnoyers.

L'insertion de ces pièces au Bulletin est prononcée par le comité.

La section a demandé, en outre, que M. Depping fils fût chargé de remplacer son père pour la publication du quatrième volume de la Correspondance administrative.

M. Ch. Fortoul annonce que M. le ministre s'est conformé, à cet égard, au vœu qui lui avait été exprimé par la section d'histoire.

Dans sa séance du 14 novembre, la section d'histoire, après avoir entendu un rapport de M. Rabanis, a persisté dans les résolutions qu'elle avait prises au sujet de la publication des *Négociations dans le Levant,* dont est chargé M. Charrière. Elle a décidé de nouveau que le nombre de quatre volumes, assigné dès l'origine à cette publication, ne serait pas dépassé, et qu'en conséquence l'éditeur, afin d'atteindre l'année 1640, que lui-même avait adoptée comme terme de son recueil, ne donnerait *in extenso,* dans le quatrième volume qui reste à publier, que les dépêches les plus intéressantes, se bornant pour les moins importantes à un sommaire par ordre chronologique. La section a insisté particulièrement près de l'éditeur sur la recommandation de ne joindre au texte que des notes très-concises.

Lors de sa dernière réunion, le 19 décembre, la section a été saisie d'une réclamation de M. Charrière contre cette décision. M. Charrière nie la possibilité de faire entrer dans un seul volume les documents qui restent à publier jusqu'en 1640, et qui s'élèvent à plus de dix mille. L'ambassade de Harlay de Césy, à elle seule, nécessiterait un volume et demi. Néanmoins, M. Charrière s'engage à clore par cette ambassade la série des correspondances diplomatiques étendue jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, si le comité lui accorde un cinquième volume. Toutefois, il y met encore la condition d'être autorisé à remplacer par un simple résumé de quelques pages la matière qui, d'après son plan primitif, devait composer le quatrième volume. Il se réserve, de même, la faculté de continuer à employer le mode de publication en grand et petit texte dont il s'est servi jusqu'à ce jour.

Cette proposition a été renvoyée à l'examen de MM. Rabanis et Monmerqué.

Digitized by Google

M. Charles Fortoul demande si la commission serait en mesure de faire son rapport et de mettre ainsi le comité à même de prendre immédiatement une décision.

M. Rabanis répond affirmativement; mais il déclare que les nouvelles observations de M. Charrière n'ont aucunement modifié l'opinion des commissaires. Ceux-ci restent convaincus que si l'éditeur se résignait à retrancher tout ce qui n'est pas texte de documents, un quatrième volume conduirait aisément à la fin du règne de Henri IV. M. le rapporteur rappelle les diverses phases par lesquelles a passé cette publication; il reproduit les considérations qu'il a développées dans son dernier rapport à la section d'histoire [1], et conclut en persistant, au nom de la commission, dans les conclusions sur lesquelles la section s'est prononcée affirmativement, tant en ce qui concerne la continuation de l'ouvrage que le mode d'impression.

M. Monmerqué ajoute que M. Charrière annonce l'intention de publier la correspondance de Henri IV avec son ambassadeur Savary de Brèves, correspondance que M. Berger de Xivrey a déjà donnée en partie dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, et qu'il se propose d'y insérer tout entière.

Un membre rappelle que la mission du comité est uniquement de publier des textes originaux dont les notes, qui ne sont qu'un accessoire, doivent être circonscrites dans les limites les plus étroites. La distinction dont M. Charrière a récemment été l'objet de la part de l'Institut prouve surabondamment combien cet éditeur s'est écarté des obligations qui lui avaient été imposées, puisque ce qu'il a ajouté au texte, de dissertations et de notes, a paru à l'Académie des inscriptions un travail personnel assez considérable pour mériter le prix Gobert. Il importe donc que le comité ait recours à des mesures efficaces pour empêcher le renouvellement d'une semblable dérogation au but de son institution.

Un autre membre propose de charger la commission de faire un choix parmi les matériaux présentés par M. Charrière, de façon à en composer un volume dont elle surveillerait elle-même la publication.

M. Rabanis combat cette proposition. Le comité ne pourrait

[1] Voir page 14.

Digitized by Google

régulièrement se substituer aux éditeurs dans les recherches et les dépouillements que ceux-ci ont à faire, ni attirer sur lui, en concourant activement à leurs travaux, une responsabilité qui leur est personnelle.

M. Denjoy ne pense pas que les pièces destinées à former le quatrième volume des *Négociations dans le Levant* puissent être publiées sous une autre forme et avec moins de développements que celles qui composent les trois premiers. Si la publication a été irrégulière, et si les promesses de l'éditeur n'ont pas été tenues, le comité ne peut, sous ce rapport, écarter la part de responsabilité qui lui revient. Le meilleur parti à prendre, dans la circonstance actuelle, paraît être de laisser M. Charrière terminer son quatrième volume dans les mêmes conditions de distribution des matières que pour les précédents, et d'arrêter ainsi avec la fin du XVI[e] siècle la série des correspondances diplomatiques.

Cette proposition étant appuyée et M. le président l'ayant mise aux voix, le comité décide à l'unanimité que la publication des *Négociations dans le Levant* s'arrêtera au commencement du XVII[e] siècle et ne comprendra pas l'ambassade de Césy. M. Charrière est autorisé seulement à publier un quatrième volume présentant les documents qui se rapportent à la politique de la France dans le Levant pendant les guerres de religion. L'éditeur restera libre de continuer le mode de distribution des matières qu'il a employé jusqu'ici; mais il devra se conformer aux prescriptions de l'arrêté de M. le ministre en date du 13 décembre 1852, et son manuscrit ne pourra être livré à l'impression qu'après avoir été soumis à l'examen de M. Rabanis, commissaire responsable désigné par le comité.

La section d'histoire a encore été saisiepar M. Aug. Bernard d'une demande de publication des cartulaires originaux de l'abbaye de Cluny. Ce projet a été renvoyé à l'examen d'une commission.

La section a reçu également de nouvelles observations de M. Abel Desjardins, au sujet de la publication des dépêches des ambassadeurs florentins. La commission qui avait proposé cette publication a été invitée à faire un rapport sur cette communication, et à donner son avis sur la demande de mission qui l'accompagne.

M. de Wailly annonce que M. Auvergne a terminé la véri-

Digitized by Google

fication des noms de lieux qu'il avait été chargé de faire sur le manuscrit du cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble. Il reste à régler l'indemnité qui doit être allouée pour ce travail.

Le comité pense que cette question regarde l'administration seule, qui pourra s'éclairer au besoin près de M. Guérard.

M. de la Villegille donne lecture d'un projet de rapport à M. le ministre sur l'ensemble des travaux du comité pendant l'année 1852-1853. La rédaction en est adoptée.

La séance est levée à cinq heures.

Ouvrages offerts au Comité.

Notice historique et statistique sur la baronie, la ville et l'arrondissement de Fougères, par MM. Amédée Bertin et Léon Maupillé; 1 vol. in-8°.

L'Architecture du ve au xvie siècle et les arts qui en dépendent, par M. J. Gailhabaud, 65 à 106e livraison; in-4°.

Notice sur Jean Boutillier, auteur de la *Somme rurale*, par M. Paillard de Saint-Aiglan; broch. in-8°.

Mémoire en réponse à la question suivante mise au concours par l'Académie royale de Bruxelles : « Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres constitutions religieuses au viie siècle, ainsi que l'invasion des Northmans au ixe, ont introduits dans l'état social de la Belgique; » par le même; broch. in-4°.

Nouvelle prose sur le dernier jour composée, avec le chant noté, vers l'an mille et publiée pour la première fois d'après un antique manuscrit de l'abbaye d'Aniane, par M. Paulin Blanc, in-4°. (Extrait du n° 15 des *Publications de la Société archéologique de Montpellier.*)

Introduction à l'histoire générale du Languedoc, des bénédictins Fr.-Claude de Vic et Fr.-Joseph Vaissete; par M. Eugène Thomas; broch. in-4°.

Abbaye de Saint-Rigaud, dans l'ancien diocèse de Mâcon, par M. l'abbé F. Cucherat; broch. in-8°. (Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome II).

Sur les fouilles de Vieux. Note lue à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie, le 8 août 1853, par M. A. Charma; broch. in-8°.

Saint-Léonard, avec une vue de l'église, par M. F. Morand; broch. in-4°.

Biographie bretonne, par M. Levot, 15 et 16e livraison; in-8°.

Digitized by Google

Les Théâtres de Bordeaux, par M. L. Lamothe; broch. in-8°.

Archéologie savoisienne. — Instructions, 2 pages in-8°, par M. F. Rabut, conservateur adjoint du musée d'archéologie, etc., de Chambéry. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie de Savoie, 1851.*)

Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par le même; broch. in-8°.

Deuxième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par le m me; broch. in-8°.

Notice sur quelques inscriptions funéraires trouvées en Savoie, par le même, broch. in-8°.

Note sur une inscription existant à Saint-Jeoire près Chambéry, par le même; broch. in-8°.

Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neufchâtel au comté de Bourgogne, par M. l'abbé Richard; 1 vol. in-8°.

Excursions archéologiques dans les montagnes éduennes de la Côte-d'Or : — Colonne de Cussy, — Temple de Mavilly, — Légende de saint Martin, par M. Paul Guillemot; broch. in-8°.

Lettre à M. de Caumont sur une inscription du cloître de Moissac, par M. le baron de Crazannes; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental*, etc.)

Le clergé du département de l'Aisne pendant la révolution. — Études révolutionnaires, par M. Ed. Fleury; 2 vol. in-8°.

Compte rendu du tome XXII de l'histoire littéraire de la France, publié par l'Académie des inscriptions et belles lettres, par M. Polain; broch. in-8°. (Extrait du *Journal de Liége.*)

Compte rendu du tome Ier du Spicilegium Solesmense; par le même; 4 pages in-8°; *idem.*

Compte rendu de l'Histoire de la Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove : par le même; 4 pages in-8°; *idem.*

Compte rendu de l'Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle, par M. Ad. Borgnet; par le même; 8 pages in-8°; *idem.*

Seconde lettre à M. le duc de Luynes sur quelques types de l'art chrétien dessinés par ses soins dans le département de la Somme, par M. Dusevel; broch. in-4°.

Notice historique sur Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, par M. A. Chezjean, directeur du musée de Chaumont, avec 3 planches; broch. in-8°. Offerte par M. Fériel.

Études sur le droit civil des Hindous. — Recherches de législation

Digitized by Google

comparée sur les lois de l'Inde, etc., par M. E. Gibelin, procureur général; 2 vol. in-8°. Offerts par M. le ministre de la marine.

Les souvenirs historiques du château d'Angoulême, recueillis par un membre du conseil municipal de cette ville (M. Chancel); broch. in-8°.

Essai sur le pavage des églises, antérieurement au XVe siècle, par M. Deschamps de Pas; broch. in-4°, avec planches coloriées.

Essai sur l'art des constructions à Saint-Omer, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, par le même; broch. in-8°.

Tour et église Saint-Denis à Saint-Omer, par MM. de Linas et Deschamps de Pas; broch. in-4°, avec planches.

Histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne, pour servir d'introduction à l'Histoire de l'empire germanique, par M. Maxim. de Ring; 1 vol. in-8°.

De la conservation des monuments historiques, 1789-1830, par M. Rabuteau; broch. in-8°. (Extrait de l'*Encyclopédie d'architecture.*)

Notice sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais, par M. l'abbé Barraud; broch. in 8°.

Marceau, par M. Doublet de Boisthibault; 1 vol. in-8°.

LL. MM. II. et RR. Napoléon et Joséphine et S. S. Pie VII, à Châlon-sur-Saône, par M. Victor Fouque; broch. in-8°, 2e édition.

Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, par le même; 1 vol. in-8°.

Recherches historiques sur la révolution communale au moyen âge et sur le système électoral appliqué aux communes, par le même; 1 vol. in-8°.

Histoire de la ville et du canton d'Userche, par M. Combet; in-8°; 1re et 2e livraison.

Sceau de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare-lez-Paris, par M. Troche; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la société de sphragistique.*)

Notice sur l'ancien hôpital de Sainte-Catherine, primitivement de Sainte-Opportune, rue Saint-Denis, 72, à Paris, par le même; brochure in-8°. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

La Sainte-Chapelle de Paris, par le même; broch. in-12.

Description de l'amphithéâtre de Nîmes, par M. Aug. Pelet; 1 vol. in-8°.

Catalogue du musée de Nîmes. — Notice historique sur la Maison carrée. — Biographie de Sigalon, par le même; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Essai sur le Nymphée de Nîmes, par le même; broch. in-8°.

Notice sur la porte d'Auguste de Nîmes, par le même; broch. in-8°.

Colonnes itinéraires existant encore sur l'antique voie Domitia, entre Ugernum et Substantion (Beaucaire et Castelnau), par le même; broch. in-8°,

Des monnaies de Charlemagne et particulièrement de celles qui portent, avec son monogramme, la légende : « Carlus rex Fr., par M. E. Cartier; broch. in-8°.

Eure-et-Loir pittoresque, dessins de MM. A. Deroy et Beaujoint, texte par M. E. Lefèvre; 1 vol. in-8°.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, par M. Aimé de Soland; broch. in-8°.

Lettre à M. R. Chalon sur quelques poids du moyen âge à l'usage des villes du Languedoc et de la Guienne, par M. le baron Chaudruc de Crazannes; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de numismatique.*)

Vocabulaire archéologique français-anglais et anglais-français, par M. A. Berty; broch. in-8°. Publié par M. J. H. Parker (d'Oxfort).

Notice sur le château neuf et l'église des capucins de Coulommiers (Seine-et-Marne), par M. Anatole Dauvergne; broch. in-8°.

Notice sur le journal de Jean Glaumeau, prêtre de Bourges au XVI[e] siècle, par M. Bourquelot; broch. in-8°. (Extrait du tome XXII des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

Notice sur une ceinture trouvée dans un tombeau à Auffargis, près Rambouillet (Seine-et-Oise), par M. J. A. le Roy, conservateur de la bibliothèque de Versailles; broch. in-8°. Offerte par M. Bouchitté, recteur de Seine-et-Oise.

Louis XIII et Versailles, par le même; broch. in-8°.

Des eaux de Versailles considérées dans leurs rapports historique et hygiénique, par le même, avec des plans par M. Guy-Martin; 1 vol in-8.

Relevé des dépenses de madame de Pompadour depuis la première année de sa faveur jusqu'à sa mort, manuscrit des archives de la préfecture de Seine-et-Oise, avec des notes par le même; broch. in-8°.

Recherches sur cette question : Dans quelle partie du château de Versailles l'appartement de madame de Maintenon se trouvait-il placé? par le même; broch. in-8°.

Recherches sur les corporations d'arts et métiers du comité pairial de Laval avant 1789, par M. L. la Beauluère; broch. in-8°.

Observations sur l'ouvrage intitulé : Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites, par M. B. Fillon; par

Digitized by Google

M. A. de Barthélemy; broch. in-8°. (Extrait du *Recueil de numismatique.*)

Annuaire du département de l'Hérault pour 1854, 37ᵉ année, petit vol. in-18. (Envoi de M. le préfet.)

Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois, de l'ordre de Sainct-Benoist, recueillie par le frère Noël Mars, bénédictin, en 1646, et publiée par M. A. Dupré; broch. in-8°.

Nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages d'Eustache le Sueur, par M. L. Dussieux, avec un catalogue des dessins de le Sueur, par M. A. de Montaiglon; broch. in-8°.

Les peuples primitifs de la race Iafète, par M. F. G. Bergmann (de Strasbourg); broch. in-8°. Offert par M. Schnéegans.

L'église de Nieder-Haslach et le projet de restauration de M. Bœswilwald, par M. Schnéegans; broch. in-12.

Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, par M. Camille Dormois; 1 vol. in-8°.

Promenade historique au château de la Garaye près de Dinan, par M. Mahéo; broch. in-8°.

Dissertation éthnographique sur les superpositions de races, la fusion des idiomes et le pêle-mêle des cultes dans l'ancienne Gaule-Belgique, etc., par M. Jeantin; broch. in-8°.

L'abbé Santini et sa collection musicale à Rome, par M. Wladimir Stassoff; broch. in-8°.

De la religion du nord de la France avant le christianisme, par M. L. de Baecker; 1 vol. in-8°.

Histoire du quartier du Bourg, par M. J. Garnier, archiviste de la ville de Dijon; broch. in-8°.

Notice historique sur la maladière de Dijon, par le même; broch. in-8°.

Testament de Etienne de la Boëtie, publié par M. Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux; broch. in-8°.

La Normandie souterraine ou Notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie, par M. l'abbé Cochet; 1 vol. in-8°.

Études archéologiques sur les anciens plans de Paris des XVIᵉ, XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles, par M. A. Bonnardot; 1 vol. in-4°.

Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris et recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes, par le même; 1 vol. in-4°.

Digitized by Google

Études sur Gilles Corrozet et sur deux anciens ouvrages relatifs à l'histoire de la ville de Paris, par le même; broch. in-8°.

Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum, par MM. Mignard et Lucien Coutant; 1 vol. in-4°. (Extrait des Mémoires de a Commission archéologique de la Côte-d'Or.)

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Cisoing, par M. le Glay; broch. in-8°.

L'ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor, par M. J. A. B. Montreuil; broch. in-8°.

Discours de réception prononcé à l'Académie d'Arras, le 19 mai 1853, par M. de Linas; broch. in-8°.

Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par feu M. Henri Filleau, tome II; vol. in-8°. publié par MM. Beauchet-Filleau, et de Chergé.

Mémoire historique et archéologique sur la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie et sur son appropriation monumentale, etc., par M. Troche; broch. in-8°.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Stanislas Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, par M. Raymond Bordeaux; broch. in-8°.

Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des fontaines de la ville de Rouen, par M. E. de la Quérière; broch. in-8°.

Manuel du peintre verrier chartrain, par M. Lejeune (cahier manuscrit in-4°).

Sur la monnaie obsidionale de Tournai, dite de Surville (siége de 1709), par le baron Chaudruc de Crazannes; broch. in-8°.

Notice biographique sur Michel Beziers, prêtre, historien de Bayeux, par M. Ed. Lambert; broch. in-8°.

Lettres archéologiques sur le château de Lucheux, adressées à M. le duc de Luynes par M. A. Labourt; broch. in-8°.

Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries, par le même; 1 vol. in-8°, avec bois dans le texte.

Les Pinaigrier, par M. Doublet de Boisthibault; brochure in-8°.

Deuxième lettre à M. de la Saussaye, sur la numismatique gauloise. — Médaille de Divitiacus, vergobret des Éduens, par M. Hucher; broch. in-8°.

Notice sur l'histoire du Beaujolois de Pierre Louvet: compte rendu par M. Aug. Bernard; broch. in-8°.

Digitized by Google

Notice historique sur la bibliothèque la Valette, par M. Aug. Bernard; broch. in-8°.

Observations sur quelques indications chronologiques en usage au moyen âge, par le même; broch. in-8°. (Extrait du tome XXII des Mémoires de la société impériale des antiquaires de France.)

Trois chants historiques, publiés par M. de Coussemaker; brochure in-8°. (Extrait des Annales du comité flamand de France.)

Cassette de saint Louis dans l'église de Dammarie (Seine-et-Marne), par M. Eug. Grésy; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Ancien Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun, par le même; broch. in-8°. (Extrait du Recueil de la société de sphragistique.)

Mitre de Jean de Marigny, par le même; broch. in-4°.

Essai sur la numismatique nivernaise, par M. le comte G. de Soultrait; vol. in-8°.

Traduction des discours d'Eumène, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet, 1 vol. in-8°. Offert par M. l'abbé Rochet pour la société éduenne.

Formules wisigothiques inédites, publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid, par M. Eug. de Rozière; broch. in-8°.

Monographie de l'église primatiale de Saint-André, par monseigneur F. F. A. Donnet, archevêque de Bordeaux; broch. in-8°.

Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne, par M. A. de Barthélemy; broch. in-8°.

Mémoires sur les diverses enceintes et sur les fortifications de la ville de Troyes, par M. Corrard de Breban; broch. in-8°. (Extrait des Mémoires de la société académique de l'Aube.)

Nouveaux souvenirs à l'usage des habitants de Douai, par M. Brassart, broch. in-8°. (Extrait des Mémoires de la société impériale d'agriculture, etc. du département du Nord.)

Monographie de la cathédrale de Brou, par M. L. Dupasquier; 5 livraisons grand in-f°.

Notice sur la vie et les travaux de George-Bernard Depping, par M. A. Maury; broch. in-18. (Extrait de l'Annuaire de la société impériale des antiquaires de France pour 1854.)

Histoire de sainte Godelive de Ghistelles, légende du XIe siècle, par M. L. de Baecker; broch. in-18°, 2e édition.

Notice sur deux manuscrits flamands, un calendrier et un livre d'heures du XVIe siècle, par le même; broch. in-8°.

Digitized by Google

Le château de Pau, son histoire et sa description, par M. G. Bascle de Lagrèze; vol. in-8°.

Du chant liturgique, résumé critique et examen de la question, par M. Mignard; broch. in-8°.

François de Nuchèze, vice-amiral, etc. *Sa correspondance avec Louis XIV, Colbert*, etc., par M. Ch. de Chergé; broch. in-8°.

Sur les fouilles pratiquées à Jort, pendant les années 1852, 1853, rapport par M. Charma; broch. in-8°.

Rapport sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la petite-Arménie pendant les années 1852, 1853, par M. Victor Langlois; broch. in-8°.

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint-Amand-en-Pevèle, par M. le Glay; broch. in-8°.

Les abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère, par M. Henri de Laplane; 1re partie; 1 vol. in-8°.

Histoire de Charleville, par M. Jean Hubert, professeur de rhétorique; 1 vol. in-12.

Rapport à M. de Chevremont, préfet de la Haute-Loire, sur la situation des archives de ce département, par M. Aymard; in-8°.

Galerie pour l'industrie de la dentelle fondée au musée du Puy (extrait des Annales de la société académique du Puy), par M. Th. Falcon; broch. in-8°.

Histoire de la Confédération suisse, par Jean de Muller, etc., traduite de l'allemand par MM. Ch. Monnard et L. Vuillemin, 18 vol. in-18.

Biographie de Jean de Muller, par M. Ch. Monnard; 1 vol. in-8°.

Quelques observations à propos d'une enquête faite en l'année 1297, par le bailli de Caen, sur les chaussées de Corbon, de Troarn et de Varaville, par M. C. Hippeau, professeur à la faculté des lettres (Extrait du XXe volume des Mémoires de la société des antiquaires de la Normandie; broch. in-4°.)

Symbolisme et légende de saint Hippolyte, par M. Max. de Ring: br. in-8°. (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique.*)

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 2e année, 2e et 3e livraison, mars à septembre 1853, in-8°.

Bibliothèque de l'École des chartes. 3e série, tome IV, 6e livraison, juillet-août 1853, in-8°.

Annales de l'Académie de Mâcon, rédigées et mises en ordre par M. Léonce Lenormand. Tome I, 1853, vol. in-8°.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome IV, 3ᵉ livraison, broch. in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XXVI, juin 1853, 1 vol. in-8°.

Travaux de l'Académie impériale de Reims pendant l'année 1852-1853. Tome XVIII, n° 1, broch. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1853, nᵒˢ 2 et 3, broch. in-8°.

Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques, etc. *du département de la Gironde. — Rapport présenté au préfet de la Gironde,* par MM. Dosquet, président, et L. Lamothe, secrétaire. Année 1852-1853, broch. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. Année 1853, 1 vol. in-8°.

Bulletin des sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires, Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc. 1ʳᵉ livraison, tome I, janvier 1854, broch. in-8°.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome IV, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis; broch. in-8°.

Mémoires de la Commission historique du département du Cher Années 1851 et 1852, nᵒˢ 1 et 2, broch. in-8°.

Bibliothèque de l'École des chartes. Tome V, 1ʳᵉ, 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ livraison, septembre 1853 à août 1854, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 2ᵉ série, année 1853, broch. in-8°.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Porte romane découverte à la préfecture, etc., broch. in-8° Offert par M. Godart-Faultrier.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir, pour 1854. 15ᵉ année, 1 vol. in-12.

Extrait de l'annuaire du département d'Eure-et-Loir, par M. E. Lefèvre; 1 vol. in-12.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Premier trimestre 1854, broch. in-8°.

Bulletin semestriel de la Société des sciences et belles-lettres du Var. 21ᵉ année, n° 2, broch. in-8°.

Communications de la Société des antiquaires de Zurich. 6ᵉ et 7ᵉ vol. (1849-1853) in-4°.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie. 2e série, Xe vol. (XXe de la collection), 1re et 2e livraison, 1 vol. in-4°.

Annales du Comité flamand de France. 1854, in-8°. Offert par M. de Coussemaker.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Nos 40 à 48 (avril à décembre 1853), 3 brochures in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Tome IX, 1854, 2e partie, 1 vol. in-8°, avec un atlas in-4°.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., *de l'Aube.* Tome XVIII, nos 29 et 30, 1er et 2e trimestres 1854, 1 vol. in-8°.

L'Investigateur. Tome IV, 3e série, 234e livraison, mai 1854, broch. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1854, n° 2, broch. in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome III, 1re partie, in-4°.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1853, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la même Société. 2e trimestre de 1854, broch. in-8°.

Annales de la Société universelle pour l'encouragement des arts et de l'industrie. (Année 1854.) Nos 1 et 2, broch. in-8°.

Feuilles périodiques de la Société d'histoire et d'antiquités de Cassel, Darmstadt, etc. Mai et août 1854, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, XIe série (1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1853).

Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. (Nos 2 et 3), 1849-1854, broch. in-8°.

Digitized by Google

X.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 16 janvier 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Jourdain, Magnin, Patin ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est lu et adopté.

Correspondance.

Le secrétaire annonce qu'il a retrouvé dans les archives du comité un rapport de M. Maillard de Chambure sur le manuscrit du roman de Gérard de Roussillon, signalé récemment par M. Quantin comme étant conservé à l'hospice de Beaune[1].

Communication de ce rapport sera donnée à M. Mary-Lafon.

M. Jüe indique, d'après le *Magasin pittoresque*, année 1843 (ou 1844), une légende juive qui présente la plus grande analogie avec la chanson du *Bouquin*, autrement le *Conjurateur et le loup*. Cette légende passe pour faire allusion, dans un langage symbolique, aux persécutions que le peuple d'Israël a subies et doit subir encore. Il semble résulter de la similitude entre la légende et la chanson du Bouquin, que celle-ci a une origine très-ancienne.

M. de Ring, correspondant, adresse une strophe en allemand qui a rapport à Pierre d'Hagenbach, gouverneur de Brisach pour Charles le Téméraire, pendant l'occupation temporaire du landgraviat d'Alsace par les troupes bourguignonnes au xve siècle.

Cette strophe ne paraît pas à la section pouvoir être classée parmi les poésies populaires de la France.

[1] Voir page 26. Le rapport de M. Maillard de Chambure est mentionné dans les *Extraits des procès-verbaux*, page 37.

Digitized by Google

Le même M. de Ring signale M. Schnéegans et M. le professeur Bergmann comme ayant envoyé un grand nombre de poésies allemandes d'un intérêt tout local pour l'Alsace; mais le secrétaire déclare que ces pièces ne sont pas parvenues au ministère.

M. de Baecker, correspondant, désigne à l'attention de la section de philologie une chanson latine du XIIe siècle sur Renaud, l'un des quatre fils Aymon. Cette chanson, dans le genre de la complainte sur le même personnage, que M. Ampère a citée dans ses instructions, a été publiée par M. Van Hasselt dans l'Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique, année 1851 [1]. Dans le cas où la section de philologie n'aurait pas ce volume à sa disposition, M. de Baecker offre d'envoyer une copie de la chanson, dont le texte original se trouve d'ailleurs à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

M. de Soultrait, membre non-résidant, adresse un lai qu'il croit inédit sur la mort de Jean Ier, duc de Bourbon.

En remerciant M. de Soultrait de cet envoi, on le priera d'indiquer la provenance de la pièce, et de faire connaître les motifs qui l'ont déterminé à la ranger, malgré sa forme érudite, au nombre des poésies populaires.

La section procède ensuite à la lecture d'une partie des poésies qui lui ont été adressées, et elle met en réserve les pièces suivantes:

Envoi de M. de Baecker :

Deux chansons flamandes qui se chantent à l'occasion du vendredi saint (avec traduction);

Un refrain chanté dans les vergers la veille de la Chandeleur.

Envoi de M. de Coussemaker, correspondant :

Une chanson du XVIe siècle relative aux troubles d'Arras, avec la musique.

Envoi de M. de Buzonnière, correspondant :

Une ronde satirique contre les moines ;

Le texte de la ronde *La tour prends garde,* avec une description de la manière dont cette espèce de danse s'exécute à Orléans. M. de Buzonnière a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de comparer les variantes que fournira chaque localité.

Envoi de M. Beauchet-Filleau, correspondant:

[1] Page 245.

Digitized by Google

La *pibole*, ronde poitevine, avec la musique;

J'entends le rossignolet, autre chanson poitevine;

Un couplet, avec la musique, d'une de ces chansons connues sous le nom de *bals de Saintonge*, qui servent à conduire des danses ayant un certain rapport avec les bourrées d'Allemagne.

Un membre fait remarquer que des refrains analogues se rencontrent tout le long du cours de la Loire.

Envoi de M. l'abbé Nyd, correspondant:

Dialogue d'un roi et d'une meunière (avec la musique), signalé comme chanté très-anciennement dans la Bresse.

Envoi de M. Justin, inspecteur primaire de Mirande (Gers):

Quelques noëls, les uns en patois seul, les autres moitié français, moitié béarnais;

Une variante de la *Guilloné*, en patois;

Une ronde (*Ah! j'l'attends! etc.*).

Envoi de M. Lambert, inspecteur primaire à Lisieux :

Minette et roulette, poésie narrative récitée dans le Calvados, et qui a une certaine analogie avec la chanson du *Bouquin*, dont la section a déjà reçu plusieurs variantes;

Les œufs de Pâques.

Envoi de M. Tricottet, inspecteur primaire à Verdun:

Une variante de la chanson de *Renaud*, telle qu'elle se chante en Auvergne.

Le dépôt aux archives est prescrit par la section à l'égard d'autres envois de M. l'abbé Nyd et de MM. Justin et Lambert.

Plusieurs recteurs d'académies et inspecteurs primaires ont en outre accusé réception de la circulaire de M. le ministre, qui accompagnait l'envoi des instructions relatives au recueil des poésies populaires. Ils promettent de se livrer à d'actives recherches pour répondre, autant qu'il dépendra d'eux, à la demande de concours qui leur est adressée.

La section prie M. P. Paris de vouloir bien examiner un volume qui vient d'être publié à Berlin par M. Édouard Mätzner, et qui a pour titre : *Altfranzösische Lieder berichtigt und erlautert*, etc.

M. Charles Fortoul appelle l'attention de la section sur l'utilité qu'il y aurait à faire rechercher dans les grands dépôts de Paris et des départements les pièces manuscrites ou imprimées qui seraient de nature à figurer dans le recueil des poésies populaires. Il propose de s'occuper d'abord de l'exploration des bibliothèques

Digitized by Google

de Paris, et de confier ce travail, à M. Amiel, que la spécialité de ses études rend tout à fait propre à ce genre de recherches. M. Amiel adresserait successivement des rapports détaillés au comité sur les résultats de cette mission.

La section donne une adhésion complète à la proposition de M. le chef du cabinet et du secrétariat. Elle demande seulement que M. Amiel soit invité à adresser un premier rapport dans lequel il exposera la manière dont il comprend le travail qui lui est confié, de façon à mettre le comité à même de lui tracer plus sûrement un plan de recherches.

M. Charles Fortoul propose de même à la section de s'adjoindre, pour la partie musicale du recueil, un collaborateur qui se soit déjà occupé de travaux de cette nature.

Cette seconde proposition est également adoptée.

M. le président nomme une commission à l'effet de rédiger des instructions générales pour les travaux de la section de philologie. MM. Guigniaut, le Clerc, Ravaisson et Guessard sont chargés d'arrêter les bases de ces instructions, dont la discussion aura lieu dans la prochaine séance.

La section désire aussi être informée, dans cette même séance, de l'état dans lequel se trouvent les projets de publication du roman de Girart de Roussillon et des œuvres de Chrestien de Troyes. M. Guigniaut se charge de se mettre en rapport, à ce sujet, avec M. Mary-Lafon, et M. de la Villegille de demander des renseignements à M. Michelant.

La séance est levée à cinq heures.

XI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 23 janvier 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Naudet, général baron Pelet, Rabanis, Ravenel, Amédée Thierry, de Wailly, Magnin, membre de la section de philologie; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.

De la Villegille, secrétaire;

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1853 est lu et adopté.

Correspondance.

M. Auguste Bernard sollicite l'intervention du comité pour obtenir de la bibliothèque de la ville de Cluny communication des cartulaires de l'abbaye du même nom, dont il a proposé la publication. Il croit pouvoir assurer que les autorités de Cluny accéderaient volontiers à une demande officielle qui leur serait faite par M. le ministre.

Dans une seconde lettre, M. Aug. Bernard expose que le ministère de l'intérieur paraît vouloir revendiquer les cartulaires de Cluny et en prescrire le dépôt aux archives départementales de Saône-et-Loire. Il craint que les difficultés qui pourront s'élever à cette occasion n'entraînent un retard considérable dans la publication, et il insiste, en conséquence, sur sa demande de communication des cartulaires, afin de pouvoir commencer immédiatement la transcription de ceux-ci. M. Aug. Bernard demande, en outre, qu'on lui donne la mission d'aller à Cluny inventorier quelques centaines de chartes qui devraient servir de complément et de commentaires aux cartulaires.

M. J. Desnoyers, tant au nom de M. Guérard qu'au sien, appuie ces demandes.

La section, après avoir examiné successivement les deux propositions contenues dans les lettres de M. Auguste Bernard, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de demander la communication des cartulaires, et qu'il importe seulement de faire l'inventaire des chartes qui se trouvent à Cluny. La section prie en conséquence M. le ministre de vouloir bien donner à M. Auguste Bernard la mission de se rendre à Cluny pour y prendre connaissance des pièces, et en faire des notices sommaires. M. Auguste

Digitized by Google

Bernard devra être accrédité près de l'autorité municipale, comme étant chargé de recueillir les renseignements dont le comité a besoin avant de se prononcer définitivement sur le projet de publication des cartulaires de Cluny.

M. Dusevel, membre non-résidant, renvoie les documents relatifs à l'occupation de la Picardie par les Espagnols, qui lui avaient été adressés pour une vérification à faire.

M. Quesnet, correspondant, répond aux diverses questions qui lui avaient été faites au sujet de la délibération des États de Bretagne, qui a pour objet le rétablissement d'une lampe ardente devant le tombeau de du Guesclin[1], etc. : ses recherches ont été infructueuses.

M. de la Villegille cite un passage de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys,* dans lequel dom Félibien relève l'erreur où tombent les Bretons lorsqu'ils prétendent que la lampe ardente qui se trouvait auprès du tombeau de du Guesclin y avait été placée en l'honneur de leur compatriote; il n'est fait aucune mention du connétable dans la charte de fondation de Charles V, donnée au mois d'octobre 1373[2].

La section pense qu'à la suite de ces explications il n'y a pas lieu de maintenir la proposition de publier dans le Bulletin la délibération des États de Bretagne du 2 janvier 1674.

M. de Pastoret fait remarquer, à l'occasion du doute émis par J. Dovblet sur les titres de quelques personnes à se dire les descendants de du Guesclin, que celui-ci avait un frère; il ajoute qu'on trouve le nom d'un du Guesclin parmi ceux des officiers qui furent tués à la bataille de Fontenoi.

M. Doublet de Boisthibault, correspondant, envoie la copie de lettres patentes de Henri II, du 9 juillet 1556, portant autorisation d'établir dans la ville de Chartres un bureau des pauvres.

La section prie M. Doublet de Boisthibault de rechercher les articles du règlement pour les pauvres et mendiants de la ville de Chartres, qui fait l'objet des lettres ci-dessus.

M. de Girardot, membre non-résidant, adresse la copie d'une donation faite à l'abbaye de Ferrières (arrondissement de Montargis), par Isabeau de Bavière, donation dont la reine confie

[1] Voir page 9.
[2] *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys,* par F. J. Dovblet, t. II, p. 1028.

l'exécution à ses exécuteurs testamentaires, et qui offre tous les caractères d'un codicille.

Renvoi de la pièce à M. Ravenel, comme pouvant trouver place dans les Mélanges, à la suite du testament d'Isabeau de Bavière.

M. l'abbé Bondil, correspondant, appelle l'attention sur un recueil manuscrit des statuts de l'église de Digne dont le texte passait pour être complétement perdu. Ces statuts sont au nombre de dix-huit, de 1267 à 1633 : le premier date du concile provincial d'Embrun, sous Henri de Suze, plus connu sous le nom de cardinal d'Ostie; le dernier a été rédigé par Gassendi. Les trois premiers statuts, dressés par les archevêques d'Embrun et leurs suffragants, ont été publiés par D. Martenne; les autres ne sont connus que par le compte rendu ou analyse très-incomplète qu'en a donné Nicolas Taxil dans son ouvrage intitulé : *Statuts de l'église cathédrale de Digne*, etc.

La section remercie M. l'abbé Bondil de cette communication, mais l'intérêt qu'offrent les statuts de l'église de Digne est trop local pour que le comité puisse songer à la publication de ce manuscrit.

M. Quesnet, correspondant, adresse une délibération des États de Bretagne qui, sur la proposition de l'évêque de Rennes, font hommage à Henriette-Marie de France d'une somme de 20,000ᵗᵗ (11 août 1655).

La section est d'avis que ce document pourrait trouver place dans le Bulletin; mais il serait utile d'indiquer en note les dons analogues qui furent faits par d'autres provinces, à l'imitation du Languedoc dont il est fait mention dans la délibération.

M. de Pastoret se charge de faire quelques recherches à cet égard; il se charge également d'examiner un autre envoi de M. Quesnet, qui transmet une lettre de M. de Pontchartrain au sénéchal de Saint-Malo, relative à la permission de porter épée, accordée par le roi aux capitaines de navires marchands (15 décembre 1700).

Enfin, M. de Pastoret prendra encore connaissance d'un extrait des archives municipales d'Amboise envoyé par M. E. Cartier, correspondant. Cette communication donne le détail de la dépense qui fut faite par la ville d'Amboise à l'occasion du passage de Marguerite de Savoie, comtesse de Wurtemberg, tante de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.

Digitized by Google

M. Henry, correspondant, adresse copie des pièces suivantes :

1° Charte d'union de la ville de Toulon au domaine royal, en 1352;

2° Défense de marques et de représailles entre Marseille, Toulon et autres lieux (1359);

3° Commandement fait à un ouvrier de terminer les travaux de fortification de Toulon dans un délai fixe;

4° Délibération du conseil de la commune de Toulon, fixant le prix des diverses espèces de poisson pendant le carême de 1432.

5° Ordre des procureurs du pays de Provence pour supprimer dans cette province l'usage des monnaies italiennes (1485);

Renvoi de toutes ces pièces à M. J. Desnoyers.

La section prescrit ensuite le dépôt aux archives des pièces suivantes, en priant M. le ministre d'adresser des remercîments aux auteurs des envois :

Lettres du 15 octobre 1359, pour la translation à Saint-Père de Méresville d'un marché qui se tenait auparavant en la ville de Méresville. Ces lettres, en attestant la présence des Anglais dans cette dernière localité et dans son voisinage pendant la captivité du roi Jean, et les craintes qu'ils y inspiraient, ont paru à M. Merlet, correspondant, une nouvelle preuve que le Brétigny où fut signé le traité du 8 mai 1360 est bien Brétigny près Sours, à 20 kil. environ de Chartres.

Notice de M. Anatole Dauvergne, correspondant, sur quelques coutumes populaires particulières à la ville de Coulommiers: les cousins Jérômes et les tartelettes du prieuré de Sainte-Foi.

Copie envoyée par M. l'abbé Cochet, correspondant, du testament olographe de Richard Simon, célèbre critique mort à Dieppe en 1712.

Acte d'acquisition par les bénédictines de l'abbaye de Charenton, de la commanderie de Saint-Antoine de Viennois, située dans la ville de Charroux : communication de M. Peigue. Cet acte se rattache aux pièces concernant le même monastère, sur lesquelles M. Chéruel a fait un rapport à la dernière séance de la section [1].

Lettre de Louis XIV, du 2 mai 1652, qui charge M. de Berthier, évêque d'Utique, président de l'assemblée de l'*assiette* du

[1] Voir page 36.

Digitized by Google

Bas-Montauban, de témoigner sa satisfaction aux députés, etc. Copie envoyée par M. Chaudruc de Crazannes.

Notes historiques sur Trèves, Milly, Pocé, Fermes et les environs (Maine-et-Loire), rassemblées en 1840 par M. le vicomte de Fos, propriétaire des châteaux de Milly et de Trèves; la copie de ce mémoire a été transmise par M. l'abbé Briffaut.

La section prescrit également le dépôt à la bibliothèque du comité d'un autre envoi, fait par le même M. Briffaut, de livres et manuscrits maçonniques ayant servi à fonder une loge de village.

Rapports.

M. le marquis de Pastoret rend compte du rapport de M. Bouchitté sur un volume de lettres déposé aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise. Ce volume est un espèce de livre journal dans le genre de ceux qui existent aux archives du ministère des affaires étrangères, et dans lesquels se trouvent réunies des pièces de toute sorte: minutes de lettres, copies, expéditions, imprimés, etc. Le recueil que M. Bouchitté fait connaître renferme des lettres du marquis de Fénelon, du maréchal de Noailles et de l'abbé de Laville, de 1733 à 1747. Il pouvait promettre d'être intéressant en raison de la position des personnages dont les correspondances y figurent; cependant on n'y rencontre guère que l'indication de faits déjà connus. Les lettres de l'abbé de Laville, qui seraient les plus importantes, sont en très-petit nombre, et quant aux lettres du maréchal de Noailles, il est fort probable que l'on en possède les copies au ministère des affaires étrangères.

M. le rapporteur termine en donnant des éloges à M. Bouchitté pour la manière dont il s'est acquitté de la tâche qu'il s'était donnée. Il a bien vu le manuscrit dont il présente l'analyse et son rapport est très-bien fait; il y a lieu de le remercier et de l'inviter à fournir d'autres travaux du même genre sur les manuscrits des archives de Seine-et-Oise.

Ces conclusions sont adoptées.

A l'occasion de ce rapport, M. de Pastoret fait remarquer combien il serait désirable que les correspondants, à l'exemple de M. Bouchitté, joignissent à leurs envois une espèce de canevas des événements auxquels se rapportent les pièces qu'ils adressent. Ces sommaires donneraient les moyens de beaucoup mieux ...

Digitized by Google

précier l'importance des documents qui ont trait à des faits de guerre, à des négociations, etc.

La section partage l'avis de M. de Pastoret, et invite les correspondants à s'y conformer autant qu'il sera en leur pouvoir.

M. Rabanis analyse un statut municipal de Manosque, fait en 1234, par les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui étaient alors en possession de la justice seigneuriale. Ce statut, dont la copie a été envoyée par M. Damase Arbaud, correspondant, fixe le taux des amendes pour les divers délits, et confie à la vindicte publique le soin de poursuivre, toutes les fois que les intéressés ne jugeront pas à propos de recourir d'eux-mêmes à l'intervention de la justice. Ce document est intéressant à ce point de vue et aussi sous le rapport du langage, puisqu'il est accompagné d'une traduction du XIII[e] siècle, en langue romane du midi de la France. M. Rabanis croit donc utile de le recueillir, et il en propose l'insertion dans le Bulletin. Il faudra cependant avant de l'imprimer, demander à M. Damase Arbaud s'il ne l'aurait pas publié lui-même dans son histoire de Manosque, etc.

La section adhère à ces conclusions.

M. Magnin lit un rapport sur les documents relatifs aux mystères, aux jeux de personnages et aux joueurs de marionnettes, transmis par M. de la Fons de Mélicocq.

La section remercie M. Magnin, et demandera au comité l'insertion textuelle de son rapport dans le Bulletin [1].

M. Monmerqué remplace M. de Pastoret dans la présidence de la section.

M. J. Desnoyers donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Rabut [2]. La section adopte les conclusions de ce rapport, qu'elle proposera également d'imprimer dans le Bulletin [3].

M. Huillard-Bréholles est d'avis de publier dans le Bulletin diverses pièces envoyées par M. Quesnet, et qui accompagneront utilement le mémoire des dépenses faites pour l'histoire de Bretagne de dom Lobineau, dont l'impression a été décidée précédemment [4].

M. le rapporteur propose ensuite de transmettre à M. le direc-

[1] Voir p. 119.
[2] Voir p. 35.
[3] Voir p. 127.
[4] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 354.

Digitized by Google

teur de la Bibliothèque impériale la proposition faite par M. Quesnet, de fournir une copie d'un *Précis des délibérations des États de Bretagne,* en cinq volumes in-folio, qui se trouvent aux archives du département d'Ille-et-Vilaine.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Monmerqué est d'avis de déposer aux archives les extraits des registres des délibérations des États de Bretagne et la lettre de Louis XIV au duc de Chaulnes, relatifs au retrait de plusieurs édits, en considération du don gratuit offert au roi en 1673.

On voit par une lettre du marquis de Lavardin à Colbert, publiée par M. Depping dans la *Correspondance administrative*[1], la joie qu'excita en Bretagne la révocation de ces édits onéreux pour la province. Le même fait se trouve aussi consigné dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille, du 1er janvier 1674.

M. Monmerqué propose de même le dépôt aux archives de divers documents relatifs à la possession du Canada au XVIe siècle, envoyés, comme les pièces précédentes, par M. Quesnet.

M. le rapporteur demande seulement que communication en soit donnée à M. Margry.

Adopté.

Conformément aux conclusions de M. de Wailly, le dépôt aux archives est encore prononcé à l'égard d'une charte de l'année 1194, qui établit les droits de l'abbaye de Dilo (Yonne) sur une pièce de terre située près de la croix de Villepied. Envoi de M. Jossier.

Des remercîments seront en même temps adressés pour tous ces envois.

M. Amédée Thierry, avant de faire un rapport sur les documents extraits, par M. l'abbé Jacquet, des archives du château de Montmirail, croit nécessaire d'attendre les nouvelles communications annoncées par le correspondant. Il demande qu'il soit écrit à ce dernier pour l'inviter à adresser le reste des pièces qu'il a recueillies.

La séance est levée à quatre heures et demie.

[1] T. I, p. 541.

Digitized by Google

XII.

Rapport de M. Magnin, membre du comité, sur quelques extraits de comptes municipaux relatifs aux dépenses faites pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, pour des représentations de jeux par personnages, à Lille et à Douai.

Parmi les envois adressés récemment au comité par un de ses correspondants les plus actifs, M. de la Fons de Mélicocq, la section d'histoire a remarqué plusieurs notes recueillies dans les anciens registres de l'échevinage de Lille et de Douai, faisant connaître le prix et la nature de divers salaires ou *dons de courtoisie* (comme on disait alors) octroyés durant les XIVe, XVe et XVIe siècles, soit à des clercs, soit à des laïcs, qui avaient été chargés, dans des occasions solennelles, de donner aux habitants de ces deux villes, ou de porter dans des cités voisines les divertissements si en vogue à cette époque des jeux par personnages. Cette communication, dont la section d'histoire m'a chargé de lui rendre compte, se compose de mentions textuelles fort succinctes et sans liaison entre elles; mais dont quelques-unes, malgré leur décousu et la brièveté de leur contexte, ne laissent pas que de contenir sur nos anciennes représentations dramatiques des particularités nouvelles ou peu remarquées jusqu'à ce jour.

Ce n'est pas que les informations relatives aux dépenses scéniques durant le moyen âge soient fort rares dans nos archives municipales; on les y trouve, au contraire, en grand nombre, depuis que l'on commence à les y chercher. Plusieurs même ont été recueillies et ont pris place dans les revues provinciales. M. Dusevel, par exemple, a inséré dans les *Archives de Picardie*[1] quelques intéressantes indications de ce genre qu'il a puisées dans les registres de l'hôtel de ville d'Amiens. Déjà même le quatrième volume de nos *Mélanges* contient deux communications sur ce sujet, tirées par M. de Mélicocq des registres de l'argentier de Béthune[2]. Mais, il faut bien le dire, ces extraits de comptes n'ont pas tous, à beaucoup près, une égale valeur historique; presque tous sont identiques quant aux points essentiels, et ne diffèrent

[1] T. I, p. 211-224.

[2] *Mélanges historiques*, t. IV, p. 320 et suivantes.

Digitized by Google

que par quelques insignifiants détails de l'intérêt le plus étroitement local. Se hâter de publier de telles notes sans choix, sans ordre, sans explications, ce serait véritablement abuser de l'imprimerie. Ce qu'il importe, ce n'est pas de mettre au jour, isolément et à la hâte, ces informations partielles, mais d'en recueillir et d'en rassembler un assez grand nombre pour avoir chance, en les rapprochant, de parvenir à compléter et à éclaircir ce qu'elles présentent, dans leur état actuel, d'obscur et d'insuffisant.

Je pense donc qu'il convient d'inviter nos correspondants, et M. de la Fons de Mélicocq en particulier, à continuer de relever et d'extraire tout ce qu'ils rencontreront dans leurs recherches de documents de ce genre, et de nous les adresser avec le même zèle. De notre côté, nous examinerons ces notes avec soin: on déposera dans nos archives celles qui, pour le moment, ne nous apprendraient rien; on classera les autres de manière à pouvoir former dans les *Mélanges*, sous le nom des collecteurs, un ensemble de faits éclaircis et complétés par leur rapprochement même ou par de courtes observations. Agir autrement serait multiplier à l'infini et à grands frais des inutilités et des redites. Il suffira, en attendant, de signaler, de temps à autre, au comité celles de ces informations qui paraîtront offrir un intérêt particulier. Il ne me reste plus qu'à faire au dernier envoi de M. de la Fons de Mélicocq l'application de la méthode que j'indique. Dans l'examen de ces pièces, je suivrai l'ordre chronologique, faute de pouvoir les classer par genre, à cause de leur trop petit nombre.

XIVe SIÈCLE.

Un article des registres de l'échevinage de Lille relate, sous la date de 1348, « VIII^s donnez à Pieret, *quy esposoit les Ewangilles.* » Cette somme, allouée à un seul individu, ne me paraît pas se rapporter à des mystères joués par personnages. Il est très-probable que l'*exposition* dont il s'agit n'était qu'un spectacle mécanique.

Sous la date de 1351, le même registre mentionne une somme de XVIII^s pour vin, fruit et fromage, que « nos seigneurs, dit le compte, despenserent quant on jua dou *jeu de sainte Katherine* »... « *Item:* donné xl escus, qui valent XXXI^s le piece, as compaingnons de *la fieste des enfans Aymery de Narbonne.* » S'il est, comme

je le pense, question dans cette note d'un jeu par personnages, c'est ici la première mention d'une pièce sur ce sujet. L'histoire en vers d'*Aymery de Narbonne et de ses enfants* est une des branches encore inédite de l'immense *geste de Guillaume d'Orange*[1]. Le jeu représenté à Lille dut être tiré de la chanson du XIIIe siècle; la rédaction du *Roman* en prose n'est que du XVe[2].

Au mois d'octobre 1386, le passage du roi à Lille occasionna de fortes dépenses. On lit, entre autres mentions, dans les registres de l'hôtel de ville : « Envoyet a Douay par devers les eschevins, adfin de faire venir de ceste ville des compaingnons pour de *jeux de partures* juer et esbattre devant le roy nostre sire. » Les *jeux de partures* étaient de petits drames ou dialogues dont on se partageait les rôles et qu'on appelait plus ordinairement *jeux partis*[3].

XVe SIÈCLE.

A la date du 16 septembre 1415 on lit : « Les eschevins de Lille allouerent IIII lotz de vin de Beaune aux compaignons qui avoient juez jeux de partures al esbattement qui s'estoit fait au jeu del ark ballestre en la ville de Courtray..... pour honneur de ce qu'ilz avoient gaignié le pris qui se donnoit aux jeux de partures dudit lieu de Courtray et le rapporterent audit lieu de Lille. » On voit qu'il y avait des prix offerts pour les jeux de *partures*, comme pour les chants royaux, les ballades et les autres genres de poésie admis aux concours des puys et des palinods.

En ce même mois de septembre, nous trouvons indiqué « XII^l delivrees en courtoisie a plusieurs compaignons qui alerent juer de jeux de personnaiges et faire esbattement a la fieste grande du jeu dudit arc ballestre..... » Plus : « auxdits compaignons VI^l.... que accordé leur est et donné en courtoisie pour honneur de ce qu'ilz ont gaigné le pris et pour ce leur a convenu susporter plus grans frais. »

[1] Voir, pour les divisions de cette geste, *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 460-470, notice de M. Paulin Paris.

[2] Le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Roi* indique une belle copie de ce roman, n° 7192, 5. (Voir t. VI, p. 228.)

[3] Les dix-sept *partures* qui nous restent d'Adam de la Halle, surnommé le *Bossu d'Arras*, ne sont que de courtes chansons dialoguées. (Voir M. Paulin Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 657).

Digitized by Google

En 1484, les registres de l'échevinage de Lille portent : « Cincq livres de gros sont accordés à Nicollas Pippelart et autres jueurs, au support de la grande et sumptueuse despence par eulx soustenue, en faisant les jeux nagaires juez par personnaiges sur le marchié de ceste dite ville, assavoir est : *La Creation de Adam et Eve, L'Annonciation, Incarnation, Nativité, Passion, Resurrection et Ascension de nostre Seigneur Jhu Crist, Visitation des aposteles a la Pentecouste,* et autres mistères, avecq la *Venganche et destruction de la cité de Jherusalem,* lesquels jeux durerent par l'espace de x jours, qui a esté chose fort honneste et de grande recommandation. »

M. de la Fons de Mélicocq pense que cette longue représentation de l'histoire évangélique fut un emprunt fait par les Lillois aux mystères de *La Passion,* de *La Résurrection* et de *La Vengeance,* dont la ville d'Arras conserve une copie manuscrite, et dont il a précédemment adressé quelques extraits au comité[1]. Les raisons que M. de Mélicocq fait valoir à l'appui de cette conjecture ne sont pas fort probantes. L'ordre pareil dans lequel se succèdent les diverses parties du jeu représenté dans les deux villes, et qui le frappe beaucoup, n'est que la suite naturelle et chronologique des faits. L'adjonction du *Mystère de la Vengeance* n'offre non plus rien de bien particulier. Souvent ce mystère terminait les représentations tirées du Nouveau-Testament. Outre *La Vengeance* d'Arras, on connait celle de Valenciennes, celle de Metz et celle que P. Blanchet fit jouer à Paris en 1437. Enfin, M. Dusevel, comme le rappelle lui-même M. de la Fons de Mélicocq, a inséré dans les *Archives de Picardie* un document qui constate que la ville d'Amiens a fait aussi représenter une *Vengeance de Jésus-Christ* en 1446. Il est vrai que M. de Mélicocq croit que cette dernière pièce n'est autre encore que le mystère d'Arras, composé, comme on sait, par un poëte picard, Ustasse Mercadé, grand dignitaire de Corbie, dont la gloire et les œuvres devaient être chères aux Amiénois. Cela n'est pas impossible, mais est fort loin d'être prouvé.

Ce qui est incontestable et assez curieux, c'est que cette suite de mystères, qui furent joués pendant dix jours consécutifs à Lille, ont été représentés de nouveau à Malines dix ans plus tard. Les comptes de l'échevinage lillois nous apprennent « qu'en l'an-

[1] Voir *Bulletin des comités historiques*, cahier de mars 1850, p. 74.

Digitized by Google

née 1494 les magistrats allouerent xviii[s] pour les depens de vi compaignons ordonnez d'aller en la ville de Mallines juer la *Passion, Resurrection* et *Venganche de nostre Seigneur Jhu-Christ*[1], devant la personne de l'archiduc[2]. ».... *Item:* xl[s] pour sire Thurien Blouet, prestre, pour avoir presté le jeu aultrefois jué en ceste ville du mistere dessusdit, pour delivrer auxdits joueurs.... » Et plus loin : « A sire Thurien Blouet, prestre, iiii[l] pour les jeux de la Passion et Resurrexion de nostre Seigneur Jhu-Christ, *en xiii volumes* que eschevins lui avoient promis rendre et qu'ilz ne ont pu. »

A propos de ce messire Thurien Blouet, M. de Mélicocq a relevé dans le registre de 1502 un renseignement assez curieux : « A messire Thurien Blouet viii[s] pour son vin d'un allemanacq en parchemin, par lui presenté as eschevins au nouvel an; et, l'année suivante, pour pareil cadeau, x[s]. » M. de Mélicocq nous apprend de plus que cet ecclésiastique, qui alliait l'étude des sciences à l'amour des lettres, avait charge de diriger l'horloge de l'hôtel de ville.

XVI[e] SIÈCLE.

M. de Mélicocq a extrait des archives générales du Nord (registres aux comptes de Saint-Amé de Douai) trois mentions intéressantes pour l'histoire des représentations exécutées dans les églises et aux processions.

Ces comptes portent, sous la date de 1542 : « Le xxii[e] jour de mars (lisez mai), *jour des Pelerins*, fut jué en l'église de Saint-Amé, par permission de Messieurs, *le ju et histoire de la Resurrection* par les vicaires et enffans de ceste eglise; sy eurent deux lotz de vin en la nef de la dite eglise, et deux lotz pour le recreation des compaignons, que Messieurs ordonnerent paier selon l'anchienne coustume au pris de xii[s] le lot. »

Six ans plus tard, en 1548, on lit cette autre mention : « Le

[1] Six compagnons ne suffisaient pas pour représenter ces mystères. Le dernier seul (celui de *La Vengence*) demandait cent douze acteurs parlants, et, dit une rubrique du manuscrit d'Arras, « plus de deux cens acteurs qui ne parlent pas, pour faire les armées et peupler les villes. » Il est évident que les rôles secondaires furent joués par des habitants de Malines, sous la direction des compagnons exercés venus de Lille.

[2] Philippe, fils de l'empereur Maximilien.

jour des Pelerins, quy fut lendemain du jour de Pasques, quant on fist le *Mistere des Pelerins* par les vicaires en ceste eglise, sy eurent deux lotz de vin faisant le dit mistere, et deux lotz au soupper, au pris de vi^s le lot. »

Ces deux représentations (de *La Résurrection* et des *Pèlerins d'Emmaüs*), exécutées par des membres du clergé dans la nef de Saint-Amé, prouvent combien s'est prolongé l'usage de représenter des histoires sacrées, ou, comme on disait en Flandre, des *remontrances*, dans l'intérieur des églises, malgré les injonctions contraires émanées des plus hautes autorités ecclésiastiques. Il y a pourtant une observation à faire sur ce sujet. Les mystères mentionnés dans les registres de Douai étaient-ils muets ou accompagnés de paroles? Rien ne l'indique. Pour moi, je pense qu'à partir de la fin du XIIIe siècle, il n'y a plus eu dans l'intérieur des églises de représentations accompagnées de paroles, surtout en langues vulgaires. On continua d'exposer ou de *remontrer* les histoires bibliques et évangéliques et quelques vies de saints, mais seulement par gestes et pour les yeux. On n'y mêlait, pour tout discours, que quelques paroles latines ou quelques vers farcis, rien, enfin, qui ressemblât à nos prolixes mystères. Je n'ai jusqu'ici rencontré, du moins en France, aucun fait qui soit contraire à cette opinion[1].

Le dernier document dont nous ayons à nous occuper nous est encore fourni par les archives de la ville de Douai. On lit sous la date de 1529 (vieux style) : « Donné le dimanche XXVIIe jour de mars par Messieurs aux vicaires, au soupper apres qu'ilz eurent juez leur jeux pour la feste du couronnement de l'Empereur[2], IIII lotz de vin de XXVIII^s. Plus, IIII lotz de vin pour la procession faite à cette intention. » — « *Item.* Aux joueurs de marionnettes pour leur paine et salaire d'avoir juez devant le Saint-Sacrement le jour de la feste du couronnement de l'Empereur, VIII^s. »

Plusieurs choses ont droit de nous surprendre dans cette dernière mention. La première est de voir des marionnettes appelées à jouer devant le Saint-Sacrement; la seconde, de rencontrer le

[1] Voir *Journal des Savants*, cahier de janvier 1847.

[2] Cette solennité était-elle seulement commémorative du couronnement de l'empereur Charles-Quint, qui avait eu lieu dix ans plus tôt? Ou faut-il lire dans ce document 1519 au lieu de 1529? On ne pourrait le décider qu'en ayant l'original sous les yeux.

Digitized by Google

Saint-Sacrement lui-même figurant dans une fête destinée à célébrer le couronnement d'un empereur. D'abord, je ne pense pas qu'il faille entendre ici par le mot *marionnettes* nos petites poupées mécaniques. Ce n'est pas qu'elles n'eussent, surtout alors, un répertoire religieux fort étendu; mais il y a tout lieu de croire qu'il s'agit plutôt ici des grands mannequins que l'on portait et qu'on faisait mouvoir dans les processions tant ecclésiastiques que municipales, pour représenter au vrai les géants et les animaux monstrueux. En second lieu, la fête du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu, était dans toute l'Europe, et plus particulièrement en Angleterre, en Italie et en Espagne, où on l'appelait la fête du *Corpus Christi,* l'occasion de moralités et de mystères qu'on représentait dans les rues, de distance en distance, sur le passage du Saint-Sacrement, qui stationnait devant les échafauds, comme aujourd'hui devant nos reposoirs. Nous trouvons indiquée dans les comptes de l'argentier de Béthune « une belle *remonstrance* qu'aulcuns joueurs firent en 1532 aupres de la chapelle de Saint-Nicolas, à l'heure où le Saint-Sacrement passoit[1]. » De là vient qu'il y a eu partout et même en France, quoiqu'elles y aient été moins remarquées qu'ailleurs, des *confréries* scéniques dites du *Saint-Sacrement;* elles ont même dans quelques villes précédé les *confréries de la Passion.* Nous citerons, entre autres, la ville d'Amiens, où M. Dusevel en a signalé une de 1413 à 1427[2].

Que le Saint-Sacrement ait été quelquefois exposé à la vénération publique dans des occasions à demi ecclésiastiques, comme le couronnement d'un empereur, c'est une chose que je ne crois pas sans exemple. Je me rappelle, en ce moment, un récit fort singulier, qui n'est pas sans analogie avec celui qui nous occupe, et où l'on voit tout à la fois en présence les cours de France et d'Espagne, le Saint-Sacrement et des joueurs de marionnettes. On doit ce récit à Matthieu Montreuil, qui accompagna le cardinal Mazarin à l'île de la Conférence, et assista aux préliminaires du mariage de Louis XIV et de l'infante. Ce gentilhomme, se trouvant à Saint-Sébastien le jour de la Fête-Dieu de l'année 1660, eut le spectacle d'une procession bien extraordinaire, et que le désir d'honorer la présence des deux cours contribua, sans doute, à

[1] Voyez *Mélanges historiques,* t. IV, p. 325.
[2] *Archives de Picardie,* t. I, p. 211 et 212.

Digitized by Google

rendre plus pompeuse et plus bizarre. Je laisse la parole au spirituel et pittoresque narrateur :

« Après que la messe fut finie, le roy d'Espagne fut plus d'un quart d'heure sans pouvoir sortir de l'église ni toute la procession. La raison étoit qu'il falloit attendre que les danseurs et les machines, qui font partie de cette procession, fussent passées. Je pris ce tems pour m'en aller à un balcon de la maison où j'avois couché, à vingt pas de l'église..... Je vis d'abord environ cent hommes habillés de blanc, avec des épées et des sonnettes aux pieds. Après cela dansoient cinquante petits garçons avec des tambours de basque..... Ensuite marchoient des figures de rois maures et un saint Christophe, le tout de la hauteur de deux piques, de sorte qu'on voyoit des têtes grosses comme un demimuy, qui alloient de pair avec les toits. Il sembloit que vingt hommes n'eussent pas pu porter la moins lourde : cependant deux ou trois personnes cachées dedans la faisoient danser. Elles sont d'osier et de toiles peintes, mais si étrangement, que cela donne d'abord de la frayeur. Dix ou douze petites et grosses machines suivoient pleines de marionnettes. Entre autres, je remarquay un dragon gros comme une petite baleine, sur le dos duquel sautoient deux hommes avec des postures et des contorsions si extravagantes qu'ils sembloient être possédés[1]. »

Hâtons-nous de dire que ces singulières dévotions étaient, de l'autre côté des Pyrénées, en si parfaite harmonie avec le caractère des habitants et les mœurs générales, qu'elles n'étonnaient et ne scandalisaient personne.

Je conclus en demandant que le comité remercie M. de la Fons de Mélicocq de ces communications et l'invite à les continuer. C'est en réunissant et en groupant un certain nombre d'informations de ce genre, et en les comparant entre elles, qu'on pourra avoir quelques chances d'en faire sortir des éclaircissements utiles à l'histoire de notre vieux théâtre.

CHARLES MAGNIN.

[1] *Œuvres* de Montreuil; Paris, Barbin, 1671; p. 272-274.

Digitized by Google

XIII.

Rapport présenté à la section d'histoire par M. J. Desnoyers, membre du comité, sur des documents concernant Chambéry, envoyés par M. Rabut.

M. Rabut, professeur d'histoire au collége de Chambéry, a adressé au ministère la copie de deux pièces extraites des archives de cette ville (*Registres des délibérations,* an. 1559). Ces extraits ne sont accompagnés d'aucunes notes ni éclaircissements. Le premier document, qui se rapporte au 10 août 1559, contient le procès-verbal d'enlèvement des armoiries de France qui avaient été placées au-dessus des portes de la ville depuis l'occupation française en 1536, et qui durent faire place à l'écusson de la maison de Savoie, quand les États de Savoie furent restitués par Henri II au duc Emmanuel-Philibert, cette même année 1559, en vertu du traité de Câteau-Cambrésis, et en conséquence du mariage de la sœur du roi, Marguerite, duchesse de Berri, avec le duc.

Guichenon a publié, dans les preuves de son *Histoire généalogique de la Maison de Savoye* (t. II, p. 510 et suiv.), les pièces originales les plus importantes concernant cette restitution; telles que :

Les lettres patentes du roi Henri II, adressées, le 2 juillet 1559, au duc de Guise, gouverneur et lieutenant général du roi aux pays de Dauphiné et de Savoie, en lui donnant ordre de faire évacuer les villes, châteaux et forteresses qui étaient occupés par les troupes françaises;

La commission donnée au comte de Challant, maréchal de Savoie, par le duc Emmanuel-Philibert, pour prendre possession des États (8 juillet 1559);

Les lettres patentes du roi François II, donnant pouvoir au duc de Guise de faire la délivrance du pays (14 juillet 1559);

La commission du duc de Guise au président de Portes pour la restitution dudit pays;

Enfin, le procès-verbal très-détaillé de cette restitution, rédigé par le président de Portes, du 4 au 8 août 1559.

La pièce communiquée par M. Rabut, datée du 10 août 1559, n'est postérieure que de deux jours à ce dernier procès-verbal, et l'opération dont elle retrace le récit en fut comme le complément.

Voici le texte même de la première partie du procès-verbal, rédigé en 1559 :

Digitized by Google

« Nous, Laurens Piochet, Anthoine Decoisia, Pierre Marchand et Anthoine Moion, sindics de Chambery, vile capitale de Savoye, sçauoir faisons que cejourdhuy dixième aoust mil cinq cens cinquante neufs, suivant le commandement a nous faict par monseigneur le conte de Challant, mareschal de Savoye, chevallier de l'ordre, gouverneur et lieutenant general de tres hault et tres illustre prince Emanuel Philibert, duc de Savoye, n[re] tres redotté et souverain seigneur, nous estans assemblés comme est de coustume, environ les sept heures du matin, avec les aduocat et procureur de la ville et grand nombre de conselliers et notables bourgeois, nous sommes acheminés vers la porte de Montmellian, et estans hors icelle porte, avons faict commandement a Anthoine Brusset, maistre masson, de lever ung escusson et armoiries du tres chrestien roy de France, élevés en pierre sur lad[e] porte, avec les honneurs, revérence et solemnités à ce requises, lequel Brusset s'est offert obeyr. Et bien tost après, accompaigné de sept a huict aultres massons de sa charge, nous a présenté les escussons levée. Et apres l'avoir reçeu avec grands honneur et revérence et le baisant, avons icelle couvert d'ung drapt blanc de soye, et causant ce que par sa pesanteur ne l'avons peu porter, avons commandé au susd. massons de le porter en l'esglise de Saincte-Claire dans vile, ce qu'ils ont faict. Nous avec n[re] troppe tousjours assistant testes nues en grand honneur et revérence et avec les solemnités dont avons accoustumé user es actes publiques, au devant la porte de laquelle esglise nous attendoient les freres religieux d'icelle eglise, lesquels, avec leurs croix et ornemens ecclésiastiques, nous sont venus au devant, et chantant imnes et cantiques nous ont conduict dans une chappelle au cœur de leur église, sur l'autel de laquelle chappelle avons faict mestre lesd[es] armoiries couvertes dudit drapt blanc de soye, et par ce que l'heure estoit tarde, nous conuenoit pour le deubz de n[re] estat assister à la procession générale à cejourdhuy indicte, avons différé procéder a la levation des autres armoiries dud. seigneur roy estans à la porte de Mache jusques après le perachevement d'icelle procession.

« Lad. procession perachevée, nous, accompagniés, ainsi que cy dessus a esté dict, sommes transportés a la porte de Mache, auquel lieu led. Brusset nous a porté ung aultre escusson et armoiries dud[t] seigneur roy, élevées aussi en pierre, lesquelles, par n[re] commandement, il avoyt levé de dessus icelle porte. Les-

Digitized by Google

quelles armoiries, avec mêmes honneur, revérence et solemnités que les aultres, ont esté ensemble remises en lad. église Saincte-Claire, et, ce faict, avons exorté frère Jehan *de exerto* gardien et les religieux d'icelle de garder lesd. armoiries bien décement et ainsi que a telle chose appertient, lequel gardien nous a respondu que les religieuses dud[t] couvent sont recluses et luy et ses religieux temporaires, parquoy ne peuvent bonnement se charger de lad. garde; neantmoins a offert fere son debvoir. »

Dans cette pièce, les syndics de Chambéry constatent encore, comme on le voit, qu'ils ont procédé à l'enlèvement desdits écussons, tête nue, en grand honneur et révérence. Ils ont reçu des mains des maçons les armoiries, ils les ont baisées, les ont fait transporter couvertes d'un drap blanc de soye, dans l'église du couvent de Sainte-Claire, dont les religieux les ont respectueusement déposées sur l'autel d'une de leurs chapelles.

Puis, lesdits syndics ont fait rétablir sur toutes les portes les anciennes armoiries ducales qui, pendant la durée de l'occupation française, avaient été conservées dans l'église du couvent de Saint-François; ils y ont procédé avec plus de solennité encore, et accompagnés de tout le clergé de la ville.

La seconde pièce adressée par M. Rabut est un arrêté du comte de Challant, rendu le 9 août 1559, veille de la cérémonie ci-dessus relatée, et en vue de cette cérémonie, portant défense de molester les officiers antérieurement établis dans la ville de Chambéry par le roi de France, ni leurs serviteurs, ni tous autres sujets du roi très-chrétien et de ne parler qu'en tout honneur et révérence de sa majesté, « à peyne, pour la première fois, de troys estrappades de corde et de bannissement perpétuel de ce pays, et, pour la seconde et troisième fois, sous telle peine qui sera arbitrée par le gouverneur. »

M. Rabut annonce que la série des registres des délibérations du syndicat de Chambéry dont il a extrait ces deux pièces, et la collection des comptes des syndics depuis 1347, contiennent d'autres renseignements utiles pour l'histoire de France pendant la durée des diverses occupations françaises; il signale particulièrement un compte des dépenses faites pour l'arrivée du gouverneur, le duc d'Aumale, et du roi Henri II, en 1548.

Il annonce aussi l'existence dans les archives de la ville de trois cartulaires, dont il ne donne aucune autre indication.

Digitized by Google

On pourrait, en remerciant M. Rabut de son intéressante communication, lui demander de vouloir bien faire connaître à quels établissements religieux appartenaient ces cartulaires, quelle est la date de leur rédaction et quel intervalle de temps ils embrassent. Ils peuvent être intéressants pour la topographie historique de la Savoie et du Dauphiné; le territoire de Chambéry ayant pendant très-longtemps constitué un décanat dépendant du diocèse de Grenoble, il serait possible qu'on trouvât dans ces cartulaires quelques indications utiles pour la publication du cartulaire de saint Hugues, évêque de Grenoble, confiée aux soins de M. Guérard.

On pourrait aussi inviter M. Rabut à donner une liste, avec de très-courts sommaires, des pièces concernant la France, insérées dans les deux autres recueils qu'il a signalés, plutôt qu'à copier textuellement ces pièces; il voudrait bien indiquer sous quel point de vue elles lui sembleraient intéressantes, et vérifier si elles sont inédites. Ces recommandations sont généralement faites à tous les correspondants du ministère, et elles offriraient l'avantage de faire connaître, plus tôt et plus complétement, l'ensemble des documents originaux que possèdent encore les principaux dépôts publics, sans s'exposer à copier et à publier des pièces qui auraient été déjà imprimées.

Pour ce pays en particulier, l'histoire généalogique de la maison de Savoie par Guichenon renferme un très-grand nombre de documents originaux; le Dictionnaire historique de Savoie par Grillet, les Mémoires de l'académie de Turin et ceux de l'académie de Chambéry fournissent aussi beaucoup d'indications utiles. Plusieurs recueils de pièces historiques sur le XVIe siècle, publiés en France ou en Italie, en renferment qui concernent les conquêtes de France en Italie, en Piémont et en Savoie; il en est de même des grands ouvrages de Guichardin, de Paul Jove et autres historiens du XVIe siècle qui ont intercalé des pièces originales dans leurs récits.

D'autres documents inédits relatifs aux mêmes événements se trouvent à la Bibliothèque impériale, dans les collections de manuscrits de Dupuy, de Brienne, de Baluze, etc., et à la bibliothèque de l'Institut parmi les nombreux manuscrits, si peu connus, de Godefroy. Il serait donc essentiel, en général, de faire connaître sommairement les pièces manuscrites existant dans les archives et les bibliothèques, avant d'en faire la transcription.

Digitized by Google

XIV.

3ᵉ SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 30 janvier 1854.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents: MM. Denjoy, Depaulis, baron de Guilhermy comte Léon de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, de Nanteuil, L. Renier, Romieu, de Saulcy, de la Saussaye; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre 1853 est lu et adopté.

Correspondance.

M. de Saulcy donne lecture de la note suivante, qui lui a été remise par M. le commandant Favé.

« Les mémoires relatifs à l'histoire de l'art militaire communiqués à S. M. l'Empereur par le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, contiennent des documents précieux pour l'histoire de l'artillerie; ils fournissent, en outre, des indications et des extraits d'autres documents qu'il serait utile d'avoir *in extenso*.

« *Pièces inédites pour servir à l'histoire de l'artillerie et de la poudre*, XIVᵉ, XVᵉ, et XVIᵉ siècle. (*Bulletin archéologique*, t. IV, p. 160.) Il serait à désirer d'avoir une copie textuelle des documents cités par M. de la Fons de Mélicocq, et qui paraissent se trouver aux archives de Saint-Quentin et de Péronne.

« *Pièces inédites pour servir à l'histoire du feu grégeois, de l'artillerie et des armes à feu*, XVᵉ et XVIᵉ siècle. (*Bulletin archéologique*, t. IV, p. 364.) Les documents contenus dans cette notice appartiennent aux archives de Lille; il pourrait être utile d'en avoir une copie textuelle, dans l'ordre chronologique des registres de dépenses.

Digitized by Google

Le même désir est reproduit à l'occasion des notices inédites que M. de la Fons a envoyées au comité, et qui portent sur des renseignements empruntés aux archives de Lille, en commençant aux années 1340 et 1341, pour continuer jusqu'à la fin du xve siècle. Une copie textuelle de tout ce qui est relatif à l'artillerie ajouterait encore à l'utilité de ces précieuses indications.

« M. Merlet a signalé l'existence, dans les archives de Chartres, de deux registres de recettes et dépenses mentionnant des canons à partir de 1357[1]. On désirerait une copie de ces documents.

« M. Henry, dans un mémoire inédit sur les fortifications de Perpignan, mentionne des inventaires de 1390 pour l'armement des châteaux de Quérod, Livia, Bar, Saint-Martin et Adas (*Bulletin archéologique,* t. III, p. 250.) Une copie de ces inventaires pourrait être utile.

« M. Schnéegans, dans une notice sur des *artistes alsaciens,* a donné le dessin calqué d'un mortier des premières années du xvie siècle. On désirerait savoir où se trouve le dessin original. »

M. le commandant Favé ajoute qu'il serait très-utile de pouvoir obtenir ces divers renseignements avant de commencer la publication du troisième volume des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* et il espère que le comité pourra obtenir ces documents plus promptement qu'on ne les aurait par une autre voie.

La section prie M. le ministre de vouloir bien demander aux correspondants indiqués dans la note ci-dessus de fournir, le plus promptement qu'il leur sera possible, les documents réclamés par M. le commandant Favé. Elle pense aussi que M. le Glay pourrait être invité à s'entendre avec M. de la Fons de Mélicocq pour la transcription et la collation de celles de ces pièces qui font partie des archives de Lille. Enfin, la section renouvelle à tous les correspondants en général la recommandation d'apporter la plus rigoureuse exactitude dans l'exécution de ces copies.

M. Denjoy est certain que le dépouillement des registres communaux, même dans des localités peu importantes, amènerait la découverte d'une foule de renseignements utiles pour l'archéologie militaire. Il cite, comme exemple, les registres de la ville de Lectoure. Ces registres, qu'il a eu occasion de parcourir il y a quelques années, renferment beaucoup de documents précieux

[1] Voir ci-dessus, page 11.

Digitized by Google

pour l'histoire de l'artillerie, mais qui se trouvent confondus au milieu d'actes de toute espèce.

La section prie M. de Saulcy de donner cette indication à M. Favé; elle exprime aussi le désir que M. le ministre veuille bien écrire à l'un des correspondants les plus rapprochés de Lectoure pour l'engager à s'occuper du dépouillement des registres municipaux de cette ville, au point de vue spécial de l'histoire de l'artillerie.

M. le ministre d'État répond aux observations qui lui avaient été communiquées de la part du comité, au sujet de la restauration projetée de la porte gallo-romaine de Langres[1]. Il regrette de ne pouvoir donner suite à ces observations; mais l'étude approfondie dont le projet de restauration de ce monument a été l'objet avant d'être approuvé, a fait reconnaître qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver l'édifice d'une ruine imminente.

Quant au projet de démolition de l'église Saint-Jean à Dijon, projet sur lequel le comité avait appelé l'attention de la commission des monuments historiques[2], il résulte des informations prises par M. le ministre d'État près du préfet de la Côte-d'Or, qu'il n'a jamais été question de détruire cette église.

M. le ministre de l'intérieur écrit également en réponse aux observations que M. le ministre de l'instruction publique avait bien voulu lui transmettre de la part du comité[3], touchant le projet d'agrandissement de l'hôpital de Châlon-sur-Saône. L'arrêté par lequel M. le préfet de Saône-et-Loire a approuvé les plans et devis des travaux à faire dans l'hôpital de Châlon, semble offrir toute garantie pour la conservation des parties du monument actuel qui présentent de l'intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire. M. le préfet a tenu compte des réclamations de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon; il n'a donné son approbation aux plans et devis des travaux à exécuter que sous la réserve des observations de détail consignées tant dans le mémoire qui lui a été adressé par le président de cette société, que dans l'avis du conseil des bâtiments civils du département. Cette disposition est rendue plus explicite encore par un considérant du même arrêté, d'où il résulte que la commission administrative, d'accord avec le conseil

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 429.
[2] *Ibidem.*
[3] Voir page 45.

municipal de Châlon, a décidé de ne faire d'abord exécuter que les travaux les plus urgents et les plus nécessaires. Aucune atteinte n'étant donc portée, quant à présent, aux monuments sur lesquels l'attention du comité avait été appelée, et le respect de ces monuments devant être concilié avec les nécessités de l'agrandissement de l'hôpital, M. le ministre ne pense pas qu'il convienne de surseoir à l'adjudication des travaux; tout retard apporté pourrait amener un grave préjudice pour l'administration hospitalière de Châlon.

M. Éd. de Barthélemy, correspondant, rend compte des travaux de réparation qui, depuis près de deux ans, sont exécutés à l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, sous l'habile direction de M. Lassus. Aujourd'hui que les travaux de l'intérieur de l'édifice approchent de leur fin, il croit devoir les signaler d'une manière spéciale, dans l'espoir que M. le ministre reconnaîtra l'utilité d'accorder à M. l'abbé Champenois, curé de la paroisse, les moyens de poursuivre, à l'extérieur, la restitution de ce beau monument.

La section étant instruite des sacrifices personnels considérables que M. l'abbé Champenois a faits pour la restauration de l'église de Châlons-sur-Marne, croit devoir appuyer près de M. le ministre la demande d'allocation que M. de Barthélemy réclame sur les fonds destinés à l'entretien des édifices diocésains.

M. Maurice Ardant, correspondant, annonce la découverte qu'il a faite, dans les archives départementales de la Haute-Vienne, d'un inventaire des châsses, reliques, croix, reliquaires, etc. de l'église de Grandmont. Cet inventaire est de l'année 1666; mais il relate huit inventaires qui l'ont précédé, de 1495 à 1629.

La section prie M. Maurice Ardant de lui envoyer ce document en communication, afin de pouvoir se rendre compte exactement de son importance.

M. Quesnet, correspondant, adresse une note extraite d'un petit livre de comptes sur lequel un seigneur de Buris enregistrait ses menues dépenses, et faisait inscrire par ses fournisseurs les quittances des marchandises qu'il recevait d'eux. La quittance dont M. Quesnet envoie une copie, et qui est datée du 24 mai 1550, est signée d'un sieur Peliczon, orfèvre à Rennes.

M. de Laborde fait remarquer que les comptes de dépenses des simples particuliers fournissent souvent des renseignements

Digitized by Google

non moins curieux pour l'histoire des mœurs et de la vie privée, que les comptes des grands personnages. Il demande que M. Quesnet soit invité à envoyer une copie de la totalité du livre de comptes du seigneur de Buris, ou au moins des fragments plus considérables que la note relative à l'orfèvre breton.

Il sera écrit dans ce sens.

M. Max. de Ring réclame la pose d'une pierre tumulaire sur la place où reposent les ossements d'une compagnie presque entière de soldats français, qui périrent en 1793 en défendant une redoute située près du village de Geinsheim, à 12 kilomètres à l'ouest de Spire.

Renvoi au ministre des affaires étrangères.

Le même correspondant adresse le calque d'une caricature de l'époque de la réformation; elle représente Luther suivi de sa femme Catherine.

M. l'abbé Cochet, correspondant, adresse l'inscription tumulaire de Pierre-Claude Leroy, *maître masson* du duc de Guise, comte d'Eu, mort en 1582.

M. Maupillé, correspondant, transmet des extraits assez considérables des registres de comptes de la fabrique de l'église Saint-Sulpice de Fougères, de 1410 à 1488.

M. Ed. Fleury, correspondant, envoie la copie d'un inventaire du trésor de la chapelle Notre-Dame de Liesse fait au mois de juin 1690, et l'analyse de quelques autres inventaires plus récents du même trésor.

Renvoi des quatre communications précédentes à l'examen de M. de Laborde.

M. Fleury signale aussi l'existence d'un inventaire du trésor de la cathédrale de Laon, qui date du XVIe siècle. Bien qu'il se propose de publier prochainement ce document, il offre d'en adresser une copie.

La section remercie le correspondant; mais la publication qu'il projette rendrait cette communication superflue.

M. de Portalon, correspondant, adresse une notice sur un reliquaire conservé dans l'église de Lignan (Hérault).

M. Hucher, correspondant, transmet le relevé de soixante pierres tombales qui existent dans l'église de Mouzon (Ardennes).

Renvoi à M. Lassus de la notice de M. Portalon et du relevé dressé par M. Hucher.

Digitized by Google

M. Auguste Moutié envoie le supplément qu'il avait annoncé à son mémoire sur les fouilles exécutées par la Société archéologique de Rambouillet dans un ancien cimetière de Vicq (Seine-et-Oise). Un dessin et un estampage d'inscription sont joints à ce rapport.

Renvoi à M. Romieu, qui avait été chargé d'examiner le premier mémoire.

M. l'abbé André envoie l'estampage d'une pierre placée dans la partie latérale extérieure de l'église de Saumanes (Vaucluse). La tradition, dit-il, accorde quelque importance à cette inscription, sans rien préciser cependant.

Renvoi de l'estampage à M. Mérimée.

M. Lenoir est prié d'examiner un état des travaux exécutés à l'abbaye de Cheminon (Marne), pendant l'administration de M. l'abbé de Rancière. — Communication de M. Éd. de Barthélemy.

M. E. Woillez présente quelques observations critiques au sujet de l'inscription commémorative du passage de Chilpéric II à Saint-Quentin.

M. de la Grange, prié par la section de prendre connaissance de cette communication, expose l'impossibilité de reconnaître le texte précis de l'inscription de Saint-Quentin d'après des copies qui présentent entre elles de notables différences. Si l'état de la pierre ne permet pas de prendre un estampage, il serait nécessaire de recourir à la photographie pour obtenir une reproduction exacte du monument.

La section, conformément aux conclusions du rapporteur, prie M. le ministre de demander à M. Gomart, qui habite Saint-Quentin, de lui adresser un dessin photographique de l'inscription dont il s'agit.

M. E. Woillez, fait également l'envoi d'une suite d'inscriptions qu'il a recueillies et dessinées dans le nord de la France. Ces inscriptions, au nombre de quinze, du xe siècle la fin du xive, complètent la série qu'il a adressée au comité en 1852.

Renvoi, comme de la première communication, à M. de Saulcy.

Au même rapporteur est encore remis un devis de réparations des fortifications de Salins, dressé par le maréchal de Vauban en 1680, et communiqué par M. l'abbé Robin.

La section prie, en outre, le correspondant de lui transmettre

Digitized by Google

le travail sur les fortifications de Bracon (Jura) dont il l'entretient dans sa lettre.

Le secrétaire communique un dessin photographique de la custode de la *Sainte-Chandelle* d'Arras, que M. de Linas, membre non-résidant, a joint à un envoi de poésies pour la section de philologie. Une seconde photographie, faite d'après un dessin de M. de Linas copié dans un manuscrit du XVIe siècle, représente une cour ecclésiastique.

Remercîments et dépôt aux archives, un membre ayant fait remarquer que tout ce qui se rapporte à la Sainte-Chandelle a été publié d'une manière détaillée dans les *Annales archéologiques* de M. Didron.

M. Amé de Soland envoie le dessin lithographié de la porte romane découverte à l'hôtel de la préfecture d'Angers[1], et un numéro du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, qui contient la description des figures représentées sur les arcades de la préfecture.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. J. Dumoutet, correspondant, adresse cinq feuilles de dessins exécutées avec beaucoup de soin, savoir :

1° Deux dessins de la croix processionnelle de l'église de Sury, près Léré (Cher);

2° Deux feuilles de signes d'appareilleurs;

3° Trois reliquaires provenant des anciennes églises de Bourges, actuellement déposés au musée de la ville.

Le même correspondant envoie aussi des épreuves en plâtre de deux moules à pain d'autel trouvés dans les fouilles qui viennent d'être faites sur le terrain de l'ancien couvent de Saint-Ambroise, à Bourges. Ces deux moules ont été découverts à une profondeur de 0m,80, au pied d'un arbre, où on les avait probablement enfouis en 1793 pour les préserver de la profanation. M. Dumoutet a fait déposer ces deux moules au musée de la ville.

La section adresse ses remercîments à M. Dumoutet, et prescrit le dépôt des dessins et des moules dans la bibliothèque du comité.

M. Quesnet, correspondant, adresse un extrait du registre des

[1] Voir page 22.



délibérations des États de Bretagne, du 31 juillet 1655, relatif à une pension de 400 livres accordée par les États à un certain chevalier de Saint-Hubert, qui prétendait prouver qu'il était issu de la race du saint de ce nom et avoir, pour ce motif, le don de guérir, en les touchant à la tête, ceux qui étaient atteints de la rage.

Le secrétaire est chargé de s'assurer s'il existe à la Bibliothèque impériale, au cabinet des titres, quelques documents concernant ce personnage.

M. Laurent, correspondant, adresse le croquis d'un peigne et d'un bracelet trouvés dans la châsse de sainte Libaire, à Grand (Vosges). M. Laurent espère que Mgr l'évêque de Nancy voudra bien l'autoriser à faire des dessins plus exacts de ces objets, et, si le comité le désirait, il s'empresserait alors de communiquer ces dessins.

La section remercie M. Laurent et accepte volontiers sa proposition.

M. Merlet, correspondant, envoie un inventaire des ornements de la sacristie de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, copié par lui dans un manuscrit du commencement du XIe siècle, conservé à la bibliothèque de Chartres.

La section regrette que ce document soit aussi concis, car l'intérêt qu'offrirait un inventaire de cette date un peu détaillé ne saurait être douteux.

Remercîments.

M. Goze, correspondant, adresse une notice sur l'ancienne salle des archives du chapitre Notre-Dame d'Amiens, construite au commencement du XVe siècle, et qui vient d'être démolie récemment parce qu'elle menaçait ruine. Deux dessins, qui accompagnent cette notice, reproduisent deux écussons placés aux clefs de voûte. L'un est l'écusson de France, l'autre celui d'Othon-Colonne, pape sous le nom de Martin V. M. Goze voit dans la présence de ces dernières armoiries un témoignage de reconnaissance envers le pape Martin V, qui, prenant en considération l'état de gêne où se trouvait réduit la chapitre d'Amiens au commencement du XVe siècle, par suite des guerres des Bourguignons et des Anglais en Picardie, etc., accorda au chapitre la permission de rendre douze chapelles amovibles.

Digitized by Google

M. l'abbé Renon adresse l'estampage d'une inscription de l'année 1541, recueillie dans l'église de Chevillé (Sarthe).

Le correspondant a reconnu, en cette occasion, combien il est nécessaire d'employer l'estampage pour transmettre fidèlement les inscriptions. Ainsi, dans toutes les copies qui avaient été faites jusqu'ici de l'inscription de Chevillé, un mot avait constamment été lu d'une manière inexacte.

M. l'abbé Barraud, correspondant, envoie deux estampages : 1° l'un d'une inscription tracée sur une dalle de pierre qui recouvrait le soubassement du tombeau de Jean de Villers-Saint-Paul, abbé de Saint-Lucien de Beauvais, mort en 1492; 2° l'autre, reproduisant l'inscription de la cloche de l'église de Pierrefonds (Oise). Cette cloche a été fondue en 1574.

M. L. de Baecker, correspondant, communique un fragment de l'inscription du tombeau de Robert-le-Frison, qu'il a découvert à Cassel.

Remercîments, et dépôt aux archives de ces dernires communications.

M. de Baecker expose que, durant sa mission en Hollande, il a recueilli beaucoup d'inscriptions romaines. Il demande si elles seraient de nature à entrer dans le recueil dont le comité a décidé la publication.

Le correspondant sera prié d'envoyer ces inscriptions, le comité ne pouvant, sans les connaître, décider si elles doivent ou non faire partie du recueil projeté.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, adresse de nouveaux documents pour servir à l'histoire de l'artillerie de la ville de Lille, à la fin du XVe siècle.

M. de Saulcy, qui a pris connaissance de cet envoi, le signale comme un des plus importants de tous ceux qui ont été faits jusqu'ici par M. de la Fons de Mélicocq, et il en demande la prompte communication à M. le commandant Favé. Il est fait mention, entre autres, dans ces extraits, de *pierres farcies*, c'est-à-dire dont on augmentait la pesanteur, en y coulant du plomb; l'on y voit figurer aussi des canons à crémail ou crémaillère, dont on ne connaissait encore que deux exemples fournis par des canons enlevés à Charles le Téméraire qui se trouvent en Suisse.

Le renvoi est prononcé.

M. de la Saussaye dépose une brochure intitulée : *Histoire du*



royal monastère de Sainct-Lomer de Blois, etc., publiée par extraits et avec des notes par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, qui en fait hommage au comité.

Remercîments.

Rapports.

M. de la Villegille avertit la section que le rapport de M. Baudot sur les fouilles faites au plateau de *Landunum*, dont le comité avait décidé l'impression dans le Bulletin, sur la proposition de M. de la Grange[1], a été depuis publié intégralement dans le compte rendu des *Séances générales tenues à Dijon en 1852 par la Société française pour la conservation des monuments historiques.*

M. de la Villegille annonce de même que la Notice sur quelques nouvelles découvertes dans les ruines de *Tauroentum*, dont M. Denjoy avait proposé l'insertion dans le Bulletin[2], a pareillement été publiée textuellement dans le *Mémoire sur l'ancien Tauroentum*, etc., par l'abbé M. Giraud; Toulon, 1853, 1 vol. in-8°.

La section décide, en conséquence, que ces deux notices ne paraîtront pas dans le Bulletin.

La section invite très-expressément les correspondants, lorsqu'ils publieront, soit isolément, soit dans des recueils, les communications qu'ils auraient adressées au comité, à en donner immédiatement avis à ce dernier. Le Bulletin n'étant destiné qu'à l'insertion de documents ou de notices inédits, il importe que les correspondants fournissent tous les renseignements de nature à éviter des reproductions involontaires.

M. le marquis de la Grange rend compte d'un second rapport de M. H. Baudot sur les fouilles du plateau de *Landunum*. Ces fouilles, continuées à l'orient des substructions précédemment mises au jour, ont amené la découverte d'une vaste salle et de plusieurs autres constructions appartenant aux thermes déjà reconnus. Plusieurs objets intéressants ont aussi été trouvés dans les déblais. Tels sont les mains, les pieds et d'autres débris d'une statue en marbre blanc dont plusieurs fragments importants avaient été recueillis dans les fouilles antérieures; un autel votif, une tête en marbre blanc, une corne d'abondance, aussi en marbre

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 116.

[2] Voir *Ibidem*, p. 87.

Digitized by Google

blanc, détachée de quelque statue, des morceaux de verre colorés, des épingles en os, un style en bronze, une fibule en bronze émaillé, enfin quelques médailles du haut empire et une médaille gauloise.

M. H. Baudot termine en renouvelant la demande d'une allocation qui permette à la commission archéologique du département de la Côte-d'Or de continuer les fouilles, et, s'il était possible, d'acquérir le terrain même sur lequel reposent les ruines.

Le secrétaire fait observer que M. le ministre d'État s'est déjà prononcé à cet égard; il a fait connaître[1], en réponse à la première recommandation du comité, que la commission des monuments historiques, consultée par lui, n'avait pas jugé que l'importance des fouilles motivât suffisamment une semblable dépense.

M. de Laborde rappelle que le crédit dont la commission instituée auprès du ministère d'État surveille l'emploi est destiné à provoquer des restaurations de monuments, et que la commission, en appliquant une portion de ces fonds à faire exécuter des fouilles, les détournerait de leur objet spécial. Mais le comité pourrait prier M. le ministre de l'instruction publique de vouloir bien accorder une allocation à la commission archéologique de la Côte-d'Or sur les fonds dont il dispose pour l'encouragement des sociétés savantes.

La section émet un vœu conforme à la proposition de M. de Laborde. M. le ministre, dans le cas où il accueillerait favorablement cette demande, voudrait bien indiquer à la commission archéologique de la Côte-d'Or l'emploi exclusif que devrait recevoir la somme allouée par lui.

M. Romieu demande quelle suite a été donnée à la proposition relative au classement officiel des pierres celtiques dans le but d'assurer la conservation de ces monuments[2].

Sur l'observation faite par M. le sous-chef du bureau des travaux historiques qu'aucune réponse n'est encore parvenue du ministère d'État, la section demande qu'il soit écrit une lettre de rappel à ce sujet.

M. Lassus propose d'insérer dans le Bulletin une notice très

[1] Voir page 15.
[2] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 357.

Digitized by Google

bien faite de M. Hucher, sur l'église de Mouzon (Ardennes). Il serait nécessaire d'y joindre un dessin sur bois d'une inscription qui donne la date de la construction du monument.

Le même rapporteur rend compte du nouvel envoi de M. A. Dauvergne, qui avait été renvoyé à son examen, et propose :

1° De réunir aux dessins de carreaux de terre cuite émaillés déjà déposés dans les archives du comité, les dessins des fragments de carreaux trouvés dans la démolition de l'église priorale de Sainte-Foi de Coulommiers;

2° De demander à M. Dauvergne communication du plan des parties récemment démolies de cette église;

3° D'appuyer de nouveau[1], près de M. le ministre de l'intérieur, la demande adressée par le correspondant au conseil municipal de Coulommiers, pour que la ville fasse poser au centre du marché qui occupe l'emplacement de l'église de Sainte-Foi un fût de colonne et un chapiteau provenant du monument détruit, avec une inscription indiquant la date de la fondation de l'église et celle de sa destruction.

M. Denjoy demande qu'un vœu analogue soit exprimé pour l'érection d'un monument commémoratif sur l'emplacement où s'élevait autrefois la cathédrale d'Agen.

Ces diverses propositions sont adoptées par la section.

La section entend encore un dernier rapport de M. Lassus sur une communication de M. J. Dumoutet, relative à l'église de Condé (Cher), et elle prescrit le dépôt aux archives de cette note et des dessins qui l'accompagnent.

M. A. Lenoir communique une série de plans et de dessins du château de Blandy (Seine-et-Marne), exécutés par lui.

La section remercie M. Lenoir de cette intéressante communication.

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 175.

Digitized by Google

XV.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 6 février 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris, Ravaisson, Sainte-Beuve, de la Villemarqué ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est lu et adopté.

M. le président fait connaître que la commission chargée de rédiger des instructions pour les travaux généraux de la section de philologie s'est réunie à cet effet, et qu'elle se propose de faire son rapport à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle les communications relatives à la situation des trois publications qui se préparent sous la direction de la section de philologie.

M. Guigniaut n'a pu se rencontrer avec M. Mary-Lafon, et n'a aucun renseignement à donner sur le travail préparatoire du roman de Girart de Roussillon.

M. Charles Fortoul rappelle que M. Mary-Lafon avait signalé[1] la nécessité de combler les lacunes que présentent les deux manuscrits en texte provençal de ce roman qui existent à Paris, au moyen des manuscrits de la bibliothèque Harléienne à Londres, de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, et de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.

A la suite d'une nouvelle lecture de la lettre qu'avait écrite M. Mary-Lafon, plusieurs membres font remarquer qu'il n'y est fait aucune mention du texte français du Girart de Roussillon

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 490.

Digitized by Google

indiqué comme existant en Angleterre. La mission qui pourrait être donnée à M. Mary-Lafon devrait cependant avoir un double objet : collationner les manuscrits provençaux et prendre copie des textes français. Avant d'émettre un vœu au sujet de cette mission, la section désire avoir des renseignements plus précis.

M. de la Villemarqué veut bien se charger de prendre ces renseignements pour les manuscrits de Londres et d'Oxford, et M. Magnin pour le manuscrit qui est en Belgique.

M. de la Villegille communique la réponse qui lui a été faite par M. Michelant. La copie du roman de Perceval est terminée. L'éditeur a étendu sa transcription bien au delà de la partie destinée à l'impression, parce qu'il lui était indispensable de connaître dans son ensemble la fable introduite dans notre langue par le trouvère champenois, afin de mieux en apprécier la valeur littéraire. La transcription du roman de *Cligès* est commencée; elle complétera, avec celui d'*Erec et Enide*, les œuvres connues du poëte. Il restera plus tard à examiner si quelques ouvrages, que l'on considère comme perdus, et que M. Michelant croit avoir retrouvés dans des manuscrits de l'étranger, lui appartiennent effectivement et peuvent se rattacher à la publication. Arrivé à cette partie de son travail, M. Michelant soumettra celui-ci aux commissaires désignés par le comité, afin que leur décision règle le point du débat.

M. Chabaille répète ce que M. le Clerc a déjà fait connaître au comité dans sa dernière séance générale. La collation du texte du *Trésor* de Brunetto Latini sur les plus anciens manuscrits de Paris est terminée et le texte peut être mis sous presse. Cependant les villes de Rennes et de Strasbourg possédant chacune un manuscrit du livre du *Trésor* précieux par la pureté du texte et par son antiquité, il serait utile de collationner encore ces manuscrits avant de commencer l'impression. M. Chabaille demande, en conséquence, à être chargé de la mission d'aller à Rennes et à Strasbourg recueillir les variantes du *Trésor* que ne peuvent manquer d'offrir les manuscrits conservés dans ces deux villes.

Le comité, dans sa séance générale, ayant déjà pris l'initiative de cette proposition, la section de philologie ne peut qu'appuyer de nouveau près de M. le ministre la demande de M. Chabaille.

M. Amiel adresse une demande de collaboration au recueil des poésies populaires. Le dépouillement des manuscrits de la Biblio-

Digitized by Google

thèque impériale et de la bibliothèque de l'Arsenal, auquel il est attaché depuis longtemps, l'a mis à même de reconnaître qu'il existe dans ces deux établissements de nombreuses collections de chansons où l'on pourrait rencontrer des matériaux pour le recueil projeté.

La section regrette que M. Amiel n'ait pas indiqué, comme on le lui avait demandé, le plan qu'il se propose de suivre dans ses recherches; mais les études qu'il a faites sur les monuments de la littérature du moyen âge garantissent son aptitude pour un semblable travail. Les recherches d'ailleurs devront être faites sous la direction immédiate de la section, qui sera informée tous les trois mois, au moins, des résultats obtenus. Ces rapports trimestriels contiendront l'indication des poésies et chansons ayant un caractère réellement populaire qui auront été rencontrées, feront connaître celles qui auront déjà été publiées, etc. M. Amiel sera surtout invité à se bien pénétrer de l'esprit des instructions de M. Ampère.

La section se résume en priant M. le ministre de vouloir bien accorder à M. Amiel la mission qu'il sollicite.

La section accepte en même temps l'offre que lui fait M. Guessard d'être son intermédiaire près de M. Amiel, et de transmettre verbalement à ce dernier toutes les indications qui lui seront nécessaires.

M. Amiel expose que le manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Compiègne, n° 62, contient sous ce titre: *Chastoiement des quatre âges de la vie,* un traité complet d'éducation qui remonte à l'époque de Philippe-Auguste, et dont l'auteur est Philippe de Navarre, l'un des principaux rédacteurs des *Assises de Jérusalem.* M. Amiel considère ce document comme étant digne de fixer l'attention, et il demande à le publier dans la collection des documents inédits, en y joignant une traduction en regard du texte; l'un et l'autre fourniraient au plus vingt feuilles d'impression.

Plusieurs membres prennent successivement la parole à l'occasion de cette proposition. Ils ne partagent pas l'opinion de M. Amiel touchant l'intérêt que présente le traité d'éducation dont il s'agit, et sont d'accord pour reconnaître l'inutilité qu'il y aurait à accompagner le texte d'une traduction. L'analyse que M. Beugnot a donnée de l'ouvrage dans la *Bibliothèque de l'École*

Digitized by Google

des chartes, et qu'il a accompagnée d'une notice sur l'auteur, paraît devoir suffire. Dans l'hypothèse où le comité déciderait néanmoins l'impression de l'ouvrage de Philippe de Navarre, la publication, en raison du peu d'étendue du manuscrit, n'en pourrait toutefois avoir lieu que dans les *Mélanges*.

M. Guessard se charge d'examiner le manuscrit indiqué par M. Amiel, et il en rendra compte à la première réunion de la section.

M. Duthillœul, correspondant, donne quelques détails sur un manuscrit du XIV[e] siècle, que possède la bibliothèque de Douai, et dans lequel se trouvent les *Distiques* de Denys Caton, en latin, avec une traduction inédite de ces distiques en vers français. Cette traduction, dont le correspondant joint un extrait à sa lettre comme spécimen, rend d'une manière fort exacte le sens de l'original, et peut être considérée comme un monument curieux de notre langue au XIV[e] siècle. Dans le cas où la publication de ce recueil de préceptes moraux paraîtrait offrir quelque intérêt, M. Duthillœul offre d'envoyer une copie du manuscrit, qu'il accompagnerait de notes et ferait précéder d'un avertissement.

La section remercie M. Duthillœul de son offre; mais en raison du nombre considérable de traductions tant en prose qu'en vers qui existent des *Distiques moraux*, elle ne pense pas qu'il puisse y avoir utilité à publier une traduction de cet ouvrage en vers français du XIV[e] siècle.

M. l'abbé Robert, correspondant, envoie une légende qu'il considère comme un texte français de la première moitié du XII[e] siècle. Cependant le manuscrit sur lequel il a copié cette légende n'est, ajoute-t-il, qu'une ancienne copie prise sur un manuscrit original du XII[e] siècle, à l'orthographe duquel le copiste a substitué celle en usage de son temps.

La section ne peut voir, dans la pièce qui lui est adressée, qu'une rédaction du milieu du siècle dernier, renfermant même la mention précise qu'elle a été exécutée en 1757.

Dépôt aux archives.

M. Henry, correspondant, envoie un vocabulaire latin du XII[e] siècle.

Renvoi à l'examen de M. Guessard.

M. l'abbé Santerre, correspondant, adresse la *Vie de madame saincte Marguerite*, en vers français, extraite d'un livre imprimé

Digitized by Google

à Paris en 1548, sous le titre de : *Extraicts de plusieurs saincts docteurs.*

Remercîments et dépôt aux archives.

M. P. Paris fait un rapport sur l'ouvrage de M. Édouard Mätzner, qui avait été renvoyé à son examen. La section demandera l'impression de ce rapport dans le Bulletin.

M. P. Paris a également examiné les trois complaintes religieuses se rapportant à la chronique de sainte Léochadie, dont la communication est due à M. l'abbé Poquet. Ces poésies du prieur Gauthier de Coincy ont été publiées par M. Paris lui-même dans le tome VI du *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque du roi.*

Correspondance relative au recueil des poésies populaires.

Pièces mises en réserve.

Envoi d M. le Glay, membre non-résidant :

1° *Miroir nouveau transmis au roy de France, forgiet en Haynault par ung de ceux de la forge, en l'an de nostre Seigneur mille cincq cens et XLIII, le dixisme jour du mois de novembre.*

2° *S'ensieult la déploration de Noyon, la cité destruite par les Bourguignons en l'an de nostre Seigneur XVe LII.*

3° *La journée des pourettes.*

M. le Glay ajoute qu'il a à sa disposition un bon nombre de pièces poético-historiques du même genre que celles qu'il envoie. Ce sont en général des chansons, des ballades, facéties, satires contre la France, ou plutôt contre nos rois, nos généraux, à l'époque où la Flandre avait cessé d'être une province française. M. le Glay ne pense pas cependant que ce soit un motif d'exclure ces compositions du recueil, si du reste elles offraient les caractères qui distinguent les poésies vraiment populaires.

La section est de cet avis : elle invite M. le Glay à continuer ses envois; mais elle lui recommande de recueillir surtout les poésies qui ont dû être chantées, de préférence à celles qui affecteraient seulement la forme de récits. Elle le prie encore de communiquer ce qu'il lui sera possible de découvrir touchant l'origine de ces poésies, d'indiquer les sources où il les aura puisées, etc.

Envoi de M. de Monglave :

Les deux hymnes latines de l'office de saint Léon, martyr, évêque de *Lapurdum* (Bayonne), accompagnées de la musique.

Digitized by Google

M. de Monglave fait rémarquer que ces hymnes sont très-anciennes, malgré la pureté des textes qui porterait à ne les pas croire contemporaines d'une époque de barbarie. Il les a copiées lui-même, paroles et musique, dans un missel du XIIe siècle, fort curieux, conservé dans la bibliothèque attenante à l'église paroissiale de Fontarabie (Espagne).

Envoi de M. l'abbé André, correspondant :

Cantique en l'honneur de saint Gens.

Envoi de M. Maupillé :

Variante de la *Chanson des moissonneurs*, telle qu'elle se chante dans les environs de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Envoi de M. Godart-Faultrier, correspondant :

Noël angevin très-populaire autrefois, attribué à un pauvre poëte du commencement du XVIIe siècle, nommé Urbain Renard. Ce noël a cela d'intéressant pour la localité, qu'il énumère tous les métiers d'Angers au XVIIe siècle, et les rues où ils se tenaient.

Envoi de M. Cordier, instituteur primaire de l'arrondissement de Montmédy, par l'entremise de M. le recteur de l'académie de la Meuse :

Un noël de Stenay, où l'on trouve mentionnées toutes les communes environnantes.

Une version (accompagnée de la musique) du *Trimosa* ou chant de mai. Ces chants sont fort répandus dans toutes les localités qui faisaient partie de la Lorraine, et ils y sont connus sous divers noms, tels que : *Trimasa, Trimaso, chant de la mariée*, etc.; mais ils ne diffèrent guère au fond les uns des autres.

Envoi de M. Soignart, instituteur communal à Neuflize (arrondissement de Rethel), transmis par M. le recteur de l'académie des Ardennes :

Variante du *Trimouset*, paroles et musique, avec une notice explicative faisant connaître l'espèce de mise en scène qui accompagne l'exécution de ce chant ou cantique dans la commune de Neuflize.

M. le recteur ajoute que les recherches des inspecteurs primaires ont été sans résultats dans les arrondissements de Sedan, de Mézières et de Rocroi.

Envoi de M. Lambert, inspecteur primaire de l'arrondissement de Lizieux, par l'intermédiaire de M. le recteur de l'académie du Calvados :

Digitized by Google

L'Allouette, ronde populaire recueillie à Livarot;

La chanson du roi Charles;

La chanson *Mon père veut me marier*, etc.;

Une variante de *La chanson de Biron.*

Envoi de M. Noël, professeur au lycée impérial de Bordeaux, transmis par M. le recteur de l'académie de la Gironde :

Chant sur la bataille de Pavie et la captivité de François Ier, conservé par tradition dans les montagnes du Béarn.

M. de la Villemarqué cite à cette occasion une variante du même chant recueillie en Bretagne.

La section prononce le dépôt aux archives de diverses autres pièces envoyées par M. Saint-Ange Plet, inspecteur primaire de Falaise.

XVI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 13 février 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, Guérard, Huillard-Bréholles, Monmerqué, général baron Pelet; — Taranne, secrétaire honoraire;

Ch. Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat, etc.;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier.

M. de Pastoret propose de joindre au rapport de M. J. Desnoyers, mentionné dans ce procès-verbal, le texte même de la partie du procès-verbal du 10 août 1559, transmis par M. Rabut, qui est relative à l'enlèvement des armoiries du roi de France à Chambéry.

Cette proposition est adoptée.

M. de Pastoret pense qu'il convient d'appeler l'attention de

Digitized by Google

M. J. Desnoyers, d'une manière toute spéciale, sur le document relatif à la suppression de l'usage des monnaies italiennes en Provence adressé par M. Henry, qui a été renvoyé à son examen. Il y aurait, à cette occasion, un curieux et important travail d'ensemble à faire sur les rapports des monnaies étrangères avec les monnaies françaises durant les guerres d'Italie.

Le procès-verbal est adopté.

M. J. Desnoyers, qui fait partie du jury, écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. Monmerqué, commissaire responsable pour la *Correspondance et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* pense qu'il y a lieu d'autoriser l'éditeur à faire les remaniements pour lesquels l'avis du comité a été demandé.

M. de Pastoret ne partage pas entièrement cette manière de voir, et indique plusieurs billets insignifiants de Richelieu qui pourraient être retranchés du volume sans inconvénient. Il s'entendra du reste, à cet égard, avec M. Monmerqué.

M. le président saisit cette occasion pour rappeler aux éditeurs les conditions générales qui leur sont rigoureusement imposées par le comité. Ils doivent avant tout se bien pénétrer qu'ils sont exclusivement chargés de publier des textes, et qu'ils ne peuvent, en aucun cas, y substituer une rédaction qui leur appartiendrait en propre.

Correspondance.

M. Paul Boiteau demande à être chargé d'analyser les cahiers des États généraux de 1789 qui se trouvent aux archives de l'Empire, de mettre en ordre ces analyses, et d'en extraire un manuel historique qui pourrait prendre place parmi les travaux que le gouvernement fait exécuter pour les besoins de notre histoire. Il croit qu'il serait possible de concentrer en deux volumes, comme ceux de la collection des documents inédits, la substance d'une si abondante matière.

La section ne saurait prendre en considération une proposition qui échappe à son appréciation par un double motif; comme se rattachant à une époque beaucoup trop récente, et, en second lieu, comme étant un travail d'analyse et non un recueil de documents originaux.

M. Damase Arbaud, correspondant, fait remarquer que les re-

Digitized by Google

gistres des délibérations des États de l'ancien comté de Provence ayant été portés à Lyon antérieurement à 1538, par un motif resté inconnu, ce qu'on sait des délibérations avant 1536, date des nouveaux registres, se réduit à fort peu de chose. Mais, dit-il, il serait possible de combler cette lacune au moyen des rapports faits par les députés des communes qui avaient le droit de se faire représenter à l'assemblée des trois ordres. M. Damase Arbaud adresse les copies de cinq de ces relations prises dans les registres des délibérations du conseil de la ville de Manosque, et propose, si le comité juge que cette communication offre quelque intérêt, de transmettre toutes celles que renferment ces mêmes registres, qui commencent en 1368.

Renvoi des pièces à l'examen de M. Rabanis.

M. l'abbé Cochet, correspondant, adresse deux documents extraits des archives de l'abbaye de Fécamp, concernant les ports et pêches en Normandie à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Désiré Monnier, correspondant, transmet les copies de deux jugements en matière de sorcellerie, rendus en Franche-Comté dans l'année 1658.

M. de Pastoret se charge d'examiner ces deux pièces.

M. L. Beauluère envoie diverses pièces extraites par lui des archives du château de Montecler (commune de Châtres, département de la Mayenne) :

1° Deux lettres de Charles de Lorraine, duc de Guise, à M. des Arsis, et une lettre adressée au même par le conseil général de l'Union catholique établie à Paris (1589). Ces trois lettres sont renvoyées à M. de Crozes.

La section renvoie ensuite à M. Berger de Xivrey les pièces suivantes, faisant partie de la même communication : 1° deux lettres de Henri III et un lettre de Henri IV à M. de Montecler, commandant pour le roi en la ville de Laval (1588 et 1594);

2° Une lettre de Henri IV au maréchal de Brissac, lieutenant général au gouvernement de Bretagne (1598);

3° Une lettre du sire de Laval à M. de Montecler (1580);

4° Une lettre adressée au roi Henri III par M. de Montecler (1588);

M. le Glay, membre non-résidant, envoie un mémoire sur les

Digitized by Google

archives de l'abbaye de Saint-Amand, faisant suite aux essais de même nature concernant les établissements religieux du Cambrésis, l'abbaye de Liessies, etc., dont il a fait précédemment hommage au comité. En s'occupant ainsi d'une manière toute spéciale des archives de Saint-Amand, M. le Glay a eu surtout pour but de se préparer à la publication du cartulaire de cette abbaye pour le cas où le comité en autoriserait l'impression.

Remercîments et dépôt provisoire du mémoire aux archives, en attendant que le comité reprenne l'examen du projet de publication.

M. Henry, correspondant, adresse une délibération du conseil général de la ville et cité de Toulon, du 10 février 1585, ayant pour objet l'offre faite au roi par les habitants de se charger des frais de construction des fortifications de la ville, moyennant la concession de certains priviléges.

Remercîments et dépôt aux archives.

Rapports.

M. Chéruel expose l'impossibilité de publier les lettres de Vauban communiquées par M. l'abbé Gatin, tant que les passages qui présentent de l'obscurité n'auront pu être éclaircis. Le *fac-simile* envoyé par le correspondant étant insuffisant pour cela, il faudrait demander la communication des lettres originales.

M. Chéruel fait ensuite un rapport sur des lettres de Charles VII et de Louis XI, extraites par M. Dusevel des anciens registres aux délibérations de l'hôtel de ville d'Amiens[1].

Les lettres de Charles VII n'offrent guère d'autre intérêt que de constater le lieu où se trouvait le roi lorsqu'elles ont été écrites. La première, datée de Senlis le 28 mai 1441, a pour objet de demander des secours aux habitants d'Amiens pour presser le siége de Pontoise; dans la seconde, du 24 janvier 1443 (n. s.), le roi, alors à Montauban, réclame des mêmes habitants d'Amiens une aide afin de défendre la ville de Dieppe assiégée par les Anglais. M. le rapporteur propose le dépôt de ces lettres aux archives, ainsi que de deux lettres de Louis XI qui n'offrent qu'un intérêt local. La première, du 8 octobre 1477, est relative à la démolition des vieilles fortifications d'Amiens; la seconde, du 9 avril

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 52.

1478, contient un ordre de préparer des magasins pour l'approvisionnement en grains de l'armée.

M. Chéruel est d'avis, au contraire, d'insérer dans le Bulletin cinq autres lettres de Louis XI (1463-1472), qui ont trait au rachat des villes de la Somme, stipulé par le traité d'Arras.

La section adopte ces conclusions et prie M. Chéruel d'accompagner ces lettres de notes dans lesquelles il en fera ressortir les points les plus intéressants.

M. Chéruel propose encore d'imprimer dans le Bulletin un procès-verbal du massacre de Nesle par Charles le Téméraire, en 1472, dont une copie a été transmise par M. Gomart. Ce procès-verbal, rédigé en 1522 sur les dépositions d'un certain nombre de témoins oculaires qui avaient échappé au massacre en se cachant dans le clocher de l'église, renferme des détails que l'on ne trouve ni dans Commynes ni dans les autres chroniqueurs. Il serait nécessaire de joindre des notes au texte pour signaler ces différences, si la publication de la pièce était admise pour le Bulletin.

La section adopte ces conclusions.

M. Huillard-Bréholles propose l'impression de la relation de l'ambassade envoyée à Londres pour demander que la reine Isabelle, veuve de Richard II, fût rendue au roi Charles VI son père. Cette relation renferme des détails intéressants et fournit d'utiles renseignements sur une démarche qui n'est que brièvement mentionnée dans les historiens contemporains.

L'insertion de la relation de Jean de Hangest dans le Bulletin est décidée par la section, qui prie, en même temps, M. le Glay de lui faire connaître les circonstances par suite desquelles un semblable document se trouve déposé aux archives départementales du Nord.

M. Guérard, l'un des commissaires pour le projet de publication des cartulaires de Cluny, fait un rapport sur la proposition de M. Aug. Bernard. La commission pense que ces cartulaires fourniront des renseignements très-intéressants, notamment pour l'histoire du droit privé, peu connue jusqu'ici. Ils contiennent, en effet, un grand nombre d'actes concernant des particuliers, des contrats de mariage, des testaments du x[e] siècle, genre de pièces dont les modèles sont très-rares pour cette époque. Néanmoins, avant de prendre aucun engagement à l'égard de ce projet de

Digitized by Google

publication, il est nécessaire que M. Aug. Bernard ait fait préalablement une étude plus approfondie des cartulaires. Il y a lieu, en conséquence, de l'inviter à s'occuper de ce travail, et à présenter un plan développé qui mette le comité à même de porter un jugement en connaissance de cause.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Charles Fortoul entretient la section d'une publication pour laquelle monseigneur l'archevêque de Paris a réclamé le concours de M. le ministre de l'instruction publique.

Monseigneur l'archevêque a fait réunir tous les actes de ses prédécesseurs sur le siége de Paris, se rapportant à la législation disciplinaire de ce diocèse. La réunion et la mise en ordre de ces matériaux ont nécessité un travail de trois années. Il a fallu d'abord rechercher les pièces dans les ouvrages où elles se trouvaient dispersées, faire le discernement de celles qu'il était utile de conserver; en beaucoup d'occasions, trier, en quelque sorte, du milieu de statuts ou de règlements ayant une énorme étendue, les dispositions et les passages qui offraient le plus d'importance; et, ce qui devait mettre l'uniformité dans le recueil, traduire en français du latin tout ce qui a paru mériter d'être extrait. Un grand nombre des pièces ainsi rassemblées se trouvant déposées dans des ouvrages qui, réduits à de rares exemplaires, peuvent disparaître bientôt, la mise au jour de ce recueil atteindrait le double résultat de mettre en lumière des documents à peu près inconnus, et de les sauver de la perte totale qui, sans cela, les menace. Cet ouvrage, au surplus, qui embrasse la période du XIIe siècle jusqu'à nos jours, n'intéresse pas seulement l'histoire du diocèse de Paris; elle a également une haute importance pour l'histoire de l'Église de France et même pour l'histoire nationale en général. Par tous ces motifs, monseigneur l'archevêque de Paris demande que l'ouvrage préparé par ses soins soit imprimé gratuitement à l'Imprimerie impériale.

M. le ministre s'est empressé de transmettre cette demande à son collègue, M. le ministre de la justice, dans les attributions duquel se trouve l'Imprimerie impériale; mais M. le garde des sceaux a exprimé ses regrets de ce que le chiffre restreint du crédit mis à sa disposition pour les impressions gratuites ne lui permettait pas d'autoriser la publication, sur le budget de l'Imprimerie impériale, des actes relatifs à la législation disciplinaire du diocèse de

Digitized by Google

Paris. M. le ministre de l'instruction publique consulte le comité pour savoir si le recueil formé par monseigneur l'archevêque de Paris serait de nature à trouver place dans la collection des documents inédits.

La section, tout en reconnaissant l'importance incontestable de l'ouvrage dont il s'agit, fait remarquer que ce recueil, ne comprenant que des pièces déjà publiées, ne saurait, dès lors, être rangé au nombre des publications dont s'occupe le comité, puisque les publications sur lesquelles celui-ci est appelé à donner son avis, doivent se composer exclusivement de documents originaux et entièrement inédits.

M. le chef du cabinet met ensuite sous les yeux de la section une lettre de M. Abel Desjardins, qui renouvelle sa demande d'une mission pour aller s'entendre à Florence avec M. Canestrini au sujet de la publication des dépêches des ambassadeurs florentins.

La section rappelle qu'aucune décision définitive n'a été prise touchant l'étendue que devra comporter cette publication, etc. Elle croit nécessaire, avant d'émettre un avis sur la demande de M. Desjardins, d'attendre le rapport de la commission à laquelle ont été renvoyées les diverses propositions de cet éditeur. Elle demande, en conséquence, que cette commission soit invitée à faire un rapport à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

XVII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 février 1854.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. Denjoy, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Albert Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, Vincent ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef de bureau des travaux historiques, etc.;
De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier est lu et adopté.

Correspondance.

M. le ministre d'État répond à la demande qui lui avait été faite, conformément au désir exprimé par le comité, pour le classement, parmi les monuments historiques, de la chapelle Saint-Gilles à Montoire (Loir-et-Cher). M. le ministre annonce que, sur la proposition de la commission des monuments historiques, il a invité le préfet de Loir-et-Cher à signaler à l'administration municipale de Montoire l'importance de cette chapelle et à examiner si les ressources financières de la commune permettraient d'en faire l'acquisition. Dans le cas où le concours du Gouvernement serait nécessaire pour atteindre ce but, M. le ministre n'hésiterait pas à s'imposer le sacrifice que nécessiterait la situation de la caisse municipale.

M. de Pétigny sera informé de la suite qui a été donnée à sa réclamation.

M. le ministre de l'intérieur, en réponse à une autre réclamation du comité, adresse la lettre suivante, dont la section décide l'insertion textuelle au procès-verbal :

« Monsieur le Ministre et cher collègue, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 juillet dernier, vous avez appelé mon attention sur un vœu exprimé par le comité historique institué près de votre ministère, au sujet de l'importance que présenterait la conservation, au profit de l'État, des découvertes archéologiques qui doivent nécessairement résulter des nombreux travaux que le Gouvernement fait actuellement exécuter à Paris.

« M. le préfet de la Seine, que j'ai invité à prendre les mesures nécessaires pour la réalisation de ce vœu, vient de me faire connaître que rien n'a jamais été négligé pour assurer la conservation de tout ce qui peut avoir de l'intérêt pour l'art et pour l'histoire.

« Le cahier des charges actuel des travaux de fouilles exécutés à Paris contient à cet effet un article spécial ainsi conçu :

Digitized by Google

« ARTICLE 13.

« Les objets d'art et les monnaies anciennes et médailles que « l'on pourrait trouver appartiendront de même à l'administration, « moyennant le payement, aux ouvriers qui les auront trouvés, de « la moitié de la valeur intrinsèque desdits objets, et de la moitié « d'une plus value fixée par le conservateur des médailles de la « Bibliothèque nationale, au cas où ils auraient du prix comme « antiquité; quant aux valeurs ayant cours, la valeur qu'elles « représentent sera partagée entre les ouvriers et l'administration, « conformément aux dispositions du Code civil. »

« Ainsi, Monsieur le Ministre et cher collègue, se trouvent conciliés les principes de droit et les intérêts des arts et de l'histoire.

« Toutefois, pour assurer aux prescriptions du cahier des charges une exécution plus complète, s'il est possible, M. le préfet de la Seine fera insérer aux devis spéciaux une nouvelle clause qui pourrait être ainsi conçue :

« Conformément à l'article 13 du cahier des charges générales, « l'entrepreneur sera personnellement responsable de tout détour- « nement d'objets trouvés, soit de son fait, soit de celui de ses ou- « vriers. Il devra afficher à ses frais un ordre de police du chantier « prévenant les ouvriers qu'ils sont tenus, sous les peines de droit, « de remettre immédiatement les objets trouvés par eux entre les « mains de l'agent surveillant les travaux.

« Cet agent les transmettra, soit à l'Hôtel de ville, soit au musée « de Cluny, ainsi que cela a été le plus souvent pratiqué. »

Je pense, Monsieur le Ministre et cher collègue, que votre désir et celui du comité historique seront ainsi complétement remplis. »

La section espère que l'exemple donné par l'administration de la ville de Paris stimulera le zèle des autorités des départements, et les déterminera à prendre des mesures analogues, pour assurer la conservation des objets d'art, lorsqu'elles feront exécuter des travaux d'utilité publique.

La section prie M. le ministre de vouloir bien transmettre ses remercîments à M. le préfet de la Seine, pour les dispositions qu'il a prises à sa recommandation.

La section pense qu'il conviendrait aussi d'appeler à l'avance

Digitized by Google

l'attention de l'administration sur les différents points de la ville de Paris auxquels se rattachent plus particulièrement d'anciens souvenirs, et qui se trouvent compris dans les projets de démolitions, etc. Elle prie M. Albert Lenoir de vouloir bien préparer une note à ce sujet.

MM. Rochas et Dallemagne sollicitent la nomination d'une commission pour examiner leur procédé de *silicatisation des pierres calcaires*, et rendre compte des résultats obtenus et de ceux possibles, tant au point de vue de l'art et de la science, que sous le rapport de l'économie générale.

Plusieurs membres de la section, qui ont eu occasion d'expérimenter ce procédé, assurent qu'il présente, en effet, de grands avantages et peut être employé utilement dans beaucoup de circonstances, telles que la conservation des sculptures en pierre tendre, etc.

La section désirerait que MM. Rochas et Dallemagne lui communiquassent un fragment de pierre dont une partie seulement aurait été silicatisée.

M. F. de Roisin, correspondant étranger, adresse une note sur la mosaïque romaine découverte l'été dernier à quelque distance de Trèves, et annonce le prochain envoi d'un *Essai sur la cathédrale de Trèves du IVe au XIXe siècle.* Il donne en même temps quelques détails sur le projet de restauration de ce monument; enfin, il fait connaître l'institution à Trèves d'un *Comité archéologique diocésain.* Ce comité, qui compte déjà plus de cent correspondants dans le clergé diocésain, fonctionne depuis six mois; mais il ne veut donner signe de vie à l'étranger qu'après la publication du premier volume de ses Mémoires. Il demandera alors à entrer en relation avec le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

M. de Roisin termine en déclarant qu'il poursuit la mission à laquelle il s'est dévoué depuis plus de vingt ans : celle de propager en Allemagne les gloires artistiques et littéraires de la France.

Remercîments.

M. Mathon fils envoie le vase en plomb dans lequel il a cru voir un reliquaire et dont la communication lui avait été demandée[1]. Il y joint un autre petit vase, pareillement en plomb,

[1] Voir page 20

Digitized by Google

qui offre beaucoup d'analogie avec celui qui précède. Ce vase, découvert il y a quelques années dans des travaux de terrassement, appartient à M. Delaherche, possesseur d'une belle collection d'objets d'art, à Beauvais.

M. Lassus se charge de faire graver ces deux petits vases pour le Bulletin.

M. Mathon soumet également au comité un objet en cuivre émaillés ressemblant à un pommeau d'épée, mais qui semble plutôt avoir terminé la partie supérieure où les bras d'une croix.

M. Mathon adresse, de plus, un certain nombre de pavés qu'il a recueillis dans plusieurs maisons de Beauvais, et dont il fait hommage au comité.

La section accepte ce don avec gratitude et prie M. Albert Lenoir de lui faire un rapport sur cette collection de pavés.

Enfin le même M. Mathon dit qu'il existe à Beauvais plusieurs collections particulières qui renferment des objets dignes d'attention. Il se propose de faire connaître au comité ceux de ces objets qui lui paraîtront devoir le plus l'intéresser. Il signale dès aujourd'hui une serrure du XVIe siècle, d'un goût admirable, qui fait partie du cabinet de M. Delaherche. Les musées du Louvre et de Cluny ne possèdent pas, assure M. Mathon, un spécimen de serrurerie d'un aussi beau travail. M. Delaherche s'empresserait de la faire parvenir au comité, si M. le ministre voulait bien lui en exprimer le désir.

La section prie M. le ministre d'écrire à cet effet à M. Delaherche.

Elle prend, en outre, occasion de l'indication donnée par M. Mathon fils, pour engager les correspondants à lui faire des communications de la même nature. Les renseignements fournis sur les collections particulières formées dans les départements auront l'avantage de mettre en lumière une foule d'objets d'art qui, étant généralement fort peu connus en dehors d'un rayon très-restreint, sont aujourd'hui perdus pour l'étude et exposés journellement à disparaître sans laisser de traces lors de la dispersion des collections qui les renferment. Des espèces de catalogues qui contiendront la description des monuments et établiront leur provenance, remédieront en partie à ces inconvénients et offriront dès lors une utilité incontestable. La section attache même assez d'importance à ces sortes d'inventaires pour exprimer

Digitized by Google

le souhait que M. le ministre veuille bien faire de la recommandation qu'elle adresse aux correspondants du comité, l'objet d'une circulaire spéciale.

M. A. Dauvergne, correspondant, fait divers envois de notices et dessins :

1° Notice accompagnant deux dessins à l'aquarelle reproduisant en *fac-simile* deux petits tanneurs qui faisaient partie d'une verrière de l'église paroissiale de Coulommiers.

Renvoi à l'examen de M. Lassus.

2° Notice sur l'église paroissiale de Pommeuse, canton de Coulommiers, avec un dessin représentant le piédestal d'une croix du XIIIe siècle, etc.

3° Notice sur l'église du couvent d'Aunoy-les-Minimes (commune de Courchamps, arrondissement de Provins), avec deux dessins dont l'un offre le croquis d'une fort belle dalle funéraire du milieu du XIVe siècle, qui se voyait dans l'église du couvent. Elle était placée sur la tombe d'Étienne de la Chaise, prieur des Bons-Hommes du bois de Vincennes, mort en 1341.

M. de Laborde pense que cette dalle mériterait de trouver place dans le Bulletin; mais le croquis qui en a été donné serait insuffisant pour faire exécuter une planche.

La section invite M. A. Dauvergne à lui faire parvenir un dessin plus arrêté, ainsi qu'un estampage de la dalle en question, et elle prie M. de Guilhermy de lui rendre compte des deux notices qui précèdent.

4° Notice sur l'église paroissiale de Marets (canton de Villiers-Saint-Georges, Seine-et-Marne), accompagnée d'un croquis du plan de l'église, construite, à la fin du XVIe siècle, par pierre Dauvet, seigneur des Marets, et sa femme. La disposition de l'édifice est bizarre : la nef présente la forme sexagone.

La section désirerait que M. A. Dauvergne lui adressât des renseignements plus détaillés sur ce petit monument.

5° Extrait d'un testament en latin, de l'année 1334, où l'on voit un bourgeois de Coulommiers ordonner de placer sur sa tombe une pierre de la valeur de 20 livres tournois;

6° Envoi de nouveaux comptes relatifs à la construction du château neuf de Coulommiers [1], accompagnés d'une notice dans

[1] Voir page 18.

Digitized by Google

laquelle le correspondant résume tous les comptes de dépenses. Ce résumé, qui fait suite à la notice sur le château neuf et l'église de Coulommiers publiée par M. A. Dauvergne dans le *Bulletin monumental,* contient la substance de tous les comptes.

Renvoi de cette communication et de la précédente à M. de Laborde.

Au même membre sont encore renvoyés :

Deux inventaires communiqués par M. Deschamps de Pas, l'un des joyaux appartenant au roi d'Angleterre et mis par lui en gage (1297); l'autre des joyaux du comte de Flandre, pareillement mis en gage par ce seigneur en 1306.

L'iconographie de saint Nicolas, évêque de Myre, adressée par M. l'abbé Barraud.

M. de Gourgue, correspondant, envoie une empreinte d'un sceau aux armes de Montaigne, acheté il y a quelques années dans une petite ville voisine du château de ce nom.

M. Max. de Ring, correspondant, adresse un plan de l'ancien camp romain dit Saint-Jean-du-Châtel, près de Sorcy (Meuse).

M. Th. Lacroix, correspondant, donne avis d'une découverte de près de 3,000 médailles faite dans la commune de Vergisson, près Mâcon.

M. de la Grange se charge de rendre compte de ces trois envois.

A l'examen de M. Mérimée sont remises :

1° Une notice de M. L. Rostan, sur des inscriptions conservées à Antibes (Var), et sur diverses antiquités de la même ville, avec des dessins et des *fac-simile* des inscriptions;

2° Une note de M. George de Soultrait sur les tombes de l'ancienne léproserie de Dijon.

M. Henry adresse divers morceaux de musique notée en neumes, tirés d'un manuscrit du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin-du-Canigou, en Roussillon.

Renvoyé à l'examen de M. Vincent.

M. Maurice Ardant, signale deux feuilles de vélin notées qui servaient de couverture à des dossiers. Elles contiennent le *Kyrie,* le *Gloria,* et le *Credo*, etc. Ces morceaux passent pour appartenir à une messe composée pour Louis XIV par le musicien Dumont.

La section prie M. Maurice Ardant d'envoyer ces feuillets en communication, s'il lui est possible.

Digitized by Google

M. Merlet, correspondant, annonce avoir trouvé dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de Chartres une chasse à deux voix composée en 1324 par Jean Lebeuf, d'Abbeville-en-Ponthieu. Cette chasse est écrite en neumes.

La section pense que cet air de chasse peut offrir beaucoup d'intérêt, et elle prie M. Merlet de lui en envoyer un *fac-simile* très-exact, ou, ce qui serait encore préférable, de lui adresser le manuscrit même en communication.

M. Maupillé, correspondant, adresse :

1° Un dessin de la façade de la chapelle Saint-Nicolas, ancien Hôtel-Dieu de la ville de Fougères : il est fait mention de cette chapelle dans une charte de 1092, et la façade encore existante paraît remonter à cette époque, sauf une fenêtre et le gable, qui datent de la fin du xv[e] siècle;

2° Les plan, coupe et élévation d'une cheminée monumentale du même Hôtel-Dieu;

3° Un chant à la Vierge, avec sa notation, trouvé au dos d'un testament écrit en 1611.

M. Maupillé ajoute que la façade de la chapelle Saint-Nicolas, ainsi que la cheminée dont il envoie le dessin, est menacée, d'une destruction prochaine : la première, parce qu'elle gêne des projets d'alignement; la seconde, parce qu'elle fait partie d'un bâtiment qui tombe en ruine. La Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine a réclamé vivement en faveur de la conservation de la chapelle. Si les protestations de cette société ne sont pas accueillies, M. Maupillé priera M. le ministre de vouloir bien intervenir pour empêcher la démolition du plus ancien monument charitable qui existe en Bretagne.

Dépôt aux archives.

M. J. Dumoutet adresse les dessins :

1° De trois chandeliers en bronze, dont l'un provenant de l'église d'Argenton (Indre), et les deux autres de celle de Lignières (Cher);

2° Deux supports en fer pour les cierges des croix de la consécration de l'église de Bussy (Cher), et les pincettes des encensoirs de la même église;

3° Un ancien porte-fer à repasser et un gril tournant;

4° L'estampage, en plâtre, de l'inscription de la cloche de l'église Saint-Bonnet, à Bourges;

Digitized by Google

5° L'estampage d'un pain d'autel provenant d'une église du diocèse de Bourges;

6° Le moulage de l'anneau en bronze doré de la porte latérale nord de la cathédrale de Bayonne.

La section accueille cet hommage avec tout l'intérêt qui se rattache habituellement aux communications graphiques de M. Dumoutet. Elle prie M. le ministre de vouloir bien transmettre ses remercîments au correspondant.

M. de Baecker communique l'extrait suivant, traduit du flamand, de l'inventaire dressé, le 30 juillet 1562, après la mort de *Gérard Van Meckeren*, vice-amiral de Flandre sous Charles-Quint. Cet extrait fait connaître la simplicité de son mobilier:

« Dans la salle à manger se trouvaient un buffet couvert d'un tapis noir, un coffre long en bois, quatre fauteuils garnis de drap noir, trois escabeaux, deux coussins recouverts de serge bleue, une table à tablette d'albâtre, des rideaux de serge verte.

« Dans une chambre à coucher : une alcove avec des rideaux de serge verte, un lit de camp avec une couverture d'Espagne, un fauteuil tressé de paille, un crucifix. »

L'argenterie consistait en : « un plat, trois coupes, un cruchon, six cuillers, un bassin avec son plateau, et un scel d'argent. »

M. Fériel, correspondant, adresse un planche lithographiée représentant un *fac-simile* de l'écriture et le sceau inédit de Jean, sire de Joinville. Il y joint une brochure, dans laquelle il a reproduit tous les documents déjà mis au jour sur ce personnage, et, entre autres, le dessin d'une statue tumulaire du sire de Joinville donné par M. Champollion, t. I des *Documents inédits tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale*, p. 641.

Il paraît difficile à M. Fériel de voir dans cette effigie tumulaire la véritable image de Joinville, et M. Champollion aurait dû, suivant lui, l'accompagner de quelques observations critiques au lieu de l'indiquer comme un modèle à suivre.

M. l'abbé Cochet adresse deux listes alphabétiques de tous les noms de potiers et verriers gallo-romains trouvés dans le département de la Seine-Inférieure.

La section est d'avis que la publication de ces listes dans le Bulletin serait utile; mais il faudrait, avant de les faire imprimer, savoir si elles sont inédites : on s'en informera près de M. l'abbé Cochet.

Digitized by Google

M. Quesnet adresse un monitoire, du 16 juin 1576, concernant la fondation de la chapelle Saint-Laurent dans l'église paroissiale de Saint-André-des-Arts, à Paris.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Rousset, secrétaire de la Société d'émulation du Jura, appelle l'attention sur un monument de l'église de Chambéria (canton d'Orgelet, Jura). C'est le tombeau en pierre de Guillaume de Binand, qui commandait à Lons-le-Saunier lorque Henri IV en vint faire le siége en 1595. Ce personnage est représenté armé et casqué; sa femme est auprès de lui. La sculpture de ce morceau est remarquable, et, avec une faible dépense, on pourrait la retirer du charnier où elle est enfouie et la replacer dans l'église.

Renvoi de cette demande à la commision des monuments historiques, au ministère d'État.

M. Rousset signale aussi l'église de Courtefontaine, petite commune placée à la limite des départements du Jura et du Doubs, comme un des plus beaux spécimens de l'architecture romane secondaire dans l'ancienne province de Franche-Comté. Elle dépendait d'un prieuré fondé de 1135 à 1150, et fut bénite en 1179. La commune étant trop pauvre pour pourvoir à l'entretien de cet édifice, il serait urgent qu'il fût classé au nombre des monuments historiques.

La section engage M. Rousset à lui envoyer une description détaillée et des dessins de ce monument.

M. Bouillon-Landais, archiviste de la ville de Marseille, adresse l'empreinte d'une inscription grecque trouvée dans les fouilles opérées à Marseille au mois d'août 1852, et un numéro du journal *le Nouvelliste*, où il est rendu compte de ces fouilles.

M. Beulé est prié d'examiner cette inscription.

Le secrétaire communique une série de procès-verbaux manuscrits de sociétés savantes adressés au comité, et dont plusieurs portent une date déjà ancienne.

La section prie M. Denjoy d'examiner s'ils renferment quelques faits dont il serait utile que le comité fût informé.

M. le marquis de la Grange communique un renseignement intéressant l'histoire de l'artillerie, extrait par lui d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Une relation abrégée du siége de Constantinople en 1435, qui se trouve dans ce manuscrit, con-

Digitized by Google

tient des détails sur les projectiles employés, la force de la charge des pièces, etc.

Renvoi à M. le commandant Favé.

Rapports.

M. Vincent, qui avait à examiner des documents adressés par M. de la Fons de Mélicocq, concernant les salaires des ménestrels de Lille et de Douai aux XIVe, XVe et XVIe siècles, propose de communiquer ces documents à M. Magnin, qui a fait à la section d'histoire un rapport sur des envois analogues du même correspondant.

Adopté.

Le secrétaire fait connaître que les recherches qu'il avait été chargé de faire à la Bibliothèque impériale, par suite d'une communication de M. Quesnet, ont été sans résultat. Il n'existe rien au cabinet des titres qui soit relatif au chevalier de Saint-Hubert.

La section proposera au comité de publier dans le Bulletin la délibération des États de Bretagne telle qu'elle a été transmise par M. Quesnet.

M. Albert Lenoir n'est pas d'avis d'imprimer la déclaration des ouvrages exécutés en 1530 dans l'abbaye de Cheminon par les ordres de l'abbé de Rancière. On y trouve cependant la mention assez curieuse pour l'époque de deux cuisines pour un seul réfectoire : une *cuisine grasse* et une *cuisine maigre*.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. de Laborde propose aussi le dépôt aux archives de la caricature représentant la fuite de Luther, dont un calque a été envoyé par M. de Ring.

Un document sur les artistes du moyen âge en Normandie a paru à M. le rapporteur mériter d'être signalé : c'est une inscription tumulaire donnée par M. l'abbé Cochet comme étant celle de l'architecte du château d'Eu, et provenant de l'ancienne abbaye de cette ville. Cette inscription, gravée sur une pierre de 0^m^,60 en carré, qui était jadis appliquée contre un mur, est ainsi conçue :

Cy devant gist et repose honneste homme Pierre-Claude Leroy, natif de la ville de Beauvais, en son vivant M^e^ masson de Monseigneur le duc de Guise et comte d'Eu, et mesureur et arpenteur, qui trespassa le 10e jour de novembre 1582.

Digitized by Google

M. de Nieuwerkerke fait un rapport sur deux documents adressés par M. de la Fons de Mélicocq, et ayant rapport à l'entrée des archiducs Albert et Isabelle-Eugénie dans la ville d'Arras, le 12 février 1600.

L'un de ces documents relate un conflit élevé entre le gouverneur de Béthune et les échevins de cette ville, à propos des dépenses occasionnées par des costumes.

L'autre, le seul qui puisse offrir un intérêt artistique, contient le dénombrement des sujets représentés sur les arcs de triomphe élevés pour cette solennité.

Voici le détail de ces arcs de triomphe et des sujets qui les ornaient :

1° Rue des Balances : les sept villes d'Artois;

2° Au Petit-Marché : leurs Altesses;

3° Au Grand-Marché : l'Hérésie terrassée par la Piété et la Religion;

4° A la Halle : les dix-sept comtes et comtesses d'Artois;

5° Au coin de la Halle : leurs Altesses;

6° Devant les Trois-Villages : la Sainte-Chandelle d'Arras;

7° Au bout de la rue : la Paix triomphant ;

8° Au Marché au Poisson : la Paix;

9° Devant la maison du sieur de Souastre : la Manne d'Arras;

10° Place Saint-Waast : peintures tirées de la sainte Écriture.

M. de Nieuwerkerke entretient ensuite la section de la communication de M. A. Dauvergne, relative à l'existence de meubles ayant servi au roi Louis XVI et à sa famille lors de son séjour dans la tour du Temple. M. le Directeur des musées croit qu'il serait peu opportun d'ajouter des objets de ce genre à ceux que renferme déjà le musée des souverains. La direction n'a d'ailleurs aucun fonds dont elle puisse disposer pour faire des acquisitions dans le but d'accroître cette collection spéciale. S'il était possible de se départir de cette règle, ce serait plutôt à l'égard des livres qui se trouvent aujourd'hui entre les mains de M. Blavot, et qui portent, dit-on, des annotations marginales de la main de Louis XVI.

M. Lassus a la parole pour divers rapports :

1° Pierres tombales de l'église de Mouzon (Ardennes), par M. Hucher. C'est un catalogue curieux de toutes les inscriptions des tombes qui existent dans cette église. On pourra en extraire

Digitized by Google

quelques parties pour les joindre à la notice sur l'église de Mouzon, dont l'insertion dans le Bulletin a été décidée.

2° Marché pour la fabrication des vitraux d'une partie du transsept sud de la cathédrale de Sens, communication de M. Quantin, correspondant. Dans ce marché, passé en l'année 1500, on voit figurer trois peintres verriers demeurant à Troyes, où ils ont fait les verrières de Saint-Pierre ainsi que celles de Saint-Loup et de Notre-Dame de l'Isle. Ils se nommaient *Lyeyin Varin, Jehan Verrat* et *Balthazar Gondon*. Le chapitre prend d'ailleurs la précaution de fournir aux verriers le *plomb d'Angleterre* ou *Maisières*, « afin que lesdiz verriers soient plus enclins de faire petites pièces de verre et plus fortes verges..... »

3° Procès-verbal d'adjudication et de réception de vitraux pour l'hôtel de ville de Fougères, en 1552, envoyé par M. Maupillé, correspondant. Cette adjudication, qui a lieu à « l'estaincture de la chandelle, » est faite au profit de Pierre Simon, peintre verrier, dont la famille, établie à Fougères, paraît y avoir exercé de père en fils la même profession. Simon s'engage à mettre des vitres aux *huissets* et fenêtres, les unes en *voayre blanc*, les autres en *voayre damassé* ou en *voayre de couleur*.

M. le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces deux dernières pièces ainsi que de :

4° La liste des commandeurs de la commanderie de l'Hôpital-sur-Coulommiers.

5° La description de l'ancienne commanderie de Chevru (canton de la Ferté-Gaucher), dont l'église est la reproduction exacte de celle de la commanderie de l'Hôpital-sur-Coulommiers.

6° La notice de M. de Portalon sur un reliquaire conservé dans l'église de Lignan (Hérault).

M. Lassus termine en proposant d'insérer dans le texte du procès-verbal un bois représentant le monogramme ou marque d'un peintre vitrier qui se trouve au bas d'un vitrail du XVe siècle, dans le bas côté sud de l'église de Cravan (Yonne). Ce vitrail, dédié à la Vierge, dont il exalte les mérites, est, suivant M. Amé, qui en donne la description, une œuvre des plus remarquables comme composition, comme tons et comme dessin.

Ces diverses conclusions sont adoptées.

Digitized by Google

Marque d'un peintre vitrier dans l'église de Cravan.



M. Mérimée déclare que l'inscription de l'église de Saumanes (Vaucluse), dont un estampage a été envoyé par M. l'abbé André, est complétement indéchiffrable.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

V.

Relation de l'ambassade envoyée à Londres pour demander que la reine Isabelle, veuve du roi Richard II, fût rendue au roi Charles VI, son père, et pour empêcher qu'elle ne contractât mariage en Angleterre. (Octobre 1400.)

(Communication de M. le Glay, membre non-résidant, à Lille.)

On sait qu'Isabelle de France, fille du roi Charles VI, fut mariée, le 3 novembre 1396, à Richard II, roi d'Angleterre, lorsqu'elle était loin encore d'être nubile. Ce faible roi, déposé, puis emprisonné, puis enfin assassiné en 1400, laissa sa veuve entre les mains de Henri de Lancastre, qui, non content de la couronne enlevée à Richard, aurait voulu aussi obtenir la main de la reine Isabelle. Charles VI était alors sous l'empire de sa triste maladie mentale; mais son gouvernement ne voulut point encourir le reproche d'avoir laissé en la puissance de l'usurpateur anglais une jeune princesse du sang royal. Il envoya donc à Londres une ambassade chargée de négocier la restitution à la France d'une reine qui, par son âge, ne pouvait ni ne devait être ainsi abandonnée sans protecteur en pays étranger.

Voici comment Juvénal des Ursins s'exprime au sujet de cette députation : « A ce temps fut ordonné par le roy et ceux de son sang qu'on feroit diligence d'avoir madame Isabeau, reyne d'Angleterre, qui estoit pucelle; car oncques le roy Richar compagnée charnelle n'avoit eu avec elle. Et envoya on quérir sauf conduit, lequel fut accordé et envoyé par Henry de Lancastre. Et y furent commis Jean de Hangest, seigneur de Hugueville, et Me Pierre Blanchet, conseiller et maître des requestes de l'hostel du roy. Lesquels arrivèrent en Angleterre et firent leur requeste et ce qui leur estoit enchargé par le roy. Et y eut par les Anglois des difficultez, et vouloient avoir descharge de plusieurs promesses

qui avoient esté faictes au traicté de mariage et de ce qu'elle avoit eu et apporté. Et pour ce que ledit Mᵉ Pierre Blanchet debatoit fort les matières au profict et à l'honneur du roy, les Anglois conçurent grande haine contre luy et aussi contre son compagnon. Et fut aucune renommée que tous les deux furent empoisonnez; et quoi qu'il en fust, mourut Mᵉ Pierre Blanchet, et ledit de Hugueville fut en tel poinct qu'il vomit jusques au sang chéir, dont il fut bien malade; mais par laps de temps il guarit. Les autres disent qu'il y avoit grande mortalité en Angleterre, et que tous deux furent frappez, et que P. Blanchet y mourut et Hugueville en eschappa. Et furent bien longtemps en Angleterre sans ce qu'ils y eussent rien faict. »

Or, ce qui est brièvement et plus ou moins fidèlement indiqué ici par l'habile chroniqueur, se trouve narré d'une manière très-explicite dans le récit authentique qui suit et que nous croyons inédit. (*Note de M. le Glay.*)

« Le premier jour d'octobre partismes maistre Pierre Blanchet et moy de Paris, et feusmes le lundi au giste à Boulongne et envoiasmes à Calais pour avoir nostre passage, et par la fortune et mauvaiz temps qui estoit sur la mer nous fallu demourer audit lieu de Boulongne et de Calais jusques au mardi après ensuivant. Et ce jour mesme montasmes sur la mer et feusmes en grand péril d'estre noyez, et celle nuyt alasmes gésir à Sauwys, et landemain à Saint-Thomas de Cantorbière; et là trouvasmes le sire de Stay, lequel nous dist que l'évesque de Duresme seroit là bien brief, et que il venoit à Douvre pour passer et pour estre à la journée qui estoit prise au xvᵉ jour du mois d'octobre entre eulx et nous, et que par noz dites lettres nous leur avions mandé que le roy nostre dit seigneur vouloit que la journée se tenist. Et aussi paroillement nous avoient-ils fait savoir que leur seigneur vouloit de sa part que ladite journée feust tenue, et que pour ce venoient-ils affin que deffault ny eust de leur costé, et veoient que ledit maistre Pierre et moy estions pardelà, et pour ce vindrent devers nous [1]..... a qui ilz devroient besoigner à ladite journée, et que le roy avoit ordené avec l'évesque de Chartres [2]..... de-

[1] La pièce étant lacérée en cet endroit, à la fin de plusieurs lignes, il en résulte la disparition de certains mots que nous laissons ici en blanc.

[2] L'évêque de Chartres, Jean de Hangest, et Gontier Col, secrétaire du roi,

Digitized by Google

mandèrent conseil. Sur quoy ledit maistre Pierre leur respondi qu'il estoit vray que nous leur avions re....., maiz de leurs lettres ne savions aucunes nouvelles quand nous partismes. Et pour ce, le roy nous........... pardevers sa fille et leur seigneur pour certaines choses qui enchargiées nous estoient. Et lors ledit évesque de Duresme dist à maistre Pierre et à moy que il nous prioit que nous voulsissons penser la nuyt à..... et ils y penseroient aussi, et que landemain nous disnerions avec lui en son hostel. Et lors lui répondismes qu'il nous failloit faire les offrandes de monsieur le daulphin et faire dire la messe devant la fiertre saint Thomas, et puis ferions leur plaisir. Et celle nuyt parlasmes enssemble maistre Pierre Blanchet et moy de plusieurs choses, pour savoir comme nous pourrions trouver manière de savoir quelle chose estoit contenu ès dites lettres que ilz disoient avoir escriptes et aussi pour savoir quel povoir ilz avoient de nous rendre la royne d'Angleterre. Et landemain quant les offrandes et messe dessus dites furent faictes, ledit maistre Pierre et moy veinsmes avec ledit evesque en son hostel; et quant nous feusmes en l'hostel dudit évesque, nous lui demandasmes que il nous deist se il avoit aucune chose pensé de bien pour la besoigne; et lors ledit évesque nous respondi que pareillement nous lui deissions ce que nous y avions pensé; et lors lui demandasmes que il nous deist le contenu des lettres qu'il nous avoit escriptes; lequel les nous dist tout au long. Et lors lui deismes que c'estoient bonnes nouvelles, puisque la royne d'Angleterre devoit estre la surveille de la Toussains à Saint-Thomas. Et oultre nous dist que se il ne deffailloit en ce que nous eussions bon povoir de procéder ès matières entre nous parlées, et en espécial de donner quittances telles comme il appartiendroit, qu'il avoit fiance qu'elle passeroit la mer. Et oultre nous lui demandasmes se il avoit povoir et puissance de nous rendre et restituer la royne d'Angleterre selon le contenu des lettres dudit mariage, et se il se faisoit fort que il n'y eust point de faulte que elle ne passast la mer, se il ne deffailloit en deffaulte de quictance bonne. Et lors nous respondirent que quant ils estoient partis de leur seigneur, ainsi leur avoit-il dit; mais en s'en revenant d'Escoce il avoit oy certaines

avaient déjà négocié à Boulogne, au mois de mars de cette même année 1400, une trêve avec Henri de Lancastre. (Voir la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, publiée par M. Bellaguet, t. II, p. 745.) H. B.

nouvelles que ceulx de Galles se estoient rebellez encontre lui; et pour ce estoit-il alé oudit pais de Gales, et ne savoient quelle chose il y avoit affaire; et pour ce ne s'en oseroient faire fors; car ilz savoient bien qu'il ne se consentiroit en nulle manière qu'elle partist hors du royaume jusques à ce qu'il eust parlé à lui[1]. Et lors nous leur demandasmes se ilz avoient autre puissance de la nous restituer; et ilz nous dirent que non, et nous prioient que nous leur voulsissons plainement dire se nous savions que ilz trouvassent à qui parler à ladite journée à Lolinghem; et nous leur deismes que nous pensions que se ilz venoient avec nous devers leur seigneur, ilz besoigneroient mieux, nous tous estans enssemble, que ilz ne feroient à Lolinghem d'un costé et nous devers leur seigneur d'autre, et que nous ne leur oserions affirmer que ilz y trouvassent à qui besoigner. Et lors nous prièrent que nous parlissions au conte de Voulsestre, et que ilz envoieroient devers le conseil estant à Londres savoir ce qu'ilz vouldroient qu'ilz feissent. Et partismes cedit jour de saint Thomas, et feusmes le samedi au disner à Londres. Et quant nous feusmes venuz, ledit conte de Voulsestre envoia devers nous, et nous pria que nous le voulsissons avoir pour excusé s'il n'estoit venu à l'encontre de nous, et que après disner il y viendroit. Et ainsi le fist comme il le manda, et vint en nostre hostel; et pareillement que maistre Pierre et moy avions parlé audit évesque, parlasmes audit conte, et aussi pareille response trouvasmes en lui que nous avoit fait ledit évesque. Et oultre lui dismes que le roy, nostre souverain seigneur, nous envoioit pardevers la royne d'Angleterre et leur seigneur, et que nous lui prions comme il voulsist faire assembler le conseil de leur seigneur estant à Londres pour aucunes choses que nous leur avions à dire de par le roy nostre seigneur. Et icelui conte nous respondi que nous disnerions landemain en son hostel, et que, après disner, pour l'amour de nous, il feroit assembler le conseil de leur seigneur aux Frères prescheurs; et ainsi le fist. Et là nous mena ledit conte, et trouvasmes le chancellier et celui du privé scel et grant foison du conseil de leurdit seigneur. Et ainsi, comme commandé nous estoit par nostre instruction, exposa ledit maistre Pierre Blanchet ausdiz conseilliers comment

[1] *A lui* pour *à elle*. Cette forme se retrouve plusieurs fois dans la suite de ce document.

Digitized by Google

le roy nostre seigneur nous envoioit pardelà pardevers la royne sa fille, à laquelle il envoioit lettres, et que nous les priions et requerions comment lesdites lettres nous peussons présenter et aler devers lui; lesquelz nous respondirent qu'ilz estoient bien contens que nous alissons devers elle porter noz lettres, et que landemain nous disnerions devers lui; et lors nous pourrions bailler noz lettres et dire nostre créance telle comme elle nous estoit chargiée. Et oultre nous demanderent se nous voulions dire autre chose; à quoi ledit maistre Pierre leur respondi que nennil quant à eux; maiz nous avions charge de dire autre chose à leur seigneur; mais leur priions que à nostre retour de la royne, ils nous voulsissent bailler gens qui nous menassent en Gales, où on disoit que leur seigneur estoit. A quoy ilz nous respondirent que à nostre retour ilz nous en respondroient. Et lors partismes de l'église des Frères et veinsmes en nostre hostel. Et le vouloir de Nostre Seigneur fut tel que la nuyt, la rote print à maistre Pierre Blanchet, et fut si griefment malade que landemain il ne peut venir devers la royne; et falu que je y alasse seul. Et quant je vins devers elle, je la trouvay à la messe; et au partir de sa messe, je lui présentay les lettres du roy, de la royne, de monsieur de Bourgoingne et de monsieur d'Orléans, ainsi comme commandé nous estoit. Et lors ledit conte et son chambellan ouvrirent les lettres et les leurent à ladite royne, et me appelèrent en disant qu'il y avoit créance; et je leur respondi que je pensoie qu'ilz disoient vray, et que quant il plairoit à la royne je lui diroie. Lesquelz me respondirent que se mon vouloir estoit d'actendre jusques après disner, qu'il leur sembloit le meilleur. Et je leur respondi que ce qu'il plairoit à la royne à moy commander, je estoie prest d'obéir; et lors parti madite dame et ala disner. Et quant elle eut pris vin et espices, ledit conte de Voulcestre m'appela et me dist que je povoie dire à la royne ce qu'il me plairoit. Et lors ledit conte et ledit chambellan se agenoillèrent avec moy pour oir ce que je diroie; et lors je lui dis comment le roy son seigneur et son père me envoioit devers lui pour savoir de son bon estat et santé, et que plus grant joie ne pourroit-il avoir que de en oïr souvent bonnes nouvelles, et encore greigneur de la veoir, et que dolent et courroucié il estoit de la maladie et ennuy que elle avoit eu; et pour ce qu'il savoit qu'elle désiroit à oir nouvelles du bon estat et santé de luy, de la royne, de monsieur le dalphin et de mes

Digitized by Google

autres seigneurs et dames, les enffans, ses frères et seurs, le roy lui faisoit savoir que il estoit en bonne santé, la royne et tous les enfans, et que se il estoit en ce monde chose qu'elle voulsist, qu'elle lui fist savoir, et qu'ilz le feroient comme père et mère doivent faire pour leur enfant, et pareillement lui dis de nos seigneurs. Laquelle madame la royne me respondi moult humblement que Dieu feust loé du bon estat et santé du roy, de la royne et de ses frères et seurs et de ses oncles, et que plus grant désir qu'elle eust ou monde ce estoit de les veoir, et que, se Dieu plaist, elle les verroit encores. Et lors ledit conte me demanda se j'avoie autre créance à lui dire, et je lui respondi que lui qui est un si saige chevallier, comme tous ceulx qui le cognoissent disoient, povoient (*sic*) bien savoir qu'il n'estoit nulle si tendre amour comme de mère à fille, et que ma très-redoubtée dame la royne m'avoit bien chargié et commandé aucunes choses à dire à la royne d'Angleterre, sa fille, lesquelles je lui diroie à part seul à seul, se il leur plaisoit. Et lors leur dis en esbatant que en cas qu'ilz seroient si rudes qu'ilz ne le voulsissent, ilz demourroient en moy et n'en saroient riens, maiz grande rudesse me sembleroit, maiz ilz n'en saroient riens ne elle avec. Et lors ledit conte me demanda se je avoie grant volenté de parler à lui seul à seul, et je respondi que j'avoie grant désir de acomplir le vouloir de ma très-redoubtée dame la royne et autre chose non. Et lors se tirèrent à part et tantost après me disrent que la royne yroit en sa chambre, et tantost après parleroient à moy; et lors vindrent et me disrent que je parleroie à la royne seul à seul tant que bon me sembleroit, et me menèrent devers elle; et quant je fu devers elle, elle se tira à part et m'appella. Et lors, selon le contenu de mon instruction, lui dis comme le roy, son seigneur et père, et la royne, sa dame et mère, lui mandoient et commandoient, en tant comme elle doubtoit à les courroucier et sur toute l'obéissance en quoy fille est tenue envers père et mère, qu'elle ne feust telle ne si hardie que en parole, en promesse, ne en quelconque autre manière, elle ne se boutast en lien de mariage, et que le roy son seigneur et son père la pourchasseroit si diligemment, comme faire se pourroit, d'avoir la restitucion d'elle; et oultre lui dis, comme message de son seigneur et père, que se aucuns ou aucunes lui avoient parlé ou parloient de chose qui touchast mariage ne que ilz la voulsissent induire à chose qui touchast mariage, qu'elle ne

Digitized by Google

les voulsist croire, et que se on lui en avoit parlé qu'elle le me deist. Et lors elle me respondi qu'il estoit vray que on lui en avoit parlé plusieurs foiz d'aucuns et d'aucunes qui estoient à l'ostel, maiz ne se doubtast son seigneur et père qu'elle n'avoit oncques pensée ne vouloir de désobéir à son commandement, et que pour doubte de mort ne le feroit. Et lors commença à plourer moult tendrement. Et adonc je appellay lesdiz conte et chambellan, et leur dis que la royne avoit eu pitié quant je lui avoie dit les grans regrez et la parfaitte amour que sa dame et mère avoit à elle, et que il estoit vray que riens n'amoit si tendrement que mère; et lors pris congié de madite dame, et m'en retournay à Londres; et là trouvay maistre Pierre Blanchet moult malade, et tant que le vouloir de Dieu fu qu'il trespassa landemain à nonne. Et quant il trespassa je estoie alé devers le chancellier et conseil de leur dit seigneur, pour avoir conduit pour aler devers leur seigneur qui estoit en Gales; et là nouvelles me vindrent que ledit maistre vouloit tréspasser, et tantost que je vins à l'ostel, trouvay que il ne cognoissoit plus riens, et tantost trespassa, dont ce fut pitié et dommage. Et lors envoia ledit conseil deux personnes, c'est assavoir messire Jehan Chesnay et messire Richart Credo, lesquelz me demandèrent que je pensoie à faire du corps dudit maistre Pierre, et je leur respondi qu'il estoit mon intencion de le faire enterrer celui jour et faire dire les vigilles, et landemain son service. Et lors ilz me prierent que je le voulsisse faire enterrer et actendre à lendemain à faire les vigilles, et l'autre jour à faire le service, et que tout ledit conseil, le maire de Londres et autres y vouloient estre, et ainsi le fis-je, et aussi pareillement ils le firent. Et quant vint le jeudi que le service fut fait, je parlay ausdits conte et chancellier et leur dis, comme autreffois je leur avois parlé, que ilz me voulsissent bailler conduit pour aller devers leur seigneur quelque part qu'il feust, et qu'il estoit mon intencion de partir landemain après disner, pour aler devers lui, et que honteuse chose seroit à leur seigneur se je avoie dommage soubz son sauf conduit. Et lors ilz me prièrent que je voulsisse attendre pour l'amour d'eux jusques au samedi disner, et que ilz pensoient avoir nouvelles de leur dit seigneur dedens ledit samedi disner, et ainsi le fis. Et ledit samedi, ledit conte me envoia Richart Credo qui me dist que ledit conte s'en aloit devers son seigneur; et sanz nulle faute je orroie nou-

Digitized by Google

velles de lui le dymanche ensuivant ou le lundi très-bon matin. Et ainsi comme il le dist il le fist; car le lundi très-bon matin j'euz nouvelles par lesquelles il me mandoit que je alasse devers son seigneur qui estoit venu à Wyndresore. Et ainsi fut fait, et vins le mardi au disner audit Wyndesore, et me conduist messire Guillaume de Lisle. Et quant je fus arrivé, ledit seigneur me fist logier ou donjon et trouvay grant foison chevalliers et escuiers pour l'onneur du roy pour moy servir et acompaigner. Et ainsi comme je disnoie vint ledit conte, auquel je demanday quant il plairoit à son seigneur que je parlasse à luy, et que il le me feist savoir; et il me respondi que si feroit-il; et si tost comme je euz disné me manda ledit conte que je alasse devers son seigneur quant il me plairoit, et lors je y alay. Et pour ce qu'il n'estoit pas en mon instruction que je le deusse saluer de par le roy, et aussi que je n'avoie nulles lettres closes à lui adréçans, ne le saluay point de par le roy, maiz lui fis la révérence comme de moy, et lors me tiray près de lui et lui dis que le roy mon souverain seigneur m'envoyoit pardevers lui et m'avoit commandé à lui dire aucunes choses, lesquelles je lui diroie quant il lui plairoit. Et lors il me demanda que c'estoit que je disoie, et de rechef je lui dis les parolles dessus dites, et il me demanda si j'avoie nulles lettres de créance, parquoy il peust appercevoir que je feusse message de son cousin de France; et je lui respondis que non, maiz quant il lui plairoit je lui diroie ce que dessus ay dit; et lors il me fist tirer arrière et appella son conseil. Et quant il eut parlé à son conseil, me fist rappeller et me demanda à quoi il tenoit que je ne lui avoie apporté lettres de son cousin de France, et que celui qui avoit escriptes les lettres de la royne d'Angleterre povoit bien avoir escript les siennes; et je lui respondis que le roy mon souverain seigneur ne m'avoit fait bailler autres lettres, et que quant il lui plairoit à moy vouloir oir, je lui diroie ce que mon souverain seigneur m'avoit chargié; et quant il m'aroit oy, je lui monstreroie si bon povoir du roy mon souverain que il cognoistroit que à l'aide de Dieu je ne diroie fors ce qu'il m'avoit commandé, et se je disoie chose dont je n'eusse commandement et puissance de mon souverain seigneur de le dire, je estoie en sa seigneurie et preist bonne punicion de moy. Et lors il me respondi que se je avoie lettres patentes ce n'estoit pas à lui, maiz à son conseil et à ses gens, et que je parlasse à eulx et ilz me respondroient. Et je

Digitized by Google

lui respondis que à son conseil je n'avoie que besoingner, maiz quant il lui plairoit oïr ce que mon souverain seigneur m'avoit chargié et commandé à lui dire, je lui diroie; et lors il me respondi que comme message de son cousin de France ne m'oïroit-il point, maiz s'aucune chose comme seigneur de Heugueville je lui vouloie, que il me oïroit volentiers; et je lui respondi que comme Jehan de Hangest ne lui avoie que dire ne n'avoit tant à faire en son royaume que je y feusse venu comme Jehan de Hangest; maiz je y estoie comme message du roy mon souverain seigneur, et que se il me vouloit oïr, je lui diroie ce pourquoy je y estoie venu, et sinon je m'en yroie par où je estoie venu. Et lors me fist tirer arrière et appella son conseil; et assez tost après vindrent devers moy lesdits évesque et conte, et me demandèrent: « Où est la puissance que vous avez de vostre seigneur; » et je leur respondi que je l'avoie en ma manche, et la sachay dehors, et alors ilz me dirent que je leur baillasse, affin de la monstrer à leur seigneur. Si fis difficulté de leur bailler pour les manières que je veoie que leur seigneur faisoit, qui estoient fières et orguilleuses, et estoit mal content de moy, et aussi que je ne savoie quant ilz aroient veu mondit povoir se il me vouldroit oïr; car par ledit povoir il eust peu cognoistre tout ce que je avoie à dire. Et lors leur respondi que mondit povoir ne leur bailleroie point ne à autre, tant que je eusse fait le message à leur seigneur tel comme mon souverain seigneur m'avoit commandé, et puis je le bailleroie à qui qu'ilz voudroient, et verroient si je diroie chose qui ne m'eust été commandé. Et lors s'en alèrent devers leurdit seigneur, et assez tost après me rappellèrent, et me dist leurdit seigneur qu'il se donnoit grant merveille comment un tel prince comme son cousin de France avoit envoié un tel homme comme moy devers lui en la forme et manière, et qu'il ne fu oncques maiz veu que roy, duc, prince ne seigneur à autre envoiast ambassadeur sanz lettres de créance ou enseignes que ce feust message de par lui; et pour le bien et honneur qu'il avoit trouvé en son cousin de France et autres seigneurs du pais il me oiroit, combien qu'il ne le deust pas faire. Et lors je lui pris à dire comme le roy, mon souverain seigneur, m'envoioit pardevers lui pour ce que par plusieurs journées ses messages et les siens avoient esté enssemble, et lui repris le premier message que avoit fait maistre Pierre Blanchet à Calaiz, et le premier assemblement

Digitized by Google

qui avoit esté fait entre l'évesque de Chartres, ledit maistre Pierre Blanchet, Gontier et moy, avec ses gens et tous les autres, et la sommacion qui avoit esté pour la restitucion de la royne d'Angleterre, et l'original où il estoit obligié soubz son scel, tel comme ses messages avoient veu, et pour ce que aucun appointement ne avoit affirmé par sesdiz messages sur ladite restitucion, « le roy, « mon souverain seigneur, m'envoie pardevers vous pour vous re- « querre et sommer par la forme et manière que vous estes obli- « gié et que vous avez juré sur les saintes euvangilles de Dieu « de faire vostre loial povoir ou cas que le mariage ne seroit con- « summé, de la rendre au roy, mon souverain seigneur, franche, « quitte et desliée de touz liens de mariage et d'autres obligations « quelconques. Et pour ce que je voiz et cognoiz qu'il est en vostre « puissance de faire les choses en quoy vous estes obligié, ainsi « comme dessus est dit, vous requiers et somme de par le roy, « mon souverain seigneur, que vous lui rendez sa fille franche « et quitte comme dessus, à mi-marche entre Calaiz et Boulon- « gne, dedens le jour de la Toussains, ainsi comme les messages « ont escript s'il ne tenoit en deffault de bonne quittance, et cela je « vous requiers de par le roy mon souverain seigneur. » Et lors celui qui se dit roy me demanda se c'estoit le grant bien que je disoie pourquoy je estoie venu en son royaume, et je lui respondi que oye, et que plus grant bien ne povoit-il estre en un prince chevallier, ou autre, de quelque estat qu'il feust, que d'acquitter la foy, serment, loyauté de son corps, et son scelle, et que, par cela pourroient les deux royaumes demourer en union, et par le contraire pourroient devenir en division, et que c'estoit le bien des deux royaumes pourquoy je estoie venu. Et lors il me demanda se je vouloie plus rien dire, et je lui respondi que non pour le présent, fors que il avoit grand temps que je estoie parti de devers le roy mon souverain seigneur, et que je lui requéroie que je eusse response le plus brief que faire se pourroit. Et il me respondit que je l'aroie bien brief, et lors s'en ala en sa chambre et me fist emmener en la mienne, et de celui jour plus ne le vi, et landemain me fist disner devers lui, et quant il eust disné, je luy demanday response de ce que je lui avoie dit, et il me dist que je n'en aroie response jusques à landemain, et de plusieurs choses me parla, tant de ce que je ne lui avoie point porté lettres de par le roy, comme des estrangettez dont il se donnoit grans merveilles. Et

Digitized by Google

ledit landemain me fist de rechief disner devers lui, et après disner ala à son conseil et y fut bien deux heures, et puis me fist appeller et me fist dire par la bouche du conte de Voulcestre, comment il avoit bien entendu la requeste et sommacion que je lui avoie faictes de par son cousin de France, et que il me respondoit de par le roy, son souverain seigneur, comment il n'avoit oncques en vouloir ne entencion d'aler contre sa promesse et scelle, maiz avoit eust tousjours et avoit encores de présent vouloir et entencion de rendre et restituer à son cousin de France la royne d'Angleterre franche, quitte et desliée de mariage, de obligacions et de toutes autres choses, avec ses biens, sauf et réservé la somme de II^c mile francs qui deuz lui estoient de l'argent qui paié avoit esté dudit mariage de ladite royne d'Angleterre[1], comme son cousin de France et son conseil pourroient veoir par une annue de quictance qui me bailleroient, et que toutes fois et quantes fois que sondit cousin lui vouldroit certiffier de lui bailler ladite quittance, dont je en ay apporté la copie, il estoit prest et appareillié de la rendre et restituer un mois après ladite certifficacion entre Calaiz et Boulongne, ainsi comme dessus est dit. Et lors je répétay toutes les parolles que m'avoit dit ledit conte, et demanday à celui qui se dit roy que devendroient lesdis II^c mil frans, et que il estoit obligié par la foy, serment et loyauté de son corps, de rendre et restituer ladite royne d'Angleterre avec touz ses biens et joyaulx quelconques. Et lors il me respondi qu'il estoit vray qu'il les devoit et aussi que on lui devoit, et que Dieu et raison vouloit que quant l'un devoit à l'autre que il feust déduit; et lors je lui respondi que iceulx II^c mile frans n'estoient pas au roy, maiz à la royne, et que se il les retenoit, il faisoit contre son serment et contre son scelle. Lors il me respondi que je le chargoie et sommoie

[1] Par une quittance en date de Westminster, le 7 novembre 1397, Richard II reconnaissait avoir reçu du roi de France trois cent mille francs à l'époque de la célébration de son mariage avec Isabelle, et cent autres mille francs à la fin de l'année qui avait suivi cette célébration. (Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages*, t. II, p. 296.) Ces payements étaient conformes aux stipulations du traité de Paris, qui avait fixé à huit cent mille francs d'or la dot de la reine Isabelle. (Voir la *Chronique du religieux de Saint-Denys*, publiée par M. Bellaguet, t. II, p. 345.) Il est probable qu'un autre payement de cent mille francs eut lieu en 1398; mais l'année suivante, la déposition de Richard II vint annuler les engagements qui avaient été pris.

H. B.

Digitized by Google

moult fort, et que contre son serement et son scelle il n'yroit point, et que quant ses gens et ceulx de son cousin seroient ensemble qui se cognoistroient en droiz ou en loys, il feroit ce qu'il devroit faire. Et lors ledit évesque de Duresme me dit que il estoit de droit et de raison que qui devoit qu'il paiast, et que on lui devoit et que l'un devoit aller contre l'autre; et lors repris toutes les parolles que m'avoit dit ledit conte, et demanday audit seigneur se il me disoit et promettoit par la foy, serement et loyauté de son corps, en foy de chevallier et d'omme qui avoit puissance de ce faire, que après ce que je lui aroie certiffié sous mon scel ou audit conte ou audit évesque la quictance avoir telle ou pareille qu'elle m'estoit baillié ou autre suffisante, se il me rendroit un moys après ladite royne d'Angleterre ainsi et par la manière que dessus est dit; et lors me bailla sa main en la mienne, et me promist par la foy, serement et loyauté de son corps, comme chevallier et roy, que sanz fraude, sanz malengin, ne décepcion aucune, il la rendroit entre Calais et Boulongne à ses coutz et despens, franche et desliée avec ses biens comme dessus, ou cas qu'il en aroit quictance telle comme la minute à moy baillée. Et lors je lui requis qu'il lui voulsist souvenir de la promesse qu'il m'avoit faicte et qu'il n'y avoit plus message par-delà de par mon souverain seigneur que moy. Et il me promist que il lui en souvendroit bien; et lors lui demanday licence et congié de parler à la royne d'Angleterre seul à seul, et il me respondi que je y avoie parlé et pourquoy je désiroie tant de parler à elle seul à seul; et lors je lui dis que c'estoit pour ce que je pensoie qu'elle me diroit plustost son plaisir seul à seul que en la présence de ses gens, et il me respondi que je en feisse ainsi comme je vouldroie. Et lors pris congié de lui et m'en alay devers la royne, et quant je y fu venu, je trouvay qu'elle disnoit, et attendi qu'elle eut disné pour parler à lui; et si tost qu'elle eust disné et pris vin et espices, je pris le conte de Voulcestre par la main et lui dis que je vouloie parler à ma très-redoubtée dame la royne, et que je vouloie qu'il oyst ce que je lui diroie. Et lors lui commençay à dire que le roy, mon souverain seigneur, m'avoit envoié devers celui qui seignorissoit le royaume d'Angleterre pour le sommer et requérir de par le roy, mon souverain seigneur, vostre père, qu'il vous rende et restitue à vostre seigneur et père; et après lui dis la response qui faicte m'avoit esté par ledit conte, et aussi lui dis la response que

Digitized by Google

m'avoit faicte celui qui se dit roy d'Angleterre avec les promesses par lui à moy faittes sur la foy, serement et loyauté de son corps. Et quant je euz finé ma raison, je demanday audit conte, en la présence de madite dame, se il estoit vray tout ce que j'avoie dit, et il dist que oye; et lors je lui dis : « Ma très-redoubtée dame, vous oyez « les paroles des promesses telles qui m'ont esté dites par la bouche « dudit conte et par la bouche de son seigneur; et vous supplie et re- « quier, ma très-redoubtée dame, ou nom du roy vostre seigneur et « père, et de ma très-redoubtée dame vostre mère, dont je suy homme « lige et serviteur, que sur tout que vous les doubtez à courroucer, « et sur toute l'amour que vous avez à eulx, que par vostre deffaulte « ou par aucune parole que vous pourriez dire à quoy ou pourriez « estre contraincte par doulceur ou par autre manière, vous ne vous « accordez ne consentez à parole qui peust empescher vostre retour- « née, soit par mariage ou autrement. » Et lors elle me dist que je deisse seurement au roy son seigneur et père et à la royne sa dame et mère que pour chose qui lui peust avenir, elle ne feroie le contraire; et que quant elle verroit son cousin, elle lui requerroit qu'il la rendist à son seigneur et père. Et oultre me commanda que je deisse au roy son seigneur et père et à la royne sa dame et mère et à vous, messeigneurs, qu'elle leur supplioit et à vous aussi que en l'onneur de Dieu et en pitié qu'ilz la voulsissent oster de là où elle estoit. Et lors elle commença moult fort à plourer et me vint prendre et baisier en disant qu'elle supplioit à son seigneur et père, comme dessus, qu'il la voulsist oster de là où elle estoit. Quant à reprendre journée pour celle qui devoit estre au xve jour d'octobre, me parlèrent plusieurs foiz, et tousjours leur respondoie que quant ladite royne seroit restituée, comme dit est, je estoie prest de la prendre, dont lesdiz évesque et conte me disrent qu'il seroit bon de assembler IIII ou V jours devant, afin de veoir la quictance, et de parler des autres matières dont autreffois avions parlé, et quelque journée que je leur feroie savoir, que ils l'atendroient volentiers; et je leur respondi que je diroie volentiers ces paroles au roy et puis qu'il en feist a son bon plaisir[1]. »

[1] Minute sur rouleau de quatre bandes de papier, un peu lacéré sur la première bande. Au dos est écrit : *Quid factum gestumve fuit in Anglia per D^ns de Heuguevilla et magistrum P. Blanchet.* M. le Glay ignore comment cette relation, qui paraît avoir été adressée au conseil de Charles VI, se trouve maintenant aux archives de Lille. Entre autres conjectures, il rappelle que des commis de Charles-

Digitized by Google

Cette affaire ne fut pas terminée aussi promptement qu'on pourrait le croire d'après le document qu'on vient de lire. Les négociations ne furent reprises qu'au mois d'avril 1401, à Boulogne, par une ambassade composée de l'évêque de Chartres, du président Jean de Poupincourt, des sires de Hugueville et de Courcy, et de Gontier Col. Henri IV ayant enfin consenti à rendre la jeune reine, ce fut encore le sire de Hugueville qui fut chargé d'aller la chercher en Angleterre et de l'escorter à son retour, comme nous l'apprend le sauf-conduit délivré en cette occasion à cet ambassadeur et à cinquante personnes de sa compagnie, en date de Westminster, le 23 juin. Isabelle fut conduite à Calais avec sa suite; elle en sortit le 7 août. Le comte de Saint-Pol alla la recevoir à Lelinghen, et le duc de Bourgogne la ramena à Boulogne en grande pompe. (*Chronique du religieux de S. Denys*, t. III, p. 3 et 5. — *Lettres de rois, reines*, etc., t. II, p. 308.) H. B.

VI.

Passage de la Somme par l'armée espagnole. — Siége de Corbie. — Députation de la ville d'Amiens au roi, pour être secourue. — Envoi d'un secours. — Fortifications exécutées à cette époque pour la défense de la place (1636).

(Communication de M. H. Dusevel, membre non-résidant, à Amiens.)

Du 6e jour d'aoust mil six cens trente-six, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amiens, où estoient Mgr le duc de Chaulnes, gouverneur et lieutenant général de cette province, Mr de Cornillon, lieutenant au gouvernement de ladite ville, Jacques Mouret, et autres eschevins, etc.

Mondict seigneur le duc de Chaulnes a faict entendre à la compagnie que, nonobstant tous les effortz et empeschemens de l'ar-

Quint furent envoyés à Londres, en 1565, à l'effet d'y visiter, dans l'intérêt de l'empereur, le trésor des chartes britanniques, et qu'ils en rapportèrent des pièces assez nombreuses. Celle-ci put en faire partie aussi bien que la *relation de l'ambassade de Gontier Col auprès du duc de Bretagne*, conservée dans le même dépôt, et imprimée dans le *Bulletin* de 1852, p. 73 et suiv. Il est probable que ces documents, comme un grand nombre de ceux qui font partie de la collection de Bréquigny, furent transportés de France en Angleterre à l'époque de l'occupation anglaise. H. B.

Digitized by Google

mée du roy, les ennemis ont passé la Somme à Bray et aux environs, à cause de quoy il s'est aussytot rendu en ceste ville pour donner ordre à ce qui est nécessaire pour la conservation d'icelle, ayant faict venir le régiment de Xaintonge, affin d'y tenir garnison, et la deffendre avecq les habitans, au cas que les ennemis y viennent: ce qui est d'autant plus à craindre qu'ayant la campagne libre, cette dicte ville n'est nullement fortifiée, principalement du costé de la porte de Noyon et porte de Paris; que depuis deux jours il a fait marquer des demy-lunes ausdites portes de Paris, Noyon et à la Barette, où les habitans ont desjà commencé à travailler, à quoy il est besoing d'employer tous les jours plus de personnes qu'on pourra pour advancer en diligence lesdits travaux et mettre ladite ville en seureté, et que pour ladite garnison, il falloit trouver un moyen pour la faire subsister, tant parce que les soldatz n'ont touché aucune monstre depuis longtemps qu'à cause qu'ils estoyent ici pour le bien des habitans et de ce pays; sur quoy il a esté résolu que deux compagnies de bourgeois seront comandées par chacun jour, d'aller travailler aux fortiffications et se garniront de piques, pelles ferrées et hostes; en sorte que contre un pique il y ait deux pelles et quatre hostes;

Que les gens d'église et femmes veuves y commettront chacun un homme;

Qu'il sera commandé aux païsans refugiez en ceste ville d'y aller pareillement;

Et au regard de la subsistance des soldats, il a esté pareillement résolu qu'il sera levé sur les habitans cinq années de leur taxe ordinaire au bureau des pauvres.

Du 13[e] jour d'aoust mil six cens trente-six, en la chambre du conseil de l'hostel de la ville d'Amiens, etc.

Sur l'avis asseuré qu'on a reçu que la ville de Corbye, siégée par les ennemis, est fort pressée, et que sy le secours du roy n'y arrive bien tost, il est à craindre que ladite ville soit prise dans peu de temps, de quoy il est d'autant plus nécessaire de donner advis à Sa Majesté, comme chose très-importante à l'estat, que lesdits ennemis pourroyent venir attaquer ceste ville, qui n'est point fortiffiée du costé de France; il a esté résolu que tout promptement ledit advis sera donné à Sadite Majesté, M[gr] le cardinal et nos seigneurs les ministres d'État, et particulièrement que ceste

Digitized by Google

ville est en péril; pour quoy faire Mᵉ Charles Le Caron, advocat, a esté depputé, avec Jehan de Ribeaucourt et Jehan Leroux le joeune pour l'assister; et sur la difficulté qu'ils ont faicte de faire le voiage, à cause des courses des ennemis, MM. les eschevins, corps et communauté de ladite ville leur ont promis qu'au cas qu'ils soyent pris et mis à rançon (que Dieu ne veuille), la ville les redimera pour leur rançon, et indemnera de tous poinctz.

Du 19ᵉ jour d'aoust mil six cens trente-six.

Mᵉ Charles Le Caron, advocat au baillage d'Amyiens, faisant son rapport du voiage qu'il a fait comme deputé de ladicte ville, vers Sa Majesté, a dict: Que dès le lendemain de sa deputacion pour les grands périls de la campagne, il prit sa route avecq escorte de vingt cavalliers par les confins de la Normandye, pourquoy il n'arriva à Verneuil que le dimanche suivant, sur les six heures de relevée, sy heureusement qu'aussytost descendu de cheval il eust l'honneur de saluer le roy comme il rentrait dans le parcq, et de l'entretenir de la fidélité des habitans de sa ville d'Amyens et des visibles défauts qui paraissoient en ses rampartz, qui estoient les deux subjectz de sa députacion, dont le roi tesmoigna l'entretien ne luy estre pas désagréable. Et luy ayant permis de le continuer jusques au pied de l'escalier du château, monté qu'il fut en son cabinet, il luy commanda de le poursuivre, ce qu'il fit, rendant preuve du premier par le rapport d'un grand nombre de bonnes actions des habitans quy estoyent si constamment concluantes de leur extrême affection au service de Sa Majesté, que, les ayant ouyes, elle advoua qu'elle tenoit Amyens pour ville aussi fidelle qu'aucune qu'il eust en tout le royaume; et du second par la représentacion qu'il luy fit des dehors, murailles et dedans de la ville; des dehors, luy représentant qu'il n'y en avoit que ceux que les habitans avoyent eux-mêmes faictz, et qui pourroyent non seulement estre inutilz, faute de soldatz pour les garder, mais mesmes nuisibles en tant que l'ennemy, quy en estoit proche, s'en pouroit saisir; des murailles, qu'elles estoyent tellement en désordre que par divers endroitz l'on pouvoit facilement y monter; du dedans, parce qu'il n'y avoit aucune force que celle des habitans, composée de douze compagnies de garde bourgeoise et trois de privillegiées, lesquelles estoyent beaucoup moins complètes à cause de la peste quy depuis cinq à six ans les avoit réduites à moins que

Digitized by Google

les deux tiers de leur nombre ordinaire, ce quy paroissoit bien en ce que, du corps le plus grand de tous les artisans, qui est celluy des maistres saieteurs, qui ont coustume d'estre quatorze à quinze cens et d'avoir chacun d'eux, cinq et six estilles battantes par cinq et six serviteurs[1], quy estoient autant d'hommes; pour le jourd'huy ils n'estoyent pas deux cens, encore de ces deux cens la pluspart estoyent misérables. Qu'à la vérité bien des pères avoyent des enfans dont ils pouvoyent joindre la force à la leur, parquoy dans l'extrémité de leurs affections à bien servir, ilz les avoyent offert au publicq avecq armes convenables, et ilz avoyent faict sept à huit compagnies, qui comptoyent au moins neuf cens hommes; mais que tout cela ensemble estoit fort peu de chose en une ville d'importance et de grande étendue comme Amiens, laquelle avoit présentement besoin d'un secours et d'hommes et de machines de guerre. A quoy le roy, quy, en la présence de messieurs le duc d'Angoulême, de Chavigny et de Feuquières seuls, avoit fort paisiblement entendu ledit Le Caron, respondit : Qu'il avoit envoyé le sieur de Meullet-Criel, capitaine du temps de feu Henri-le-Grand, d'heureuse mémoire, à Amiens, qu'il estoit résolu de conserver au péril de tout son estat; de faict, dans la prévoyance du mal pressant, dès l'heure mesme il résouldit d'envoyer les régiments des mareschal et marquis de Brezé, que le comte de Charrot, gouverneur d'Estenay, commanderoit; et parce qu'il ne se parloit pas de cavallerye, ledict sieur Le Caron supplya qu'il en fut envoyé quelques compagnies pour réprimer l'audace des ennemis, qui, dans la cognoissance qu'il n'y en avoit pas à Amiens, avoyent l'insolence de courir jusqu'à ses portes; et d'autant qu'en la conduite de ces deux régiments consistoit l'apparent salut d'Amyens, il fut le lendemain matin dans Chantilly, où le roy s'estoit rendu, mis en délibération quelle route on leur feroit tenir. Conseil pour cela assemblé au Louvre, où assistèrent seulement messieurs de Chavigny, secrétaire d'Estat, de Feuquières, comte de Charost, Gobelin et ledit Le Caron, quy, commandé de dire son advis, estima qu'il falloit retourner par le chemin qu'il avoit tenu à venir; mais sur quelques doubtes qu'on en fit, le sieur de Feuquières fu voir le roy qui de sa main propre approuva la route proposée

[1] Ainsi, il y avait ordinairement à Amiens environ 9,000 *saieteurs*.
H. D.

Digitized by Google

selon laquelle, de faict, lesdictz deux régiments se rendirent à Abbeville, où celuy du maréchal de Brezé fut laissé par un ordre nouveau du roy, sur l'advis que quinze cens hommes sortis des garnisons de Corbye s'estoient rendus à Amiens; et l'autre du marquis en sortit pour aller en ladicte ville d'Amiens, où il est resté, conduit par ledit sieur comte de Charrost que ledit sieur Le Caron accompagna tousjours, comme fit ledit sieur Gobelin, porteur de commission particulière pour informer des actions de monsieur de Saucourt[1]. La veille estoient entrées à Amiens deux compagnies de cavallerye, celle du sieur d'Esclainvillers et une autre, et le jour suivant y entrèrent deux autres venant du Boullenoys, qui estoyent des présens effectz de la promesse du roy; qu'il chérissoit Amiens et la conserveroit au péril de son estat. Le souvenir de quoy oblige ladite ville d'Amyens de continuer ses fidelles affections à son service, et ledit sieur Le Caron les siennes au service de tous les deux. Après lequel rapport icelluy Le Caron a esté remercié par la compagnie, qui luy a tesmoigné l'obligation que luy a toutte la ville dudit voiage.

Du samedi, onziesme jour d'octobre mil six cens trente-six, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amiens, où estoient Nicolas de Halloy, Jehan de Sachy, eschevins, etc.

En la dicte assemblée, tenue pour délibérer sur la proposition contenue en un mémoire escript et signé de la main de Mgr Des Noyers, secrétaire des commandemens de Sa Majesté, au subject des fortiffications de ceste ville et citadelle, duquel mémoire, envoyé il y a deux jours à Messieurs les eschevins, la teneur en suit :

« Du huictiesme jour d'octobre, à Amiens.

« Messieurs les eschevins d'Amiens s'assembleront, s'il leur plaist, aussitost qu'ilz auront receu le présent mémoire, et en envoyront la responce en mesme temps à monseigneur le cardinal[2].

[1] Ou plutôt de *Soyecourt*, le même qui fut accusé d'avoir lâchement rendu la ville de Corbie aux Espagnols et qui fut condamné par contumace à être tiré à quatre chevaux, en la grande place de la ville d'Amiens. Plus tard, l'innocence de ce gouverneur de Corbie ayant été reconnue, il fut absous et réintégré dans tous ses biens. H. D.

[2] Le cardinal de Richelieu. H. D.

Digitized by Google

Le roy a faict achever le plan des fortiffications qui restent à faire autour d'Amiens pour rendre la ville en seureté: le tout se trouve monter à près de soixante mil livres.

« Chacun sçait que le roy, ne recevant plus ny tailles ni fermes, ne peult faire fonds pour ces despenses.

« L'on a proposé d'accorder à la ville d'Amiens, par lettres patentes, la jouissance d'un certain octroy sur le sel qui vaudra en bonne saison 2,500# de rente pour vingt années, moyennant quoy la ville emprunete cinquante mil livres pour employer ausdites fortiffications par les mains des officiers du corps de ville, de peur de divertissement; cela est sy important et si pressé qu'il fault tout quictter pour y vaquer, car le temps presse, l'armée ne sera pas tousjours icy, et la ville n'est sans danger en l'estat qu'elle est, ayant de puissans ennemys sur les bras.

« Signé : DESNOYERS. »

Il a esté advisé que Mgr le cardinal sera très-humblement supplié de dispenser les eschevins de faire faire les fortiffications qui sont à faire à la citadelle, et que Son Éminence ait agréable qu'ilz se chargent des fortiffications de la ville, suivant le plan qui en a esté faict; ilz le feront en leur remettant les trois fermes particulièrement destinées aux fortiffications de ladite ville par l'édict de l'an mil cinq cens quatre-vingtz dix-sept, et leur donnant lettres patentes pour emprunter jusques à soixante mille livres qui seront employées aux travaux desdictes fortiffications, sans discontinuation: pour seureté de laquelle somme l'on obligera le revenu desdictes fermes et celluy de la ville, lesdictz eschevins se submettans de rendre compte de l'employ desdictz deniers.

Extrait des registres du Conseil d'Estat.

Arrêt pour les fortifications.

Le roy, voullant pourvoir à ce que les travaux nécessaires pour la seureté de la ville d'Amiens, commencez aux dehors d'icelle, dont la despense a esté estimée à la somme de soixante mil livres, soyent promptement achevez jusques à leur perfection, comme aussy les réparations quy se trouveront à faire aux rampartz et portes de ladite ville, Sa Majesté, estant en son conseil, a ordonné

Digitized by Google

et ordonne que les premier et eschevins de ladicte ville d'Amiens seront chargez de faire incessamment travailler ausdictz ouvrages des dehors et réparations des rampartz et portes d'icelle, jusques à leur entier achèvement; et pour cet effect, d'emprunter ladicte somme de soixante mille livres ou plus grande, sy besoin est, pour estre employée au payement desdictz ouvrages à mesure qu'ilz advanceront; de laquelle ilz seront remboursez des deniers provenans des fermes du *pied fourche*, de la *buche* et des *bières*, dont les recepveur et conservateur des fortiffications de ladite ville ont le maniement jusques à présent; lesquelz en seront deschargez en vertu du présent arrest. Voullant, Sa Majesté, que lesdictz premier et eschevins jouissent à l'advenir desdites fermes, à la réserve des gages desdictz recepveur et conservateur seulement qui leur seront payez chacun an sur leurs quittances par lesdictz premier et eschevins, aux termes accoustumez, jusques à l'actuel remboursement tant du principal de ladite somme que des intérêtz d'icelle, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, desquelles, sy aucunes interviennent, Sa Majesté s'est réservé et à sondit conseil la congnoissance. Ordonne, en outre, Sa Majesté, que par Me Olivier de Beauregard et le premier eschevin, il sera tenu controolle tant desdictz ouvrages et despenses qui seront faictes pour iceux que de la recepte et jouissance desdites fermes; pour, sur ledit controolle qui en sera par eux tenu, les estatz desdictes despenses et du remboursement des advances faictes par lesdictz premier et eschevins estre arrestez au conseil de Sa Majesté.

Faict au conseil d'Estat du roy, tenu au camp de Muin[1], Sa Majesté y estant, le quinze octobre mil six cens trente-six. Signé SUBLET.

(Extrait du 63e registre aux délibérations de l'hôtel de ville d'Amiens, fol. 74 à 90.)

[1] C'est-à-dire de Demuin, village de l'arrondissement de Montdidier et du canton de Moreuil, où le roi Louis XIII avait établi son quartier général pendant le siége de Corbie par l'armée française. H. D.

Digitized by Google

VII.

Documents relatifs à la composition de l'histoire de Bretagne, par Dom Lobineau.

(Communications de MM. Quesnet, correspondant, à Rennes, et Levot, correspondant, à Brest.)

1° Précis des délibérations des États de Bretagne, relatives à l'histoire de cette province par D. Lobineau[1].

1689. — Novembre, 11.

Sur les 48,000tt (de gratifications)[2], les États donnent 300tt au père prieur de Redon pour cette histoire.

1691. — Septembre, 30.

On ordonne que les archives seront ouvertes aux bénédictins de Redon, qui travaillent à une nouvelle histoire de Bretagne.

1693. — Octobre, 20.

Sur les 48,000tt (de gratifications), on donne 1,000tt au père Audren, pour l'engager à la continuer.

1703. — Novembre, 9.

On accorde aux pères bénédictins 20,000tt, payables en trois ans, pour les frais d'impression, reliure, gravure, et pour la pension de l'autheur de ladite histoire, dont les imprimeurs fourniront sous le même temps 500 exemplaires, et 500 autres exemplaires des preuves, outre ceux pour les officiers des États; les ordres de l'église et de la noblesse en auront chacun 200 et le tiers 100, qui

[1] M. Quesnet ayant extrait du précis des États de Bretagne, formant cinq volumes in-folio aux archives de Rennes, tout ce qui concerne les histoires de d'Argentré, de D. Lobineau et de D. Morice, nous ne donnons ici que les délibérations relatives à la seconde de ces histoires. L'ensemble de ces documents ne serait pas sans intérêt pour celui qui voudrait faire, pour l'histoire de Bretagne, un travail analogue à celui que M. E. Thomas vient de publier sur la composition de l'histoire de Languedoc, par de Vic et Vaissette. H. B.

[2] A l'ouverture de chaque tenue d'États, les commissaires du roi remettaient à l'assemblée un mémoire de certaines dépenses que le roi autorisait à l'avance, comme une faveur, et qui devenaient facultatives pour les États. Ces 48,000 livres rentrent dans cette catégorie. (*Note de M. Quesnet.*)


Digitized by Google

seront distribués aux membres présents en cette tenue. On prie en même temps M. de Caumartin, abbé de Buzay, de revoir l'ouvrage, et de veiller à sa perfection, et on ordonne le dépôt au greffe des mémoires signés par le père Lobineau[1].

1705. — Novembre, 23.

Le roy demande qu'il soit fait fonds de 13,333ᵗᵗ 6ˢ 8ᵈ, pour le second et troizième paiement des 20,000ᵗᵗ, et on ordonne à cet égard l'entière exécution de la délibération de 1703.

1705. — Novembre, 27.

Les commissaires ayant fait dire que cette délibération n'était pas conforme aux intentions du roy; les états ordonnent le fonds de ladite somme paiable aux conditions de la délibération de 1703.

1707. — Octobre, 27.

On donne acte à MM. les princes de Guemené, de Monbazon, de Soubise et de Rohan, de leurs protestations contre les fautes que le P. Lobineau, autheur de l'histoire de Bretagne, pourroit avoir commises à leur égard[2].

1707. — Novembre, 4.

Avant de rien statuer sur la dépense du P. Lobineau et sur sa proposition d'augmenter et embellir l'histoire au moyen des nouveaux titres qu'il a recouvrés, on ordonne l'exécution des délibérations de 1703 et de 1705, au sujet des exemplaires qu'il doit fournir.

1707. — Novembre, 18.

Le père Lobineau ayant rempli ses obligations, on nomme une commission pour examiner ses nouveaux titres[3].

[1] Il s'agit évidemment du compte de dépenses et du mémoire à l'appui présentés par Lobineau, et que nous publions sous les nᵒˢ 2 et 3.

[2] On peut voir au Bulletin de 1849, p. 223, une lettre de Lobineau à M. de Kergariou, du 21 août 1708, par laquelle il répond à une réclamation de ce personnage, qui se plaignait de l'omission du nom de sa famille dans l'histoire de Bretagne. Dans cette lettre, D. Lobineau ne se gêne pas pour manifester la mauvaise humeur que lui cause la conduite des États à son égard. H. B.

[3] On trouvera plus loin, sous le nᵒ 4, les deux requêtes adressées à ce sujet aux États par D. Lobineau.

Digitized by Google

1707. — Décembre, 2.

Sur son rapport(*sic*), on lui accorde le titre d'historiographe et une pension viagère de 300ᵗᵗ.

1717. — Août, 1er.

On ordonne qu'à l'avenir il ne sera plus fait fonds de cette pension.

1720. — Octobre, 18.

Par considération pour M. le maréchal d'Estrées, on fait fonds de 1,500ᵗᵗ pour ladite pension, depuis 1718 jusques en 1722, à raison de 300ᵗᵗ par an.

1728. — Octobre, 29.

On ordonne que le greffier ou les commis du greffe, en présence de trois députés de chaque ordre, feront inventaire des papiers du feu père Lobineau, au pied duquel le prieur des Bénédictins reconnaîtra qu'ils sont restés dans leur maison et s'obligera de les représenter quand il en sera requis[1].

2° Compte de la dépense qui a esté faite pour la nouvelle histoire de Bretagne.

1690.

Pour le voyage du P. Gallois et du P. Rougier à Lanbale (*sic*), afin d'y voir les archives de Penthièvre; à Saint-Brieuc et aux environs, pour y voir les archives des catédrales et abbaies, lequel voyage a esté de cinq mois, à trois livres par jour, sont 450ᵗᵗ 00ˢ

[1] Lobineau étant mort, le 3 juin 1727, à Saint-Jagut, ses papiers furent transportés à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où l'inventaire en fut dressé au mois d'août 1729 par les commissaires des États. En cette occasion, le supérieur protesta qu'en se soumettant à l'inventaire, il entendait que cette soumission ne pût préjudicier aux droits que les pères bénédictins avaient sur ces papiers, comme ayant été recueillis par les soins et aux frais de la congrégation. Cette affaire donna lieu, en 1730, à une nouvelle réclamation de la part du supérieur, laquelle amena la décision suivante, prise à la séance du 29 novembre : « Sur la requeste des PP. Bénédictins de la ville de Rennes, les États leur ont laissé la disposition des papiers de feu D. Lobineau, persuadés qu'ils en feront un bon usage. » M. Quesnet déclare que ces papiers n'existent pas dans le fonds de Saint-Melaine, et pense qu'ils font peut-être partie de la collection des Blancs-Manteaux à la Bibliothèque impériale. H. B.

Digitized by Google

1691.

Pour le voyage du même P. Gallois à Nantes, où il a séjourné pendant six mois avec trois autres religieux, et visité les archives du chasteau de Nantes et de la chambre des comptes, à 6 l. par jour, sont... 1080^{ff} 00^{s}

1691.

Pour le voyage et séjour du P. Rougier à Blein, où il a travaillé pendant deux mois et demi avec deux autres religieux, à 4 l. 10 s. par jour, sont.... 337 10

1691.

Pour le voyage du R. P. Audren, en Basse-Bretagne, avec trois autres religieux, pendant deux mois, afin de visiter les archives des abbaies et des catédrales, à 8 l. par jour, sont.................... 480 00

1692.

Pour un autre voyage fait à Guerrande, par un religieux, pendant six semaines, afin de visiter quelques archives.............................. 75 00

1691.

Pour le séjour du P. Gallois et du P. Rougier à Saint-Melaine de Rennes..................... 450 00

1692.

Pour le transport des mémoires et papiers de l'histoire, de Redon au Mans..................... 45 00

1693.

Pour le voyage du P. Lobineau et du P. Brient en Touraine et en Anjou, pendant quatre mois, afin d'y voir plusieurs archives d'abbayes qui ont des prieurés en Bretagne, et celles des catédrales de Tours et d'Angers................................. 180 00

1696.

Pour le voyage du P. Gallois et du P. Brient au

Digitized by Google

Mont Saint-Michel, Dol et les environs, pendant 4 mois.................................... 135ll 00s

1699.

Pour le voyage du P. Lobineau à Painpont, Dinan et les environs, pendant deux mois.............. 90 00

1701.

Pour le voyage du mesme à Nantes, et séjour pendant quatre mois, afin d'achever de voir la Chambre des comptes, avec un dessinateur qu'il a emploié à Nantes et envoié à Ploermel, Josselin et ailleurs, tirer les portraits et tombeaux des ducs........... 360 00

1703.

Pour le voyage du mesme à Paris et séjour, afin d'y perfectionner l'histoire. Le voyage 60ll et le séjour à 30 s. par jour, pour six mois, sont 270ll et 60ll sont. 330 00

...Pour trois ou quatre rames au plus de grand papier de compte emploié aux mémoires et à dresser quelques généalogies........................ 80 00

...Pour 4 rames de papier moien à 9ll la rame. 36 00

...Pour trois rames de moindre papier........ 9 00

...Pour les ports de lettres et de pacquets, messages et présents faits aux gardes des Chartres pendant l'espace de 14 ans...................... 400 00

Somme totale........................ 4,537ll 10s

Receu...................... 1,000ll 00

Reste...................... 3,537ll 10s

Arresté à Saint-Germain-des-Prés, le 20e de Septembre 1703,

F. Gui-Alexis Lobineau.

3e Mémoire à l'appui du compte précédent.

On supplie très-humblement nos seigneurs des Estats de faire attention à trois choses:

1° Que le R. P. dom Maur Audren, qui a entrepris cette his-

Digitized by Google

toire, a fait une despense considérable sur l'assurance que les Estats lui donnèrent en 1689 et 1693 qu'ils y auroient égard; et cette despense, pendant 14 ou 15 ans, se monte, selon le calcul que l'on en a fait voir à M. le sindic des Estats, à 4,537ᵗᵗ, sur quoi l'on a touché que 1,000ᵗᵗ;

2° Que le séjour du P. Lobineau, auteur de cette histoire, à Paris, où il est depuis le 15 de juin de cette année, pour travailler à la perfection de son ouvrage et à en procurer l'impression par les plus fameux imprimeurs, lui couste 30 s. par jour, pour sa nourriture et sa chambre seulement, ce qui va par an à 540ᵗᵗ et plus.

3° Qu'il ne se trouve point de libraire qui vueille se charger de tous les frais de l'impression, à cause qu'il s'agit d'une histoire particulière, qu'ils supposent qui ne peut pas estre d'un si grand débit que des histoires générales.

Toutes ces choses présupposées, le R. P. Audren et l'auteur de cette histoire déclarent que ce n'est point par un intérest sordide qu'ils ont rendu service à leur patrie, et que s'ils ont quelque chose à demander, ce n'est pas dans le dessein de se récompenser eux-mêmes. Ils abandonnent entièrement à nos seigneurs des Etats ce qui touche la récompense pour ne parler ici que de ce qui concerne certaines despenses, qui paroissent nécessaires.

La première est le remboursement des avances faites par le R. P. Audren. Le roi a bien voulu marquer à Mr de Chamillard que c'étoit en quelque façon une dette de la province, et S. A. S. monseigneur le comte de Toulouze l'a escrit de mesme à Mgr le mareschal d'Estrées.

La seconde est d'assigner une pension à l'auteur, pendant qu'il est uniquement occupé à travailler pour la province, et cela dans un lieu où son séjour lui couste extrêmement.

La troisièsme est que nos seigneurs des Estats vueillent bien faire une partie des frais de l'impression. L'on a consulté plusieurs libraires, et tous conviennent que l'impression de l'histoire en deux volumes in-folio de 225 fueilles chacun, l'un en caractères de Saint-Augustin à 40ᵗᵗ la fueille et l'autre en caractères de petit cicéro à 45ᵗᵗ la fueille, reviendra a 19,125ᵗᵗ, sur le pied de mille exemplaires. Il y a, outre cela, pour 5,000ᵗᵗ de gravures, quoiqu'on se soit retranché à ce qui est absolument nécessaire: comme le portrait de Mgr le comte de Toulouze, ceux d'Alain

Digitized by Google

Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artus III; les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean I, d'Artus II, de Jean IV, des connestables du Guesclin et Clisson, de François II et d'Yoland de Dreux; le buste de la reine Anne; 400 sceaux, dont il y en a 67 de 4 pouces de diamètre, 116 de 3 pouces, 149 de 2 pouces; le reste plus petits, et une seule vignette pour l'épistre dédicatoire.

Celui que l'on a trouvé parmi tous les libraires qui demande moins aux Estats, offre de leur donner 500 exemplaires, à condition que la province fasse les trois-cinquièmes parties de la despense totale, c'est-à-dire qu'elle donne 14,000[tt], et cela en un ou deux termes, comme elle le trouvera bon. Sur quoi il est à remarquer que les 500 exemplaires qu'il promet aux Estats, à 30[tt] chacun, feroient 15,000[tt], c'est-à-dire 1,000[tt] plus que les Estats ne donneroient et que ce grand présent du libraire retardant le débit du reste des exemplaires, il est juste qu'il demande un peu plus de la moitié des frais (quoiqu'il garde la moitié des exemplaires), pour ne pas perdre les intérests de ses avances.

On n'a pu trouver de composition moins onéreuse pour nos seigneurs des Estats. On espère qu'ils ne refuseront pas de faire quelqu'attention à la bonté que le roi a eue de marquer qu'il consentoit qu'ils fissent dans cette rencontre tout ce qu'ils jugeroient digne d'eux.

Si la despense paroit un peu forte à quelques-uns, on les supplie de considérer que c'est uniquement pour la gloire de la province que l'on a travaillé; qu'il ne revient aucun profit à ceux qui se sont donné la peine de mettre l'histoire dans l'estat où elle est; enfin que nosseigneurs des Estats peuvent partager en deux termes ce qu'ils jugeront à propos de donner[1].

4° Requêtes de D. Lobineau aux États pour obtenir d'être autorisé à faire un supplément à son histoire de Bretagne.

A nosseigneurs des Etats.

Remonstre très-humblement F. Gui Alexis Lobineau, prestre religieux bénédictin, leur historiographe, qu'aiant esté chargé de la

[1] Ce mémoire, ainsi que le compte qui précède, est de la main de D. Lobineau. Il n'est pas daté dans la copie envoyée par M. Quesnet, mais paraît être du 3 novembre 1703, comme l'indique M. Levot.

Digitized by Google

part de nos dits seigneurs de faire imprimer l'histoire de Bretagne qu'il auroit composée par leur ordre, et d'en présenter cinq cens exemplaires à nos dits seigneurs, et aiant touché certaines sommes destinées par eux à cet effet, il auroit ponctuellement obéi à ce que nos dits seigneurs lui auroient enjoint, fait imprimer la dite histoire en beaux caractères et beau papier, enrichie de plus de quarante belles estampes, et fait relier proprement les dits cinq cens exemplaires, lesquels il auroit fait rendre en cette ville de Dinan pour estre distribuez par ordre de nosseigneurs les présidens. Mais, comme il ne juge pas qu'il suffise pour lui de délivrer la dite histoire à nos dits seigneurs, et qu'il souhaite, pour estre quitte envers eux, qu'ils aient une connoissance exacte de la despense qu'il a faite, tant prévüe qu'imprévüe, aussi bien que d'une espèce de distribution commencée par ordre de S. A. S. monseigneur le comte de Toulouse, et par les avis de M^r^ l'abbé de Caumartin, nommé par nosdits seigneurs pour avoir soin de cette impression et recevoir de l'exposant les exemplaires et l'en descharger, à mesure qu'ils seroient reliez; le dit exposant supplie très-humblement nos dits seigneurs de nommer deux commissaires de chaque ordre, auxquels il puisse rendre un compte fidelle de toutes les despenses qu'il a faites et de la distribution commencée par les dits ordre et avis; afin que sur le rapport desdits commissaires il plaise à nos dits seigneurs ordonner ce qu'ils jugeront à propos, tant pour la descharge du suppliant que pour la répartition qui est à faire entr'eux des exemplaires de la dite histoire qui sont en cette ville de Dinan.

Le dit suppliant remonstre de plus à nos dits seigneurs qu'outre les pièces par lui emploiées dans le second volume de la dite histoire, il lui en est resté beaucoup d'autres entre les mains, et il en a recouvré une quantité surprenante de nouvelles à la Chambre des comptes de Paris, qui peuvent servir à l'augmentation, continuation et embellissement de la dite histoire[1], lesquelles il a jugées d'une si grande conséquence qu'il a crû que son devoir l'obligeoit

[1] Par la lettre que nous avons citée plus haut, on voit que Lobineau travaillait en 1708 à l'ouvrage supplémentaire qui est indiqué ici. Il existe à la bibliothèque publique de Rennes (n° 195 des manuscrits) une copie en 1 vol. in-folio de 219 feuillets, d'un mémoire de Lobineau, ayant pour titre: *Traité historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi par occasion des barons en général, des fiefs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons.* Ce mémoire devait

Digitized by Google

d'en avertir nos dits seigneurs par la lettre imprimée qu'il a pris la liberté de leur adresser sur ce sujet. Il les supplie très-humblement d'y faire quelqu'attention et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos. De son costé il apportera toujours tout le soin et toute la diligence possible pour exécuter leurs ordres et faire voir qu'il n'a rien de plus cher que d'emploier à la gloire de sa patrie le peu de talens qu'un long usage lui peut avoir acquis.

Signé : F. Gui Alexis Lobineau.

Nota. Cette pièce est autographe.

A nosseigneurs des Etats.

Remonstre très-humblement dom Gui Alexis Lobineau, religieux bénédictin, auteur de leur nouvelle histoire, disant :

Qu'il a plu à nosseigneurs ordonner qu'avant qu'il fust fait droit sur une requeste précédente, qu'il avoit pris la liberté de leur présenter, il seroit procédé à la distribution des 500 exemplaires de la dite histoire qu'il devoit aux Etats ; qu'il a fait cette distribution, et supplie de nouveau nos dits seigneurs de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner les despenses par lui faites pour l'impression de l'histoire de Bretagne qu'il a eu l'honneur de leur présenter. Leur remonstre en mesme tems qu'il a recouvré un nombre considérable de pièces dont il a fait un recueil qu'il croit si avantageux et si honorable à la province, qu'il estime qu'il est de son devoir d'en avertir nos dits seigneurs, en leur offrant de continuer ses soins et son application pour le service de sa patrie, à laquelle il a déjà consacré ses plus belles années. Il supplie donc très-humblement nos dits seigneurs de vouloir bien lui donner des commissaires pour examiner la dite despense, tant prévüe qu'imprévüe, aussi bien que les pièces par lui produites et énoncées dans la lettre qu'il a eu l'honneur d'adresser à nos dits seigneurs, et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos.

Signé : F. Gui Alexis Lobineau.

Nota. Cette pièce est autographe.

servir à la composition des deux nouveaux volumes dont le prospectus fut publié, mais l'ouvrage annoncé ne parut pas et ne fut jamais sans doute terminé. L'original de ce mémoire figure dans l'inventaire fait à Saint-Melaine, sous le n° 20.

Digitized by Google

VIII.

Église de Pommeuse, canton de Coulommiers (Seine-et-Marne).

(Communication de M. A. Dauvergne, correspondant à Coulommiers.)

Ce village, situé sur la rive gauche du Morin, à 6 kilomètres à l'ouest de Coulommiers, au pied du coteau que domine l'abbaye de Faremoutier, était plus considérable autrefois. Le château, fortifié et entouré de fossés profonds, a été détruit pendant la Révolution. Plusieurs vues et plans de ce château existent encore. D. Toussaint Duplessis (*Histoire du diocèse de Meaux*, t. I, p. 243) dit : « A Pommeuse, il y avait un Hôtel-Dieu sous l'épiscopat de Mgr Briconnet (1516), et c'est tout ce que j'en ai trouvé. »

Le château et l'Hôtel-Dieu ont disparu tout à fait; il ne reste plus que l'église paroissiale, édifice sans valeur, qui paraît remonter au XIe siècle et qui a été souvent modifiée depuis le XVe.

L'époque romane est représentée dans le bas côté nord de la nef, le seul qui existe aujourd'hui, par trois grosses colonnes trapues portant des arcades en ogives romanes et dont les bases sont enfouies sous le sol, exhaussé à plusieurs reprises. Les corbeilles des chapiteaux, très-écrasées, montrent des masques informes à leurs angles; un de ces angles est terminé par un écu chargé d'un chevron et *renversé*, particularité qui mérite d'être signalée.

Les parties refaites au XVe siècle sont dépourvues d'intérêt.

Le fond de l'abside, qui appartient à cette dernière époque, sert maintenant de sacristie, au moyen d'un rétable de pierre et de plâtre, dans le goût italien du siècle dernier; une litre seigneuriale est peinte sur le mur, au-dessous des fenêtres de l'abside. On y voit deux écussons accouplés, surmontés d'une couronne de comte et supportés par deux lions. Le premier écusson : *D'azur au chevron d'or, chargé de six merlettes de sable en chef, et de quatre en pointe;* le second : *D'azur à deux branches d'olivier* (je crois) *d'or, au croissant d'or en pointe.*

Ce sont, je pense, les armoiries de M. de Bezemaux, gouverneur de la Bastille et seigneur de Pommeuse, en 1695. (Voir Comparution de la noblesse de Champagne et de Brie à l'arrière-ban de 1695.)

Deux pierres tombales existent dans cette église.

La première sert de marche à l'autel de la chapelle de la Vierge.

Digitized by Google

Elle porte 2^{m},45 de longueur, o^{m},85 de largeur au sommet, et 1^{m},15 à la partie inférieure.

La gravure, peu profonde, et d'ailleurs très-effacée, montre une croix dont les bras, terminés en cœur, ont pour appendice un cercle qui contient une feuille trifoliée. Un mastic rougeâtre remplit le fond de la gravure et dégage les contours de cette feuille. Une rosace, formée d'une torsade avec sept divisions, occupe le centre de la croix; la base est en tore aplati. A l'angle gauche, on lit, en caractères non gothiques, ces lettres :

IOH.... E. BARDVS..

Tous ces caractères réunis me semblent démontrer le XIIIe siècle.

Les débris d'une autre dalle historiée apparaissaient sur divers points de l'église, engloutis sous le pavé moderne; M. l'abbé Bescheret, curé de Pommeuse, a bien voulu m'aider à les dégager. Après deux heures de travail nous parvinmes à réunir onze morceaux, formant la moitié supérieure de cette tombe. Ces morceaux, rajustés, ont été immédiatement dressés et scellés contre un mur du bas côté nord. La bonne volonté et l'empressement de M. le curé Bescheret à garantir ces débris d'une destruction totale sont des faits trop rares pour n'être pas signalés avec éloge.

Cette dalle était longue de 3 mètres et large de 1^{m},25. Deux personnages, le mari et la femme, y sont représentés sous des arcades ogivales trilobées, dont l'extrados est orné de choux frisés et d'un bouquet pyramidal. Le mari est vêtu d'une robe à larges manches et chaussé de poulaines. Les cheveux de la femme, divisés sur le front, sont relevés sur les oreilles; un bandeau et une guimpe complètent cette coiffure.

Une inscription entourait toute la dalle ; on ne lit plus que ces mots :

+ ICI ..... PIERRE:S ....
...E:DE:POVMEVRE:7:ISABEL...FAI...VEXP:...

Jusqu'à la fin du XVe siècle, on trouve ce nom écrit ainsi : *Pomeure;* en latin : *Pons Mucræ,* Pont de Morin.

Cette tombe doit être du commencement du XIVe siècle, car j'ai pu compulser les déclarations de fiefs faites depuis 1345, et je n'ai rencontré parmi les seigneurs de Pomeure ni le nom de *Pierre,* ni celui d'*Isabelle.*

Digitized by Google

Un piédestal de croix, en pierre, de 1^{m} 70 environ de hauteur, se composant d'un dé de 0^{m} 75 de côté, supporté par quatre colonnes placées aux angles et une cinquième au milieu, a été déposé récemment dans le nouveau cimetière de la commune. Renversé en 1830 de l'endroit qu'il occupait à l'entrée du village, sur le bord de la voie romaine dont on retrouve les vestiges depuis Pommeuse jusqu'à Chailly-Maldenrée (10 kilom.), ce piédestal avait été transporté dans le cimetière qui entourait l'église. Bien que dépourvues de leurs chapiteaux, qui ont disparu à la suite de ces déplacements, ces colonnes groupées conservent une certaine élégance; les tores, déjà aplatis, des bases, et les empatements frustes et plus apparents en plan qu'en relief, donnent à ce petit débris de monument la date du commencement du XIIIe siècle.

IX.

Réchaud en fer de la sacristie de Saint-Pierre de Beauvais.

(Dessin communiqué par M. Mathon fils, notice de M. Lassus, membre du Comité.)

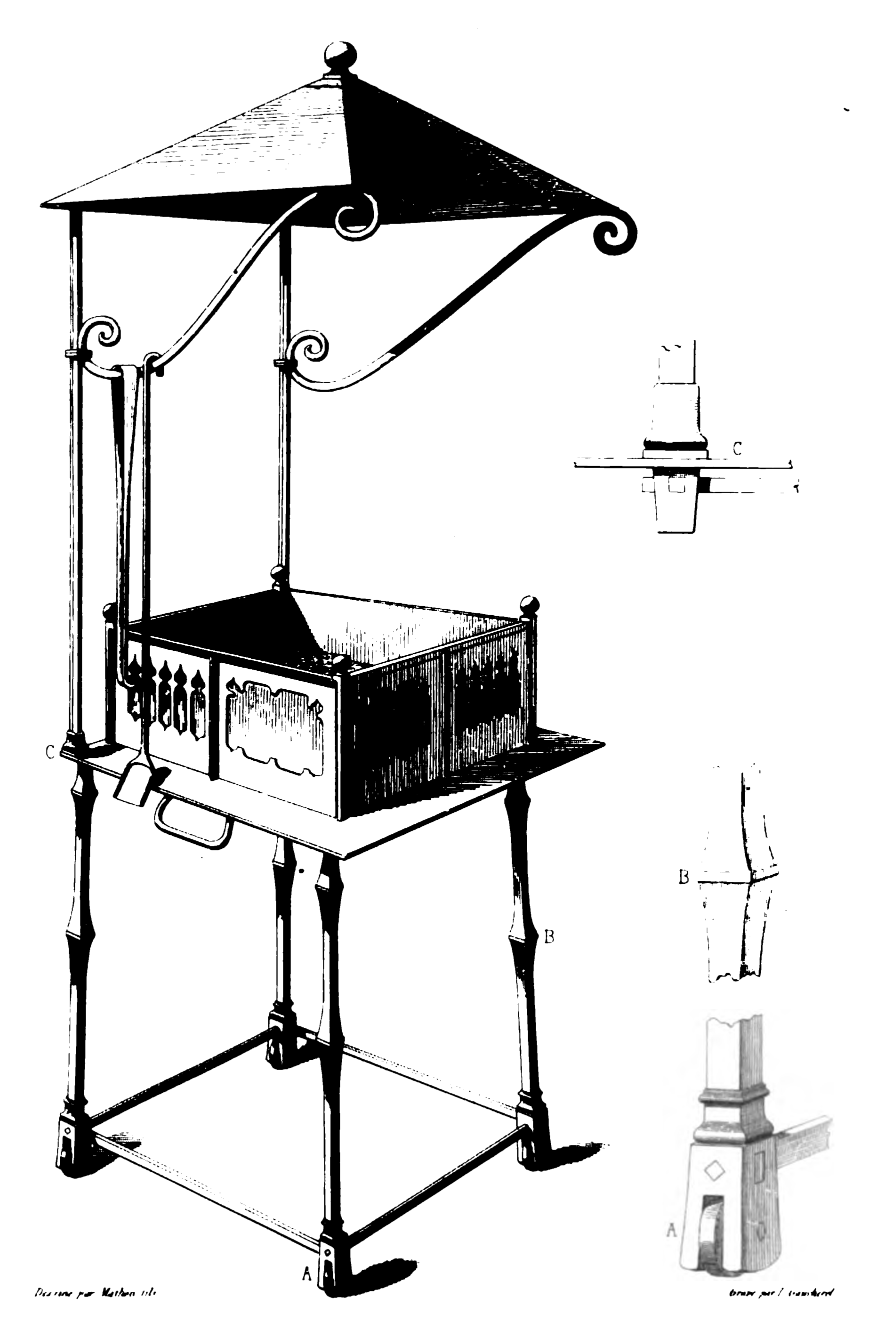
Ce réchaud[1], dont les chantres de la cathédrale se servent encore aujourd'hui pendant l'hiver, appartient à la fin du XVe siècle, et n'est pas sans intérêt à cause de la rareté de plus en plus grande de ces sortes d'objets mobiliers.

A juger seulement d'après le dessin et sans se rendre compte des dimensions, on le prendrait presque pour une petite forge portative à laquelle il ne manque que le soufflet; aussi est-il indispensable d'observer que le carré du foyer n'a que 0^{m},30 de côté, et la hauteur des pieds 0^{m},40.

Évidemment, on ne pouvait se servir commodément de ce petit meuble qu'étant assis; ses roulettes et ses deux poignées permettent de le mettre facilement à sa portée.

[1] Voir pl. Ire.

Digitized by Google



Dessiné par Mathon fils — Gravé par J. Gaucherel

RECHAUD DE SACRISTIE DE S^T PIERRE DE BEAUVAIS

(hauteur 1 m. 20 cent.

Imp. ... Chardon ainé ... Hautefeuille ... Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

XVIII.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 13 mars 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, Fr. Halévy, le Clerc, Magnin, Patin, Sainte-Beuve, de la Villemarqué; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le ministre, par lequel M. Fr. Halévy, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire de musique, est nommé membre du comité, section de philologie.

M. Mary-Lafon adresse les renseignements qui lui avaient été demandés à propos de la mission qu'il sollicite en Angleterre.

Ainsi qu'il l'a déjà fait connaître, le manuscrit de la Bibliothèque impériale qui lui a fourni le texte provençal du roman de Girart de Roussillon, est trop incomplet pour pouvoir être publié dans l'état actuel; non-seulement tout le début, dans lequel se trouve nécessairement l'exposition, manque dans le manuscrit, mais ce dernier offre encore une multitude de lacunes; tantôt ce sont des vers qui ont été oubliés, tantôt des feuillets entiers dont l'omis-

Digitized by Google

sion cause parfois une brusque interruption dans le récit. Le manuscrit d'Oxford et celui de la Bibliothèque harléienne, à Londres, peuvent seuls donner les moyens de combler ces vides, et de corriger un texte souvent défectueux. Le manuscrit du Musée britannique ne contient, il est vrai, que 1,900 vers, mais M. Mary-Lafon y attache d'autant plus d'importance que, dans son opinion personnelle, il le considère comme appartenant au pur roman. Le manuscrit de la Bibliothèque bodléienne présente, de son côté, l'avantage inestimable d'être complet : il se compose de 9,937 vers, tandis que le manuscrit de Paris en renferme seulement 8,700.

M. Mary-Lafon signale ensuite l'existence à la Bibliothèque impériale, à Paris (supp. fr. n° 632[5]), d'un manuscrit du XIIIe siècle qui contient une copie, en français du temps, du texte provençal de Girart de Roussillon, copie très-fidèle, et qui permet d'apprécier à peu près exactement en quoi consistent les lacunes qui se rencontrent dans les anciens manuscrits en provençal de la même bibliothèque. Le manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune, sur lequel M. Maillard de Chambure avait autrefois adressé un rapport au comité, n'est autre chose, du reste, qu'une traduction identique du même poëme en français du XVe siècle.

M. Mary-Lafon termine en insistant sur la nécessité de restituer le véritable texte provençal du roman de Girart de Roussillon au moyen des manuscrits qui sont en Angleterre, et demande que M. le ministre veuille bien lui donner une mission à cet effet.

M. de la Villemarqué, qui s'était chargé de prendre des renseignements sur les manuscrits du roman de Girart de Roussillon, existants en Angleterre, donne connaissance de la réponse qu'il a reçue; le bibliothécaire d'Oxford réclame un manuscrit qui depuis longtemps a été emprunté par un Français au dépôt confié à sa garde, et se refuse à toute nouvelle communication tant que la réintégration de ce manuscrit n'aura pas eu lieu.

La section déplore cette regrettable circonstance, sur laquelle elle ne peut que se borner à appeler l'attention de M. le ministre.

Un membre annonce que M. Fr. Michel paraît devoir publier prochainement le roman de Girart de Roussillon. L'ouvrage a été indiqué récemment dans un catalogue comme étant sous presse.

La section pense qu'à la suite de ces deux communications il y a lieu de surseoir à statuer sur la demande de mission de

Digitized by Google

M. Mary-Lafon, et qu'il convient d'attendre de nouveaux éclaircissements.

M. Guessard appelle l'attention sur un des manuscrits légués à la bibliothèque du Vatican par la reine Christine, et que la France doit tenir à honneur de publier : c'est le *Mystère du siége d'Orléans*, œuvre anonyme de la seconde moitié du XVe siècle, dont le titre et la date suffisent pour commander l'intérêt. Aussi, dès 1844, un savant allemand, M. Adalbert Keller, le signalait-il dans son *Romvart* par quelques extraits et par une brève notice sur les noms des personnages qui y figurent.

Cinq ans plus tard, MM. Daremberg et Renan, chargés d'une mission en Italie, transcrivaient de leur côté quelques scènes de ce *Mystère*, afin de donner, disaient-ils, une idée plus exacte d'un poëme si curieux et si national [1]. A la même époque, M. Guessard, qui se trouvait aussi en Italie, a également été frappé de l'intérêt qu'offrait ce manuscrit, et ne pouvant en rapporter une copie intégrale, il en a du moins fait une analyse détaillée presque scène à scène. Il y a joint la transcription littérale de toutes les rubriques, qui sont nombreuses, et renferment des indications fort intéressantes sur l'appareil de la représentation, sur les décors, les costumes, les jeux de scène, etc. M. Guessard croit que le *Mystère du siége d'Orléans* mérite à tous égards de prendre place dans la collection des documents inédits, et demande à être chargé de le publier, en s'aidant du concours de M. Eugène de Certain, ancien élève de l'École des Chartes. Si cette proposition était accueillie, M. Guessard demanderait qu'une mission lui fût accordée, ainsi qu'à son collaborateur, afin qu'ils pussent se rendre à Rome et y faire la transcription du poëme.

Le manuscrit du *Mystère du siége d'Orléans*, grand in-4° de 1020 pages, d'une écriture difficile à lire, serait fort long à copier, même par deux personnes, et demanderait un travail de deux mois au moins.

M. le Clerc appuie vivement ce projet de publication, qui est adopté par la section et sera présenté par elle à la sanction du comité, lors de la première réunion générale.

M. Eugène de Certain demande à être chargé de la mission d'explorer le fonds de la reine de Suède à Rome, puis la biblio-

[1] *Archives des Missions*, t. I, p. 250.

Digitized by Google

thèque communale de Berne, et d'y examiner particulièrement les manuscrits provenant de Saint-Benoît-sur-Loire. Les recherches auxquelles il s'est déjà livré sur les catalogues de Montfaucon et de Sinner, ainsi que sur les notices de Sainte-Palaye et de la Porte du Theil, déposées à la Bibliothèque impériale, lui permettent d'assurer qu'il existe dans ces deux dépôts des textes inédits intéressants pour l'histoire du XIe siècle, et des morceaux précieux pour l'histoire de la littérature en France. L'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), dont la plus grande partie des manuscrits enrichissent aujourd'hui la bibliothèque du Vatican et de Berne, possédait, en effet, autrefois une des plus importantes collections de manuscrits du moyen âge.

La section est d'avis que la mission sollicitée par M. de Certain pourrait avoir, comme il l'annonce, des résultats avantageux, surtout en ce qui concerne les manuscrits conservés au Vatican, les manuscrits de la bibliothèque de Berne étant plus connus par les travaux de Sinner et de Sainte-Palaye. La proposition d'appuyer cette demande de mission sera, en conséquence, portée par la section devant le comité réuni.

Rapports.

M. le Clerc donne lecture du projet d'instructions à adresser aux correspondants pour les travaux généraux de la section de philologie. M. le rapporteur termine en émettant un vœu pour la publication du *Mystère du siége d'Orléans*, dont il a été question précédemment, et en annonçant que M. Ravaisson compte proposer également la publication d'un volume d'œuvres inédites du philosophe Scot Érigène.

La section décide immédiatement qu'elle présentera ce nouveau projet de publication à l'adoption du comité, en même temps que celui de M. Guessard.

Le projet d'instructions de M. le Clerc sera lu au comité dans la prochaine réunion générale.

M. Guigniaut communique à la section quelques renseignements sur d'anciennes grammaires françaises, parmi lesquelles il s'en trouve une du milieu du XIVe siècle; ces détails sont extraits d'un troisième rapport de M. l'abbé Pitra, sur une mission littéraire accomplie par lui en Angleterre dans le courant de l'année

Digitized by Google

1850. Le rapport entier, qui n'avait pu être publié jusqu'à ce moment, paraîtra prochainement dans les Archives des missions.

M. Guigniaut rend compte, en second lieu, du rapport adressé par M. de Baecker à la suite de la mission dont il avait été chargé en Allemagne pour rechercher l'origine commune des chants populaires de la France avec ceux d'outre Rhin. Ce rapport paraît rédigé sous l'influence d'une idée systématique trop absolue, quoique ne manquant peut-être pas de quelque fondement. Il renferme du reste, quelques pièces intéressantes, et qui pourront être utilisées pour le recueil des Chants populaires.

M. Guessard a examiné le fragment du glossaire latin du XI[e] ou du XII[e] siècle, mais plus probablement de cette dernière époque, qui a été envoyé par M. Henry. M. le rapporteur ne pense pas qu'il y ait lieu de publier cette liste, où l'on ne trouve guère que des mots qui figurent déjà dans du Cange et dans d'autres glossaires.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Guessard expose les motifs qui ne lui permettent pas de faire à cette séance le rapport sur le manuscrit du *Chastoiement des quatre âges de la vie*. Ce rapport est ajourné.

La séance est levée à cinq heures.

XIX.

2[e] SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 20 mars 1854.

Présidence de M. le marquis de PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèvre-Deumier, Monmerqué, Naudet, Ravenel, Taschereau; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

Digitized by Google

Correspondance.

M. Bellaguet présente les excuses de M. de Wailly, qui se trouve empêché d'assister à la séance, et exprime, à cette occasion, le désir que M. de Wailly soit désigné pour remplacer M. Guérard dans la direction des cartulaires. Il a l'assurance que M. de Wailly est très-disposé à accepter cette mission du comité.

Cette demande est accueillie avec empressement par la section, qui eût pris d'elle-même l'initiative de la proposition.

M. Francisque Michel fait observer qu'il a adressé depuis longtemps déjà l'introduction et les principales notes qui doivent éclairer le texte de l'*Histoire de la guerre de Navarre*. Il envoie quelques notes nouvelles et demande que l'impression interrompue soit reprise.

La section prie M. Amédée Thierry de lui présenter le plus tôt possible le rapport qu'en qualité de commissaire il a été chargé de faire sur cette introduction.

M. Busoni adresse un rapport concernant la publication de la correspondance de Catherine de Médicis. Il pense que cet exposé pourrait être publié comme avant-propos en tête du premier volume. M. Busoni annonce en même temps le prochain envoi de la totalité des pièces destinées au deuxième volume, et sollicite un nouveau délai pour la remise du reste du manuscrit.

La section, consultée sur le choix à faire d'un commissaire pour cette publication, prie M. Chéruel d'accepter ces fonctions.

M. Bourquelot rappelle qu'il a déposé au ministère le manuscrit des *Mémoires de Claude Haton*. Ce manuscrit est entièrement prêt pour l'impression, texte, notes, préface et appendice, et il en sollicite la mise sous presse.

M. Chéruel fait observer que la priorité devrait être accordée au *Journal d'Olivier d'Ormesson*, dont le manuscrit a été remis antérieurement à celui des mémoires de Claude Haton.

Sur l'assurance donnée par M. le chef du cabinet que les deux ouvrages pourraient être mis simultanément sous presse, la section émet un vœu pour la publication immédiate du *Journal d'Olivier d'Ormesson* et pour celle des *Mémoires de Claude Haton*. La section désigne en même temps M. J. Desnoyers comme commissaire pour cette dernière publication.

M. Ph. de Crozes sollicite aussi l'impression de la *Correspondance*

Digitized by Google

inédite des princes de la maison de Lorraine, qu'il a été chargé de publier par un arrêté du 21 juillet 1847 et dont le manuscrit est depuis longtemps préparé.

La section ne peut faire de proposition à cet égard qu'après que M. de Crozes se sera conformé à la décision du comité, en date du 7 février 1853, par suite de laquelle ce recueil, primitivement destiné à former deux volumes, doit être réduit à un seul.

En raison de l'analogie qui existe entre la correspondance des princes lorrains et celle de Catherine de Médicis, la section est d'avis qu'il serait utile de charger un même commissaire de la surveillance des deux publications. M. Chéruel, accédant à ce vœu, sera indiqué à M. le ministre comme commissaire pour le recueil confié à M. Ph. de Crozes.

M. Dussieux fait hommage du premier volume des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés d'après les manuscrits conservés à l'école impériale des Beaux-Arts. Il fait connaître en même temps qu'il publie, en collaboration de MM. Feuillet de Conches, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon, et par les soins de MM. Didot, une édition complète du *Journal du marquis de Dangeau*, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon. Le premier volume est en voie d'impression.

M. le docteur Sickel annonce qu'en faisant des recherches dans les bibliothèques de la haute Italie, il a été mis sur la trace de documents très-intéressants pour l'histoire de France, tels que la correspondance de Louis XI avec les ducs de Milan, etc. N'ayant pu prendre qu'une connaissance superficielle de ces pièces, il désirerait obtenir une mission qui lui permît de les étudier et de les copier. Il adresse, à cet effet, un rapport dans lequel il donne des extraits de plusieurs lettres de Louis XI.

M. Huillard-Bréholles est prié de rendre compte de ce rapport à la section.

M. Vallet de Viriville indique le manuscrit 176 de la Bibliothèque laurentienne, à Florence, comme contenant des fragments très-précieux pour l'histoire de France. Ces fragments sont de Georges Chastelain, chroniqueur Bourguignon, né en 1403, mort en 1475, qui malgré ses défauts n'en est pas moins le narrateur le plus abondant, le plus intéressant, l'un des mieux informés de son époque, et celui qui relie chronologiquement Froissart à Com-

Digitized by Google

mynes. La chronique de Chastelain s'étendait, lorsque l'auteur mourut, de 1419 et même, en comptant une sorte de liminaire, de 1407 à 1474. Les faibles débris de cette vaste composition, que feu Buchon a successivement publiés, comprennent les années 1407 à 1422, d'une part, et, de l'autre, les années 1461 à 1474. Ces fragments sont donc séparés par une lacune de près de quarante ans qui correspond exactement au règne de Charles VII. Or le manuscrit de la Laurentienne, qui embrasse précisément les faits dont les dates extrêmes sont comprises entre 1422 et 1461, donne les moyens de combler cette lacune.

M. Vallet pense que ce serait rendre un service incontestable à nos études que de doter l'érudition française de cette restitution. Il propose, en conséquence, de charger M. Canestrini de faire une copie bonne pour l'impression du manuscrit de la Bibliothèque de Florence, et lui-même s'offre pour faire aux vacances prochaines la collation de la copie et de l'original. M. Vallet croit que M. Buchon avait préparé, peu de temps avant sa mort, le texte du manuscrit de la Laurentienne pour le publier; d'un autre côté, il sait qu'il existe à la Bibliothèque d'Arras un manuscrit qui contient aussi une version analogue, mais différente de la matière comprise dans le manuscrit florentin. Si sa proposition était adoptée en principe, il approfondirait ces notions et rédigerait des notes ou instructions propres à guider et rendre plus utile le travail qui serait prescrit à M. Canestrini.

La section ne se regarde pas comme suffisamment éclairée pour émettre dès à présent un avis sur cette proposition. Elle désirerait qu'il fût écrit à M. Vallet pour lui demander des renseignements plus précis, tant sur l'étendue que sur l'importance de ces fragments. L'étude qui en a été faite a-t-elle démontré que cette partie de la chronique est bien réellement une œuvre originale révélant des traits nouveaux ou les présentant sous un jour différent de celui où ils l'ont été par les autres chroniqueurs contemporains, etc.?

M. Vallet de Viriville adresse des documents inédits relatifs à Domremy-la-Pucelle, dans la pensée qu'ils pourraient trouver place dans le Bulletin du comité. Ces pièces, au nombre de dix, et qui se trouvent aujourd'hui aux Archives de l'Empire, proviennent des anciennes archives des ministères antérieurs à 1789. Elles ont pour objet les démarches faites infructueusement à deux reprises

Digitized by Google

différentes, en 1769 et en 1776, par les habitants de Domremy, pour obtenir le rétablissement du privilége d'exemption d'impôts qui leur avait été accordé par les lettres patentes de Charles VII, du 31 juillet 1429, privilége qui s'était trouvé interrompu par suite de la cession du Barrois à la Lorraine, en 1571. Ces pièces sont inédites, à l'exception des lettres de Charles VII, connues depuis très-longtemps, et publiées par M. Vallet de Viriville lui-même dans la Bibliothèque de l'École des chartes.

La section est d'avis que ces documents présentent un intérêt trop local pour qu'il y ait lieu de les insérer dans le Bulletin. Ils seront en conséquence rendus à M. Vallet de Viriville, suivant la demande de celui-ci.

M. Pernot adresse diverses notes et un mémoire lu par lui, en 1851, au congrès scientifique de France, à Orléans, dans le but de prouver que Jeanne d'Arc était Champenoise et non pas Lorraine.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Samazeuilh, correspondant, adresse la suite de son travail sur le manuscrit de du Ferrier. Cette communication comprend l'analyse de cinquante-neuf lettres comprises entre les dates du 27 novembre 1565 et du 30 mai 1566.

Renvoi, comme pour les précédents rapports, à M. Busoni[1].

M. Doublet de Boisthibault, en réponse à la demande qui lui en a été faite, adresse les articles d'un règlement fait en 1655 pour les pauvres et mendiants de Chartres.

Renvoi à M. Monmerqué.

Le même correspondant annonce que le conseil municipal de la ville de Chartres a décidé que son travail sur les lettres de rois, reines et autres personnages, dont il a précédemment entretenu le comité[2], serait publié aux frais de la ville.

M. Quesnet adresse deux nouvelles pièces relatives à la rédaction de l'histoire de Bretagne par les bénédictins.

M. de la Fons de Mélicocq transmet la copie des plaintes et doléances de Charles-Quint contre François I[er], adressées à l'assemblé de Malines, en 1528, et aux états tenus à Bruxelles en 1529.

[1] Voir *Bulletin des Comités*, Histoire, t. IV, p. 18, et *Bulletin du Comité*, t. I, p. 352, etc.

[2] Voir *Bulletin des Comités*, Histoire, t. III, p. 6, 71, 102 et 112.

Digitized by Google

Renvoi des deux communications précédentes à M. Huillard-Bréholles.

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, envoie un testament en français, fait au mois de mars 1256, par une dame d'Étrepy (Marne).

M. de Wailly est prié d'en prendre connaissance.

M. l'abbé Santerre, correspondant, adresse un accord passé en 1285 entre les douze consuls de Pamiers et Édouard Ier, roi d'Angleterre, à raison des droits de grande et de petite coutume pour l'entrée et le passage des vins de Pamiers, à Bordeaux.

Renvoi à M. Rabanis.

M. Marcel Canat, correspondant, envoie des extraits des *Escroes de la dépense de l'hôtel de Madame Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne,* comprenant la dépense faite à l'occasion de la réception du roi Charles VI à Conflans, en 1385.

M. de Pastoret se charge d'examiner ces extraits.

M. Th. Lacroix, correspondant, adresse une copie des règlements et statuts du chapitre de l'église Saint-Vincent de Mâcon, dressés en 1658.

M. Desnoyers est chargé de l'examen de cette communication.

M. de Gourgues, correspondant, propose d'envoyer une copie du contrat de mariage de Montaigne et d'un autre acte, également signé de ce personnage et des membres de sa famille présents au contrat; ces deux pièces sont aux archives de la Gironde.

M. Ravenel est prié de s'assurer si cette pièce n'a pas été publiée par M. le docteur Payen, dans son travail sur Montaigne.

On remerciera M. de Gourgues des détails qu'il communique en même temps sur un exemplaire de la traduction de la *Mesnagerie de Xénophon,* d'Estienne de la Boétie, imprimée en 1571. Cette édition n'est pas très-rare.

Le dépôt aux archives, avec des remercîments aux auteurs des envois, est prescrit par la section pour les communications suivantes :

Lettres de Louis XIII, de l'année 1638, ordonnant le rétablissement de l'abbaye de Saint-Éloi de Noyon, abattue, par ordre de Henri IV, pour la défense de la ville durant les guerres civiles; envoi de M. de la Fons de Mélicocq.

Original en parchemin des lettres octoyées en 1415, par Jean, duc de Bourbon, aux habitants de la ville de Charroux, leur fai-

Digitized by Google

sant remise du tiers de leurs impositions à raison de la grande mortalité qui avait été causée par la peste.

Expédition sur papier d'un édit rendu en 1585, par Henri III, roi de France et de Pologne, au sujet d'une imposition à lever sur les villes et gros bourgs du Bourbonnais.

Compte rendu le 30 juillet 1752, par Antoine Ponthenier, procureur-syndic de la communauté des habitants de Charroux, à M. de Bernage, intendant de la généralité de Moulins. Ce compte se monte en recettes à la somme de 64 ^{tt}, et le comptable présente une note de dépenses s'élevant à 179 ^{tt} 17 ^{s} 6 ^{d}, sur laquelle M. de Bernage n'alloue que 11 ^{tt} 17 ^{s} 6 ^{d}.

Des trois pièces qui précèdent, les deux premières, n'ayant été adressées qu'à titre de communication par M. Peigue, seront renvoyées à ce correspondant.

Le même fait connaître qu'il s'est livré à d'inutiles recherches, dans diverses localités, pour découvrir la circulaire du gouvernement et les réponses qui ont dû y être faites, au sujet du prix des denrées et des salaires des journaliers et des domestiques au commencement du XVIIe siècle [1].

Arrêt du parlement de Provence du mois de février 1554, rendu sur supplique des consuls de Toulon, qui enjoint à l'évêque de cette ville de se pourvoir d'un prédicateur pour prêcher dans sa cathédrale aux stations de l'Avent et du Carême, et aux fêtes solennelles.

Délibération du conseil de Toulon, en date du 8 avril 1625, relatif à un traité de paix conclu avec les Algériens, à l'effet d'en étendre le bénéfice à toute la côte de Barbarie.

L'envoi de ces deux pièces est dû à M. Henry.

Lettres de Charles V, roi de France, données à Rouen le 22 octobre 1399, portant qu'il sera fait diligemment guet et garde de jour et de nuit par les habitants des villes, châteaux et forteresses assises outre la rivière de Loire; communication de M. Combet.

Arrêt rendu le 29 janvier 1658, par le juge au siége de Montmorât (Jura), qui condamne au bannissement perpétuel hors du comté de Bourgogne un sieur Louys Vauchier convaincu de sorcellerie.

Autre arrêt, de la même date et du même juge, contre le nommé

[1] Voir page 37.

Digitized by Google

Lancelot Jannez, qui avait mlatraité une femme au point de la laisser comme morte sur la place, et qui avait juré la *mort* et *ventredieu*. Le coupable est condamné pour le premier fait à une amende de 10 ᵗᵗ, et pour les blasphèmes, à une amende de 15 ᵗᵗ.

Ces deux pièces ont été envoyées par M. Désiré Monnier, correspondant.

Généalogie du maréchal Ney, dressée d'après des données authentiques et les registres de la paroisse de Wachendorf (Wurtemberg), par M. Max. de Ring.

Rapports.

M. Chéruel complète le rapport qu'il avait fait à la précédente séance sur le procès-verbal du massacre de Nesle, en communiquant deux passages relatifs au même événement. Le premier rappelle les circonstances qui firent nommer le duc de Bourgogne le *boucher de Nesle*. Il est emprunté à l'histoire manuscrite de Louis XI par Thomas Basin, évêque de Lisieux; et comme ce chroniqueur (caché sous le pseudonyme d'Amelgard, chanoine de Liége), est partisan de Charles le Téméraire, son récit a beaucoup d'autorité.

Le second fragment est extrait du tome XX des papiers de l'abbé Legrand, si riches pour le règne de Louis XI, et où l'on ne trouve cependant que cette seule mention du massacre de Nesle. Le laconisme de ce passage prouve encore l'importance du procès-verbal adressé par M. Gomart.

M. Chéruel propose ensuite l'insertion dans le Bulletin de deux pièces relatives au siége de la Rochelle envoyées par M. Alexis de Chasteigner, officier des haras. La première est une lettre de Louis XIII, du 8 janvier 1628, qui enjoint à un capitaine du régiment de Pompadour d'amener avec lui soixante maçons du Limousin pour travailler à la digue. La seconde lettre, écrite du camp devant la Rochelle, le 5 octobre de la même année, par un personnage du nom de Marin, donne des renseignements sur les tentatives faites par les Anglais pour secourir les assiégés. Les détails qu'elle renferme ne se trouvent pas dans l'Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis par Arcère, 1756, 2 vol. in-4°.

Le même rapporteur propose également d'imprimer dans le Bulletin une lettre adressée par le sculpteur Puget à son confrère

Digitized by Google

Lieautaud, datée de Marseille, le 4 août 1684. Cette lettre, communiquée par M. l'abbé Magloire Giraud, renferme un passage assez curieux relatif aux travaux de Versailles.

M. Chéruel communique ensuite le texte d'une charte de Charles V, datée du château de Beauté, le 17 septembre 1380, le jour même de la mort du roi. Cette charte, qui a pour objet la suppression des fouages, ne figure pas dans le recueil des Ordonnances des rois de France. Dans la préface du tome XX de ce recueil, M. le comte de Pastoret exprime le regret de n'avoir pu la découvrir et en attribue la perte à l'incendie de la chambre des Comptes, en 1738. M. Chéruel a tiré le texte de cette ordonnance d'une copie des *Mémoriaux* antérieure à l'incendie, et il en propose l'impression dans le Bulletin.

Ces conclusions, ainsi que les précédentes, sont adoptées par la section.

M. le marquis de Pastoret est d'avis d'insérer dans le Bulletin :

1° L'état de la dépense faite par la ville d'Amboise à l'occasion du passage de la comtesse de Wurtemberg, en 1466, dont une copie a été envoyée par M. Cartier;

2° La délibération des États de Bretagne, du 11 août 1655, relative à un don de 20,000^{tt}, fait à Henriette de France (envoi de M. Quesnet).

M. de Pastoret propose ensuite le dépôt aux archives de la lettre de M. de Pontchartrain au sujet du droit de porter l'épée accordé par Louis XIV aux capitaines des vaisseaux marchands de Saint-Malo (envoi du même correspondant).

Même dépôt de deux jugements rendus en 1658, en matière de sorcellerie, transmis par M. Monnier. Le premier condamne une femme qui confesse avoir fait un pacte avec Satan, à être étranglée, son corps brûlé, ses cendres jetées au vent, après avoir été préalablement appliquée à la torture des *manottes*, pour déclarer ses complices.

Dans le second procès, où se trouve impliqué un individu avec ses deux enfants, âgés l'un de sept ans et l'autre seulement de deux ans, il y a acquittement; mais l'arrêt porte que l'aîné des enfants assistera à l'exécution de la sentence précédente « afin qu'il conserve à jamais dans son souvenir l'horreur d'un crime si détestable. »

Au nombre des griefs imputés aux accusés dans ces procès, fi-

Digitized by Google

gure entre autres celui-ci : « Pour, estant sollicité par le sieur lieutenant, et à diverses fois, à plorer pendant lesdites responses, n'avoir pu jetter aucunes larmes, faisant néantmoins quelque effort audit effet. »

M. Huillard-Bréholles propose l'insertion dans le Bulletin de la seconde des lettres de Louis XI portant donation d'un vignoble à l'abbaye de Saint-Claude (communication de M. Rousset). Ce document renferme des détails assez curieux. La première donation du même prince pour la fondation d'une messe à perpétuité est connue et se trouve analysée dans le tome XX du recueil des Ordonnances des rois de France, d'après le registre du Trésor des chartes.

M. J. Desnoyers lit un rapport sur cinq documents qu'a fait parvenir M. Henry; il en propose le dépôt aux archives, à l'exception de la charte d'union de la ville de Toulon au domaine royal, en 1352, et de la circulaire des syndics de la ville d'Aix, relative à la suppression du cours des monnaies italiennes en Provence, en 1485; ces deux pièces pourraient être imprimées dans le Bulletin.

M. J. Desnoyers rend compte ensuite de deux pièces concernant les pêches en Normandie, au moyen âge. Il en propose le dépôt provisoire aux archives, pour y recourir lorsqu'on s'occupera de l'exécution de la statistique industrielle mentionnée dans son précédent rapport. Il y a lieu, en outre, dans l'intérêt de ce travail, d'accepter l'offre faite par M. l'abbé Cochet, d'adresser quelques autres documents de même espèce.

M. Chéruel indique l'existence aux archives de la Seine-Inférieure d'un cartulaire de 150 pages environ, exécuté au XIII[e] siècle par les ordres de l'archevêque de Rouen, et qui comprend toutes les coutumes de la mer pour la ville de Dieppe. Il serait utile de faire prendre à Rouen une copie de ce manuscrit.

Les conclusions des rapports de MM. Huillard-Bréholles et J. Desnoyers sont adoptées par la section, qui proposera, en outre, au comité, l'insertion dans le Bulletin du rapport de M. J. Desnoyers sur les communications de M. Henry.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Digitized by Google

XX.

Rapport présenté à la section d'histoire par M. J. Desnoyers, membre du comité, sur divers documents communiqués par M. Henry.

M. Henry, correspondant du comité, à Toulon, et archiviste de cette ville, a adressé au ministère la copie de cinq documents originaux, sur lesquels le comité m'a chargé de faire un rapport. Ces pièces sont :

1° Charte d'union de la ville de Toulon au domaine royal, en 1352 ;

2° Défense de marques et représailles entre Marseille, Toulon et autres lieux, en 1359 ;

3° Commandement fait à un ouvrier de terminer son entreprise (travaux de fortification de la ville de Toulon en 1368) en quinze jours, sous peine de cent livres d'amende ;

4° Suppression du cours des monnaies italiennes en Provence sous Charles VIII (1485) ;

5° Délibération du conseil de la communauté de Toulon, fixant le maximum du prix auquel pourront être vendus les poissons pendant le carême de 1432.

Ces pièces originales, que je présume avoir été copiées, moins la première, sur les registres du conseil communal, conservés dans les archives de la ville de Toulon, quoiqu'elles ne soient accompagnées d'aucune indication, pas même de celle de leur provenance, me paraissent avoir été transcrites soigneusement, sauf quelques incertitudes et erreurs dues à des difficultés de lecture. Je les crois toutes cinq inédites ; du moins, je n'en ai retrouvé le texte dans aucune des histoires générales de la Provence, où se rencontrent des documents originaux, telles que C. de Nostradamus : *L'Histoire et chronique de Provence* ; Lyon, 1615, in-f° ;

Ant. de Ruffi : *Histoire des comtes de Provence ;* Aix, 1655, in-f° ;

Honoré Bouche : *Chorographie et Histoire chronologique de Provence ;* 1re édit. 1664 ; 2e édit., 1736, 2 vol. in-f° ;

Papon : *Histoire générale de la Provence ;* 4 vol. in-4° ; Paris, 1777 et ann. suiv.

Ch. Fr. Bouche : *Essai sur l'Histoire de Provence ;* Marseille, 1785, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

Ces documents ne sont pas non plus indiqués dans le *Mémoire pour l'Histoire de Toulon*, inséré dans les Mémoires de Trévoux (novembre 1723), ni dans quelques recueils plus modernes [1]. Cette ville est des plus pauvres en ouvrages sur son histoire locale, antérieurement aux deux siéges célèbres qu'elle a soutenus au commencement et à la fin du XVIIIe siècle, en 1707 et en 1793, et dont il a été publié de nombreuses relations.

Les bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon, dont il a paru environ vingt volumes, contiennent un certain nombre de documents originaux relatifs à l'histoire de cette ville pendant le moyen âge. Ce sont surtout des Extraits des archives et quelques mémoires historiques, publiés, de 1838 à 1841, par MM. H. Vienne, alors archiviste, et par M. Lalonde, bibliothécaire de la ville. Je n'ai pu en consulter qu'une petite partie, mais M. Henry aura dû faire cette vérification avant d'adresser la copie des pièces dont il s'agit.

En les supposant donc inédites, voici quelques-unes des réflexions qu'elles m'ont suggérées et que j'ai l'honneur de soumettre au comité :

1° La première de ces pièces, copiée d'après la charte originale sur parchemin, est la plus ancienne (1352) et la plus importante. Elle n'indique pas toutefois, ainsi que son titre pourrait le faire supposer, la réunion à la couronne de France de la ville de Toulon, qui dépendait alors, avec tout le comté de Provence, du royaume de Naples et de Sicile. La réunion de la Provence à la France n'a eu lieu que plus d'un siècle plus tard, à la fin du règne de Louis XI (1481), et définitivement, au commencement du règne de Charles VIII (1485-1487). Il s'agit de la confirmation d'un fait depuis longtemps consacré par les droits de

[1] On peut aussi consulter, mais seulement pour quelques rapports de la ville de Toulon avec l'histoire générale de la Provence, les auteurs suivants : Louvet, *Abrégé de l'histoire de Provence;* Aix 1676, 2 vol. in-12. — *Histoire des troubles de Provence,* depuis 1481 jusqu'à la paix de Vervins, par le même, 1679-1680, 4 vol. in-12. — De Gauffridi: *Histoire de Provence,* Aix, 1694, 2 vol. in-f°. — L'abbé D. Robert : l'*État et le Nobiliaire de la Provence,* 1693, 3 vol. in-12. — Boisson de la Salle: *Essai sur l'histoire des comtes souverains de Provence;* Aix, 1820, in-8°. — Rouchon : *Résumé de l'histoire de Provence;* Paris, 1828, in-18. — E. Garcin : *Dictionnaire historique et topographique de la Provence;* Draguignan, 1835, 2 vol. in-8°. — L. Mery : *Histoire de la Provence,* dont le 1er volume a paru en 1830. — Favre : *Histoire de Provence*, 1834-1838, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

la maison d'Anjou sur toutes les portions de son domaine Comtal dans le midi de la France, et surtout du maintien et d'un accroissement des priviléges de la ville de Toulon. Il s'agit, et tel est le but évident de la charte, il s'agit de l'engagement le plus solennel pris par les princes signataires de l'acte, pour eux et leurs successeurs, de ne jamais détacher cette ville, par une aliénation ou donation quelconque, du domaine et de la juridiction immédiate de la couronne de Naples. Les habitants auront le droit de s'y opposer, même par la force des armes, et si une aliénation de ce genre avait déjà eu lieu secrètement, elle est révoquée de plein droit.

La charte est au moins autant en faveur de la ville qu'en faveur de la couronne de Naples et de Sicile.

Elle était octroyée par la fameuse reine Jeanne, peu d'années après le meurtre de son premier mari, André de Hongrie (1345), et après son second mariage avec Louis de Tarente. Sa date, 1352, coïncide même avec celle qu'on attribue à la première mention que la reine consentit à faire, à la tête des actes, du nom de ce prince, qui jusqu'alors n'avait pas pris le titre de roi.

Une autre circonstance semble démontrer que c'est plutôt une concession peut-être exigée par la ville de Toulon, et que celle-ci aura sans doute payée, aussi bien que l'avaient été toutes les cessions de territoire du comté de Provence faites par cette même princesse après la vente de la ville d'Avignon au pape Clément VI, en 1348, pour 80,000 florins d'or de Florence : c'est le besoin d'argent dont elle était alors pressée pour soutenir la guerre contre le roi de Hongrie, frère de son premier mari, qui venait de s'emparer de Naples. C'est aussi l'impossibilité où elle était de faire de nouvelles cessions de territoires. On sait en effet que, par plusieurs édits, antérieurs même au plus notable, à celui de 1365, la reine fut obligée, à Naples, sous l'influence de son Conseil, de révoquer les aliénations territoriales qu'elle avait faites dans les comtés de Provence et de Forcalquier. L'acte de révocation de l'année 1365 a été publié par Bouche dans le tome II de son *Histoire chronologique de Provence*, 2ᵉ édit. p. 382, et dans plusieurs autres ouvrages.

La ville de Toulon ne fut pas seule à réclamer contre son aliénation possible; les villes d'Aix, de Sisteron, de Tarascon, de Castellane, d'Arles, et plusieurs autres, adressèrent à la reine une



semblable supplique à la même époque et par les mêmes députés (H. Bouche; *Hist. chronol. de Prov.* édit. de 1736, tome II, p. 376).

H. Bouche ne cite pas Toulon au nombre des villes qui réclamèrent alors à la cour de Naples.

Si, comme je le présume, la pièce concernant Toulon est en effet inédite, elle me semble assez intéressante pour être publiée dans le Bulletin, comme constatant un fait important relatif à l'histoire d'une ville fort incomplétement étudiée jusqu'ici.

2° La seconde pièce émane de la même cour de Naples, sous la date de 1359; elle défend les *marques* ou *représailles maritimes* entre les villes de Toulon, de Marseille et autres ports.

L'un des derniers numéros du Bulletin du comité (n° 6 de 1853, p. 449) contient la mention de plusieurs pièces de même nature, se rapportant aussi à la seconde moitié du XIVe siècle. Quoique celles-ci concernent surtout les rapports commerciaux entre les rois d'Aragon et la France, la pièce adressée de Toulon ne me paraît ajouter rien de nouveau à cette sorte de documents déjà suffisamment bien connus et fréquemment indiqués dans la collection des Ordonnances, dans la grande histoire du Languedoc de D. Vaissette, et surtout dans l'Histoire du droit maritime, par M. Pardessus, et dans les *Mémoires historiques sur Barcelone* par Capmany.

MM. L. Méry et F. Guindon ont aussi mentionné ces sortes de pièces dans leur *Histoire analytique et chronologique des actes du corps et du Conseil de la municipalité de Marseille depuis le Xe siècle*, dont le 1er volume a été publié en 1842.

3° La troisième charte, constatant le commandement fait en 1368 par le Conseil de la commune de Toulon, d'après l'ordre du vice-bailli royal de la ville, à un entrepreneur de maçonnerie de terminer sous un délai de quinze jours, à peine de cent livres d'amende, entre autres travaux, des réparations qu'il était chargé de faire aux murailles de la ville (*in speronis dicte civitatis*), me paraît d'un intérêt trop local pour être publiée.

4° La quatrième pièce concerne un ordre de faits beaucoup plus important, mais qui, tout en étant bien connu dans ses généralités, l'est fort peu dans ses détails et ses développements. Il s'agit de la suppression du cours des monnaies italiennes en Provence par Charles VIII, en 1485, en conséquence de la réunion définitive du comté de Provence à la couronne de France, par

Digitized by Google

suite du legs fait par le dernier comte de Provence, Charles IV, à Louis XI, en 1481.

Cette pièce est une circulaire des syndics de la ville d'Aix, prohibant, au nom du roi de France, dans le pays de Provence, le cours des monnaies italiennes, et décrétant que toute monnaie d'or et d'argent, autre que celle au coin du roi, sera considérée comme monnaie de billon. Elle est entièrement écrite et rédigée en français fort altéré.

D'autres matériaux seraient indispensables pour répandre quelque lumière sur la question très-confuse et obscure encore des rapports entre les monnaies d'Italie et celles de France pendant les XIVe et XVe siècles.

5° La cinquième pièce adressée par le même correspondant offre un tout autre genre d'intérêt; elle est aussi rédigée partie en français, partie en provençal, et présente la délibération du Conseil de la communauté de Toulon pour fixer le maximum du prix auquel pourront être vendus les poissons pendant le carême de l'année 1432.

On y trouve les noms d'un assez grand nombre d'espèces de poissons pêchés alors dans la Méditerranée, et la valeur relative attribuée à chacun d'eux.

Cette sorte de documents me paraissant de nature à entrer plus tard dans une publication spéciale, qui embrasserait d'une part les documents originaux relatifs aux différentes branches des grandes industries de la France pendant le moyen âge, et d'une autre part les éléments propres à mieux fixer les valeurs des différents produits du commerce à des époques diverses de notre histoire, je proposerais d'ajouter cette pièce à celles de même nature que le comité a déjà reçues et à en solliciter d'autres des correspondants par une circulaire, que déjà le comité a bien voulu me charger de rédiger. Je ne tarderai pas à lui en soumettre le projet dès que j'en aurai réuni tous les éléments très-variés et très-nombreux.

En résumé, on pourrait imprimer dans le Bulletin la première et la quatrième pièce de l'envoi de M. Henry, classer les autres dans les archives du comité, pour les utiliser plus tard, remercier l'auteur et l'engager à continuer ses recherches dans les archives d'une ville importante, dont l'histoire est fort mal connue. Les villes d'Aix, de Marseille, d'Arles, d'Orange, d'Avignon, de

Digitized by Google

Forcalquier, de Fréjus, de Riez, d'Antibes, et d'autres moins importantes de la Provence, ont eu, chacune, plusieurs historiens.

Les deux ouvrages de M. Ed. de la Plane sur Sisteron (*Essai sur l'Histoire municipale de la ville de Sisteron*, 1844, 1 vol. in-8°; *Histoire de Sisteron, tirée de ses archives*, 1843-1844, 2 vol. in-8°), et celui de M. F. Guichard sur Digne (*Essai historique sur le Cominalat dans la ville de Digne*, in-8°, Digne, 1846), présentent des recueils très-bien faits et très-intéressants de documents originaux sur l'histoire de ces deux villes pendant le moyen âge. Il serait fort à souhaiter que la ville de Toulon, qui avait mis au concours sa propre histoire, mais, à ce qu'il paraît, sans que le prix ait été décerné, devînt l'objet d'un travail analogue. M. Henry serait, mieux que personne, en état de l'accomplir utilement.

XXI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 27 mars 1854.

Présidence de M. Vincent.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Vincent.

Sont présents : MM. baron de Guilhermy, Lassus, Albert Lenoir, de Nanteuil, Léon Renier, Romieu; — de Linas, de Pétigny, membres non-résidants; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et adopté.

Correspondance.

M. le Glay, membre non-résidant, qui avait été invité à seconder M. de la Fons de Mélicocq dans ses recherches de documents pour l'histoire de l'artillerie, promet une active coopération.

M. de la Fons de Mélicocq annonce, de son côté, qu'il va s'occuper immédiatement du travail de transcription qui lui a été demandé. Il adresse, en même temps, quelques questions touchant

Digitized by Google

les divers points sur lesquels doivent porter ses investigations. Enfin, il expose l'ordre suivant lequel il se propose de grouper les renseignements qu'il pourra recueillir.

Le même correspondant transmet les documents sur l'artillerie que fournissent les archives de Péronne, Noyon, Saint-Quentin, Guise, Arras, et le commencement de ceux trouvés à Béthune.

M. Henry expose l'impossibilité de faire personnellement les nouvelles recherches qui lui sont demandées dans l'intérêt de l'histoire de l'artillerie, en raison de son éloignement actuel de Perpignan. M. Renard de Saint-Malo eût pu le suppléer; mais le comité vient de perdre cet actif correspondant. M. Henry, désirant cependant procurer les renseignements dont on a besoin, s'est adressé au gendre de M. Renard de Saint-Malo, M. de Bonnefoi, qui s'empressera, il n'en doute pas, de se rendre aux vœux du comité.

M. Merlet adresse les renseignements qui lui avaient été demandés sur l'artillerie de la ville de Chartres, en 1357. Il y joint un état de la dépense de l'artillerie durant le siége que Henri IV fit de cette ville en 1591.

M. Schnéegans répond aux questions qui lui avaient été faites à l'occasion du dessin d'un mortier de la première moitié du XVI[e] siècle.

La section charge le secrétaire de remettre directement à M. le commandant Favé les documents envoyés et les questions soumises par MM. de la Fons de Mélicocq, Merlet et Schnéegans. M. Favé est prié de vouloir bien rédiger la note des réponses à faire aux demandes de ces correspondants.

M. Taranne communique à cette occasion, pour être également remis à M. le commandant Favé, un extrait de la description des manuscrits de la bibliothèque de Rennes, par M. Maillet, relatif à un manuscrit du XV[e] siècle (*Du gouvernement des princes, par Gilles Colonne*), dans les vignettes duquel se voient des représentations de *canons courts* ou *lombards*.

M. Schnéegans fait connaître que la gravure sur pierre représentant la conversion de saint Guillaume, adressée par lui au comité[1], a été publiée par M. F. Piton, dans son *Panorama histo-*

[1] Voir p. 24 et *Bulletin du comité*, t. I, p. 359.

Digitized by Google

rique, statistique et pittoresque de Strasbourg et de ses environs. Elle doit être également reproduite, accompagnée d'une notice de M. Schnéegans, dans une des prochaines livraisons de la *Revue d'Alsace.* Toutefois, les exigences du format adopté par M. Piton ayant obligé le lithographe à amoindrir la hauteur de la partie supérieure des constructions et des arbres, le dessin original de M. Chuquet ne se trouve pas rendu avec une rigoureuse exactitude. M. Schnéegans pense, en conséquence, que si le comité voulait faire graver ce dessin sur métal, il obtiendrait une planche complétement différente de la première. On pourrait d'ailleurs y joindre le dessin du cadre dans lequel se trouve la sculpture de saint Guillaume.

Le même correspondant adresse une notice sur deux chapiteaux du ci-devant monastère d'Alspach (Haut-Rhin), accompagnée d'un dessin; trois planches qui ont été publiées dans la *Revue d'Alsace,* et dont l'une offre le grand et le petit sceau de la ville de Mulhouse; une notice sur l'église ci-devant abbatiale et collégiale de Harlach (Bas-Rhin); enfin, un travail de son beau-frère, M. Bergmann, professeur de littérature étrangère à la faculté de Strasbourg, sur les *Peuples primitifs de la race de Iafète.*

La section pense que la publicité donnée au dessin du tableau sur bois de saint Guillaume est suffisante, et elle remercie M. Schnéegans, auquel, suivant son désir, le dessin original qu'il a communiqué sera renvoyé. La section remercie aussi le correspondant de ses autres communications, et prie M. de Guilhermy d'examiner la notice sur les deux chapiteaux.

M. l'abbé André transmet une inscription gravée sur une pierre de l'un des murs de l'ancienne cathédrale de Carpentras; elle donne le nom et fait connaître la patrie de l'architecte qui a construit ce monument.

Renvoi pareillement à l'examen de M. de Guilhermy.

Notice sur le clocher et les cloches de l'église cathédrale d'Amiens, avec les noms des artistes ayant travaillé au clocher de 1528 à 1852, par M. Gôze;

Procès-verbal de l'inventaire fait au commencement du XVIe siècle dans le château de Dhuing en Savoie : envoi de M. Ed. de Barthélemy :

Supplément à l'inventaire des reliques de Dol, communiqué par M. Quesnet.

Digitized by Google

Les trois communications précédentes sont renvoyées à M. de Laborde, avec prière de les examiner.

Documents concernant les jetons de la ville de Lille, en 1570, transmis par M. de la Fons de Mélicocq.

Prière à M. de la Grange d'en rendre compte, ainsi que d'un envoi de M. Combet, envoi se composant:

Du dessin de quatre monnaies ou médailles découvertes, en 1853 et 1854, sur le territoire de la commune d'Uzerche;

D'un dessin d'un sceau de la ville d'Uzerche, en 1379;

De l'inscription qui se lit sur la grande cloche de la cathédrale de Tulle.

M. Garnier regrette de ne pouvoir se rendre en ce moment à Beaune, pour y faire la transcription qui lui a été demandée de l'inventaire du mobilier de l'Hôtel-Dieu, en 1501. Pour compenser ce retard, il envoie un état de tous les meubles et objets d'art des xve et xvie siècles conservés dans cet établissement. Cet état a été dressé par M. Humbert, membre correspondant de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. M. Garnier joint à cet envoi une notice du même M. Humbert sur les tapisseries historiques de la collégiale Notre-Dame et du grand Hôtel-Dieu de Beaune.

Quant au filoir qui avait été signalé au comité[1] comme ayant été celui de dame Guigone, fondatrice de l'hôpital, M. Garnier déclare que c'est un rouet qui date, au plus haut, du règne de de Louis XIV, et qui a été apporté dans l'établissement par une religieuse dont on cite encore le nom. Au surplus, si le comité désirait avoir de beaux spécimens de filoirs, il pourrait s'en procurer près de M. Baudot, correspondant pour les travaux historiques à Dijon, qui en possède un très-remarquable : on prétend même qu'il a appartenu aux duchesses de Bourgogne; mais, à en juger par sa structure, sa forme et sa riche décoration, il proviendrait plutôt d'une des petites-filles de Louis XIV que de celles du roi Jean ou de Charles VI.

M. l'abbé Bourassé, correspondant, adresse un rapport sur la restauration des vitraux de l'église métropolitaine de Tours.

M. de la Fons de Mélicocq envoie de nouveaux documents relatifs à l'ameublement d'une église en temps de pardons ou de jubilé.

Renvoi de ces trois communications à M. Lassus.

[1] Voir page 17.

Digitized by Google

M. Comarmond adresse une notice ou rapport sur un sarcophage chrétien provenant de Saint-Maurice-d'Ardèche, sur l'église de cette commune, et sur un ancien usage qui s'était conservé à Balazuc (Ardèche), et auquel le correspondant donne le nom de *taurobolie annuelle*. Plusieurs dessins sont joints à cet envoi.

M. Albert Lenoir est chargé d'examiner cette notice.

M. Fleury (Ed.), correspondant, n'a pu encore copier les peintures murales des trois églises de Laon, Jumigny et Coucy-la-Ville; mais il a commencé les dessins de Nisy-le-Comte. Il en envoie la première partie, composée de neuf dessins, ainsi que les *fac-simile* des inscriptions trouvées dans les fouilles, et y joint une notice sur les fresques.

M. de Nieuwerkerke sera prié de rendre compte à la section de cet envoi.

M. Paulin Blanc, bibliothécaire de Montpellier, adresse plusieurs *fac-simile* d'ancienne musique, empruntés à divers manuscrits de la bibliothèque confiée à sa garde.

Renvoi à l'examen de M. Vincent.

M. Paulin Blanc saisit cette occasion pour réclamer contre l'omission qui a été faite de son travail personnel [1] sur la prose d'Aniane, dans le compte rendu de la séance de la section d'archéologie où sont mentionnées les diverses notices dont ce monument a été l'objet tant en France qu'à l'étranger.

M. Vincent fait remarquer qu'il ressort nécessairement des termes mêmes de son rapport que la première mention de la prose est due à M. P. Blanc [2]. Il ne voit, du reste, aucun inconvénient à constater de nouveau les droits de priorité qui sont acquis à ce dernier.

M. Pernot annonce le prochain envoi de dessins et nomenclatures des trésors de Joinville, Langres et de l'abbaye de Montier-en-Der (Haute-Marne). Il demande en même temps qu'on veuille bien lui rendre des dessins de mitres et de crosses d'évêques, ainsi que des vues de Fontgombaud (Indre), qu'il avait adressés

[1] *Nouvelle prose sur le dernier jour, composée, avec le chant noté, vers l'an mille, et publiée pour la première fois d'après un antique manuscrit de l'abbaye d'Aniane*, par Paulin Blanc. (Publication de la société archéologique de Montpellier). Voir aux ouvrages offerts, séance du 3 janvier 1854, p. 98.

[2] *Bulletin du comité*, t. I, p. 335.

Digitized by Google

au comité à titre de communication seulement. Plusieurs de ces dessins même ne lui appartiennent pas.

La section prie M. le ministre de vouloir bien réclamer de M. le comte de Bastard la remise de ces dessins, dont il s'était chargé de rendre compte.

M. Chaudruc de Crazannes adresse deux numéros du journal *la Glaneuse*, qui contiennent une notice historique et artistique, rédigée par lui, sur l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Castel-Sarrazin.

Remercîments.

Mêmes conclusions au sujet d'une lettre de M. Dusevel, annonçant que MM. Duthoit vont continuer à dessiner ce que l'art religieux a produit de plus remarquable en Picardie en fait de châsses, reliquaires, croix processionnelles, crosses d'évêques, d'abbés, etc.

Rapports.

M. de Linas lit un rapport sur les résultats de la mission dont il avait été chargé par M. le ministre pour la recherche des ornements ecclésiastiques, des vêtements sacerdotaux, etc. M. de Linas a remarqué à Laon un parement d'autel brodé du XVIIe siècle, et, dans un reliquaire, un morceau *de veste sancti Remigii;* il a consacré dix feuilles de dessins à reproduire les détails de la chape de Charlemagne, à Metz; une feuille à une étoffe du XIIIe siècle, conservée à Autun; deux feuilles à la chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire; deux feuilles, de même, aux chasubles de Saint-Dominique et de Saint-Pierre-le-Dominicain, à Toulouse; une feuille à une étoffe arabe du XIIe siècle qui se trouve dans la même ville; une feuille à une mitre ancienne en toile. Enfin, plusieurs feuilles sont employées à la représentation de l'un des médaillons de la chape de saint Louis d'Anjou, conservée à Saint-Maximin (Var). Tous ces dessins sont coloriés et de grandeur d'exécution, ayant été calqués sur les originaux.

M. de Linas rend compte, en outre, de diverses châsses, mitres, pierres tombales et manuscrits précieux qui lui ont été communiqués.

Le rapport de M. de Linas doit être imprimé dans les *Archives des missions*, recueil dans la composition duquel le comité n'a point à intervenir. Toutefois, la section d'archéologie émet excep-

Digitized by Google

tionnellement un vœu pour que ce rapport soit accompagné d'une planche en chromo-lithographie représentant l'orfroi de la chasuble de Saint-Pierre-le-Dominicain.

La section, adoptant ensuite une proposition faite par M. Lassus, décide qu'elle demandera au comité d'émettre un vœu pour que M. de Linas reçoive une nouvelle mission qui lui permette de compléter son important travail. La section insiste particulièrement sur l'utilité d'avoir des dessins de tous les détails de la chape de saint Louis d'Anjou.

M. de Linas place ensuite sous les yeux des membres de la section :

1° Une réduction au pantographe d'un tableau sur bois conservé dans la chapelle des religieuses Clarisses, à Arras. Cette peinture, exécutée en 1581 par un artiste du nom de Varlet, est divisée en quinze compartiments : douze représentent la légende, et trois la procession anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge.

2° Un dessin, grandeur d'exécution et colorié, de la crosse de Montreuil-sur-Mer, gravé en petit dans le Bulletin[1].

M. de Guilhermy donne lecture du rapport suivant, dont les conclusions sont adoptées :

« M. Anatole Dauvergne, dit M. de Guilhermy, continue ses intéressantes recherches sur les monuments dans le département de Seine-et-Marne. Cette fois, il adresse au comité deux notices sur l'église de Pommeuse, canton de Coulommiers, et sur l'ancien couvent d'Aunoy-les-Minimes, arrondissement de Provins. Ces deux monuments ne sont pas d'une bien grande importance ; mais les notices de M. Dauvergne ont le mérite, assez rare, de les faire connaître complétement, et les dessins annexés au texte descriptif représentent ce que les édifices contiennent encore de curieux. »

Après avoir analysé sommairement ces deux notices, M. de Guilhermy, ajoute :

« Ce qu'il y a de plus remarquable dans la communication relative à l'église d'Aunoy-les-Minimes, c'est assurément la description, accompagnée d'un croquis, d'une tombe gravée du XIVe siècle. Je n'en connais pas dont l'ornementation soit plus riche. Cette pierre, qui a 2m,55 de long sur 1m,30 de large, recouvrait noble

[1] *Bulletin du comité de la langue*, etc., t. I, pl. 1re, p. 146.

Digitized by Google

homme Étienne de Lachaise de Saint-Robert, du diocèse de Limoges, prieur des Bons-Hommes du bois de Vincennes et d'un autre monastère du même ordre de Grandmont. Les figurines placées sur les pieds-droits de l'ogive qui abrite l'effigie, sur la voussure de l'arc, et dans le champ supérieur de la tombe, sont au nombre de vingt-neuf ou trente, ce qui n'est pas ordinaire. La publication d'un pareil monument dans le Bulletin offrirait aux artistes un des plus beaux modèles de dalle funéraire qu'on puisse trouver.

« Par une circonstance singulière, le père du Brevl, dont j'ai consulté les *Antiquités de Paris*, au sujet du prieuré du bois de Vincennes, indique dans la basse église de ce monastère (p. 1235), parmi les tombes de plusieurs prieurs, celle d'Étienne de Lachaise, mort en 1341, et il en rapporte une épitaphe à peu près semblable au texte relevé par M. Dauvergne. Il y a cependant quelques différences.

« Je proposerai :

« 1° D'insérer au Bulletin un extrait des notices dont je viens de donner connaissance à la section;

« 2° D'écrire à M. Dauvergne pour le prier d'envoyer au comité un estampage de la tombe d'Étienne de Lachaise, dont une réduction serait publiée dans le Bulletin, et de faire quelques recherches nouvelles sur ce monument, notamment afin d'éclairer les doutes que peut occasionner cette circonstance d'une double tombe pour un même personnage, sans qu'il soit dit que son cœur ou ses entrailles auraient été inhumés d'une part, et que son corps aurait été porté d'une autre. »

M. Albert Lenoir fait le rapport qui lui avait été demandé sur une collection de pavés émaillés envoyée par M. Mathon.

Ces pavés sont au nombre de dix-huit, savoir :

1° Trois grands carreaux vernissés, de 0m,10 et 0m,12, des XIIIe et XIVe siècles, ornés de fleurs de lis plus ou moins riches;

2° Six petits carreaux de la même époque, dont un uni, trois à fleurs de lis, un à figure, et un à triangles combinés;

3° Neuf carreaux de la renaissance, dont deux briquettes de 0m,12, avec ornements et têtes en relief; deux petits carreaux avec teinte, dont les ornements sont en reliefs; cinq petits carreaux de forme en losange, destinés à former de grands dessins, têtes dans des cercles, animaux, etc.

Digitized by Google

M. Lenoir propose d'envoyer ces carreaux au musée de Cluny, où ils s'ajouteraient à la nombreuse collection de pavés qui y est déjà réunie.

La section soumettra cette proposition au comité.

M. Romieu lit ensuite un rapport sur le compte rendu des fouilles exécutées par la Société archéologique de Rambouillet dans un ancien cimetière de Vicq (Seine-et-Oise).

La section témoigne le désir de voir imprimer ce rapport à la suite du procès-verbal. La proposition en sera faite au comité.

M. Renier propose en outre de joindre à ce rapport un bois reproduisant l'inscription mérovingienne trouvée dans les fouilles, et dont M. Moutié a envoyé un estampage.

Cette proposition est également adoptée par la section.

M. Renier rend un compte sommaire des résultats de la mission dont il avait été chargé, et qui avait pour objet de faire sur les lieux une étude approfondie de plusieurs inscriptions, particulièrement de celle du monument connu sous le nom de *marbre de Thorigny*. Il se propose de faire un rapport plus détaillé à la séance générale du comité.

M. Lenoir communique un riche portefeuille de dessins formant la section française d'un grand travail qu'il a exécuté d'après les plus beaux exemples de sculpture d'ornements conservés en Europe et en Asie, et dont l'ensemble forme une histoire suivie de cet art depuis l'antiquité jusques et y compris le XVI[e] siècle.

La section remercie M. Albert Lenoir de cette communication, et l'invite à vouloir bien mettre par écrit les développements dont il l'a accompagnée, afin qu'il en puisse être donné lecture au comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

XXII.

Rapport de M. Romieu, membre du comité, sur un mémoire adressé par M. Moutié, correspondant.

La Société archéologique de Rambouillet vous avait adressé, il y a déjà quelques mois, un mémoire relatif à des fouilles entreprises par ses soins dans un ancien cimetière de la commune de

Digitized by Google

Vicq (Seine-et-Oise). J'avais été chargé d'en faire l'examen, et de vous en dire mon opinion, lorsque l'annonce d'un mémoire supplémentaire devant servir à corroborer les conclusions du premier me fit ajourner mon rapport. Ce supplément est arrivé, et j'aurais pu ne pas l'attendre, car il ne renferme, en quelque sorte, qu'une question adressée au comité. Dans une des tombes récemment explorées, on a trouvé une coque de limaçon, et la Société archéologique de Rambouillet vous demande si vous pensez que ce soit là un effet du hasard, ou que ce soit comme emblème de résurrection que cette coquille a pu être déposée à dessein. Consulté sur ce sujet, un de vos correspondants assidus, M. l'abbé Cochet, a répondu qu'il avait fait plusieurs observations semblables, et qu'il inclinait fort à penser que la présence de ces sortes de coquilles dans les tombes n'était pas fortuite. Je n'ai, à cet égard, aucun avis à émettre; mais en considérant que les tombes de Vicq ont été autrefois ouvertes, je trouverais très-naturel qu'un limaçon s'y fût introduit.

Quant au mémoire primitif, il donne la description des découvertes faites en 1851 sur la place et aux alentours de l'église de de Vicq, par suite de fouilles exécutées à l'aide d'une allocation de 300 francs due à la munificence de M. le ministre de l'instruction publique.

Avant d'entreprendre ces fouilles, la commission qui en était chargée a parcouru la commune, et s'est fait représenter les tombes anciennement extraites, et dont plusieurs sont conservées par des particuliers. Une d'elles, qui sert d'abreuvoir pour les bestiaux, est en pierre calcaire jaunâtre très-tendre, évidée à la pioche; sa longueur est de deux mètres, sa profondeur de $0^{m},25$ et l'une des extrémités est sensiblement rétrécie. Au fond, se trouve une sorte d'entonnoir elliptique.

Une autre, qui paraît avoir été destinée à un enfant, n'a qu'un mètre de longueur intérieure. Au moment de sa découverte, on avait trouvé, dans l'ouverture elliptique du fond, un petit globe en verre de couleur sombre, enchâssé dans deux cercles d'argent croisés à angles droits, et surmontés d'un petit cube de même métal, percé d'un trou. On a supposé que ce bijou était un amulette pendu au cou de l'enfant enseveli, et l'on y a vu un indice de l'époque mérovingienne, à laquelle la Société archéologique rattache ces sépultures.

Digitized by Google

Les fouilles furent ensuite pratiquées, et amenèrent la découverte de plusieurs cercueils en plâtre ou en pierre; un seul lieu en renfermait quatorze sur deux rangées; la plupart étaient dépourvus de couvercles et entièrement remplis de terre mêlée à quelques rares ossements. Une de ces tombes portait extérieurement des feuilles sculptées tout à fait semblables à celles que l'on remarque sur un des côtés de l'autel déposé au musée de Cluny, et trouvé dans les fouilles de l'église de Saint-Landry. Divers objets, tels qu'une boucle de bronze, un fer de lance, un petit vase en verre, des tuiles à rebords, ont été recueillis dans ces sépultures.

Est-il permis, sur ces simples données, d'affirmer que cet ancien cimetière date des temps mérovingiens?

La Société archéologique de Rambouillet le pense; mais il faut dire qu'elle expose très-consciencieusement les objections que l'on peut faire à son opinion. Elle reconnaît que l'usage des tombes en plâtres n'a commencé à être fréquent qu'à partir du XIe siècle; elle convient aussi qu'à part la petite boule de verre, les objets trouvés n'ont aucune signification suffisante pour établir même une approximation d'époque; mais, en même temps, cette société croit voir dans la similitude des objets trouvés en cet endroit, antérieurement à ses recherches (et que la tradition seule décrit), avec ceux qu'on a rencontrés près d'Houdan, une preuve de leur origine mérovingienne. Je ne sais si les tombeaux voisins d'Houdan ont bien été reconnus comme appartenant à cette lointaine époque; mais je ne vois, dans le résultat des fouilles dont on vous entretient, que l'inscription suivante qui puisse me faire partager les conclusions du mémoire.

TESIMNOIYIIN
ADELFIVMANNOR

Cette inscription, dont un estampage vous a été adressé, est gravée sur le couvercle d'un sarcophage. Quoique fort courte et

Digitized by Google

incomplète, elle est intéressante, par la forme des lettres, qui est bien celle des ve et vi^{e} siècles, et peut être lue ainsi :

[Hic deposuimus fratrem (?) pien] tesimum[1], nomin[e] Adelfium, annor[um.]..

Le nom *Adelfius* est, aussi bien que la forme des lettres, caractéristique de l'époque.

Le mémoire de la Société archéologique de Rambouillet mérite, de votre part, des remercîments et des éloges, tant pour le soin minutieux des recherches qu'il raconte, que pour la discussion éclairée des conséquences qu'on en peut déduire.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

X.

Procès-verbal du massacre de Nesle.

(Communication de M. Gomart, corespondant, à Saint-Quentin.)

Le massacre de Nesle est un fait tristement célèbre dans l'histoire de Charles-le-Téméraire. Les mémoires du temps en ont parlé, mais aucun ne donne des détails aussi précis que le procès-verbal envoyé par M. Gomart[2]. Il suffira, pour s'en con-

[1] Pour *pientissimum*.

[2] Une partie de ce procès-verbal a été publiée dans le *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, juillet et août 1834, 2e partie, p. 14-17; mais comme on a retranché, au commencement et à la fin, des détails essentiels, entre autres le nom et l'âge des témoins, il a paru utile de publier intégralement un document qui donne les renseignements les plus authentiques sur un fait dont l'intérêt historique est incontestable. Il importe d'autant plus de recueillir ces témoignages et de les publier textuellement, que la volumineuse collection des papiers de l'abbé Legrand, relative au règne de Louis XI, ne fournit aucun détail nouveau sur cet événement. On lit seulement dans le tome XX de ce recueil le passage suivant : « En l'an mil quatre cens LXXII, mit le duc de Bourgongne, après les tresves rompues d'entre le roy de France et luy, une grosse armée sus, et s'en alla vers Nelle en Vermandois....., laquelle [ville] il envoya sommer par un

Digitized by Google

vaincre, de rapprocher ce document des extraits des principales chroniques. Voici d'abord le récit de Comines[1] :

L'avant-garde du duc de Bourgogne alla mettre le siége devant Nesle, qui guères ne valoit, et y avoit un nombre de francs-archiers. Ledit duc demeura logé à trois lieues près de là. Ceux de dedans tuèrent un héraut, en les allant sommer. Leur capitaine saillit dehors à seureté, pour cuider composer; il ne put accorder; et comme il rentra dedans la place qui estoit en trêve à cause de sa saillie, et estoient ceux dedans tous descouverts sur la muraille, sans qu'on leur tirast; toutesfois ils tuèrent encores deux hommes. Pour cette cause fut desdite ladite trêve, et manda à madame de Nesle, qui estoit dedans, qu'elle saillist et ses serviteurs domestiques avec ses biens. Ainsi le fit, et incontinent fut la place assaillie et prise, et la pluspart tuez. Ceux qui furent pris vifs furent pendus, sauf aucuns que les gens d'armes laissèrent courre par pitié. Un nombre assez grant eurent les poings couppez. Il me desplaist à dire cette cruauté; mais j'estois sur le lieu, et en faut dire quelque chose. Il faut dire que le duc estoit passionné de faire si cruel acte, ou que grande cause le mouvoit; il en alléguoit deux : l'une, il parloit après autruy estrangement de cette mort du duc de Guyenne, outre avoit un autre déplaisir, que vous avez pu entendre; c'est qu'il avoit un merveilleux despit d'avoir perdu Amiens et Saint-Quentin.

Cette espèce de justification ne saurait excuser la conduite atroce de Charles-le-Téméraire. Un écrivain plus favorable au duc de Bourgogne, l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, n'a pas mieux réussi à le défendre. Il avoue que le duc de Bourgogne se montra trop cruel (*nimium crudelem se ostendit.*). Du reste, son récit, qui est encore inédit[2], confirme celui de Comines :

Ad quod [oppidum] communiendum rex quadringentos pedites illorum quos *francos sagittarios* appellant pro præsidio transmiserat. Expu-

hérault, lequel hérault ceulx de la ville tuèrent d'ung arbaletre, et ce incontinent fust ladicte ville assaillie et prinse nonobstant leur défense, et tous ceulx de leens occis, réservé aulcuns gens d'église, femmes, enfants, et avec ce fust la ville toute arse et démolie totalement. »

[1] Liv. III, ch. IX.

[2] Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 5962, f° 328. L'ouvrage de Thomas Basin porte le nom d'*Amelgard.* La seconde partie est un véritable pamphlet contre Louis XI, composé par un des fauteurs de la ligue du Bien public.

M. J. Quicherat a promis depuis longtemps une édition de l'histoire du Pseudo-Amelgard, et déjà il a fait parfaitement connaître Thomas Basin dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1re série, t. III, p. 316, 367, 370.

Digitized by Google

gnatum est autem statim ipsum oppidulum, et cæsis iis qui illic armati erant, etiam incendio datum fuit. Hoc autem factum fuisse[1] aiebant in ultionem necis cujusdam heraldi seu nuntii, quem, cum Burgundiæ dux ad oppidanos præmisisset, commonendo et summando eos ut spontaneam facerent deditionem, dicti *franci sagittarii* simul cum loci accolis crudeliter occiderunt, et propterea talis eisdem vicissitudo retributa fuit. In quo profecto dux ipse Burgundionum nimium crudelem se ostendit, et infamem exinde notam contraxit; nam plurimis hujuscemodi francis sagittariis dexteras manus amputari fecit, et intra loci ecclesiam plures sacerdotes et clerici, amicti ecclesiasticis vestimentis, crudeliter nimium (proh dolor!) fuerunt occisi, nulla penitus neque sacro loco neque religioni habita reverentia.

Voici maintenant le procès-verbal rédigé en 1522, d'après les dépositions de sept témoins oculaires du massacre de Nesle:

10 novembre 1522.

Procès-verbal du massacre et brûlement de la ville de Néelle en 1472.

Du dixième jour du mois de novembre l'an mil cinq cent vingt-deux, par-devant nous Simon Revellart et Pierre Pourpoint, notaires royaux en la prévosté de Saint-Quentin en Vermandois, commis et établis de par le Roi nostre sire, en la ville de Néelle, comparurent en leurs personnes Pierre Lesaige l'aisné, laboureur, âgé de soixante-deux ans; Jehan Lardier, cousturier de son mestier, âgé de soixante-treize ans; Willemet Levair, couvreur de teuilles de son mestier, âgé de soixante-dix ans; Jehan Lecaron l'aisné, tavernier de l'hostel de l'Angle dudict Néelle, âgé de quatre-vingts ans; Jehan Lepecqueurs l'aisné, tisserand de toile de son mestier, âgé de soixante-seize ans ou environ, tous demeurans en cette ville dudit Néelle; Jehan Bouquet, mareschal de son mestier, âgé de soixante-dix-sept ans ou environ, et Arnoul Berlicque, laboureur, âgé de soixante-quatorze ans ou environ, demeurans tant es fauxbourgs de Saint-Nicolas de Néelle que à Morlemont près dudit lieu; tous lesquels témoins dessus nommés, concordans ensembles, ont dit, attesté et affirmé pour vérité que ils sont records et souvenans de la destruction de la ville de Néelle, faite par feu duc Charles de Bourgongne, le jour de saint Barnabé, l'an mil quatre cent soixante-douze, parce qu'ils étaient tous demeurans en icelle ville, et que lors de ladite prinse il y avait trèves publiées entre le feu roy Loys unzième de ce nom, que Dieu absolve, et ledit Charles duc de Bourgogne, et que lors de

[1] Il y a dans le manuscrit *fore*, mais c'est évidemment une faute du copiste.


Digitized by Google

ladite prinse il n'étoit aucuns bruits de guerre, mais au moyen que iceluy duc de Bourgongne joissoit lors de la ville de Péronne, distant de cinq petites lieues de ladite ville de Néelle, parquoy ladite prinse fut si soudaine et hastive que messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de Nostre-Dame dudit Néelle, ni les manans habitans d'icelle ville n'eurent loisir ni espace de wider leurs biens meubles hors de ladicte église ni de ladicte ville, ny les musser ni mestre en lieu seur, tellement qu'ils soutienneut et affirment que tous les reliquaires, calices, ornemens, livres, tiltres, chartes, et autres enseignemens estans en icelle église de Nostre-Dame, et aussi en l'église paroissiale sainct Pierre dudict lieu, furent perdus, ravis, emportés ou bruslés, à cause que icelle ville et deux églises furent du tout pillées et incontinent bruslées et destruites, et n'y eurent lesdits de chapître et habitans aucuns biens saulvés, parce que lesdits habitans dudit Néelle et aussi les francs-archers qui y estoient en garnison soubs la charge d'un nommé le Petit Picard, craindant la fureur dudit feu duc de Bourgongne, s'estoient rendus audit duc Charles eulx et leurs biens saulvés, et nonobstant furent trahys tellement que quand lesdits doyen, chanoines, chapelains, vicaires et enfans de cœur d'icelle église, et plusieurs des manans et principaux habitans de ladicte ville qui s'estoient préparés et partis hors d'icelle ville en estat pourcessionnal, et alloient au devant d'icelui duc Charles pour lui faire révérance et obéissance, furent tous violentement prins et constitués prisonniers, et mesmement lesdits gens d'église liés deux à deux jusque à la rivierre dudit Néelle, pour illec les noyer, ce qui eust été faict, n'eust [été] la supplication et requeste de monsieur le grand bastard de Bourgongne, faicte audit duc Charles, son frère, au moyen de laquelle requeste iceux gens d'église et habitans eurent leurs vies saulves; mais néantmoins tous les francs-archers qui estoient lors en garnison en ladite ville de Néelle, qui s'estoient désarmés et mis leurs armes au millieu du marché dudit Néelle, parce qu'ils s'estoient, et aussi lesdits manans et habitans d'icelle ville rendus comme dict est audit Charles duc de Bourgongne, eulx et leurs biens saulvez, furent tués et aucuns pendus et estranglez avec ledit Petit Picard, leur capitaine, au millieu de ses gens, et les aucuns desdits francs-archers eurent les yeux creuvés et les poings couppés, et la pluspart desdits manans et habitans prins prisonniers et mis à ransson; et estoient lesdits attestans durant icelle tuision et occision meussés, tant au clocher de ladite église que ailleurs, en icelle église; et vint après ladicte occision ledict duc Charles à cheval dedans ladicte église Nostre-Dame où il y avoit grande effusion de sang, et quasi à la hauteur d'un demi-pied, au moyen de la grande occision et tuision des personnes qui si estoient retirés, et par ledict duc Charles luy estant dedans ladicte église Nostre-Dame fut dit ces mots : *Saint-Georges! enfans, vous avez faict une belle boucherie.* Et furent lors tous lesdicts reliquaires,

Digitized by Google

callices, ornemens, livres, chartres, titres et enseignemens d'icelle église prins, robbés et emportés par lesdicts Bourguignons, et tost après ladicte église et toutes les maisons d'icelle ville bruslés, et les biens meubles estans en icelle aussi prins et emportés par iceulx Bourguignons; et au moyen de laquelle destruction lesdicts doyen et chapitre furent longtemps après icelle destruction que ils ne pouvoient faire le saint service divain en ladicte église, et le faisoient au chasteau de Moyencourt, et neussent sceu réediffier ladicte église, n'eussent été les aulmonnes des bonnes gens. Et à ces causes ont attesté, dict et affirmé lesdicts comparans, attestans en leurs consciences que il est impossible auxdicts doyen et chapitre de monstrer et faire apparoir de leurs dictes chartres, tiltres, advertissemens ou renseignemens que ils auroient pour la fondation de leur dicte église auparavant ladicte destruction, parce que ils peuvent tant par le bruit et renommée que pour plusieurs autres affaires qui depuis sont survenues audict Néelle, où lesdicts comparans ont demeuré et faict leur résidence et demeurent encore depuis ou joygnant ladicte ville que ils furent lors brûlés, perdus et robbés. C'est dont et desquelles choses lesdicts messieurs doyen et chapitre nous ont requis lettres et instrumens, que leur avons accordé ces présentes pour leur servir et vailloir ce que de raison, ci-témoins nos seings manuels, l'an et jour dessus dicts. *Ainsi signé:* POURPOINT et REVELLART.

Collation faite de cette présente copie à l'original, qui est en papier sain et entier, par nous Jacques de Brion et Nicolas Lecourt, notaires du Roy nostre sire, au Chastelet de Paris, l'an mil cinq cent vingt-deux, dimanche xxvuj^e jour de novembre. *Ainsi signé*: J. DE BRION, *avec paraphe;* LECOURT, *avec paraphe.*

Signiffié, baillée copie de ce que dessus par moi sergent royal à Péronne, soussigné, à Me Antoine Poulain, procureur à Péronne, deffenseur des pauvres du village de Licourt, parlant à sa personne, à ce qu'il n'en ignore, le dix-neufvième jour de mars M. VIe soixante et unze. *Signé:* FOURNEZ, *avec paraphe.*

Signiffié, copie baillée à M. Montal Mégret, procureur de Me Jean de Chilly, prestre chapellain de la chapelle Saint-Honoré, fondée en l'église de Nostre-Dame de Néelle, par moy sergent royal à Saint-Quentin, soussigné, le quatorze avril mil six cent soixante-quatorze. *Signé:* MOQUET, *avec paraphe.*

La présente copie a été collationnée sur une autre représentée par Me Claude Depille, prêtre-chanoine et archiviste de l'église collégiale de Nostre-Dame de Néelle et à luy à l'instant rendue après avoir été trouvée conforme par les notaires royaux au balliage du Vermandois; reçus à Saint-Quentin, résidens à Néelle, soussignés. Ce jourd'huy quinze avril 1786. BARY-DEPILLE. — QUENESCOURT. Controllé à Néelle le dixhuit avril 1786; reçu 7 sols. MAILLET.

Digitized by Google

XI.

Ordonnance de Charles V pour l'abolissement des fouages.

(Communiquée par M. Chéruel, membre du comité.)

Cette ordonnance de Charles V n'a pas été publiée dans la collection du Louvre; M. le comte de Pastoret, dans la préface du tome XX (p. IX), exprime le regret de n'avoir pu la trouver et en attribue la perte à l'incendie de la chambre des comptes en 1738. C'est dans une copie des *Mémoriaux*, antérieure à l'incendie, que j'ai trouvé le texte que je publie. Charles V, qui avait établi le fouage ou impôt foncier sans le consentement des états généraux, en éprouva sur son lit de mort un repentir qui le porta à supprimer cette taxe. L'ordonnance d'abolition est datée du jour même de sa mort. — CH.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut: Sçavoir faisons que nous, ayant en considération et mémoire les très-grands charges que nostre peuple et subgéz ont soustenus ès temps passez pour le faict de nostre guerre et ont encores à supporter en plusieurs et diverses manières, désirans eux relever des aydes, à quoy ilz ont esté imposez, pour ceste cause, par la pitié et compassion que nous avons d'eux, à nostre peuple et sujetz avons quittié et remis, quittons, remettons et donnons, se mestier est, de nostre certaine science, plaine puissance et grace espécial, par ces présentes, tout ce en quoy ils peuvent estre tenus par manières quelconques et à nos bonnes villes et plat pays à cause des fouages à eux imposéz de tout le temps passé pour le fait de nostre guerre, et, en amplifiant nostre dicte grace, iceux fouages avons abbatus et abbatons dès maintenant, et nous plaist, voulons et ordonnons, par ces mesmes lettres, que ils n'ayent plus cours en nostre royaume et que doresnavant nostre dict peuple et subgez n'en payent aucune chose, mais en soyent et demeurent quittes et deschargez. Si donnons en mandement à nos amez et féaux généraux conseillers sur les dictes aydes sur la guerre, au prévost de Paris et à tous noz autres justiciers et à chacun d'eux, que nostre

Digitized by Google

présente grace et ordonnance ils facent partout où il appartiendra crier et publier, et nostre dit peuple et subgez d'icelle joyr et user paisiblement, et sans eux molester ou souffrir estre molestez aucunement au contraire. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre scel à ces lettres. Donné en nostre hostel de Beauté-sur-Marne, le 16[me] jour de septembre, l'an de grace 1380 et de nostre règne le 17[me]. »

Charles V mourut le même jour.

XII.

Différend entre Fr. de Luxembourg, gouverneur de Provence, et Aymar de Poitiers de Saint-Vallier, grand sénéchal; emprisonnement d'Accurse Meynier, juge mage, qui avait pris parti pour ce dernier.

(Communication de M. Damase-Arbaud, correspondant, à Manosque.)

Rellatio D. P. Gasqui facta super consilio trium statuum.

« Anno quo supra (1493) et die XIII mensis madii, congregato honorabili consilio universitatis Manuosce, in domo ejusdem universitatis, ad sonum majoris campane ecclesie Sancti Salvatoris, pro actibus subscriptis, more solito, in quo quidem consilio interfuerunt subscripti:

« Videlicet :

Nobilis Nicolaus Saffalini }
Nobilis Anthonius Rostagni } sindici,
El Ziarius Lardegreti, thesaurarius,
N. Georgius Aymini,
Honoratus Aloati,
Petrus Corboni,
Et ego Ludovicus Fabri, notarius dicti consilii.

« In quo quidem consilio rellatum extitit per nobilem et circonspectum virum dominum Petrum Gasqui, jurisperitum, dicte ville Manuosce, in executione ordinationis facte pridem per consilium presentis universitatis Manuosce, accessisse die XXIIIJ mensis aprilis, proxime preteriti, apud civitatem Aquensem, causa comparendi et interessendi, nomine et vice hujus universitatis, in consilio trium statuum per dominum gubernatorem Provincie convocari


Digitized by Google

mandato ad requisitionem procuratorum presentis patrie. In quo quidem consilio trium statuum fuit expositum per dictos dominos procuratores patrie, Aquis residentes, sive per D. (*le nom est en blanc*), qualiter dominus noster Francorum rex commissionem, ut asseritur, dedit cuidem per ipsum deputato a partibus Francie apud presentem patriam transmisso, super facto domini judicis majoris Provincie, qui adhuc Aquis detinetur, sub arresto personali, in palacio regio, per excelentem dominum gubernatorem Provincie Franciscum, et DD. noster rex vult quod DD. judex major transfferatur apud Franciam, et quod super hoc patria presens Provincie deberet facere partem et destinare apud D. nostrum regem imbaxiatores, et eidem demonstrare, quod premissa cadunt contra privilegia et libertates ejusdem patrie Provincie, cum DD. judex major non debeat extrahi a patria, sed puniri in presenti patria, casu quo punitionem aliqualem meruerit.

« Super quibus fuerunt multe oppiniones, quia aliqui querebant quod dictus dominus Provincie gubernator DD. judicem majorem rellaxaret, et eum ab officio privaret, et apud Avenionem cum certa quantitate hominum mandaret qui eumdem D. judicem majorem, expelendo eum a presenti patria, associarent; et aliqui hoc nolebant, sed insistabant quod DD. gubernator eumdem D. judicem majorem liberaliter relaxaret et eum in officio suo dimitteret, et quod dominus magnus senescallus etiam relaxaret quosdam alios de Massilia, quos in arresto Massilie tenebat, et quod omnes differencie existentes inter D. gubernatorem et D. magnum senescallum cessarent; et quod super hoc consilium trium statuum voluit scribere, et etiam super hoc nonnullos sibi delegare apud Massiliam, inter quos ipse dominus Petrus Gasqui et dominus Antonius de Coderto de Forcalquerii fuerunt electi.

« Et finaliter, super hiis dominus *magnus* senescallus voluit scribere dominis de consilio trium statuum, qumque in subscriptione litterarum posuit : *a messiors de l'Asembleya a Aix,* dicendo quod congregatio dicti consilii non erat facta legitime, nec de suis licentia et mandato, sicuti fieri debebat juxta solitum. Et finaliter, pro abreviatione cause, dicit quod eo tunc aplicuit Aquis quemdam cursorem sive *ayrant* dicti domini nostri regis, cum uno paqueto litterarum directarum diversis nobilibus patrie hujus in consilio trium statuum tunc existentibus, et finaliter fuit in dicto consilio tractatum quod DD. gubernator Provincie rellaxaret DD.

Digitized by Google

judicem majorem, prout finaliter fecit; licet post modum ulterius eum iterato in arresto, prout audivit, constituit, eo quia in prima relaxatione ipse dominus judex major, dum dictus D. gubernator eumdem rellaxaret ab arresto primo in quo erat constitutus, eidem domino judici majori dicisset, si volebat habere xxv homines, qui eumdem dominum judicem majorem associarent apud Avenionem, ipse D. judex major eidem domino gubernatori respondere debuit, quod non, licet illud eidem regraciabitur, quia si ipse indigeret societate, quod ipse inveniret centum homines si illos habere vellet; ex quibus verbis ipse D. gubernator indignatus contra eumdem D. judicem majorem, eumdem reintrandi fecit et detinuit adhuc sub arresto seu in arresto de novo sibi constituit, ac tamen ipsum postea, prout audivit, rellaxavit eum effectu.

« Item retullit ulterius quod in predicto trium statuum consilio fuit conclusum mandare imbaxiatores apud D. nostrum regem Francorum quod placeat majestati sue observare privilegia presentis patrie, et mandare observari, et ex nunc revocare, et pro revocatis habere, omnes et quascumque literas per eum concessas, aut forte in futurum indumenter concedendas, que essent contra formam privilegiorum seu derrogarent privilegiis et libertatibus presentis patrie Provincie, in solidum vel in partem, et quod tales litere nullathenus executioni demandentur per officiales quoscumque.

« Dicens dictus D. Petrus Gasqui in premissis vacasse x^cem^ diebus. »

Le juge mage dont il est ici question est Accurse Maynier, qui, d'après du Cange, occupait déjà cette charge en 1488. Son emprisonnement est un épisode de la lutte entre François de Luxembourg, gouverneur de Provence, et Aymar de Saint-Vallier, grand sénéchal. Le juge mage avait embrassé le parti de ce dernier et avait fait casser par le grand conseil des bulles fulminées par le pape contre le grand sénéchal, qui avait établi en Provence les annexes, c'est-à-dire la vérification par les gens du roi des bulles du pape, avant leur publication dans le pays. Il ne paraît pas que sa disgrâce ait été de longue durée, puisqu'il fut l'un des arbitres choisis pour prononcer sur les prétentions du duc de Lorraine sur la Provence, qu'il fut envoyé comme ambassadeur de Louis XII à Venise, en 1501, et nommé président du parlement de Provence en 1507.

Digitized by Google

Accurse Maynier était originaire d'Avignon; le pape lui inféoda la baronnie d'Oppède. Il fut le père de Jean Maynier, baron d'Oppède, fameux dans les guerres de religion par l'exécution de l'arrêt du parlement d'Aix contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol.

XIII.

Union de la ville de Toulon au domaine royal (de Naples) et permission aux habitants de s'y maintenir, même par la force des armes, tant dans l'intérêt du domaine que dans celui des priviléges et franchises inhérentes à cette qualité.

(Communication de M. Henry, correspondant, à Toulon [1].)

1352.

« Ludovicus, Dei [et] Johanna, Dei gratià, rex et regina Jerusalem et Sicilie, ducatûs Apulie et principatûs Capue, Provincie et Forcalquerii ac Pedemontis comites : Vniversis presentis privilegii seu indulti seriem inspecturis, tàm presentibus quàm futuris. Optimâ ratione jura publica induxerunt, ut regibus et principibus per totum orbis terre redditus puplici (*sic*) existerent, ac dominia terrarum domanialia que jura ad onera supportanda dominii essent statuta, quem (que) eorum dominio inseparabili jure manerent, ut per hoc universale bonum inde fortificatum persisteret, et materia noxia opes subjectorum collendi (tollendi?) fieret à dominis aliena ac et ipsi de jure eorum publico vitam ducerent, subjectos populos rectâ regulâ gubernantes.

« Sane ad presentiam nostre maiestatis viri nobiles [2] Philippus Peyrerii de Aquis miles, Raycaynus Gancelmi de Tarascone, Gaufredus Augerii de Grassa, Lantelmus Gerenti de Sistarico, Alanus

[1] Voir p. 215, le Rapport de M. J. Desnoyers au comité, sur cette pièce et sur plusieurs autres adressées par le même correspondant.

[2] Ce furent les mêmes députés qui portèrent à Naples la même demande des autres villes de Provence. Ils sont ainsi nommés par H. Bouche (*Hist. chron. de Prov.*, éd. de 1736, t. II, p. 376) : Philippe Pereri, d'Aix; Rostan Gantelmi, de Tarascon; Nanus (Alanus?) Riqueri, de Nice; Geoffroy Augeri, de Grasse; et Lantelmus Gerente, de Sisteron. J. D.


Digitized by Google

Richerii de Nicia, ambassiatores Provincie, nuncii ac syndici civitatuum (*sic*), terrarum et locorum comitatuum nostrorum Provincie et Forcalquerii de nostro regio, comitali et antiquo demanio (*sic*) venientes, cum devotionis et fidei spiritu, nostro se conspectui presentarunt et antè eosdem ambassiatores, procuratores, nuncios et syndicos fuit dictus Philipus...... nostre civitatis Tholoni de eodem nostro comitatu Provincie, qui nobis exposuere attentiùs quod, cùm civitas ipsa Tholoni et homines civitatis ejusdem et antecessores eorum fuerint semper ab eo tempore ferè cujus in contrarium memoria hominum non existit, in devotione ferventes ac fidei caritate pollentes erga progenitores nostros comites comitatuum eorundem et reges illustres, et non minùs ergà majestatem et excellenciam nostras, fueritque dicta civitas semper de antiquo demanio regio seu comitali Provincie comitatûs ipsius, ac ipsi homines ejusdem civitatis, immediatè subjecta nostro dominio et eorumdem progenitorum nostrorum sub cujus umbrâ et fide sic immediatè vaxalli (*sic*) existentes ipsi et eorum posteri desiderant vivere atque mori, nobis supplicantes devociùs quatenùs eisdem civitati et hominibus civitatis ejusdem dignaremur per nostrum privilegium jus antiqum dicte civitatis, ipsorum demaniorum libertatum (libertates) ac privilegia eorumdem clementiâ regiâ confirmare.

« Nos autem attendentes comunitam fidem nostrorum Provincialium subjectorum quorum probata experiencia in periculosis et asperis imminentibus necessitatibus temporum semper ergà dominium progenitorum nostrorum regum illustrium atque nostrum se ostendit prospicuam, qui non parcentes periculis personarum non rovinis (?) dispendiis non variis angustiis et pessimis, indefexo (*sic*) animo nostrarum semper fuerunt participes imminentium necessitatum et diversarum agitationum, adusque adverse fortune tempore sinistrante. At attenta relacione nobis facta per nobiles viros Matheum de Ponta (Portâ) de Salerno juris civilis profexorem (*sic*), Egidium de Briania et Nicolaum de Alisia milites, magne nostre curie magistros rationales, quorum fides non grandibus et arduis ergà latus nostrum probata existit, eorumque consilio inherentes, presentis nostri privilegii seu indulti serie declaramus, volumus et vigore presentium stabilimus dictam civitatem nostram Tholoni, cum ejus districtu et territorio, hominibus, jurisdictionibus, honoribus et prerogativis, sicut semper et ab antiquo fuit, in

Digitized by Google

nostro ac de nostro demanio et immediatè de novo retinendam, sic quòd ipsa civitas et homines civitatis ejusdem cum suo territorio, ut profertur, semper in nostro et heredum nostrorum nobis succedentium in comitatibus antedictis demanio atque dominio immediate juredictione permaneant in futurum. Statuentes et ipsis hominibus civitatis, ejusdem privilegii presentis vigore, concedentes expressiùs quòd per nos (vel) dictos heredes et successores nostros nulla concessio, nulla donacio nulla alienatio, per quas à dicto nostro et heredum nostrorum demanio et dominio et immediate juredictione quovis modo dicta civitas fieret aliena, robur firmitatis obtineant; quinymo si fortasse per nos aut dictos heredes et successores nostros aliqua de eadem civitate, ejus territorio seu juredictione, facta fuerit vel fieret donatio, concessio seu alienatio, ex nunc, ut ex tunc, illam invalidam esse decernimus ac nullius efficacie vel vigoris et per subrectionem et veritate tacita impetratam, factam seu aliter ordinatam. Dantes tunc et in eum casum potestatem liberam hominibus civitatis ejusdem quod pretestu dictarum donacionum, concessionum, seu alienationum volentibus jus ipsorum demanii quovis modo acquirere, quin veriùs usurpare, quòd possint se impunè defendere et jus ipsorum demanii sive nostra pro viribus manu tenere ad fidem, honorem, reverenciam semper nostras, sic quod ipsi, nostrâ permittente voluntate, resistenciam fecisse prefatam pociùs arbitrentur, neć pretestu dicte defensionis et resistencie, ob dictam causam demanii tuendi possint per nostros officiales puniri. Per hoc enim dùm ipsis sic in eorum libertate demanii presentibus providemus jus esse nostrum publicum principaliter agimus, et jura nostra perspicaciùs conservamus.

Et ad majoris nostre gracie et clementie cumulum adjicimus, et eisdem Tholonensibus civibus nostris fidelibus, post nostrum assumptum regium dyadema, auctoritate presentis nostri privilegii confirmamus omnes franquesias, libertates et privilegia eis indulta sive concessa per progenitores nostros, et felicis recordationis dominum Robertum Jerusalem et Sicilie regem illustrem patruum et avum nostrum, que mutata suo tempore non fuerunt, et de quibus fuerunt in possessione seu quasi usque ad tempus et tempore obitùs ejusdem domini Roberti regis illustris. Dantes nichilominùs earundem serie in mandatis universis et singulis officialibus nostris dictorum comitatuum majoribus et minoribus

Digitized by Google

et quacumque distinctione notatis, presentibus et futuris, quòd presens nostrum privilegium, prout ad uniuscujusque ipsorum spectat officium, tenaciter observent vel in aliquo sub obtentu nostre gracie contra ejus mentem et seriem nullatenùs venire presumant, litteris restrictoriis, privilegiis, edictis, et ordinationibus aliis quibuscumque cujusvis continentie vel tenoris in aliquo presentibus adversantibus factis jam contra dictum jus demanii vel in anteà faciendis, etiam si de illis vel aliqua eorum clausula aut de verbo ad verbum esset in presentibus mentio facienda, nullatenùs obstaturis, quun (quin) semper nostrum privilegium seu indultum cum contentis in illo, per quod nón minùs juribus nostris puplicis quam ipsorum fidelium, ut prefertur, Tholonensium subjectorum venit consulcius providendum, in suâ stabilitate et firmitate perduret. Presens autem privilegium nostrum post debitam et oportunam inspectionem aptius remanere volumus presentanti. In cujus rei memoriam dictorumque Tholonensium civium testimonium et cautelam, presens privilegium nostrum seu indultum exinde fieri, et pendentis (pendentibus) maiestatis nostre sigillis jussimus communiri.

« Datum Neapoli per Sergium (?) domini Ursonis de Neapoli militem, juris civilis professorem, magne nostre curie magistrum rationalem, ac vice prothonotarium regni Sicilie, consiliarium et fidelem nostrum dilectum. Anno Domini millesimo ccc° lij° die x° octobris, vj indictionis, regnorum vero nostri predicti regis anno decimo quinto nostreque regine [1]. »

XIV.

Suppression du cours des monnaies italiennes en Provence sous Charles VIII.

(Communication de M. Henry, correspondant, à Toulon.)

1485.

On sait que, par son testament du 10 décembre 1481, le dernier comte de Provence, Charles du Maine, légua ses états à

[1] Cette date de la 15ᵉ année des règnes de Jeanne et de Louis de Tarente, rapprochée de l'an 1352, ne s'accorde point avec la date de l'avénement de la reine

Louis XI, qui mourut le 30 août 1483. A cette époque les rapports de province à province étaient si resserrés, les communications politiques si rares hors les cas de pressante nécessité, la curiosité publique pour les événements d'un grand intérêt si concentrée entre certaines classes de la population, que la mort du nouveau souverain de la Provence ne cessa d'être un bruit vague que le 27 du mois suivant. Ce jour-là, elle fut annoncée officiellement au Conseil général de la commune, par l'envoyé de Charles VIII, qui venait recevoir des Toulonnais le serment de fidélité au successeur du légataire de Charles II. J'ai déjà envoyé au comité le texte du procès-verbal de cette mémorable séance, dans laquelle cet envoyé, le sire de Loubières, fait un bref exposé de la situation politique de la France à l'avénement du nouveau roi.

Le comté de Provence s'étant trouvé réuni jusqu'à la mort de Charles au royaume de Naples, les monnaies des Deux-Siciles et d'une partie de l'Italie y étaient reçues, et ce mélange des monnaies étrangères avec celles qui se frappaient dans le pays, et depuis deux ans avec celles de France, si variées alors, jetait dans les comptes une confusion à laquelle il devenait très-pressant de remédier. Le 17 janvier 1485, les syndics de la commune de Toulon donnèrent connaissance au Conseil d'une circulaire des syndics de la ville d'Aix qui, en leur qualité, étaient en même temps procureurs du pays de Provence; circulaire, qui devant être écrite en langue française, très-peu familière encore aux Provençaux, ne pouvait que se ressentir fortement du manque d'habitude qu'on avait de s'en servir. Je transcris cette pièce sans rien changer à son style ni à son orthographe :

« Tres chiers et bons amys, tant et de si bon cueur que plus faire pouvon nous recommandons à vous.

« Il a pleu al Roy nostre souveran segnor scrieure à Mosseigneur le grand seneschal de cestuy pays qu'il fasse crier à veux (voix) de trompe publiquement par tout le pays que de toute monoye estrange, tant d'or que d'argent autre que du coing d'el Roy nostre

au trône de Naples (1343), ni avec celle de son second mariage (1347). Serait-ce la somme des deux règnes, la 10ᵉ année du règne de Jeanne, la 5ᵉ de Louis de Tarente? Mais Louis ne commença que vers 1352 à prendre le titre de roi.

Malgré de nombreuses corrections, il reste encore dans la lecture de cette pièce des incertitudes que le texte original aurait seul permis de résoudre. J. D.

Digitized by Google

dich senhor, se doyt defaire dedans trois mois, autrement, icelluy temps passé, n'aura plus de cors et ne sera prise que pour billon; et par ce qu'il nous a semblé en sur ce premierement grant avis et conseilh avec ceulx de Marseille, Arles, Yères et Thollon et autres certains que estoyent yn (*sic*) que c'est en grant foulle et dampnage de tot le pays, considéré que ce point est yssue en Provence de tot pays estranger avec lesquels faut que les marchandises les ungs des autres s'i vendent, et conversent ensemble, ycelluy monsenhor le seneschal, de son bon plaisir à nostre requeste, a voulu surseoir à la dicha crie et exequicion dels commandemens à lui faiz pour ung moys e demy, affin de hy donner le milhor remède que fere se poira, et nos a donné licence appeler ceulx du pays en bon nombre. Si, vous prions et requerons que pour le bien et utilité dudit pays ne fallhes point vous trouver en ceste ville d'Aix par toute la sepmaine qui vient, qui sera le 22e journ de ce moys al plus tart, pour communiquer ensemble les dessus nommés et autres à qui en scrivons ceste matein, aviser le milheur remede et provesion que sera de fere, et donner ordre tant quant poura que nostre cas soit entendu, ainsi que sera mieulx de rason et devoir. Si, vulhes failhir à ce grand besonh et nous vous prions de rechief bien chierement, et prions à nostre Senhor qu'il vous donne ce que vous desires. A Aix le premier jour de janvier.

« Les tous vostres bons amicz, les syndics d'Ais, procururs du pays. »

XV.

Note sur l'église de Mouzon (Ardennes.)

(Communication de M. Hucher, correspondant, au Mans.)

Mouzon, petite ville du département des Ardennes, reléguée à l'extrémité du territoire, n'est guère connue des archéologues, et cependant Mouzon possède une église remarquable, qui se rattache par le système de sa construction aux monuments de Reims et de Châlons.

Il n'en faudrait pas juger par la gravure qu'en a donnée le *Ma-*

Digitized by Google

gasin pittoresque dans son numéro de septembre 1852, d'autant que, dans les notes à l'appui, on semble avoir à cœur de parler de toute autre chose que de ce remarquable vaisseau.

A voir cette planche, on croirait que l'on a sous les yeux une église du XIVe ou même du XVe siècle; il n'en est rien : l'église de Mouzon est une antique basilique du XIIIe siècle; la partie supérieure des tours et quelques ouvertures latérales du *cleristory* portent des traces d'une reconstruction qui date au plus tôt de la fin du XVe siècle; mais tout le vaisseau inférieur, les portails, le chœur, toute l'ordonnance intérieure sont du XIIIe siècle; et même il serait facile d'indiquer, avec une précision mathématique, la date de leur construction. Une pierre échantillonnée, placée dans le revêtement de l'abside, porte une date qui a toutes les marques d'authenticité désirables pour fixer l'attention.



Les caractères en sont incontestablement anciens; l'initiale A est caractérisée de la même manière que pareille lettre dans la pierre tombale de Hues Libergier, architecte, et qui se voit dans une chapelle de la cathédrale de Reims.

Dans le mot *incarnation* deux fois répété dans la légende de cette tombe, l'A est tout à fait semblable.

On sait que Libergier est mort, la tombe le dit, l'an 1263.

A la vérité, l'inscription de Mouzon n'a rien de monumental; mais la naïveté de son caractère ne fait que donner plus de prix à sa découverte.

Digitized by Google

Il est probable qu'elle est sortie des mains de quelque tâcheron peu érudit.

Je tiens donc pour constant que l'église de Mouzon a été construite dans la période de 1230 à 1240 : la suite achèvera de le prouver.

Les matériaux employés étaient peu favorables au développement d'une ornementation fleurie; en général, les lignes de l'architecture sont sévères, peut-être un peu lourdes; mais si j'ajoute que l'arc trilobé s'y rencontre fréquemment, notamment dans les tympans des portails et dans les galeries supérieures, on comprendra néanmoins que cette architecture peut ne pas être sans charmes, surtout si l'on sait que l'église de Mouzon était une église de Bénédictins appropriée à la règle austère de saint Benoît.

Une chose frappe lorsqu'on pénètre dans ces basiliques anciennes : c'est leur air de famille dans une circonscription donnée; ainsi l'église de Mouzon rappelle absolument, sauf l'ogive, Saint-Remy de Reims et la cathédrale de Châlons; de même Saint-Julien du Mans, Saint-Étienne de Blois, et la cathédrale de Chartres dans sa partie ancienne, sont trois basiliques sorties nous dirions presque de la même main.

Ce point de vue *régional,* dans l'examen des monuments, est fertile en résultats précis et concluants; hors de lui, on risque de se lancer dans le domaine des conjectures et des hypothèses.

Mouzon procédait de Saint-Remy de Reims et cela se conçoit : l'abbaye des Bénédictins fut fondée à Mouzon par l'archevêque de Reims Adalbéron, fils de Godefroy des Ardennes, en 969-970; une première église fut construite alors, dont il ne reste plus de traces; en 1212, la ville de Mouzon fut brûlée depuis le pont du Marché jusqu'à la porte de France; l'abbaye et la plus grande partie de l'église subirent le même sort. Il est probable que, de 1212 à 1230, on se contenta de recouvrir les parties épargnées par l'incendie. Ceci explique et justifie la date de la reconstruction donnée par l'inscription susrappelée, et fixée ainsi avec certitude à 1230-1240.

Un fait donnera la mesure de l'importance de Mouzon et de ses rapports intimes aves l'archevêché de Reims :

En 1197, le cardinal Guillaume aux blanches mains conçut le projet d'établir à Mouzon le siége d'un évêché; Mouzon avait toujours été considéré comme le second siége de l'archevêché, pré-

Digitized by Google

féré en cela aux villes d'Épernay, Réthel et Mézières, aujourd'hui bien plus importantes.

On désignait Scibert, abbé de Mouzon, pour premier évêque, et l'on destinait à la cathédrale l'église des Bénédictins; le pape Célestin y prêta les mains (1197) et Innocent III, en 1198, ratifia ce projet; mais la mort empêcha Guillaume d'y donner suite.

Du reste, Mouzon est célèbre depuis les temps les plus reculés; saint Martin de Tours et Clovis y séjournèrent : ce dernier donna Mouzon à saint Remy et à ses successeurs à titre de franc alleu. Les Normands le saccagèrent en 882, et Louis III le défendit vainement contre de nouvelles incursions.

En 902, Hervé, archevêque, tenta une première reconstruction de l'église, qui ne fut achevée que longtemps après, et consacrée sous le vocable de Notre-Dame; il y plaça le corps de saint Victor et y fonda un collége de douze chanoines.

On battit monnaie à Mouzon. En 1040 il s'éleva, d'après Richard de Vasebourg, un différend entre l'archevêque de Reims et Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, au sujet d'un droit prétendu par ce dernier sur la monnaie de Mouzon, droit qui lui aurait été cédé par l'empereur saint Henry; mais l'archevêque Guy de Châtillon, qui était souverain de Mouzon, fit un accord avec l'abbé de Saint-Vanne et lui donna la paroisse de Vinai pour l'indemniser de la réunion de la monnaie de Mouzon à celle de Reims.

Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, banni de sa patrie, vint à Mouzon en 1164 et laissa à l'abbaye un calice d'or, en mémoire de l'hospitalité que celle-ci lui avait accordée; les Bénédictins lui élevèrent après sa mort (1170) un autel dans leur église.

L'église de Mouzon, on le comprend, est digne de tout l'intérêt du comité; elle a grand besoin de secours : une lézarde la traverse du haut en bas dans les latéraux, non loin du portail. Je crois faire une chose utile et convenable en la recommandant à M. le ministre, bien qu'elle ne soit pas placée dans ma circonscription d'étude.

J'ajoute que Mouzon, comme Châlons, est riche en pierres tombales de diverses époques : on en compte cinquante-six dans l'église de Mouzon; j'en ai pris la teneur.

Digitized by Google

XVI.

Renseignements sur les peintres, les sculpteurs, les architectes et les jardiniers-ingénieurs qui sont nés, qui ont travaillé ou séjourné, ou qui sont morts à Fontainebleau depuis 1542 jusqu'à 1661.

(Extraits des registres de l'état civil, communes d'Avon et de Fontainebleau [1].)

(Communication de M. l'abbé Tisserand, directeur du collége de Vence (Var.)

Fontainebleau, depuis François Ier, a été le rendez-vous des artistes les plus distingués. Nos rois, pour embellir cette résidence, le Versailles de la cour avant Louis XIV, y ont appelé tour à tour, d'Italie et de Flandre, peintres, architectes et sculpteurs. A leur voix, les délicieux déserts de saint Louis se peuplèrent d'illustres ouvriers en tout genre, et Avon, avec Fontainebleau, qui ne comptait d'abord que quelques cents habitants, s'accrut bientôt de plusieurs milliers.

De tous côtés affluaient à Fontainebleau, comme au temps des bâtisseurs d'églises, des compagnies d'artistes en tout genre.

En 1515, nous voyons à Fontainebleau Léonard de Vinci, qui alla trop tôt pour la France mourir au château de Cloux, près d'Amboise, le 2 mai 1519. Son successeur est André del Sarto en 1518; viennent ensuite l'habile architecte Serlio (1528), Rosso, qui travaille avec le Flamand Léonard; les Français Michel Samson, Louis Dubreuil, et les Italiens Penni, Bartholomeo, Bagnacavallo, Palestrino. Rosso rivalise avec Primatice pour la réception de Charles-Quint, fin de décembre 1539, et meurt à Fontainebleau en 1541.

[1] M'étant occupé des anciens registres de la paroisse d'Avon, j'ai pu apprécier tout l'intérêt, toute l'importance du mémoire envoyé par M. l'abbé Tisserand, et j'en ai demandé l'impression dans le Bulletin; mais le comité m'a chargé d'y ajouter des notes, et j'ai regretté d'avoir accepté cette mission, parce qu'une lecture plus attentive m'a prouvé que ce serait grossir inutilement cet intéressant travail. Je crois qu'il faut l'accepter tel qu'il est et pour ce qu'il est : un dépouillement consciencieux d'actes authentiques disposé dans un ordre plus ou moins méthodique. J'aurais préféré une transcription textuelle des actes qui concernent des artistes de la cour de Fontainebleau, et c'est le plan que j'ai suivi dans mon ouvrage sur la *Renaissance des arts à la cour de France* (t. I, p. 663); mais il faut convenir que la méthode suivie par M. l'abbé Tisserant facilite les recherches, et la conscience qu'il a mise dans son travail doit inspirer toute confiance.

Le comte de Laborde, membre de l'Institut.



Le Primatice, après la mort si malheureuse de Rosso, croit régner sans rival à Fontainebleau, quand Benvenutto Cellini paraît à son tour.

Le Primatice travaille avec Nicolo. On voit encore près de lui Barbieri, Medino, Paul Ponce, François d'Orléans, maître Simon, maître Claude de Paris et maître Laurent le Picard.

A la mort de Philibert Delorme, l'abbé de Saint-Martin était intendant des bâtiments du roi en son château de Fontainebleau.

Roger de Rogery, Dubreuil, Ambroise Dubois et ses fils, Jean et Claude de Hoëy, les Vernansal, les Voltigean, les Lefèvre, les Maugras, adoptent Fontainebleau pour leur patrie et fondent comme une seconde époque de peinture dans le château de Fontainebleau. Roger de Rogery sera le lien de transition entre l'école italienne, inaugurée en France par Léonard de Vinci, et continuée par Rosso et le Primatice, l'école flamande importée par Ambroise Dubois, et l'école française, représentée par Dubreuil et Fréminet.

Quoique le temps et le vandalisme de certaines révolutions [1], ou même du règne de Louis XV, qui détruisit la galerie d'Ulysse, aient ravi aux arts bien des chefs-d'œuvre, le palais de Fontainebleau attire toujours de nombreux artistes, et outre sa forêt, qui inspira Lantara, les beaux débris de l'œuvre du Primatice, restaurés sous le dernier règne, font encore la gloire et l'admiration de tous les visiteurs, qui viennent à Fontainebleau.

Avec les peintres nombreux qui travaillent au château, on voit figurer des familles d'architectes : maître Gilbert, maître Martin, maître Gille Jamin, maître Collin. Les registres nous apprennent jusqu'au nom des charpentiers : maître Mortillon, maître Guillaume Gilbert; des menuisiers : Jean Baudouin, Jean Roux, etc.; des vitriers : Claude et Jean Tisserand; des serruriers : Edme et Claude Rossignol. Ils sont tous appelés serruriers du roi, menuisiers du roi. Nommons encore les Lavacquerie, les Tourin, les Testu, les Tremblay, sculpteurs du roi, et se succédant à Fontainebleau. Francini est l'intendant des fontaines.

Nous citerons entre les jardiniers-ingénieurs maître Desbouts, maître Tabouret, maître Nivelon, maître de Caën, qui planta le

[1] Des habitants de Fontainebleau se souviennent d'avoir vu brûler, sur la place de la ville, en 1793, plus de trois cents tableaux (surtout des portraits).

Digitized by Google

parc; ces familles s'allient presque toutes aux peintres et aux architectes qui demeurent à Fontainebleau.

Cette population d'ouvriers artistes séjourne donc et travaille à Fontainebleau; beaucoup naissent ou meurent dans ce palais qu'ils embellissent. Les rois, Henri IV surtout, se plaisaient à venir s'entretenir avec eux. Le roi Henri parcourt les galeries, s'arrête auprès des artistes et les encourage; il se promène dans les jardins, et dit à Antoine Tabouret, son jardinier, qui se plaignait de la sécheresse du sol : *Plantes-y* des Gascons, ils viennent partout.

Les familles les plus distinguées s'honorent d'admettre les peintres de Fontainebleau dans leur intimité. Le prévôt de Fontainebleau, le procureur du roi, les officiers de la garde du roi ou de la forêt les choisissent pour parrains, et marient leurs enfants aux fils des peintres, des architectes ou des jardiniers-ingénieurs. Ils n'ont qu'à se louer de la munificence royale et tout annonce un air d'aisance et de bien-être dans leur existence. Ils vont, rapporte la tradition, passer souvent les fêtes et les dimanches dans les campagnes des environs, décorent quelque église ou quelque chapelle, dînent joyeusement avec le curé et reviennent reprendre leurs travaux au château. (L'église de Saint-Martin, près de Fleury, possède quelques peintures de Dubois.)

Tels sont les seuls détails que nous offre la vie solitaire et laborieuse que mènent nos artistes à Fontainebleau. Je les ai puisés, presque tous, dans les registres de l'état civil. C'est là que je trouve, comme les certificats de vie de quelques artistes, les titres de quelques autres, les actes de baptême, de mariage et de décès de plusieurs. Sur certains d'entre eux, il n'y a qu'un nom à mentionner avec la date, rien de plus.

Mais j'ai pensé qu'en les exhumant de ces registres, où ils sont comme ensevelis, ils pourraient être replacés avec honneur à côté du Primatice, de Nicolo, de Roger de Rogeri, de Dnbreuil et d'Ambroise Dubois.

SÉBASTIEN SERLIO.

Cet habile architecte, né à Bologne, fut appelé en France par François I[er]. Il trouva un concurrent fameux dans Pierre Lescot lorsqu'il s'agit de reconstruire le Louvre. Les dessins de Pierre Lescot furent d'abord préférés à ceux de Serlio; on n'adopta ceux de Serlio qu'en 1548.

Digitized by Google

C'est à Fontainebleau que s'exerce surtout, de 1528 à 1548, le talent du Bolonais : c'est là qu'il règne en maître. Nous traitons plus bas, en parlant des architectes, des immenses travaux qui s'exécutèrent à Fontainebleau depuis François Ier; la plus grande part en revient à Sébastien Serlio.

1542. Son nom commence à paraître, dans les registres d'Avon-Fontainebleau, le 10 du mois de novembre 1542; dame Françoise, femme de Sébastien Serlio, est marraine d'un enfant nommé Sébastien[1]. Elle l'est encore le 22 février 1543.

1543. Le 31 janvier, maître Sébastien de Bologne est parrain d'un enfant de Pierre Postel; maître Claude Girard est le second parrain.

C'est tout ce que nous avons pu recueillir dans cette partie des registres, qui ne remonte pas au delà de 1542 et qui, terminée en 1544, laisse une lacune jusqu'en 1559. Serlio était mort à Paris en 1552. A Serlio succéda Philibert Delorme, qui lui-même eut pour successeur le Primatice en 1559.

J'ai trouvé un autre *Sébastien;* mais comme il m'a été impossible de lire le nom de famille, je n'ai pas voulu le transcrire, afin de ne donner que des renseignements exacts.

En 1557, dame Françoise, veuve de défunt maître Sébastien est encore marraine à Fontainebleau, le vendredi, 14 novembre.

PEINTRES.

I. LE PRIMATICE.

Le Primatice, créateur avec le Rosso de l'école française, remplit Fontainebleau, sous quatre règnes, de deux cent quarante tableaux. La galerie d'Ulysse, détruite sous Louis XV, était son chef-d'œuvre. Il décora la chambre de saint Louis, la galerie de François Ier, la salle de bal, et beaucoup d'autres appartements qu'il serait trop long d'énumérer ici. Il vint à la cour de François Ier en 1531. En 1540, il fut envoyé en Italie, et en rapporta cent vingt-quatre statues antiques et nombre de bustes. Il moula, par le secours de Vignoles et de François Libon, qu'il amena en France, la colonne Trajane, les statues de Vénus, de Commode, de Laocoon, du Tibre, du Nil et de Cléopatre, ce qui lui mérita une charge de valet de

[1] Voyez *La Renaissance des arts à la cour de France*, t. I.p. 663, n° 4.


Digitized by Google

chambre du roi et l'abbaye de Saint-Martin de Troyes. Philibert Delorme étant mort en 1559, il eut sa charge de surintendant des bâtiments du roi. C'est à cette époque que nous lisons le nom de Primatice dans les registres d'Avon-Fontainebleau. Pourtant en 1542, François de Boulogne est parrain à Fontainebleau, le 8 août. Le mardi 10 octobre 1559, fut baptisé François, fils de Jean..... dit..... Ses parains ont été vénérable et honorable homme François Primatice, abbé de Saint-Martin de Troyes, et maître Nicolas Labbé; et sa marraine, Catherine Voysin, femme de maître Guillaume Moynyer, garde des meubles à Fontainebleau [1].

Le samedi 23 décembre 1559 est baptisé François, fils de François Bassainton et de Jehanne Garnier. Le parrain est vénérable et discrète personne maître François Primatice, abbé de Saint-Martin de Troyes.

En 1561, on lit dans les registres : François, dit de Boulogne, est parrain du fils d'Étienne Barthélemy et de Françoise Dubois, samedi 29 novembre. Mais déjà, le 3 mai, le Primatice avait le titre d'abbé de Saint-Martin.

Le samedi 3e jour de mai 1561, François, fils de Michel Pintinelli, l'un des gardes de la forêt, a pour parrain honorable et scientifique personne noble maître François de Primatice, abbé de Saint-Martin de Troyes; la marraine est Catherine l'Abbé, femme de Nicolas (*Nicolo del Abbate*), le peintre.

10 août 1562. François, fils de Claude Girondel, a pour parrain noble homme maître François de Primatice, abbé de Saint-Martin de Troyes; la marraine est la sœur de Nicolo, Marguerite l'Abbé.

1563, 21 octobre. François le Primatice, contrôleur des bâtiments du roi est parrain d'un fils du maître serrurier du roi.

1564, 15 août. Il l'est encore d'un autre enfant de Claude Girondel.

1567. Le lundi 14 août, le Primatice, gouverneur des bâtiments du roi, est parrain, avec le chef des archers de l'hôtel du contrôle; la marraine est la femme d'un garde de la forêt.

1568. Honorable homme François de Primatice, abbé de Saint-Martin de Troyes et contrôleur général des bâtiments du roi,

[1] Voyez *La Renaissance*, etc., p. 667, n° 16.

Digitized by Google

et Roger de Rogery, peintre du roi, sont ensemble parrains, le 23 mars [1].

1569. Le Primatice est de nouveau parrain d'un enfant de Philippe Léonard, peintre.

Les biographes nous assurent que le Primatice mourut en 1570. Je n'ai rien pu recueillir sur *maître Roux*, le rival du Primatice; les registres ne remontant pas au delà de 1442, si ce n'est que la femme de feu maître Roux, architecte du roi, meurt à Fontainebleau le 16 mars 1568.

II. NICOLO DEL ABBATE.

L'illustre associé du Primatice, Nicolo, a fait aussi de Fontainebleau, son séjour habituel. Outre les peintures qu'il a exécutées sur le modèle du Primatice, son œuvre principale a été la décoration de la chambre dite d'Alexandre.

Je vois avec Nicolo deux autres personnes souvent unies : l'une est archer des gardes du roi, Roch le Prieur, et l'autre Nicolas le Prieur, peintre du roi comme Nicolo del Abbate. Nicolas le Prieur n'est pas le même que Nicolas l'Abbé.

En 1541, Nicolas le Prieur, peintre à Fontainebleau, est parrain du fils de Jean Robert (18 août).

En 1557, 10 novembre, Nicolas l'Abbé est parrain du fils de Jean Petit.

11 octobre 1559. Il est parrain avec le Primatice.

12 octobre 1559. Il est de nouveau parrain à Fontainebleau.

Le 3 avril 1559, Nicolas le Prieur, maître peintre et Michel Bliguet, parrains.

Le jeudi troisième jour d'avril 1560, Nicolas le Prieur a le titre de maître peintre. Il est parrain d'un enfant de maître Bassincton.

Le lundi sixième jour d'octobre 1560, Nicolas le Prieur est parrain d'un enfant de Jean Lefebure. Il a toujours le titre de maître peintre. Il est nommé la même année, sur un autre acte, maître peintre du roi.

Le 23 octobre 1561, maître Nicolas le Prieur, peintre du roi,

[1] Je n'ai pas recueilli ce renseignement à cette date. Il y a peut-être de ma faute, mais j'aurais pour excuse, comme M. l'abbé Tisserant, le grand désordre de ces registres.

Digitized by Google

et maître Roch le Prieur, archer du roi, sont parrains d'un enfant d'Antoine Hémon.

Le fils de Nicolas le Prieur, maître peintre du roi, François le Prieur, est parrain, le lundi 6 octobre 1560, d'une fille de Jean Lefebure.

Nous avons encore dans les registres de 1542 à 1561 quelques noms que nous présumons être ceux d'artistes travaillant avec Primatice et Nicolo :

1° 1542. Baptême de Louis Léonard. Peut-être est-ce le fils de Léonard le Flamand? (Nous avons fait de Sébastien de Boulogne un article à part.)

2° 1544. Sébastien de Boulogne, parrain le 20 juillet d'un enfant de maître Alexandre Alexandre, procureur du roi. Ces répétitions de noms sont fréquentes; je lis Thibault Thibault, Roger de Rogery; le nom de Sébastien de Bologne revient souvent dans les registres. (Sébastien de Boulogne est Sébastien Serlio.)

3° 1546. Philippe Leonardo Flamand (c'est probablement Léonard le Flamand.)

4° 1552. Nicolas Bernardini, parrain d'un fils de Jean Bourgeois. (Je ne sais si c'est un peintre.)

5° 1557. Antoine Mayart, tailleur d'images, est parrain à Fontainebleau le 28 janvier. Catherine Delorme, femme de Pierre Girard, maître maçon du roi, est la marraine. (Catherine Delorme était probablement la fille de Philibert Delorme, intendant des bâtiments du roi avant le Primatice.)

6° 1556. Antoine Jaquet, dit de Grenoble, est parrain le 21 avril 1556. Les marraines sont madame de la Chapelle et la femme d'Étienne Postel.

Le nom de Jaquet de Grenoble se lit assez souvent dans ce registre. L'abbé Guilbert parle de Jaquet, dit Grenoble, sculpteur célèbre, qui fit la belle cheminée au château de Fontainebleau, sous Henri IV. Cette cheminée, l'ouvrage de cinq ans de travail, était un chef-d'œuvre.

1556. Il naît à maître Antoine Jaquet un fils nommé Noël, baptisé le 16 décembre; sa femme a nom Catherine Morgant, le parrain est Pierre Morgant.

1557. Jaquet est parrain d'un fils de Guillaume Codomini, 26 février.

Digitized by Google

1560. Antoine Jaquet, dit de Grenoble, est père d'un autre fils à Fontainebleau, 20 novembre.

1561. Sa sœur, femme de Noël Millon, Catherine Jaquet, est marraine d'un fils de Jean Lenoir.

1562, 11 mars. Antoine Jaquet est parrain à Fontainebleau. Il l'est encore en 1568, 6 juillet, et en 1569, 6 avril; 1570, Nicolas Jaquet, son fils; 1576, Laurence Jaquet.

Je n'ai pas trouvé d'autre acte qui eût rapport à ce célèbre sculpteur, ou à sa famille.

7° 1561. Je lis à la date du 10 octobre : Honorable homme maître Jacques Renoust, peintre, et maître Georges Vaulnaige, jardinier du grand jardin du roi à Fontainebleau, parrains d'un fils de Nicolas Galloys.

III. ROGER DE ROGERY.

Roger de Rogery travailla aussi avec le Primatice et Nicolo. On le nomme dans les actes Roger de Rogery, ou Roger des Roger, dit de Boulogne.

La première fois que je lis son nom dans les registres, c'est le 3 juillet 1557.

Il est parrain avec dame Catherine, femme de maître Nicolas l'Abbé, et est appelé Roger de Rogery, dit de Boulogne.

En 1559, le fils de Jean Petit, Roger, a pour parrain Roger de Rogery, et pour marraine, dame le Bossu.

1560, 1er février. Roger de Rogery, maître peintre, est encore parrain.

La même année 1560, Pierre, fils de Louis Sausi, a pour parrains maître Labrie, tapissier du roi, et maître Roger de Rogery, et pour marraine, Catherine, femme de Nicolas le Prieur.

En 1568, Roger de Rogery, dit de Boulogne, est parrain avec le Primatice.

Il n'apparaît plus ensuite qu'en 1596. Le 25 octobre 1596, noble homme Roger de Rogery, maître peintre du roi au château de Fontainebleau, est parrain, et la veuve de Robert Jamin, marraine de François, fils de Gracieux Jamin et de Marie Paulmier.

En 1595, Roger de Rogery, maître peintre du roi, et Toussaint Dubreuil, aussi maître peintre du roi, tiennent sur les fonts un

Digitized by Google

fils de Jacques Bouzé. Nous verrons plus tard le petit-fils de Jacques Bouzé peintre à Fontainebleau.

La fille de Roger de Rogery épouse, en 1596, le fils de maître Tabouret, jardinier du roi, 9 juin.

En 1599, on voit encore à Fontainebleau la femme de Roger de Rogery, dame Marie Champyon.

IV. TOUSSAINT DUBREUIL.

Toussaint Dubreuil, peintre de Henri IV, eut la conduite des travaux de Fontainebleau. Il rétablit, avec Ambroise Dubois, la salle de bal et la galerie d'Ulysse. Ses quatorze tableaux d'Hercule furent, dans le palais de Fontainebleau, son œuvre principale.

En 1593, 13 décembre, il tient sur les fonts un fils de Claude Martin, architecte du roi.

1594, 12 mai. Toussaint Dubreuil, peintre du roi, est caution du mariage entre Barthélemy Tremblay, sculpteur du roi, et sa sœur Jehanne Dubreuil.

1594, 22 octobre. Toussaint Dubreuil, maître peintre du roi, en son château de Fontainebleau, est parrain d'une fille de Jean Guignot.

1595. Il l'est encore, avec Roger de Rogery, de l'enfant de Jacques Bouzé.

1599, 6 janvier. Dame Marie Champyon, femme de Toussaint Dubreuil, et Olivier Roland, chef du gobelet de la reine, et concierge de la mi-voie, tiennent sur les fonts le fils de Barthélemy Tremblay, sculpteur du roi, et de dame Anne Dubreuil.

1601, 9 juillet. Noble homme Toussaint Dubreuil, valet de chambre et maître peintre de Sa Majesté, est parrain avec Ambroise Dubois.

1605, 15 août. Noble homme Toussaint Dubreuil, maître peintre du roi, et noble homme Ambroise Dubois, aussi maître peintre et valet de chambre du roi, sont parrains, dans la chapelle du château, d'un enfant de Gracieux Jamin, qui reçoit le nom d'Ambroise. Le père ministre des Mathurins, le frère Bachelier, fait le baptême. La marraine se nomme Antoinette Langloix.

V. FRÉMINET.

Nous remarquons déjà,

1° Que, par une succession non interrompue, les maitres

Digitized by Google

peintres de Fontainebleau, semblent associer au baptême le nom du plus ancien peintre au nom plus nouveau;

2° Que les générations s'honorent de porter le nom du peintre le plus en réputation.

De même que je lis beaucoup de noms François, Barthélemy, Nicolas, sous Henri II, François II et Charles IX, je vois aussi fréquemment les noms de Roger, d'Ambroise et de Claude sous les règnes de Henri III et de Henri IV.

Par un usage particulier, il y a deux parrains ou deux marraines à cette époque; nous verrons le Primatice parrain avec Roger de Rogery, qui lui survivra; Roger de Rogery le sera à son tour avec Dubreuil, et Dubreuil avec Ambroise Dubois. Nous verrons Ambroise Dubois et Fréminet, Jean de Hoëy et Ambroise Dubois parrains ensemble à Fontainebleau.

Fréminet, qui travailla au vieux Louvre comme Dubreuil, vint à Fontainebleau, par ordre de Henri IV, pour peindre la grande chapelle.

Martin de Fréminet est parrain, à Fontainebleau, le 17 octobre 1603. L'enfant se nomme Martin Tabouret, fils d'Antoine Tabouret, jardinier du roi. Il signe.

1604. Noble homme Martin de Fréminet tient sur les fonts un enfant de maître Guillaume Mortillon, charpentier du roi en son château de Fontainebleau, 13 février. Fréminet est nommé Parisien dans l'acte.

1604, le 24 février. La femme de Fréminet, Françoise de Hoëy, fille de Jean de Hoëy, est marraine, et Claude de Hoëy, son frère, est parrain du fils d'Ambroise Dubois. Le père ministre fait le baptême dans la chapelle du château.

1604, le 29 mai. Marie Champyon, femme de maître Dubreuil, valet de chambre du roi et maître peintre de Sa Majesté, et Martin de Fréminet, aussi maître peintre du roi, sont parrain et marraine d'un enfant de Claude Martin, architecte du roi.

1605, 8 février. Noble homme Martin de Fréminet tient sur les fonts un enfant de Louis Offrat.

1605, 30 septembre. Martin de Fréminet et Claude de Hoëy sont parrains d'un fils de Michel Vauldrey.

1606, 19 novembre. Martin de Fréminet, premier peintre du roi, et Jeanne de Vitry, sont le parrain et la marraine de la fille de maître Bastien Banonau.

Digitized by Google

1607, 7 juillet. Claude de Hoëy et noble homme Martin de Fréminet, premier peintre du roi, sont parrains, et Marie Garnier est marraine de l'enfant de Pierre Mussy.

1607, 25 juillet. Martin de Fréminet, Parisien, est parrain de la fille de François Moreau.

1608, 20 septembre. Noble homme Martin de Fréminet est parrain d'un enfant de Jean David. Ambroise Dubois et Marie Paulmier l'accompagnent et signent avec lui.

En 1619. Le mardi *dix-huitième juin* mil six cent dix-neuf est mort honorable homme Martin de Fréminet, chevallier (*sic*) des ordres du roi, et maistre pintre (*sic*) de Sa Majesté..... *Requiescat in passe* (sic). *Amen.* Il est enterré à Barbeau. La cérémonie fut faite le mardi 9 juillet 1619.

La femme de Martin de Fréminet est encore souvent marraine à Fontainebleau. Le 13 mai 1645, elle a signé, dans le registre, en qualité de veuve de Martin de Fréminet, premier peintre du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Elle est marraine d'un fils de Jean Dubois, peintre et valet de chambre du roi.

Martin de Fréminet a un fils qui a le titre de gentilhomme suivant la Cour; il se nomme Louis de Fréminet.

Un des descendants des Fréminet s'alliera, vers 1750, aux Dubois, et formera la nouvelle famille des Dubois-Fréminet... Une des filles de Dubois-Fréminet épousera Dupont, de Compiègne, et l'on verra l'épitaphe que j'ai placée plus bas, à la fin de la notice de la famille d'Ambroise Dubois.

VI. AMBROISE DUBOIS.

Ambroise Dubois, né à Anvers en 1538, vint en France en 1594, se fit naturaliser Français et fut anobli en 1601. Il est peintre de la reine Marie de Médicis en 1606.

Son chef-d'œuvre était la galerie de Diane. On voit encore de lui le cabinet de Clorinde, l'histoire de Théagène et de Chariclée, dans les appartements du roi.

Ambroise Dubois adopta Fontainebleau pour sa seconde patrie, ses fils et petits-fils s'y sont succédé, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, comme peintres du roi en son château de Fontainebleau.

Le 10 janvier 1595. Naissance de Jean Dubois, fils de maître Ambroise Dubois, peintre du roi, et de dame Maugras. Jean de

Digitized by Google

Hoëy, maître peintre du roi, et Henriette Langloix, sont le parrain et la marraine.

1596, 15 mai. Ambroise Dubois, qui signe l'acte de mariage de sa fille, est nommé, sur cet acte, maître peintre du roi en son château de Fontainebleau.

6 juillet 1596. Honorable homme, Ambroise Dubois, maître peintre du roi, est parrain d'une fille d'honorable homme Mathieu Fonig. Il est déjà un personnage considérable. Dame Langloix, femme du concierge de la conciergerie du roi, est la marraine. Le concierge du château de Fontainebleau était alors Gracieux Jamin.

1598, 10 mars. Ambroise Dubois est parrain du fils de Jean Guignot.

1598, le 19 mars. Il est également le parrain d'un enfant d'honorable homme et peintre Josse de Voltigean. L'enfant aura le nom d'Ambroise. La marraine est la femme de maître Olivier.

1598, le 20 mars. Ambroise Dubois est encore parrain.

De 1599 à 1600. Nous n'avons rien trouvé dans les registres.

1601. Ambroise Dubois se fait naturaliser Français, est anobli, et on l'appelle noble homme, valet de chambre du roi.

1604, 25 février. Jean Dubois, qui avait été ondoyé, reçoit les cérémonies du baptême dans la chapelle du château. Claude de Hoëy, peintre et valet de chambre du roi, et la femme de Martin de Fréminet, Françoise de Hoëy, sont le parrain et la marraine.

1605, 4 février. Ambroise Dubois, peintre et valet de chambre du roi, tient sur les fonts un enfant de Jean Martin.

1605, 15 août. Il est parrain, et Antoinette Langloix, marraine, dans la chapelle du château, d'un enfant de maître Jamin (Gracieux).

1605, 5 décembre. Il naît à Ambroise Dubois, un fils qui a nom Antoine. Gracieux Jamin est le parrain.

1606. Ambroise Dubois est nommé peintre de Marie de Médicis.

1607, 9 février. Ambroise Dubois signe, comme parrain, l'acte de baptême de la fille de Josias Chamignon; Anne de Hoëy est la marraine,

1608, 20 novembre. Martin de Fréminet, premier peintre du roi, et Ambroise Dubois, peintre et valet de chambre du roi, tiennent sur les fonts un enfant de Jean David.

Digitized by Google

1614. M. Dubois, maître peintre pour la reine, est mort le 29 janvier 1614, *Requiescat in pace* (texte des registres de décès, paroisse d'Avon); et dans l'église, au pied du sanctuaire, vers le côté droit, nous lisons l'inscription suivante, qui n'est pas en rapport avec le texte cité plus haut :

Cy. git. Honorable. Homme. Feu. Ambroise.
Dubois. natif. d'Anvers. en. Brabant.
vivant. vallet (*sic*). de. chambre. et.
peintre. ordinaire. du. roi. lequel.
est. décédé. le. 27me décembre. MVIXV.
Priez. Dieu. pour. son. âme.

La famille aura peut-être posé la tombe d'Ambroise Dubois longtemps après le décès et aura fait une erreur de date, ou plutôt on aura inscrit sur la pierre funéraire la date de la pose.

Une tradition du pays assure que la date gravée sur la tombe n'est pas exacte.

A l'école d'Ambroise Dubois se sont formés une foule de peintres qui peuplent Fontainebleau. J'ai compté jusqu'à huit familles différentes de peintres habitant la ville et s'y fixant.

VII. JOSSE ET HENRI VOLTIGEAN [1].

Josse de Voltigean, dont je n'ai pu découvrir l'origine, était à Fontainebleau avant Ambroise Dubois.

Il a travaillé dans le cabinet de la reine dit des Empereurs : on lui attribue la copie d'une Visitation de Fratre del Piombe. Son fils Henri de Voltigean a, comme son père, le titre de peintre du roi.

Le 21 octobre 1593. Naissance de Henri de Voltigean, fils de Josse de Voltigean et de Baltazar Honin. La marraine est Camille Jamin.

1598, 19 mars. Ambroise Dubois est parrain d'un autre fils de Josse de Voltigean, nommé Ambroise.

1604, 24 décembre. Honorable personne Josse de Voltigean est parrain d'un enfant de David Petit et de Madeleine Voltigean.

1606, 8 octobre. Baptême de Jean Voltigean, autre fils de Josse de Voltigean : parrains, Jean Mannay et Jean de Hoëy, maître

[1] J'ai lu dans les registres : Voltigeau.

Digitized by Google

peintre du roi; marraine, Agathe de Labarre, femme d'honorable homme Jacques Bouzé.

1621. Henri Voltigean, peintre du roi, est parrain avec Gabrielle Tabouret, femme de Claude de Hoëy. Il a un fils, en 1620, qui meurt peu d'années après. Il est toujours dans les actes appelé peintre du roi, et meurt aux Héronnières, où il logeait, le 20 mars 1687. (Les Héronnières sont dans le parc de Fontainebleau).

VIII. JEAN DE HOËY.

Jean de Hoëy, venu de Leyde, et parent d'Ambroise Dubois, naquit en 1545.

L'abbé Guilbert, dans son *Histoire de Fontainebleau*, indique quelques-uns de ses ouvrages; l'Assomption de la Sainte Vierge et les Docteurs adorant le sacrement de l'Eucharistie. Ces tableaux étaient dans la chapelle haute, aujourd'hui transformée en bibliothèque.

Le nom, comme il arrive souvent, se trouve seul orthographié, mais la signature du noble peintre nous montre évidemment que M. Douay, ou d'Hoëy, ou encore Douai, peintre, est toujours M. de Hoëy.

En 1595, 10 janvier, nous lisons pour la première fois : Jean de Hoëy, maître peintre du roi, est parrain d'Antoine, fils d'Ambroise Dubois, Henriette Langloix est la marraine.

1602. Jean de Hoëy, maître peintre de Sa Majesté, tient sur les fonts le fils d'Antoine Tabouret, valet de chambre et jardinier du grand jardin du roi; la marraine est la femme de maître Remy Colin, entrepreneur des bâtiments du roi.

1603, 28 décembre. Jean de Hoëy donne son nom à la fille de maître Roger.

1604, 26 juin. Noble homme Julian de Fontenay, maître graveur du roi, et noble homme Jean de Hoëy, maître peintre du roi, sont parrains, et Élisabeth Drury, femme de Robert Gibert, marraine d'un enfant d'honorable homme Roger Lenoir et de Jeanne de Fontenay.

1606, 3 mai. Noble homme Jean de Chalon, et maître Jean de Hoëy, maître peintre du roi, et Françoise de Hoëy, femme de Fréminet, tiennent sur les fonts un enfant de Jacques Bergeron et d'Anne Jamin.

Digitized by Google

1606. Dame Marie Roamme, femme de maître Jean de Hoëy, et noble dame Anne de Hoëy, femme de M. Outrebon, valet de chambre du roi, sont marraines, et noble homme Claude le Franc, parrain d'un enfant de Nicolas le Franc, officier de la garde royale.

1615. M. de Hoëy est mort le 9 septembre 1615, et est enterré à Barbeau (abbaye sur la Seine, entre Valvin et Melun). Jean de Hoëy avait soixante et dix ans; son fils lui succède dans sa charge.

IX. CLAUDE DE HOËY.

Claude de Hoëy naquit, en 1585, de Jean de Hoëy et de Marie Roamme. Il vint avec son père en France, et travailla à Fontainebleau, qu'il habita jusqu'à sa mort.

L'abbé Guilbert ne lui attribue aucun ouvrage, et ne le nomme pas dans sa *Description de Fontainebleau.* Il fut le collaborateur de son père et d'Ambroise Dubois. Quand son père mourut, il avait trente ans.

Le 7 novembre 1603, Claude de Hoëy, fils de noble homme Jean de Hoëy, maître peintre du roi, est parrain de Jean Mesnager.

1604, 24 février ... Il est parrain, et Françoise de Hoëy, sa sœur, femme de Fréminet, est marraine du fils d'Ambroise Dubois, Jean Dubois.

1605, 5 février. Claude de Hoëy, maître peintre du roi, et Antoine Tabouret, valet de chambre et jardinier du roi, signent l'acte de baptême.

1606, 27 novembre. Claude de Hoëy, parrain... (Il l'avait encore été cette même année le 9 avril.)

1607, 7 juillet. Claude de Hoëy, fils de noble homme Jean de Hoëy, peintre et valet de chambre du roi, et noble homme Martin de Fréminet, premier peintre du roi, sont parrains d'un enfant de Pierre Mussy; Marie Garnier est la marraine.

1609, dimanche 5 avril. Claude de Hoëy et Thomas Odot, parrains, et Chatherine Butté marraine du fils de Jean Berthier.

1614. Claude de Hoëy, peintre du roi en son château de Fontainebleau et valet de chambre du roi, est parrain d'un fils d'un sculpteur du roi, la Vacquerie.

1614, 28 novembre. Noble homme Claude de Hoëy est parrain, et Marie Dubois, marraine d'une fille d'Adam Carque et d'Hélène Diacre.

Digitized by Google

1615, 8 septembre. Claude de Hoëy voit mourir son père. Il était alors âgé de trente ans.

1617, 25 mars. Il est parrain d'un enfant nommé Claude Millon.

1617, le dimanche 26 mars, d'un autre enfant inscrit sous le nom de Noël Millon.

1617, le 20 avril. Noble homme Claude de Hoëy, valet de chambre du roi et peintre de Sa Majesté au château de Fontainebleau, tient sur les fonts un enfant de Mathurin Bourdillon.

1618, 1er janvier. Claude de Hoëy est parrain d'une fille du peintre Jean le Fèvre.

1618, 12 janvier. Claude Hoëy est encore parrain.

1620, 21 janvier. Noble homme Claude de Hoëy, maître peintre pour le roi, en son château de Fontainebleau, est parrain de Henri, fils de Henri Voltigean, aussi peintre du roi.

1620, 7 juillet. Il tient sur les fonts un enfant de Nicolas Finet.

1620, 7 septembre. Il est le parrain d'un enfant de Michel Girard, garde du corps.

1624. Claude de Hoëy, valet de chambre et peintre ordinaire du roi, est parrain le 7 mars.

1624, 24 août. Claude de Hoëy, peintre ordinaire du château et de la chapelle haute de Fontaineblau, tient sur les fonts un enfant de Barthelemy Nicole.

1626, 22 avril. Claude de Hoëy est parrain, et Henriette Dubois, marraine. Il l'est encore le 26 mars 1628.

1631, 19 décembre. Il est parrain de Claude, fils de Zabulon Saisy.

1632, 17 septembre. Claude de Hoëy est parrain, et dame Morlot marraine, de Claude Lefèvre, qui sera lui-même peintre célèbre.

En 1637, Claude de Hoëy est encore parrain.

1640, 5 août, Claude de Hoëy, valet de chambre et peintre ordinaire du roi, parrain d'un enfant de François Mirallon, maître maçon à Fontainebleau.

1642. Il est parrain d'un enfant de Jean Trouguet.

1643, 3 août et 15 août, Claude de Hoëy est parrain.

1645, 18 mai, Claude de Hoëy, et sa sœur Françoise de Hoëy,

Digitized by Google

veuve de Fréminet, premier peintre du roi, et chevalier du cordon de Saint-Michel, sont le parrain et la marraine d'un fils de Jean Dubois, peintre et valet de chambre du roi.

1645, 20 octobre. Claude de Hoëy est de nouveau parrain.

1646, 16 avril. Gabrielle Tabouret, femme de Claude Hoëy, et Louis Dubois, peintre et valet de chambre du roi, sont le parrain et la marraine de Louis, fils de Jean Dubois, aussi peintre et valet de chambre du roi.

1648, 2 avril. La femme de Claude de Hoëy est marraine, et Alexandre Francini, intendant des fontaines, est parrain à Fontainebleau.

1648, 12 juillet. Claude de Hoëy, valet de chambre du roi et garde des peintures du château de Fontainebleau, est parrain de Claude, fils de Robert Jamin, garde-marteau du roi en sa forêt de Fontainebleau.

1649, 8 juin. Claude de Hoëy est parrain d'un enfant de Louis Mollet;

1650, 19 mai, d'un enfant d'Antoine Bidault.

1650, 7 septembre. Claude de Hoëy, garde des peintures de Sa Majesté, parrain.

1651, 29 juin. Claude de Hoëy, et la fille de maître Jamin, jardinier du roi, tiennent sur les fonts un enfant de Nicolas Champenoys.

1653. Claude de Hoëy, peintre de la chambre du roi, est parrain d'un enfant de Claude de Fontenay, peintre lui-même.

1660. Le dixième jour du mois de janvier est decédé honorable homme Claude de Hoëy, maître peintre du roi, veuf de Gabrielle Tabouret. Il était âgé de soixante et quinze ans.

Le corps a été inhumé à Avon, selon son désir, devant l'autel Notre-Dame, le 11 des mêmes mois et an ci-dessus. Signé Hullin, vicaire d'Avon.

X. VERNAUSAL.

Nous voyons, en face de la cour du Cheval-Blanc, place du Ferrare, une porte d'une très-belle structure : c'est le dernier vestige de l'hôtel du Ferrare, dépendance du château. C'est là que je trouve, avec le titre de concierge de l'hôtel du Ferrare, charge importante autrefois, toute une famille de peintres du roi : elle a nom Vernausal.

Digitized by Google

1599, 20 novembre. Honnête homme M. Jamin et Jean Vernausal sont parrains d'un fils de Jacques Biguet.

1611, 17 juillet. Jean Vernausal, peintre et concierge du grand Ferrare, assiste à un baptême.

1614, 26 février. *Idem.* L'enfant s'appelle Jean Tissier, fils d'Antoine Tissier.

1648, 2 juillet. Naissance de Louis-Gui Vernausal, fils d'honorable homme Guy Vernausal. Le parrain est un conseiller du roi, Louis Tenillier, et la marraine, Isabelle Lanfranc de Montereau.

Louis-Guy Vernausal ne se montre plus dans les registres à partir de cette date. J'ai emprunté ce qui suit à l'abbé Guilbert.

Guy Vernausal, après l'incendie d'une partie du château, en 1686, aida à réparer les peintures endommagées, avec les peintres Corneille l'aîné et Annibal. Je lis ce dernier nom *Annibal* Moussin le lundi 28 avril 1625.

XI. MAÎTRE GILBERT.

Il y eut, en 1623, une peste qui ravagea Paris et le pays environnant. Je citerai, parmi les victimes du fléau, maître Gilbert, peintre, décédé le 31 mai. Je n'ai aucun renseignement sur cet artiste. Dans un autre registre je trouve cet acte de décès : 2 septembre 1561, est décédé dans la maison de M. Dubois, peintre du roi, en la communion de notre sainte mère l'église,. . . ., peintre, qui a été inhumé dans la grande église à Fontainebleau. (Le nom est en blanc.)

XII. JEAN LE FÈVRE.

La famille des le Fèvre est aussi une famille de peintres, qui vit à Fontainebleau, et donne le jour à un artiste distingué, Claude le Fèvre, peintre et graveur.

1632, 17 septembre. Naissance de Claude le Fèvre, fils de Jean le Fèvre.

Il a pour parrain Claude de Hoëy, maître peintre et valet de chambre du roi, et pour marraine dame Morilot, la fille du procureur du roi à Fontainebleau.

1664. Mort de Jean le Fèvre, père du célèbre Claude le Fèvre : il avait le titre de peintre et de bourgeois demeurant à Fontainebleau.

Digitized by Google

XIII. JACQUES BOUZÉ.

Jacques Bouzé prend pour parrains de son fils, en 1595, les peintres Roger de Rogery et Toussaint Dubreuil.

En 1596, Jacques Bouzé et Toussaint Dubreuil, et Étiennette Langloix, femme de M. Jamin, sont les parrains et la marraine d'un fils de Jean Bertiez. (10 octobre.)

Nous savons que sa femme se nommait Agathe de la Barre. Son nom est presque toujours accolé sur les registres au nom des peintres de Fontainebleau.

En 1663, Claude Bouzé est porté sur les registres avec le titre de peintre.

XIV. JULIAN ET CLAUDE DE FONTENAY.

1595. Julian de Fontenay est parrain le 23 août : il est appelé graveur du roi le 4 juillet 1596.

1597. On le nomme sur l'acte graveur des pierres précieuses pour Sa Majesté.

1600. Julian de Fontenay, valet de chambre et graveur du roi est parrain le vendredi 9 février, et la femme de Claude Martin, architecte du roi, est marraine de Gabrielle, fille de Roger Lenoir et de Jehanne de Fontenay.

1602. Il est de nouveau parrain.

1604. Noble homme Julian de Fontenay, maître graveur du roi et Jehan de Hoëy, peintre du roi, sont parrains d'un autre enfant de Roger Lenoir.

1609. Il est encore parrain, et Gabrielle de Rochechouart, femme de M. le comte de Soulangy, est marraine, d'un enfant de Jean de Cornac, apothicaire.

1653. Claude, fils de Claude de Fontenay, peintre, a pour parrain Claude de Hoëy, peintre et valet de chambre du roi, le 22 août.

1658. Claude de Fontenay est encore parrain le 23 septembre.

1673. Mort de Claude de Fontenay, fils de Claude de Fontenay. Il avait vingt ans.

1694. Le peintre Claude de Fontenay meurt à soixante et quinze ans; il est inhumé à Avon le 12 octobre.



XV. MAUGRAS.

Je n'ai pu encore rien découvrir sur cette famille de peintres. L'abbé Guilbert parle d'un Maugras, né à Fontainebleau. Il cite plusieurs tableaux, comme étant de lui, dans l'appartement dit de Monsieur. Le nom de Maugras ne se montre que le 11 février 1576.

Tout ce que je puis dire, c'est qu'Ambroise Dubois avait pour femme dame Maugras.

En 1609, je lis Maugras, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi.

Dame Maugras meurt probablement le 25 septembre 1616. Je lis dans le registre des décès : le 25 septembre est morte la sœur de M. Maugras.

Pourtant je vois en 1595, au baptême d'un enfant de Fontainebleau, Charles de Maugras, parrain, et Anne de Maugras, marraine, quinzième jour de décembre.

XVI. NOTES SUR QUELQUES AUTRES PEINTRES.

Beaucoup de familles de Fontainebleau avaient quelque peintre qui travaillait au château :

1° 1630, 13 octobre. Nicolas Duchâtel, Parisien, peintre et sculpteur, est parrain à Fontainebleau.

2° La famille de Nivelon, jardinier-ingénieur du château, nous donne un peintre en 1648.

Claude Nivelon, peintre, a un enfant dont Claude de Fontenay, peintre aussi, est le parrain, 3 avril 1648.

En 1649, Claude Nivelon voit mourir sa femme et son enfant, Claude Nivelon meurt en 1651. Il lui reste un autre fils nommé René, qui sera peintre aussi.

En 1660, René Nivelon, peintre, fils de Claude Nivelon, épouse Marguerite Meusnier.

3° Je lis, en 1659, Daniel Pintinelli, peintre du roi. Il est parrain d'un enfant de Claude Nivelon.

4° En 1663, Louis Desbouts, peintre et officier du roi, parrain, le 8 mai, à Fontainebleau. Ses parents étaient maîtres jardiniers au château.

5° On lit le nom de Jean de Châlons, officier du roi; il est

Digitized by Google

parrain en 1599, en 1604 et en 1606. Il a le titre de lieutenant de robe courte en la forêt de Bièvre.

En 1606, nous le voyons parrain, avec Jean de Hoëy, du fils de Jacques Bergeron.

Jean de Châlons doit être le père de Simon de Châlons, peintre distingué.

6° 1642, 14 janvier. Léonard Aubry, peintre ordinaire du roi, est parrain de deux enfants de Fontainebleau, l'un fils de Denis Lefébure, l'autre fille de Guillaume Tamboys.

XVII. FAMILLE D'AMBROISE DUBOIS.

Jusqu'au XVIIIe siècle, Ambroise Dubois a, dans ses fils ou petits-fils, de dignes successeurs de ses talents et de ses vertus.

Jean Dubois, fils aîné d'Ambroise Dubois et de dame Maugras, était né le 10 janvier 1595, à Fontainebleau. Jean de Hoëy, et maître Dupin, lieutenant de la forêt, avaient été les parrains, et Henriette Langloix, la marraine.

En 1604, 24 février, un autre fils d'Ambroise Dubois est nommé encore Jean Dubois. Le père ministre des Mathurins fait le baptême dans la chapelle du château. Claude de Hoëy, et Françoise de Hoëy, sa sœur, sont le parrain et la marraine. Françoise de Hoëy est la femme de Fréminet.

En 1614, mourait Ambroise Dubois.

Jean Dubois, né en 1604, aura bientôt le titre de peintre du roi et la charge de son père, comme valet de chambre du roi. Sa femme se nomme Marie Outrebon, la fille d'un maître jardinier du château.

En 1640, il a un fils qui reçoit aussi le nom de Jean, et qui doit être lui-même peintre et valet de chambre, comme son père.

En 1643, Jean Dubois est nommé, sur les actes, valet de chambre du roi et garde des peintures du roi. Fidèle à l'usage de ses devanciers, il tient à honneur d'être parrain, et son nom se trouve si souvent répété dans les actes de baptême, que l'on peut en conclure que Jean Dubois jouissait d'une grande considération auprès des artistes et des habitants de Fontainebleau.

L'abbé Guilbert dit de ce peintre, qu'il a hérité de la charge, comme des vertus et des talents de son père. Le tableau de la grande chapelle est, dit-on, de Jean Dubois. L'œuvre des Dubois,

Digitized by Google

est aujourd'hui cachée par la bibliothèque. C'est dans la chapelle haute qu'ils ont surtout exercé leur pinceau.

En 1643, Jean Dubois est parrain le 5 février.

Id. le 15 février.

Id. le 3 décembre.

1645, 18 mai. Il fait suppléer à son fils Jean Dubois, qui n'avait été qu'ondoyé, les cérémonies du baptême. Claude de Hoëy, peintre et valet de chambre du roi, et Françoise de Hoëy, veuve de Fréminet, premier peintre du roi, répondent pour l'enfant. Frère Mercier, supérieur ministre des Mathurins, fait la cérémonie dans la chapelle du château. Suivent les signatures.

1645. Jean Dubois est encore plusieurs fois parrain cette année, le 13 mars et le 24 juin.

Le 24 juin, la marraine qui lui est adjointe est la femme de Louis Chabouillé, procureur du roi à Fontainebleau.

1646. Louis, fils de Jean Dubois, né le 4 avril, est baptisé le 16 avril, dans la chapelle du château. Louis Dubois, son oncle, peintre aussi et valet de chambre du roi, est le parrain avec la femme de Claude de Hoëy, Gabrielle Tabouret.

1649. Claude, fils de Jean Dubois et de Marie Outrebon, né le 17 mars, est baptisé le 19 mars.

1651. Autre enfant de Jean Dubois, nommé François. 31 juillet. Il est ondoyé.

1655. Baptême de Louis-Claude Dubois, fils de Jean Dubois et de Marie Outrebon. Louis la Hogue, procureur au présidial de Paris, et Marie Jamin sont le parrain et la marraine. L'enfant était né en février; les cérémonies du baptême sont suppléées le 6 octobre.

1655. Louis-François Dubois, qui avait été ondoyé le 31 juillet 1651, reçoit le supplément des cérémonies du baptême, cette année 1655, le 15 octobre. Haut et puissant seigneur Christophe de Luy, pair de France, capitaine et surintendant du château, est le parrain, et dame Louise de Beon de Luxembourg, femme du comte de Brienne, secrétaire d'état, est la marraine. Cet enfant meurt le 25 mai 1660.

1671. Jean Dubois assiste au mariage de son fils Louis Dubois, qui épouse Xainte Jamin, fille de Martin Jamin.

1673. Naissance de Jean Dubois, fils de Louis Dubois. Jean Dubois est son parrain.

Digitized by Google

1679. A été porté de Fontainebleau à Avon, maître Jean Dubois, peintre et valet de chambre du roi, veuf de Marie Outrebon, décédé à l'âge de soixante et dix-sept ans.

1694. Inhumation de Jean Dubois, peintre et valet de chambre du roi, décédé à quarante-neuf ans. Il était fils de Jean Dubois et de Marie Outrebon.

1702. Louis Dubois, son frère, peintre ordinaire du roi en son château de Fontainebleau, et concierge de la maison des Fontaines, est mort audit château, le 12 avril. Claude Jamin, conseiller du roi et garde-marteau du roi; Philibert de Vieux-Pont, son neveu, et François Semin, gouverneur des oiseaux et des pêches, ont signé l'acte de décès. Louis Dubois était né en 1646, et avait cinquante-six ans.

La famille Dubois se perpétue ainsi à Fontainebleau au milieu du XVIIe siècle, le petit-fils de Fréminet s'est allié au petit-fils d'Ambroise Dubois, et l'on voit une nouvelle famille qui commence avec l'heureuse alliance de ces deux noms, Dubois de Fréminet. Voici, en effet, une inscription tumulaire du cimetière de Fontainebleau qui résume ces alliances et ces souvenirs :

Ici, près de son père, Antoine Dupont, de Compiègne, de sa mère, Louise Dubois de Fréminet, de son frère, Henri Dupont, de Compiègne, de sa sœur et de ses autres parents, repose le corps d'Aglaé Dupont, de Compiègne, noble rejeton d'une famille qui édifie notre ville depuis 350 ans, par sa fidélité à Dieu et au roi.
Deum timete, regem honorificate.

C'est, je crois, le même texte que Fréminet a fait graver dans la chapelle de Fontainebleau. Combien j'aime l'union de ces deux noms! Ils sont tout parfumés du beau règne de Henri IV, et sont ici associés comme ils l'étaient dans leurs travaux.

SCULPTEURS.

I. FAMILLE TESTU.

Cette famille de sculpteurs apparaît, dès le milieu du XVIe siècle, dans les registres de Fontainebleau. C'est Gilles Testu, en 1540.

En 1560, 29 décembre, François Testu a un fils qui vient au monde et est nommé François.

En 1603. Mariage de Mathurin Testu, fils d'Arthur Testu, sculpteur à Fontainebleau. Il épouse, le 11 août, Henriette Cornat.

En 1605, 7 octobre, Mathurin Testu est parrain d'un enfant de Claude le Bayonnais.

Digitized by Google

Isaac Testu.

1660, 13 avril. Isaac Testu, fils de Mathurin Testu, se marie avec Marie Géaulx.

1661. Il est parrain le 1er octobre.

1676. Isaac Testu, sculpteur, est encore parrain à Fontainebleau. Je n'ai point d'autres renseignements sur la famille Testu, ni sur celle de Tourin.

II. TOURIN.

En 1607, 3 septembre. Honorable homme maître Tourin, sculpteur, est parrain d'une fille de Nicolas Rattier.

III. TREMBLAY.

1595, 12 mai. Barthélemy Tremblay, sculpteur du roi, épouse à Fontainebleau Anne Dubreuil. Maître Dubreuil, peintre du roi, est caution. Ce sculpteur continua de travailler au château, car son nom se trouve souvent dans les actes.

En 1599, Olivier, fils de Barthélemy Tremblay et d'Anne Dubreuil, a pour parrain Olivier Roland, chef de gobelet de la reine et concierge de la mi-voie, et pour marraine dame Champion, femme du peintre Dubreuil.

En 1607, 13 juillet, Barthélemy Tremblay, sculpteur du roi, est parrain d'un fils de François de la Vacquerie, nommé Christophe.

IV. LA VACQUERIE.

La première fois que nous voyons le nom de ces sculpteurs dans les registre, c'est en 1607. Ils étaient deux, François de la Vacquerie et Jacques.

Nous n'avons pu rien découvrir sur leurs travaux.

En 1607, 4 février, honorable homme François la Vacquerie, sculpteur du roi, est parrain, avec Madeleine Voltigean et Françoise Voltigean, marraines, d'un fils de Jean Regnault. — 13 juillet. Baptême de Christophe, fils de François de la Vacquerie. Parrain, Barthélemy Tremblay, et marraine, la femme de Jean Roger.

1609, 10 avril. François la Vacquerie, sculpteur du roi, est parrain d'un enfant de Pierre Saulnier.

Digitized by Google

1616. François de la Vacquerie est parrain d'un fils de Jacques de la Vacquerie, aussi sculpteur du roi.

V. FRANCINI.

Francini, sous Henri IV, fit, dans la cour des Fontaines, la belle fontaine dite du Persée, dont les débris se voient encore dans les magasins. Il décora aussi la fontaine de Diane et les cascades du parc, ouvrages détruits en grande partie sous Louis XIV. — Michel David en 1613, 22 avril, choisit pour parrain de son enfant Alexandre Francini, intendant des fontaines du roi.

1648. Alexandre Francini est appelé ingénieur ordinaire du roi. Il est parrain avec la femme de Claude de Hoëy, le lundi 2 avril.

1661, 14 septembre. Un nommé Pierre de Francini, probablement le fils de Francini, est parrain à Fontainebleau, et a le titre de maître d'hôtel du roi.

ARCHITECTES.

J'ai cru nécessaire, avant de parler des architectes, de mentionner les constructions qui s'élèvent à Fontainebleau. Nous relèverons le mérite de ces artistes, en les montrant auprès de leurs monuments.

Pour nous rendre compte du mérite des architectes qui se trouvaient à Fontainebleau depuis François Ier, il faut nous rappeler qu'à partir de cette époque le château s'élargissait de toutes parts, selon l'expression de M. Vatout.

La cour du donjon prenait une forme nouvelle; on réparait la chapelle Saint-Saturnin, le pavillon de Saint-Louis; la grande galerie, dite plus tard galerie d'Ulysse, était construite. — En 1529, François Ier avait acheté le couvent des Mathurins; alors les constructions entourèrent la cour des Fontaines et la grande cour; l'église de la Sainte-Trinité fut rebâtie, la chapelle haute s'éleva; on bâtit la salle de bal ou des Cent-Suisses, la petite galerie, le pavillon de Pomone, le pavillon de l'Étang, la grotte du jardin des pins, le pavillon des poêles. On planta le jardin des Buis et le parterre du Tibre; on creusa des bassins; on éleva des fontaines.

En 1528, Serlio eut la conduite de tous les travaux, comme nous l'avons vu plus haut. Il succédait à André del Sarto.

Digitized by Google

Ajoutez aux constructions du château celles d'un grand nombre d'hôtels. On compta bientôt plus de cent hôtels à Fontainebleau.

Les travaux se continuent sous les règnes suivants; mais depuis 1593 jusqu'en 1609, Henri IV donna une nouvelle impulsion aux travaux.

Les bâtiments de la cour ovale étaient terminés par deux grands pavillons; on élevait le balcon qui règne autour de la cour de la Fontaine, la grande et belle galerie de Diane, la volière auprès de la galerie des chevreuils, le pavillon de l'Étang, la belle cheminée dans la salle qui porte ce nom, la capitainerie à l'extrémité du jardin du roi, le pavillon du surintendant des finances; enfin, en 1609, la belle cour des offices.

Nous avons parlé plus haut de Serlio.

Parmi les architectes du palais de Fontainebleau, nous voyons :

1° En 1550, la famille Girard. Pierre Girard est maître maçon du roi à Fontainebleau. Le 16 du mois de mai 1557, maître Pierre Girard, maître maçon du roi à Fontainebleau, est parrain d'une fille de Louis Bergeron, maître tailleur de pierres. Maître Pierre Girard avait pour femme Catherine Delorme, fille de Philibert Delorme. Elle est souvent marraine.

2° En 1593, 13 décembre. Claude Martin, maçon du roi, a un fils nommé Claude, comme lui. Le parrain est Toussaint Dubreuil.

1595, 22 septembre. Claude Martin, maître tailleur de pierres du roi, devient, en 1597, maître Claude Martin, entrepreneur des bâtiments du roi, en son château de Fontainebleau. M. Alexandre Alexandre, procureur du roi, et M. Langloix, greffier des eaux et forêts de Bière, sont les parrains d'un autre de ses enfants.

1607. Claude Martin est appelé architecte du roi. Il est parrain, avec Pierre Julian, d'un fils de Jean Massin.

1608. Maître Claude Martin, architecte du roi, et François de Rochechouart, sont parrains d'un fils de Léonard Tringuet.

1611. Louise de Lorraine, princesse de Conti, et maître Claude Martin, architecte du roi, sont le parrain et la marraine d'un enfant de Louis Poisson.

M. Claude Martin est donc un personnage important à Fontainebleau, qui, de *maître maçon*, devient bon architecte.

3° 1601. Henri Collin est architecte des bâtiments du roi; avec Jean Apollo, tripotier du grand tripot du roi, il est parrain

Digitized by Google

d'un fils de Claude Tisserand, vitrier du roi. — Même année, 25 août, il est parrain d'un enfant de maître Orbini.

1604, 18 août. Il est nommé, sur un autre acte de baptême, entrepreneur des bâtiments du roi.

1606, 28 décembre. Henri Collin, architecte et maître juré du roi en son château de Fontainebleau, est parrain d'un fils d'Edme Millon.

JAMIN.

Cette famille, venue de Lorraine sous François Ier, s'est fixée à Fontainebleau, où elle a encore aujourd'hui des descendants. Le plus célèbre est Gracieux Jamin, commis des bâtiments du roi, qui a bâti la cour des cuisines. M. Guilbert prétend que c'est François Jamin. La cour des cuisines fût terminée en 1609; François Jamin n'avait alors que seize ans. Il était né en 1593. Je lis en 1543, mois de mai, le nom de Gilles Jamin, qui eut probablement pour fils François et Robert Jamin.

1593, 25 octobre. Gracieux Jamin, commis du contrôleur des bâtiments du roi, M. de Donon, a un fils qu'il nomme François; Roger de Rogery et la veuve de Robert Jamin sont le parrain et la marraine. La femme de Gracieux Jamin se nomme Paumier (Marie).

1602. Baptême, dans la chapelle du château, de Jean, fils de Gracieux Jamin; un secrétaire du roi, Claude Malice; un membre du parlement de Paris, Jean le Caloppier, et la femme de Henri Collin, Clémence Chandelier, sont les parrains et la marraine.

1606. Gracieux Jamin est parrain le 23 septembre.

1610. Gracieux Jamin tient sur les fonts un enfant d'Éléazar Gastelier.

1615. Autre baptême d'un enfant de Gracieux Jamin. Jean de Donon, contrôleur général des bâtiments du roi, et Henri Collin, sont les parrains, et la femme de Jean de Hoëy la marraine (Marie-Rosinne). Le baptême se fait par le ministre des Mathurins dans la chapelle du château, le 15 juillet.

1628, le vendredi 10 mars. M. Jamin, commis des bâtiments du roi en son château de Fontainebleau, meurt et est enterré le dimanche à vêpres, où il y avoit beaucoup de monde. *Requiescat in passe* (sic).

Il laisse trois fils, Martin Jamin qui est jardinier du roi; Ro-

Digitized by Google

bert Jamin, garde-marteau du roi en sa forêt de Bière, et François Jamin, architecte.

1642, 1er janvier. François Jamin[1], architecte et concierge de la cour des offices, est parrain avec la femme de M. de Boisjoly, marraine.

INTENDANTS ET ORDONNATEURS DES BATIMENTS DU ROI.

Nous avons parlé plus haut de Serlio.

1° En 1559. Jean de Brung est contrôleur et grand chancelier ordinaire des bâtiments du roi. Il est, le 19 septembre même année, le parrain d'un enfant de Marc Simon, tailleur suivant la cour.

2° 1593. M. de Donon, contrôleur général des bâtiments du roi, est souvent parrain à Fontainebleau.

3° 1643. Antoine Ratabon, conseiller du roi, intendant et ordonnateur des bâtiments de France, est parrain à Fontainebleau, avec la femme de Claude de Hoëy. L'enfant se nomme Antoine Tartaise, fils de Jean Tartaise.

4° 1655, 25 octobre. Louis, fils d'Antoine Ratabon, a pour parrain Louis XIV, et pour marraine Anne d'Autriche. Le père Lebel supplée les cérémonies du baptême. Le père Lebel, ministre des Mathurins, est celui-là même qui confessa Monaldeschi.

Tous les augustes personnages ont signé.

JARDINIERS-INGÉNIEURS.

I. DESBOUTS.

Dès 1554, on voit à Fontainebleau cette famille.

1600. Maître Desbouts est maître jardinier du roi. Il marie son fils, le 13 août.

1647. Maître Desbouts est enterré le 20 septembre, et a son fils pour successeur, Claude Desbouts.

En 1680, on voit Louis Desbouts, toujours jardinier du roi.

[1] François Jamin naquit le 25 octobre 1593.
Robert Jamin, le 17 mars 1595.
Martin Jamin, le 28 janvier 1597.


Digitized by Google

II. TABOURET.

Autre famille de jardiniers-ingénieurs.

En 1595. On lit le nom d'Abraham Tabouret. Son fils, Antoine Tabouret, le 9 juin 1596, épouse la fille du maître peintre Roger de Rogery, Antoinette de Rogery.

1599, 17 janvier. De ce mariage, naît Gabrielle Tabouret, qui épousera plus tard Claude de Hoëy.

1602, 10 avril. Jean de Hoëy est le parrain de Jean, autre fils d'Antoine Tabouret.

1603. Autre fils de Jean Tabouret : il reçoit à son baptême le nom de Martin. L'illustre peintre Martin de Fréminet est son parrain.

1646. Antoine Tabouret, maître jardinier du grand jardin et du jardin des pins, valet de chambre du roi, meurt le 14 novembre 1646.

III. NIVELON.

Le nom de Claude Nivelon se lit en 1559.

1598, 7 mai. Claude Nivelon, maître jardinier du jardin de la reine, a pour parrain de sa fille Jacques Leroy, seigneur de la Grange, et gouverneur pour le roi de la ville et du château de Melun.

1637. Maître Nivelon est maître jardinier des jardins du roi et de la reine.

IV. FAMILLE DE CAEN.

Zamet, dit l'abbé Guilbert, passa marché avec de Caen, en 1607, pour planter le parc. (Zamet, le financier, était alors surintendant des bâtiments du roi).

1612. François de Caen a le titre de maître jardinier et de garde des oiseaux du roi, en son château de Fontainebleau. Il meurt le 31 mars 1645.

Martin Jamin, le fils du commis des bâtiments du roi, est, en 1629, maître jardinier et garde des oiseaux du roi. Il épouse, le 29 mai, cette même année, Antoinette de Caen, fille de François de Caen.

Parmi les jardiniers du roi, citons encore, en 1606, Nicolas

Digitized by Google

le Roux, jardinier du roi et appareilleur des palissades. Il meurt le 15 juin 1617.

Jacques Maunay, jardinier du roi, 1617.

Maître Dubril, enterré à Avon, 26 juin 1660. Il était jardinier du roi, et demeurait aù Chenil.

Le 19 juillet. André le Nostre, contrôleur général des bâtiments du roi, et Henriette Dupont, sont le parrain et la marraine d'un fils du sculpteur Bonaventure Testu et de Marguerite Mortillon. Il signe.

On sait qu'André le Nostre a dessiné le grand parterre, que tous les chroniqueurs du temps célèbrent comme l'un des plus beaux parterres du monde.

XVII.

Notes à l'appui des comptes rendus par Bauvillain à Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, pour la construction du château neuf de Coulommiers.

(Communication de M. A. Dauvergne, correspondant, Coulommiers.)

Depuis le mois d'août 1853, époque où j'ai rédigé la *Notice sur le château neuf et l'église des Capucins de Coulommiers,* insérée dans le numéro de décembre 1853 du *Bulletin monumental,* j'ai recueilli de nouveaux matériaux pour l'histoire du château de Coulommiers. J'ai pu me procurer six nouveaux comptes rendus par Bauvillain à la duchesse de Longueville; mais je n'ai pas l'espérance d'en retrouver d'autres. Il convient donc de résumer les documents fournis par ces neuf cahiers, qui comprennent dix années de la construction du château de Coulommiers, de 1621 à 1631. Au moyen de l'envoi présent, le comité aura reçu copies ou extraits de neuf cahiers de ces comptes.

1. N° 19. Compte du 29 décembre 1621.
   N° 18. Compte du 14 novembre 1622.
2. N° 17. Compte des 7 juin et 27 juillet 1623.

   Il manque les n°s 16, 15 et 14, fin de 1623 et 1624.

3. N° 13. Compte du 29 janvier 1625.
4. N° 12. Compte du 5 juin 1625.

   Il manque le compte du 12 novembre 1625, n° 11.


Digitized by Google

5. N° 10. Compte du 9 septembre 1626.
6. N° 9. Compte du 20 janvier 1627.
7. N° 8. Compte du 13 septembre 1627.

Il manque les n°s 7 et 6, fin de 1627 et 1628.

8. N° 5. Compte du 12 octobre 1629.
9. N° 4. Compte du 25 mars 1631, faisant suite au précédent.

La dépense totale pour les 68 mois environ compris dans ces neufs cahiers, s'élève à 76,794^{tt} 12^{s} 6^{d}.

En admettant que les dépenses les plus considérables de la construction du château, de l'église et du couvent des Capucins, aient été faites pendant les cinq années précédentes, de 1615 à 1620, on serait encore loin de trouver un chiffre approchant de celui de *six millions de livres* admis par la tradition.

Voici ce que dit à ce propos M. Pierre-Nicolas Hébert, avocat en parlement et valet de chambre du roi, qui a laissé des manuscrits très-volumineux sur Coulommiers. Il était né en 1691 et mourut vers 1765.

« J'ai ouï dire qu'elle (Catherine de Gonzague) entreprit la construction du château de Coulommiers, sur un des trois dessins qui avaient été envoyés d'Italie à la reine Marie de Médicis, lorsqu'elle voulut faire bâtir, à Paris, le palais du Luxembourg, et que le troisième fut exécuté à Verneuil pour un fils légitimé de Henri IV. En effet, ces trois châteaux avaient entre eux beaucoup de ressemblance. Celui de Coulommiers fut exécuté sous la conduite et direction d'un nommé Dury, architecte normand, de la ville d'Argentan, *dont j'ai connu le petit-fils*[1].

« On tient que les architectes, pour engager Catherine de Gonzague dans cette entreprise, lui firent voir le plan de ce château en élévation, qui, par ce grand nombre de statues, de colonnes et de bas-reliefs, devait faire à la vue un si séduisant aspect, et qu'ils lui promirent de le rendre parfait pour *deux cent mille écus* de ce temps-là. Mais cette somme se trouva consommée par le premier compte de la dépense; les bâtiments n'étant encore qu'au premier cordon de gresserie, c'est-à-dire *à raze terre.* Le motif

[1] M. Hébert ignorait que les plans et vues du château de Coulommiers, gravés dans le recueil de Jean Marot, portent « *bâti par le sieur de Brosses.* » (Voir page 11 de ma brochure.)

Digitized by Google

d'un si prodigieux mécompte vient de ce qu'on fut obligé d'asseoir la construction sur pilotis, à cause de l'humidité du terrain, ce qui coûta des sommes considérables, outre que dans ces fondations on employa beaucoup de grès venus des Boulets, à deux lieues au moins de Coulommiers. Il n'est donc pas étonnant qu'on dise que cette construction a coûté plus de *deux millions* de ce temps-là. Je crois que la dépense dut excéder ce chiffre, attendu que la pierre fut apportée de Varreddes, près Meaux, les bois de charpente de la Courouge près de Provins, et je pense qu'avec le prix que l'on donnait alors aux ouvriers et celui qu'on donne aux nôtres, on n'arriverait pas à faire ce château pour 6,000,000tt. »

Et plus loin : « Henri II, duc de Longueville, le fit continuer dans l'état *où nous l'avons vu*. C'est de lui qu'étaient presque tous les dedans; les bains et la chapelle, qu'il avait commencés, sont restés inachevés. La basse-cour n'a jamais été que projetée, la dépense ayant rebuté. Il faut avouer qu'outre cela il y avait encore beaucoup à travailler aux bâtiments mêmes ; peu de parties étant absolument finies, et plusieurs ornements, vu leur délicatesse, commençant déjà à s'altérer, quand le ciseau du sculpteur avait encore beaucoup à faire.

« J'ai ouï raconter que le duc Henri II connaissait par leurs noms presque tous les habitants de Coulommiers, et qu'il entrait dans le détail de leurs affaires de famille. Plusieurs d'entre eux, entrant à son service, trouvèrent en lui un protecteur, chose utile en ce temps où les environs de Paris étaient ravagés par la Fronde. Il mourut le 11 mai 1663, à soixante-huit ans, bien regretté des habitants de notre ville. »

J'ai retrouvé, en même temps que les manuscrits laissés par M. Hébert, plusieurs plans du château de Coulommiers. L'un, qui est large de 1m,80 et haut de 0m,60 est une copie de l'original présenté à Catherine de Gonzague, et qui se trouvait en 1712 dans les archives de M. le duc de Chevreuse; un autre est le plan par terre du château mesuré sur l'édifice lui-même; enfin le troisième est une élévation du bâtiment de face au fond de la cour, aussi dessinée et mesurée sur l'édifice. Ces dessins, ainsi que beaucoup d'autres de M. Hébert, relatifs au château de Coulommiers, appartiennent aujourd'hui à M. Abel Huvier, juge au tribunal civil de Troyes.

Digitized by Google

NOMS DES ENTREPRENEURS ET PRINCIPAUX OUVRIERS CONTENUS DANS LES COMPTES DE DÉPENSES.

Maçons.

Me Charles du Ry, entrepreneur de la maçonnerie des bâtiments, à Paris;
Mathurin du Ry, son fils;
Nicolas Pascot, maçon à Coulommiers (Capucins);
Riqué Moisseron, et son fils, appareilleurs;
Jean Pillorgez, appareilleur ou tailleur de pierres.

Sculpteurs.

David de Villiers, maître sculpteur à Paris;
Jehan Bourguignon, sculpteur, son gendre;
Timothée, sculpteur.

Couvreurs.

Denis Daubin, à Mouroux, près Coulommiers;
Jacques Jollibois, couvreur à Faremoutier;
Estienne Jollibois (c'est je crois le même);
Me Innocent de la Banne, couvreur à Paris.

Charpentiers.

Estienne Rousseau;
Laurent de la Chapelle;
Simon Bazier, à Coulommiers

Menuisiers.

Gaspart Silvain ou Silvint;
Toussaint Nentelingne, à la Ferté-Milon;
André Musnier;
Charles Rubentel.

Serrurier.

Pierre Pascot, à Coulommiers.

Peintres.

Remy Millot, peintre à Paris (Capucins);
Claude Bazille, vitrier à Coulommiers (Capucins);

Digitized by Google

Boulongne, peintre-vitrier à Coulommiers. (Oncle du peintre *Valentin.*) (Capucins.)

Potiers de terre.

Nicolas de Lonnain, à Paris, briques;
Michel de Lonnain, à Jouarre, tuyaux;
Augustin Musnier, à Jouarre, tuyaux.

Fontainiers.

Poncelet Saulcet,
André Rameau,
Nicolas Borgnet, tous trois à Lagny-sur-Marne.

Tourneurs.

Michel Fenitif, berceau;
Jean Desjardins, tuyaux de bois d'aune.

Poseur de tuyaux de bois d'aune.

Gabriel Danisy.

Plombier.

Nicolas Bart.

CHAPITRE DES DÉPENSES.

Les diverses dépenses se répartissent ainsi :

Maçons du château, du Ry	31,202ᵗᵗ	4ˢ	″ᵈ
Maçons du château et des Capucins et pierres	2,900	18	″
Charpentiers du château	5,353	6	″
Couvreurs du château, principalement	1,365	9	″
Sculpteurs du château	1,095	12	″
Menuisiers du château et des Capucins	3,243	″	″
Serrurier	513	12	6
Pour les Capucins	926	11	6
Fossés du château	3,536	2	″
Peintre des Capucins	112	″	″
Parterre, parcs, allées et jardins	4,458	2	3
Berceau du parterre	1,957	18	6
Fontaine pour l'eau de la roche	5,302	4	″
Total de la dépense pour les château et couvent	61,966	19	9
Dépenses diverses	14,827	9	7
Somme égale à la dépense totale	76,794ᵗᵗ	12ᵈ	6ˢ

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX DE CERTAINS MATÉRIAUX ET DE JOURNÉES D'OUVRIERS.

Moellon, payé la toise 6^{tt} 10^{s}.
Mur, payé la toise aux ouviers 20^{s}.
Pierre tirée de la carrière, payée la toise 7^{tt} 5^{s}.
Grès appareillés, la toise 10^{tt} 10^{s}.
Carreaux de terre cuite, pour le cloître, le cent 20^{s}.
Couverture de la terrasse, façon de la toise 5^{tt} 10^{s}
Balustres pour le berceau, le cent 15^{tt}.
Parquets de menuiserie, la toise 15^{tt}.
Une croisée du château est payée 40^{tt}.
Étain, payé la livre, 9^{s}.
Plant d'épines pour le parterre, le mille 20^{s}.
Plant de grande charmille, le cent 4^{tt}.
Tilleuls pour les allées la pièce 1^{s}.

Vin.

En 1623, du pays, le muid 22^{tt} et 24^{tt}.
De Montblieu, du pays, en 1625, 16^{tt}.
Pinte, mesure de Paris, 18^{d}.
En 1626, vieux, le muid 25^{tt}.
Pinte 2^{s}.
En 1629, le muid 27^{tt}.
En 1629, le muid 13^{tt}.

Avoine.

En 1623, le boisseau 5^{s} 6^{d}.
A la fin de 1623, le boisseau 6^{s}.
En 1625, le boisseau 5^{s}.
En 1626, le boisseau 8^{s} et 9^{s}.
En 1626, fin, le boisseau 6^{s} 6^{d}.
En 1627, le boisseau 9^{s}.
En 1629, lé boisseau 6^{s} 6^{d}.

Journées.

Au poseur de tuyaux de bois d'aune 32^{s}.
Au tourneur de tuyaux de bois d'aune 32^{s}.
Tuyaux de bois d'aune tournés, le pied 1^{s}.

Digitized by Google

Plombier.

Le mois 36^{tt}.

Maçons.

Journée de l'appareilleur 20^{s}.
Journée des maçons travaillant aux voûtes 12^{s}.
Journée des maçons ordinaires 9^{s}.
Journée des manouvriers 8^{s}.
Journée des femmes travaillant au jardin 5^{s}.

Jardinier.

Payé au mois, d'abord 30^{tt} puis 25^{tt}.

Botteleurs de foin.

Les mille bottes 4^{tt}.
Les cent bottes 8^{s}.

Bûcherons.

Bois fendu et cordé, pour la corde 10^{s}.
Bois scié et entassé, pour la corde 4^{s}.

Tonnelier.

Pour tirer et charger un muid de vin 5^{s}.

Charrois.

Transport de deux statues de pierre de 5 pieds et demi de hauteur, de Paris à Coulommiers (62 kilomètres), 36^{tt};

De 2,000 ardoises, de Paris à Coulommiers 14^{tt};

D'une poutre, du bois de Quincy, près Meaux, à Coulommiers (22 kilomètres), 18^{tt};

De pièces de bois de charpente (c'est-à-dire de bois équarri réduit à 6 pieds de longueur sur six pouces d'équarrissage), du bois de la Courouge, près Provins, à 32 kilomètres de Coulommiers, ou de Mousseaulx, du côté de Meaux, à raison de, le cent de pièces, 50^{tt};

Ou la pièce 10^{s}.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

XXIII.

Séance générale, 3 avril 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie et M. le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie;

MM. Guessard, le Clerc, Magnin, Sainte-Beuve; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Naudet, Ravenel, Taschereau, de Wailly; — Denjoy, Depaulis, baron de Guilhermy, Alb. Lenoir, L. Renier; — Francisque Michel et de Pétigny, membres non résidants; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le général Pelet écrit pour expliquer les causes qui l'empêchent d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance générale du 9 janvier 1854 est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître l'état des impressions.

Le comité décide qu'à l'avenir il sera donné séparément à chacune des sections une indication de ceux des ouvrages offerts qui rentrent dans la spécialité de leurs attributions.

M. Guigniaut résume les travaux de la section de philologie.

Digitized by Google

La section a continué de s'occuper de l'examen des envois relatifs aux poésies populaires. A cette occasion, le comité est instruit que M. F. Halévy, membre de l'Institut, a été nommé membre de la section de philologie, pour s'occuper de la partie musicale du *Recueil des chants populaires*.

M. Amiel a été en outre chargé, par un arrêté de M. le ministre, de faire, en vue du même recueil, le dépouillement des manuscrits des divers dépôts publics de Paris.

La section s'est fait rendre compte de l'état des publications dont l'exécution est confiée à sa surveillance. Elle a sursis à la publication du Girart de Roussillon, sur l'avis qui lui a été donné que ce roman allait être imprimé par M. Fr. Michel.

Elle a émis le vœu que M. Chabaille fût chargé de la mission d'aller faire les dernières collations du *Trésor* sur les manuscrits de Reims et de Strasbourg.

Le secrétaire annonce que M. le ministre a donné à M. Chabaille la mission dont la section lui avait signalé l'utilité.

La section a adopté un projet d'instructions rédigé par M. le Clerc et qui sera soumis dans cette séance à la sanction du comité.

La section propose aussi au comité d'appuyer la demande de M. Eugène de Certain, qui sollicite une mission à l'effet d'explorer les manuscrits du fonds de la reine de Suède, à la bibliothèque du Vatican, et ceux de la bibliothèque communale de Berne, principalement les manuscrits qui proviennent de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

Enfin, la section propose une nouvelle publication, celle du *Mystère du siége d'Orléans*, dont le manuscrit, qui se trouve à la bibliothèque du Vatican, serait édité par MM. Guessard et de Certain.

Toutes les propositions de la section de philologie sont adoptées par le comité.

M. de la Villegille, secrétaire, présente successivement l'exposé des travaux des deux sections d'histoire et d'archéologie pendant les mois de janvier, février et mars. Le comité adopte les propositions suivantes de la section d'histoire :

Vœu pour que M. N. de Wailly soit désigné par M. le ministre pour remplacer M. Guérard dans la direction des cartulaires.

Vœu pour la mise sous presse de la *Chronique de Claude Haton*, par M. Bourquelot, avec M. J. Desnoyers pour commissaire.

Digitized by Google

Vœu pour la mise également sous presse du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. Chéruel.

Désignation de M. Chéruel comme commissaire pour la *Correspondance de Catherine de Médicis* et pour la *Correspondance des princes de la maison de Lorraine*, par M. de Crozes.

Vœu pour que M. Auguste Bernard soit chargé d'aller inventorier les chartes qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Cluny, dans le but de fournir à la section d'histoire les renseignements dont elle a besoin avant d'émettre un avis sur le projet de publication du cartulaire de l'ancienne abbaye de Cluny.

Publication dans le Bulletin des pièces suivantes :

Statut municipal de Manosque fait, en 1234, par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (envoi de M. Damase-Arbaud);

Pièces diverses relatives aux dépenses faites pour l'histoire de Bretagne de dom Lobineau (M. Quesnet);

Lettres de Louis XI ayant trait à l'exécution du traité d'Arras et à la ligue du bien public (M. Dusevel);

Procès-verbal du massacre de Nesle par Charles-le-Téméraire, en 1472 (M. Gomart), avec des extraits de chronique relatifs au même fait, communiqués par M. Chéruel;

Relation de l'ambassade envoyée à Londres pour réclamer la reine Isabelle, veuve de Richard II (M. le Glay);

Pièces relatives au siége de la Rochelle (M. de Chasteigner);

Lettre de Puget au sculpteur Lieautaud (M. l'abbé Magl. Giraud);

Charte de Charles V, datée du jour de sa mort (M. Chéruel);

Dépense à l'occasion du passage de Marguerite de Savoie à Amboise, en 1466 (M. Cartier);

Délibération des États de Bretagne relative à un don de 20,000^tt fait à Henriette de France (M. Quesnet);

Charte de Louis XI en faveur de l'abbaye de Saint-Claude (M. Rousset);

Charte d'union de la ville de Toulon au domaine royal en 1352 (M. Henry).

— Travaux de la section d'archéologie.

Diverses réponses ont été faites par MM. les ministres d'État et de l'intérieur à des recommandations du comité.

M. le ministre d'État a fait connaître les motifs qui déterminent la commission des monuments historiques à persister dans

le projet de restauration adopté pour l'arc gallo-romain de Langres. — M. le ministre a fait classer l'église de Saint-Gilles-de-Montoire au nombre des monuments historiques; — enfin, il s'est assuré qu'il n'était pas question de démolir l'église de Saint-Jean de Dijon.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il avait été tenu compte des observations du comité en ce qui concerne les travaux à exécuter à l'hospice de Châlon-sur-Saône. — Même prise en considération a eu lieu relativement aux mesures à prendre pour assurer la conservation des objets d'art trouvés à Paris dans les travaux de démolition, de dragage, etc. Un nouvel article spécial a été ajouté à cet effet au cahier des charges.

Le comité adhère aux nouvelles propositions de la section d'archéologie relatives à des vœux :

1° Pour qu'une allocation, sur le fonds destiné à l'encouragement des sociétés savantes, soit accordée, par M. le ministre de l'instruction publique, à la commission archéologique du département de la Côte-d'Or, pour être employée aux fouilles de *Landunum;*

2° Pour qu'une allocation soit accordée sur le fonds d'entretien des édifices diocésains, afin de continuer la restauration de l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne;

3° Pour l'érection d'une colonne, avec une inscription commémorative, au centre du marché qui occupe, à Coulommiers, l'emplacement de l'église Sainte-Foi;

4° Pour l'érection pareillement d'un monument commémoratif sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale d'Agen;

5° Pour que M. de Linas obtienne de M. le ministre de l'instruction publique une nouvelle mission qui lui permette de continuer son travail sur les ornements et vêtements sacerdotaux, et, en particulier, d'achever de dessiner la chape de saint Louis-d'Anjou, conservée à Saint-Maximin (Var).

Le comité autorise aussi le renvoi à M. le ministre d'État d'une note de M. Rousset, qui demande que le tombeau de Guillaume de Binand soit replacé dans l'église de Chambéria (Jura).

Enfin, le comité adopte l'insertion dans le Bulletin :

1° D'une note de M. Hucher sur l'église de Mouzon (Ardennes) et sur les tombes qu'elle renferme, avec un bois d'une inscription;

2° D'une liste des noms de potiers et de verriers gallo-romains

Digitized by Google

trouvés dans le département de la Seine-Inférieure (M. l'abbé Cochet);

3° D'une délibération des États de Bretagne, relative à une pension accordée à un chevalier de Saint-Hubert, qui prétendait avoir le don de guérir de la rage;

4° D'extraits de notices de M. Dauvergne sur les églises de Pommeuse et d'Aulnoy-les-Minimes, avec le dessin d'une dalle funéraire ;

5° D'un rapport de M. Romieu au sujet du mémoire que M. Moutié a adressé sur les fouilles du cimetière de Vicq (Seine-et-Oise); un *fac-simile* sur bois d'une inscription trouvée dans le cimetière sera joint au rapport de M. Romieu.

De même, le dessin sur bois du monogramme ou marque d'un peintre verrier, trouvé dans l'église de Cravan (Yonne), sera intercalé dans le texte du procès-verbal où il en est fait mention.

Enfin, le comité revient sur les anciennes décisions qu'il avait prises pour la publication dans le Bulletin du rapport de M. Baudot sur les fouilles de *Landanum* et du mémoire de M. l'abbé Giraud sur l'ancien *Tauroentum*, ces travaux ayant été imprimés en dehors du comité.

M. Léon Renier, qui avait été chargé de se rendre à Saint-Lô pour y faire une étude minutieuse et complète du monument connu sous le nom de *Marbre de Thorigny*, lit un rapport sur les résultats de sa mission.

M. Guigniaut fait remarquer que ce rapport soulève une grave et urgente question. Par suite de la publication que prépare en ce moment l'Académie de Berlin d'un *Corpus inscriptionum latinarum*, le comité, qui depuis longtemps s'occupe d'un recueil des inscriptions de la Gaule, est à la veille de perdre le fruit de ses précédents travaux. Il serait d'ailleurs fâcheux pour la France de se voir ainsi devancée dans l'exécution d'une œuvre qui intéresse à un si haut degré son histoire nationale, et il importe de chercher les moyens de réaliser sans retard les anciens projets du comité. Jusqu'ici, l'appel fait aux correspondants n'a produit que peu de résultats. Le comité reconnaîtra sans doute qu'au lieu d'attendre des estampages, qui ne lui sont adressés que très-irrégulièrement, il serait préférable de profiter des travaux qui auraient déjà été entrepris sur ce sujet. M. Léon Renier, par exemple, a recueilli environ six mille inscriptions de la Gaule. Il ne s'agirait plus que

Digitized by Google

de les compléter et de vérifier l'exactitude du texte de celles qui existent encore. M. de Longpérier a également rassemblé un grand nombre d'inscriptions.

M. Guigniaut demande que la commission[1] chargée de la préparation du recueil d'inscriptions soit invitée à se réunir très-promptement pour aviser aux mesures à prendre.

Le comité adopte ces conclusions et adjoint M. L. Renier à la commission.

M. Denjoy signale un passage du rapport de M. L. Renier dans lequel celui-ci témoigne le regret de n'avoir pas eu à sa disposition le procédé d'estampage et de moulage de M. Lottin de Laval. M. Denjoy pense que le comité devrait intervenir de nouveau près de M. le ministre, pour demander la révélation de ce procédé appelé à rendre de grands services, et qui reste cependant sans application depuis tant d'années. Toutes les expériences dont il a été l'objet ont donné lieu à des rapports unanimement favorables, et lors de la dernière, qui a été faite dans la bibliothèque du comité, l'honorable membre a pu se convaincre personnellement des résultats merveilleux qu'on obtenait avec ce mode d'estampage.

Après quelques observations échangées au sujet du droit plus ou moins positif que le Gouvernement pouvait avoir à livrer le procédé à la publicité, en raison de ce que les engagements pris envers M. Lottin de Laval n'auraient pas été strictement tenus, MM. les présidents des sections sont priés de vouloir bien faire une démarche en personne près de M. le ministre pour lui transmettre le vœu du comité et appeler son attention d'une manière toute spéciale, tant sur la question relative à M. Lottin de Laval, qu'au sujet d'une prompte publication d'un *Recueil des inscriptions de la Gaule.*

M. de Wailly, prenant acte d'un autre passage du rapport de M. L. Renier, insiste sur l'utilité qu'il y aurait pour le comité à avoir M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, pour correspondant à Saint-Lô.

Le comité s'associe à ce désir.

M. de Guilhermy croit qu'il conviendrait d'informer la commission des monuments historiques au ministère d'État des conditions regrettables dans lesquelles se trouve le marbre de Thorigny, afin

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 44.

Digitized by Google

que cette commission s'occupât des moyens d'assurer la conservation du monument.

M. L. Renier ajoute que, dans l'endroit de l'hôtel de ville de Saint-Lô où doit être établi définitivement le monument, les inscriptions que porte celui-ci seront en grande partie cachées.

Communication sera donnée à M. le ministre d'État.

M. Albert Lenoir communique un portefeuille contenant de nombreux dessins qui forment la section française d'un grand travail exécuté par lui d'après les plus beaux exemples de sculptures d'ornements conservés en Europe et en Asie, et dont l'ensemble forme une histoire suivie de cet art depuis l'antiquité jusques et y compris le XVIe siècle.

Le comité décide que le rapport de M. L. Renier et la note dans laquelle M. Alb. Lenoir développe, à l'aide de ses dessins, la marche suivie en France par la sculpture décorative [1], seront imprimés dans le Bulletin.

Le comité décide ensuite qu'il se réunira le lundi 10 avril, en séance générale extraordinaire, pour entendre la lecture du projet d'instructions de M. le Clerc. Il invite MM. les présidents des sections à faire en sorte d'avoir pu exposer d'ici là à M. le ministre les vœux dont ils se sont chargés d'être les interprètes.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

XXIV.

Rapport de M. Léon Renier, membre du comité, sur la mission dont il a été chargé en Normandie et en Bretagne.

Le marbre de Thorigny est considéré par tous les savants qui s'en sont occupés comme le plus important de tous les monuments épigraphiques découverts sur le sol de la Gaule. Trouvé, sous le règne de François Ier, sur l'emplacement de la capitale du pays des *Viducasses* (au village de *Vieux*, près de Caen), il fut, en

[1] Voir ci-après, p. 297.

Digitized by Google

1580, transporté au château de Thorigny, et c'est de là que lui est venu le nom sous lequel il est aujourd'hui connu. Il resta dans les dépendances de ce château jusqu'en 1823, et devint alors la propriété de M. Clément, maire de Saint-Lô, qui, à sa mort, le légua à cette ville.

C'est un piédestal en marbre rougeâtre, de un mètre quarante-six centimètres de hauteur, sur soixante et dix centimètres de largeur et cinquante-sept centimètres d'épaisseur, dont trois faces sont entièrement couvertes d'inscriptions. Celle de la face principale est la dédicace du monument, lequel avait été élevé, ainsi qu'on le voit par cette inscription, en vertu d'un décret de l'assemblée des députés des trois provinces de la Gaule (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), en l'honneur d'un citoyen du pays des Viducasses, nommé *Titus Sennius Sollemnis, fils de Sollemninus.* La face latérale droite contient un extrait d'une lettre adressée à ce personnage par un ancien légat de la province Lyonnaise, nommé *Claudius Paulinus.* Sur la face latérale gauche, on lit une lettre de recommandation donnée au même personnage, par un autre ancien gouverneur de cette province, alors préfet du prétoire, *Aedinius Julianus.* Cette lettre est adressée à *Badius Comnianus*, procurateur faisant fonctions de légat dans la même province.

Les titres donnés à Titus Sennius Sollemnis dans l'inscription de la face principale, les détails que contiennent les deux lettres transcrites sur les faces latérales, sont de la plus haute importance, non-seulement pour l'histoire de l'administration romaine dans les Gaules, mais même pour l'histoire de l'administration de l'empire romain en général. Malheureusement, ce monument a beaucoup souffert des injures du temps; près de douze lignes de la face principale sont devenues entièrement indéchiffrables. Les inscriptions des faces latérales sont moins altérées, mais elles présentent aussi quelques lacunes, et l'on y remarque des ligatures assez nombreuses pour en rendre la lecture fort difficile aux personnes peu habituées à ce genre d'études.

Or, par un fâcheux hasard, ce monument n'avait jamais été vu par un épigraphiste de profession. Il a été publié, il est vrai, par Spon[1], par Maffei[2] et par Bimard de la Bastie[3]; mais aucun de

[1] *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 282.
[2] *Galliæ antiquitates selectæ*, p. 83 et 84, ed. Veron.
[3] *Proleg. ad Muratorii Thesaur.*, col. 10.

Digitized by Google

ces savants n'avait pu l'étudier sur les lieux, et les copies qu'ils en ont données ne sont que des copies de seconde main. Huet, évêque d'Avranches[1], l'abbé de Longuerue[2] et l'abbé Lebeuf[3], qui l'ont aussi publié (et qui l'avaient vu probablement), n'étaient point préparés par leurs études à traiter un pareil sujet; aussi leur texte est-il, en beaucoup d'endroits, complétement inexplicable. On peut en dire autant de celui de M. Boileau de Maulaville[4], et même, jusqu'à un certain point, du beau dessein de M. Lambert[5], qui, bien que reproduisant avec fidélité l'aspect général du monument, la forme et la disposition des lettres, n'est cependant pas tout à fait exempt de réminiscences, et peut encore donner lieu à plus d'une difficulté.

Dans un mémoire qui fait partie du XXIIe volume de la *Société impériale des antiquaires de France*, j'ai essayé de tirer de la comparaison de ces différents textes ce qu'ils peuvent fournir de ressources pour l'explication de ce curieux document, et les résultats que j'ai ainsi obtenus ont été confirmés par la publication faite depuis par un des plus savants épigraphistes de ce temps, M. Théodore Mommsen, d'un mémoire sur le même sujet[6], dans lequel, sans avoir eu connaissance de mon travail, il est arrivé aux mêmes conclusions que moi.

Mais, ainsi que je viens de le dire, ces résultats n'étaient que partiels; plusieurs passages fort importants de l'inscription étaient restés inexplicables pour moi, et M. Mommsen n'était parvenu à y trouver un sens raisonnable, qu'en les corrigeant d'une manière très-hardie, remède héroïque, à l'aide duquel on peut tout expliquer, mais qui satisfait rarement le lecteur.

Il était donc nécessaire de revoir sur les lieux le marbre de Thorigny, d'en faire une étude minutieuse et complète, de fixer enfin, une fois pour toutes, le texte des inscriptions qui le couvrent. Tel était l'objet de la mission que M. le ministre avait bien voulu me confier, et dont j'ai l'honneur de rendre compte au comité.

[1] *Origines de Caen*, ch. III.
[2] *Mercure de France*, 1733, p. 692 et suiv.
[3] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXI, p. 495 et suiv.
[4] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. VII, p. 278 et suiv.
[5] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1832-33, atlas, pl. 1.
[6] *Actes de la Soc. royale des Sciences de Leipzig*, classe de philologie, 1852, p. 258 et suiv.

Digitized by Google

Les recueils d'inscriptions contiennent d'autres monuments épigraphiques trouvés à Vieux, à différentes époques. Parmi ces monuments, deux surtout ont de l'importance, parce qu'ils portent ou paraissent porter une date consulaire[1]. Mais ils ont été transcrits avec une extrême négligence. Il eût été intéressant d'en vérifier le texte sur les originaux, que j'espérais retrouver à Caen. Cet espoir a été trompé. La société des Antiquaires de Normandie, qui apprécie toute l'importance des ruines de Vieux, et qui y a fait exécuter des fouilles considérables, a fait de vaines recherches pour retrouver ces monuments, qui paraissent avoir été détruits peu de temps après leur découverte.

Mais, si mes recherches dans la ville savante de la Normandie ont abouti à un résultat négatif, j'ai été amplement dédommagé à Bayeux. Là, j'ai pu admirer un véritable musée d'antiquités où sont conservés, avec une sollicitude éclairée, des monuments épigraphiques peu nombreux, mais d'un grand intérêt. Je citerai seulement cinq bornes milliaires appartenant aux règnes de *Claude*, *Marc-Aurèle*, *Septime-Sévère*, *Maximin* et *Constantin le Grand*. Trois de ces bornes sont inédites, ou peuvent être considérées comme telles, tant les textes qu'on en a donnés sont incorrects; une autre, celle de Claude, a été publiée avec peu d'exactitude par M. de Gerville, dans son mémoire *sur les villes et voies romaines de la basse Normandie*[2]; enfin, la dernière, celle de Constantin, a été savamment commentée, dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*[3], par M. Édouard Lambert, qui est à la fois le créateur et le conservateur de cette précieuse collection.

De Bayeux, je devais me rendre et je me suis rendu en effet à Saint-Lô, but principal de mon voyage. Le marbre de Thorigny est aujourd'hui déposé dans une cave servant de bûcher à l'hôtel de ville; c'est là que je l'ai trouvé, couché par terre, au milieu de la provision de bois formée pour le chauffage de l'administration municipale du département de la Manche. Je sais bien que cet état de choses n'est que provisoire, et que l'on destine à ce précieux monument une autre place. Mais cette autre place ne sera guère plus convenable que celle qu'il occupe au-

[1] *Mém. de l'Acad. des inscr.*; t. XXI, p. 493; Murat., *Thesaur.*, 368, 1.

[2] Valognes, 1838, p. 65.

[3] 2e série, t. VII, p. 437 et suiv.

Digitized by Google

jourd'hui : c'est une cage d'escalier, où ses deux faces latérales ne se verront pas, et où la face principale ne sera pas assez éclairée pour qu'on en puisse déchiffrer les parties encore lisibles, mais déjà profondément altérées.

J'ai employé cinq jours entiers à étudier sur place le marbre de Thorigny. La ligne première et la première moitié de la ligne deuxième de la face principale sont parfaitement lisibles; elles contiennent les noms du personnage en l'honnenr duquel le monument a éte élevé. Des lignes trois à quatorze, je ne suis parvenu à déchiffrer que des lettres isolées qui ne donnent aucun sens, mais qui suffiraient cependant, si cela était encore nécessaire, pour démontrer la fausseté du texte donné pour ces lignes par les anciens éditeurs. La conclusion à tirer de ce fait, c'est que ces lignes n'étaient pas plus lisibles au XVIe siècle qu'elles ne le sont aujourd'hui, et que le monument a moins souffert qu'on ne le croit généralement des divers accidents auxquels il a été exposé depuis sa découverte.

Sauf de courtes lacunes au commencement et à la fin de quelques lignes, je suis parvenu à déchiffrer entièrement les lignes quinze à trente, lignes qui sont certainement les plus importantes de cette inscription, parce qu'elles contiennent l'indication des fonctions publiques que Titus Sennius Sollemnis avait remplies. Dans les précédentes, on avait dû indiquer les honneurs municipaux auxquels il avait été élevé, les libéralités dont la cité des Viducasses avait été l'objet de sa part, toutes choses qu'il serait curieux de connaître, mais qui ont un intérêt moins général.

J'ai pu également déchiffrer les deux faces latérales, et je suis désormais en mesure d'en donner un texte complet et parfaitement certain. J'ai d'ailleurs rapporté, à l'appui de ma lecture, un estampage du monument, estampage dont l'exécution a exigé beaucoup de temps à cause de l'humidité du lieu où il a dû être fait, mais qui, en définitive, n'en est que mieux venu. J'avoue toutefois que j'ai regretté de n'avoir pas à ma disposition le procédé de M. Lottin de Laval. Si mon estampage avait été exécuté d'après ce procédé, on pourrait en tirer aujourd'hui des plaques de plâtre reproduisant les trois faces du marbre de Thorigny, et ces plaques ne dépareraient certainement pas la collection épigraphique de la Bibliothèque impériale.

De Saint-Lô, l'itinéraire qui m'avait été tracé par M. le ministre

Digitized by Google

devait me conduire à Nantes en passant par Rennes. Je me suis arrêté un jour dans cette dernière ville pour y copier le seul monument épigraphique qu'elle possède.

Ce monument est intéressant; il est du petit nombre de ceux qui constatent l'existence d'administrations municipales semblables à celles des municipes chez les différents peuples des trois provinces de la Gaule, et qui prouvent, par conséquent, que ces peuples avaient reçu le droit de cité romaine; à quelle époque? C'est une question qui ne pourra être résolue que lorsqu'on possédera une collection complète et parfaitement authentique de tous ces monuments. Celui de Rennes appartient, comme le marbre de Thorigny, au règne de Gordien III. Ce n'est pas le plus ancien que l'on connaisse : le musée de Sens en possède un qui appartient au règne de Septime-Sévère, et qui est relatif à un peuple voisin des *Redones*, aux *Venètes*. Le monument de Rennes n'en offre pas moins un véritable intérêt, et il était important d'en vérifier le texte. Il est assez bien conservé; je n'ai pas eu de peine à en prendre une copie exacte et complète. Cependant, ainsi que le marbre de Thorigny, il est dans une situation peu favorable à sa conservation; encastré dans la maçonnerie de la porte Mordellaise, à moins de deux mètres au-dessus du sol, il est, pour ainsi dire, livré à la merci des passants, dont un simple caprice pourrait le rendre à jamais indéchiffrable dans sa partie essentielle.

On conserve à l'hôtel de ville de Nantes quelques inscriptions d'un grand intérêt. La principale est la dédicace d'un monument élevé par les soins des agents des habitants du port des Namnètes, *actores vicanorum portensium (Namnetum)*. Cette inscription est du temps des premiers empereurs, époque où la ville de Nantes n'était pas encore la capitale du peuple dont elle a pris plus tard le nom. Elle a été découverte en 1580, et se trouve déjà dans le recueil de Gruter [1]. Le monument qui y est mentionné était consacré à une divinité dont le nom avait été lu DEO VOLIANO, lecture qui avait été depuis confirmée par une inscription d'Augsbourg, dans laquelle on avait lu également DEO VOLIANO [2]. Le monument d'Augsbourg est aujourd'hui perdu et l'on ne peut plus en vérifier le texte; quant à celui de Nantes, je me suis assuré qu'il faut y lire

[1] Pag. 1074, n. 10.

[2] Donati, *Suppl. ad Mur. Thes.*, t. I, p. 53, 1. Cf. Hefner, *Das Rœmische Bayern*, ed. III, n. 93.

Digitized by Google

DEO. VOLKANO, forme archaïque pour VVLKANO[1]. Il faudra donc désormais retrancher de la liste des divinités topiques le dieu *Volianus*, et les antiquaires nantais devront se résigner à l'idée que leurs ancêtres de l'époque romaine n'avaient pour patron qu'une des grandes divinités de l'Olympe.

On voit encore à l'hôtel de ville de Nantes deux autres inscriptions où se lit le nom de cette divinité; mais ce nom y est en abrégé : DEO. VOL.

En résumé, j'ai copié à Nantes, tant à l'hôtel de ville que dans le musée de la Société académique, dix inscriptions, dont deux de bornes milliaires appartenant, l'une au règne de l'empereur *Tacite*, l'autre à celui de *Tétricus*.

XXV.

Note lue par M. Albert Lenoir, membre du comité, sur la sculpture d'ornement en France.

Les dessins que je soumets au comité ont été réunis dans le but d'étudier l'histoire de la sculpture décorative depuis l'antiquité, et de faire voir la marche suivie en France par cet art. Des monuments gaulois se montrent d'abord, couverts de grossiers ornements, composés de stries et de spirales gravées, qui se combinent de manière à rappeler les travaux qu'exécutent les sauvages; quelques essais moins barbares se montrent ensuite, produits sans doute par une époque à laquelle s'établirent des communications avec d'autres peuples.

La colonisation grecque sur les côtes de Provence apporta dans les Gaules méridionales les principes de l'école d'Ionie : le temple de Vernègues offre des détails de moulures et d'ornementation

[1] C'est cette forme archaïque qui me fait attribuer au règne des premiers empereurs cette inscription et les deux dont il sera parlé un peu plus loin. L'ancienne règle d'orthographe suivant laquelle l'V voyelle précédé de l'V consonne devait se changer en O n'était déjà plus observée au temps de Quintilien : « Nostri « præceptores, dit le célèbre rhéteur, *cervom, servomque*, V et O litteris scripse- « runt, quia subjecta sibi vocalis in unum sonum coalescere nequiret; nunc V « gemina scribuntur. » (*Inst. orat.*, I, 7, § 26.)

Digitized by Google

qui le démontrent, et sur les limites des Phocéens, la même influence se reconnaît au remarquable tombeau élevé auprès de la ville de Saint-Remy.

En remontant la vallée du Rhône, la ville d'Orange fait voir, dans les ornements qui décorent son arc de triomphe, plusieurs parties sur lesquelles l'art grec a laissé des reflets; ainsi, les modillons qui ornent l'entablement sont disposés comme ceux de la tour d'Andronicus, à Athènes.

Enfin, l'influence ionienne se retrouve dans le chapiteau à feuillages aigus qui surmonte les colonnes du temple d'Auguste et de Livie, à Vienne, en Dauphiné.

La rive droite du Rhône présente dans le Languedoc les plus beaux types de la sculpture romaine. Nîmes, enrichie par Auguste et Antonin d'édifices qui n'auraient pas déparé une capitale, montre sur ses portes, puis aux bains de la Fontaine, des chapiteaux, des bases de colonnes, de longues frises, dont la sculpture offre tout l'art qu'on apportait à Rome dans le beau siècle.

La Maison carrée offre, dans les détails d'ornementation qui la décorent, des parties non moins brillantes que les précédents édifices; mais on y reconnaît, à côté des belles parties, les produits de mains déjà moins exercées.

Sous Antonin, qui était né à Nîmes, s'élevèrent un temple et une basilique; les fragments de sculpture recueillis sur les lieux qu'occupaient ces monuments soutiennent la comparaison avec ceux des précédents règnes. Arles, Narbonne, Orange, Vienne, Lyon, sont au nombre des villes de la Gaule méridionale dans lesquelles on suit la marche de l'art romain dans ses phases les plus brillantes.

La seconde période de la sculpture d'ornement dans les Gaules peut être fixée vers le règne de Septime-Sévère; alors à Rome, et plus encore dans les provinces éloignées, l'architecture commençait à s'écarter des règles primitives et rigoureuses du bon goût; les compositions d'ensemble admettaient de nombreuses licences, et celles qui s'appliquaient aux détails de l'ornementation suivaient une marche parallèle. La métropole avait encore les bonnes traditions pour arrêter les grands écarts du style, mais ce frein manquant dans les colonies, la décadence y était déjà menaçante. C'est ce qu'on remarque sur de nombreux fragments de sculpture monumentale répandus sur notre sol; les villes de

Digitized by Google

Saintes, d'Autun, de Sens, de Paris, de Reims, etc., montrent plus d'un exemple de cette ornementation abâtardie déjà par l'oubli des principes de la grande école romaine, abandon favorisé encore : 1° par les distances croissantes de ces villes à la métropole; 2° par l'esprit inventif du Gallo-Romain, qui, moins contraint que dans le siècle précédent par les règles sévères d'un art qui lui avait été imposé, commençait à se livrer avec plus de liberté à sa facilité créatrice.

Enfin, la décadence était complète au bas empire. Constantin enrichit la ville d'Arles de nombreux édifices, et tous les principes de l'art y furent méconnus; des frises ornées de feuillages grossiers ou de triglyphes incorrects remplacèrent les architraves; les modillons les plus voisins changèrent de galbe et de moulures, des ornements de styles les plus opposés les décorèrent.

Les premiers chrétiens, héritiers de cette décadence, mais ouvrant la carrière à une civilisation nouvelle, mêlèrent d'abord quelques timides innovations aux formes dégénérées de l'art du paganisme.

Les abbayes de Saint-Denis, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés, de Jouarre, etc., nous montrent quelques chapiteaux mérovingiens, dans lesquels on entrevoit qu'une révolution s'opérera un jour dans l'ornementation, et ces rudiments de formes et de combinaisons nouvelles prirent leur origine plutôt dans nos provinces septentrionales que dans le Midi, encore et longtemps guidé dans la voie païenne par de nombreux exemples.

Charlemagne appelant d'Italie des artistes pour décorer les édifices qu'il élevait dans plusieurs villes du Nord, et particulièrement à Aix-la-Chapelle, tenta une renaissance de l'art : on en trouve des témoins sur quelques parties de la vallée du Rhin; mais les idées septentrionales devaient prévaloir, et l'église carlovingienne de Germigny-des-Prés, élevée en 806, nous montre sur ses chapiteaux et sur ses autres détails d'ornementation les progrès de l'art du Nord sur celui du Midi. On trouve dans la décoration de cet édifice, et sur quelques autres qui datent de la période carlovingienne, les rudiments d'une grande partie de la décoration monumentale qui devait se développer si largement au XI[e] siècle dans nos provinces septentrionales et moyennes.

Avec les Capétiens, paraît dans toute sa vigueur l'ornementation romane, ébauchée sous les précédents règnes; c'est la France

Digitized by Google

qui en montre les exemples les plus riches et les plus variés, et, lorsqu'au XIIᵉ siècle les perfectionnements qui caractérisent cet âge s'étendirent sur les produits des arts, notre pays, à la tête de la civilisation renaissante, produisit, en sculpture d'ornements, les résultats les plus brillants : on a faussement attribué aux Byzantins cette belle ornementation septentrionale; l'Orient, à aucune époque de la période chrétienne, n'a rien présenté d'analogue.

Le XIIIᵉ siècle changea l'aspect de l'ornementation, en admettant plus de finesse dans les détails, un modelé plus parfait, une reproduction plus précise des modèles fournis par la flore nationale, et quand, au milieu de ce siècle, les artistes décoraient nos cathédrales et nos chapelles royales, chefs-d'œuvre de l'architecture du Nord, l'ornementation était arrivée à sa perfection; elle se maintint assez brillante durant le XIVᵉ siècle, mais au XVᵉ, les sculpteurs s'abandonnant aux inventions les plus capricieuses, s'inspirant des plantes les plus divisées dans leurs formes légères, l'ensemble perdit la gravité nécessaire à la décoration monumentale.

XXVI.

Séance générale du 10 avril 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie;

MM. Guessard, F. Halévy, le Clerc, Patin, Ravaisson, Sainte-Beuve, de la Villemarqué; — Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèvre-Deumier, Monmerqué, général baron Pelet, Rabanis, Amédée Thierry, de Wailly; — Albert Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, Léon Renier, de la Saussaye, Vincent; — Francisque Michel, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le président, après avoir présenté les excuses de M. le marquis de la Grange qui s'est trouvé dans l'impossibilité de se joindre à ses deux collègues, annonce que lui-même et M. Guigniaut se sont rendus auprès de M. le ministre, à qui ils ont fait part des vœux du comité relatifs au recueil des inscriptions de la Gaule. M. le ministre s'est montré très-favorable à ce projet de publication, et a assuré qu'il était tout disposé à accueillir les propositions que le comité pourrait lui faire à cet égard. M. le ministre ne s'est pas montré moins bienveillant en ce qui concerne M. Lottin de Laval. Il a reconnu l'utilité de son procédé, et témoigné le désir que l'inventeur en fût rémunéré convenablement. Enfin, il a chargé le comité d'examiner ce qui pourrait être fait en cette circonstance, et de lui soumettre une proposition.

Une nouvelle discussion s'engage à ce sujet. Quelques membres reproduisent les arguments dont on s'est servi précédemment pour établir que le Gouvernement a acquis le droit de publier le procédé de M. Lottin de Laval, quand il lui conviendra de le faire. D'autres membres persistent à soutenir qu'une question de loyauté domine au fond de cette affaire, et qu'il est incontestable que M. Lottin de Laval n'a pas reçu une indemnité en rapport avec les services que son procédé est appelé à rendre.

Le comité, désirant s'éclairer complétement sur les deux points au sujet desquels M. le ministre l'invite à lui soumettre des propositions, décide qu'il attendra le rapport de la commission désignée pour préparer le recueil des inscriptions de la Gaule.

Sur la proposition de plusieurs membres, le comité demande que les lettres de convocation pour la séance où la commission fera son rapport contiennent la mention spéciale des deux questions qui seront à l'ordre du jour.

M. le Clerc donne lecture du projet d'instructions rédigé par lui et déjà adopté par la section de philologie. M. le président, au nom du comité, lui adresse des remercîments pour cet intéressant et savant travail.

M. de Wailly désirerait que l'on recommandât aux correspondants de recueillir tous les actes authentiques en langue vulgaire, antérieurs à 1300, qu'ils pourraient rencontrer[1]. Un choix fait

[1] Voir la première proposition de M. de Wailly à cet égard (*Bulletin du comité*, t. I, p. 152).

avec soin de chartes de cette nature avec date certaine, échelonnées dans chaque siècle pour les diverses parties de la France, fournirait de précieux termes de comparaison et serait d'un grand secours pour l'histoire de la langue, en donnant les moyens de fixer l'âge et la provenance des manuscrits douteux. Mais il faudrait s'arrêter aux seules pièces originales et rejeter toutes les copies, de quelque époque qu'elles soient; enfin, observer la plus rigoureuse exactitude dans les transcriptions.

M. de la Villemarqué pense qu'il conviendrait d'étendre cette recherche aux actes écrits dans l'un quelconque des divers dialectes parlés en France, tels que le breton, le basque, etc. Plus ces sortes d'actes sont rares et plus il est important de faire connaître ceux qui existent encore.

M. Vincent signale les relevés de noms propres, de lieux et de personnes, comme pouvant servir très-utilement à éclaircir l'origine de beaucoup de mots de la langue. De semblables documents ont en outre cet avantage qu'ils peuvent être recueillis facilement.

Les observations qui précèdent seront prises en considération par la section de philologie.

Les instructions préparées par M. le Clerc seront imprimées en placards pour être distribuées aux membres du comité, ainsi qu'il a été fait pour les instructions des autres sections.

La séance est levée à cinq heures.

XXVII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 18 avril 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Rabanis, de Wailly; — Francisque Michel, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Digitized by Google

Servaux, sous-chef de bureau des travaux historiques, etc.,
De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars est lu et adopté.

M. Chéruel fait remarquer que M. Monmerqué, ayant été l'un des commissaires pour le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, se trouve en quelque sorte désigné au choix de la section pour avoir la surveillance de la publication.

Il est répondu à M. Chéruel que l'adjonction de commissaires n'est prescrite qu'à l'égard des éditeurs étrangers au comité, et que cette mesure serait sans objet quand il s'agit de publications faites par des membres de ce même comité.

Correspondance.

M. Berger de Xivrey déclare que les trois lettres de Henri IV dont M. Deville a fourni des copies sont controuvées. Bien que la fraude soit très-ancienne, qu'elle remonte à plus d'un siècle, il n'a pu avoir aucune hésitation sur la fausseté de ces pièces, et il en a augmenté une petite liasse déjà formée d'autres pièces du même genre. Si M. le ministre le désire, il lui sera facile d'exposer les divers motifs de suspicion dont la réunion forme une démonstration surabondante du faux.

La section demande que M. Berger de Xivrey soit invité à donner communication de ce travail, dont la publicité pourrait d'ailleurs être utile aux personnes qui s'occupent de la recherche de lettres de Henri IV.

Le secrétaire communique un rapport de M. Eug. Dauriac sur quelques documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancien évêché et de la cathédrale d'Albi. M. Guigniaut ayant eu occasion de prendre connaissance de ce travail, qui date déjà de plusieurs années, a pensé qu'il était de nature à intéresser la section d'histoire.

La section regarde comme inutile de charger l'un de ses membres d'un nouvel examen de ce rapport, puisque celui-ci a été jugé par M. Guigniaut digne de figurer dans les *Archives des missions*.

M. Maurice Ardant, correspondant, transmet de nouveaux extraits de la correspondance de Catinat [1].

[1] Voir *Bulletin des comités, Histoire*, t. III, p. 196, 260, 267, 268, et t. IV, p. 9, 23 et 32, et *Bulletin du comité*, t. I, p. 185.

Digitized by Google

M. le Glay, membre non-résidant, donne les explications qu'il lui est possible de fournir sur les circonstances qui ont amené le dépôt aux archives du Nord de la relation de l'ambassade envoyée à Londres pour réclamer la reine Isabelle, etc.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Jacquet, correspondant, complète ses précédents envois d'actes extraits du chartrier du château de Montmirail, concernant notamment l'abbaye de Longpont.

Renvoi à M. Amédée Thierry, à l'examen duquel avaient été remis les premiers documents.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse trois lettres de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, baron de Confolens, etc. Ces lettres lui ont paru offrir quelque intérêt par les détails qu'elles contiennent sur les difficultés de toute espèce qu'éprouva ce seigneur dans la cession qu'il fit au roi de sa ville de Confolens, etc.

Renvoi à l'examen de M. Chéruel.

M. Doublet de Boisthibaut, correspondant, adresse un extrait d'une Histoire inédite de la ville de Chartres par Souchet, indiquant quelles étaient les formes observées au chapitre pour l'affranchissement d'un serf.

Renvoi de cet extrait à M. Rabanis.

Le même M. Doublet de Boisthibaut transmet des copies des procès-verbaux dressés par des notaires de Chartres, à l'occasion du transport de la sainte ampoule, apportée de l'abbaye de Marmoutiers pour le sacre de Henri IV.

M. Monmerqué est prié de prendre connaissance de ces procès-verbaux.

M. Dauvergne, correspondant, adresse les statuts des cordonniers et ceux des tanneurs de la ville de Coulommiers, au XVIe siècle; il offre, en outre, de transcrire les statuts d'autres corporations de la même ville.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Geslin de Bourgogne, correspondant, transmet un état de l'armée du roi en Bretagne en 1596, extrait des registres des États de cette province.

M. de la Villegille est chargé d'en rendre compte.

La section prescrit ensuite le dépôt aux archives des quatre communications suivantes, savoir :

1° De M. l'abbé Cochet, correspondant: copie du contrat

Digitized by Google

de fondation du collége des prêtres de l'Oratoire à Dieppe, en 1614;

2° De M. le docteur Long, correspondant: diverses lettres écrites par Henri III, la reine mère, le duc de Mayenne, etc., à Maugiron, lieutenant général en Dauphiné, et à Glandage, gouverneur de Die, en faveur de Charles de Leberon, évêque de Valence et de Die;

3° De M. Max. de Ring : une lettre de Charles-Quint aux États de la noblesse de la basse Alsace, concernant les subsides ordonnés par l'empereur à la diète de Spire, etc.;

4° De M. Chaudruc de Crazannes : un numéro du journal *La Glaneuse* contenant des éclaircissements historiques sur les assemblées annuelles dites de l'*assiette*, etc., dont il a cru devoir accompagner la lettre de Louis XIV à M. de Berthier [1].

Rapports.

M. Rabanis lit le rapport suivant au nom de la commission chargée d'examiner les propositions faites par M. Abel Desjardins :

« M. Canestrini, dont les importantes recherches ont déjà fixé plusieurs fois l'attention du comité et de la section historique, a extrait des archives de Toscane, sur l'invitation du Gouvernement français, deux séries de documents relatifs, les uns à l'administration financière du grand-duché, les autres à la correspondance des ambassadeurs florentins à Paris, avec leur gouvernement, depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XV inclusivement.

« Les pièces diplomatiques transcrites et expédiées par M. Canestrini forment un recueil de 2,500 pages, dont la publication a été arrêtée par le comité, et M. le ministre en a confié la mise en ordre à M. Abel Desjardins. Celui-ci, pendant un séjour à Florence, s'est mis en rapport avec M. Canestrini, et il joindra aux pièces originales les éclaircissements propres à en rendre la lecture plus facile et plus profitable.

« Cependant, comme des lacunes assez étendues ont été remarquées dans la collection des pièces transcrites jusqu'ici, et que, d'un autre côté, il peut exister, dans les archives mêmes de Florence,

[1] Voir p. 115.

Digitized by Google

des documents qui jetteraient du jour sur ceux dont nous parlons et qui en seraient le complément, M. Desjardins a exprimé l'idée d'être autorisé par M. le ministre à faire un voyage en Toscane dans le but spécial de se livrer avec M. Canestrini aux recherches qui paraissent encore nécessaires, et de se concerter avec ce savant paléographe sur tous les détails de la publication qui sera due à leur concours. Un séjour de deux mois à Florence lui permettrait d'obtenir ce double résultat.

« Pour ce qui touche cette publication, la commission est d'avis qu'il importe de compléter, par de nouvelles recherches dans les archives de Toscane, les lacunes signalées et qui se rapportent :

« 1° Au règne de François Ier, de l'année 1515 à l'année 1544;

« 2° Au règne de Henri III, de l'année 1577 à l'année 1589;

« 3° Au règne de Henri IV, de l'année 1589 à l'année 1594;

« La commission pense également qu'il ne saurait être que très-utile de rechercher, dans les diverses sections des archives de Toscane, les pièces destinées à compléter ou éclaircir la correspondance des ambassadeurs florentins, soit par des transcriptions *in extenso*, soit par des extraits ou analyses.

« La commission ne peut qu'approuver, dans l'intérêt de la publication, la pensée d'une collaboration aussi étroite que possible entre M. Canestrini et M. Desjardins, et elle verrait avec satisfaction que ce dernier fût chargé d'aller vérifier sur les lieux les ressources auxquelles on pourrait demander des lumières nouvelles. M. Desjardins, en consultant lui-même les pièces originales, ne s'assurerait pas seulement de la fidélité des copies transmises par M. Canestrini; il jugerait encore si celui-ci n'a négligé aucune pièce dont l'importance pour notre histoire nationale lui aurait échappé, et il lui donnerait d'utiles directions pour la continuation de ses travaux.

« Enfin, M. Desjardins pourrait consacrer quelques moments à consulter les fragments de Georges Chastelain qui existent à la bibliothèque Laurentienne sous le n° 176, et dont M. Vallet de Viriville a signalé l'importance à la section.

« Par ces motifs, la commission estime qu'il y a lieu, 1° de faire faire toutes les recherches nécessaires dans les archives de Florence pour combler les lacunes remarquées dans la série des documents transmis par M. Canestrini; 2° de demander à M. le ministre qu'une mission expresse soit confiée à M. Desjardins

Digitized by Google

pour participer à ces recherches et collationner sur place les textes dont M. Canestrini a transmis des copies. »

Ces conclusions sont adoptées par la section et seront présentées à la sanction du comité.

M. Rabanis rend compte ensuite de documents qui avaient été renvoyés à son examen particulier, et propose d'insérer dans le Bulletin,

1° L'accord passé en 1285, entre les consuls de Pamiers et le roi d'Angleterre pour l'entrée et le passage des vins de Pamiers à Bordeaux : communication de M. l'abbé Santerre;

2° Un des extraits des registres des délibérations de l'hôtel de ville de Manosque adressés par M. Damase Arbaud.

L'extrait dont il s'agit est relatif à l'emprisonnement (en 1493) du juge mage Accurse Meynier, qui, dans le différend entre François de Luxembourg, gouverneur de Provence, et Aymar de Saint-Vallier, grand sénéchal, avait pris parti pour ce dernier. Accurse était père du président Jean Meynier, baron d'Oppède, si connu par sa cruauté envers les Vaudois.

Dépôt aux archives des autres extraits envoyés par le correspondant.

Enfin, M. Rabanis communique le calque d'une miniature placée en tête d'un registre de la municipalité d'Angoulême commencé en 1572 et terminé vers 1580. Ce dessin représente le maire tenant son audience : communication en sera donnée à la section d'archéologie.

M. Chéruel fait un rapport sur l'introduction envoyée par M. Busoni pour être placée en tête du premier volume des lettres de Catherine de Médicis :

« Le morceau envoyé par M. Busoni pour servir de préface aux lettres de Catherine de Médicis, dit M. Chéruel, se compose de neuf pages. Après avoir rappelé d'où proviennent les trois mille lettres environ dont le recueil doit se composer, l'auteur indique qu'il a suivi l'ordre chronologique dans le classement, pour se conformer aux instructions du comité, et en même temps il critique cette méthode; puis il parle de l'orthographe qu'il a adoptée et des annotations, qu'il a faites aussi courtes que possible.

« A la suite de ces préliminaires, l'éditeur retrace sommairement, la biographie de Catherine de Médicis jusqu'à son mariage avec Henri II. Il indique, en quelques mots, quelle a été sa con-

Digitized by Google

duite comme reine, et croit que sa correspondance servira, sinon à la justifier complétement, du moins à instruire son procès en connaissance de cause. »

Dans l'opinion de M. Chéruel, cette courte introduction est tout à fait indigne de figurer en tête d'un recueil tel que la correspondance de Catherine de Médicis. En conséquence, le rapporteur propose : 1° de renvoyer le projet d'introduction à M. Busoni; 2° d'exiger le dépôt immédiat du manuscrit des quatre volumes qui restent à publier.

Pour justifier cette dernière partie de ses conclusions, M. Chéruel fait remarquer que le volume imprimé dont il a eu connaissance lui paraît édité avec peu de soin. La provenance est marquée pour certaines pièces, mais, pour beaucoup d'autres, M. Busoni ne donne aucune indication. D'un autre côté, cet éditeur a inséré dans le volume beaucoup de lettres qui se trouvent dans divers recueils imprimés, et il en a négligé d'autres inédites et très-importantes. A l'appui de cette assertion, M. Chéruel lit une longue dépêche de Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges, en date du 21 avril 1561. L'éditeur l'a omise et cependant elle se trouve dans un dépôt où M. Busoni a puisé plusieurs pièces; par conséquent il a dû la connaître. Pour ces divers motifs, le commissaire auquel le comité a confié le soin de surveiller la publication de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, déclare qu'il décline complétement la responsabilité du premier volume imprimé avant qu'il ait reçu cette mission de surveillance, et il insiste pour que la copie des quatre autres volumes soit remise au ministère le plus tôt posssible.

La seconde partie des conclusions de M. Chéruel est adoptée sans opposition. Quant à la première, un membre fait observer que, M. Busoni ayant reçu l'indemnité qui lui avait été allouée et ayant négligé depuis longtemps la publication dont il est chargé, il est peu probable qu'il consente à refaire son introduction. Le nouveau travail qu'on voudrait lui imposer aurait pour conséquence inévitable de retarder presque indéfiniment la publication d'un recueil important pour l'histoire, et il paraît encore préférable de donner, comme avant-propos, les pages envoyées par M. Busoni, en y faisant quelques modifications.

Le rapporteur pense que si le comité veut se contenter de l'avant-propos envoyé par M. Busoni, il est nécessaire : 1° de

Digitized by Google

modifier ce que l'éditeur dit du classement chronologique; 2° de retrancher l'espèce de biographie de Catherine de Médicis qu'il a jointe à son introduction. M. Chéruel admet que ces changements pourront rendre l'avant-propos plus tolérable, sans en faire une véritable introduction.

M. de Pastoret regrette qu'une publication aussi importante que celle de la correspondance de Catherine de Médicis soit privée d'une introduction convenable. L'éditeur avait cependant la matière d'un curieux et intéressant travail, s'il se fût attaché à signaler les faits nouveaux que ces lettres mettent en lumière et à faire ressortir les changements qui s'opérèrent dans le caractère de la reine aux diverses phases de son existence.

La section partage le regret de M. de Pastoret; mais, d'après les explications qui lui ont été données, elle pense qu'il est préférable d'accepter l'avant-propos rectifié, comme l'a proposé M. Chéruel, plutôt que de courir les risques d'un nouvel ajournement de la publication. Il y aura lieu cependant de prendre les mesures nécessaires pour combler, au moins en partie, les omissions que présente ce premier volume. Des membres proposent à cet effet de joindre immédiatement un supplément au volume. D'autres préféreraient attendre la fin de l'ouvrage pour le cas où on rencontrerait plus tard d'autres pièces négligées par l'éditeur et appartenant à la période qu'embrasse le premier volume (1533-1565). On serait ainsi garanti contre la fâcheuse possibilité d'avoir à donner plusieurs suppléments successifs.

Cette question sera soumise à la décision du comité, auquel la section proposera d'adopter les conclusions du rapport de M. Chéruel.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport sur la demande de mission dans la haute Italie adressée par M. Sickel. Après avoir donné l'analyse des deux mémoires dans lesquels M. Sickel indique les diverses sources qu'il se propose d'explorer et la nature des documents qu'il y pourra recueillir, M. le rapporteur reconnaît que ces recherches promettent en effet d'être très-fructueuses; en conséquence, il est d'avis que la section doit proposer au comité général d'émettre, auprès de M. le ministre, un vœu en faveur de la mission sollicitée. Si ce vœu était exaucé, il y aurait lieu d'inviter M. Sickel :

1° A faire le dépouillement de toutes les lettres de Louis XI

Digitized by Google

et de Charles le Téméraire, adressées aux trois premiers ducs de Milan de la maison de Sforza, et à les transcrire intégralement, particulièrement celles qui auront un caractère confidentiel et dont on ne peut espérer de retrouver les minutes dans les dépôts français;

2° A prendre note de la correspondance de Charles VIII, relative à l'expédition d'Italie, ainsi que des mémoires, rôles et renseignements qui peuvent faire connaître l'organisation et la composition de l'armée française pendant l'expédition;

3° A porter aussi son attention sur les actes de l'administration française pendant l'occupation du Milanez sous Louis XII et François Ier, et notamment sur le gouvernement du connétable de Bourbon, nommé vice-roi de cette province après la journée de Marignan.

Enfin, un relevé aussi complet que possible de toutes les pièces de cette nature conservées, tant aux archives d'État de Milan, que dans celles de l'archevêché et des grandes familles milanaises, serait très-utile pour permettre de juger ce qu'il y a sur cette époque d'intéressant et d'inédit.

M. le rapporteur termine en faisant part de l'intention où serait M. Sickel, de compléter plus tard ses recherches dans la haute Italie par l'exploration des archives des petites cours du Nord.

M. de Wailly appuie les conclusions du rapport de M. Huillard-Bréholles; mais il ne voudrait pas que l'on encourageât M. Sickel dans son projet de commencer le travail par la mise en ordre des archives où il sera autorisé à pénétrer. Il faudrait, au contraire, l'engager à transcrire immédiatement toutes les dépêches confidentielles, en suivant autant que possible l'ordre chronologique, de façon à avoir toujours des fragments complets dans le cas où quelque obstacle imprévu empêcherait l'achèvement du dépouillement. Quant aux documents qui n'offrent pas ce caractère secret, de simples analyses seraient suffisantes. Au reste, il conviendrait également de recommander à M. Sickel d'envoyer ses copies au fur et à mesure qu'il les exécuterait, ce qui permettrait de lui faire parvenir de Paris des instructions propres à le diriger dans le choix des pièces à analyser.

La section adopte les conclusions de M. Huillard-Bréholles, avec les observations de M. de Wailly, et les soumettra à la ratification du comité.

Digitized by Google

M. de Pastoret, qui s'était chargé de rendre compte des extraits de la dépense de l'hôtel de Marguerite de Flandre, etc., a trouvé dans ces comptes quelques chiffres assez curieux relativement aux prix de diverses denrées. Il pense que ces détails seraient utiles à M. J. Desnoyers, qui s'occupe de travaux de statistique ancienne, et propose de lui communiquer le document envoyé par M. Canat. — Adopté.

M. de Wailly demande le dépôt aux archives du testament fait, en 1256, par une dame d'Étrepy. La plupart des legs qu'il renferme n'offriraient que peu d'intérêt à être mentionnés. On y remarque cependant les suivants : « Je las à ma fille d'Avenay v covertoir de cuissettes et une sarge;... à ma fille Beatriz mon char a tot les ators del char et les trois chevaux, etc... et toz les cossins que j'ai à Villemorien, et la huche que j'ai à Villemorieu et tot le harnez antièrement dadans la huche et defors, et mon covertoir vair, et une courte pointe, et mon escrin et le suen escrinet issi garni cum il sunt, et le suen escrin à tot[1]... qui i est, et ma chape de perz... A ma demoiselle Hersant II vaches, et I lit de plume, le meilleur après la Beatriz ma fille, et ma[2]... de prz... A Aliz une vache et ma roube de camelin. Roedun, une vache et ma roube de tiretainne et une huche..... La femme le Resiz, I sortot de perz... »

M. Francisque Michel expose la situation où se trouve la publication de la Chronique de Guillaume Anelier dont il est chargé. Le texte est imprimé; l'introduction et les notes sont prêtes à être mises sous presse, la table est faite pour la partie terminée, mais ne peut être complétée qu'avec les bonnes feuilles des notes. Le volume est donc en état de paraître très-prochainement, si le comité le désire. Toutefois, M. Francisque Michel devant aller à Pau, dans le courant des vacances, souhaiterait profiter de la proximité où il se trouvera de Pampelune, pour se rendre dans cette dernière ville, afin d'y recueillir de nouveaux renseignements sur l'histoire franco-navarraise. L'exploration des archives de Pampelune, qui sont en quelque sorte le complément de celles de Pau, permettrait d'ajouter quelques notes utiles à la Chronique d'Anelier, et de dresser une sorte de catalogue des pièces les plus

[1] Mot illisible.
[2] Mot encore illisible.

Digitized by Google

importantes pour notre histoire qui se trouvent conservées dans les archives de la capitale de la haute Navarre. M. Francisque Michel prie la section d'appuyer cette demande de mission de sa recommandation.

La section soumettra cette demande au comité.

M. le président entretient la section, au nom de M. le ministre, d'un projet d'instructions à préparer pour les recherches historiques et archéologiques qu'il conviendrait de faire en Orient dans les circonstances actuelles.

La section est d'avis qu'il est nécessaire que le comité s'assemble le lundi 24 avril, en séance générale extraordinaire, pour s'occuper de cette question.

La séance est levée à cinq heures et demie.

XXVIII.

Séance générale extraordinaire du 24 avril 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie, et M. le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie;

MM. Jourdain, F. Halévy, Patin; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Naudet, Amédée Thierry, de Wailly; — baron de Guilhermy, Albert Lenoir, comte de Nieuwerkerke, Léon Renier, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril est lu et adopté.

M. le président expose l'objet de la convocation extraordinaire du comité en assemblée générale. M. le ministre veut que les sacrifices que la France s'impose pour défendre l'indépendance politique de la Turquie et assurer la paix du monde soient utilisés dans l'intérêt de l'érudition, des sciences et des arts. Différents

Digitized by Google

motifs s'opposent à la création d'une commission spéciale analogue à celle de l'expédition d'Égypte; mais le Gouvernement pourra y suppléer par l'envoi de voyageurs isolés, chargés de missions définies. Les investigations devant embrasser des matières très-diverses, M. le ministre demande au comité de préparer, dans la spécialité de ses travaux, des instructions propres à guider les voyageurs dans leurs recherches.

M. de la Grange regarde comme indispensable de déterminer d'abord d'une manière précise quelles sont les contrées qui devront être explorées.

M. Guigniaut montre quel vaste champ s'ouvrirait aux recherches si l'on voulait se préoccuper de tous les pays où les éventualités de la guerre peuvent faire pénétrer nos armes. On tomberait ainsi dans l'immensité et l'on manquerait le but. Il faut commencer par se renfermer dans des limites restreintes, sauf à les étendre plus tard.

M. Guigniaut est en même temps d'avis que la manière d'opérer de la commission d'Égypte est la meilleure à prendre pour guide; c'est-à-dire, que les explorateurs devront se placer sous la protection de l'armée, et à la suite de celle-ci. Ils pourront, de la sorte, accompagner nos troupes dans tous leurs mouvements et profiter de l'occupation progressive des contrées où s'établira le théâtre de la guerre, pour se livrer aux recherches qui leur auront été recommandées.

M. de Pastoret engage le comité à se bien pénétrer des intentions de M. le ministre, qui ne lui demande des instructions que dans la limite de ses attributions. Les souvenirs que la France a laissés en Orient, les monuments qui attestent le rôle qu'elle a déjà autrefois été appelée à y jouer, doivent être la base essentielle des instructions.

M. Bellaguet ajoute que M. le ministre se propose de demander également des instructions à d'autres corps savants, suivant leurs spécialités.

M. le président nomme ensuite la commission qui sera chargée de préparer les instructions et qui se réunira, à cet effet, le lundi 1er mai, à l'issue de la séance générale. Cette commission est ainsi composée :

MM. De Pastoret,
Guigniaut,

Digitized by Google

MM. De la Grange,
Le Clerc,
Naudet,
Jules Desnoyers,
De Laborde,
De Saulcy,
De Nieuwerkerke,
Albert Lenoir,
Bellaguet, représentant l'Administration,
De la Villegille, secrétaire.

La séance est levée à trois heures et demie.

XXIX.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 1er mai 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie;

MM. Jourdain, Magnin; — Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Naudet, général baron Pelet, Taschereau, de Wailly; — Beulé, Denjoy, Depaulis, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Alb. Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, Léon Renier, Romieu, de la Saussaye, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le président présente les excuses de M. le marquis de la Grange, qui, retenu chez lui par une indisposition, ne peut assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le ministre qui nomme M. Beulé membre du comité, section d'archéologie.

Le comité prend connaissance de l'état des impressions.

M. le président donne ensuite la parole au secrétaire pour faire l'exposé des travaux de la section d'histoire dans sa séance du 18 avril.

Le comité adhère à la proposition d'imprimer dans le Bulletin :

1° L'accord passé en 1285 entre les consuls de Pamiers et le roi d'Angleterre, pour le passage des vins de Pamiers à Bordeaux;

2° L'extrait des registres de l'hôtel de ville de Manosque, relatif à l'emprisonnement du juge mage Accurse Meynier.

La section soumet au comité les deux demandes de M. Francisque Michel, l'une touchant la mission qu'il sollicite à l'effet d'aller recueillir à Pampelune de nouveaux documents pour les notes de la Chronique de Guillaume Anelier; l'autre, qui ne serait que la conséquence de la première, ayant pour objet de suspendre l'impression de l'introduction et des notes de cette même chronique. M. Francisque Michel se proposerait, en même temps, de dresser une sorte de catalogue des pièces les plus importantes pour l'histoire de France que renferment les archives de Pampelune.

Le secrétaire donne lecture, à cette occasion, d'une lettre que M. Francisque Michel vient d'adresser à M. le ministre, pour le prier de vouloir bien charger l'archiviste du département, à Toulouse, de rechercher dans le dépôt confié à ses soins tous les documents qui se rapportent à la guerre de Navarre en 1276 et 1277, et plus particulièrement les pièces relatives à la vie et à l'administration d'Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse pour le roi de France, à la fin du XIIIe siècle.

Le comité est d'avis qu'un commissaire ayant été nommé pour la publication de l'histoire de Navarre, il convient de consulter ce commissaire avant de prendre aucune décision. En conséquence, il sera écrit à M. Amédée Thierry, qui n'assiste pas à la séance, pour le prier de transmettre ses observations à cet égard.

La section d'histoire propose au comité d'émettre un vœu favorable à la demande de mission dans la haute Italie présentée par M. le Dr Sickel. Le comité, après avoir entendu la lecture du rapport que M. Huillard-Bréholles avait été chargé de faire sur cette

Digitized by Google

demande, adopte les conclusions de ce rapport dans les termes où elles se trouvent consignées au procès-verbal de la séance de la section d'histoire du 18 avril.

M. de Pastoret désirerait que M. Sickel fût invité à faire remonter ses recherches jusqu'à l'époque de Charles V, sous le règne duquel les relations de la France avec le Milanez commencèrent à s'établir.

M. Huillard-Bréholles répond que M. Sickel s'est déjà préoccupé des recherches indiquées par M. le président; mais qu'il annonce n'avoir trouvé aucun document de la fin du XIVe siècle.

Le secrétaire lit le rapport fait à la section d'histoire[1], par M. Rabanis, sur les diverses propositions de M. Abel Desjardins, relatives à la publication des dépêches des ambassadeurs florentins. Les conclusions de ce rapport sont adoptées par le comité comme elles l'avaient été par la section. Toutefois, en ce qui concerne les fragments de la Chronique de Georges Chastelain, indiqués par M. Vallet de Viriville comme existant à Florence, le comité, avant d'en recommander l'examen à M. Desjardins, comme le propose la commission, croit devoir attendre que M. J. Desnoyers ait vérifié si la copie de ces fragments ne se trouve pas dans les archives de la société de l'histoire de France, à laquelle ils auraient été cédés par M. Buchon.

Il est ensuite donné connaissance au comité du rapport fait par M. Chéruel sur l'introduction proposée par M. Busoni, pour la correspondance de Catherine de Médicis, et des résolutions qui ont été prises, à cette occasion, par la section d'histoire. La section est d'avis d'opérer plusieurs retranchements dans l'introduction et d'exiger le dépôt immédiat du manuscrit des quatre volumes qui restent à publier. Elle laisse en outre au comité à décider si un supplément sera joint au premier volume, ou si l'on attendra, pour le faire paraître, que l'ouvrage entier soit publié.

Ces diverses propositions de la section d'histoire deviennent l'objet d'une longue discussion dans le sein du comité.

Un membre ouvre l'avis de supprimer entièrement le volume imprimé plutôt que de le laisser paraître dans les conditions d'imperfection où il se trouve. Cette proposition, mise aux voix, est écartée.

[1] Voir ci-dessus, p. 305.

Digitized by Google

Un membre propose de renvoyer l'introduction à l'éditeur en lui en demandant d'en faire une nouvelle. Les motifs qui avaient empêché la section d'histoire de s'arrêter à ce parti sont reproduits et suivis d'une décision semblable. Mais si l'on renonce à avoir, en tête de la publication, une introduction en rapport avec l'importance de l'ouvrage, il est du moins indispensable d'y placer un avertissement ou avant-propos qui fasse connaître les sources où les documents ont été recueillis : l'introduction remise par M. Busoni, et modifiée comme l'a indiqué M. Chéruel, est-elle suffisante pour remplir cet objet?

Plusieurs membres insistent sur les lacunes regrettables dont l'existence a été signalée dans le premier volume de la correspondance de Catherine de Médicis, telles que l'absence d'indication des provenances, l'omission de dépêches importantes, etc. Ils craignent qu'il n'en soit de même pour les autres volumes du recueil et ils pensent, en conséquence, que le comité doit demander que la publication soit confiée à un autre éditeur.

La proposition de désigner un nouvel éditeur pour la correspondance de Catherine de Médicis est adoptée par le comité. En conséquence, il sera écrit à M. Busoni pour lui réclamer la totalité du manuscrit des volumes restant à publier, ainsi que toutes les notes qu'il doit avoir prises et qui permettront d'établir la provenance des pièces déjà imprimées. On remédiera, pour celles-ci, à l'absence des indications dont elles auraient dû être accompagnées dans le texte, en faisant entrer ces indications dans la table qui terminera le premier volume. Enfin, le comité se prononce contre la proposition de joindre un supplément à ce même volume, regardant comme plus avantageux, de le rejeter à la fin de l'ouvrage.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission désignée pour s'occuper de l'examen des questions relatives à la publication d'un recueil des inscriptions de la Gaule, et à la publicité à donner au procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

Le secrétaire donne lecture de ce rapport[1], qu'il avait été chargé de rédiger et dont les conclusions sont successivement discutées.

Le comité examine, en premier lieu, la question de savoir si toutes les inscriptions, sans distinction, seront accompagnées dans

[1] Voir p. 320.



le recueil d'une transcription en caractères courants, ou si l'on se contentera seulement d'expliquer les abréviations les plus rares, celles dont l'interprétation peut donner lieu à quelque difficulté.

Le comité se décide en faveur du second système; mais, en même temps, il reconnaît la nécessité de ne pas se renfermer dans des limites trop restreintes. L'éditeur devra donc être invité à joindre des explications aux inscriptions toutes les fois que l'utilité s'en fera entrevoir, non-seulement pour les savants qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'épigraphie, mais encore de façon à rendre le recueil d'un usage plus commode aux épigraphistes eux-mêmes. Indépendamment de ces explications, le recueil sera terminé par une table générale de toutes les abréviations.

Une discussion s'élève sur le passage du rapport relatif aux inscriptions des deux Germanies, plusieurs membres n'admettant pas que ces provinces puissent être considérées comme ayant été indépendantes des provinces gauloises.

Le comité, sans examiner à fond cette question, remet à décider plus tard si le recueil comprendra les inscriptions des deux Germanies, ou si le Rhin sera pris pour limite de la Gaule ancienne à l'orient.

En résumé, le comité, adoptant les conclusions du rapport de la commission, demande à M. le ministre de vouloir bien donner son approbation aux propositions ci-après :

1° Charger M. Léon Renier de la publication d'un recueil général des inscriptions romaines de la Gaule, qui formera un volume format grand in-4°, semblable à celui qui a été adopté pour les Éléments de paléographie qui font partie de la collection des documents inédits.

2° Décider que cette publication aura lieu dans l'ordre suivant :

A — Inscriptions des Alpes maritimes;

B — Inscriptions de la Gaule Narbonnaise;

C — Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique.

L'éditeur se conformant d'ailleurs, pour le classement et les détails de la publication des inscriptions qui composeront chacune de ces cinq divisions, aux dispositions adoptées par le comité dans sa séance du 10 janvier 1853.

3° Décider que la première partie du recueil, comprenant les inscriptions de la province des Alpes maritimes et celles de la Nar-

Digitized by Google

bonnaise, sera livrée à l'impression aussitôt que le manuscrit en sera terminé.

4° Accorder à M. Renier la mission qui lui est nécessaire pour terminer le manuscrit de cette première partie, en allant vérifier sur les monuments mêmes, lorsqu'ils subsistent encore, les textes des inscriptions déjà publiées, prendre des copies de celles qui sont inédites, et dépouiller certaines collections manuscrites conservées dans les bibliothèques de Paris et des départements.

Le comité délibère ensuite sur la partie du rapport de la commission qui concerne le procédé d'estampage et de moulage de M. Lottin de Laval.

Quelques doutes ayant de nouveau été exprimés sur la valeur de ce procédé, MM. Guigniaut et Denjoy exposent les résultats dont ils ont été les témoins lors de l'expérience à laquelle ils ont assisté.

Divers membres font remarquer que le comité n'est pas appelé à se porter juge du mérite relatif du procédé. Il suffit qu'il soit établi qu'on peut obtenir des résultats utiles de son application pour que le comité doive en réclamer la communication. Or, les adversaires mêmes de cette méthode d'estampage reconnaissent qu'elle peut être employée avec beaucoup d'avantage pour prendre des reliefs très-saillants. D'un autre côté, les sacrifices que M. Lottin de Laval s'est imposés méritent d'être pris en considération. Par ces divers motifs, le comité ne saurait apporter d'hésitation à appuyer les propositions de la commission.

Le comité adopte, en effet, les conclusions du rapport qui lui est soumis, et demande à M. le ministre de vouloir bien :

1° Élever le chiffre de l'indemnité annuelle allouée à M. Lottin de Laval;

2° Rendre possible, au moyen d'une souscription, la publication du voyage de M. Lottin de Laval dans la Péninsule arabique du Sinaï, à l'exemple de ce qui a été déjà fait pour d'autres ouvrages contenant également les résultats de missions données par le ministère de l'instruction publique;

3° Livrer à la publicité le procédé d'estampage et de moulage cédé à l'État par M. Lottin de Laval, et dont la description est déposée au ministère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart.

Digitized by Google

XXX.

Rapport de la commission chargée d'examiner les questions relatives à la publication d'un recueil des inscriptions de la Gaule, et à la publicité à donner au procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

Le comité se rappelle que, dans sa séance générale du 6 décembre 1852, sur la proposition de la section d'archéologie, il a maintenu au nombre des ouvrages qui doivent être le plus prochainement publiés sous sa direction, le *Recueil général des inscriptions de la Gaule et de la France*. Une commission nommée dans la même séance fut chargée d'étudier toutes les questions auxquelles pouvait donner lieu la publication de ce recueil, et de proposer les mesures qui lui paraîtraient les plus propres à en préparer promptement la composition.

Cette commission fit en effet son rapport dans la séance générale du 10 janvier 1853, et, sur sa proposition, le plan et les principales divisions du recueil ont été adoptées. Quant aux moyens d'exécution, il fut décidé qu'on se bornerait pour le moment à faire un appel aux correspondants du comité, et à leur demander des estampages des inscriptions qui auraient été découvertes, ou qu'on pourrait découvrir par la suite, dans leurs départements.

Les choses étaient en cet état lorsque, dans la séance du 3 avril dernier, le comité fut informé que l'Académie des sciences de Berlin allait publier un recueil général des inscriptions latines de l'empire romain, et que, dans ce recueil, devaient être comprises les inscriptions romaines de la Gaule. Le comité pensa qu'il ne pouvait se laisser ainsi enlever la priorité d'une publication nationale, et MM. les présidents des sections furent chargés de faire auprès de M. le ministre une démarche collective pour lui demander les moyens d'entreprendre le plus promptement possible cette publication.

Le comité ayant été informé, dans sa séance du 10 avril, de l'assentiment donné par M. le ministre à ses propositions, a décidé que la commission d'épigraphie, après avoir de nouveau étudié les questions qui se rattachent à la publication du recueil des inscriptions de la Gaule, présenterait un rapport sur les mesures à prendre pour arriver à une prompte exécution.

Digitized by Google

La commission s'est réunie le 22 avril, et s'est occupée successivement des deux questions sur lesquelles elle était appelée à donner un avis.

§ Ier.

La commission s'est d'abord informée du nombre des estampages d'inscriptions romaines qui, depuis le 1er janvier 1853, ont été adressés par les correspondants. Ces estampages sont au nombre de trois ou quatre au plus, et ils ne reproduisent que des inscriptions insignifiantes. Le comité doit donc renoncer à l'espoir qu'il avait conçu de composer, au moyen des envois que lui faisaient ses correspondants, le recueil dont il s'agit.

Ce recueil, d'ailleurs, perdrait une grande partie de sa valeur s'il ne comprenait que les inscriptions qui subsistent encore aujourd'hui, et si l'on n'y faisait pas entrer aussi celles dont on ne possède plus que des copies manuscrites ou imprimées. Il faudrait donc toujours, alors même que l'on obtiendrait des correspondants des estampages de tous les monuments épigraphiques encore subsistants, il faudrait, pour se procurer ceux qui sont perdus, procéder au dépouillement des grands recueils, des histoires locales, des mémoires des sociétés savantes, des journaux scientifiques, de tous les livres enfin où ils ont pu être publiés; et ce travail ne serait pas moins nécessaire pour les autres, puisque le comité a décidé que chaque inscription serait accompagnée de l'indication des éditions antérieures et de leurs principales variantes.

Or, précisément, ce travail a été fait par un des membres du comité, M. Léon Renier, qui, on se le rappelle, dans une des dernières séances générales, a offert de mettre à la disposition du comité tous les résultats de ses recherches sur les inscriptions romaines de la Gaule.

La commission pense qu'il y a lieu d'accepter l'offre de M. Renier et elle propose, en conséquence, de lui confier une publication dont il a réuni presque tous les matériaux.

M. Renier a communiqué à la commission la partie de son travail qui concerne la Gaule Narbonnaise. Cette partie comprend un peu plus de 2,700 monuments : M. Renier pense qu'en y ajoutant tous ceux de la petite province des Alpes maritimes, et ce qu'il peut y avoir encore de monuments inédits dans les départements du Midi, ce nombre ne s'élèvera pas à beaucoup plus de 3,500.

Digitized by Google

Les inscriptions des trois provinces de la Gaule (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique) s'élèveront à peine au chiffre de 2,000.

Quant à celles des deux Germanies, si l'on croyait devoir les comprendre dans le recueil, elles formeraient aussi un total d'environ 2,000 monuments. Mais la commission ne pense pas qu'il y ait lieu de les y admettre. Depuis le règne de Tibère jusqu'à celui de Dioclétien, période à laquelle appartiennent presque toutes ces inscriptions, les deux Germanies formèrent deux provinces complétement indépendantes des provinces gauloises ; et si, à partir du règne de Constantin, elles furent comprises dans le ressort de la préfecture du prétoire des Gaules, elles eurent cela de commun avec beaucoup d'autres contrées qu'on n'a jamais eu la pensée de regarder comme ayant fait autrefois partie intégrante de notre pays. Les inscriptions de ces deux provinces ont d'ailleurs déjà été l'objet d'importantes publications : elles ont été notamment réunies, pour la plupart, dans le *Codex inscriptionum romanarum Rheni* de M. Steiner, ouvrage dont il vient de paraître une nouvelle édition, considérablement augmentée, sous le titre de *Utriusque Germaniæ inscriptiones romanæ.* Elles seront enfin comprises dans le recueil projeté par l'Académie de Berlin, et, si l'on ne doit pas se laisser enlever par cette compagnie la priorité de la publication des inscriptions qui ont été découvertes sur le sol de la France, on ne doit pas penser non plus à lui enlever celle des monuments trouvés en Allemagne.

Le recueil qu'il s'agirait aujourd'hui de publier se composerait donc d'environ 5,500 monuments. La commission propose d'adopter pour cette publication le format grand in-quarto dans lequel a été imprimée la *Paléographie* de M. de Wailly. Chaque page de ce format pourrait contenir dix inscriptions au moins, ce qui ferait 550 pages pour le tout; 100 pages en sus suffiraient et au delà pour l'introduction, les tables et les planches où seraient représentées, en *fac-simile,* un certain nombre d'inscriptions remarquables sous le rapport de la paléographie et portant une date certaine. De sorte que le recueil des inscriptions romaines de la Gaule formerait un seul volume grand in-quarto de 650 pages, ce qui n'est pas, pour ce format, une grosseur extraordinaire[1].

[1] Le Ier volume des *Éléments de paléographie* de M. de Wailly contient en tout 728 pages (XII de notes et tables, 716 de texte).

Digitized by Google

M. Renier est en mesure d'entreprendre la publication par celle des diverses provinces de la Gaule que le comité désignera. La commission pense qu'il convient de la commencer par les provinces des Alpes maritimes et de la Narbonnaise. Ces provinces furent les premières conquises par les Romains; elles étaient, dans leur administration, complétement indépendantes des trois autres; enfin, ce sont elles qui ont fourni, sinon les monuments les plus intéressants, du moins les monuments les plus nombreux. Ces monuments suffisent pour former un demi-volume, qui pourra être livré au public aussitôt que l'impression en sera terminée.

Mais, avant de commencer cette impression, il faut vérifier sur les monuments, lorsqu'ils subsistent encore, le texte des inscriptions déjà publiées; compléter le recueil de ces inscriptions en y ajoutant celles qui sont encore inédites; enfin, dépouiller certaines collections manuscrites conservées, tant à la Bibliothèque impériale que dans les bibliothèques de quelques-uns de nos départements méridionaux. De pareils travaux ne peuvent être bien faits que par l'éditeur lui-même; aussi, la commission propose-t-elle de demander à M. le ministre de fournir à M. Renier les moyens de se livrer aux recherches dont il s'agit, en lui donnant une mission à cet effet.

Le recueil des inscriptions romaines des deux provinces des Alpes maritimes et de la Narbonnaise une fois terminé, imprimé et livré au public, ainsi qu'il vient d'être dit, les trois provinces de la Gaule, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique, seraient à leur tour l'objet d'une exploration semblable de la part de M. Renier, et la moisson qu'il y aurait recueillie formerait, avec les tables, une seconde livraison, qui compléterait l'ouvrage. Ces trois provinces, bien que gouvernées chacune par un légat particulier, formaient une sorte de confédération, au moins sous le rapport religieux. Leurs monuments épigraphiques ne peuvent être séparés.

En tête des inscriptions de chaque province, l'éditeur donnerait, en suivant autant que possible l'ordre chronologique, la série des inscriptions qui, bien que découvertes dans d'autres parties de l'empire romain, font connaître les gouverneurs de la province, ou des personnages qui y ont rempli des fonctions publiques. Le recueil de ces inscriptions, que M. Renier a formé et

Digitized by Google

qui est aussi complet que possible, se compose de 200 monuments pour les cinq provinces.

Enfin, la commission serait d'avis de joindre aux inscriptions de chaque province la liste des noms de potiers et de verriers gallo-romains qui auraient été recueillis sur le territoire de la province.

L'éditeur fera-t-il suivre chaque inscription d'une transcription en caractères courants, dans laquelle seront remplies toutes les abréviations, même celles qui se rencontrent communément, ou se contentera-t-il d'expliquer, dans de courtes notes, les abréviations les plus rares? La commission a été divisée sur cette question et elle a cru devoir prendre le parti d'en réserver la solution au comité. Toutefois, elle incline vers le mode indiqué en second lieu, mode qui serait plus en conformité avec les précédentes décisions du comité.

En résumé, la commission propose :

1° De charger M. Léon Renier de la publication du recueil des inscriptions romaines de la Gaule;

2° De décider que cette publication aura lieu dans l'ordre suivant :

A — Inscriptions des Alpes maritimes;

B — Inscriptions de la Gaule Narbonnaise;

C — Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine, Belgique.

L'éditeur étant invité à se conformer, pour le classement et les détails de la publication des inscriptions qui composent chacune de ces cinq divisions, aux dispositions adoptées par le comité dans sa séance du 10 janvier 1853[1].

3° De décider que la première partie du recueil, comprenant les inscriptions de la province des Alpes maritimes et celles de la Narbonnaise, sera livrée à l'impression aussitôt que le manuscrit en sera terminé.

4° Enfin, de prier M. le ministre d'accorder à M. Renier la mission qui lui est nécessaire pour terminer le manuscrit de cette première partie.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 70 et suiv.

Digitized by Google

§ II.

La seconde question que le comité avait renvoyée à la commission était relative au procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

A diverses reprises, le comité a exprimé le désir de voir publier ce procédé; mais, dans une question où les droits de l'inventeur paraissaient aussi directement intéressés, le comité devait se borner à émettre un simple vœu, laissant à l'Administration le soin de résoudre les difficultés pécuniaires. Cependant, en dernier lieu, lors de la démarche collective qui a été faite par les présidents des sections, M. le ministre ayant invité le comité à lui soumettre des propositions conciliables avec les ressourses dont il peut disposer comme ministre de l'instruction publique, le comité s'est trouvé exceptionnellement appelé à s'occuper de questions de chiffres.

La commission, après s'être entourée de tous les renseignements propres à l'éclairer, s'est attachée à chercher de quelle manière il serait possible d'accroître le montant de la rémunération qui a été accordée à M. Lottin de Laval pour la cession de son procédé de moulage. La commission pense que ce but pourrait être atteint par le concours simultané des deux moyens ci-après :

Le premier consisterait dans l'élévation de l'indemnité annuelle allouée à M. Lottin de Laval;

Le second, dans la publication immédiate des monuments que ce voyageur a rapportés de sa mission scientifique au Sinaï, en 1850.

Une considération particulière se présente d'ailleurs à l'appui de cette dernière proposition. En juillet 1852, quatre ouvrages faisant connaître les résultats d'explorations entreprises sous les auspices du Gouvernement avaient été projetés par le ministère de l'instruction publique. De ces quatre publications, trois sont en ce moment en cours d'exécution, avec l'aide d'une souscription du ministère. La commission pense qu'il serait à désirer que M. le ministre voulût bien faire, pour le seul des quatre ouvrages qui reste à publier, ce qui a rendu possible l'impression des premiers, et qu'il fournît à M. Lottin de Laval les moyens de faire paraître son voyage dans la péninsule arabique du Sinaï.

Digitized by Google

La commission, se résumant à l'égard de la seconde question dont elle a été saisie, propose au comité de prier M. le ministre de vouloir bien :

1° Porter au maximum l'indemnité annuelle que reçoit M. Lottin de Laval.

2° Donner à celui-ci les moyens de publier son voyage au mont Sinaï et en Arabie, par une souscription à un certain nombre d'exemplaires; souscription dont le payement serait réparti sur plusieurs exercices.

La commission espère, et le comité tout entier s'associera sans doute hautement à ce vœu, que M. le ministre voudra bien ensuite livrer à la publicité le procédé de moulage dont M. Lottin de Laval a fait la cession à l'État. Les circonstances présentes semblent en effet tout à fait opportunes pour solliciter de nouveau la révélation de ce procédé. L'éditeur du recueil des inscriptions de la Gaule aura à en faire une application immédiate pour la reproduction des monuments épigraphiques qui devront être donnés en *fac-simile;* d'un autre côté, les instructions que M. le ministre a demandées au comité, pour guider les voyageurs auxquels il jugerait à propos de confier des missions en Orient, semblent exiger, comme complément en quelque sorte indispensable, la communication d'un procédé dont l'utilité se fait encore mieux apprécier lorsqu'il s'agit d'explorations lointaines.

Paris, le 1er mai 1854.

Le Secrétaire du Comité,

De la Villegille.

XXXI.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 8 mai 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Jourdain, Magnin, P. Paris, Sainte-Beuve; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est lu et adopté.

M. Mary-Lafon rappelle qu'à diverses reprises il a annoncé que la copie du roman de Girart de Roussillon était prête, et demandé en même temps qu'on lui donnât les moyens d'aller remplir en Angleterre, à l'aide des manuscrits d'Oxford et du Musée britannique, les lacunes que présente le manuscrit français.

Les motifs qui avaient fait remettre à statuer sur la demande de mission de M. Mary-Lafon continuant à exister, la section ne peut que persister à cet égard dans sa précédente décision.

En ce qui concerne l'ensemble de la publication du nouveau choix de poésies originales des troubadours, dont M. Mary-Lafon rappelle qu'il a été chargé en 1846, la section ne saurait émettre un avis avant d'avoir pris une connaissance approfondie de l'état du travail. En conséquence, M. Mary-Lafon sera invité à adresser toutes les transcriptions qu'il a exécutées des poëmes et poésies diverses dont il a fait choix pour entrer dans le recueil projeté; les traductions dont il se propose d'accompagner ces poésies, les notices biographiques qu'il a rédigées; en un mot, toutes les pièces indiquées dans le rapport communiqué à la section de philologie le 14 mars 1853. M. Mary-Lafon y joindra, en outre, le nouveau travail qu'il a pu faire depuis cette époque. Ces pièces seront remises entre les mains de commissaires dont la section entendra le rapport.

M. l'abbé Nyd, correspondant, envoie la deuxième partie de ses études analytiques sur quelques manuscrits gothiques[1] contenant la description de quatre livres de prières, missel et ordinaires de chants du XIVe au XVIe siècle.

M. l'abbé Poquet adresse sept chansons pieuses, espèces de cantiques populaires à la louange de la sainte Vierge. Ces chants sont extraits des œuvres de Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, au XIIIe siècle. Le correspondant ajoute qu'il publie en ce moment la plupart des œuvres de ce même Gautier de Coincy avec soixante-quatre miniatures et des *fac-simile* de musique. Ce

[1] Voir p. 26.

Digitized by Google

livre, qui aura environ 800 pages, est intitulé : *Les Miracles de la sainte Vierge*. La publication en est faite dans la forme de l'original, grand in-4° à deux colonnes.

Dépôt aux archives des deux communications précédentes, et remercîments.

M. de Ring, correspondant, signale un manuscrit du XVIe siècle qui se trouve aux archives de Wurtemberg, à Stuttgard, et qui lui paraît mériter d'être publié. C'est un poëme en cent quarante-huit chants, dont Pierre d'Hagenbach, gouverneur des provinces rhénanes sous Charles le Téméraire, est le héros. Ce poëme, qui remplit cent cinquante-six feuillets in-folio, et dont l'auteur est inconnu, est écrit en allemand. M. de Ring est certain que le gouvernement wurtembergeois ne s'opposerait pas à ce que l'on prît une copie, et il se met à la disposition de M. le ministre, tant pour exécuter cette copie, que pour accompagner le poëme du commentaire dont il aurait besoin si on se décidait à l'imprimer.

On remerciera M. de Ring de son offre, mais le poëme qu'il signale, indépendamment de la langue dans laquelle il est composé, n'intéresse pas assez directement l'histoire de France pour pouvoir prendre place dans la collection des documents inédits.

M. Jeantin, correspondant, adresse un « exposé philologique sur la loi générale de la formation des langues, tant écrites que parlées, » et une dissertation imprimée sur le même sujet.

Dépôt aux archives.

Correspondance relative au recueil des poésies populaires.

M. Germain, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Montpellier, adresse, en communication, deux cahiers manuscrits de chansons languedociennes recueillies, rétablies et accompagnées de remarques, tant sur la musique que sur le texte, par M. Louis-Augustin Gache.

Le premier de ces cahiers contient quatre-vingt-seize chansons; M. Germain a joint au second divers morceaux, chants ou noëls, qu'il s'est procurés postérieurement. On y remarque, entre autres, la romance ou ballade historique de l'*Escrivaite,* une variante de la chanson de Renaud, la *nourriss d'aou Rey,* toutes accompagnées de la musique, etc.

M. Guessard sera prié d'examiner ce recueil et d'indiquer les morceaux qui lui paraissent de nature à faire partie du recueil des

Digitized by Google

poésies populaires, afin que le comité puisse en faire prendre des copies avant de renvoyer les cahiers à M. Germain.

M. de Baecker transmet une sorte de complainte en flamand intitulée : *Le Petit roitelet,* qui se chante encore dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Un membre fait remarquer que cette complainte présente évidemment des lacunes. Il croit qu'il conviendrait de prier M. de Baecker, et les autres correspondants du département du Nord, de faire quelques recherches pour en procurer un texte plus complet au comité.

La section prie M. le ministre de vouloir bien transmettre cette invitation à MM. de Baecker et de Coussemaker.

La section met en réserve, pour être l'objet d'un examen ultérieur, un certain nombre de chansons populaires, et entre autres diverses chansons dites *de la mariée,* recueillies par M. Auguste Moutié, correspondant, dans les départements de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

La section prescrit ensuite le dépôt dans ses archives de la complainte d'Alexis et Nicolette, recueillie en Touraine par M. Vallet de Viriville, ainsi que du chant flamand dont M. de Baecker a fait l'envoi, et qui se rapporte au *comte de la mi-carême* que l'on promène dans les rues d'Hazebrouck.

Des remercîments seront adressés pour ces diverses communications.

La séance est levée à quatre heures un quart.

XXXII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 15 mai 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Mon-

Digitized by Google

merqué, Naudet, Ravenel, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef de bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril est lu et adopté.

A l'occasion de la mention dans ce procès-verbal du rapport de M. Huillard-Bréholles sur la demande de mission de M. le docteur Sickel, M. de Pastoret cite un manuscrit qui contient des détails sur la première expédition du duc de Guise en Italie, et qui se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères.

Correspondance.

M. Sainte-Marie-Mévil appelle l'attention sur deux manuscrits qui lui paraissent mériter de trouver place dans la collection des documents inédits. Bien que ces textes diffèrent essentiellement, ils appartiennent l'un et l'autre au midi de la France et se rattachent tous les deux à l'épisode sanglant de la croisade contre les Albigeois.

Le premier et le plus célèbre, le *Registrum curiæ Franciæ*, est un cartulaire laïque, c'est-à-dire un de ces recueils formés dans le but de conserver les actes de l'autorité séculière; appendices nécessaires qui rectifient et complètent les récits souvent fautifs ou passionnés des chroniqueurs. Le *Registrum curiæ Franciæ* offre la transcription exacte et très-soignée des actes divers concernant le Languedoc pendant toute la durée des troubles excités dans le Midi par l'hérésie albigeoise.

Il existe plusieurs copies de ce document administratif, et la Bibliothèque impériale possède l'une des quatre transcriptions des pièces originales qui furent faites au XIII[e] siècle, lorsque ces pièces furent transférées au Trésor de la Sainte-Chapelle, en 1269. En tête du manuscrit se trouve une notice explicative des matières contenues dans le recueil. Ces matières avaient été divisées en six sections :

1[re]. 19 priviléges, bulles et bref de la cour de Rome. Ces diplômes n'ont été reproduits nulle part dans la transcription des pièces; mais la notice placée au commencement du registre fait suffisamment connaître la valeur et l'importance de ces documents.

2[e]. 48 actes de foi, d'hommage, de soumission, serments d'o-

Digitized by Google

béissance et de fidélité, aveux, etc., rendus au comte de Montfort lors de la conquête des provinces d'Albigeois.

3°. 16 chartes de donations de fiefs faites par le comte de Montfort, de reconnaissances de fiefs faites en faveur des églises, et les ordonnances rendues à Pamiers.

4°. 75 documents relatifs à la conquête de la province de Narbonne et des pays circonvoisins par le roi de France, et à l'abandon de ces contrées en faveur de la couronne; à la paix faite à Paris; aux droits du roi sur les biens des hérétiques et les *faidimenta;* enfin, aux assises tenues dans ces pays par les officiers royaux.

5°. 86 hommages et serments de fidélité rendus au roi par les chevaliers et les bourgeois, depuis le siége d'Avignon jusqu'à la dernière guerre de Raymond, comte de Toulouse; aveux de la seigneurie de Montpellier, etc.

6° et dernière. Actes relatifs au dernier traité fait à Lorris, en 1243, entre le roi de France et le comte de Toulouse.

Les différentes pièces relatives aux droits du roi sur les biens des hérétiques, les *faidimenta*, que renferme la quatrième section, offrent d'autant plus d'intérêt qu'il n'a encore rien été publié sur ce sujet. En outre, M. Sainte-Marie-Mévil a été assez heureux pour rencontrer à la Bibliothèque impériale une excellente copie, faite par Baluze, d'un manuscrit aujourd'hui perdu, qui contient la série complète des ordres de restitution adressés depuis février 1261 jusqu'en avril 1262. Ces restitutions furent le résultat d'enquêtes faites par des commissaires que saint Louis envoya pour examiner la justice des réclamations élevées par les pauvres veuves et les orphelins contre les confiscations dont ils étaient les victimes. Le manuscrit qui renferme ces enquêtes et qui porte pour titre : *Inquisitiones et determinationes de faidimentis senescaliæ Carcassonæ et Biterris*, ferait un utile appendice au *Registrum curiæ Franciæ*. Ces deux textes réunis formeraient un volume.

Les autres documents dont M. Sainte-Marie-Mévil propose de faire également un volume proviennent des archives de l'inquisition dans le midi de la France. Ils composent trois registres, connus sous les titres *Testimonia contra Albigenses* et *Acta contra hereticos*, qui contiennent les dépositions faites devant les inquisiteurs. Ces trois registres, qui se suivent à quelques années d'intervalle, appartiennent à la fin du XIII° et au commencement

Digitized by Google

du XIVe siècle. Ils fournissent de précieux renseignements sur les pratiques de l'erreur albigeoise, sur les rapports continuels des chefs hérétiques avec les habitants du pays, etc.

L'examen de ces deux projets de publication est renvoyé à MM. de Wailly et Rabanis.

M. Vallet de Viriville fait connaître qu'il ne s'est livré à aucune étude sur le manuscrit de la bibliothèque Laurentienne qui contient des fragments de la Chronique de Georges Chastelain. Les notions qu'il a produites à cet égard sont celles que M. Paul Lacroix a publiées en 1839, à son retour d'Italie, et qui sont imprimées dans le tome III des Mélanges. Il résulte de ces indications que les faits relatés dans les fragments de Chastelain commencent en 1429 et finissent en 1431, et que le texte qu'ils fournissent est plus étendu que celui du manuscrit conservé à Arras.

M. Vallet de Viriville ajoute que l'on s'est mépris sur l'intention qui a dicté sa première lettre. Il n'entrait pas dans sa pensée de proposer actuellement la publication du manuscrit de Florence. Il serait nécessaire, avant d'imprimer aucun fragment de Georges Chastelain, d'achever une sorte d'enquête pour rassembler le plus possible de ces fragments, etc. En résumé, M. Vallet propose :

1° De faire exécuter sans retard, à Florence, une bonne et sûre copie du manuscrit n° 176;

2° De s'adresser, par le moyen qui paraîtra le meilleur, à sir Thomas Philipps, baronnet, à Middlehill, en Worcestershire, en Angleterre, pour obtenir de ce bibliophile la communication de renseignements aussi complets que possible sur le contenu d'un manuscrit qu'il possède et qui porte pour titre, dans le catalogue de Middlehill : *Chroniques de Georges Chastelain.*

A l'occasion de cette communication, M. J. Desnoyers confirme, par des renseignements plus précis, le doute qu'il avait émis dans la dernière séance générale touchant l'étendue de la lacune que le manuscrit de la bibliothèque médico-laurentienne servirait à combler dans la chronique de Chastelain. M. Desnoyers fit remarquer, en effet, que très-probablement cette indication renfermait quelque méprise.

M. Buchon à qui on doit tout ce qui a été publié de la Chronique de Chastelain avant 1842, non-seulement avait connu le manuscrit de Florence, mais il en avait fait une copie très-fidèle

Digitized by Google

et avait parfaitement constaté que le fragment de la chronique ne s'étendait malheureusement que de 1429 à 1431. Cette copie, prête pour l'impression, et qui était assez étendue pour former un volume, avait été communiquée en 1842, par M. Buchon, à la Société de l'histoire de France, qui en fit l'acquisition, décida qu'une nouvelle édition de Georges Chastelain serait publiée à ses frais et sous ses auspices, et en chargea M. Buchon. L'impression, toutefois, en fut différée dans l'espérance que de nouvelles recherches amèneraient la découverte d'autres fragments inédits. Cet espoir ne tarda pas à se réaliser. M. Quicherat, chargé de cataloguer les manuscrits de la bibliothèque d'Arras, dans laquelle M. Buchon avait déjà retrouvé deux autres fragments de Chastelain, fit connaître, en 1842, la découverte fort intéressante qu'il venait de faire d'un fragment correspondant à peu près à celui de Florence. Il en donna une analyse et quelques passages[1].

La même année, M. le général Renard découvrit aussi, dans la partie de la bibliothèque royale de Bruxelles dite bibliothèque de Bourgogne, deux autres fragments manuscrits inédits du même chroniqueur, et qui comprenaient l'intervalle de 1451 à 1458.

M. Renard fit part de cette importante découverte à la Société de l'histoire de France, dont il était et dont il est encore membre, et il publia, en 1842 et 1843, une analyse et d'assez longs extraits de ces documents dans le recueil littéraire et historique de Belgique intitulé : *Trésor national.*

M. Buchon avait aussi informé le conseil de la Société qu'il existait, dans une des bibliothèques d'Angleterre les plus riches en manuscrits historiques (celle de sir Thomas Philipps), une chronique du XVe siècle, qui s'étendait de 1422 à 1461, intervalle correspondant à celui de la Chronique de Georges Chastelain, et qui méritait d'être soigneusement examinée comme pouvant être attribuée à cet historien.

La mort de M. Buchon a suspendu la publication décidée par la Société de l'histoire de France, et les recherches commencées dans ce but. La copie du manuscrit de Florence est conservée dans ses archives et le conseil n'a point renoncé à la publier.

Jusqu'ici les fragments connus de Chastelain correspondent :

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV.

Digitized by Google

1° Aux années 1419 à 1421, et 1461 à 1469, moins quelques lacunes : ces deux fragments ont été publiés par M. Buchon à Florence;

2° Aux années 1428 ou 1429 à 1431, fragments inédits copiés par M. Buchon à Florence et signalés aussi par M. P. Lacroix et par M. Bourquelot, et fragment d'Arras découvert et analysé par M. Quicherat ;

3° Aux années 1451 à 1458, fragments de la bibliothèque de Bourgogne découverts et analysés par M. le général Renard.

Il resterait donc encore à combler des lacunes représentant plus de trente années. La dispersion des fragments recueillis jusqu'à ce jour doit faire espérer de nouvelles découvertes.

Ces faits et les diverses communications au conseil de la Société de l'histoire de France relatives à la Chronique de Georges Chastelain, sont consignés dans le *Bulletin de la Société,* pour les années 1842, 1843 et 1844, et dans les rapports annuels du secrétaire, M. J. Desnoyers, pour ces mêmes années. M. Vallet de Viriville ne paraît pas en avoir eu connaissance.

Après avoir entendu ces explications de M. J. Desnoyers, la section est d'avis qu'il ne peut y avoir lieu de donner suite à la proposition de M. Vallet de Viriville.

M. Rabut, professeur d'histoire au collége de Chambéry, en réponse à la demande qui lui avait été faite, déclare que les pièces qu'il avait envoyées étaient inédites et qu'il en sera de même de toutes celles qu'il fera parvenir. Il ajoute qu'il s'occupe depuis plusieurs années des travaux de topographie historique qui lui sont recommandés [1], et qu'il a fourni à M. l'abbé Auvergne divers renseignements sur des localités de la Savoie mentionnées dans le cartulaire de Saint-Hugues.

M. Rabut adresse en outre de nouvelles notes et de nouveaux documents relatifs à l'histoire de France, extraits des archives de Chambéry.

Dépôt aux archives et remercîments; mais parmi les pièces analysées, la section remarque que plusieurs ont rapport à un traité conclu entre le duc de Savoie et le roi Charles VII, lorsque ce monarque marchait contre les États du duc, en 1456, pour y faire rentrer les gentilshommes savoisiens révoltés qui s'étaient

[1] Voir page 129.

Digitized by Google

placés sous son protectorat. La section désirerait que l'on demandât à M. Rabut si le texte de ce traité a été publié.

M. Henry envoie des lettres de Henri II, relatives à l'approvisionnement permanent du salpêtre dans les poudrières de l'État, et un précis de la situation de la ville de Toulon pendant les troubles de la Fronde, puisé dans les délibérations du conseil de la ville et dans les lettres de Louis XIV.

Renvoi de la première pièce à M. Favé, et de la seconde à M. J. Desnoyers.

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, adresse deux lettres extraites des archives de l'hôtel de ville de Châlons-sur-Marne, l'une écrite en 1461, par Louis de Laval, maréchal de Châtillon, qui avait à cette époque le commandement de la province de Champagne; la seconde de Louis de Corquilleray, capitaine pour le roi de la ville de Châlons, charge créée par Charles VII, en 1429.

Renvoi à M. Monmerqué.

M. de la Fons de Mélicocq transmet des extraits des archives de l'hôtel de ville faisant connaître les sommes payées pour l'exécution de tables ou formulaires qui établissent les rapports ent le prix du pain et celui du blé.

La section proposera au comité l'insertion de ces extraits dans le Bulletin, et elle prie M. J. Desnoyers d'y joindre les notes qui lui paraîtront nécessaires.

M. Rossignol adresse divers interrogatoires subis, en 1424, par frère Étienne Charlot, cordelier du couvent de Mont-Beuvray; Odette de Champdivers, appelée la *petite reine,* et Marguerite, bâtarde de France. Ces documents ont paru au correspondant avoir quelque importance, parce qu'ils remettent en scène Odette, qu'on perd de vue après la mort de Charles VI. Ils prouvent également qu'après la bataille de Crévan et le traité de Troyes, les Anglais et les Bourguignons réunis furent sur le point de s'emparer de Lyon, et que ce fut Odette qui découvrit la conspiration.

M. Naudet est prié d'examiner ces pièces.

Le maire de Ville-Issey (Meuse) communique quelques anciens titres qui se trouvent dans les archives de la commune.

Ces pièces étant d'un intérêt purement local, la section pense qu'elles doivent être renvoyées à M. le maire de Ville-Issey, avec les remercîments du comité.

M. Aubertin, archiviste et bibliothécaire adjoint de la ville de

Digitized by Google

Beaune, annonce qu'il vient de terminer le *Relevé chronologique et historique des délibération du conseil municipal, depuis le xvi[e] siècle jusqu'à nos jours,* travail que le maire lui avait confié et qui clôt d'une manière définitive le classement des archives. M. Aubertin donne en même temps un aperçu de ce que renferment ces archives.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. l'abbé Barrère, correspondant, se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer en ce moment le voyage qu'il avait l'intention de faire à Paris, propose d'envoyer immédiatement au comité le manuscrit renfermant l'histoire des comtes de Foix dont on lui avait demandé la communication [1].

Remercîments pour cette offre; mais la section attendra la venue de M. l'abbé Barrère. En ce qui concerne le désir qu'aurait le correspondant de soumettre au comité un travail très-étendu sur l'histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, afin d'obtenir une recommandation pour une souscription, M. l'abbé Barrère devra être prévenu que ce qu'il demande est tout à fait en dehors des attributions du comité.

M. l'abbé Briffault adresse l'acte de baptême d'un Arabe musulman converti en 1826.

Dépôt aux archives.

Rapports.

M. Ravenel, chargé de s'assurer si le contrat de mariage de Montaigne, dont M. de Gourgues lui offrait une copie, était inédit, s'est renseigné à cet égard près de M. le docteur Payen, si bien informé sur tout ce qui concerne la personne et les écrits de l'auteur des *Essais.* Comme l'avait pensé M. Ravenel, ce contrat de mariage a été imprimé. M. Bernadeau, auteur de plusieurs ouvrages sur Bordeaux, l'a publié avec des notes assez étendues dans le Bulletin polymathique du muséum d'instruction publique de Bordeaux, en 1808, t. VI, p. 445.

M. de Wailly donne quelques renseignements sur les cartulaires de Saint-Victor de Marseille. Le grand cartulaire est entièrement imprimé, et M. de Wailly en dépose le manuscrit original pour qu'il puisse être réintégré immédiatement dans les archives du département des Bouches-du-Rhône. Le petit cartulaire sera terminé dans deux mois et le manuscrit pourra alors être pareillement rendu

[1] Voir p. 7.

Digitized by Google

au même dépôt. Mais M. de Wailly a été informé qu'il existait aussi dans ces archives environ 85 chartes de Saint-Victor, antérieures à 1250 et dont plusieurs ne sont pas transcrites dans les cartulaires. Il serait utile de pouvoir consulter ces chartes, qui paraissent d'ailleurs de nature à trouver place à la suite du recueil. Enfin, il serait de même nécessaire d'examiner un manuscrit appartenant comme les chartes aux archives départementales, et qui est connu sous le titre de *Thalamus* ou *Liber pensionum* de Saint-Victor. M. de Wailly désirerait avoir communication de ces divers documents et prie la section de l'appuyer dans cette demande. Il lui soumet en même temps la proposition de joindre ces chartes au petit cartulaire, attendu que cet appendice n'a pas été prévu dans le plan primitif. Quant à la désignation des chartes dont la communication présenterait de l'utilité pour le cartulaire, elle pourra être faite par M. de Mortreuil, juge de paix à Marseille.

La section adhère à toutes les propositions de M. de Wailly.

M. Chéruel fait un rapport comme commissaire pour la correspondance des princes de la maison de Lorraine.

M. de Croze, dit-il, a remis la copie des lettres de ces princes de 1558 à 1596. Ces lettres ne sont pas entièrement annotées et l'éditeur n'a pas fait ou du moins n'a pas remis l'introduction. Il n'y a donc pas lieu de livrer immédiatement ce recueil à l'impression.

M. de Croze réclame en outre deux volumes pour la publication dont il est chargé, au lieu d'un seul qui lui a été accordé par le comité. Il base cette demande, 1° sur le nombre et l'importance des lettres des princes lorrains; 2° sur le grand nombre de documents inédits, français et étrangers, qu'il a recueillis et qui sont le complément naturel de la correspondance qu'il est chargé d'éditer.

La réclamation de M. de Croze paraît fondée à M. Chéruel. Les lettres des princes lorrains sont très-nombreuses et d'une haute importance. On ne doit pas oublier que quatre princes de cette maison ont eu une influence prépondérante de 1547 à 1595 : François de Lorraine, duc de Guise; son frère, le cardinal de Lorraine, et ses fils, Henri le Balafré et le duc de Mayenne. Après la journée des barricades, les princes lorrains furent pendant quelques années les véritables souverains de la France; leur

Digitized by Google

allié et leur soutien était le roi d'Espagne Philippe II : on ne peut donc séparer l'histoire des Guises de celle des agents espagnols qui entretenaient les troubles de la France. M. de Croze l'a parfaitement compris et a tiré des archives de Simancas un grand nombre de lettres qui attestent que les Guises ne furent, le plus souvent, que les instruments de Philippe II. A l'appui de cette assertion, M. Chéruel donne lecture au comité de quelques extraits de lettres de Bernardin de Mendoza, ambassadeur espagnol à Paris, pendant les dernières années du règne de Henri III. Elles prouvent qu'en 1588 l'Espagne préparait un soulèvement à Paris pour empêcher Henri III de soutenir l'Angleterre, menacée par l'*armada,* et qu'elle a puissamment contribué à la journée des barricades.

M. de Croze a de plus réuni un grand nombre de lettres d'agents des Guises en Espagne, à Rome, en Allemagne. Il a fait aussi un extrait de la correspondance de Hurault de Maisse, ambassadeur de Henri IV à Venise. De Maisse tenait le roi au courant de tout ce qui se passait à Rome à une époque où Henri IV n'aurait pu entretenir un ambassadeur dans cette ville. Il y sait toutes les intrigues de la Ligue et des princes.

M. Chéruel, après avoir cité quelques passages de cette curieuse correspondance, fait remarquer que ces dépêches touchent aux points les plus importants de notre histoire et qu'elles se rattachent naturellement à la correspondance des princes de la maison de Lorraine, dont elles expliquent la politique et éclairent les intrigues. Il semble, en conséquence, très-utile au rapporteur de les publier par extraits et comme appendice des lettres des princes lorrains.

Conformément aux conclusions de M. Chéruel la section décide qu'elle proposera au comité :

1° D'accorder à M. de Croze deux volumes pour la correspondance des princes de la maison de Lorraine, à la condition qu'il y ajoutera les dépêches des ambassadeurs français ou étrangers qui en sont le complément indispensable ;

2° De renvoyer à M. de Croze la copie des lettres des princes lorrains, afin qu'il complète les notes et achève l'introduction. L'arrêté de M. le ministre, en date du 13 décembre 1852, ne permettrait pas d'ailleurs que l'impression du recueil fût commencée avant que ces pièces eussent été remises au comité et approuvées par lui.

Digitized by Google

Un membre recommande de s'assurer si M. Charrière n'aurait pas, de son côté, compris la correspondance de Hurault de Maisse parmi les dépêches des ambassadeurs de la France dans le Levant. Il demande, en même temps, que l'on rappelle à M. de Croze les conditions que le comité impose aux éditeurs des ouvrages qui se publient sous sa direction : absence de tout système, de toute idée préconçue; indication rigoureuse des provenances des pièces; notes courtes et aussi restreintes que possible, etc.

M. Monmerqué indique divers documents qui doivent se trouver aux archives de l'Empire et qu'il sera utile de signaler à l'attention de M. de Croze, tels qu'une lettre du duc de Mayenne au parlement de Paris, et d'autres pièces arrachées des registres du parlement par les ordres de Henri IV.

M. J. Desnoyers, qui a examiné les règlements et statuts du chapitre de l'église de Saint-Vincent de Macon envoyés par M. Th. Lacroix, regrette que ces règlements ne soient pas plus anciens, car on y trouve quelques particularités curieuses, telles que l'interdiction de recevoir aucun chanoine, s'il n'a atteint l'âge de quatorze ans accomplis, etc. Malheureusement la date de leur rédaction, qui ne remonte qu'à l'année 1658, leur ôte une grande partie de leur intérêt. Toutefois, ils pourront encore être utilement consultés par ceux qui s'occupent de l'histoire des maisons religieuses.

Remercîments et dépôt aux archives.

La séance est levée à quatre heures un quart.

XXXIII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 22 mai 1854.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. le baron de Guilhermy, comte Léon de

Digitized by Google

Laborde, Lassus, Albert Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, Léon Renier; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars est lu et adopté.

A propos du passage du procès-verbal, relatif à la mission que sollicite M. de Linas, afin de pouvoir continuer son travail sur les vêtements sacerdotaux, etc., M. Albert Lenoir signale le curieux fragment de devant d'autel de style arabe conservé à l'ancienne abbaye de Saint-Martin du Canigou (Pyrénées-Orientales).

Le secrétaire communique, de la part de M. Rabanis, le calque d'une miniature placée en tête d'un registre de la municipalité d'Angoulême, représentant le maire tenant son audience. Ce registre, commencé en 1572, a été terminé en 1580.

La section remercie M. Rabanis de cette intéressante communication.

Correspondance.

La Société française pour la conservation des monuments historiques ayant appris que, malgré ses réclamations réitérées, on démonte en ce moment les tours de la cathédrale de Laon, prie M. le ministre d'intervenir pour arrêter la démolition ou, au moins, pour la restreindre autant que possible, si les travaux sont commencés.

MM. de Laborde et Mérimée donnent quelques explications à ce sujet. Le Gouvernement a consacré une somme considérable (600,000 francs) à la restauration des clochers de la cathédrale de Laon, qui étaient menacés d'une ruine imminente, mais ces clochers ne seront pas démolis comme l'appréhende la société française; ils seront repris en sous-œuvre, et l'on se bornera à démonter les clochetons. C'est sans doute le commencement de ce travail qui a induit en erreur le correspondant de la Société pour la conservation des monuments.

MM. Rochas et Dallemagne déposent quelques échantillons de pierres silicatisées, avec la contre-partie de ces mêmes pierres laissées à l'état naturel. Ces échantillons proviennent, les uns des anciennes vermiculures du Louvre (pierre de Saint-Leu), les autres d'anciennes sculptures de la cathédrale d'Amiens.

Digitized by Google

La section examine les fragments qui lui sont soumis avec d'autant plus d'intérêt que plusieurs membres, qui se sont trouvés à même d'apprécier la valeur de l'invention de MM. Rochas et Dallemagne, n'hésitent pas à donner une entière approbation à ce procédé. Ils affirment que la silicatisation a toujours parfaitement réussi dans les diverses circonstances où il en a été fait usage, et que les pierres soumises à cette méthode de durcissement n'ont subi aucune altération, bien qu'elles soient restées exposées à toutes les intempéries depuis un temps déjà assez long.

M. Laurent, qui avait espéré pouvoir envoyer prochainement au comité des dessins exacts des objets de toilette que renferme la châsse de sainte Libaire, à Gran, fait connaître que l'ouverture de cette châsse pourra seulement avoir lieu dans le courant de l'année prochaine.

M. de la Fons de Mélicocq adresse la suite et la fin des documents sur l'artillerie extraits par lui des archives de Béthune, et ceux qu'il a recueillis dans les archives de Lille. Il fait remarquer, à cette occasion, que presque toutes les pièces d'artillerie de Lille furent fournies à cette ville par les riches cités de la Belgique, telles que Tournai, Bruges, Malines, Anvers, Bruxelles, etc. En conséquence, il demande qu'on veuille bien lui faire connaître si l'on juge nécessaire qu'il se rende dans ces dernières localités pour y continuer ses recherches.

Renvoi à M. Favé.

M. E. Fleury adresse de nouveaux dessins des fragments de la fresque romaine découverte à Nizy-le-Comte, et annonce une nouvelle note sur les résultats des dernières fouilles faites au même lieu.

Renvoi à l'examen de M. de Nieuwerkerke.

M. Maurice Ardant envoie les deux pages de plain-chant regardées comme appartenant à une messe royale composée du temps de Louis XIV par le musicien Dumont.

Renvoi à M. Vincent.

M. Ardant ajoute qu'il n'a pu s'occuper encore de l'inventaire des châsses et reliquaires de l'abbaye de Grandmont, dont une copie lui a été demandée.

Un membre fait observer que M. l'abbé Texier s'occupe de recueillir tous les documents de cette nature existant en Limousin, et que le travail demandé à M. Ardant ferait nécessairement un

Digitized by Google

double emploi. On pourrait sans inconvénient éviter cette longue transcription au correspondant.

La section se range à cet avis.

M. Lecœur expose l'impossibilité d'obtenir une reproduction photographique du porche de l'église de Sauveterre[1], en raison de l'obscurité presque complète dans laquelle ce porche se trouve placé par le large toit qui l'abrite. Il va s'occuper d'y suppléer par un dessin aussi exact que possible.

Le même correspondant annonce aussi le prochain envoi d'une épreuve photographique du porche de l'église de Sainte-Foy de Morlaas (Basses-Pyrénées); il y joindra un plan et des notes.

Enfin, il adresse une notice accompagnée d'un dessin sur les mosaïques de Bielle (vallée d'Ossau).

Renvoi à M. Lassus de cette notice, et à la section d'histoire de la demande que fait M. Lecœur d'une recommandation spéciale qui lui permettrait de compulser les archives de la vallée d'Ossau déposées dans le chartrier de l'église de Bielle.

M. Dauvergne envoie l'estampage de la tombe du prieur de Lachaise à Aunoy[2].

Conformément à la décision du comité, un dessin de cette tombe, réduit d'après l'estampage, sera gravé pour le Bulletin.

M. Lefèvre, secrétaire honoraire de la société d'agriculture de Provins, réclame contre le nom d'*Aunoy-les-Minimes* donné par M. Dauvergne au couvent où avait été enterré le prieur de Lachaise. Bien que cette dénomination figure sur la carte du dépôt de la guerre, elle est erronée, et l'ancien monastère de l'ordre de Grandmont, réuni en 1616 aux Minimes de Vincennes, prit et conserva, jusqu'à la révolution de 1793, le nom de *Minimes d'Aulnoy*.

M. Mathon fils, à qui il avait été écrit pour lui demander s'il consentait à la cession, au musée de Cluny, de la collection de pavés émaillés envoyée par lui au comité, répond affirmativement.

Le même adresse le dessin d'un ancien réchaud portatif en fer qui se trouve dans la sacristie de l'église cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. Ce réchaud, dont les analogues sont assez rares, est bien conservé et travaillé avec soin.

[1] Voir p. 25.
[2] Demandé par la section, voir p. 227.

Digitized by Google

La section proposera au comité de publier un dessin de ce réchaud dans le Bulletin.

Enfin, M. Mathon renouvelle la question qu'il avait adressée touchant l'usage auquel avait pu servir l'espèce de pommeau en bronze communiqué par lui[1].

La section, après un nouvel examen, reconnaît l'impossibilité de déterminer d'une manière précise la destination de cet objet. Il a pu également bien surmonter un bâton de chantre, une croix de confrérie, etc. Toutefois, l'usure qu'il présente sur trois de ses faces semble indiquer qu'il a surmonté une tige portant un écusson ou un autre ornement que l'on s'attachait à garantir en appuyant toujours le bâton contre le mur du même côté.

M. l'abbé Cochet déclare que la liste qu'il a envoyée des potiers et des verriers gallo-romains dont les noms ont été trouvés dans la Seine-Inférieure n'a jamais été publiée aussi complète, et qu'elle renferme au moins une vingtaine de noms entièrement inédits.

Cette liste sera imprimée dans le Bulletin.

M. l'abbé Cochet adresse une note sur un tombeau en pierre découvert, en 1854, à Ouville-la-Rivière (arrondissement de Dieppe). Cette note est accompagnée de dessins coloriés reproduisant divers objets trouvés dans le tombeau, savoir : des fragments d'une plaque de ceinturon en fer damasquiné en argent; des boucles d'oreilles en laiton avec pendant en or, une bague et une fibule en cuivre, etc.

La notice de M. l'abbé Cochet ayant paru dans le *Journal Général de l'instruction publique* (n° du 10 mai 1854), il n'y a plus lieu, dès lors, de l'imprimer dans le Bulletin; on se bornera à la mentionner au procès-verbal.

Rapports.

M. Mérimée rend compte de deux communications faites par MM. de Soultrait et Rostan.

La note de M. de Soultrait sur les tombes de l'ancienne léproserie de Dijon est intéressante; ses dessins et les *fac-simile* qui l'accompagnent peuvent fournir des renseignements très-utiles pour l'intelligence de quelques monuments analogues, mais dé-

[1] Voir p. 159.

Digitized by Google

pourvus d'inscriptions. Les *fac-simile* des cliquettes des lépreux seraient bonnes à publier pour empêcher qu'on ne les confondît avec des crécelles, ce qui a dû arriver plus d'une fois.

Conformément aux conclusions de M. le rapporteur, la section proposera au comité l'insertion dans le Bulletin de la notice de M. de Soultrait, en y joignant une planche reproduisant la tombe du chaussetier Regnault le Moigne, et un bois exécuté d'après les estampages réduits des cliquettes représentées sur les tombes.

M. Rostan a envoyé quelques inscriptions d'Antibes, la plupart déjà publiées. Le correspondant dit y avoir fait quelques rectifications; mais il aurait dû en même temps faire parvenir des estampages en papier qui auraient permis de mieux apprécier l'exactitude de ses corrections.

Le dessin qui porte le n° 2 dans l'envoi de M. Rostan fait connaître la décoration du tombeau du jeune Septentrio, dont l'inscription se trouve dans tous les recueils épigraphiques; mais le correspondant a négligé d'indiquer si les ornements sont gravés ou sculptés. Un estampage aurait suppléé à l'absence de ces indications.

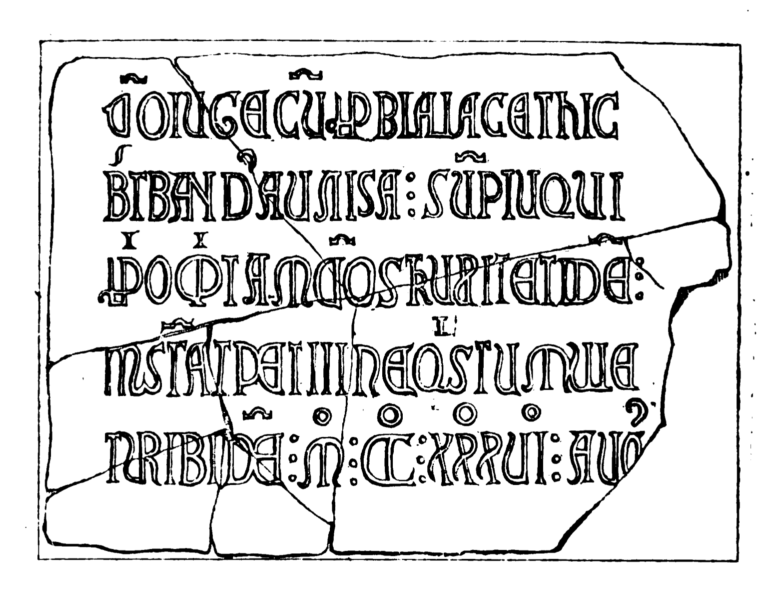
L'inscription n° 4, également déjà publiée, offre quelque intérêt par le nom de la femme à qui le tombeau a été élevé, CALVMNIOSA, et son âge extraordinaire : VIXIT ANN. C.

Le n° 5 offre un fragment d'une inscription grecque inédite. Les deux mots conservés *εὐεργεσία* et *εὐεργέτ*... font présumer qu'il s'agit d'un monument élevé par les habitants d'Antipolis à un de leurs bienfaiteurs.

Le n° 6, annoncé comme une inscription inédite, se trouve dans Orelli [n° 3708]; mais au lieu de DOMO CRATINA, qui est probablement, ou une faute de copie ou une erreur du lapicide, on lit dans Orelli CATINA (originaire de Catane). Il serait bon de demander à M. Rostan que la leçon CRATINA donnée par lui fût vérifiée, et un estampage serait également utile ici.

Il en est encore de même pour l'inscription métrique du moyen âge, qui est figurée sous le n° 7, inscription très-curieuse et qui mérite d'être reproduite en *fac-simile*.

Digitized by Google



M. le rapporteur lit cette inscription de la manière suivante :

COnIUGE CUm pro PRIA IACET HIC
BerTRANDus AUNISA : SUmPTU QUI
propRiO CrIPTAM COnSTRUXIT, ET IDEm
INSTAnTer PETIIT NE QuIS TUMULE-
TUR IBIDEm : Millesimo Ducentesimo trigesimo sexto AU. . . us.

L'auteur de l'inscription a cru faire des vers, et il a même poussé cette prétention jusque dans la date en estropiant la quantité et terminant par un spondée.

Au premier vers, il y a des lettres liées assez difficiles à déchiffrer : cependant PP ne peut être que *pro*, et il s'ensuit qu'on doit lire le mot *propria*. Il est à supposer que le lapicide a gravé BIA au lieu de RIA, car il n'est pas probable qu'on puisse lire PROBIA en prenant le mot pour le nom de la femme de Bertrand.

Enfin, M. Rostan a envoyé le dessin d'une urne en terre cuite, d'environ o^{m},9, qui avait été cassée pour recevoir le cadavre d'un enfant, puis rajustée. L'analogie que présente l'urne d'Antibes avec des urnes semblables trouvées en Corse et dans les Baléares, et que l'on croit antérieures à la conquête romaine, paraît assez curieuse. Il serait à désirer que le correspondant pût fournir quelques détails sur la découverte de ce monument.

Digitized by Google

Il sera écrit conformément aux conclusions de M. Mérimée, et la section proposera au comité l'insertion au procès-verbal d'un bois de l'inscription chrétienne du XIIIe siècle.

M. de Guilhermy, autre rapporteur, signale comme très-intéressante l'inscription relevée par M. André sur les murs de l'ancienne cathédrale de Carpentras, puisqu'elle donne la date de la reconstruction de l'édifice (1404) et le nom de l'architecte. Il est assez singulier de voir que cet artiste, appelé Thomaci ou Thomassin, était de Dinan, en Bretagne. Toutefois, la copie de l'inscription envoyée par M. André, présentant quelques différences avec une transcription prise sur le monument par M. le rapporteur lui-même, et cette copie ne donnant d'ailleurs ni la disposition, ni l'orthographe, ni les abréviations de l'original, le correspondant devra être prié de fournir un estampage.

M. le rapporteur propose ensuite l'insertion dans le Bulletin d'une portion de la notice de M. Schnéegans, sur le ci-devant monastère d'Alspach (Haut-Rhin). La partie qui concerne les chapiteaux symboliques devra être supprimée, M. Schnéegans n'ayant pu examiner les sculptures originales et n'ayant eu à sa disposition que des dessins dont l'exactitude n'est pas suffisamment garantie.

M. de Laborde a la parole pour divers rapports sur des communications au sujet desquelles la section prend les décisions suivantes :

Dépôt aux archives,

1° De l'inventaire, envoyé par M. Quesnet, des joyaux, etc. de l'église de Saint-Samson de Dol, dont la date (octobre 1648) est trop peu ancienne;

2° De l'inventaire du trésor de Notre-Dame de Liesse, qui est aussi d'une époque trop récente. En remerciant M. E. Fleury, qui avait adressé cette pièce, on lui demandera, dans le cas où la publication qu'il se propose de faire de l'inventaire latin de la cathédrale de Laon n'aurait pas lieu immédiatement, d'envoyer la copie qu'il avait offerte de ce document. On lui recommandera d'apporter l'exactitude la plus complète dans cette transcription; de conserver l'orthographe et de n'y ajouter que des notes prises dans les informations locales, comme par exemple l'explication de certains termes provinciaux, les traditions sur des usages, les souvenirs de l'existence de certains objets d'art, etc.

Digitized by Google

3° De l'inventaire fait au XVIe siècle du mobilier du château de Dhuing appartenant à François Ier de Luxembourg. Le peu d'ancienneté, la brièveté des descriptions, la faible illustration du personnage, ôtent à cet inventaire une grande partie de son intérêt. On remerciera M. Éd. de Barthélemy, dont le rapport est très-bien fait, quoique l'absence de date y soit à regretter.

4° De l'iconographie de saint Nicolas, évêque de Myre. Bien que cette notice soit intéressante et faite avec soin, les textes que M. l'abbé Barraud a consultés et discutés sont en nombre trop restreint.

5° De la notice de M. Goze sur le clocher et les cloches de Notre-Dame d'Amiens. Ce travail est également très-bien fait, mais il intéresse surtout l'histoire locale. D'un autre côté, les fondeurs de cloches du XVIe siècle n'étant plus des artistes, les documents qui peuvent servir à leur biographie perdent une partie de leur importance. Toutefois, M. le rapporteur demande que des remercîments tout particuliers soient adressés à M. Goze, qui mérite les encouragements du comité pour son zèle et pour le soin qu'il apporte à ses travaux;

6° De l'extrait du testament de Pierre de Patras, faisant connaître le prix d'une dalle funéraire en 1334. Cette indication de M. Dauvergne exigerait pour être utile que la dalle eût été conservée et qu'il fût possible ainsi de comparer son prix avec le travail de l'artiste. Malheureusement on n'a pas retrouvé cette tombe.

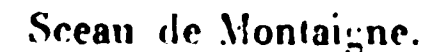
M. de Laborde propose, au contraire, l'impression de notes du même correspondant à l'appui des comptes relatifs à la construction du château de Coulommiers de 1615 à 1635, sur les dessins de J. de Brosses. Ces notes résument ce qu'il y a d'historique et d'essentiel dans les volumineux comptes que M. Dauvergne a pris la peine de transcrire. Mais le comité ne saurait tirer aucun profit des cahiers mêmes qui renferment ces comptes; car, au point de vue de l'archéologie, ces extraits ne donnent aucun renseignement antérieur à 1615, et, sous le rapport philologique, tous les termes de l'art étaient alors fixés et sont connus. Mais en proposant le dépôt aux archives des copies des comptes, M. le rapporteur demande qu'une nouvelle expression de la gratitude du comité soit adressée à M. Dauvergne, dont les communications continuent à être aussi fréquentes que pleines d'intérêt.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

Digitized by Google

M. de la Grange fait également plusieurs rapports. Le sceau de Montaigne, dont une empreinte a été fournie par M. de Gourgues, n'a que fort peu de relief et semble appartenir à la fin du XVIe siècle : il doit avoir été gravé dans la vieillesse de Montaigne. Le seul intérêt qu'il offre est de trancher les doutes présentés par Paillot sur la principale pièce des armes de Montaigne. On lit en effet dans Paillot, p. 525 : « Des Essards de Montaigne : *D'azur semé de trèfles d'or à la patte de lion de même posée en bande* », tandis qu'à la page 453, Montagne des Essards porte : « *De gueules semé de trèfles d'or à un membre d'aigle de même, autres disent une patte de lion.* » Décidément Montaigne portait une patte de lion posée en face et non en bande. Malheureusement la marque conventionnelle des émaux n'étant pas encore en usage, le sceau ne donne pas le moyen de décider si le fond des armes de Montaigne était de gueule ou d'azur.

La section proposera au comité de joindre au procès-verbal un bois du sceau envoyé par M. de Gourgues.


Sceau de Montaigne.



M. Combet a envoyé le dessin d'un sceau de la ville d'Uzerche, qui, si ce dessin est fidèle, ne saurait avoir l'ancienneté que lui assigne le correspondant. Il faudrait prier M. Combet d'en envoyer une empreinte.

On remerciera en même temps ce correspondant pour deux autres communications, savoir : la description de quelques monnaies de bronze trouvées en divers endroits de la commune d'Uzerche en 1853 et 1854, et la copie de l'inscription gravée sur la grande cloche de l'église cathédrale de Tulle (1632).

Enfin, M. de la Grange propose l'impression dans le Bulletin

Digitized by Google

d'un extrait des archives de l'hôtel de ville de Lille envoyé par M. de la Fons de Mélicocq et relatif à la fabrication des jetons.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Albert Lenoir donne l'analyse d'une notice ou rapport de M. Comarmond sur un sarcophage chrétien, en marbre blanc, qui remonte évidemment aux premiers siècles du christianisme, et qui est aujourd'hui déposé au musée de Lyon.

Dépôt aux archives et remercîments.

Le même rapporteur fait connaître le vœu exprimé par le correspondant pour que le Gouvernement vienne au secours de l'église de Saint-Maurice d'Ardèche où se trouvait le sarcophage; cette église réclame d'urgentes réparations.

Renvoi à la commission des monuments historiques.

M. Lenoir entretient aussi la section de la partie du rapport du même correspondant relative à un ancien usage auquel M. Comarmond donne le nom de *Taurobolie*. Cet usage, qui a subsisté jusqu'en 1837 dans la commune de Balazuc (Ardèche), consistait à immoler un taureau tous les ans à jour fixe. Les uns en font remonter l'origine au paganisme; d'autres la reportent seulement à l'époque d'une épizootie.

La section désire qu'on demande à M. Comarmond l'indication du jour de l'année où avait eu lieu cette cérémonie. On le priera aussi d'envoyer un dessin du couteau qui servait à égorger la victime et qu'il a signalé comme étant d'une forme étrange.

M. de Laborde demande que la section d'archéologie soumette au comité, lors de sa prochaine assemblée générale, la proposition de commencer immédiatement l'impression du volume des *Mélanges* par les inventaires et documents qui ont été choisis par la section pour faire partie de ce recueil. M. de Laborde fait remarquer que la section est prête et qu'il serait désirable de ne pas retarder trop longtemps la publicité de documents vivement attendus par les érudits qui s'occupent d'études de cette nature.

Cette proposition est adoptée.

M. de Guilhermy entretient la section des travaux qui s'exécutent en ce moment pour le percement de la rue des Écoles, et qui vont faire disparaître les derniers vestiges des établissements que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem possédait à Paris. L'année 1853 avait vu tomber l'hôtel du Grand-Prieur, au Temple; on détruit en ce moment les restes bien autrement précieux de la com-

Digitized by Google

manderie de Saint-Jean de Latran, fondée en 1130, et qui consistent en quelques salles du XIIIe siècle, l'église et une tour carrée dite la *tour Bichat*. Cette tour renferme une salle au rez-de-chaussée et deux autres qui forment deux étages supérieurs. Toutes ces salles sont voûtées et divisées en deux travées par des arcs doubleaux dont les nervures reposent sur des faisceaux de colonnes, aux chapiteaux ornés. Le rez-de-chaussée et le premier étage appartiennent à la fin du XIIe siècle; la partie supérieure de l'édifice paraît avoir été construite un peu plus tard, au commencement du XIIIe siècle.

La *tour Bichat* fait partie des bâtiments dont la démolition est entreprise. Elle n'eût cependant été en saillie sur la nouvelle rue que de l'épaisseur du mur, un mètre environ.

L'église, menacée d'une destruction moins immédiate, mais qui doit néanmoins être également rasée, consiste en une nef du XIIe siècle, à laquelle est attenante une chapelle un peu moins ancienne. Cette chapelle, désignée sous le nom de Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles, renfermait autrefois le tombeau de son fondateur, frère Gilbert Ponchet, commandeur de Montdidier, mort en 1419. Elle a donc vraisemblablement été bâtie dans les dernières années du XIVe siècle. Les culs de lampe qui supportent la retombée des nervures des voûtes sont ornés des représentations des quatre animaux symboliques et de groupes d'anges chantant le *Salve regina* ou jouant de divers instruments. Enfin, il existe aussi dans cette chapelle des restes importants de peintures des XIVe et XVe siècles, représentant la descente du Saint-Esprit, des prophètes et des saints, entre autres saint Nicolas.

M. de Guilhermy dit ensuite quelques mots de l'église Saint-Benoît, dont la destruction ne saurait être évitée, puisque la rue des Écoles doit passer sur l'emplacement de cette église. Malgré les nombreuses transformations qu'a subies l'édifice, peut-être y rencontrera-t-on encore quelques fragments de sculpture intéressants, quelques clefs de voûte qui pourraient être utilement déposés au musée de Cluny. Mais il serait surtout à propos d'appeler l'attention de l'autorité sur les nombreuses sépultures de personnages importants que renfermait cette église. C'était dans l'église Saint-Benoît que reposaient René Chopin, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle; Dorat ou d'Aurat, savant helléniste; Claude Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, et tant

Digitized by Google

d'autres dont les ossements se rencontreront peut-être dans les fouilles.

M. Albert Lenoir répond, au sujet de l'église Saint-Benoît, que réserve a été faite, au profit de la ville, de tous les fragments de sculptures provenant des démolitions. Il pense que la même mesure pourrait être réclamée en ce qui concerne la tour Saint-Jean de Latran, car il regarde comme difficile d'arrêter la démolition de cette tour. Non-seulement elle est condamnée par le projet d'élargissement de la place Cambrai, mais elle se trouve encore comprise dans l'axe d'une rue projetée, qui débouchera sur la place perpendiculairement à la rue des Écoles.

La section déplore la destruction des restes de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Latran, constructions d'autant plus intéressantes que Paris est très-pauvre en monuments du moyen âge. Mais comme il lui semble, en même temps, qu'il n'eût pas été absolument impossible de conserver l'église et la tour de Saint-Jean de Latran, la section prie instamment M. le ministre de vouloir bien écrire à M. le préfet de la Seine pour lui demander de soumettre à un nouvel examen la question de la démolition de ces deux édifices. M. le préfet de la Seine serait prié surtout, en attendant qu'il ait pu être statué définitivement sur la réclamation du comité, de faire provisoirement surseoir à la démolition de la *tour Bichat*. Enfin, en raison de l'urgence, la section prie M. le ministre de vouloir bien prendre sa demande en considération sans attendre que le comité ait donné sa sanction au vœu qu'elle exprime.

La section émet aussi le vœu que les tombes provenant de l'église Saint-Benoît, et qui ont été recueillies par M. Tessier, soient achetées et déposées au musée de Cluny.

M. Albert Lenoir fait connaître à la section la découverte qui vient d'être faite, d'un plafond peint au sommet du grand escalier de l'ancien couvent des Célestins. Cette peinture, qui date du XVII[e] siècle, représente l'apothéose de Célestin V, porté par des anges.

M. Albert Lenoir fait ensuite une communication relative au procédé que suivaient les architectes du moyen âge dans leurs constructions et dont le secret aurait été découvert récemment par M. le docteur Émeric Henszlmann, membre de l'académie hongroise.

Digitized by Google

M. Henszlmann affirme que les études auxquelles il s'est livré sur les monuments les plus remarquables de divers pays l'ont conduit aux résultats suivants :

Les proportions des édifices sont développées d'une seule grandeur fondamentale avec une régularité organique, chaque grandeur dérivant de celle qui précède et toutes ensemble provenant de la grandeur fondamentale.

Ce principe, bien que connu déjà et même appliqué par les Grecs, n'est arrivé à sa perfection qu'au moyen âge et notamment en France.

On peut exprimer les grandeurs, soit arithmétiquement, soit géométriquement, bien que les anciens maîtres ne se soient servis que des dessins géométriques.

Enfin, le rapport de ces grandeurs, loin d'être arbitraire, est dominé par une nécessité éminemment logique, une seule et même formule mathématique servant à déterminer les différentes dimensions de tous les monuments un peu considérables du XIIe au XVe siècle.

La connaissance de cette loi d'harmonie dans les proportions, en révélant l'esprit dans lequel a été conçu le plan primitif d'un monument, présente une double utilité, tant au point de vue des restaurations à effectuer, que pour la facilité et l'exactitude des reproductions graphiques de ces mêmes monuments dans les publications officielles.

M. Lenoir ajoute que l'académicien hongrois serait tout disposé à donner des renseignements officieux sur sa découverte à la commission que le comité désignerait à cet effet.

MM. Mérimée, Albert Lenoir et Lassus sont nommés pour faire partie de cette commission.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

XVIII.

Bibliographie du patois bourguignon.

(Communication de M. Mignard, correspondant à Dijon[1].)

1590. Description, en vers bourguignons, de l'ordre tenu en l'infanterie dijonnoise pour la mascarade par elle représentée à Mgr de Bellegarde, grand écuyer de France, et lieutenant général pour le roi, en ses pays de Bourgogne et Bresse; récité par un vigneron à un sien compère. (Dijon, J. des Planches, imprimeur; ordonnance du roy.)

1604. Eclogue pastoral (*sic*). (Dijon même imprimeur.)

1609. Isménias ou l'ébolation de Tailan, par Bénigne Pérard et Brechillet. (Cette pièce vient d'être réimprimée dans les mémoires de la commission des antiquités de Dijon, 1852.)

1611. M. Delmasse portait à cette date, sous le titre d'*Eboleman de Talan,* une pièce qui est probablement la même que celle que possède M. Paulin Paris sous le titre de *Démantelure de Talan.*

1615. Discours bourguignon et françois fet et prononcé par l'infanterie dijonnoise pour le mariage de M. de Termes avec Mlle de Mirebeau. (Dijon, Pierre Grangier.)

1622. La Courtisane solitaire, par M. Lourdelot. (Lyon.)
Les Combats, roses et épines de la solitude, dédié à M. le président de Dijon.

[1] En donnant place dans le Bulletin à ce travail, nous ne prétendons pas assurer que la *Bibliographie du patois bourguignon* ne comprenne pas d'autres pièces que celles dont M. Mignard a eu connaissance. Mais ce catalogue, fût-il très-incomplet, serait encore utile à consulter pour tous ceux qui se livrent à l'étude des dialectes provinciaux.

Digitized by Google

1629. Le Chariot du triomphe du roy, par P. Malpoy.

1632. Retour de Bontemps, en français et en bourguignon. — Je crois cette pièce d'Étienne Bréchillet, quoique Fevret de Fontette et l'abbé Papillon l'aient imputée à Bénigne Pérard.

Paissaige des Pouacres, par Bénigne Pérard. (Dijon, veuve Guyot.) — Je ne crois pas l'abbé Papillon, bien fondé à ranger cette pièce à la date de 1611.

1636. Dialogue entre Galas, d'autres généraux de l'armée et un tambour de la ville, à l'occasion du siége de la ville. — Béguillet attribue ce dialogue à un habitant du faubourg de Saint-Jean-de-Losne, âgé de cent ans.

Rejouissance de l'infanterie dijonnoise, pour la venue du duc d'Enghien, le 25 février 1636. (Dijon, veuve Guyot.)

1659. Lucifar pris au baytan, par Foulon de la Chaume, chanoine. (Dijon.)

1660. Sur l'heureux retour de S. A. Mgr le prince de Condé.

1665. La Perdrix à l'orange, par Jean Nicolas.

1671. Entretiens entre un vigneron et un soldat. (Dijon.)

1675. Noëls nouveaux et cantiques spirituels sur les plus beaux airs, tant de la cour que de l'opéra, par Mlle F. C. fille. (A la bibliothèque de l'Arsenal.)

1682. L'ebaudisseman dijonnoy sur l'heurôse naissance du duc de Bregogne. (Dijon, P. Paillet.) — M. Delmasse, dans sa bibliographie bourguignone, impute cette pièce à Aimé Piron, père d'Alexis Piron.

Recueil de vers français et latins sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. (Dijon, P. de Saint.) — Cette pièce est dans la bibliothèque de M. Joliet à Dijon.

Discor joyou su l'ai naissance de note duc. 24 jonées (journées).

Dialogue françois et bourguignon du récit des rejouissances faites à Dijon pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, par J. Flory, chirurgien. (Dijon.)

Remarciman dé brave Barôzai, par Tassinot, conseiller au parlement de Metz. (Dijon.)

1687. Joyeusetai sur le retor de lai bonne santai du roy, par Aimé Piron. (Dijon.)

1688. Philisbor ecliaiforai, par le même.

Digitized by Google

1689. Le chai de Nôvelle, par Aimé Piron.

Dialôgue de Plantebode et Rudemeigue. (Dijon, Antoine Farjô.) — M. Genry-Baudot, président de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, possède un exemplaire de cette pièce.

1690. Le Borguignon contan, par Aimé Piron.

Dijon rèvigôtai, par le même.

L'amour intéressé, ou l'amour d'aujourd'hui, par Philibert Lambert.

1691. Moumélian tarbôlai.

Guillaume encharbôtai.

Le privilége égarai.

Lai comédie du bâ du bor (du bas du bourg). — Ces quatre pièces sont d'Aimé Piron, d'après Delmasse.

1694. Explication de l'enigme de rhétorique sur la vendange en rime bourguignonne, par Jean Gouin vigneron de Couchey. (Dijon.)

Compliman à son altesse serèn. Mgr le duc de Bourbon, sur son errivée ai Dijon. (Claude Michard à Dijon.) — M. Joliet possède un exemplaire de cette pièce.

Explication de l'énigme troisième sur magie, en rimes bourguignonnes, par Guy Cornille, vaigneron de Dijon.

1697. Lai harangou de Dijon ai son altesse serén. Mgr le duc. (Dijon, chez Michard.)

1699. Compliman dé vaigneron de Vougeot, à M. l'abbé de Citea lote maitre, su son prôcai du fauteuil des éta. Aimé Piron.

1700. Noei tô nôvea composai en lai rue du Tillô. (Dijon, Ressayre, in-12.)

Les mêmes avec d'autres noëls nouveaux, composai en lai riie de lai Roulotte.

Lai quairelle tôt au lon de l'Ouche, lai Tille et Suzon. (Dijon.)

1701. Odon de Noël tant de françoi que de bourguignon.

Lai mor au Diale vou Noeï nôvea.

Lai joie dijonnoise sur l'entrée de Mgr le duc à Dijon. (Dijon, chez Michard.)

1703. Dialogue de deu Brisack, présentai ai Mgr le duc de Bregogne, ai son errivée ai Dijon. (Dijon, chez Michard.)

Digitized by Google

— Cette pièce a été vendue après le décès de M. Ch. Nodier, de la bibliothèque duquel elle faisait partie.

Lai trôpe gaillade dé vaigneron de Dijon (par Aimé Piron). — M. Genry Baudot possède un exemplaire de cette pièce.

Noëls nouveaux, bourguignons et françois, sur la naissance de Jésus-Christ. (Dijon, chez Michard.) — Cette pièce se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal.

1706. Le festin des Eta. Aimé Piron. (Dijon, chez Ressayre.) — M. Joliet, de Dijon, en possède un exemplaire très-beau.

1707. Noëls et cantiques nouveaux. Un seul Bourguignon sur douze. (Dijon, chez Michard.)

1708. Odon de noëls borgoignons, composé de messires chacun. (Dijon, chez Michard.)

1709. Compliman de lai populaire, ai lai sérén. altesse de mons[r] le duc. (Aimé Piron.)

Noëls nouveaux, françois et bourguignons. (Dijon, Defaix.)

1711. Le Mausolée de M[gr] le dauphin, dan l'église dé Jacôpin. Dialôgue de Sanson Grèvea et d'Antonne Brenéa. (Dijon, chez Antoine Defay.) — M. Joliet, de Dijon, en possède un exemplaire.

Le Mausolée de M[gr] le dauphin à la sainte chapelle.

1712. Noëls par divers. (Bibliothèque de M. Joliet.)

Hairangue dé vaigneron de Dijon ai son altesse. — Delmasse croit cette pièce d'Aimé Piron. (Dijon.)

1714. Bontan de retor, operar grionche. (Dijon, ché Defay.) — C'est la même pièce que celle indiquée par Peignot dans l'histoire de Jacquemart de Dijon. — M. Baudot en possède un exemplaire.

1715. Noëls par divers. (Dijon, Defai.)

Joyeusetai dijonnoise ai son A. M[eu] le duc, par Aimé Piron.

1717. Dijon en joie, au retor de lai bonne santai de M[eu] le duc, Aimé Piron. — M. Baudot en possède un exemplaire.

Les Noëls et l'aipôlogie des noeï. — Imprimés à Dijon chez Defai, avec la fausse indication d'édition de Luxembourg (l'abbé Papillon).

1718. Virgile virai, livre premei. (Dijon, Defai.)

1719. *Idem*, livre deu. (*Id.*)

Digitized by Google

1720. Virgile virai, livre troi. (Dijon, Defai.) — Ce livre s'arrête à la 24[e] page.

1719. Noëls sur l'air de lai comtesse. — Cette pièce est à la bibliothèque de l'Arsenal.

1720. Noëls bourguignons, par Philippe Joly. (Dijon, chez Michard.)

Quatrième édition des noëls de Lamonnoye, in-8°, sous ce titre : Noëi boorguignons de Gui Bavôzai, ai Dioni ché Abran Lyron de Modène. (Édition augmentée de 39 pièces et d'un glossaire curieux.)

1721. L'Evaireman de lai peste, ai Dijon, ché C. Michard, au carré du Mirou (au coin du Miroir). — M. Bouvée, bibliothécaire de la ville de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), a reproduit cette pièce en 1832. (Imprimerie de Cornillac, à Châtillon.)

1721. Hairangue di Barôzai à M[r] le duc.

1722. Lai gade dijonnoise, pièce attribuée à Aimé Piron par Delmasse. Je le crois volontiers, à cause de la verve et du bon style bourguignon de l'ouvrage.

1723. Noëls nouveaux, par François Paschal. — Cette pièce est à la bibliothèque de l'Arsenal.

1724. Noeï borguignons.

Monologue borguignon pour être prononcé devant M[gu]. — Réimpression in-12 de l'édition in-8° de 1720 des noëls de Lamonnoye. (Dijon, chez Sirot, 5[e] édition.)

1730. Relation des réjouissances faites à Dijon pour la naissance de M[gr] le dauphin, par François Petitot, ancien huissier au parlement. (Dijon, Augé.) — Cette pièce appartient à M. Joliet, à Dijon.

1731. Rimay en compliman, vou compliman en rimay : ça tente lay meme chose. (Dijon, chez Michard.) — L'auteur de cette pièce est inconnu. Une chose singulière, c'est qu'il ait prétendu introduire dans le patois une innovation semblable à celle que certains rêveurs voulaient introduire dans notre langue française ; ainsi, sous le prétexte d'écrire comme l'on parle, l'auteur de cette pièce prétend rectifier l'orthographe bourguignonne. — Voici un spécimen de son orthographe nouvelle, dans ce fragment d'une pièce intitulée *Etodisseman :*

Digitized by Google

Come Digion à si tremblay (trôblay)
Tu (tôt) le jor et lay neu (nô)
Du bru pa lé cairôsse (cairasse) fay,
Qui reule (rôle) teu po teu (tô pô tô), etc.

Le même novateur écrit *diaileugue* pour *dialôgue, veullent* pour *vôlent*, etc.

1736. Discours d'un habitant de Saint-Jean-de-Losne, fait prisonnier lors du siége de cette ville, adressé à Galas. Extrait de la description en vers burlesques de ce siége, par Jean-Nicolas Boisot, avocat au parlement de Dijon.

1738. Réimpression de l'édition de 1724 des noëls de Lamonnoye, avec quelques augmentations d'un autre auteur en 1737. (Dijon, Defay, 6e édition.)

1740. Dans un ouvrage intitulé *Nouvelles pièces galantes*, critiques latines et françaises (Londres, 2 vol. in-12), se trouvent les trois pièces suivantes :
1° Loû veritable vey de Gôdo;
2° Le menou d'ors (le meneur d'ours);
3° Une autre pièce sans titre, commençant ainsi :
« *L'été passé qu'il ato neu.* »
Lamonnoye, dans son Glossaire bourguignon, attribue diverses pièces à Pierre Malpoy.

1741. Le réveil de Bontemps. — Cette pièce se trouveà la fin des mémoires pour servir à l'histoire de la *Fête des foux*, par du Tilliot. (Lausanne, 1741, ou Genève, 1745.)

1772. Lai nativitai de Meu l'évêque d'Anguien, eclogue par Jean-Baptiste Vionnois, professeur de grammaire.

1776. Noeï borguignons de Gui Barôzai (Lamonnoye), 5e édition (le titre est erroné; c'est la 7e édition), avec cinq noëls nouveaux, seûte dè Noeï de lai Roulotte et du Tillô, avec l'èpolôgue dè Noeï; une chanson ou dialogue sur le passaige dè Meu le *Ducque* en 1703, et avec le Glossaire de Lamonnoye, suivi d'une table sur le glossaire même, et d'un éloge de Lamonnoye, en vers latins, par le P. Oudin; une traduction en vers français se trouve en regard des vers latins.

1782. Recueil de chansons bourguignonnes (Dijon), par Galeton, de Dijon, suivant Delmasse.

Digitized by Google

1787. **Eclôgue su lai nativitai de Mgr l'duque d'Anguain, par Vionnois, suivant Delmasse.**

Pièces sans indication de date.

Noëls nouveaux sur la naissance de l'enfant Jésus, par M. J. F. D. P. dont deux bourguignons. — Cette pièce est à la bibliothèque de l'Arsenal.

Le Chariot des déités, par Et. Béchillet.

Chanson d'un Barôzai ai l'occasion de lai rantrée du parleman, sur l'ar vé Noeï Blaizotte. Ms.

Solennelle réjouissance de la venue du petit Jésus. Un des noëls de ce recueil renferme le nom de tous les bouchers de Dijon. — Cette pièce est à la bibliothèque de l'Arsenal.

Noeï nouveaux composés par J. B. pour l'entretien des âmes dévotes.

Plainte d'un viel Bourguignon de l'infanterie dijonnoise sur la mort de M. de Termes, imprimé vers 1620. — Cette pièce, fort rare, faisait partie des livres de la bibliothèque de G. Peignot, de l'académie de Dijon, et figure dans le catalogue pour la vente sous le n° 3064.

Epologie de noeï de lai Roulotte et du Tillô, in-12, sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur, par Lamonnoye. (Imprimé en 1706.)

1831. Parabole de l'enfant prodigue et le livre de Ruth, par Amanton. (Dijon, Frantin.)—Il y a eu deux éditions de cette pièce dans la même année.

Virgile virai en borguignon. —Choix des plus beaux livres de l'Énéide, suivis d'épisodes tirés des autres livres avec sommaire et notes, publiés par C. N. Amanton, et un discours préliminaire, par G. P. C. Gabriel Peignot.

1832. Nouvelle édition de l'Évaireman de lai peste, par les soins de M. Bourée. (Châtillon, imprimerie de C. Cornillac.)

L'illustre Jacquemart de Dijon, par G. Peignot. — A la suite de cette notice plaisante se trouvent trois pièces en patois dont la première est une épître en prose à M. Bérigal; la deuxième, le mariage de Jacquemart; et la troisième enfin, une requête de Jacquemar et de sai faime ai messieu de lai chambre de ville de Dijon.

Digitized by Google

1842. Noeï bourguignon de Gui Barôzai (Lamonnoye), aivô leu vireman an françoi, et bè d'autre chôse, le to par ein anfan de lai Bregogne; par Fertiaut. Ai Pairi cheu stu don j'aimon bè le ju. (A Paris, chez Lavigne.) — Cette édition est précédée d'un coup d'œil sur les noëls en Bourgogne, et accompagnée d'un Glossaire de Lamonnoye.

1844. Les Piron, ou vie anecdotique d'Alexis Piron; de son père Aimé Piron et de Bernard Piron, son neveu, par Mastaing, avocat. — L'auteur donne une liste des ouvrages en patois attribués à Aimé Piron, et le croit auteur d'une pièce de vers qu'on ne retrouve plus, c'est *lai comedie du bas du bor.*

1845. Lai Barôzai de lai rue Sain Frelèbar es Barôzai ses aimain, su les aifaire du tan. (Dijon, chez Benoît.)

1846. Dialôgue entre M. Jaiquemar, sai faime et son gaçon, trôto soneu de l'église Notre Daime de Dijon, au sujet dès incendie qui son arrivai cè jor darei et de ceu dont on menaice aujd'heu lai rue du Bor et autre leu.

1850. Armona borguignon po 1850, par Jean Chaingenai, vigneron de lai côte, illustrai par Jean-Jean Cornu de Chenôve. — Il s'y trouve trois pièces en prose.

La plus grande partie des ouvrages cités dans cette bibliographie sont du format in-12, quelques-uns du format in-18; j'ai signalé spécialement ceux qui sont sous le format in-8°.

BIBLIOGRAPHIE PARTICULIÈRE DES NOËLS DE LAMONNOYE.

1re édition, à la date de 1700.

Rare.

2e édition. — 1701.

La première où figurent les noëls de la Roulôte.

3e édition, après 1701.

Sous le nom indicatif de Plumière, avec l'apologie et la troisième suite des noëls, dite revue et corrigée.

4e édition, sans date.

Ai Plumière. C'est la première édition où se trouve la chanson

Digitized by Google

sur le passage du duc de Bourgogne en 1703. Elle peut être de la fin de 1703 ou du commencement de 1704.

5ᵉ édition, sans date.

Ai Lucsambor. Avec la chanson qui figure dans l'édition précédente.

6ᵉ édition. — 1720.

Petit in-8°. Édition originale qui se reconnaît à la préface par le mot *curieus* au lieu de *curieux*. Musique manuscrite des airs appropriés aux noëls.

M. Joliet possède l'exemplaire même de Lamonnoye avec des notes et des rectifications de la main de ce dernier.

7ᵉ édition. — 1720.

Contrefaçon de l'édition précédente. Dijon.

Abran Lyron de Modène (anagramme de Lamonnoye). Le mot *curieux* est correctement écrit, et la musique est gravée.

8ᵉ édition.

Autre contrefaçon de celle de 1720.

9ᵉ édition.

Autre édition de 1720, avec un abrégé du Glossaire de Lamonnoye.

10ᵉ édition.

Autre édition de 1720, avec deux noëls différents.

11ᵉ édition. — 1784.

Édition dont il est question dans une préface donnée par M. Dubois, dans une édition plus récente faite en 1817 à Châtillon, par Ch. Cornillac.

12ᵉ édition. — 1737.

Autre édition indiquée comme il vient d'être dit dans l'article qui précède.

13ᵉ édition.

Édition de 1738, marquée *cinquième édition an Bregogne.*


Digitized by Google

14ᵉ édition.

Autre édition de la même année.

15ᵉ édition.

Autre édition de la même année.

16ᵉ édition.

Autre édition de la même année.

Il existe en manuscrit une traduction des noëls en français, faite après 1738. Je l'ai vue dans la bibliothèque de M. Joliet, à Dijon.

17ᵉ édition.

Édition de 1772. Elle est indiquée par M. Dubois dans la préface de l'édition de 1817 ou 1825, imprimée par Cornillac, à Châtillon.

18ᵉ édition.

Édition de 1776 avec l'anagramme *Abran Lyron de Modène*. C'est l'édition qu'on rencontre le plus et qui est très-complète.

19ᵉ édition. — 1792.

Noeï borguignon, ai Dijon, ché Ant. Defay, imprimeu, avec un abrégé du Glossaire.

Il existe plusieurs autres éditions sans date et avec un abrégé du Glossaire.

20ᵉ édition.

Édition de 1817 par Ch. Cornillac, imprimeur à Châtillon, avec un abrégé du Glossaire et une préface de M. Dubois, secrétaire de la sous-préfecture de Châtillon.

21ᵉ édition. — 1826.

C'est la même édition que la précédente : un nouveau titre a été seulement ajouté.

Digitized by Google

XIX.

Une réception princière en 1466. — Passage à Amboise de Marguerite de Savoie, comtesse de Wurtemberg, tante de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.

(Communication de M. E. Cartier, correspondant à Amboise.)

EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA MAIRIE D'AMBOISE.

Le 22 septembre 1466, les élus et les notables habitants d'Amboise étaient réunis sur la convocation et sous la présidence de Jean Desquartes, licencié ès lois, lieutenant de Monsieur le bailli d'Amboise.

« Pour savoir qu'il est à faire pour la venue de madame la contesse de Wittemberht, tante du roy nostre sire, et dont le roy, nostre dit seigneur, a escript aux gens de la ville la recevoir, et luy faire tout comme faire se pourra et comme à lui-même, et laquelle doit arriver aujourd'hui en ceste ville. — A esté advisé que madame la contesse sera logée en l'ostel de J. Morin [1], et ses femmes chez Pre Pellé, et ses chevaulx et autres gens en la rue de la Boucherie; et que les gens de la ville iront au devant d'elle avec la procession de l'église Monsr Saint Florentin et le clergé dudit lieu, et lui feront la révérence, et qu'on la défrayera, elle, ses gens et ses chevaulx, et qu'on lui donnera du fruit comme raisins, poires et pommes aux despens de la ville. »

(*Registre des délibérations.*)

La lettre du roi, qui fut lue à l'assemblée, existe aux archives; elle est conçue en ces termes :

« De par le Roy, chiers et bien amez, pour ce que nostre très chere et très amée tante, la comtesse de Wittembergh, laquelle est puis naguerre venue par devers nous pour aucunes ses affaires, s'en va présentement devers nostre très cher et très amé oncle le roy de Secille, et de là, a l'intencion de s'en aller en pelerinaige à

[1] L'hôtel de J. Morin était situé à l'endroit où est l'édifice qu'on dispose pour y placer la mairie et la justice de paix d'Amboise. Cette maison, rebâtie peu d'années après par Pierre Morin, fut achetée par M. le duc de Choiseul, pour y établir la justice et l'administration du duché-pairie créé en sa faveur par Louis XV.


Digitized by Google

Mons[r] Saint Jacques de Galice, nous voulons et vous mandons que vous la receviez et lui faites tout lonneur et la meilleur chere que faire sera possible, tout ainsi que vouldriez faire à nous mesmes, et, en ce faisant, vous nous ferez très singulier et agréable plaisir. — Donné à Montargis, le xvj[e] jour de septembre.

Signé Loys.

La comtesse de Wurtemberg dont il est ici question était Marguerite de Savoie, fille d'Amédée VIII, premier duc de Savoie. Elle avait épousé : 1° Louis III, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, mort en 1434; 2° Louis IV, électeur palatin, mort en 1449; 3° Ulric V, comte de Wurtemberg. Elle mourut en 1480, ayant eu, de son second mariage, un fils nommé Philippe, qui continua la suite des comtes palatins du Rhin. Marguerite était tante de la reine de France, Charlotte de Savoie, fille de Louis, duc de Savoie, son frère. Elle avait été également la tante de Louis XI par son mariage avec Louis III d'Anjou, frère de Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Le roi de Sicile dont il est parlé dans la lettre du roi était René d'Anjou, alors résidant à Angers, mort en 1480 à Aix, n'étant plus réellement que comte de Provence, après avoir été roi de Naples, duc de Lorraine et d'Anjou, comte du Maine. Il était frère de Louis III d'Anjou, fils de Louis II et, par conséquent, beau-frère de la comtesse de Wurtemberg, par son premier mari.

Il est difficile d'expliquer pourquoi Louis XI, qui avait ordinairement sa femme au château d'Amboise, n'y avait pas fait loger la comtesse de Wurtemberg, et pourquoi sa réception solennelle avait été confiée aux habitants. Peut-être fut-ce par précaution contre une maladie contagieuse qui, pendant l'été de 1466 et notamment pendant les mois d'août et de septembre, excessivement chauds, fit un grand nombre de victimes à Paris et dans les provinces. Il paraît, au reste, que l'illustre voyageuse ne voulut pas loger dans la ville et qu'on modifia les dispositions arrêtées avant son arrivée. La procession religieuse et civile la conduisit à une hôtellerie située dans le faubourg d'entre les ponts, où elle coucha. Elle y fut défrayée, elle et sa suite, aux dépens de la ville, mais la dépense ne s'éleva pas à une somme considérable, ainsi qu'on peut le voir par les pièces suivantes, qui se trouvent aux archives

Digitized by Google

d'Amboise, à l'appui du compte du receveur des deniers communs de la ville pour l'année 1466.

« Les esleus sur le fait de la fortification et emparemens et ponts d'Amboise, à Pierre Chaumié, dit Mérigot, receveur illec, salut. Nous vous mandons que des deniers de vostre recette, vous payez et bailliez à Perrenelle la Royere, hostellière de l'Image Nostre-Dame, sur les ponts d'Amboise, la somme de dix huit livres dix sols tournois qui deus lui sont pour la despence de madame la contesse de Virtembergh, tante de la Royne, ses gens et chevaulx, qui estoient au nombre de lvij chevaulx; laquelle passa par ceste ville d'Amboise le xxij[e] jour de septembre dernier passé, allant à Saint-Jacques en voyage, et pour laquelle le Roy nostre sire avoit escript aux gens d'icelle ville la recevoir et lui faire tout tel hommaige et plaisir que faire se pourra et comme on pourroit faire à lui mesme. Les quels gens de la ville ont advisé et délibéré sur ce deffrayer madite dame la comtesse, ses gens et chevaulx, de la despence qu'elle feroit en ceste ville, que on lui donneroit des poires, pommes et raisins de ladite ville. Laquelle a esté en l'ostel de ladite Perrenelle une nuyt et ung jour; et avecques ce lesdites gens de la ville sont allés avec la procession des églises Mons[r] Saint Florentin et Saint Denis au devant de madite dame la comtesse et l'ont reçue honnorablement. Et par rapportant ces présentes avec quictance de ladite Perrenelle, ladite somme sera allouée en vos comptes et rabattue de vostre recepte. Tesmoings nos seings manuels cy mis le pénultième jour d'octobre, l'an mil cccc soixante six.

Signé J. PAPILLON, J. GAUDION, (*elus*).

« Les jours et an dessus dits, ladite Perrenelle a confessé avoir receu dudit receveur la somme dessus dite dont elle s'est tenue à contentement et pour bien payée, et en a quicté et quicte ledit receveur et tous autres. »

Signé AGUILLON (notaire et clerc de la ville.) »

Une note sur papier, détachée de la liasse des pièces justificatives du compte du receveur, établit, ainsi qu'il suit, le détail de la dépense faite pour la comtesse de Wurtemberg :

A l'oste de la Levrière, au bout du pont d'Amboise, pour la



souppée de vj chevaulx	xij^{s}	vj^{d}
Pour despense faite en sa maison	"	xx
Pour xij surcroys[1]	v	"
A Colas Leguenest, pour la souppée de xj chevaux.	xiij	ix
Pour xxxj surcroys	ix	ij
Pour despence	iij	iiij
A l'oste de l'Ymaige Nostre-Dame où est logée Madame, pour viij^{l} de lart[2]	"	"
Pour xij^{l} de beurre	x	"
Pour œufs	v	x
Pour iiij poulles	iiij	vj
Pour cinq pijons	iiij	ij
Pour deux oysons	v	"
Pour xj poussins	viij	iiij
Pour beurre frais	"	v
Pour pain uni xij cars et demi	viij	iiij
Pour vin	liiij	"
Pour fruit	v	"
Pour moutarde	"	x
Pour despence aux compaignons qui vindrent devant	v	iiij
Pour iiij^{l} de chandelle	iij	iiij
Pour charbon	iij	iiij
Pour la journée de xxx chevaulx à ij^{s} j^{d} par jour	lxij	vj
Pour xxx surcroys	xij	vj
Pour farine	"	v
Pour grant pain	ix	"
Pour petits pastés	"	x
Pour trippes	"	v

Du à l'oste .... x^{l} iiij^{s} j^{d}

Pour la belle chere .... xv xj

Somme .... xj^{l}

[1] Les *surcroys* sont vraisemblablement les gens de peine fournis de *surcroît* pour le service extraordinaire occasionné par le passage de la princesse, ou plutôt les personnes de la suite qui couchèrent ce jour-là dans chaque hôtellerie. Nous n'avons trouvé ce mot employé nulle autre part.

[2] Le prix des huit livres de lard n'est pas porté en compte ; est-il compris dans

Deu à loste de la Pye pour la souppée de v chevaulx.	vj	iij
Pour les surcroys.	iij	iiij
A Jamet le Royer, boucher, pour la chair de iiij moutons.	xxxiij	iiij
Pour j quartier de bœuf.	xj	iij
A Perrenelle pour iij conyns (lapins).	v	x
A Luillier pour la souppée de troys chevaulx. . . .	vj	iij
Pour vij surcroys.	ij	xj
Aux serviteurs de l'ostel.	v	"

Somme totale de la despense. . . . . xvj[ll] xix[s] vij[d]

« Je, Pierre Aubert, conseiller et maistre d'ostel du Roy nostre sire, certifie à tous qu'il appartiendra que la despence faicte pour Madame la contesse de Wytembertg, au lieu d'Amboyse, a monté à la somme de dix-huit livres dix sols tournois, laquelle somme a esté payée par Pierre Chaumié, receveur des deniers communs de ladite ville, et ce afferme estre vray. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxiij[e] jour de septembre, l'an mil cccc soixante et six. *Signé* P. Aubert. »

Ce maître d'hôtel du roi était sans doute chargé d'accompagner la comtesse pendant son voyage en France; il certifiait la dépense faite en chaque endroit, au moment du départ, mais il ne la payait pas.

La différence entre la note des dépenses faites dans chaque hôtellerie : 16[l] 19[s] 7[d], et la somme payée 18[l] 10[s] provient vraisemblement du prix des poires, pommes et raisins offerts à la comtesse de Wurtemberg, ou de quelques articles omis. Pour la comptabilité du receveur, on aura tout compris dans la quittance donnée au nom de l'hôtesse de l'Image-Notre-Dame.

La charge qui pesa sur la ville d'Amboise pour cette réception princière ne semble pas lourde; mais il faut considérer que les revenus municipaux étaient alors très-médiocres. Ils consistaient en un impôt sur le vin vendu en détail dans la ville, et un faible droit de passage sur les marchandises. La recette communale,

les dix sous comptés pour le beurre? ou dans le prix de *la belle chere*, salaire accordé pour la cuisine, en sus de toutes les fournitures?

Digitized by Google

d'après les fermes de ces deux droits s'éleva, en 1466, à 245^{l} 10^{s} Ainsi, la dépense de la ville, en cette circonstance, fut à peu près du treizième de la recette totale. Le marc d'argent valant en 1466 environ 9^{l}, les revenus d'Amboise équivaudraient à peu près à 1,500 francs et notre dépense à 110 francs.

On voit, dans ce petit épisode de nos annales amboisiennes, une nouvelle preuve de la parcimonie bourgeoise de Louis XI; nous en avons eu plusieurs autres exemples dans les faits qui se passèrent à Amboise lorsque le roi confia aux habitants la garde de la ville et du château pendant la guerre du bien public[1]. La ville, pour le passage de la duchesse de Wurtemberg, était constituée en frais que Louis XI aurait dû, à tous égards, lui épargner, les faibles recettes municipales étant spécialement affectées à l'entretien des ponts, des murs et fortifications de la ville. Nous trouvons encore dans ces extraits de nos archives des détails curieux sur les usages de cette époque, et sur le prix des denrées.

XX.

Documents relatifs au pèlerinage de Louis XI, à Saint-Claude.

(Communications de MM. Rousset, secrétaire de la Société d'émulation du Jura, et Monnier, correspondant à Lons-le-Saunier.)

Retenu par la maladie et par une longue convalescence, Louis XI n'avait pu accomplir le vœu qu'il avait fait d'aller à Saint-Claude toucher les reliques du patron de cette abbaye. Au mois de février 1482 il revint de Thouars au Plessis-lez-Tours, où il fit toutes ses dispositions pour le pèlerinage projeté. Par des lettres patentes datées du mois de mars, il donna à Saint-Claude « pour la prospérité et santé de sa personne et de son très-cher et amé fils Charles, dauphin de Viennois, » diverses portions de son domaine en Dauphiné, savoir : les châtellenies et terres de Champsaur et Montoison[2], les gabelles de Briançonnais, la notairerie

[1] Voy. Amboise en 1455. *Essais historiques sur la ville d'Amboise et son château,* 1842, in-8°, p. 13 et suiv.

[2] Et non pas *Champsoi* et *Montoisier,* comme il est dit dans la copie de M. Rousset.


Digitized by Google

et écriture de Valentinois et Diois sises au Crest-Arnault, le sextelage de Valence, le péage de Montélimart et autres revenus, le tout montant à la somme de quatre mille livres tournois. Cette pièce, envoyée par M. Rousset, diffère de celle qui se trouve mentionnée dans les *Ordonnances des rois de France*, t. XIX, p. 57, note (*b*), en ces termes : « Louis XI, pendant ce voyage, assigna sur son domaine douze mille livres de revenus au monastère de Saint-Claude. » Nous ne savons où se trouve cette dernière pièce. Celle que nous venons de résumer, en énumérant les concessions royales qui y sont exprimées, ne contient d'ailleurs que les formules ordinaires aux actes de cette nature.

Quant aux autres lettres patentes délivrées pendant le pèlerinage du roi et communiquées également par M. Rousset, elles ont paru présenter plus d'intérêt. Nous les donnons sous le n° 1, sans garantir la parfaite exactitude de la transcription.

Les cinq lettres missives envoyées par M. Monnier, ont été copiées sur les originaux par M. Robert, archiviste du Jura. Nous les publions dans leur ordre chronologique, qu'il est facile de rétablir d'après la suite des faits et aussi d'après la comparaison des autres lettres de Louis XI.

H. B.

I.

[1482.] Avril.

Loys, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous présents et advenir, que nous considérans les tres grans biens et preservacions que Dieu nostre createur ainsi que fermement croions nous a faiz a la santé de nostre personne, de nos enffans, et a la protection et garde de noz royaume, pais et seigneuries; a la priere, intercession et requeste de tres glorieux saint monseigneur saint Claude auquel avons tres singulliere confiance. Et a ceste cause sūmes presentemens venuz en pelerinage au lieu ou son saint corps repose, afin que nostre dit createur de plus en plus a son intercession nous conserve en santé le temps advenir. Pour recongnoissance desquelles choses et autres grandes causes et consideracions a ce nous mouvans, avons donné, ceddé, legué, aulmosné, transporté et delaissé, et par ces presentes de nostre grace especial, propre mouvement, certaine science, plaine puissance et auctorité royal, don-

Digitized by Google

nons, ceddons, leguons, aumosnons, transportons et delaissons a perpetuité, pour nous et noz successeurs, aux religieux et couvent dudit saint Claude et a la table et distribucion conventuelle de ladite abbaye toutes les vignes que nous avons et tenons a nostre main assiz et scituees ou terrouer et vignoble de Chenoue [1]. Pour lesdictes vignes fons et fruis dicelles tant pour ceste annee presente que pour le temps avenir avoir, tenir, posseder, exploiter et doresnavant joir par lesdictz religieulx, couvent, et leurs successeurs en ladicte abbaye. Et les prendre, cueillir, lever et parcevoir par eulx ou par leurs mains ou leurs procureurs comis et desputez perpetuellement et a tousjours et en ordonner et disposer a leur plaisir et voulenté, comme de leur propre chose, doumaine et héritaige, a quelque valleur et extimacion qui se puissent monter comme amorties, et a Dieu, audit monseigneur saint Claude et a ladicte abbaye pour iceulx religieulx et couvent dediées; et lesquelles de nostre plus ample grace nous y avons dediées et amorties, dedions et amortissons par cesdictes présentes. Sans riens y reserver ni retenir a nous ne a nos dictz successeurs, ne que lesditz religieux et couvent et leurs dictz successeurs en ladicte abbaye puissent estre contrains a en vuyder leurs mains ne pour ce en paier a nous ne a nos dictz successeurs ne aucuns comissaires de francs fiefz ou nouveaulx acquestz ne autres noz officiers aucune finance ne indampnité ores ne pour le temps avenir en quelque maniere ne pour quelque occasion que ce soit. Et laquelle finance qui pour ce en pourroit estre due a nous ou a nos dictz successeurs a quelque valleur quelle puisse estre et monter, nous leur avons donnee et quictee, donnons et quictons par cesdites présentes que nous avons pour ce signees de nostre main. Et lesquelz religieux et couvent et leurs successeurs en icelle abbaye seront tenuz prier Dieu, nostre dame et mondit s^{gr} saint Claude pour nostre estat, prospérité et santé de nostre tres chier et tres amé filz le daulphin de Viennois et pour nostre tres amé compaigne la Royne. Et mesmement pour la bonne disposicion de nostre estomac que vin ne aultres viandes ne nous y puissent nuyre et que layons tousjours bien disposé, et aussi prieront Dieu pour les ames de nous, nos dictz filz et compaigne et de noz

[1] Village à 5 kilomètres de Dijon. Il est situé, au pied de la Côte-d'Or, dans un territoire fertile en excellents vins.


Digitized by Google

predecesseurs et successeurs. Et iceux religieux et couvent et leurs successeurs en ladite abbaye nous y voullons estre teñuz et obligez. Et les y avons en ce faisant obligez et obligons par cesdictes presentes. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a nos amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de parlement et de noz comptes a Dijon, generaulx conseillers sur le fait et gouvernement de toutes noz finances en nostre pais de Bourgongne, au bailly de Dijon et a tous noz autres justiciers ou a leurs lieutenans et a chacũn deulx se comme a luy appartiendra que de noz presens don, cession, lay, aulmosne, transport, délaissement, amortissement et octroy ils facent, seuffrent et laissent les dictz religieux et couvent et leurs successeurs en ladicte abbaye joir et user plainement et paisiblement perpétuellement et a tousjours sans leur faire meitre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donné ores ne pour le temps avenir aucun arrest destourbier ou empeschement. Au contraire tout ce que fait, mis ou donné leur seroit, le leur mettent ou facent meitre incontinent et sans delay a planie[1] delivrance et au premier estat et deu, et par rapportant le vidimus de cesdictes presentes fait sous scel royal et quictance ou recongnoissance les dictz religieux et couvent pour une foiz tant seulement, nous voullons nos receveurs ordinaires ou autres a qui ce pourra toucher en estre et demourer quictes et deschargez par nos dictz gens de comptes et tous autres sans aucun contredit ou difficulté, car tel est nostre plaisir. Nonobstant que la valleur des dictes vignes, fons et fruiz dicelles ne soit ci autrement specifiée ne declarée. Que de la valleur et estimacion dicelles ne soient levées descharges par les gens de noz finances que l'on vueille dire que ne les puissions aliener de nostre dommaine. Et quelconques ordonnances, mandemens, restrinctions, deffences et choses a ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable a tousjours, nous avons faict meitre notre scel a cesdictes presentes sauf en autres choses nostre droit et lautruy en toutes. Donné a Arban en Savoye[2], au moys de avril, lan de grace mil cccc quatre vingtz et deux apres pasques[3] et de nostre regne le vingt et ungnieme.

[1] Probablement *à pleine*.

[2] Aujourd'hui Arbent, département de l'Ain, arrondissement et à 20 kilomètres de Nantua, canton d'Oyonnax.

[3] Pâques tombait cette année le 7 avril.

Digitized by Google

II.

[1482.] 22 décembre.

De par le Roy[1].

Chiers et bien amez. Nous avons veu les lettres que vous nous avez escriptez par lesquelles nous mandez vous faire avoir lettres de recommandacion tant en Daulphiné que en Bourgongne pour estre paiez de ce que vous avons donné, laquelle chose avons voulentiers fait.

Touchant la chasse monssieur saint Claude laquelle voulez transummer, nous voullons que le jour de la translacion vous en faictes et sollempnisez la feste chacun an ledit jour. Donné au Plessis du Parc, le xxij^e jour de decembre.

Loys.

Parent.

III.

[1483.] 1er mai.

A noz chers et bien amez les religieux, abbé et couvent de leglise monsieur saint Claude.

De par le Roy.

Chers et bien amez. Nous vous prions que incontinant ces lettres veues vous nous escripvez si vous estes bien assignez de la fondacion quavons faicte en votre eglise et contens de leschange qui vous a este fait ou Daulphiné de ce que aviez en Valentinois. Et aussi si la chasse de monsieur saint Claude est parfaicte et si son glorieux corps est dedans, et auquel jor il y a esté mis pourceque en voulons faire solempnité, et de tout nous advertissez par ce chevaucher de nos escueries que vous envoyons expressement pour ceste cause. Donné au Plesseis du Parc, le premier jour de may.

Loys.

Bessonat.

[1] L'adresse parait omise; elle devrait être la même que dans les lettres suivantes.


Digitized by Google

IV.

[1483.] 5 mai.

A nos chers et bien amez les religieux, abbé et couvent de leglise mons^r saint Claude.

De par le Roy,

Chers et bien amez. Nous vous avons puisnagueres escript nous faire savoir si vous estes contens et bien assignez de votre fondacion et de la récompense de ce que aviez en Valentinois, et aussi si la chasse de mons^r saint Claude est parfaicte et si son glorieux corps est dedens, et auquel jour il y a esté mis, pour ce que desirons de tout notre cuer en faire solempnité. Nous vous prions de rechief le nous faire savoir par ce porteur si quil ny ait point de faulte. Donné au Plessis du Parc, le ve jour de may.

Loys.

Signature illisible.

V.

[1483.) 8 juin.

A noz chiers et bien amez les abbé et couvent de saint Claude.

De par le Roy,

Chers et bien amez. Incontinant ces lettres veues envoiez nous la longueur et largeur des deux guichez par ou lon baize la chasse de mons^r saint Claude. Donné aux Montilz les Tours, le 8e jour de juing.

Loys.

Belant.

VI.

[1483.) 9 juin.

A mes tres honnorez s^rs mess^rs les abbé, religieux et couvent de mons^r saint Claude.

Messieurs, je me recommande a voz bonnes graces. Le Roy

Digitized by Google

vous escript comme verrez. Et pour ce qu'il veult avoir la longueur et largeur des deux guychez qui sont en la chasse de mons[r] saint Claude par ou lon baize ledit monsieur saint Claude, je vous prie que incontinant nuyt et jour vous en envoiez la mesure bien au vray soit en boys ou paincture, ou ainsi que vous adviserez pour le mieulx. Car le Roy y en veult faire faire deux dor pardeca garniz de pierrerie. Et pour ce que lon ne les sauroit faire sans en avoir la mesure bien au vray, je vous prie que vous la m'envoiez par ce present pourteur au mieulx que vous sera possible, et en la plus grant diligence que pourrez. Aussi, messieurs, il me semble que le roy fait faire une chasse autre que celle quil vist quant il y fut derrierement. Et pourceque je ne say sil y a des guichez semblables a celle quil vist, je vous prie envoiez men la longueur et largeur affin quon ne faille pour ce a faire selon lententiou dudit S[r], car il vault beaucoup mieulx les avoir en deux manieres et selon que les deux chasses sont faites. Si vous prie de rechief que ny vueilliez faire faulte. Et atant je prie Nostre Seigneur que vous donne ce que plus desirez. Escript a Tours, le ix[me] jour de juing.

Le tout vostre Jehan Albert, général de France.

XXI.

Liste alphabétique de tous les noms de potiers gallo-romains trouvés dans le département de la Seine-Inférieure, avec indication des localités où ils ont été découverts et des pays où les analogues ont été aperçus.

(Communication de M. l'abbé Cochet, correspondant à Dieppe.)

NOMS DES POTIERS.		LIEUX DE LA DÉCOUVERTE.	PAYS OÙ LES ANALOGUES ont été reconnus.
ADVOCISI.	R.	Forêt de Brotonne.........	Londres, Conflans (Aube).
AMIOR...		Lillebonne.	
ANTEDV.		Rouen.	
ANTICVI.	R.	Neuville, près Dieppe.	
ATILIANO.	R.	Lillebonne et le Landin....	*Idem.*

Digitized by Google

NOMS DES POTIERS.		LIEUX DE LA DÉCOUVERTE.	PAYS OÙ LES ANALOGUES ont été reconnus.
BENAVICI ou BENNICI.	R.	Environs de Dieppe	*Idem.*
BVRDIVI.		Fécamp.	
CACAVA.	R.	Forêt de Maulévrier.	
CASTVS.	R.	Le Landin, près Jumiéges..	Amiens et Londres.
CENSO...		Lillebonne.	
CENSORI M.		Rouen..................	Londres.
OF CFI...	R.	Lillebonne.	
CIISIANI F.	R.	Neuville, près Dieppe.	
CINNANI.		Rouen.	Amiens et Londres.
CLIVAILAO.		*Idem.*	
COS....	R.	Épinay, près Mortemer	Londres.
CRANIANI.		Rouen.	
CRASISA.	R.	Forêt de Maulévrier.......	Elbeuf, Londres, Dalheim, près Luxembourg.
CRASISA F.	R.	Caudebec-les-Elbeuf.	
CRV... M.		Lillebonne.	
DAMINI M.	R.	Les Loges, près Fécamp ...	Londres.
F. MILVS.		Rouen.	
GEMIN..		Londinières.............	Amiens, Londres, en mer près d'Étaples.
GENITORIS.	R.	Forêt de Brotonne	*Idem.*
...II CAMIL. MELISS.	R.	Brachy	Londres, Dalheim, près Luxembourg.
... IICC.	R.	Le Landin.	
IM...		Rouen.	
...IRATI OF.		*Idem.*	
OF ISAS.	C.	Lillebonne.	
OF IV...		Foucarmont.	
IVIN...	D.	Dieppe..................	Amiens.
IVSTI M.		Rouen..................	Conflans (Aube).
LIMETII M.	C.	Forêt de Brotonne.	
MACRINV.	R.	Fécamp.................	Amiens, Bavay, Londres, Colchester.
MAIONI.		Londinières.............	Abbeville.
MALLIA.	R.	Forêt de Maulévrier	Amiens, Londres.
MANERIVS F.		Lillebonne.	
MANSVETI O.	R.	Épinay, près Mortemer.	
OF MANV...		Rouen.	
MASCIT O.		Londinières.	
MAXIMINI.	R.	Forêt de Brotonne	Soissons, Londres, Colchester.
MEDI.	N.	Épinay, près Mortemer.	
MINVVS.		Harfleur	Londres.
MISSI.		Épinay, près Mortemer.	
MO....		Rouen..................	*Idem.*
MOXIMI.		*Idem.*	
OF MVRRAN.		Lillebonne.	
OF MVRRANI.		*Idem*..................	Londres, Colchester.

Digitized by Google

NOMS DES POTIERS.		LIEUX DE LA DÉCOUVERTE.	PAYS OÙ LES ANALOGUES ont été reconnus.
NATO.		Lillebonne.	
NTVRNE.		Rouen.	
OSB. MAI...	R.	Fécamp................	Amiens, Londres.
PAVLLI M.		Rouen..................	Amiens, Paris, Londres, *Landunum* (Côte-d'Or).
P. I. P. I. I.		Londinières.	
PONTI.	D.	Dieppe................	Abbeville, Londres.
PRIMVS.	R.	Rouen et Cany............	Amiens, Bavay, Tours, Paris, le Mans, Limoges, le Châtelet, Londres, Colchester.
PRISCILLIMA.	C.	Lillebonne.	
PRISCILLIMANV.	R.	*Idem.*	
PRVBCV.	C.	*Idem.*	
PRVBCVS.	R.	Forêt de Maulévrier.	
QVIAÏSSA M.	R.	*Idem.*	
REGINI.	R.	*Idem*..................	Londres, Colchester.
RVFI.	R.	Le Landin..............	Amiens, Bavay, Paris, Londres.
SATVRI OF.		Rouen.	
SCOTIS...		Lillebonne.	
SECVN M.	R.	Forêt de Maulévrier.......	Londres, Colchester, Mayence, Gièvres, près Blois.
SENECA.	R.	Forêt de Brotonne.........	Colchester.
OF SEVER.		Rouen..................	Amiens, Tours.
SEVERI.	N.	Épinay, près Mortemer.....	Tours, le Mans, Paris, Laval, Jublains, le Vieil-Évreux.
OF SEVERI.	R.	Fécamp et le Landin.	
SIL...ANI.	C.	Lillebonne.	
SILVANI.	R.	Le Landin..............	Limoges.
SINATAS.	R.	*Idem.*	
SVARTI M.	R.	*Idem.*	
SVLPICIANI.		Lillebonne..............	Londres, Colchester.
TO(CC)A M.	R.	Neuville, près Dieppe.	
TVLLVS F.	R.	Lillebonne..............	Londres.
VAPILADI.		Rouen.	
VENERAN.	R.	Forêt de Maulévrier.......	*Idem.*
VERECVNDI ou VEROCANDI.	R.	Neuville, près Dieppe......	Colchester, Londres.
VERO(N)ISSA.	R.	Fécamp.	
VIBIVS.		Lillebonne.	
VIMI F.		Rouen.	

A la suite des noms de potiers nous avons placé de grandes lettres initiales. R signifie que le nom, et le vase qui le porte, sont déposés au musée départemental des antiquités de Rouen; C indique le musée de la société des antiquaires de Normandie à Caen ; D veut dire la bibliothèque publique de Dieppe, et N celle de Neufchâtel.

Digitized by Google

Catalogue des noms de verriers gallo-romains trouvés dans le département de la Seine-Inférieure.

NOMS DES VERRIERS.	LIEUX DE LA DÉCOUVERTE.	PAYS où les analogues ont été reconnus.
AMARANVS F.	Forêt de Brotonne.	
DACCIVS F.	Neuville, près Dieppe.	
D. R.	Yébleron.	
F.	Neuville, près Dieppe.	
FRO.	Lillebonne, Cany, Dieppe, Eslettes, près Rouen, Château-Gaillard, près Étretat.	Amiens, Éturquerais (Eure).
FRON.	Neuville, près Dieppe	Amiens.
FRONI.	*Idem.*	
FRONT. S. C. F.	Le Bois des Loges, près Fécamp, Eslettes, près Rouen.	
F. P. FRONT.	Le bois des Loges, près Fécamp	Amiens.
FRONTINIANA S. C.	Neuville, près Dieppe......	Bréquerèques, près Boulogne.
FROTI.	*Idem.*	
S. G. B.	Cany.	

Tous ces noms et marques ont été découverts dans la Seine-Inférieure, sur des vases de verre trouvés de 1840 à 1854. Ces vases sont déposés au musée d'antiquités de Rouen, fondé par le conseil général du département.

XXII.

Notice sur les mosaïques de Jurançon (Basses-Pyrénées).

(Communication de M. Charles Lecœur, correspondant à Pau.)

On a découvert, en mars 1850, sur le territoire de la commune de Jurançon, près le pont d'Oly, à 3 kilomètres de Pau (Basses-Pyrénées), dans un pré situé sur la rive gauche de la Néez, entre cette rivière et la route de Pau aux Eaux-Bonnes, les restes d'un édifice dont le plan paraît complet et dont plusieurs salles ont conservé leur pavage en mosaïques de couleur.

Digitized by Google

On avait d'abord donné à ces ruines le nom de mosaïques de Pont-d'Oly, nom que j'avais moi-même, quoique à regret, adopté dans une première communication publiée, en 1850, dans un numéro du Bulletin[1]. A cette dénomination, convenable seulement pour les habitants des environs, j'ai cru devoir substituer celle de mosaïque de Jurançon, nom qui indique de suite, et pour tout le monde, une position géographique bien déterminée.

Il était de tradition que sur le point où est située cette mosaïque, et sur le point correspondant de l'autre rive de la Néez, le sol recouvrait de vastes constructions. Les petits cubes de marbre, de pierre et de terres cuites trouvés fréquemment sur ces deux points venaient sérieusement à l'appui de cette tradition.

Déjà, plus d'une fois, des découvertes avaient été faites, et nous voyons dans la statistique publiée en l'an x, par M. Serviez, alors préfet des Basses-Pyrénées, qu'on venait de trouver, à peu de distance de Pau, sur la route conduisant aux Eaux-Bonnes, une mosaïque assez considérable recouverte de sol végétal.

Plus tard, en 1807, M. de Castellane étant préfet, on découvrit au même endroit deux fragments de mosaïque qu'il fit transporter à la préfecture, encadrer et placer dans le vestibule de l'hôtel. Mais, depuis, sous l'un des successeurs de M. de Castellane, on fit, à l'occasion du badigeonnage du vestibule, disparaître ces deux fragments, qui furent relégués dans un bûcher, où ils ont dû passablement souffrir, et où nous sommes parvenu, non sans peine, à les découvrir. Les ayant jugés dignes de quelque intérêt, nous en avons donné un dessin (pl. IV, fig. 1 et 2.)

Ce fut sur ces indications, qui lui furent communiquées par le bibliothécaire de la ville, M. Hatoulet, qu'un jeune Anglais, M. Baring, fit commencer des fouilles dirigées avec une précipitation très-regrettable, qui amena les détériorations les plus fâcheuses. Depuis, les cantonniers de la ville employés à la garde des mosaïques continuèrent les fouilles et les amenèrent au point où nous les avons dessinées.

Dans sa statistique publiée en l'an x, M. Serviez disait que le dessin, parfois incorrect, et que l'exécution, souvent mauvaise, de ces mosaïques, avaient donné à penser que ces ruines appartenaient à un édifice bâti par les Maures, lors de leur invasion au VIIIe siècle.

[1] *Bulletin des comités, Archéologie*, t. II, p. 254.

Digitized by Google

Cette supposition ne nous semble pas discutable. D'abord, il paraît certain que les Maures ne sont pas entrés en France par le Béarn. Ils n'ont traversé le Béarn que dans leur fuite, pendant laquelle ils ne fondèrent rien, mais détruisirent, au contraire, tout ce qui se trouva sur leur passage. De plus, à part les lions de l'Alhambra et les peintures de la salle du jugement, peintures faites par un renégat chrétien, nous n'avons trouvé dans les édifices arabes aucunes représentations d'animaux; ici, au contraire, nous en avons un grand nombre. Mais ce qui nous paraît plus concluant encore, c'est que le plan de l'édifice qui nous occupe et tous les détails de ses mosaïques indiquent, à n'en pouvoir douter, un édifice romain. Ces ruines nous paraissent donc, comme nous le disions dans notre première communication, appartenir à l'époque de la domination romaine. La résistance opiniâtre des peuples de la Novempopulanie, dont le Béarn faisait partie, avait dû nécessiter la création de postes militaires nombreux et importants. Or, à Gindalos, sur la hauteur, au nord-est et à peu de distance de nos mosaïques, existait un camp qui défendait l'entrée de la vallée et dont on voit encore les traces. Il est donc probable que les chefs avaient fait construire au pied de ce camp, sur les bords de la Néez, soit une villa, soit un établissement de bains.

Nous penchons fortement pour cette dernière destination, et nous pensons que les raisons à l'appui découleront naturellement tant de l'examen des dessins graphiques que des explications qui vont les accompagner. Les terres de recouvrement n'ayant au plus en moyenne que $0^{m},50$, nous dirons d'abord que, si près d'un sol souvent remué par la charrue, ces ruines n'ont pas offert d'objets de détail capables d'apporter une part d'éclaircissements. Les seuls objets trouvés, et dont il reste seulement quelques débris, se composaient de briques fort belles, de tuiles plates en grand nombre et de leurs canaux de recouvrement, d'un tailloir de chapiteau, de deux moitiés d'amphores qui ont disparu, d'un chapiteau composite très-fruste, en marbre blanc, de $0^{m},17$ de diamètre sur $0^{m},27$ de hauteur, et enfin d'un segment de meule en granit provenant d'un moulin à bras. Ces deux derniers objets sont conservés à la bibliothèque de la ville.

Malgré la richesse des mosaïques, ce qui reste de l'édifice indique une construction d'un caractère provisoire; aucune des

Digitized by Google

salles ne paraît avoir été voûtée; les murs, dont une partie dépasse à peine le sol, ont l'épaisseur de ceux de nos habitations particulières; ils sont construits en petits matériaux composés de cailloux roulés, de moellons calcaires et de quelques grès rouges; nulle part, pas même aux angles de l'édifice, ne se montre la pierre de taille; les marbres n'y sont employés qu'en dalles de revêtement fort minces. Cependant les deux fragments de chapiteaux en marbre blanc trouvés dans les fouilles font supposer que des colonnes et des chapiteaux ont dû être enlevés à une époque postérieure à celle de la destruction de l'édifice, et employés à d'autres constructions. Cette hypothèse paraît d'autant plus admissible que d'autres ruines romaines, en apparence beaucoup moins importantes et dont il reste à peine quelques traces, celles de Bielle, dans la vallée d'Ossau, ont fourni à la jolie église de ce bourg de belles colonnes de marbre, bien certainement antiques.

A peu d'exceptions près, les mosaïques de Jurançon se montrent d'un bon dessin, mais leur exécution est généralement peu régulière et accuse l'emploi d'ouvriers peu faits à ce genre de travail. Ces mosaïques sont composées de petits cubes de o^{m},01 de côté. Ces petits cubes sont, les uns en marbre, les autres en pierre ou en terres cuites.

Le plan figuré (pl. II) semble par ses lignes extérieures indiquer une chose complète. D'ailleurs, les fouilles faites au sud et à l'ouest n'ont mis à découvert que des traces de murs X qui ne présentent aucun intérêt. Elles peuvent avoir appartenu à des dépendances des constructions principales, mais elles semblent ne s'y relier que fort indirectement.

L'édifice se composait de seize salles, dont huit ont conservé la plus grande partie, ou tout au moins une notable partie de leur pavage en mosaïques de couleur.

Ces salles sont disposées de la manière suivante[1] :

1° A l'est, et parallèlement au cours de la Néez, s'étend une galerie ou portique A, de 30^{m},04 de longueur dans œuvre, sur une largeur de 3^{m},74. Le sol de cette galerie est pavé en mosaïque reposant sur une forte couche de ciment rouge, de o^{m},05 d'épaisseur, dressée sur un béton grossier formé de débris reliés à leur sommet par la couche de ciment qui la recouvre. Le dessin se

[1] Voir planche II.

Digitized by Google

MOSAÏQUES DE JURANÇON

(BASSES PYRÉNÉES)

Coupe sur l'impluvium

Échelle de 0m 005 pour mètre

Corridor D *Bassin E* *Corridor D*

Plan général des Fouilles

Échelle de 0m 005 pour mètre

X

R Q p P O n' N f

E e D

I J C G H δ B M

O N S E

Néez Rivière

Imp. L. Chardon aîné, 30, r. Hautefeuille, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

compose de trois compartiments (pl. III) : le premier, celui du milieu, est formé de demi-cercles disposés en écailles dont le fond est jaune, et sur lesquelles se détachent trois petites fleurs. A droite et à gauche de ce compartiment on en voit deux autres semblables entre eux et composés d'étoiles à quatre points. Les branches de ces étoiles et la couronne sur laquelle elles se réunissent sont découpées de petites feuilles blanches, et se détachent sur un fond rouge. L'espace resté vide entre les branches renferme des losanges alternatifs, bleus et gris, encadrés de filets de couleur, et dont le fond est orné de quatre-feuilles. L'ensemble de cette mosaïque est encadré d'une riche bordure de $0^m,48$, arrêtée par des filets noirs et rouges et dont le fond blanc est parcouru par un enroulement d'un excellent effet. Le pavé de cette pièce était dans un bon état de conservation, mais il a beaucoup souffert.

Le mur E. de cette galerie a été relevé pour soutenir la charpente destinée à l'abriter ; mais, au moment des fouilles, ce mur ne s'élevait pas même tout à fait au niveau du sol. Cette circonstance doit faire supposer que cette galerie était entièrement ouverte du côté du soleil levant et que le toit en appentis qui la recouvrait était supporté par des colonnes, soit que ces colonnes aient été enlevées, soit qu'elles aient été construites en petits matériaux recouverts de stuc, et que leur ruine ait été facilement déterminée par la chute du toit.

2° A l'extrémité nord de cette galerie, est une pièce rectangulaire B, de $4^m,66$ sur $3^m,78$. Rien n'indique l'emplacement des baies d'entrée; cependant, comme le mur séparant les deux pièces B et L s'élève partout un peu au-dessus du sol, et que celui qui est commun avec la galerie est, au contraire, surtout vers l'axe de cette pièce, un peu au-dessous du sol, on doit penser que la pièce B n'avait de communication qu'avec cette galerie. Le mur commun entre B et L porte encore par le pied du côté de B la trace d'un enduit de 13 millim. d'épaisseur et qui paraît recouvert de stuc. Le sol de cette pièce B conservait encore quelques restes de mosaïques dont le dessin était formé de cercles tangents enveloppés d'une zone d'entrelacs composés de filets de couleurs variées. La bordure de $0^m,33$ de largeur se composait d'une bande rouge, d'une bande jaune et de deux bandes blanches, toutes séparées entre elles par des filets d'un noir bleu.

3° A gauche de la galerie se trouve une autre pièce rectangu-

Digitized by Google

laire C, de 4^{m},50 sur 3^{m},74. Le sol de cette pièce se trouvait recouvert d'une couche de terre végétale d'une très-faible épaisseur, aussi le pavage et l'aire qui le supportait ont-ils complétement disparu. Le sous-sol est traversé par plusieurs conduits en maçonnerie, grossièrement construits en cailloux et en moellons. Le conduit principal porte à sa naissance une largeur de 0^{m},40, réduite à 0^{m},20 vers son extrémité opposée. A son point de départ il communique par une ouverture de 0^{m},40 avec un emplacement carré de 0^{m},60 de côté. Le conduit principal reçoit cinq embranchements, dont deux se relèvent verticalement dans l'épaisseur du mur séparant C de A; deux autres dans le mur opposé, et le cinquième dans le mur séparant C de I. Ces conduits viennent affleurer les parements intérieurs des murs. Les matériaux composant la naissance du conduit principal paraissent avoir été fortement chauffés.

4° Dans l'axe du grand côté de la galerie ou promenoir A, il existe un *atrium* composé des corridors ou portiques DD,D'D'. enveloppant un *impluvium* E. Cet atrium est terminé par un hémicycle F. La partie rectangulaire a de longueur 9^{m},70, et de largeur 7^{m},94; la largeur du portique est de 1^{m},65; le bassin de l'impluvium a 5^{m},52 sur 3^{m},26 dans œuvre, et le diamètre de l'hémicycle est de 5^{m},52.

Aux deux endroits où nous avons figuré des baies ouvrant sur la galerie, aucun tableau un peu arrêté, aucun ébrasement en mosaïque ne les indiquait; mais dans ces deux endroits seulement le mur déprimé affleurait le sol, tandis que, dans le reste de la longueur du corridor D, ce mur avait conservé une hauteur de 0^{m},32. Du reste, le pavage de ces ébrasements devait former au-dessus du sol une petite saillie de deux à trois centimètres.

Le pavage des portiques D et D' (pl. III) est encore dans un bon état de conservation. Ces portiques devaient être abrités par un toit en appentis supporté par quatre colonnes placées aux angles du bassin, mais dont nous n'avons retrouvé aucune trace.

Le bassin de l'impluvium n'a que 0^{m},25 de profondeur. Les petits murs qui l'environnent sur ses quatre faces ne dépassent pas de plus de 0^{m},07 le sol du portique. Ces murs sont construits en débris de briques et de tuiles à rebords, hourdés en ciment rouge, et sont enveloppés sur leurs trois faces apparentes de dalles en marbre blanc de 27 millimètres d'épaisseur. Les dalles verti-

Digitized by Google

cales sont fixées à la maçonnerie par de petites pattes en fer plat portant un crochet rond recourbé; elles sont espacées de $0^m,45$ environ, et ressemblent à celles actuellement employées par les marbriers pour relier entre elles les diverses parties de nos chambranles de cheminées.

Au centre du bassin, et formant une légère saillie, paraissait l'orifice d'un tuyau de plomb de $0^m,027$ de diamètre. Ce tuyau a disparu; un second tuyau également en plomb débouche au point *e* dans la paroi intérieure du mur ouest du bassin, traverse souterrainement le portique et reparaît à l'extérieur en *f* dans une longueur de 2 mètres environ. Il était recouvert d'une tuile à canal et il est protégé dans son passage à travers le mur par deux tuiles aussi à canal et juxtaposées. Un peu au-dessus, au même point *d*, deux autres tuiles disposées de la même manière, indiquent qu'il existait là encore un autre tuyau. De ces deux tuyaux, l'un, le supérieur, devait être un tuyau d'arrivée : c'est celui qui n'existe plus et qui venait aboutir au centre du bassin; l'autre, en raison de sa pente, est évidemment un tuyau de décharge. Ces tuyaux, ou ce dernier seulement, devaient suivre le canal *ff*, ou du moins y jeter leurs eaux. Ce canal était voûté dans une partie de sa longueur; l'autre partie était recouverte de larges pierres brutes employées journellement dans les constructions voisines sous le nom de *lavasses*.

Le bassin E (pl. III), du milieu duquel s'élançait un jet d'eau, était pavé en mosaïque posée sur ciment. Il était peuplé d'une grande quantité de poissons variés et dont les couleurs sont nuancées avec art. Il manquait déjà une partie de ce pavage quand nous l'avons dessiné; mais depuis plusieurs autres parties ont disparu. La bordure qui l'encadre se compose de filets rouges, blancs et noirs.

Le pavé de l'hémicycle est séparé de celui du corridor D' par une petite dalle en marbre blanc posée verticalement et dépassant de $0^m,02$ le sol de ce corridor. Le pavé de l'hémicycle affleure cette dalle, et, à part l'effet de son affaissement, il présente du sommet de l'arc au centre une pente de $0^m,15$. Le mur circulaire avait conservé une hauteur de $0^m,60$ environ.

5° A gauche de l'atrium se trouve une pièce rectangulaire G, de $3^m,84$ sur $4^m,55$. Il ne restait du pavage de cette pièce qu'une grande partie de sa large et riche bordure (pl. III), à présent presque entièrement détruite. Elle était composée de divers filets

Digitized by Google

rouges, blancs et noirs, et de deux rangs d'entrelacs alternant avec deux cordons de feuilles trilobées de couleurs variées. On n'apercevait du motif milieu qu'une légère amorce reproduite dans notre dessin. Cette mosaïque reposait sur une épaisse couche de ciment rouge. Le sol de cette pièce est élevé de $0^m,10$ au-dessus de celui de la pièce H. Le sous-sol est traversé par deux canaux qui se croisent en diagonale, et par un canal principal ayant son entrée à l'ouest, au point *g*, entre deux petits murs sur lesquels s'appuyait une voûte dont on voit encore les retombées, qui sont au niveau du sol intérieur. Les canaux ou conduits souterrains sont recouverts de lavasses. Au pied des murs on voit encore des parties de revêtements en marbre blanc formant avec la forte couche de ciment qui le reçoit une épaisseur de $0^m,08$.

6° Au-dessous de la précédente, on voit une petite pièce H de $4^m,55 \times 2^m,49$. Son pavage, posé sur une forte couche de ciment, est brisé en plusieurs parties affaissées et fortement inclinées vers le centre. Cet affaissement semble indiquer là aussi l'existence de conduits souterrains. Le dessin du pavage (pl. III) est formé de losanges riches de détails et de couleurs, et séparés entre eux par des bandes d'entrelacs; la bordure est légère et gracieuse.

Le pied des murs a conservé une large plinthe en marbre blanc de $0^m,034$ d'épaisseur et de $0^m,25$ de hauteur. Le mur séparant les pièces G et H est hourdé en ciment; la porte ouverte dans ce mur est la seule de l'édifice qui soit parfaitement indiquée et qui ait conservé son pavage en mosaïque. Il est divisé en petites bandes transversales découpées en écailles. On peut observer qu'en regard de chacune des deux portes ouvrant dans cette pièce il existe un enfoncement de $0^m,07$ figurant de fausses portes; ces enfoncements ne sont pas précisément pratiqués dans le corps des murs, ils sont formés au moyen de petits contre-murs appliqués et construits après coup : aussi ont-ils a peu près disparu.

7° A gauche de ces deux pièces se trouve une grande salle I, terminée au sud par un hémicycle. Cette salle a $6^m,82$ de largeur sur $12^m,40$ de longueur, mesurés du fond de l'hémicycle, dont le diamètre est de $5^m,12$. Le sol de cette salle était pavé d'une mosaïque dont le dessin en étoiles est parfaitement semblable à celui de la galerie A, ce qui, lors de notre première communication, faite avant que le sol fût complétement déblayé, nous avait fait penser que cette galerie se retournait d'équerre. Cette erreur, re-

Digitized by Google

produite dans le plan gravé publié en 1850 dans le Bulletin des comités, doit être aujourd'hui rectifiée. La crainte que nous avions alors de voir d'un instant à l'autre ordonner, comme nous en étions menacés, le comblement des fouilles, ne nous permettait pas d'attendre un déblayement complet; autrement nous aurions trouvé, comme nous l'avons trouvée plus tard, la trace évidente du mur de la galerie A se prolongeant dans toute la longueur de la pièce I, dont alors le périmètre, complétement dégagé, nous aurait montré une large bordure à fond rouge découpée de palmettes blanches et noires, bordure tout à fait différente de la bordure à fond blanc et à enroulement qui encadre le pavage de la galerie A.

A gauche, sur le sol de l'hémicycle, existait un fragment de mosaïque dont on ne retrouve plus les traces.

Dans le mur de l'ouest, on aperçoit au point *i* une ouverture qui sans doute communiquait à des conduits souterrains. De ce point *i* partaient extérieurement des caniveaux en terre cuite, aujourd'hui détruits; ils côtoyaient le mur et se retournaient d'équerre selon l'un des pied-droits de la voûte *g*.

Au sommet de l'hémicycle il existe un emplacement rectangulaire *i'* de 1^{m},20 × 1^{m},37. Les murs sont grossièrement construits. Au point de tangence de cet emplacement avec la courbe de l'hémicycle, on voit encore une large dalle brute de 0^{m},70 × 0^{m},60 et de 0^{m},08 à 0^{m},12 d'épaisseur; cette dalle semble calcinée et paraît avoir servi de dalle d'entrée du feu.

On n'a fouillé aucune partie du sous-sol de cette pièce I; mais outre l'ouverture *i*, un conduit vertical, placé près de la porte communiquant à la pièce J, semble indiquer l'existence de quelque conduit souterrain.

8° A l'ouest de la salle précédente, est une autre salle J, de 6^{m},80 sur 2^{m},50. Dans le mur du fond s'ouvre une grande niche circulaire en plan, et dont le diamètre est de 2^{m},60.

Le pavage et l'aire de cette salle étaient complétement détruits; mais le sous-sol ne manque pas d'intérêt. Il présente un conduit principal communiquant avec l'extérieur par une ouverture de 0^{m},45 de côté, pratiquée dans le mur du sud, entre deux petits murs indiqués sur le plan. Ce conduit principal, carré et de 0^{m},30 de côté, se prolonge jusqu'à l'axe de la pièce J. De ce point, le conduit se bifurque du côté du nord, et se redresse verticalement dans le mur à fleur du parement intérieur. Un autre embranche-

Digitized by Google

ment, partant aussi de l'axe de la pièce, se dirige vers la niche, où il se bifurque également pour se relever verticalement sur deux points du mur circulaire de la niche.

Tous ces conduits verticaux sont formés au moyen d'un enfoncement carré de 0m,17 de côté; leurs parties antérieures sont formées par des tuiles à canal de 0m,42 de hauteur et de 0m,17 de diamètre à l'une de leurs extrémités, et de 0m,14 à l'autre.

9° A droite de l'atrium, on voit une grande salle rectangulaire K, de 6m,82 × 7m,82.

Cette salle K, offre un pavage en mosaïque reposant directement sur le sol ou sur une couche très-mince de ciment. Cette mosaïque est d'une bonne exécution et d'un excellent effet. Elle est formée de cercles tangents (pl. III). Ces cercles sont au nombre de huit sur l'un des côtés, et de sept et demi sur l'autre, bien que dans le dessin d'ensemble nous ayons figuré d'un côté huit cercles et de l'autre sept et deux moitiés. Cette rangée de demi-cercles n'existe que du côté de la galerie A.

La bordure est ornée de rinceaux verts et de rosaces rouges.

Cette salle K ne paraît avoir aucune communication avec la salle voisine L, car leur mur séparatif conserve une hauteur moyenne de 0m,25, et de plus le pavage de la salle L est plus élevé de 0m,16 que celui de la salle K.

10° Une salle L, de 6m,82 sur 8m,02. La mosaïque de cette pièce repose sur une épaisse couche de ciment rouge. Cette mosaïque est encadrée d'une large bordure ornée d'enroulements et découpée de feuilles de vigne et de grappes de raisin alternant entre elles. Le pavage est formé de cercles dont l'intérieur est orné de dessins trilobés. Ces cercles sont réunis entre eux par des olives chevronnées de diverses couleurs. Les intervalles des cercles sont remplis par des quatre-feuilles environnés d'entrelacs concentriques aux cercles.

Ce pavage est interrompu dans une partie de sa surface par une grande croix latine (pl. IV) à branches symétriquement égales, et dont le contour est arrêté par une bande rouge entre filets noirs. Sur le fond blanc de cette croix se détache, en mosaïque de couleur, une tête colossale. Un trident passant sur le côté gauche de la poitrine, et s'élevant au-dessus de la tête, indique une figure de Neptune Les quatre bras de la croix sont parsemés de poissons d'espèces et de couleurs variées.

Digitized by Google

Cette mosaïque, au moment de sa découverte, était dans un bel état de conservation; mais comme celles des autres salles, après avoir eu beaucoup à souffrir de la précipitation avec laquelle les fouilles ont été commencées, elle a eu plus à souffrir peut-être des dévastations volontaires, et nous avons vu des gens détacher avec le pied et la canne des pierres de cette mosaïque, dans le seul but de posséder des pierres provenant de la tête du Neptune ou des poissons qui l'entouraient[1].

11° La surface de la salle voisine M se compose d'un parallélogramme et de trois niches circulaires, dont deux ont un diamètre de $2^{m},18$ et la troisième un diamètre de $4^{m},68$, mesurés des côtés du parallélogramme sur lequel ces niches viennent s'appuyer.

Cette pièce, récemment découverte, et qui paraît compléter l'édifice du côté du nord présente un pavage riche et varié (pl. IV). Il se divise en quatre parties distinctes. Celle occupant le parallélogramme est ornée de dix grand poissons disposés deux à deux parallèlement aux diamètres des petites niches. Ces dix poissons se dessinent sur un fond blanc, semé en outre d'un grand nombre d'autres poissons, de formes et de couleurs variées. La deuxième et la troisième partie se composent de la surface des deux petites niches, surfaces occupées chacune par une coquille de couleur jaune, découpée de côtes rouges et noires portant des dentelures destinées à rendre moins dure la transition des couleurs. La quatrième partie, formée de la surface de la grande niche est séparée de la partie rectangulaire par une large frise semblable à la bordure de la salle L. Le milieu de la surface de la grande niche est occupé par

[1] Ceci nous rappelle ce qui se passait, il y a peu de temps encore, dans l'ancienne cathédrale de Lescar, près de Pau. Plusieurs personnes nous ont montré des pierres de la mosaïque du chœur de cette église, pierres détachées en leur présence par le sacristain, qui les leur remettait dans l'espoir sans doute d'une bonne main plus forte. Ce fait est d'autant plus regrettable que la mosaïque de Lescar paraît être fort intéressante. Elle porte la date certaine de 1141.

M. Didron, secrétaire de l'ancien comité des arts, nous avait invité à faire un dessin de cette mosaïque, mais elle était engagée sous le plancher des stalles, dans lequel des trappes réservées permettent d'en apercevoir quelques parties seulement.

Le déplacement de ces stalles serait peu coûteux et permettrait de faire un dessin complet de ce qui reste. Nous serions tout disposé à faire ce dessin, mais nous considérons qu'il est, quant à présent, impossible de l'entreprendre, et nous ne pouvons qu'appeler sur cette mosaïque l'attention du comité.

Digitized by Google

un fragment de buste colossal, dont les restes rappellent le Neptune de la salle L. La tête paraît enveloppée d'une espèce d'auréole verte, dont le contour est arrêté par un filet noir. Sur cette figure une ancre est disposée à peu près comme le trident sur la figure du Neptune. A droite, une femme entièrement nue, ceinte d'une écharpe flottante, affecte l'attitude d'une Renommée. Autour d'elle sont groupées diverses représentations de poissons. A gauche, deux pieds disposés comme ceux de la figure de droite montrent assez qu'il existait de ce côté une seconde figure placée symétriquement.

Cette mosaïque semble reposer sur le sol nu et sans couche de ciment. Ce sol est beaucoup au-dessous du niveau de celui de la salle L. La différence de niveau est de $0^m,60$ en *a* et de $0^m,77$ en *b*. Le sol de la salle M offre donc une pente de $0^m,17$ du côté de la rivière. Cette pente et les banquettes[1] régnant autour de cette salle nous auraient donné à penser qu'elle pouvait avoir servi de piscine; mais le pavage posé sur un sol nu sans couche de ciment, ne permet pas de s'arrêter à cette idée. Ces banquettes en maçonnerie ont $0^m,34$ de hauteur et $0^m,19$ de largeur. Elles sont construites en briques et en débris de tuiles plates à rebords hourdées en ciment rouge. La face antérieure est recouverte d'une couche de ciment de 25 à 30 millimètres d'épaisseur.

12° A l'ouest, et presque dans l'axe de la salle L, se trouve une petite pièce rectangulaire N, de $3^m,54 \times 2^m,39$. Rien n'indique l'emplacement d'une porte de communication entre L et N. Le sol de N est élevé de $0^m,10$ au-dessus de celui de L. On ne reconnaît également aucune communication entre N et les pièces O et P. Du côté de la salle P, le mur affleure le sol. On peut remarquer, sur un point du parement intérieur, une petite dalle en marbre de $0^m,80$ de long placée verticalement et dépassant de $0^m,01$ le sol de N. Cette dalle est retenue au moyen de trois petites pattes en fer scellées dans le ciment. Malgré cette indication, nous ne pouvons supposer en cet endroit une baie de communication entre N et P, car cette baie viendrait couper une partie de la grande niche de la salle P, ce qui est d'autant moins admissible que rien n'empêchait de reculer cette baie au delà de la niche;

[1] Voir, planche IV (*Jurançon*, 3), le détail des murs circulaires et des banquettes en briques avec enduit en ciment.

Digitized by Google

nous pensons donc qu'il existait plutôt en cet endroit une petite niche carrée recevant quelque bassin.

Le pavage de la salle N, actuellement fort détérioré, était au moment des fouilles un des mieux conservés. Ce pavage repose sur une épaisse couche de ciment. Le dessin se compose de cercles (pl. III), de losanges et de carrés alternant entre eux et ornés de feuilles de vignes, de grappes de raisins et de quatre-feuilles. Le milieu est occupé par une couronne de feuillage, et la bordure est ornée d'un enroulement de feuilles dentelées.

On remarque à droite, dans le mur extérieur, un tuyau de décharge incliné du côté du canal *f*, ou plutôt non pas le tuyau lui-même, mais les deux tuiles à canal superposées, qui le protégeaient dans son passage à travers le mur.

Attenant à cette pièce on remarque aussi un réservoir carré *n'* dont les murs sont recouverts d'une épaisse couche de ciment rouge de 0^{m},07 d'épaisseur. Ce bassin a de côté 1^{m},10. Le fond du réservoir était formé par une autre couche de ciment de 0^{m},10 d'épaisseur sans massif au-dessous. Cette couche horizontale, ainsi que les couches verticales, était fortement arrondie dans les angles. Un conduit renfermé entre deux tuiles à canal servait aussi de tuyau de décharge.

13° La pièce voisine O ne présente ni pavage ni aucune autre particularité.

14° Le sol actuel de la salle P est de 0^{m},60 plus bas que celui des pièces voisines. Les murs qui l'entourent dépassent de peu le sol de ces pièces, et rien n'indiquait l'emplacement de baies de communications. Ces murs sont, à l'exception de celui de l'ouest, percés de tuyaux verticaux dont le parement était formé par des tuiles plates à rebord, détruites à présent, mais dont il existait en place plusieurs fragments.

La pièce P était séparée de la pièce Q, du moins jusqu'au niveau du sol des salles voisines, par un petit mur percé de deux arcades, dont on voyait encore les retombées Des traces semblables en *p* indiquaient qu'un mur pareil avait existé en cet endroit.

15° La salle Q présente les mêmes dimensions, la même forme et les mêmes circonstances que la salle P.

Nous sommes disposé à croire que ces deux salles n'en formaient qu'une seule. Les petits murs minces qui les divisent sur

Digitized by Google

plusieurs points, et les larges tuyaux verticaux disposés dans les murs, nous portent à penser qu'il existait pour ces deux pièces, peut-être réunies en une seule, un plancher suspendu supporté par les petits murs percés d'arcades et par des tuiles à canal posées verticalement et supportant des tuiles plattes à rebord, dont le plancher suspendu se serait trouvé composé. Cette disposition rappellerait celle du *sudorium* des bains de Pompéia. Le grand nombre de débris de tuiles antiques trouvées sur l'emplacement des pièces P et Q semblerait justifier cette hypothèse. Le chauffage des tuyaux et du plancher se serait opéré par la salle R, dont le sol est de $0^m,47$ plus bas que celui des salles P et Q.

16° La salle R présente un sol plus bas de $0^m,47$ que celui des salles P et Q. Des masses assez considérables de béton sur un point semblent accuser les débris d'un réservoir ou d'un fourneau.

Cette salle pouvait être destinée au chauffage des pièces voisines.

Maintenant que nous avons donné la description de toutes les salles dont se compose l'édifice qui nous occupe, nous terminerons en disant de nouveau que l'aspect seul du plan général indique, par la disposition de ses lignes extérieures, une chose complète et pouvant être tout à fait indépendante des constructions environnantes.

Quant à la destination de cet édifice, le plan et les observations faites sur place nous donnent à penser qu'il s'agit d'un établissement de bain réservé aux chefs militaires du camp voisin. Ces bains ne comprennent pas, comme les bains publics, de vastes piscines froides et tièdes pour la natation; mais ces réservoirs, ces conduits de chaleur, ces tuyaux, ces canaux de décharge, ces conduits qui sillonnent le sous-sol de plusieurs pièces, et de plus et surtout les emblèmes qui décorent leur riche pavage, tout nous semble indiquer des bains.

La galerie A pouvait servir de promenoir.

La pièce B, de vestiaire.

L'atrium et l'hémicycle, de lieu de conversation.

La salle K, de salon de repos.

Les salles I, L, M, pouvaient contenir des baignoires.

Les salles C et J, renfermer les bains d'eau tiède.

La pièce N pouvait être destinée aux onctions.

Les salles P et Q formaient sans doute ensemble un *sudorium* ou bain de vapeur.

Digitized by Google

MOSAÏQUES DE JURANÇON ET DE BIELLE.
(BASSES PYRÉNÉES)

BIELLE SALLE D.

BIELLE SALLE A.

BIELLE PLAN.

C D B b b z v A F G g x y g'

JURANÇON 3.

JURANÇON SALLE I.

JURANÇON I.

BIELLE.

BIELLE GALERIE B

JURANÇON SALLE M

JURANÇON 2



Digitized by Google

La salle R recevait les combustibles destinés au chauffage des pièces P et Q.

Les bâtiments dont on retrouve les traces à l'ouest et au sud n'offrent aucun débris de mosaïque. Ces bâtiments pouvaient être des dépendances de l'édifice principal et contenir, outre quelques logements de baigneurs, des buanderies, des séchoirs et des magasins de combustibles.

Du reste, tout en présentant cette hypothèse, nous ajouterons que nous avons plutôt cherché à mettre le comité à même de se prononcer qu'à faire prévaloir notre opinion personnelle. Nous osons d'autant moins conclure d'une manière positive que, pour cette appréciation, nous en sommes réduit à nos souvenirs et que nous n'avons sous la main aucun ouvrage qui puisse nous éclairer d'une manière satisfaisante.

XXIII.

Notice sur les mosaïques de Bielle, dans la vallée d'Ossau (Basses-Pyrénées).

(Communication de M. Charles Lecœur, correspondant à Pau.)

Les mosaïques antiques de Bielle ont été découvertes en 1842.

Ces mosaïques ont une très-grande analogie avec celles découvertes à Jurançon en 1850, et dont nous avons précédemment donné les dessins. Comme ces dernières, elles sont formées de petits cubes de 9 à 10 millimètres de côté, les uns en marbre, les autres en pierre calcaire commune et la plupart en terres cuites. Ces mosaïques reposent sur une couche de ciment rouge, leur exécution est quelque peu grossière, et l'on peut s'en former une idée très-exacte en se reportant au fragment de mosaïque reproduit grandeur d'exécution dans le bel ouvrage publié par M. Albert Lenoir, sur les anciens monuments de Paris. De même que ceux de Jurançon, ces vestiges appartiennent évidemment à l'époque de l'occupation romaine.

Dans un rapport adressé, en 1843, à M. le ministre de l'intérieur par feu M. Badé, inspecteur des monuments historiques, et publié par lui la même année dans le *Bulletin de la Société des lettres et des arts* qui existait alors à Pau, nous avons trouvé un

Digitized by Google

croquis de plan et un état détaillé des fouilles au moment où, en 1843, M. Badé les avait visitées. Depuis, quelques parties des salles ont été altérées, d'autres ont disparu. Nous aurons donc plus d'une fois recours au travail de M. Badé, travail qui nous eût été fort utile et qui eût rendu nos recherches plus minutieuses si nous en avions eu connaissance avant notre voyage à Bielle.

Nous avons, sur notre plan (pl. IV), indiqué, par une teinte foncée, les parties de construction qui sont encore apparentes, et par une teinte pâle celles des constructions indiquées sur le croquis de M. Badé, mais dont nous n'avons pas retrouvé les traces.

Chacune des pièces C et D a de longueur $5^{m},96$ sur une largeur de $1^{m},75$. La pièce D a conservé presque complet son pavé en mosaïque; la pièce C a conservé du sien des fragments peu importants, mais suffisants pour montrer que le pavage de ces deux pièces était identiquement du même dessin. Au point *v*, on remarque un conduit horizontal en tuiles rondes.

De chacune de ces deux pièces C et D on descendait dans la galerie B par trois degrés inégaux, recouverts de dalles en marbre blanc; l'ensemble de ces trois degrés forme une hauteur de $0^{m},56$.

Cette galerie a de longueur $9^{m},33$ et de largeur $1^{m},87$. Au point *z*, il existe un conduit horizontal qui traverse le mur commun entre la galerie et la salle A. Nous n'avons plus trouvé dans cette galerie que deux fragments de mosaïque, l'un dans l'angle *b* et l'autre au point *b'*. Le premier offre assez d'étendue pour montrer que son dessin n'est pas seulement, comme le pensait M. Badé, celui de la bordure d'encadrement, mais qu'il couvrait au contraire uniformément tout le sol de la galerie. La rosace d'angle est en partie détruite, et nous n'avons pu y reconnaître que les formes et les couleurs reproduites dans notre dessin.

De la galerie B on entre dans la piée A, dont la longueur est de $4^{m},40$ et la largeur de $4^{m},14$. Le pavage de cette pièce était entouré d'un riche bordure, dont il reste encore un fragment que nous avons reproduit (pl. IV). « Aux quatre angles se dessinait une rosace composée de feuilles de laurier, alternativement rouges, blanches et jaunes, et, à l'intérieur, divers compartiments de guirlandes de lierre à feuilles jaunes et rouges enveloppaient un

Digitized by Google

compartiment central présentant, parmi des feuilles d'acanthe, un pied de vigne garni de ses pampres et de lierre. » Déjà, en 1843, M. Badé, que je viens de citer, ne trouvait plus traces de ce compartiment, et il ajoute qu'il ne faisait que transmettre la description que lui avait donnée M. le curé de Bielle. Il ajoutait, d'après ce dernier, qu'au moment des fouilles les murs présentaient des peintures imitant des compartiments de carrelage.

Le pavé de la pièce A est plus finement exécuté que celui des pièces précédentes. En effet, les petits cubes qui composent sa mosaïque ont, non plus 9 à 10 millimètres, mais seulement 7 millimètres de côté.

La salle A donnait entrée :

1° A gauche, dans un cabinet F de forme bizarre, dont le plus grand côté avait un peu plus de 4 mètres et dans lequel on a trouvé les restes d'un pavé en marbre nuancé de divèrses couleurs ;

2° A droite, dans une grande salle G de 5 mètres de largeur sur $7^m,70$, y compris le rayon du demi-cercle qui la termine. Cette salle était dallée en marbre et le sol était d'environ 1 mètre plus bas que celui de la salle A. Cette différence de niveau était rachetée par un escalier de marbre placé en *g*; d'autres degrés en *g'* pouvaient faire supposer qu'il avait existé un autre escalier sur ce point ou que ces degrés avaient appartenu à des siéges qui auraient été disposés autour de cette salle ; cette dernière hypothèse pourrait être fondée s'il n'existe pas de baie au droit de ces dernières marches *g'*, ce dont nous n'avons pu nous rendre compte puisque les deux pièces F et G n'offrent plus de traces apparentes, et que leur sol, recouvert de terres végétales, fait actull ement partie du jardin environnant.

On a trouvé dans la salle G, aux points *x y*, deux conduits en pierre de taille; celui placé en *x* était d'environ 25 centimètres plus bas que celui placé en *y*.

Les dimensions de la salle G, sa forme, la différence de niveau de son sol avec celui de la salle A et enfin les deux conduits dont il vient d'être parlé, ont fait supposer que cette salle pouvait être une piscine alimentée par les eaux abondantes d'un ruisseau qui, maintenant encore, coule à quelques pas de là.

Les objets mis à découvert par les fouilles se composaient de débris de colonnes en marbre, de dalles aussi en marbre, de

Digitized by Google

briques, de tuiles rondes et de tuiles plates et à rebords, les premières de 2 centimètres et les secondes de 3 centimètres d'épaisseur. On a trouvé, en outre, un socle carré en marbre, un chapiteau aussi en marbre, une fiole en verre de couleur; nous n'avons pas vu cette fiole, mais nous supposons que cette couleur est simplement le résultat de l'irisation du verre. Dans la salle G, à l'endroit où nous l'avons figuré sur le plan, se trouvait un cercueil en marbre blanc uni, de 1^m,83 de longueur sur 54 centimètres de largeur à la tête et 44 centimètres aux pieds. Ce cercueil, actuellement détruit, renfermait un squelette enveloppé de mortier; la taille des dalles latérales indiquait clairement que le couvercle avait dû être en marbre; mais il avait été remplacé par deux dalles en ardoises grossièrement scellées, et l'on a dû en conclure que le cercueil avait déjà été ouvert. On voit dans une petite cour attenante à l'église de Bielle trois cercueils en marbre blanc, sans sculpture ni inscriptions. Le couvercle de l'un d'eux est remarquable par ses dimensions et par sa forme, qui affecte celle d'un tumulus.

De ces débris, nous n'avons retrouvé que le chapiteau en marbre blanc dont nous avons donné le dessin (pl. IV), et trois morceaux de fûts de colonnes aussi en marbre, l'un de 32 centimètres de diamètre sur 1 mètre de longueur, un autre de même diamètre et de 1^m,90 de long, et enfin le troisième de 28 centimètres sur 1^m,80 de long.

Nous n'hésitons pas à penser que les diverses colonnes de marbre qui se trouvent en partie engagées dans les murs du chœur de l'église de Bielle, église du XVe siècle, proviennent bien certainement des constructions antiques de Bielle. Leurs fûts sont intacts et conservent l'astragale supérieur et leur large filet inférieur. Ces fûts ont 2^m,70 de hauteur et un diamètre de 38 centimètres. Ils reposent sur de belles bases attiques. Deux autres colonnes, dont les fûts ont seulement 1^m,47, ont conservé leurs chapitaux composites et leurs bases attiques. Ces chapiteaux et ces bases sont d'un bon dessin. D'autres fûts de colonnettes sont engagés dans le mur du collatéral de droite, leur diamètre est de 18 centimètres, et c'est à l'un de ces fûts qu'a dû appartenir le chapiteau de même diamètre dont nous avons donné un dessin.

Le nombre de ces colonnes, et surtout la variété de leurs diamètres, doit faire supposer que les constructions antiques de

Digitized by Google

Bielle avaient plus d'importance que ne pourraient le faire supposer les dimensions des pièces qui ont été conservéee.

En terminant, nous devons dire que les salles A, B, D et C se trouvent convenablement abritées par un toit et par les cloisons de briques qui le supportent.

Mai 1854.

XXIV.

Notice sur l'église du monastère d'Alspach (Haut-Rhin).

(Communication de M. Schnéegans, correspondant à Strasbourg.)

A deux kilomètres de la ci-devant ville impériale de Kaisersberg, dans la vallée sauvage et pittoresque de la Poutroye, s'élevait jadis, au centre d'un vaste enclos, le monastère d'Alspach, avec sa belle église romane et ses bâtiments claustraux.

C'était un couvent de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, dont la tradition attribue la fondation aux comtes d'Égisheim. Suivant cette même tradition, l'institution primitive aurait eu lieu dans les dernières années du xe siècle ou dans les premières du xie.

A la sollicitation du Pape Léon IX, issu de l'illustre famille d'Égisheim, le comte Adalbert doit avoir restauré ou reconstruit le monastère[1].

Le style de l'église, à en juger par les débris qui en restent de nos jours, pourrait fort bien se rapporter au milieu du xie siècle. C'était un édifice roman d'une grande beauté, et dans lequel l'arc à plein cintre dominait encore sans mélange hétérogène. De même que toutes les églises anciennes élevées par l'ordre de Saint-Benoît, celle d'Alspach se distinguait par une architecture d'un style grandiose. La nef surtout et l'ensemble de l'église doivent avoir été d'un aspect majestueux et s'être détachés, de la manière la plus pittoresque, du riche paysage dont cet établissement religieux formait le principal ornement.

Les nonnes d'Alspach suivirent la règle de Saint-Benoît jusque vers la fin du xiiie siècle, et pendant tout ce temps leur couvent était soumis au célèbre monastère de Hirschau, en Souabe.

[1] Archives de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. IIe XXXIX 2e et v^o^.

Digitized by Google

En 1282, les religieuses de l'ordre de Sainte-Claire de Kientzheim en firent l'acquisition, et s'y établirent sous la protection du roi romain Rodolphe de Habsbourg.

Ce nouvel établissement se maintint jusqu'à la révolution de 1789. Puissamment protégée par plusieurs des successeurs de Rodolphe, la congrégation d'Alspach traversa toutes les vicissitudes des siècles. Incendié, en 1525, par les paysans révoltés, le couvent fut rétabli peu après, et ce ne fut que la révolution, comme je l'ai déjà dit, qui en dispersa les religieuses.

L'ensemble de l'église et des bâtiments claustraux resta debout jusque vers la fin du premier quartier de notre siècle. « Il y a peu d'années, écrit M. de Golbéry, en 1828, le vaisseau de l'église dominait encore les corridors obscurs du cloître; ses longues fenêtres dépourvues de vitraux, et ses voûtes désertes, conservaient quelque chose de leur antique splendeur; et quoique l'intérieur du temple fût encombré d'un chantier, on ne pouvait en approcher sans éprouver un sentiment religieux. »

Aliéné dans la révolution, à l'instar des autres bien ecclésiastiques, le vaste enclos du ci-devant monastère d'Alspach fut transformé en un établissement industriel.

De nos jours, il ne reste plus de l'église qu'un fragment de la façade occidentale avec le portail, et une série de piliers carrés surmontés d'arcades à plein cintre qui séparaient jadis, du côté du nord, la nef des bas côtés; mais, malheureusement, ces vénérables débris sont maintenant englobés dans des constructions manufacturières modernes.

L'église d'Alspach, bien que construite dans un style simple et sévère, comme l'étaient généralement toutes les églises bénédictines dont l'origine remontait à une époque si reculée, se distinguait néanmoins, à l'intérieur, par un luxe de sculpture peu commun. Tous les chapiteaux, notamment, sont couverts de feuillages ou de figures de tout genre, au point qu'une étude d'ensemble de ce qui en subsiste de nos jours serait d'un grand intérêt sous le rapport de l'art et du symbolisme religieux.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

XXXIV.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 12 juin 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Rapports.

M. Guessard rend compte des deux cahiers de chansons communiqués par M. Germain, qui avaient été renvoyés à son examen. Il a trouvé peu de pièces offrant réellement le caractère populaire dans le recueil formé par M. Gache. Cependant le chant intitulé *Marguerite mes amours* mérite d'être mis en réserve; mais ce chant est tronqué, et il faudrait prier M. Germain de chercher à en avoir la suite. M. Guessard indique aussi plusieurs morceaux, parmi ceux que M. Germain a ajoutés à la collection de M. Gache, dont il importe de prendre des copies avant de renvoyer le manuscrit. Le texte de la pièce intitulée *Pierrot* paraît altéré : on devra également prier M. Germain de faire en sorte d'en procurer une leçon plus correcte pour le comité. Cette invitation s'adressera en général à tous les correspondants qui seraient en position de recueillir des variantes du chant en question.



Ces conclusions sont adoptées, et après qu'on aura fait les extraits recommandés par M. le rapporteur, les cahiers seront renvoyés à M. Germain, avec les remercîments tout particuliers de la section pour cette intéressante communication.

Correspondance.

M. Mary-Lafon adresse, conformément au désir exprimé par la section :

Le manuscrit de Girart de Roussillon, qui serait prêt à être mis sous presse, s'il avait été collationné sur les manuscrits d'Angleterre;

Le glossaire des mots difficiles que renferme ce poëme et qui ne se trouvent pas dans les lexiques;

Les notes de Sainte-Palaye;

Le manuscrit du roman de Ferabras complet;

Celui de Jaufre, avec la traduction des deux mille premiers vers;

Enfin, la copie du poëme de saint Trophyme et celle de l'évangile apocryphe de l'enfance de Jésus.

Renvoi de toutes ces copies à la commission désignée par la section dans sa dernière séance.

La section prie en même temps M. le Ministre de vouloir bien écrire à M. Germain pour lui demander si le roman de Girart de Roussillon que possède la bibliothèque de Montpellier est en provençal ou en français, et de quelle époque date ce manuscrit. La section désirerait que M. Germain envoyât comme spécimen une transcription de quelques passages du poëme.

M. le comte H. de Viel-Castel expose qu'un recueil de prières et de textes religieux du moyen âge lui semble l'utile complément des travaux sur la langue française confiés au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Si une publication de ce genre était agréée, M. de Viel-Castel recommanderait l'examen d'un livre d'heures du XIII[e] siècle, déjà signalé par lui à l'attention publique il y a quelques années.

Ce livre d'heures, qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève, renferme :

1° La plus ancienne version des instructions de saint Louis à son fils;

2° Une lettre, au duc d'Alençon, sur l'administration des sacrements;

Digitized by Google

3° Une lettre de l'évêque de Tunis, sur ce qui s'est passé dans cette ville après la mort du roi saint Louis;

4° Un cantique avec musique notée.

Enfin, les nombreux livres d'heures épars dans les différentes bibliothèques de France fourniraient de curieux matériaux pour cette collection.

M. de Viel-Castel joint, comme spécimen, une légende et deux prières du XVe siècle, extraites de manuscrits de la Bibliothèque impériale.

La section remercie M. de Viel-Castel de cette communication. Elle pense qu'en effet il pourrait être intéressant de publier un choix de prières du moyen-âge, et les instructions rédigées par M. le Clerc signalent même d'une manière spéciale ce genre de documents aux recherches des correspondants. Mais la section est d'avis qu'un recueil de cette nature ne devrait comprendre que des prières très-anciennes, et que des textes du XVe siècle ne sauraient y trouver place.

M. Gomart, correspondant, expose que la bibliothèque communale de Saint-Quentin (Aisne) possède un manuscrit du XVe siècle qui, bien qu'il porte sur sa couverture, d'une écriture plus moderne, le titre de *Hymnodia manuscripta, olim in choro San-Quintinæ ecclesiæ decantata*, renferme en réalité un *mystère de la passion de saint Quentin*. Cet ouvrage provient du fonds du chapitre de Saint-Quentin, à qui il avait été donné, en 1719, par un chanoine nommé Brabant.

Après avoir décrit ce manuscrit, écrit sur papier, et qui contient 26,116 vers, M. Gomart donne l'analyse du mystère, en y joignant un certain nombre de citations afin de fournir les moyens de mieux apprécier le caractère de la poésie. Ce mystère est divisé en trois actes ou plutôt trois journées.

Le premier acte, qui représente la passion de saint Quentin, offre quatre parties; l'action se passe à la fin du IIIe siècle (de l'an 296 à l'an 302), sous l'empereur Dioclétien, qui joue un grand rôle dans cet acte. On y voit figurer soixante et seize personnages.

Le second acte représente l'invention du corps de saint Quentin par sainte Eusébie. La scène se passe au milieu du IVe siècle.

Enfin, le troisième acte représente l'invention de saint Quentin par saint Éloi. La scène se passe en 641.

M. Gomart croit que la publication de ce mystère, dont l'auteur

Digitized by Google

est inconnu, pourrait fournir des révélations curieuses sur les mœurs du temps, sur les usages ecclésiastiques, et servir à la fois pour l'étude de l'histoire de la langue française et de l'art dramatique en France.

On remerciera M. Gomart de cette curieuse indication; mais les mystères du xve siècle, qui sont très-nombreux et qui, par l'époque à laquelle ils appartiennent, offrent peu d'importance au point de vue de la langue, ne rentrent pas dans le plan des publications du comité; celui-ci ne peut faire d'exception que dans des circonstances toutes particulières, comme cela a eu lieu pour le mystère de Jeanne d'Arc.

M. Mignard, correspondant, adresse une bibliographie du patois bourguignon, dont il espère que l'insertion dans le Bulletin sera jugée utile par le comité.

Renvoi à l'examen de M. P. Paris.

Correspondance relative au recueil des poésies populaires.

M. P. Paris dépose une chanson poitevine, intitulée *La messe de Poitiers,* qui lui a été communiquée par M. de la Charborye.

M. de la Villegille fait remarquer que cette chanson se trouve imprimée dans les *Mémoires de l'Académie celtique,* t. III, p. 371, à la suite d'une notice du patois vendéen, par M. Revellière-Lépeaux.

Réservée pour le recueil.

M. Ferdinand Fertiault envoie un choix de poésies populaires qu'il a recueillies lui-même dans diverses localités, et particulièrement en Bourgogne. Ces morceaux, au nombre de vingt-sept, dont dix accompagnés de leur musique, sont divisés en cinq catégories : chants de professions, romanesques, divers, à danser et variantes.

Afin de mettre la section à même d'apprécier l'intérêt que présente cette communication, M. Guessard, qui s'était chargé de remettre l'envoi de M. Fertiault, donne lecture de quelques-unes des pièces dont il se compose. M. Fertiault, qui annonce, du reste, de nouveaux chants populaires, lui paraît mériter les encouragements du comité, et il demande à la section de vouloir bien recommander cet homme de lettres à la bienveillance de M. le Ministre.

La section adhère à ces conclusions et met en réserve, pour le


Digitized by Google

recueil des poésies populaires, les vingt-sept pièces fournies par M. Fertiault.

Même réserve est faite à l'égard des poésies qui suivent :

Envoi de M. de Coussemaker, correspondant : chansons de l'arrondissement de Dunkerque ;

Grand'mère boiteuse, avec la musique ;

Riche, Riche, idem ;

Les mois de l'année, avec la musique, chanson qui offre de l'analogie avec la chanson bretonne publiée par M. de la Villemarqué sous le titre : *Les Séries ;*

Contre-partie de cette même chanson en flamand, également accompagnée de la musique ;

Deux mélodies populaires.

Envoi de M. de Mellet, correspondant :

Chanson sur la prise de Sarlat : *Turaine, tu n'entreras*, etc.

Envoi de M. l'abbé Nyd, correspondant.

La légende de sainte Marie-Madeleine, avec chant ;

Deux variantes de la parabole du mauvais riche, avec chant.

Envoi de M. de Portalon, correspondant : chansons de l'arrondissement de Béziers :

La *Scribote*, variante de l'*Escrivaile* donnée par M. Germain ;

Une variante du Conjurateur et le loup ;

La chanson du duc de Guise (variante) ;

Lou Chibalet, danse de Montpellier ;

Une complainte en vers languedociens et français ;

La chanson de la fileuse (en languedocien) ;

Un noël (*idem*).

Envoi de M. A. Dauvergne, correspondant :

Chant de la promenade de la Carcasse.

Envoi de M. l'abbé Magl. Giraud, correspondant :

Choix de proverbes agricoles en provençal et en rimes. Il sera nécessaire au moins de mentionner ces sortes de dictons dans l'introduction du recueil des poésies populaires.

Envoi de M. Mahéo, correspondant :

Bichon-Bichette, variante du Conjurateur et le loup ;

Allant à la chasse, ronde ;

Le Biberon rouennais.

M. l'abbé Laran, correspondant, envoie deux noëls en forme de dialogue, en français et en béarnais. La section prie le corres-

Digitized by Google

pondant d'envoyer la copie complète, qu'il offre de faire parvenir, de ces noëls avec la musique notée. Elle le remercie en même temps d'une seconde offre relative à la musique de l'hymne de saint Léon.

M. Junquet, sergent du génie, envoie deux nouvelles chansons catalanes, avec traduction. Il annonce que le départ de sa compagnie pour l'armée d'Orient le met dans l'impossibilité de continuer ses communications.

La section prononce simplement le dépôt aux archives des autres poésies envoyées par MM. Combet, de Mellet, de Portalon et Mahéo.

M. Combet signale le Dictionnaire du patois du Bas-Limousin (Corrèze), de Nicolas Beronie, comme contenant deux pièces de poésies patoises : les *Ursulines* (p. 355) et la *Moulinada* (p. 362).

Le même correspondant recommande une complainte faite sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, par le troubadour Gaucelin Faydit, et qu'il croit avoir été très-populaire à la fin du XIIe siècle. Elle a été imprimée par Raynouard (*Choix de poésies originales des troubadours*), et la musique s'en trouve, à la Bibliothèque impériale, dans le manuscrit de Saint-Germain, n° 1989, folio 94.

Remercîments.

Mme Ravary promet d'envoyer prochainement la chanson de la veille des noces, dont le comité lui a demandé le texte complet.

La séance est levée à cinq heures.

XXXV.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 19 juin 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Beulé, Chéruel, Naudet, général baron Pelet, Ravenel, de Rozière, Taschereau, Amédée Thierry, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est lu et adopté.

Digitized by Google

M. de Pastoret, revenant sur un passage de ce procès-verbal, croit se souvenir d'avoir vu une partie de la correspondance de Hurault de Maisse dans les archives du ministère des affaires étrangères. Il propose en conséquence à la section de demander à M. le ministre de vouloir bien réclamer pour M. de Croze l'accès de ces archives. Il propose même d'émettre un vœu d'une manière générale pour que semblable autorisation soit demandée par M. le ministre chaque fois qu'un ouvrage de la collection de documents inédits paraîtra pouvoir être complété par la communication de pièces appartenant aux archives des affaires étrangères.

Un membre fait remarquer que cette communication a toujours été réclamée lorsqu'elle a été jugée pouvoir être utile.

La section adopte les conclusions de M. de Pastoret.

Correspondance.

Le préfet des Bouches-du-Rhône transmet le manuscrit où se trouve une copie du *Thalamus* ou *Liber pensionum;* il annonce en même temps qu'on s'occupe de réunir les chartes dont M. de Wailly a demandé la communication.

Renvoi du manuscrit à M. de Wailly.

M. Philarète Chasles sollicite de M. le ministre l'autorisation de publier un manuscrit de la bibliothèque Mazarine qui renferme quelques lettres inédites sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de la régence (1705–1722). Ces documents ayant un caractère historique, M. le ministre désire avoir l'avis du comité et savoir si les lettres dont il s'agit ne se rattacheraient pas à quelqu'un des ouvrages qui s'exécutent sous sa direction.

La section, ne pouvant se former une opinion à cet égard qu'après avoir pris connaissance du manuscrit, prie M. le ministre de vouloir bien demander celui-ci en communication à M. Chasles.

M. Berger de Xivrey, suivant le désir qui lui en a été exprimé, donne l'indication des principaux caractères auxquels on peut reconnaître une lettre fausse ou mal à propos attribuée à Henri IV.

M. de Pastoret se charge d'examiner si ce travail ne pourrait pas être utilement publié dans le Bulletin.

M. de Baecker offre d'envoyer la copie d'un calendrier flamand daté du 7 novembre 1500, qui se trouve placé en tête d'un obi-

Digitized by Google

tuaire manuscrit du village de Thiennes, près Bailleul. Les noms que portent les mois dans ce calendrier sont curieux, ajoute le correspondant, en ce qu'ils rappellent les noms des mois des anciens Saxons.

La section remercie M. de Baecker de son offre; mais elle ne croit pas qu'il y ait lieu d'imprimer dans le Bulletin un calendrier en flamand.

Le secrétaire informe la section qu'une demande adressée par M. Lecœur lui a été renvoyée par la section d'archéologie. Ce correspondant sollicite de M. le ministre une recommandation qui lui permette de compulser les archives de la vallée d'Ossau, déposées dans le chartrier de l'église de Bielle.

La section ne pense pas que le comité puisse intervenir dans des questions de cette nature. Elle engage le correspondant à transmettre directement sa demande à M. le ministre de l'intérieur, qui a la direction des archives dans ses attributions.

M. l'abbé Gatin, correspondant, fait connaître l'inutilité des démarches qu'il a faites près du conseil municipal de la ville de Gray pour obtenir la communication des lettres autographes de Vauban.

M. Compayré, correspondant, ayant quelques motifs pour craindre que des erreurs ne se soient glissées dans des copies d'un certain nombre de lettres de Henri IV, qui ont anciennement été transmises au ministère de l'instruction publique, offre d'adresser de nouvelles transcriptions de ces lettres.

Bien que les lettres dont il s'agit appartiennent à l'époque où Henri n'était encore que roi de Navarre, et soient par conséquent imprimées depuis plusieurs années, le comité accepte volontiers l'offre de M. Compayré, afin de mettre l'éditeur du recueil à même de faire les rectifications qui pourraient être nécessaires.

Le même correspondant signale un certain nombre de documents historiques manuscrits relatifs aux guerres de religion des XVIe et XVIIe siècles, qu'il a découverts à Castres, dans des maisons particulières.

La section, souhaitant être renseignée d'une manière plus précise sur l'importance de ces documents, demande que M. Compayré soit invité à chercher les moyens de lui en obtenir la communication. Dans le cas où les possesseurs de ces manuscrits se refuseraient à s'en dessaisir momentanément, M. Compayré vou-

Digitized by Google

drait bien au moins en donner des analyses un peu étendues, et même en transcrire quelques passages.

Renvoi à M. Berger de Xivrey d'une lettre de Henri IV transmise par M. Soland, et à M. Chéruel, comme commissaire responsable pour la publication des lettres de Catherine de Médicis, d'une lettre de cette reine adressée par M. Deville, membre non-résidant.

M. Quantin, correspondant, envoie les copies qui lui avaient été demandées de trois pièces mentionnées dans son *Rapport sur les archives historiques de l'Yonne*[1]; mais il avertit en même temps que ces pièces sont destinées à être prochainement publiées, savoir le diplôme de Charles le Gros de l'an 886, dans le *Cartulaire de l'Yonne*, et les deux autres dans une deuxième édition des *Mémoires de Lebeuf*.

Remercîments et dépôt des pièces aux archives.

Le même correspondant joint à cet envoi trois nouveaux documents :

1° Donation faite à l'abbaye de Pontigny, en 1251, par Henri III roi d'Angleterre, de 20 marcs sterlings de rente annuelle pour l'entretien de quatre cierges allumés devant la châsse de saint Edme.

2° Lettres patentes de Louis XI, du 1er août 1468, portant confiscation des biens d'un sieur Jehan Herpin, homme d'armes du Berri, qui avait pris parti pour le duc de Bretagne, et autres lettres patentes du même prince portant donation des biens confisqués à Jehan Maubruny, son échanson.

Renvoi à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

Même renvoi est ordonné à l'égard de diverses lettres de Louis XI dont les copies ont été transmises par M. Désiré Monnier. Ces lettres, adressées aux religieux de l'abbaye de Saint-Claude, ont pour objet principal la châsse du saint de ce nom conservée dans l'abbaye, et que le roi veut faire garnir d'or et de pierreries « aux deux guichez par où l'on baize monsr. saint Claude. »

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, adresse des documents relatifs aux réjouissances qui eurent lieu à Lille aux xve et xvie siècles, à l'occasion de victoires remportées, de traités de paix conclus, etc.

[1] Voir ci-dessus, page 13.

Digitized by Google

Ces extraits faisant mention de beaucoup de *jeux de folies et moralités*, de mystères, etc., la section désirerait que M. Magnin voulût bien se charger de faire un rapport sur cette communication.

M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, adresse la copie d'un marché passé entre deux commerçants de Chartres en 1506, pour la vente d'un anneau d'or, marché dont les clauses singulières lui ont paru mériter d'être rapportées.

La section décide, en effet, immédiatement l'insertion de ce document dans le Bulletin, et elle soumettra cette décision à la ratification du comité dans sa plus prochaine réunion.

Le même correspondant fournit une copie d'un brevet d'invention accordé par Henri IV, en 1596, à un bourgeois de Paris, nommé Claude Guignard, pour sa découverte des moyens de convertir le fer en acier.

M. Henry, correspondant, transmet des copies des délibérations du conseil municipal de Toulon ayant rapport à la reddition de cette ville à l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon (1524).

M. Peigue, correspondant, adresse un exposé fait au corps commun de la ville de Charroux, par les consuls, en 1596, qui révèle le prix du septier de froment à cette époque.

Renvoi de cette communication et des deux précédentes à M. Jules Desnoyers.

Dépôt aux archives d'une seconde communication de M. Peigue, relative au département de la *grande taille et du taillon* entre les habitants de la ville de Charroux, en 1596.

M. le docteur Long, correspondant, adresse une copie des règlements de l'académie protestante de Die.

Renvoi à l'examen de M. Taschereau.

Rapports.

M. de Wailly expose que la commission dont il fait partie et qui est chargée d'examiner le projet de publication de M. Sainte-Marie-Mévil n'est pas en mesure de présenter son rapport. Les commissaires n'ont pu envisager l'utilité de la publication que d'après l'idée générale que l'on est à même de s'en former à l'inspection du manuscrit; mais il est indispensable, pour asseoir un

Digitized by Google

jugement définitif, d'avoir sous les yeux le travail de M. Mévil. Celui-ci a reconnu, lui-même, cette nécessité et il a commencé l'exécution de sa copie, bien prévenu que ce travail ne constituait à son égard aucun engagement de la part du comité. Les commissaires suivront le travail de copie et ils l'arrêteraient s'ils venaient à penser que la publication proposée ne répondît pas à leur attente. Mais ils sont, quant à présent, d'avis que cette publication pourra être intéressante, en la dégageant des répétitions de forme dans les actes identiques, et se bornant à l'indication des noms et des faits particuliers qui établissent des différences.

M. Amédée Thierry, commissaire pour la publication de l'*Histoire de la guerre de Navarre,* que le comité avait voulu consulter avant de prendre une décision au sujet de deux demandes adressées par M. F. Michel[1], déclare qu'il lui est impossible d'émettre aucun avis. L'éditeur a retiré d'entre ses mains le manuscrit de l'introduction et des notes, et il n'a par conséquent aucun moyen d'apprécier l'utilité de la mission que sollicite M. F. Michel.

La section prie M. le ministre de vouloir bien inviter M. F. Michel à renvoyer le plus tôt possible les pièces qui doivent former le complément de la publication dont il est chargé.

M. Chéruel propose la publication de la correspondance du cardinal Mazarin, qui formerait cinq ou six volumes de la collection des documents inédits. L'honorable membre donne, à cette occasion, lecture d'un travail dans lequel il fait ressortir l'utilité de la publication dont il demande a être chargé.

Ce projet de publication est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Ravenel, Monmerqué et général Pelet.

M. de Pastoret dépose au nom de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, une description de l'église Saint-André de Bordeaux[2]; il fait, en même temps, l'éloge de cette publication, qu'il a examinée attentivement et qu'il signale comme une excellente monographie d'église.

La section, s'associant aux éloges donnés par M. le président, prie M. le ministre de vouloir bien adresser des remercîments à Mgr Donnet.

M. de Rozière, présent à la séance, reçoit en personne les re-

[1] Voir ci-dessus, page 315.

[2] *Monographie de l'église primatiale de Saint-André,* par Mgr F. F. A. Donnet, 1851, brochure in-8°.

Digitized by Google

mercîments de la section pour l'hommage qu'il lui fait d'une brochure ayant pour titre : *Formules wisigothiques inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid,* Paris, 1854, in-8°.

La séance est levée à quatre heures.

XXXVI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 juin 1854.

Présidence de M. Vincent.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Vincent.

Membres présents : MM. le comte de Bastard, Denjoy, Depaulis, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Albert Lenoir, comte de Nieuwerkerke, Léon Renier; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai est lu et adopté.

M. de Laborde donne quelques explications au sujet de la tour Saint-Jean de Latran. Une commission, dont il fait partie, a été instituée par le préfet de la Seine, avec mission de rechercher quelle destination pourrait recevoir la tour, et comment il conviendrait de décorer ses façades. Les maisons attenantes au monument n'étant pas entièrement démolies, il n'a pas encore été possible de prendre de résolution sur le second point; mais quant à l'usage auquel la tour Saint-Jean de Latran pourrait être affectée, la commission propose d'y établir une école de dessin.

M. de Laborde parle aussi des peintures qui se trouvent dans la chapelle Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles de l'église de la Commanderie. Le mur devant lequel était placé l'autel présentait un paysage qui paraissait dater du XVIIe siècle; mais on s'est aperçu que ce paysage recouvrait une autre peinture du XIVe siècle, que l'on est parvenu à mettre à découvert. M. Denuelle a été chargé

Digitized by Google

par la commission des monuments historiques de copier ces peintures, et il les a reproduites avec une remarquable exactitude.

M. Albert Lenoir entretient la section des nouveaux projets qui sont à l'étude pour le dégagement des abords du Collége de France, et par suite desquels la tour Saint-Jean de Latran se trouvera dans l'axe d'une rue que l'on se propose d'ouvrir. Elle pourrait donc être conservée isolée, d'une manière analogue à ce qui a lieu pour la tour Saint-Jacques la Boucherie.

M. Lenoir, interrogé sur la destination du bâtiment qui avait sa façade sur la cour de l'enclos, à droite de l'entrée par la place Cambrai, pense que les vastes salles voûtées qui se trouvent à l'étage inférieur devaient former le cellier de la Commanderie. Dans ce même bâtiment était probablement le réfectoire ou la grande salle commune.

A l'occasion de la démolition de l'église Saint-Benoît, M. Lenoir annonce que l'on retrouve beaucoup plus d'ornements sculptés que l'on n'était en droit de l'espérer après les nombreuses transformations que le monument a subies. Cette conservation est due aux louables mesures prises par l'entrepreneur, M. Tessier, et par l'architecte, M. Alexandre Bourlat, chargés en 1832 de convertir l'église en théâtre. M. Bourlat, au lieu de faire briser les sculptures qui pouvaient le gêner dans les distributions qui lui étaient imposées par les besoins de la nouvelle destination, a masqué ces sculptures par des pans de bois ou bien les a noyées dans du plâtre. C'est de cette façon qu'a été préservé le portail de l'église, que l'on démonte en ce moment avec précaution pour le reconstruire ailleurs. Il avait d'abord été question de le mettre à l'École des Beaux-Arts; mais M. Duban ayant fait observer qu'il n'avait à sa disposition aucun emplacement convenable pour cette réédification, le portail de Saint-Benoît sera placé dans l'une des cours de l'hôtel de Cluny.

M. Albert Lenoir termine en complétant le renseignement qu'il avait donné dans l'une des précédentes séances sur les peintures du plafond du grand escalier des Célestins. Ce plafond, dû au pinceau de Bon-Boullongne, a été entièrement débadigeonné par les soins de M. Denuelle.

M. de Laborde indique une *pieta* de la fin du XVe siècle qui a été retrouvée sur un pilier de l'église Saint-Nicolas des Champs. Cette peinture vient d'être restaurée.

Digitized by Google

M. de Guilhermy cite une autre peinture représentant le jugement dernier, qui a été pareillement découverte dans l'église de Saint-Séverin. Ce tableau ne remplissant pas les conditions de décence qu'impose le lieu dans lequel il est placé, on a été obligé, pour le conserver, de le dissimuler derrière une autre peinture appliquée sur un châssis mobile.

M. de Guilhermy signale ensuite diverses tombes ou fragments de pierres tumulaires, en exprimant le vœu que M. Lenoir puisse les faire réunir au musée de Cluny.

On a trouvé, dit-il, à Saint-Jean de Latran, un fragment de tombe où se voit un personnage qui paraît avoir tenu un calice et qui porte le manteau de l'ordre avec la croix pattée sur l'épaule gauche; on remarque de jolis détails dans l'architecture qui formait l'encadrement de l'effigie; l'inscription est mutilée. Cette tombe est du xve siècle.

D'autres tombes provenant de l'église de la Commanderie avaient été, comme celle-là, employées au dallage; les entrepreneurs de la démolition les ont fait enlever.

La plupart des tombes autrefois placées dans les églises et cloîtres de Paris ont eu le même sort. On en retrouve souvent, mais mutilées et affectées aux plus vils usages. Une des plus regrettables est celle de Pierre de Montereau, dont il est présumable que quelque débris se rencontrera dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Ce grand artiste avait sa sépulture en ce monastère, dans la chapelle de Notre-Dame.

On a détruit récemment les derniers restes de la collégiale de Saint-Honoré. Une maison publique en occupait l'emplacement. La démolition a mis au jour deux fenêtres du xive siècle, avec meneaux et colonnettes, une grande partie de l'escalier du clocher, et quelques morceaux de colonnes et de chapiteaux. Une tombe de chanoine du xve siècle servait de seuil; elle était assez bien conservée, et montrait le défunt avec son aumusse sur sa tête : il eût été désirable que l'on recueillît cette dalle. On assure que le caveau sépulcral du cardinal Dubois était converti en fosse d'aisance.

D'après les indications de M. Hérard, architecte, M. de Guilhermy a trouvé dans l'ancienne orangerie du Luxembourg, à l'est du palais, deux pierres tombales provenant du chœur de l'ancienne église des chartreux. L'une, dont il ne reste qu'un morceau, paraît avoir recouvert la sépulture de Chabert Hugues, doc-

Digitized by Google

teur ès lois, archidiacre de Mâcon, chanoine d'Autun et de Châlon, mort en 1352. L'autre dalle est entière. On peut voir, à quelques restes de traits, que le travail avait été exécuté avec soin; malheureusement l'effigie s'est complétement effacée. Voici ce que M. de Guilhermy a recueilli de l'inscription; son intérêt historique devrait suffire pour assurer la conservation de cette tombe.

......hõme messire Yuain de Beart chlr chambellan du roy de France, filz naturel de feu noble et puissant seigneur, mõs Gastõ autrement dit Febus.....
jadis......
roy à Saint Pol l'an de grace mil ccc IIIIxx et douze le... jour.....
c................ lame

Le comte de Foix, Gaston Phœbus, mort en 1391, préférait son fils Yvain à tous ses autres enfants : on prétend même qu'il avait voulu le faire héritier de son comté.

Le père du Brevl cite le monument d'Yvain dans son *Théâtre des antiquités de Paris,* mais, par une erreur typographique, sans doute, il indique la date de 1492 au lieu de 1392[1].

M. Denjoy fait hommage, au nom de M. l'abbé Caneto, de la première livraison d'un ouvrage ayant pour titre : *Sainte-Marie d'Auch : atlas monographique de cette cathédrale.* Il donne des éloges à ce travail, qui lui paraîtrait mériter d'être l'objet d'un rapport spécial.

La section prie M. Denjoy de vouloir bien se charger de ce rapport.

M. Albert Lenoir communique à la section la seconde feuille du plan de Paris au moyen âge. Cette feuille est terminée, sauf dans la partie occidentale de l'île de la Cité, pour laquelle on attend que les démolitions de la rue de Harlay aient fait reconnaître le tracé précis de l'enceinte du jardin de saint Louis, ainsi que la position des petites îles qui existaient de ce côté. M. Lenoir donne en même temps lecture d'une note indiquant les monuments, établissements divers, etc., qui se trouvent portés sur cette partie du plan de l'ancien Paris.

La section remercie M. Albert Lenoir de cette intéressante communication, dont le comité tout entier se félicitera d'être ap-

[1] Les deux tombes ci-dessus sont aussi mentionnées dans les *Antiquités nationales* de Millin, t. V. Le nom du second personnage est écrit Yvan de Beart, et l'erreur de date de 1492 est également reproduite.

Digitized by Google

pelé à prendre connaissance lors de sa première séance générale. La section demandera aussi l'insertion, à la suite du procès-verbal, de la note lue par M. Lenoir.

La section s'occupe ensuite de la remise à la chalcographie des cuivres dont le comité a demandé le dépôt dans cet établissement. M. de Nieuwerkerke indique de nouveau les deux modes suivant lesquels ce dépôt peut s'effectuer. La section pense qu'elle n'a pas de nouvel avis à émettre à cet égard, et que la décision à prendre regarde uniquement M. le ministre.

Correspondance.

M. Dusevel et M. Duthoit, désireux de se conformer à la recommandation faite aux correspondants de donner des descriptions et des dessins des objets d'art les plus remarquables que renferment les collections particulières, envoient six planches de dessins d'objets faisant partie de la riche collection de M. Bouvier, à Amiens. On y remarque, entre autres :

1° Une crosse en ivoire, autrefois ornée de pierreries, que l'on dit avoir appartenu à saint Bernard;

2° et 3° Une croix byzantine émaillée et une autre en cuivre repoussé, de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe;

4° Un ostensoir roman, figurant un petit château, soutenu sur trois pieds en forme de dragons ailés;

5° Un bâton de chantre, en argent doré et repoussé, à fleurs, avec une pomme en cuivre doré, remontant, dit-on, au XIVe siècle;

6° Une statuette en cuivre doré, placée sous un élégant portique, qui passe pour une figure de la Vierge ou d'une sainte;

7° à 10° Quatre reliquaires des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

M. Duthoit a dessiné ces objets dans le format du Bulletin, de façon à en faciliter la reproduction si le comité les faisait graver. Il annonce, en outre, un prochain envoi de dessins d'autres objets provenant de la même collection.

M. Dusevel ajoute qu'il s'occupe de rédiger une notice descriptive de ces divers objets.

La section examine avec le plus vif intérêt les dessins si habilement exécutés par M. Duthoit, à qui elle prie M. le ministre de vouloir bien adresser des remercîments tout particuliers. Elle renvoie cette communication à M. Lassus, pour qu'il fasse choix,

Digitized by Google

parmi ces dessins, de ceux qui lui paraîtront les plus intéressants à publier immédiatement.

M. de Laborde signale, à l'occasion de cette communication, l'utilité qu'il y aurait à ce qu'une mission permanente fût confiée à un artiste tel que M. Duthoit, qui irait dans chaque ville dessiner des objets curieux que renferment les collections particulières.

M. l'abbé Barraud, correspondant, adresse la description d'un vitrail de l'église de Saint-Étienne de Beauvais. Ce vitrail, exécuté au XVI[e] siècle, représente les quatre translations de la *Casa santa*.

Renvoi à M. Denjoy.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, transmet le dessin d'une chasuble en soie, faisant partie du mobilier de la chapelle de Lèques, annexe de la paroisse de Saint-Cyr (Var). Cette chape lui paraît être du XVI[e] siècle.

M. L. Rostan adresse une notice, accompagnée de dessins, des sculptures en bois du XVI[e] siècle placées dans le chœur de l'église de Barjevols (Var).

Renvoi des deux communications précédentes à l'examen de M. de Guilhermy.

M. de la Fons de Mélicocq fait les diverses communications qui suivent :

1° Construction d'une maison à Lille, en 1528.

Renvoi à M. Albert Lenoir;

2° Documents sur les ménestrels et les instruments de musique aux XV[e] et XVI[e] siècles. (Extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille);

3° Documents pour servir à l'histoire de l'orgue (*idem*);

4° Prix de divers instruments achetés à Anvers (*idem*).

M. Vincent est prié de rendre compte de ces extraits.

5° Notice sur les peintres, les tailleurs d'images et les enlumineurs de la ville de Lille, aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles.

M. de Laborde se charge de rendre compte de cet envoi, ainsi que des trois qui suivent, savoir :

Par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube : inventaire du trésor de la cathédrale de Troyes en 1429.

Par M. l'abbé Manceau, correspondant : extrait des comptes de la fabrique métropolitaine de Tours, depuis l'année 1333 jusqu'à l'année 1682, fait en 1781 par l'archiviste Rougeot.

Digitized by Google

Par M. l'abbé André, correspondant : notice iconographique sur saint Bénézet et les frères-pontifs.

Le même correspondant, en réponse à la demande qui lui a été faite de la part du comité, expose la difficulté de se procurer un estampage de l'inscription de la cathédrale de Carpentras, en raison de la place qu'occupe cette inscription.

M. Léon Renier, qui doit se rendre prochainement dans le Midi à l'occasion du recueil d'inscriptions gallo-romaines dont M. le ministre a décidé la publication, se charge de prendre en même temps un estampage de l'inscription de Carpentras.

M. l'abbé Devoucoux, correspondant, adresse le dessin d'un vase de verre, en forme de poisson, trouvé dans un tombeau de grès, près de Châlon-sur-Saône.

Renvoi à M. de Nieuwerkerke.

M. l'abbé Barrère, correspondant, transmet treize inscriptions de la période gallo-romaine que possédait l'Agenais, mais dont la plupart ont disparu. Ces inscriptions ont déjà été publiées par M. Chaudruc de Crazannes dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France* (t. II, p. 368, et n. s. t. I, p. 76); les textes un peu différents qu'en fournit le correspondant ont été copiés par lui sur des transcriptions faites par des ecclésiastiques agenais, au dernier siècle.

M. de Baecker, correspondant, adresse quelques inscriptions romaines de la Hollande trouvées en deçà du Rhin, et qui ont été publiées par Cornelius Aurelius et par Pierre Schryver.

Renvoi de ces deux communications à M. L. Renier.

M. de Baecker signale dans une autre lettre un livre d'heures manuscrites en flamand, avec miniatures portant la date de 1547, et qui ajouterait un nom nouveau, celui de frère Jérôme Vanderstraete, à la liste des calligraphes connus[1].

M. l'abbé Robin transmet la pièce relative aux fortifications de Bracon et de Salins, dont le comité avait désiré prendre connaissance.

Renvoyée à M. de Saulcy.

M. Hucher, correspondant, rend compte d'une découverte d'environ 4,000 pièces de monnaies, en argent et en billon, de la fin

[1] Une notice de M. de Baecker sur ce calligraphe a été insérée par lui dans le tome I des *Annales du comité flamand*, qui se publient à Dunkerque.

Digitized by Google

du XIIIe siècle, trouvées dans les derniers jours du mois de mars à Saint-Ouen-en-Bélin (Sarthe).

Renvoi à M. de la Saussaye.

M. Combet, correspondant, envoie une empreinte du sceau de la ville d'Userche, dont il avait fait parvenir un dessin. L'examen de cette empreinte confirme la section dans l'opinion que ce sceau, bien que portant le millésime de 1379, est d'une exécution moderne et qu'on ne saurait faire remonter à plus de 60 ou 80 ans.

Renvoi de l'empreinte à M. Combet, comme celui-ci en exprime le désir, et remercîments, ainsi que pour le nouvel envoi de dessins de pierres sculptées trouvées récemment dans des fouilles qui s'exécutent à Userche sur l'emplacement qu'occupait le palais de Pépin.

M. Mathon fait un nouvel envoi de dessins de carreaux émaillés qu'il a calqués afin d'en donner une reproduction plus exacte.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Maurice Ardant signale deux feuillets d'ancienne musique qui ont servi de couverture à des livres du XVIe siècle. D'après la description qu'en donne le correspondant, la section pense qu'il s'agit en effet d'une notation en neumes qui paraît remonter à une époque assez éloignée. Elle prie, en conséquence, M. Maurice Ardant de lui envoyer ces feuillets en communication et, dans le cas où il y aurait impossibilité absolue, de lui en faire parvenir un calque pris avec la plus rigoureuse exactitude.

M. Lejeune, correspondant, envoie en communication la minute du mémoire adressé par lui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1839, sur la concordance monographique des cinq calendriers zodiacaux de l'église N. D. de Chartres avec un grand nombre d'autres calendriers de même nature. Ce travail a été mentionné dans le rapport sur le concours pour les antiquités nationales.

Remercîments et renvoi du manuscrit à M. Lejeune.

M. le docteur Long, correspondant, envoie une notice sur une découverte d'urnes anciennes faite aux environs de Die (Drôme).

Cette communication ayant déjà été insérée dans le *Bulletin des sociétés savantes*, la section se borne à en prescrire le dépôt dans ses archives.

Même décision à l'égard des indications données par M. A. de

Digitized by Google

Barthélemy sur deux découvertes numismatiques qui ont eu lieu dans le département des Côtes-du-Nord, ainsi que des renseignements fournis par M. Grésy sur les résultats des fouilles qui s'exécutent à Melun, entre la ville et l'embarcadère du chemin de fer. Ces deux communications ont pareillement été analysées dans le *Bulletin des sociétés savantes.*

M. André Durand adresse un numéro du *Monitore toscano* où se trouve un compte rendu du travail qu'il exécute sous les auspices du prince de Démidoff, pour la reproduction des monuments les plus remarquables du grand-duché de Toscane.

Remercîments et dépôt aux archives.

Rapports.

M. de Nieuwerkerke rend compte de la notice de M. Fleury sur les fresques gallo-romaines découvertes à Nisy-le-Comte, notice qui est accompagnée de dessins reproduisant ces curieuses peintures murales, et d'un *fac-simile* d'une inscription trouvée au même lieu. Les résultats des fouilles offrent le plus grand intérêt, dit M. le rapporteur, et il est très-désirable que les explorations puissent être poursuivies. M. Fleury mérite aussi les encouragements du comité, tant pour le zèle dont il fait preuve dans la direction des fouilles, que pour la notice très-bien faite qu'il a adressée au comité. La plus grande partie des faits qui sont contenus dans celle-ci ont, à la vérité, été publiés dans les journaux de la localité; néanmoins on pourrait publier utilement dans le Bulletin quelques extraits du rapport de M. Fleury. Il y aurait lieu d'y joindre un bois de l'inscription, qui n'a pas été jusqu'ici reproduite avec toute l'exactitude que réclame son importance, puisqu'elle fait connaître l'existence d'un théâtre dans une localité restée inconnue jusqu'à présent.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Vincent fait un rapport sur les feuilles de plain-chant envoyées par M. Marie Ardant et indiquées par lui comme appartenant à une messe royale composée par Dumont. L'examen auquel s'est livré M. le rapporteur l'a conduit à reconnaître que ces feuilles contenaient seulement un fragment d'une messe royale composée en effet par Dumont et que l'on chante encore dans quelques solennités; mais il a constaté, en même temps, que le surplus des fragments appartenait à une messe papale qui s'y

Digitized by Google

trouvait tout entière. Cette messe est probablement aussi de Dumont, sans qu'il soit possible cependant de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, M. Vincent est d'avis qu'il faudrait la publier et il en propose l'insertion dans le Bulletin.

La section soumettra cette proposition au comité.

M. Denjoy entretient la section du compte rendu des travaux des sociétés savantes dont il a été chargé, et la consulte sur quelques propositions qu'il se propose d'introduire dans les conclusions de son rapport. Il voudrait que M. le ministre exigeât rigoureusement de toutes les sociétés savantes l'envoi de leurs procès-verbaux manuscrits lorsqu'elles ne les font pas imprimer elles-mêmes, et qu'il en fît une condition formelle pour être admises à participer aux subventions qu'accorde le ministère. Il regarderait aussi comme utile d'employer une partie des fonds d'encouragement à provoquer l'établissement de nouvelles sociétés, de façon à en établir au moins une par département. Enfin il souhaiterait que l'on recommandât aux sociétés des départements un genre de travail qui aurait les résultats les plus avantageux pour la science, c'est-à-dire la publication d'ouvrages locaux qu'elles sont à même d'éditer mieux que personne, par la connaissance des localités, que peut bien rarement posséder un éditeur.

La section s'associe aux vœux exprimés par M. Denjoy, mais elle croit qu'il convient de laisser le comité examiner en séance générale s'il lui est permis, par son institution, d'intervenir dans des questions de cette nature.

M. de Laborde appelle l'attention sur une exposition, qui va très-prochainement avoir lieu à Cologne, de tous les objets du moyen âge qui font partie des collections publiques ou particulières, des trésors des églises, etc. C'est une occasion unique qui est offerte d'étudier une foule de monuments habituellement soustraits aux regards des personnes les plus intéressées à en prendre connaissance, et il importe d'en profiter pour se procurer des dessins des objets les plus remarquables. M. Darcel, très-habile dessinateur, s'étant proposé d'entreprendre ce travail et ayant demandé une mission à cet effet à M. le ministre de l'instruction publique, M. de Laborde croit que la section ferait une œuvre utile au point de vue de l'archéologie, en appuyant cette demande de mission de sa recommandation. M. Darcel joint à son talent comme artiste des connaissances en archéologie qui le mettent à

Digitized by Google

même de faire un choix bien entendu des objets auxquels se rattache un genre d'intérêt particulier.

La section adhère à cette proposition et demandera au comité d'émettre un vœu en faveur de la mission.

M. de Laborde demande ensuite l'autorisation de commencer à faire exécuter les dessins des bois qui doivent entrer dans le glossaire de l'inventaire de Charles V, dont la publication lui a été confiée.

La section recommandera également cette proposition à la sanction du comité.

La section est appelée ensuite à s'occuper des moyens à prendre pour compléter les volumes qui ont été commencés avec les anciennes instructions publiées par le comité des arts. Elle décide qu'il sera écrit aux membres qui depuis longtemps ont été chargés de la rédaction de ces instructions pour les inviter à s'en occuper sans délai, de façon à ce qu'elles puissent être terminées pour la rentrée du comité. En conséquence, il sera écrit :

A MM. de Saulcy, de la Grange et de la Saussaye, qui ont été chargés des instructions sur la numismatique française ;

A M. de la Grange, pour les instructions sur les armoiries et le blason ;

A M. Lassus pour les instructions sur l'intérieur et l'ameublement des églises ;

A MM. Mérimée et de Saulcy au sujet des instructions pour la recherches des inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures un quart.

XXXVII.

Histoire topographique et archéologique de l'ancien Paris, par Albert Lenoir et Adolphe Berty. — Plan archéologique de Paris. — Résultats obtenus par les travaux actuellement terminés, et qui ont pour objet la topographie ancienne de la Cité, et des quartiers de l'Université.

TEXTE.

Renseignements relatifs aux rues et ponts de Paris.

Détermination de l'identité des rues de l'Image Sainte-Catherine,

Digitized by Google

Servode, de Fortune, de l'Oxeroie, de Bellevue, de Regnault-le-Harpeur; et des ruelles de la Licorne et du Trou-Punais, dont les auteurs ont parlé, mais sans réussir à préciser ce quelles étaient réellement.

Application à des rues, connues d'ailleurs, des appellations de rues du Verseul, de la Pomme, du Gantelet, des Hauts-Moulins, de l'Herberie, du Marché-Palu, de rue Neuve (Université), de rue Neuve-des-Cordiers, de la Noyeraie, Foireuse, ruelle Orbe, du Cheval-Blanc, du Barbel-d'Or, Sainte-Geneviève, Espicerie-du-Petit-Pont, Descente-du-Port-aux-Tripes, *vicus Thomæ apothecarii, vicus Johannis medici, vicus Galteri medici, vicus Nicolai de Rota, in Furtosâ,* etc. que les historiens n'ont jamais signalées, ou qu'ils ont ignoré avoir été portées par plusieurs rues différentes.

Découverte des lieux ou rues qui suivent et ne sont indiqués dans aucun ouvrage : le Breuil, le Valparis, la rue Henri-l'Orgueneur ou Thibault-Dacre, le Clos-Armener, la ruelle Porte-Buche, la vraie ruelle de Jhérusalem, la ruelle des Carneaulx, la ruelle des Étuves et autres, rue de la Vieille-Pelleterie, la ruelle allant de l'église Saint-Marine au Parvis, la ruelle allant de la rue de Glatigny dans celle de Saint-Landry, la ruelle prolongeant la rue des Deux-Portes jusqu'à la rue du Fouarre, le *vicus Sabuli* ou *Postiai* (Université) etc., lesquelles rues et ruelles ont presque toutes été restituées sur le plan archéologique de Paris d'une manière géométrique.

Réfutation de l'étymologie prêtée au nom des rues Bordet, du Champ-Gaillard, de la place Maubert; indication de l'étymologie plus probable, ainsi que de celle des rues *Macra-Mediana,* Froidmantel, des Amandiers, des Coulons, de Jérusalem, restée inconnue ou obscure.

Constatation de l'existence, à une époque beaucoup plus ancienne que ne l'ont indiqué les auteurs, d'un grand nombre de rues et particulièrement des dix suivantes dès le XIIe siècle : rue de la Vieille-Pelleterie, de Perpignan, du Sablon (Cité), du Port-Saint-Landry, de Saint-Jacques, du Petit-Pont, des Sept-Voies, de la Juiverie, de la Lanterne et de Sainte-Croix. Trois de ces rues ont été trouvées dans des chartes de 1119, et quatre seulement sont citées par Jaillot avec des dates antérieures à l'an 1200.

Origine et emplacement réel du Grand-Pont de Paris, du pont

Digitized by Google

aux Changeurs, du pont aux Meuniers, et du pont de la Marchandise.

Liste des divers édifices publics ou particuliers situés dans chaque rue, avec indication de la presque totalité des enseignes des maisons, les modifications que ces enseignes ont subies dans leur emplacement, les dates qui y ont rapport, enfin tous les renseignements de quelque intérêt que peuvent offrir les anciens titres, les terriers, etc.

ATLAS.

Plan restitué.

Fixation de l'emplacement certain de plus de 1,200 maisons particulières, de huit étuves et de plusieurs jeux de paume.

De cinquante hôtels de seigneurs, d'évêques, d'abbés;

D'une halle,

De quatre fours banaux,

De trois prisons seigneuriales,

De trois hôpitaux,

Des anciennes écoles de décret,

De quinze autres écoles, y compris celle de Notre-Dame;

Des colléges de Dace, de Thoul, de Karemberg, de Rethel, des Dix-Huit et de Lincoln : ce dernier n'a pas encore été mentionné;

De la chapelle de Saint-Symphorien des Vignes,

De dix presbytères,

De deux cimetières de Juifs.

Délimitation des censives et paroisses.

Tracé mathématique de l'enceinte de la rive gauche élevée par Philippe-Auguste, avec son fossé, des portions du mur de la contrescarpe, vingt de ses tours, le plan complet de six de ses portes, et incomplet de trois autres. Ce tracé a été exécuté au moyen des fragments demeurés encore debout, de ceux que les fouilles ont fait connaître, et d'une vingtaine de vieux plans trouvés aux archives impériales.

Documents graphiques inédits, reproduits sur la feuille XIV du plan archéologique de Paris, et sur les portions achevées des feuilles X et XV, en voie d'exécution.

Plans d'ensemble des colléges de Tréguier et de Cambrai; plans

Digitized by Google

détaillés des colléges du Mans et de celui de Narbonne, de la chapelle de Hanaut, du Petit-Châtelet, de l'ancien Hôtel-Dieu, de l'église de Sainte-Geneviève-des-Ardents, de la chapelle Saint-Blaise, du parloir aux Bourgeois, d'une portion du cloître du collége de Navarre, de l'église Saint-Christophe et des deux portes de l'enceinte de Philippe-Auguste indiquées précédemment.

Plans partiels trouvés aux archives et qui ont servi aux restitutions établies sur les feuilles déjà gravées.

Plan comprenant un îlot de la Cité, dessiné vers le milieu du XVe siècle; plan d'une portion de la place Maubert, fin du XVe siècle; un plan des îlots compris entre les rues Marché-Palu, Saint-Christophe, Neuve-Notre-Dame et le Parvis, sur lesquels a été construit le bâtiment de l'administration des hospices; plan de maisons de la rue de la Bucherie, détruite en partie dans la première moitié du XVIIe siècle, partie dans la seconde, etc.

Indépendamment des plans qui viennent d'être mentionnés, il en a été retrouvé un grand nombre, dont plusieurs sont du plus haut intérêt, soit comme monuments topographiques, soit comme spécimens d'un art qui n'a presque rien laissé d'antérieur au règne de Louis XIV, et dont les productions ne deviennent communes qu'au XVIIIe siècle. Parmi les plus curieux il faut citer le plan de la censive de Saint-Merry, datant du commencement du XVIe siècle; un autre renfermant une grande partie de la rive gauche, d'une date un peu postérieure; le plan ancien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1548), une vue très-habilement faite d'un monastère de Paris, dessiné vers 1500; un plan des Chartreux en 1618; celui des régions voisines de cette maison en 1615, et signé de François Quesnel; un plan géométrique de l'ancienne porte Saint-Denis; divers plans du XVIIe siècle, indiquant l'enceinte de Philippe-Auguste sur la rive gauche; enfin, un ensemble du vieux château du Louvre appliqué sur le plan des dispositions adoptées par Louis XIV, etc.

Digitized by Google

XXXVIII.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 3 juillet 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie;

MM. Guessard, F. Halévy, Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin, Sainte-Beuve; — Beulé, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèvre-Deumier, Monmerqué, Ravenel; — comte de Bastard, baron de Guilhermy, Lassus, Albert Lenoir, Mérimée, Léon Renier, de la Saussaye, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le président instruit le comité des motifs qui empêchent M. le marquis de la Grange et M. le comte de Nieuwerkerke d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance générale du 1er mai est lu et adopté.

M. Ch. Fortoul annonce que M. le ministre s'est rendu aux désirs du comité en ce qui concerne M. Lottin de Laval. L'indemnité annuelle qui lui est allouée a été portée au maximum, et une commission est nommée pour examiner dans quelles conditions doit être publié son voyage dans la péninsule arabique du Sinaï.

M. Mérimée demande si le procédé de moulage de M. Lottin de Laval sera prochainement publié.

M. le chef du cabinet expose les motifs qui ont déterminé M. le ministre à différer cette publication.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions.

Digitized by Google

Un membre demande si M. Busoni a déposé le manuscrit de la correspondance de Catherine de Médicis, comme le comité l'avait demandé.

M. Ch. Fortoul répond que M. Busoni s'occupe de recueillir les pièces dont se compose cette correspondance.

Il est donné lecture au comité d'une lettre de M. Leclercq de la Prairie, correspondant, président de la société archéologique de Soissons, qui prie M. le ministre de vouloir bien s'entendre avec son collègue le ministre d'État pour empêcher la destruction des restes du théâtre romain de la ville de Soissons. Une partie du mur extérieur de la *cavea*, qui sert de séparation entre le jardin du séminaire et celui de l'ancien couvent des Capucins, est à la veille d'être démoli par suite d'une nouvelle destination donnée à ce dernier établissement et d'un changement dans la délimitation actuelle des deux jardins. Ce projet, s'il est réalisé, aura pour conséquence presque inévitable de faire disparaître la *cavea* et de changer l'aspect du terrain, qui indique bien encore l'emplacement du théâtre.

M. Mérimée fait remarquer que, lorsque les monuments sont des propriétés particulières, le Gouvernement n'a aucun moyen d'empêcher ceux à qui ils appartiennent d'en disposer comme bon leur semble, à moins qu'il n'en fasse lui-même l'acquisition. Or, il existe en France plusieurs théâtres anciens encore plus importants que celui de Soissons, et pour lesquels il y aurait lieu de réclamer de préférence l'application de cette mesure conservatrice. Toutefois, à défaut d'action directe, la commission des monuments historiques trouvera peut-être quelque moyen d'intervenir officieusement; en conséquence, M. Mérimée propose le renvoi de la lettre de M. Leclercq de la Prairie au ministre d'état.

Ce renvoi est prononcé.

M. Guigniaut présente l'exposé des travaux de la section de philologie pendant les mois de mai et de juin. La plus grande partie des séances a été consacrée à l'examen des pièces envoyées pour le recueil des Poésies populaires, et la section n'a aucune décision à soumettre à la sanction du comité. Elle a été saisie, il est vrai, de divers projets de publication par M. le comte H. de Viel-Castel, MM. Gomart et de Ring; mais elle n'a pas jugé qu'il y eût lieu de donner suite à ces projets. D'un autre côté, la commission chargée par elle de prendre une connaissance approfondie

Digitized by Google

du travail préparatoire auquel M. Mary-Lafon s'est livré pour le *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, ne lui a point encore fait de rapport.

M. Mérimée signale à l'attention de la section de philologie un Recueil de chansons poitevines, qui s'imprime en ce moment à Poitiers.

Le secrétaire a la parole pour faire le résumé des séances qu'ont tenues les sections d'histoire et d'archéologie depuis la dernière assemblée générale.

La section d'histoire a renvoyé à des commissions l'examen de plusieurs projets de publication. Le premier dont elle a été appelée à s'occuper, lui a été présenté par M. Sainte-Marie-Mévil. Il a pour objet deux ouvrages intéressant l'un et l'autre le midi de la France et se rapportant à l'épisode de la croisade contre les Albigeois. Celui qui a pour titre *Registrum curiæ Franciæ* offre la transcription exacte des actes divers concernant le Languedoc pendant toute la durée des troubles excités par l'hérésie albigeoise; il formerait un volume.

Le second recueil que M. Sainte-Marie-Mévil demande à publier comprendrait trois registres provenant des archives de l'inquisition et qui, sous les titres de *Testimonia contra Albigenses* et *Acta contra hereticos*, contiennent les dépositions reçues par les inquisiteurs à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il exigerait pareillement un volume.

La commission n'a pu se prononcer d'une manière définitive à l'égard de ces publications. Elles lui ont paru, par leur nature même, assez importantes pour mériter de trouver place dans la collection des documents inédits; mais ce sera seulement après la communication du travail de l'éditeur, que la commission se trouvera en mesure de formuler une proposition. M. Sainte-Marie-Mévil s'occupe de la préparation de son manuscrit sans qu'aucun engagement ait été pris à son égard par la commission.

M. Chéruel a demandé à être chargé de publier un choix de lettres du cardinal Mazarin. Ce recueil lui paraît nécessaire pour combler la lacune de dix-huit années (1643-1661) qui se fait remarquer dans la suite de correspondances dont le comité a entrepris la publication, et qui sont d'une si haute importance pour l'intelligence de la politique intérieure et extérieure de la France pendant plus d'un siècle et demi, de 1550 à 1715. Réduite aux

Digitized by Google

pièces essentielles, la correspondance de Mazarin remplirait cinq ou six volumes de la collection des documents inédits.

La proposition de M. Chéruel a été accueillie avec intérêt par la section, et trois commissaires ont été désignés pour en faire l'examen.

La section d'histoire, adoptant les conclusions d'un rapport que lui a fait M. Chéruel, à titre de commissaire pour la *Correspondance des princes de la maison de Lorraine,* propose au comité d'autoriser M. de Croze à consacrer deux volumes à cette publication, à la condition d'y ajouter les dépêches des ambassadeurs français ou étrangers qui en sont le complément indispensable. La section propose en même temps de renvoyer à M. de Croze les lettres déposées par lui au ministère, afin qu'il achève de préparer le manuscrit pour l'impression, qu'il compléte les notes et qu'il termine l'introduction de l'ouvrage.

Le comité, après avoir entendu les nouveaux développements donnés par M. Chéruel à l'appui de ses conclusions, adhère à la proposition de la section.

Le comité décide également, sur la proposition de la section d'histoire, l'insertion dans le Bulletin de :

1° Un extrait des archives de Lille, indiquant les sommes allouées par la ville, pour des tables ou formulaires qui déterminaient le prix du pain suivant la valeur du blé;

2° Un marché passé en 1506 pour la vente d'un anneau d'or, dont les stipulations présentent de la bizarrerie.

Le comité adopte également pour le Bulletin les pièces suivantes, dont l'impression est proposée par la section d'archéologie :

1° Une note de M. de Soultrait sur la léproserie de Dijon, accompagnée d'une planche et d'une gravure sur bois;

2° Une notice sur le ci-devant monastère d'Alspach (Haut-Rhin), par M. Schnéegans;

3° Un extrait des archives de l'hôtel de ville de Lille, relatif à la fabrication des jetons, envoyé par M. de la Fons de Mélicocq;

4° Un *fac-simile* sur bois d'une inscription chrétienne du XIIIe siècle, communiquée par M. Rostan;

5° Un *fac-simile* également sur bois du sceau de Montaigne, d'après une empreinte envoyée par M. de Gourgues;

6° Une réduction de la vue du château neuf de Coulommiers, dont M. Dauvergne a donné communication;

Digitized by Google

7° Un extrait du rapport de M. E. Fleury, sur les fouilles de Nisy-le-Comte: le *fac-simile* d'une curieuse inscription trouvée dans ces fouilles sera joint au rapport;

8° Une messe papale, présumée être de Dumont, et dont l'envoi est dû à M. Maurice Ardant.

Le comité adopte également la proposition de renvoyer à la commission des monuments historiques une demande de secours pour l'église de Saint-Maurice d'Ardèche, adressée par M. Comarmond.

La section rend compte d'un vœu qu'elle a exprimé à M. le ministre, et pour lequel l'urgence ne lui permettait pas d'attendre la sanction du comité. Il s'agissait de sauver la tour de Saint-Jean-de-Latran, dont la démolition était déjà commencée. Sur la réclamation que M. le ministre a bien voulu adresser au préfet de la Seine, les travaux ont été suspendus; une commission a été nommée pour aviser aux moyens d'utiliser ce monument, et tout donne lieu d'espérer que l'initiative prise par la section d'archéologie conservera à la ville de Paris ce débris des constructions du XIIIe siècle.

MM. de Laborde et Albert Lenoir reproduisent, à cette occasion, les détails qu'ils avaient donnés à la section d'archéologie sur les résultats des démolitions entreprises pour le percement de la rue des Écoles. On a retrouvé dans l'église Saint-Benoît beaucoup plus de sculptures que l'on ne devait s'y attendre après les diverses destinations qu'avait reçues l'édifice. Le portail, entre autres, était demeuré intact sous une épaisse couche de plâtre. La section d'archéologie a déjà mentionné, avec éloge, les noms de M. Alexandre Bourlat, l'architecte chargé de la transformation de l'église en théâtre, et de M. Tessier, l'entrepreneur, auxquels on est redevable de cette conservation. Le portail de Saint-Benoît sera réédifié dans une des cours du musée de Cluny.

M. de Guilhermy a aussi appelé l'attention sur d'anciennes pierres tumulaires provenant de divers établissements religieux.

Deux autres vœux ont encore été formulés par la section d'archéologie. Le premier, pour qu'une mission permanente fût confiée à un artiste habile, qui irait dessiner sur place tous les objets d'art remarquables que renferment les collections particulières; le second, pour recommander à la bienveillance de M. le ministre

Digitized by Google

la mission spéciale que sollicite M. Darcel. Ce dernier désirerait pouvoir se rendre à Cologne, où doit avoir lieu prochainement une exposition générale de tous les objets d'art qui existent dans cette ville, soit qu'ils fassent partie de dépôts publics, soit qu'ils appartiennent à des collections particulières.

Plusieurs membres prennent la parole pour signaler l'utilité d'avoir des dessins des objets les plus remarquables qui figureront à cette exposition. M. Darcel offre toutes les garanties que l'on peut souhaiter, tant comme artiste que comme archéologue, et le comité, en attirant sur lui l'attention de M. le ministre, peut être assuré que sa propre responsabilité ne serait point compromise.

Ces conclusions sont adoptées.

La section d'archéologie propose au comité de demander, pour M. de Laborde, l'autorisation de commencer, dès ce moment, les dessins des bois qui doivent figurer dans le glossaire de l'inventaire de Charles V. Ces dessins seront au moins au nombre de 400, et leur exécution exigera nécessairement un temps assez long.

Cette proposition est adoptée.

La section demande également que l'impression du tome Ier des nouveaux *Mélanges* soit commencée immédiatement par les documents dont elle a fait choix pour entrer dans ce recueil. Ces documents sont prêts et rien ne paraît devoir astreindre à suivre rigoureusement l'ordre des sections pour la répartition dans le volume des contingents apportés par chacune d'elles.

Plusieurs membres demandent le renvoi de cette proposition à la commission des *Mélanges*.

M. Guessard, membre de la commission, fait remarquer que la section d'archéologie a désigné plusieurs inventaires pour entrer dans la portion du volume des *Mélanges* qui lui est réservée; mais ces inventaires paraissent devoir exiger plus de place qu'il n'en devrait régulièrement être laissé à la disposition de la section. M. Guessard signale en outre l'inconvénient de séparer ces documents de l'inventaire de Charles V, qui doit être publié à part, et qui sera accompagné d'un glossaire auquel il sera indispensable d'avoir recours pour les inventaires destinés à paraître dans les *Mélanges*. En conséquence, il propose de demander à M. le ministre d'autoriser M. de Laborde à publier deux volumes d'inventaires, l'un comprenant l'inventaire de Charles V, et le se-

Digitized by Google

cond les divers inventaires qui avaient été primitivement admis pour les *Mélanges*.

Cette proposition est adoptée par le comité, qui prie M. le ministre de vouloir bien y donner son approbation.

La section d'archéologie fait connaître que, sur la proposition de M. Lenoir, elle a chargé une commission de trois membres d'examiner la découverte qu'annonce avoir faite M. Henszlmann, de la loi constante qui existe dans les proportions de toutes les parties des édifices religieux construits au moyen âge.

M. Mérimée n'accepte pas ces fonctions de commissaire.

M. Alb. Lenoir place sous les yeux du comité la seconde feuille du plan de Paris, qui fait partie de la statistique monumentale. Le comité se joint aux éloges dont ce travail a été l'objet de la part de la section d'archéologie, et décide, sur la proposition de la section, l'insertion au Bulletin de la note de M. Lenoir, qui fait connaître les monuments et établissements indiqués sur cette feuille.

Le comité est informé que le dépôt des cuivres à la chalcographie a été effectué.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les instructions de la section de philologie rédigées par M. le Clerc, et qui ont été distribuées en placard aux membres du comité. Aucune observation n'étant faite, ces instructions sont définitivement adoptées.

Quelques difficultés s'étant élevées touchant l'exécution de l'arrêté du 13 décembre 1852, le comité est consulté sur le mode qu'il croit préférable d'adopter pour l'envoi des épreuves aux commissaires chargés de la surveillance des publications.

Le comité, après une courte discussion, décide que les bons à tirer des éditeurs seront seuls communiqués aux commissaires, qui y mettront un visa, sans lequel l'impression ne pourra avoir lieu. L'imprimerie continuera à rester chargée de prévenir le bureau des travaux historiques dans le cas de changements ou de modifications au texte, prévus par l'article 2 de l'arrêté précité.

M. le chef du cabinet donne connaissance de diverses décisions qui ont été prises par M. le ministre à la suite de vœux émis par le comité. Les missions auxquelles celui-ci s'était intéressé ont été données à MM. Léon Renier, Abel Desjardins, Guessard, de Certain et Sickel.

Digitized by Google

M. Charles Fortoul est prié de vouloir bien transmettre à M. le ministre l'expression de la gratitude du comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

XXXIX.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 10 juillet 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin, Sainte-Beuve; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin est lu et adopté.

Rapports.

M. P. Paris, qui a examiné la bibliographie du patois bourguignon envoyée par M. Mignard, pense que l'insertion dans le Bulletin en serait utile à ceux qui s'occupent de l'étude des dialectes provinciaux. Le comité devra seulement prévenir qu'il ne prétend pas garantir que le travail de M. Mignard ne présente aucune omission.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

Correspondance.

M. le ministre renvoie à la section une lettre de M. Mignard, qui demande l'autorisation de publier un poëme du commencement du xve siècle (1416), sur Girart de Roussillon, que renferme le manuscrit de la Bibliothèque impériale, supplément français, n° 254.

La section, après avoir entendu les explications données sur ce manuscrit par M. P. Paris, ne voit, en ce qui concerne les publi-

Digitized by Google

cations du comité, aucun inconvénient à ce que M. le ministre accorde à M. Mignard l'autorisation que celui-ci sollicite.

Correspondance relative au recueil des poésies populaires.

Trois rapports de M. Amiel sur les résultats de ses recherches dans les bibliothèques de Paris sont renvoyés à l'examen de M. P. Paris. Ce dernier est en outre prié par la section de vouloir bien adresser directement à M. Amiel les observations dont son travail pourrait être l'objet, et de lui donner verbalement les indications qui lui paraîtraient nécessaires.

Le secrétaire fait remarquer qu'entre autres recommandations, il faudrait inviter M. Amiel à copier sur autant de feuilles séparées les divers morceaux qu'il regarde comme étant de nature à faire partie du recueil projeté. Ces copies distinctes sont indispensables afin de pouvoir classer chaque poésie dans la catégorie à laquelle elle appartient.

M. Graziani donne la traduction d'un chant d'amour corse, composé vers le milieu du XVIII[e] siècle par un *pievano* (curé de canton), et qui est très-répandu dans l'arrondissement de Calvi. A sa connaissance, le texte ni la traduction de ce chant d'amour n'ont jamais été imprimés.

La section remercie M. Graziani; mais elle ne pense pas que la pièce envoyée par lui remplisse les conditions de popularité définies par le décret du 13 septembre 1852.

La section remercie également M. Dumoutet pour deux cahiers de chansons qu'il avait adressés en communication. Les pièces que renferment ces cahiers ne présentent pas les caractères qui distinguent les poésies populaires.

La mise en réserve des pièces pouvant être appelées plus tard à entrer dans le recueil des poésies populaires est au contraire prescrite par la section à l'égard des envois suivants :

M. Gendron, correspondant : cinq noëls et une variante de la chanson du duc de Guise;

M. Maurice Ardant, correspondant : une chanson et des noëls composés en 1518 par Léonard Martineyche, prêtre.

M. l'abbé Cochet, correspondant : une complainte ou romance qui se chante à Saint-Valery-en-Caux. Elle a pour sujet la mort de Pierre de Bréauté, seigneur de Néville. Ce gentilhomme étant passé en Hollande, pour y combattre les Espagnols, à la fin des

Digitized by Google

guerres de la ligue, provoqua en combat singulier le gouverneur de Bois-le-Duc, chacun des champions devant se faire accompagner de vingt et un des siens. Le gouverneur, nommé Grosbendoncq, qui avait accepté le défi, mais qui s'était fait représenter par son lieutenant, voyant que les Espagnols avaient le dessous, eût la lâcheté de faire tirer le canon de la place sous les murs de laquelle avait lieu le combat. Bréauté, abandonné de ses compagnons, que cette trahison mit en fuite, fut contraint de se rendre après une longue résistance. A son entrée dans la ville, Grosbendoncq le fit assassiner entre les ponts-levis.

La complainte dont M. l'abbé Cochet a envoyé les paroles et la musique offre une curieuse analogie avec la romance du sire de Bois-Gilles, rapportée par M. Ampère dans ses instructions (p. 246).

M. Anatole de Barthélemy, correspondant: la chanson de *Kernolquet,* populaire dans les pays de Guingamp et de Lannion, et qui se rattache à l'un des épisodes de l'histoire de Bretagne au commencement du xviie siècle.

M. de Baecker, correspondant : une chanson intitulée *Blanche Biche* provenant du canton de Londinières (Seine-Inférieure). Ce chant semble être une variante de la *Sainte Marguerite* citée par M. Ampère (p. 234).

Le même : variantes du Conjurateur et le Loup, en dialecte de Westphalie. (Conservé, comme pouvant faire l'objet d'une note.)

Réserve est faite également, à titre de renseignement, de la traduction d'une chanson populaire flamande de l'année 1437, publiée par le poëte allemand Uhland[1], qui rappelle la mort d'un chevalier français, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, tué lors de la tentative que fit Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour s'emparer de la ville de Bruges.

M. de Baecker annonce en même temps qu'il a vainement cherché jusqu'ici à se procurer un texte plus complet de la chanson du *Petit roitelet.* Il ne désespère pas cependant de pouvoir y parvenir.

Envoi de M. de Buzonnière, correspondant: 1° *Chanson de l'amoureuse* (avec la musique), très-répandue parmi les bergères de

[1] *Alte hoch und niederdeutsche Volkslieder,* t. I.

Digitized by Google

la Sologne; — 2° Musique de la ronde intitulée *Le Moine*, adressée par lui précédemment.

M. Pigault de Beaupré, correspondant:

Chanson sur la destruction de la ville de Thérouane, en 1553;

Chanson sur la prise de la ville d'Albiac, par le duc de Mayenne, en 1580;

Chanson sur la mort du partisan Marin, qui fut exécuté dans la ville d'Aire, en 1710;

Complainte sur la démolition du port de Dunkerque, en 1710.

Ces quatre chansons ont été imprimées à Lille;

Ronde bretonne des environs de Guingamp;

Chanson des fileuses du Boulonnais.

M. P. Paris signale une autre version de la même chanson qu'il promet de communiquer à la section;

Chanson des moissonneuses de Piré (Ille-et-Vilaine).

M. de la Villegille fait connaître qne cette même chanson lui a été envoyée du département de l'Allier.

M. le Héricher, correspondant:

Deux chansons de *linerie*, c'est-à-dire qui se chantent pendant la cueillette du lin, dans l'Avranchin;

Chant macaronique sur l'air de la préface;

Chanson du *Beau marinier*, qui se chante à Villedieu-les-Poêles.

M. de Gourgues, correspondant:

Un recueil considérable de chansons du Limousin en patois et en français, accompagnées, pour un grand nombre, de la musique notée, et classées, par le correspondant, dans l'ordre indiqué par les instructions:

Poésies religieuses: noël, cantique;

Poésies d'origine païenne: sept chansons de la Guillaneou;

Proverbes, imitation de cris d'animaux par des phrases chantées;

Poésies historiques: le siége de Sarlat, ou *Turaine, tu n'entreras*;

Poésies romanesques: quinze chansons diverses, etc.;

Chansons de noces et du premier mai;

Chansons satiriques;

Chansons bachiques.

M. de Gourgues a joint, en outre, aux morceaux dont se compose cet important envoi, des notes et des commentaires.

M. de Gourgues termine en disant que de nouvelles recherches lui feraient sans doute découvrir d'autres chants, mais que crai-

Digitized by Google

gnant de dépasser le nombre qui peut être utile pour connaître le genre de chaque localité, il n'enverra de nouvelles poésies qu'autant que le comité en témoignerait le désir.

La section prie M. le ministre de vouloir bien inviter M. de Gourgues à faire parvenir toutes les chansons qu'il pourra se procurer et qui, comme celles qu'il a transmises, présentent un caractère réellement populaire. Le recueil dont la préparation a été confiée au comité ne doit pas seulement se borner à offrir des spécimens des chants propres aux différentes localités.

La section prend ensuite connaissance d'un autre volumineux envoi fait par M. Beauchet-Filleau, et dont l'importance est également appréciée par elle. Parmi ces poésies, dont les unes sont en patois et les autres en français, mais qui appartiennent toutes au Poitou et à la Saintonge, on remarque :

La chasse Gallery;

La chanson de Guillery;

Une chanson sur le siége de Poitiers, en 1569, qui se chante encore dans le peuple;

Deux versions de la ballade sur la prise de Fougères ;

Une variante de la ronde : *Quand Biron voulut danser,* etc. ;

Une variante de la chanson de Renaud ;

Deux variantes de la chanson du bouquet ou de la mariée;

Quatre noëls;

Enfin quatorze rondes.

M. Beauchet-Filleau a accompagné celles de ces poésies pour lesquelles ce secours était nécessaire, de notes qui en facilitent l'intelligence. Il explique, en même temps, pourquoi ses envois renferment une si grande quantité de rondes. La ronde, dit-il, était autrefois la *chanson* et la *danse* favorite des paysans poitevins.

La section prescrit le dépôt aux archives des chansons du XVIe siècle, relatives aux guerres de Flandre et de Picardie, découvertes dans les archives de Dijon, et envoyées par M. Garnier. Ces chansons ne présentent pas le caractère naïf propre aux poésies populaires.

Une chanson communiquée par M. de Baecker, et qui se rapporte à une émigration de Flamands en Allemagne, au XIIe siècle, est également déposée aux archives comme n'intéressant pas directement la France. Enfin, le même dépôt est encore ordonné pour le *Cantique des dragons de la reine,* adressé par M. Pigault de Beau-

Digitized by Google

pré, et pour les *Commandements de Dieu,* transmis par M. C. Lefèvre, secrétaire honoraire de la société d'agriculture, sciences et arts de Provins.

La section, dans le désir d'opérer plus rapidement le dépouillement des nombreux envois de chants populaires faits par les recteurs et inspecteurs de l'instruction primaire, décide que les pièces dont se composent ces communications seront réparties entre un certain nombre de membres, qui les examineront et en feront l'objet de rapports dans les séances qui suivront la rentrée des vacances. Le secrétaire est chargé, en conséquence, de cette répartition entre MM. Guigniaut, Guessard, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin, Sainte-Beuve et Taranne, et il continuera à s'occuper personnellement de l'examen des communications faites par les correspondants.

La séance est levée à cinq heures.

XL.

2ᵉ SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 17 juillet 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents: MM. Bellaguet, Beulé, Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

Correspondance.

M. Francisque Michel, en réponse à la demande qui lui avait été faite, adresse les notes de la *Chronique de Navarre* de Guillaume Anelier. Ces notes sont au nombre de cent cinquante, sans y comprendre des observations sur le texte dont la place est à la

Digitized by Google

suite du poëme, qu'elles doivent éclairer. Quant à l'introduction, elle lui paraît avoir besoin d'être revue et il va s'occuper immédiatement de ce travail.

M. Francisque Michel expose ensuite de nouveau l'utilité qu'il y aurait à explorer les archives de la chambre des comptes et de la municipalité de Pampelune, non-seulement dans l'intérêt de la publication dont il est chargé, mais encore pour la connaissance de certains détails de l'histoire du sud-ouest de la France. Il indique quelques-unes des pièces relatives à la Chronique de Guillaume Anelier qu'il se proposerait de transcrire, si la mission qu'il sollicite pour se rendre à Pampelune lui était accordée. Seulement, il insiste sur la nécessité d'une très-prompte décision, attendu qu'il ne pourrait consacrer que les premiers jours du mois d'août à ce voyage de Navarre.

Enfin, M. Francisque Michel prie de nouveau M. le ministre de vouloir bien lui faire obtenir la communication des pièces faisant partie des archives de la Haute-Garonne qui seraient relatives à l'administration d'Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et du pays pour Philippe le Hardi.

La section d'histoire avait précédemment émis un avis favorable sur la demande de mission adressée par M. Francisque Michel; mais le comité, en séance générale, n'a pas cru devoir appuyer cette demande auprès de M. le ministre, sans avoir pris au préalable l'avis de M. Amédée Thierry. La section ne peut donc faire autrement, que de renvoyer les nouvelles explications de M. F. Michel à ce commissaire. Dans le cas où son avis serait conforme à celui de la section, rien ne s'opposerait à ce qu'il fît directement son rapport dans la séance générale du comité.

M. Dantier, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et l'archéologie, sollicite une mission de deux mois pour aller explorer en Suisse, en Belgique et sur les bords du Rhin, les archives des communautés encore existantes et les bibliothèques ou collections publiques qui ont reçu les dépôts provenant d'anciens établissements religieux aujourd'hui supprimés. L'objet de cette mission serait de rechercher les pièces inédites de la correspondance des bénédictins français avec les religieux de leur Ordre ou les savants étrangers avec lesquels ils étaient en rapports habituels. Des recherches antérieures en France et en Italie ont permis à M. Dantier de recueillir un grand nombre de lettres qui ne se trouvent

Digitized by Google

pas dans le recueil partiel publié par M. Valery. Il se proposerait de publier une partie de ces lettres et de celles qu'il pourrait encore découvrir, ou au moins d'en extraire des matériaux pour un ouvrage qu'il prépare depuis plusieurs années, l'histoire des ordres monastiques considérés surtout sous le rapport littéraire et au point de vue de l'influence qu'ils ont exercée sur la civilisation, soit au moyen âge, soit dans les temps plus modernes.

M. de Wailly appuie la demande parce qu'il est certain par avance que la mission sera fructueuse et intéressante dans ses résultats; les travaux préalables auxquels s'est livré M. Dantier mettent en effet celui-ci à même de diriger sûrement ses recherches. Aucun doute ne saurait s'élever sur l'utilité qu'il y aurait pour l'histoire politique et littéraire à recueillir les correspondances des bénédictins; mais une objection peut être présentée : l'appui que le comité prêtera maintenant à cette demande de mission ne sera-t-il pas invoqué plus tard pour demander la publication, dans la collection des documents inédits, des lettres de bénédictins ou autres qui auront été recueillies? A cet égard, M. Dantier est prévenu, et il reconnaît que la recommandation dont sa demande pourrait devenir l'objet ne constitue aucun engagement de la part du comité. M. Dantier s'engage en outre à déposer à la Bibliothèque impériale les copies de lettres qu'il rapportera de sa mission.

M. de Pastoret désirerait que M. Dantier ne bornât pas ses investigations à rechercher seulement les lettres des bénédictins. Il fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à recueillir, en dehors de cette correspondance particulière, les mémoires ou autres pièces relatives à l'histoire qui auraient été préparées ou rassemblées par ces mêmes bénédictins.

La section décide qu'elle proposera au comité d'émettre un avis favorable à l'égard de la mission demandée, aux conditions formulées par M. de Wailly et en invitant M. Dantier à se conformer aux recommandations de M. de Pastoret.

M. le Glay, conformément au désir exprimé par le comité, transmet la copie de douze titres extraits du cartulaire de Saint-Amand et qu'il croit inédits. Il a choisi surtout les actes qui offrent matière à des notes de topographie locale, de biographie et de jurisprudence spéciale. Le *Mémoire* de M. le Glay *sur les archives de Saint-Amand,* qui paraîtra prochainement et qui sera acccom-

Digitized by Google

pagné de pièces justificatives, donnera une idée du mode d'annotation que l'éditeur du cartulaire se proposerait d'adopter.

La commission chargée d'examiner ce projet de publication se trouvant privée d'un de ses membres, M. de Wailly est prié de vouloir bien remplacer M. Guérard.

Les documents transmis par M. le Glay sont renvoyés à la commission.

M. Maurice Ardant, correspondant, fait un nouvel envoi de quatorze lettres de Catinat, écrites pendant la première moitié de l'année 1694.

Renvoi à MM. Chéruel et Huillard-Bréholles.

M. du Broc de Séganges, correspondant, adresse la copie et le *fac-simile* d'une charte de l'an 1231, par laquelle Gauthier, archevêque de Sens, se constitue le garant des libertés octroyées aux bourgeois de Nevers par Guignes V, comte de Forez et Mahault sa femme, comtesse de Nevers.

Renvoi à M. Augustin Thierry.

M. Anatole de Barthélemy, correspondant, transmet deux titres qui se rattachent à l'histoire de Philippe de Commynes. L'un est une bulle du pape Sixte IV, qui donne à Commynes la permission de faire célébrer la messe pour lui et sa maison sur un autel portatif, avant le jour (*antequam lucescat dies*). La seconde pièce consiste en un diplôme du mois de décembre 1472, par lequel le roi confirme, en les relatant, les différents dons qu'il a faits à son favori.

Renvoi à l'examen de M. Ravenel.

M. Édouard de Barthélemy, correspondant, envoie une lettre de Charles duc d'Orléans, fils de François Ier, lieutenant général pour le roi en ses pays de deçà la rivière de Loire, adressée aux habitants de Châlons-sur-Marne.

Renvoi à M. Monmerqué.

M. Deville, membre non-résidant, fait don de cinq feuilles de parchemin provenant des comptes originaux jour par jour de la dépense de Catherine de Médicis et de sa maison, pendant un voyage que cette princesse fit à Reims et à Soissons, avec ses filles, au mois de juin 1557.

La section remercie M. Deville de ce don; elle prie M. Chéruel d'examiner ces comptes et de voir s'ils offrent assez d'intérêt pour être publiés dans le Bulletin.

Digitized by Google

M. de Wailly réclame le dépôt de ces feuillets à la Bibliothèque impériale.

La section adhère au désir exprimé par M. de Wailly et proposera au comité de faire la cession de ces comptes aussitôt qu'il aura été statué sur la publication dont ils pourraient être l'objet.

M. Dusevel, membre non-résidant, adresse des documents relatifs à l'histoire de la ligue, faisant suite à ceux qui ont déjà été insérés dans le Bulletin.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. de Baecker transmet la traduction d'un passage d'un registre-journal flamand du XVe siècle, relatif au séjour à Paris, en 1460, de plusieurs ambassadeurs d'Orient venus pour conférer avec le roi de France et lui demander son appui contre le *grand soudan*. Cette ambassade se composait : du patriarche d'Antioche, qui était le chef et le guide des autres envoyés; des ambassadeurs de l'empereur de Trappesonde (Trébisonde?), du roi de Perse, du roi de Géorgie et de Mésopotamie; de l'ambassadeur d'Arménie, de l'ambassadeur du Petit Turc, cousin germain du Grand Turc, et enfin de celui du prêtre Jean. Les personnages qui composaient cette députation demeurèrent sept mois près du roi de France, et se rendirent plus tard à Gand.

Renvoi de ce document à M. Taranne; mais en même temps il sera écrit à M. de Baecker pour lui demander des détails plus précis sur le registre-journal d'où il a extrait ce passage. On le priera de faire connaître si ce registre est manuscrit, si l'auteur en est indiqué, etc.

M. de Baecker signale un vieux livre populaire hollandais imprimé à Amsterdam, comme donnant l'indication du lieu où était situé le royaume de Lillefort mentionné dans le poëme français du Chevalier au Cygne publié par M. de Reiffeinberg. Il est dit dans ce livre, qui rapporte l'histoire du Chevalier au Cygne, que « suivant de vieilles chroniques, le royaume de Lillefort était une contrée de la Flandre, contrée qui comprenait les villes de Lille, Douai et Orchies. »

Remercîments et dépôt aux archives.

Mêmes conclusions à l'égard de la notice sur la paroisse de Saint-Cyr (Var), par M. l'abbé Magl. Giraud, correspondant, et de la notice historique sur le séjour des protestants à Beaune, par M. Ch. Aubertin, bibliothécaire adjoint de la ville de Beaune

Digitized by Google

Le Bulletin étant uniquement réservé à la publication de documents originaux, des travaux personnels, quel qu'en puisse être le mérite, ne sauraient y trouver place.

Le dépôt aux archives est également prononcé à l'égard de l'envoi fait par M. l'abbé Laran, correspondant, d'extraits d'un procès-verbal de visite de l'église de Ciboure, au diocèse de Bayonne, par l'évêque André Druillet, en 1711. Cette visite était motivée par les contestations qui s'étaient élevées entre le bayle et le curé au sujet d'une ouverture que le dernier avait fait pratiquer dans le mur de l'église. Suit un avis de l'évêque au peuple de Ciboure sur la manière dont il doit procéder à la nomination de son curé, nomination qui avait lieu dans cette paroisse à la pluralité des suffrages.

Enfin, le dépôt aux archives est encore ordonné pour les indications fournies par M. Demougin, instituteur à Mailleroncourt-Charette (Haute-Saône), et par M. Levrey, instituteur à Hautevelle (même département), sur des fontaines de ces deux communes, dont les eaux passent pour avoir une vertu curative (indications transmises par l'intermédiaire de M. Carré, inspecteur primaire).

Rapports.

M. Monmerqué propose l'insertion dans le Bulletin des procès-verbaux relatifs à une sainte ampoule apportée de l'abbaye de Marmoutiers à Chartres pour le sacre de Henri IV. Ces procès-verbaux n'ont pas été transcrits par Pierre de l'Estoille dans son journal de Henri IV, ni dans le récit des cérémonies donné par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. Toutefois, avant de prendre une résolution définitive pour la publication de ces documents, il est à propos d'inviter M. Doublet de Boisthibault, qui les a transmis, à vérifier s'ils ne se trouveraient pas dans l'*Histoire de Henri IV*, par Beaumont de Péréfixe; dans les *Œconomies royalles de Sully*, ou bien encore dans le *Cérémonial françois de Godefroy*.

M. Monmerqué propose ensuite d'imprimer dans le Bulletin la lettre de Corquilleray aux gouverneur et conseil de Châlons-sur-Marne, dont une copie a été adressée par M. Édouard de Barthélemy. Cette lettre est probablement le seul document émané de ce personnage qui nous soit parvenu.

M. Huillard-Bréholles propose pareillement d'insérer dans le Bulletin, en y joignant quelques notes, les diverses lettres de Louis XI relatives à l'abbaye de Saint-Claude, qui ont été envoyées

Digitized by Google

par M. Désiré Monnier, correspondant. Ces lettres, où se retrouve le cachet si personnel de Louis XI, offrent de l'intérêt et feront suite à d'autres lettres du même monarque dont le comité a décidé la publication, et qui concernent aussi le monastère de Saint-Claude.

M. Huillard-Bréholles est d'avis de déposer aux archives deux nouvelles pièces relatives à la rédaction de l'histoire de Bretagne par les bénédictins, envoyées par M. Quesnet, correspondant. Il propose pareillement ce dépôt à l'égard de *Plaintes et doléances de Charles-Quint* contre François Ier, les unes adressées à l'assemblée de Malines, en 1528, et les autres aux états tenus à Bruxelles, en mai 1529. Ces pièces, dont les copies ont été transmises par M. de la Fons de Mélicocq, intéressent plutôt l'histoire des Pays-Bas, et ne fournissent aucunes données nouvelles sur la politique du temps. Les *Plaintes et doléances* du même prince aux états provinciaux d'Artois en 1551, dont le comité a précédemment décidé la publication[1], suffisent pour faire connaître ce genre de documents.

Ces diverses conclusions sont adoptées par la section.

La séance est levée à quatre heures.

XLI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 24 juillet 1854.

Présidence de M. Vincent.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Vincent.

Sont présents : MM. comte de Bastard, baron de Guilhermy, Lassus, Albert Lenoir, Léon Renier; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le comte de Laborde, retenu à l'hôtel de ville par les travaux

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 187.

Digitized by Google

de la commission départementale pour l'exposition de 1855, écrit pour témoigner de ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est lu et adopté.

Correspondance.

M. le ministre d'État renvoie le rapport de M. Comarmond sur l'église de Saint-Maurice d'Ardèche, qui lui avait été communiqué suivant le désir exprimé par le comité [1]. L'insuffisance du crédit des monuments historiques ne permet pas d'accorder de secours pour les réparations dont cette église aurait besoin.

M. Mutrécy-Maréchal, correspondant, chargé, en sa qualité d'ingénieur, d'étudier les moyens de fournir de l'eau à Bourges, rend compte de la reconnaissance qu'il a faite du tracé d'un ancien aqueduc de construction romaine. Cet aqueduc, qui amenait les eaux des fontaines de Tralay, situées près d'Ourouer, à trente-quatre kilomètres au sud-est de Bourges, et qui offre un développement de 42,500 mètres, est encore bien conservé dans une grande partie de son parcours. M. Mutrécy-Maréchal a joint à son mémoire un plan qui fait connaître exactement la direction de cet aqueduc entre Tralay et Bourges, et un profil en long indiquant les fouilles qui ont été faites et les cotes rapportées au-dessus du niveau de la mer de chacun des points de la cuvette qui ont été mis à découvert.

La section prend connaissance, avec un vif intérêt, du travail de M. Mutrécy-Maréchal, et regrette qu'il ne lui soit pas possible de reproduire les curieux dessins graphiques dont il est accompagné. Elle décide immédiatement la publication du rapport dans le Bulletin, en chargeant le secrétaire d'indiquer en note les diverses mentions qui avaient été faites précédemment de cet aqueduc.

M. l'abbé Renon, correspondant, adresse un estampage de l'inscription qui encadre un bas-relief de l'église de Saulges, afin de fixer, d'une manière précise, le texte de cette inscription, qui n'a pas été donnée d'une manière suffisamment correcte par M. Hucher [2]. D'autres erreurs sont également signalées par M. Renon dans le même article : ainsi il faut voir un saint Gilles dans

[1] Voir ci-dessus, p. 349.
[2] *Bulletin du Comité*, t. I, p. 144.

Digitized by Google

le personnage du bas-relief indiqué comme étant un saint Jean-Baptiste; ce saint, et celui qui l'accompagne, ne sont point les patrons de l'église, puisque celle-ci est sous le vocable de Notre-Dame; enfin, rien dans la forme de la crosse de saint Julien ne conduit aux conclusions de M. Hucher, touchant l'*étui de crosse* que le P. Ménestrier n'aurait pas reconnu dans les armes de la ville de Bâle.

M. Dumoutet, correspondant, adresse trois estampages de moules de pain d'autel; l'un, du XII[e] siècle, provenant de l'église de Ségry (Indre), et les autres, qui ne datent que du XVIII[e] siècle, ayant appartenu au couvent des Carmélites de Bourges.

Le même correspondant envoie également cinq feuilles de dessins qui représentent :

Une enseigne de boucher et celle d'un marchand fourreur pour le clergé, à Dun-le-Roi;

Une inscription du château de la Vêvre (Cher);

Une autre inscription d'une maison du XIII[e] siècle, à Vierzon;

Un chandelier funèbre du XV[e] siècle, en fer, de l'église de Vierzon;

Deux reproductions de décorations funèbres, provenant d'anciennes peintures du couvent des Annonciades de Bourges et de la façade de l'église de Saint-Palais (Cher);

Des signes d'appareilleurs du XIII[e] siècle recueillis à la cathédrale de Bourges;

Les faces d'un reliquaire, qui appartenait autrefois à l'abbaye de la Prée et qui est aujourd'hui dans l'église de Ségry. M. Dumoutet annonce qu'il enverra des dessins plus complets de ce reliquaire et d'un autre de moindre dimension, qui est dans la même église et qui a la même origine. Ces deux châsses contiennent des reliques de sainte Fauste.

M. de la Villegille saisit cette occasion pour exposer l'impossibilité où il se trouve de classer les dessins qui sont envoyés au comité, faute de pouvoir les placer convenablement. Il est réduit à les rouler, ce qui les altère et en rend l'usage difficile.

La section prend en sérieuse considération les observations du secrétaire. Elle ne pense pas, d'ailleurs, qu'il suffise de mettre à sa disposition un certain nombre de cartons, dont l'emploi présente aussi des inconvénients pour la conservation des dessins. En conséquence, elle proposera au comité d'émettre un vœu pour

Digitized by Google

que M. le ministre veuille bien autoriser, pour la bibliothèque du comité, la construction d'un petit meuble dans lequel les dessins pourraient être placés sur des tablettes à coulisses.

M. Dusevel, membre non-résidant, transmet un dessin, exécuté par M. Duthoit, de deux casques et d'un glaive antiques, en bronze, trouvés dans le camp romain de l'Étoile, canton de Péquigny (Somme).

La section serait d'avis de publier ce dessin dans le Bulletin; mais le croquis de M. Duthoit ne lui paraît pas indiquer, d'une manière assez précise, la forme et les contours des casques. Elle demande qu'il soit écrit à M. Dusevel, pour l'inviter à fournir un dessin plus arrêté et pour le prier d'y joindre quelques indications sur les circonstances de la découverte.

M. Redet, correspondant, signale diverses inscriptions qui existent dans le département de la Vienne, et qui ne figurent pas au nombre de celles qui ont été recueillies au musée de Poitiers. Il indique où ces inscriptions ont été publiées et fait connaître ce que sont devenus les monuments sur lesquels elles sont tracées.

M. Victor Teste adresse deux numéros du journal le *Moniteur viennois*, contenant des articles sur la restauration de l'église Saint-André-le-Bas, de Vienne, et sur une inscription chrétienne du ve siècle, découverte à la Côte-Saint-André (Isère).

M. Liblin envoie le dessin d'une mosaïque gallo-romaine, découverte à Bergheim (Haut-Rhin) en 1848. Cette planche se rattache à une collection complète de la *Revue d'Alsace*, dont M: Liblin vient de faire hommage au ministère de l'instruction publique.

Dépôt aux archives de ces diverses communications et remercîments.

Rapports.

M. de Guilhermy appelle l'attention de la section sur les déplorables travaux qui viennent d'être exécutés dans l'église de Montmartre. L'intérieur de l'édifice a été l'objet d'un badigeonnage général, auquel n'ont pas échappé les curieuses colonnes en marbre employées à la décoration de l'église. Ces colonnes, qui datent au moins de l'époque mérovingienne, ont été recouvertes d'une couche de peinture grise, qui ne permet plus de

Digitized by Google

reconnaître la nature de la pierre. M. de Guilhermy demande à la section de réclamer contre cette mutilation, et de la signaler à M. le ministre d'État, sans l'autorisation duquel ces prétendues restaurations n'auraient pas dû être entreprises, puisque l'église de Montmartre est classée au nombre des monuments historiques.

La section déplore les faits regrettables dont il vient de lui être donné connaissance, et proposera au comité de se joindre à elle pour prier M. le ministre de vouloir bien écrire à M. le ministre d'État, afin que celui-ci puisse aviser aux mesures qu'il convient de prendre. La section profite de cette occasion pour appeler l'attention de M. le ministre d'État sur l'état fâcheux de dégradation dans lequel se trouve l'abside de la même église de Montmartre, l'une des plus curieuses des environs de Paris; elle émet un vœu pour la prochaine restauration de cette partie du monument.

M. de Bastard fait un rapport sur la description des peintures de l'église de Nohant-Vicq (Indre), par M. Dumoutet[1]. M. le rapporteur donne des éloges à ce travail, qui est accompagné de dix dessins, et qui mériterait d'être publié.

Un membre annonce que les peintures de Nohant, qui offrent du reste quelque analogie avec les peintures de Saint-Savin, ont été dessinées avec soin pour la commission des monuments historiques.

M. de Bastard rappelle que la mise au jour de ces curieuses peintures est due tout entière au zèle de M. l'abbé Périgaud, curé de Nohant. Cet ecclésiastique, ayant reconnu l'existence des fresques qui décoraient autrefois son église, entreprit, aidé seulement de son sacristain, de les dégager des couches de badigeon dont elles avaient été recouvertes, et il parvint heureusement à son but après un travail long et opiniâtre. M. de Bastard est d'avis que M. Périgaud s'est acquis des droits à un témoignage de bienveillance de la part de M. le ministre, et il propose en conséquence à la section d'émettre un vœu pour que le volume des *Peintures de Saint-Savin* lui soit accordé.

La section adhère pleinement au désir exprimé par M. de Bastard, et demandera au comité de s'associer également à ce vœu.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 190.

Digitized by Google

La section proposera, en outre, au comité l'insertion dans le Bulletin du rapport de M. de Bastard, ainsi que celle du travail de M. Dumoutet. Deux planches seraient jointes à la description des peintures pour en offrir un spécimen. La section s'occupera ultérieurement du choix à faire de ces deux planches.

M. de Guilhermy, qui avait été chargé d'examiner une notice de M. Rostan sur les stalles de l'église de Barjols, n'a trouvé dans ces sculptures aucun fait iconographique nouveau qui puisse en motiver la publication; il propose seulement d'insérer dans le Bulletin la partie de la notice qui contient la description de l'église.

Le même rapporteur propose aussi de se borner à remercier M. l'abbé Magl. Giraud, pour sa description et son dessin d'une chasuble en soie de la chapelle des Lèques, et de classer cette communication parmi celles qui ont pour objet des vêtements et des meubles ecclésiastiques.

M. Lassus propose le renvoi à l'administration des cultes d'un rapport de M. Bourassé sur la restauration des vitraux de l'église métropolitaine de Tours. Ce rapport était évidemment destiné à la commission des édifices religieux.

M. Lassus propose ensuite de joindre la communication de M. Lecœur, relative aux mosaïques de Bielle, à la notice du même correspondant sur les mosaïques de Jurançon.

Enfin M. Lassus entretient la section d'une note de M. Dauvergne, sur deux fragments d'un vitrail du XVI[e] siècle, qui formait autrefois le fond de la chapelle de la Vierge, dans l'église paroissiale de Saint-Denis de Coulommiers. « Ces fragments, dit M. Dauvergne, représentent deux tanneurs : l'un, coiffé d'une calotte, vêtu d'un long habit rouge, les reins ceints d'un tablier, et le corps penché sur un chevalet, prépare une peau au moyen du couteau à peler et à rétaler. On remarque que le peintre s'est trompé en donnant une forme carrée au bloc de bois sur lequel est étendue la peau. Cet instrument est toujours arrondi, ainsi que la lame du couteau. Aujourd'hui, le pelage des peaux se fait à l'intérieur, dans des ateliers voisins de la rivière; autrefois, ce travail avait lieu sur des planchers élevés au-dessus de la rivière même, et couverts par des toits en appentis. Les rampes ou balustrades, à meneaux de style flamboyant, qui se voient aux côtés du personnage, représentent, suivant toute apparence, les escaliers qui conduisaient à ces planchers.

« L'autre personnage *fabrique des mottes*. Adossé à la muraille, il s'appuie en arrière sur deux bâtons scellés dans le mur, et foule avec ses pieds la tannée dans le fer à mottes. Il y a bien longtemps qu'on ne fabrique plus les mottes de cette façon. Les jeunes enfants que l'on emploie à ce travail s'appuient en avant sur une longue barre de bois placée horizontalement, qui leur permet de se hausser et de s'abaisser à volonté sur leurs mains, en foulant la tannée dans le fer à mottes.

« Le fer à mottes a servi de blason aux tanneurs de Coulommiers. On voit encore, surmontant la porte de la maison qu'occupait, dans la rue du Jard, M. des Escoutes, marchand tanneur et député aux états généraux de 1789, un écusson de pierre sculptée, chargé, comme pièce héraldique, d'un *fer à mottes*, c'est-à-dire d'un cercle de fer garni de deux anneaux. »

Il n'y a pas lieu, quant à présent, de s'occuper de la note de M. Garnier, au sujet de l'inventaire du mobilier de l'Hôtel-Dieu de Beaune. On attendra que ce correspondant ait pu envoyer la copie de cet inventaire qu'on lui a demandée et dont il ne lui a pas été possible jusqu'ici de faire la transcription, par suite du refus de communication qu'il a essuyé de la part de la commission administrative de l'hospice.

M. Alb. Lenoir, auquel avait été renvoyé l'examen d'un devis pour la construction d'une maison à Lille, au XVIe siècle, communiqué par M. de la Fons de Mélicocq, ne trouve pas que ce document présente suffisamment d'intérêt pour être publié. C'est du reste plutôt une description d'une maison à construire, qu'un devis proprement dit, et les expressions en patois flamand qui s'y rencontrent la rendent difficile à comprendre. On y remarque cependant quelques passages relatifs à des questions de voirie, qu'il ne sera pas sans utilité de mentionner. Telles sont l'obligation imposée au constructeur de faire un *retret* (lieux d'aisances) *dans ladite maison* et l'interdiction de prendre aucunes vues sur un cimetière contigu à la maison « se elles ne sont barées et estoffées de verrières dormans sans ouvrir. »

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Léon Renier donne lecture d'un rapport sur des inscriptions transmises par M. l'abbé Barrère et par M. L. de Baecker. La section décide l'impression de ce rapport dans le Bulletin.

M. Vincent fait une communication au sujet de l'antiphonaire

Digitized by Google

de la bibliothèque de Montpellier, dont M. Théodore Nisard a exécuté une remarquable copie déposée à la Bibliothèque impériale. Ce manuscrit prouve, d'une manière complète, l'emploi des quarts de ton dans le chant grégorien au moyen âge, et la publication en serait de la plus haute importance pour l'histoire de la musique, surtout en ce moment où l'on s'occupe de la restauration du chant liturgique. Dans le cas où aucun éditeur ne se présenterait, M. Vincent offre de se charger lui-même de la publication, et il se réserve de faire une proposition formelle à cet égard lors de la reprise des séances du comité.

La séance est levée à quatre heures un quart.

XLII.

Rapport de M. le comte Auguste de Bastard, membre du comité, sur les peintures découvertes, en l'année 1850, dans l'église de Nohant-Vicq, département de l'Indre.

24 juillet 1854.

Les dessins présentés par M. Jules Dumoutet portent, comme il le dit, le caractère du XIIe siècle; et, sauf certaines réserves à faire, à propos d'une peinture décrite avec soin (*l'Enterrement*), mais dont il est nécessaire de voir la copie, il n'y a rien à ajouter au rapport qui accompagne les dix planches. Nous prions la section de joindre ses propres vœux à ceux de notre correspondant, afin que le Gouvernement prenne sous sa protection spéciale des peintures sur mur, presque aussi anciennes que les compositions de Saint-Savin, dans la Vienne : plusieurs d'entre elles, comme *l'Enterrement*, *Hérode*, *la Salutation angélique;* de même, les draperies, les tentures et les ornements, offrent un grand intérêt archéologique. Nous nous sommes assuré que ces précieux débris peuvent être conservés et copiés avec leurs couleurs, sans beaucoup de frais; ils serviraient ainsi de point de comparaison avec les rares peintures de cette époque. M. Dumoutet se déclare aux ordres du comité; toutefois, son bon vouloir aurait de meilleurs résultats, si l'on obtenait quelques fonds, pour le couvrir de ses frais d'échafaudage.

Digitized by Google

Qu'on nous permette en finissant d'exprimer un second désir, c'est de voir M. le curé de Nohant-Vicq recevoir un témoignage de gratitude (*Les Peintures de Saint-Savin*, par exemple), en récompense de son dévòuement dans cette circonstance; car, d'après les termes mêmes de M. Dumoutet, il est certain que l'on doit au zèle éclairé et persévérant de M. l'abbé Périgaud la bonne fortune de posséder un nouveau document très-précieux pour l'histoire de l'art national.

XLIII.

Rapport de M. L. Renier, membre du comité, sur quelques inscriptions envoyées par des correspondants.

La section m'a chargé de lui présenter un rapport sur quelques inscriptions romaines qui ont été envoyées à M. le ministre par deux correspondants, M. de Baecker et M. l'abbé Barrère.

L'envoi de M. de Baecker présente peu d'intérêt. Les inscriptions dont il se compose sont extraites de deux ouvrages fort connus : la *Batavia* de Cornelius Aurelius, et la *Batavia illustrata* de P. Scriverius. Ces livres en contiennent beaucoup d'autres, qui ont été trouvées également en deçà du Rhin, et l'on ne se rend pas compte du motif qui a pu engager M. de Baecker à borner son choix à celles-ci. Du reste, toutes ces inscriptions, sont transcrites en caractères minuscules, et le correspondant a oublié d'indiquer les pages où elles se trouvent dans les livres d'où il les a tirées.

Les inscriptions envoyées par M. l'abbé Barrère, correspondant à Agen, paraissent, au contraire, avoir été transcrites avec beaucoup de soin; à l'exception de trois, qui existent encore, et dont M. Barrère a pu vérifier le texte sur les monuments, il les a tirées des manuscrits de deux ecclésiastiques, contemporains de la découverte de ces monuments, MM. Argenton et Labrunie. Malheureusement il a négligé de donner sur ces manuscrits quelques renseignements bibliographiques qui seraient nécessaires pour leur assurer la confiance qu'ils paraissent mériter. Je pense qu'il conviendrait de l'inviter à compléter l'intérêt de sa communication, en adressant au comité les renseignements dont il s'agit.

Ainsi que l'annonce M. l'abbé Barrère, aucune de ces inscrip-

Digitized by Google

tions n'est inédite. Mais, si elles ont été publiées, elles l'ont été avec peu de soin. Ainsi, par exemple, la première a été donnée trois fois par M. le baron Chaudruc de Crazannes, deux fois *en quatre lignes*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. II, p. 368, et t. XI, p. 78; et une fois *en cinq lignes*, dans la *Revue archéologique*, X[e] année, p. 302. La copie de M. Barrère forme *trois lignes*, et elle est ainsi conçue :

DIS MANIBVS
IVENES A FANO IOVIS
SIBI ET SVIS.

Quelle est la véritable leçon? Est-ce celle-ci, est-ce une de celles de M. Chaudruc de Crazannes? L'explication des inscriptions est souvent basée sur des circonstances si peu importantes en apparence, qu'on ne saurait les reproduire avec une trop scrupuleuse exactitude, et celle-ci est d'ailleurs assez intéressante pour qu'on puisse désirer d'en voir fixer le texte avec une entière certitude.

Il ne s'agit point dans cette inscription, comme l'a cru M. Chaudruc de Crazannes, de *Jeunes gens consacrés au culte de Jupiter*, mais de membres d'un collége de *Juvenes*, ou, en d'autres termes, d'une association ayant pour objet la célébration des jeux connus sous le nom de *Ludi Juvenales* ou simplement de *Juvenalia*. On sait que ces jeux, qui consistaient surtout en représentations théâtrales, furent institués par Néron, à l'occasion de sa première barbe et de l'offrande qu'il en fit à Jupiter Capitolin[1]. Tacite, en racontant cette institution, dit que l'on se fit inscrire en foule pour concourir à la célébration de ces jeux, et que l'on ne fut arrêté ni par le respect de ses aïeux, ni par l'âge, ni par les grandes magistratures que l'on avait exercées[2]. Suétone va plus loin : il dit expressément qu'on y vit figurer des vieillards consulaires, des matrones d'un grand âge[3]; et, en effet, Xiphilin en cite une qui n'avait pas moins de quatre-vingts ans[4].

L'institution des *Ludi Juvenales* ne resta pas confinée à Rome. Suivant l'historien Cordus, cité par Jules Capitolin[5], le premier

[1] Dion. Cass. *Hist.* LIX, 16.
[2] *Annal.* XIV, 15.
[3] Sueton. *Ner.* 11.
[4] LXI, 19.
[5] *In Gord.* p. 152 C.

Digitized by Google

Gordien avait, sous le règne de Caracalla, fait célébrer, à ses frais, pendant quatre jours, des *Juvenalia* dans toutes les villes de la Campanie, de l'Étrurie, de l'Ombrie, de la Flaminie et du Picenum; et l'on voit, en effet, par les monuments, qu'il existait des colléges de *Juvenes* dans toutes les parties de l'Italie [1]. D'un passage du jurisconsulte Callistrate, cité dans le *Digeste* [2], on avait conclu qu'il devait en exister aussi dans les autres provinces de l'empire [3]. L'inscription d'Agen confirme, pour la Gaule du moins, cette conjecture, et c'est là surtout ce qui en fait l'importance.

Ce monument est encore intéressant sous un autre rapport; il prouve que les membres du collége des *Juvenes* d'*Aginnum* avaient un tombeau commun, et que, outre l'objet principal de leur association, c'est-à-dire, la célébration des *Ludi Juvenales*, ils en avaient encore un autre, celui de pourvoir d'une manière convenable à la sépulture de ceux d'entre eux qui venaient à décéder. Ils avaient cela de commun avec un grand nombre de colléges pieux ou industriels [4]; mais c'est le premier collége de *Juvenes* pour lequel on puisse signaler cette circonstance.

Quant à leur nom de *Juvenes a fano Jovis*, il leur venait de ce qu'ils avaient leur lieu de réunion dans l'intérieur ou dans le voisinage d'un temple de Jupiter. Je pourrais justifier cette explication par un grand nombre d'exemples : je me contenterai de citer celui des *Juvenes* de *Nepetum* (aujourd'hui *Nepi*), qui, pour une cause semblable, avaient pris le nom de *Juvenes Nepesini Dianenses* [5].

Je me suis un peu étendu sur cette inscription, pour répondre au dernier paragraphe de la lettre de M. l'abbé Barrère, paragraphe qui est ainsi conçu: « Je présume que plusieurs de ces inscriptions ne pourront pas figurer dans l'impression que prépare le comité. Je les transmets néanmoins, à titre de renseignements. » Je ne sais pas si le monument des *Juvenes a fano Jovis* est un de ceux que M. l'abbé Barrère présume ne devoir pas faire partie de la publication que prépare le comité. Mais, parmi ceux qu'il a envoyés, il n'en est pas un seul qui, bien étudié, ne pût

[1] Orelli, *Inscr.* n. 4095 et suiv.
[2] Livre XLVIII, tit. 19, 28, 3.
[3] Voy. Oderico, *Dissert.* p. 92 et suiv.
[4] Mommsen, *De collegiis et sodaliciis*, p. 92.
[5] Grut., 262, 2; Orelli, n. 879.

Digitized by Google

fournir des résultats intéressants. Il ne faut rien négliger en épigraphie, et les fragments les plus courts et les plus insignifiants en apparence ont souvent, lorsqu'on peut les rapprocher d'autres monuments du même genre, une très-grande importance.

XLIV.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance extraordinaire du 25 juillet 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Ravenel; — Taranne, secrétaire honoraire;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est lu et adopté.

Correspondance.

M. de Lagrèze, correspondant, fait hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Château de Pau*. Il croit, dit-il, avoir été assez heureux pour découvrir des pièces importantes en s'occupant de ce travail; mais il a dû se borner quelquefois à des analyses ou à de simples indications. Il offre, par suite, d'envoyer au comité les documents que celui-ci jugerait dignes d'être publiés en entier. M. de Lagrèze adresse en même temps la liste d'un certain nombre de chartes dont il aurait, dès à présent, fait parvenir des copies, s'il avait été certain que ces pièces fussent d'un intérêt assez général pour figurer dans les publications du comité.

Renvoi de cette liste à M. Rabanis avec prière d'indiquer celles des pièces pour lesquelles il lui paraîtrait avoir lieu de recourir à la bonne volonté de M. de Lagrèze.

Digitized by Google

M. Merlet, correspondant, rappelle qu'il existe aux archives du département d'Eure-et-Loir 125 registres contenant tous les contrats passés par le chapitre de Chartres de 1348 à 1778 : parmi ces registres, 101 embrassent les années 1348 à 1612, c'est-à-dire la période pendant laquelle manquent les registres capitulaires de l'église Notre-Dame. Ces volumes ont été peu consultés et cependant on y trouve des renseignements très-précieux, non-seulement pour l'histoire de la ville de Chartres, mais aussi pour les mœurs et coutumes de cette époque. Si la publication d'extraits de ces volumes paraissait pouvoir être de quelque utilité, et si l'on voulait bien lui confier ce travail, il s'empresserait de mettre sous les yeux du comité les copies qu'il a préparées et qui formeraient un volume d'environ 400 pages. Il envoie, en même temps, comme spécimens, quelques documents pris au hasard dans les pièces que renferme cette série de volumes.

Les spécimens qui ont été envoyés, concernant presque exclusivement l'histoire de la cathédrale de Chartres, seraient sans doute utiles à Mgr Pie chargé de la partie historique du texte de la monographie de ce monument; mais ils ne suffisent pas pour mettre la section à même de donner un avis sur la proposition qui lui est soumise. La section demande, en conséquence, que M. Merlet soit invité à fournir des renseignements plus complets touchant la nature des pièces dont se composent ces volumes, à faire connaître les différents objets auxquels elles se rapportent, le degré d'importance qu'elles présentent, etc.

M. Servaux transmet à la section la réponse verbale de M. Amédée Thierry au sujet de la demande de mission de M. Francisque Michel. Bien que M. Thierry n'ait pu prendre une connaissance approfondie des pièces qui lui ont été renvoyées, il est d'avis qu'une nouvelle exploration des archives de Pampelune ne saurait être qu'avantageuse.

M. Ravenel donne lecture du rapport suivant, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication des lettres du cardinal Mazarin :

« Dans la séance du 19 juin dernier, notre honorable collègue M. Chéruel vous signalait une lacune regrettable de dix-huit années dans la série de correspondances historiques dont la publication a été entreprise sous la direction du comité. Pour la combler, il proposait d'ajouter les lettres du cardinal Mazarin, qui, de

Digitized by Google

1643 à 1661, gouverna la France, à celles de Catherine de Médicis, des princes de la maison de Lorraine, de Henri IV, de Richelieu, à la Correspondance administrative sous Louis XIV; enfin, aux Négociations relatives à la succession d'Espagne. On aurait alors, comme il le remarquait, une suite non interrompue de documents de la plus haute importance et propres à faire connaître et apprécier la politique intérieure et extérieure de la France pendant plus de cent cinquante ans (1550-1715).

« La commission que vous avez chargée d'examiner ce projet lui donne son plein assentiment : elle est en si parfaite communauté d'idées avec son auteur que, sans essayer de redire en d'autres termes ce qu'il a si suffisamment bien exprimé, elle se servira, si M. Chéruel veut bien le lui permettre, de sa proposition même pour vous faire connaître et son propre avis et ses propres conclusions.

« M. Chéruel s'exprimait ainsi :

« Le comité a entrepris la publication d'une suite de correspon- « dances qui éclairent l'histoire des XVI[e] et XVII[e] siècles. Tout le « monde reconnaît que les lettres de Catherine de Médicis, des « princes de la maison de Lorraine, de Henri IV, de Richelieu, « que la Correspondance administrative sous Louis XIV et les Né- « gociations relatives à la succession d'Espagne, sont d'une haute « importance pour faire connaître et apprécier la politique inté- « rieure et extérieure de la France pendant plus de cent cinquante « ans (1550-1715). Au milieu de ces publications, il existe une « lacune de dix-huit ans (1643-1661), époque pendant laquelle « Mazarin gouverna la France. J'ai l'honneur de proposer au co- « mité de la combler en publiant la *Correspondance du cardinal Ma- « zarin*. L'importance des hommes et des événements pendant « cette période, l'abondance des matériaux, enfin la suite même « des travaux que je viens de rappeler me paraissent établir l'utilité, « je dirais presque la nécessité de cette publication.

« Je n'insisterai pas sur l'importance du rôle de Mazarin devant « des personnes aussi versées dans la connaissance de l'histoire. Le « ministre qui a fondé l'équilibre européen, qui a abaissé les deux « branches de la maison d'Autriche par l'union de la France avec « la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre, est depuis longtemps « placé au premier rang parmi les diplomates européens. Cepen- « dant on n'a jamais réuni les correspondances qui permettraient

Digitized by Google

« d'apprécier, d'une manière complète et authentique, les négocia-
« tions de Mazarin. On a publié, il est vrai, deux volumes de lettres « de ce ministre relatives aux négociations de la paix des Pyrénées[1]; « mais ce recueil n'embrasse que quelques mois de l'année 1659, « et, même pour cette période, il est incomplet. MM. Ravenel et « Desnoyers ont donné, dans le *Bulletin de la société de l'histoire de* « *France* pour 1834, un certain nombre de lettres de Mazarin, et, « en 1836, M. Ravenel a réuni en un volume 96 lettres écrites par « le cardinal pendant son premier exil (1651). Ces publications « sont fort intéressantes, mais elles n'embrassent qu'un petit nombre « d'années de la vie de Mazarin, et elles font connaître l'homme « plus que le ministre. D'autres lettres du cardinal sont disséminées « dans divers recueils et principalement dans les histoires de la « paix de Westphalie. Mais même en réunissant tous ces documents, « on n'a qu'une bien faible partie de la correspondance que, pen- « dant dix-huit ans, Mazarin a entretenue dans toutes les con- « trées de l'Europe.

« Les lettres originales du ministre, ou du moins des copies au- « thentiques, existent dans les bibliothèques et les archives de Paris. « Un examen rapide m'en a déjà fait connaître plusieurs recueils « très-étendus. La Bibliothèque impériale en possède plus de dix « volumes dans les seuls fonds de Baluze et de Gaignères; la plu- « part de ces pièces sont des autographes ou des originaux signés. « Il existe, à la bibliothèque Mazarine, un recueil en 5 volumes « in-folio, qui contient les minutes des dépêches du cardinal, de « 1643 à 1659, avec des annotations de la main de Colbert ou de « Mazarin. Un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont « je dois l'indication à M. Taranne, renferme plusieurs lettres re- « latives à la paix des Pyrénées qui manquent dans les recueils im- « primés. M. Rathery, un des conservateurs de la Bibliothèque « du Louvre, a eu l'obligeance de me signaler plusieurs lettres de « Mazarin conservées dans ce dépôt. Les archives des affaires étran- « gères contiennent plus de vingt volumes in-f° de copies authen- « tiques des dépêches du cardinal. Enfin, le ministère de l'instruc- « tion publique possède des copies de lettres de Mazarin envoyées « de Saint-Pétersbourg par M. Léouzon-Leduc. Ainsi, même à la

[1] 2 vol. in-12, Amsterdam, 1694, et Paris, 1745. La seconde édition est un peu plus complète.

Digitized by Google

« première vue, il est certain que les documents abondent pour une « publication de cette nature et que l'on n'aura que l'embarras du « choix.

« Cette richesse même pourrait faire naître des objections : on dira « peut-être que les lettres de Mazarin sont si multipliées, qu'il fau- « drait leur consacrer un trop grand nombre de volumes, et qu'on « ne peut s'engager dans une entreprise dont il est impossible de « mesurer l'étendue. Il est évident qu'ici, comme pour les lettres de « Henri IV, il faudrait faire un choix. Mazarin écrivait souvent, le « même jour, à plusieurs personnes, sur le même sujet ; on a de lui « des lettres adressées au roi, à la reine, aux secrétaires d'État le « Tellier et Brienne, datées du même jour et roulant sur les mêmes « matières. Entre ces lettres, il n'y en a généralement qu'une seule « qui ait de l'importance. Les autres sont des reproductions ou des « variantes d'un même texte ; il suffirait de les indiquer et de les « analyser rapidement. Ainsi réduite aux pièces essentielles, la cor- « respondance du cardinal Mazarin ne formerait pas plus de cinq « ou six volumes des documents inédits ; c'est moins qu'il n'a été « accordé pour les archives de la ville de Reims et les papiers d'État « du cardinal Granvelle, et cependant personne ne niera qu'une « collection des lettres de Mazarin n'ait plus d'intérêt pour l'his- « toire de France que la correspondance du ministre de Philippe II.

« On pourrait objecter encore contre une publication nouvelle « le grand nombre de publications entreprises ; mais il ne faut pas « oublier que la préparation du recueil des lettres de Mazarin exi- « gera plusieurs années. Dans cet intervalle, quelques-uns des ou- « vrages en cours d'exécution, tels que la Correspondance adminis- « trative sous Louis XIV, les Papiers d'État de Granvelle, les Lettres « de Henri IV et d'autres recueils pourront être achevés. Il est né- « cessaire que, dès à présent, le comité commence des travaux « étendus et approfondis, s'il veut continuer la collection des do- « cuments inédits par des publications qui exigent de longues re- « cherches et qui, seules, sont dignes de figurer dans un recueil « entrepris sous les auspices du Gouvernement.

« En résumé, le projet que j'ai l'honneur de soumettre au comité « ne présente aucune difficulté sérieuse, tandis que l'utilité en est « évidente. Il complète les travaux exécutés sous la direction du « comité pour éclairer l'histoire des XVIe et XVIIe siècles, et il four- « nira le moyen d'apprécier d'une manière complète et définitive le

Digitized by Google

« rôle d'un ministre justement célèbre, mais dont les négociations « ne sont encore qu'imparfaitement connues. »

« Vous aurez sans doute remarqué, Messieurs, que M. Chéruel n'indique pas avec une précision suffisante le nombre de volumes que comporterait sa publication. C'est que cela ne lui a pas été possible : votre commission, malgré ses efforts, n'a pu arriver à rien de plus positif; mais cela ne lui a pas semblé indispensable. Ce qu'elle tient à obtenir de vous aujourd'hui, c'est ce que vous avez l'habitude d'appeler une *décision de principe*, en vertu de laquelle M. Chéruel puisse, dès à présent, se livrer à un travail que sa parfaite connaissance de l'histoire du xvii[e] siècle le rend si propre à mener à bonne fin. Cette décision, que nous vous proposons de vouloir bien prendre, pourrait être ainsi formulée :

« M. Chéruel est chargé de réunir et de préparer pour l'impression la correspondance du cardinal Mazarin : le recueil de ces lettres ne formera pas plus de six volumes. »

M. Ravenel ajoute quelques explications au sujet des *carnets de Mazarin*. Il rappelle que cette publication, qui devait avoir lieu primitivement sous la direction du comité des chartes et chroniques, fut ensuite abandonnée à la Société de l'histoire de France. Mais cette société a reconnu depuis l'impossibilité de donner suite à ce projet. En effet, la publication intégrale des *carnets* est impossible. S'ils renferment parfois de curieuses indications, on n'y trouve le plus souvent que des notes inintelligibles qui exigeraient de longs développements pour offrir quelque intérêt. D'un autre côté, M. Cousin doit prochainement en donner l'analyse dans le *Journal des Savants*. La commission pense donc qu'il n'y a pas lieu de comprendre les *carnets* dans la publication confiée aux soins de M. Chéruel. Ce dernier se réserve cependant d'en faire usage pour les notes et d'en tirer tous les éclaircissements qu'ils pourront lui fournir.

Un membre fait observer que M. Léouzon-Leduc avait demandé, en 1849, à publier la portion de la correspondance de Mazarin, relative au traité de Westphalie, qu'il avait recueillie à Saint-Pétersbourg. M. Léouzon-Leduc, qui avait été invité à étudier plus à fond sa proposition, ne peut-il pas se croire par là autorisé à faire valoir des droits de priorité ?

La section, après avoir examiné avec attention les procès-verbaux et le dossier de M. Léouzon-Leduc, acquiert la conviction

Digitized by Google

qu'aucun engagement n'a été pris par le comité, qui reste parfaitement maître de confier à M. Chéruel le soin de publier une édition complète de la correspondance de Mazarin; seulement, il sera fait mention du nom de M. Léouzon-Leduc pour toutes celles des lettres insérées dans le recueil dont les copies auront été rapportées par lui.

Un membre fait remarquer que la plupart de ces lettres ont déjà, d'ailleurs, été imprimées.

La section adopte toutes les conclusions du rapport de M. Ravenel.

M. de Pastoret propose de se réserver la possibilité de joindre à cette publication un septième volume qui comprendrait les dépêches de M. de Lionne, l'élève de Mazarin et le plus habile ministre des affaires étrangères, peut-être, qui ait existé.

Cette proposition est également adoptée.

XLV.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 25 juillet 1854.

Présidence de M. le marquis de PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret;

Sont présents : MM. Guessard, le Clerc, Magnin, Patin; — Bellaguet, Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Ravenel; — Baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Léon Renier, Romieu, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté.

M. le Clerc fait quelques observations au sujet du projet de publication présenté par M. Sainte-Marie-Mévil, dont il est fait mention dans ce procès-verbal. Il rappelle que les registres

Digitized by Google

de l'inquisition de Toulouse ont été publiés en Hollande par Van Limborch, sous le titre de : *Liber sententiarum inquisitionis Tolosæ,* etc., et il importe de s'assurer si les documents, dont l'impression vient d'être demandée ne formeraient pas double emploi avec ceux qu'a publiés le célèbre docteur hollandais.

Le comité prie M. le Clerc de s'adjoindre à la commission chargée d'examiner la demande de M. Sainte-Marie-Mévil.

Le secrétaire a la parole pour rendre compte des décisions des diverses sections, pour lesquelles la ratification du comité est nécessaire.

La section de philologie propose l'insertion dans le Bulletin d'une bibliographie des patois bourguignons envoyée par M. Mignard.

La section d'histoire fait la même proposition à l'égard des Lettres de Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, transmises par M. Monnier.

Elle propose de même l'impression d'une lettre du sieur de Corquilleray aux habitants de Châlons-sur-Marne, dont une copie a été fournie par M. Édouard de Barthélemy.

La publication de documents concernant la translation à Chartres, pour le sacre de Henri IV, d'une sainte ampoule apportée de l'abbaye de Marmoutiers, est également proposée, sauf une dernière vérification à faire, afin de s'assurer si les pièces dont il s'agit sont bien réellement inédites.

La section propose de faire cession à la Bibliothèque impériale de fragments originaux de comptes de Catherine de Médicis, qui ont été donnés au comité par M. Deville, membre non-résidant. Elle fait connaître qu'elle a désigné M. de Wailly, pour remplacer M. Guérard dans la commission chargée d'examiner le projet de publication du cartulaire de Saint-Amand par M. le Glay.

La section demande au comité d'émettre un vœu pour que M. le ministre donne à M. Dantier la mission d'aller rechercher en Suisse, en Belgique et sur les bords du Rhin, les pièces de la correspondance des bénédictins français avec les religieux de leur ordre ou les savants étrangers. M. Dantier, qui ne considérerait d'ailleurs en aucune façon l'appui qui lui serait prêté par le comité comme un engagement pour une publication ultérieure dans la collection des documents inédits, s'occuperait en même temps de recueillir les travaux de ces mêmes bénédictins

Digitized by Google

en dehors de leurs correspondances, tels que mémoires, pièces historiques, etc. Enfin, il déposerait à la Bibliothèque impériale, au retour de sa mission, toutes les copies de documents qu'il aurait rapportées.

MM. P. Paris et Ravenel ajoutent quelques observations, à la suite desquelles la proposition de la section d'histoire est adoptée par le comité, ainsi que les propositions qui la précèdent.

Le comité s'occupe ensuite des propositions de la section d'archéologie. Il donne une pleine adhésion au projet de renvoi, au ministre d'État, d'une réclamation contre le regrettable système de restauration adopté pour l'église de Montmartre, et se joint au vœu pour la consolidation de l'abside du même monument. M. le ministre est prié de vouloir bien saisir immédiatement son collègue de cette affaire, afin que la question puisse être examinée par la commission des monuments historiques avant l'interruption des travaux de cette dernière.

Le comité se réunit également à la section pour demander le placement dans la bibliothèque d'un meuble pour le classement et la conservation des dessins envoyés par les correspondants.

M. de Laborde rappelle, à cette occasion, la demande que la section d'archéologie a déjà faite plusieurs fois pour l'affectation d'un crédit annuel, quelque modique qu'il pût être, à la reliure des ouvrages dont il est fait hommage au comité.

Le comité renouvelle cette demande en priant M. le ministre de vouloir bien la prendre en considération.

Les propositions d'insertion au Bulletin sont adoptées par le comité, à l'égard du rapport de M. L. Renier sur les inscriptions envoyées par M. de Baecker et M. l'abbé Barrère, ainsi que pour les communications suivantes :

Tracé d'un aqueduc romain servant à conduire à Bourges les eaux de la fontaine de Tralay, par M. Mutrécy-Maréchal;

Description de l'église de Barjols (Var), par M. L. Rostan;

Notice sur les mosaïques de Bielle, par M. Ch. Lecœur;

Rapport de M. Dumoutet, sur la fresque de l'église de Nohant-Vicq (Indre), et rapport de M. de Bastard.

La section d'archéologie a émis le vœu que M. le ministre voulût bien accorder les *Peintures de Saint-Savin* à M. Périgaud, curé de Nohant, comme un témoignage d'approbation pour le zèle et la persévérance qu'il a apportés à faire reparaître les cu-

Digitized by Google

rieuses fresques de son église, Le comité s'associe à ce désir, et espère que M. le ministre voudra bien donner cette marque de bienveillance à M. Périgaud.

M. de Laborde réclame la communication du procédé de moulage de M. Lottin de Laval. C'est précisément au moment où les vacances éloignent un grand nombre de personnes de Paris qu'il serait utile de livrer ce procédé à la connaissance du public.

M. Servaux reproduit les explications qui avaient été données à cet égard dans une précédente séance[1].

M. de Laborde insiste de nouveau pour que M. le ministre veuille bien faire publier incessamment le procédé, dont il a la libre disposition.

M. Ravenel donne l'analyse du rapport, lu par lui à la section d'histoire, dans la séance extraordinaire qui a précédé la réunion du comité, au sujet du projet de publication de la correspondance du cardinal Mazarin. Les conclusions du rapport sont de charger M. Chéruel de réunir et de préparer, pour l'impression, les matériaux de cette publication. La commission n'a pu fixer d'une manière précise le nombre de volumes qu'exigerait le recueil; mais il ne s'agit en ce moment que d'une décision de principe, et l'on peut adopter comme limite que la Correspondance de Mazarin ne pourra pas former plus de six volumes.

M. de Pastoret fait une réserve pour un septième volume, qui pourrait être consacré à la correspondance de de Lionne.

M. de Laborde demande que les *carnets* fassent partie de la publication de la correspondance de Mazarin.

M. Ravenel reproduit les observations qu'il a présentées à cet égard à la section d'histoire. Le comité pourrait du reste s'en remettre, en ce qui concerne les *carnets,* à la discrétion de M. Chéruel.

Le comité est de cet avis et adopte en principe la publication de la correspondance de Mazarin dans les termes du rapport de la commission.

M. Vincent met sous les yeux du comité la copie de l'antiphonaire de Montpellier, dont il propose la publication. Il ne s'agirait pas de reproduire ce manuscrit intégralement; on négligerait

[1] Voir ci-dessus, p. 422.

Digitized by Google

la partie en neumes, et l'on se contenterait de publier la notation alphabétique, qui en est la traduction.

Le comité regrette de ne pouvoir prendre de décision immédiate à cet égard; mais l'importance même de la publication impose peut-être plus rigoureusement encore les formes d'examen préalable en usage dans le comité.

M. de Pastoret entretient le comité des travaux de la commission chargée de préparer des instructions pour les recherches à faire en Orient. La commission n'a pu terminer son travail, qu'elle reprendra à la rentrée des vacances. Si ces instructions eussent été limitées aux seules contrées où se trouve concentré en ce moment le théâtre de la guerre, un semblable retard les rendrait sans objet; mais la commission a embrassé la question à son point de vue général, de telle sorte que ses indications pourront être utiles aux explorateurs, dans toutes les circonstances et à toutes les époques.

La séance est levée à cinq heures.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

XXV.

Lettres de Louis XI (1463 à 1472), adressées à la ville d'Amiens[1].

(Communication de M. Dusevel, membre non-résidant, à Amiens.)

Louis XI aux gens d'Église, maieur, échevins et habitans d'Amiens.

(Abbeville, le 23 octobre 1463.)

A nos très chiers et bien amez les gens d'Église, maieur et eschevins, bourgeois et habitans de nostre ville d'Amiens.

[1] Ces lettres de Louis XI ne se trouvent pas dans les *Preuves des mémoires de Comines*, réunies à la suite des éditions de Lenglet du Fresnoy (Paris, 1747, 4 vol.



De par le Roy.

Tres chiers et bien amez,

Depuis notre nouvel avénement à la couronne nous avons tousjours eu désir et vouloir de ravoir et raquestier nos terres et seignouries de Picardie, engagiés à nr̃e très chier et très amé oncle le duc de Bourgongne, par le traittié et appointement fait à Arras; et, à ceste cause, avons tant fait, moiennant l'ayde de Dieu, que avons trouvé la somme pour laquelle elles étoient engaigiées [1] et ycelle fait baillier comptant à nr̃e dit oncle; et par ce moyen raquesté nos dites terres et seignouries, et envoié des gens de nr̃e conseil par les bonnes villes, chasteaux et autres lieux pour en prendre la possession de par nous; et pour ce que nous voulons bien congnoistre les affaires, estats et disposicion desd. terres et pays, et de nos subgectz d'icelluy, à ce qu'ilz soient gouvernez soux nous en bonne police et justice, nous avons ordonné assembler les gens des estas d'icelles terres et pays en ceste nostre ville d'Abbeville, au xve jour de novembre prochain venant; auquel lieu avons intencion de recevoir nos hommages, et faire dire et remonstrer aucunes choses de par nous, touchans le bien et utilité desd. pays [2]. Sy voulons et vous mandons que envoiez aucuns d'entre vous ausdis jour et lieu, et que, en ce, ne faites faulte.

Donné à Abbeville le xxiiie jour d'octobre.

Signé : Loys.

Et Rolant.

in.4°) et de mademoiselle Dupont (Paris, 1840, 3 vol. in-8°). Elles manquent également dans le recueil de pièces annexé à l'histoire de Louis XI de Duclos. Il est inutile d'insister sur l'importance de lettres relatives au rachat des villes de la Somme, à la ligue du bien public et aux guerres de Charles le Téméraire contre Louis XI. On y voit avec quel soin le roi ménageait les habitants des places dont la réunion récente garantissait la frontière septentrionale du royaume.

[1] Les villes de la Somme avaient été engagées pour 400,000 écus par le traité d'Arras, conclu en 1435. (Voy. *Preuves de Philippe de Comines*, édit. Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 401.)

[2] Cf. Le procès-verbal de la réception des ambassadeurs de Louis XI dans les *Preuves de Commynes*, édit. de mademoiselle Dupont, t. III, p. 206.

Digitized by Google

Louis XI aux maieur, eschevins et habitans d'Amiens[1].

(Poitiers, le 6 mars 1464, V. St.)

A nos chiers et bien amez les maieur, eschevins, bourgeois et habitans de nre ville d'Amiens.

De par le Roy.

Chiers et bien amez,

Présentement avons sceu comme nre frére le duc de Berry soubdainement s'en est allé et departy de nre compaignie, et ne scavons quele part il a tiré[2] ne quele intencion il a de faire, veu que sans nre sceu, vouloir et plaisir il a fait ce que dit est[3], jasoit ce que, come il est tout notoire, depuis que sommes venu à la couronne, nous l'ayons tousjours traittié en toute faveur et douceur, et come bon frére doit faire; et meismes lui avons puis nagaires dit et fait dire que avons entencion de brief ancoires lui faire mieux; et pour ce que attendu la maniere de sond. partement et qu'il est plus à présumer que ceulz qui à ce l'ont induit tendent à malvaise fin que autrement, voulons obvier aux inconvéniens qui porroient advenir par le moien des choses que l'on porroit faire ou pour chasser à l'occasion et soux umbre de nre dit frére, nous voulons et vous mandons, bien expressément et sur la leauté et obeissance que nous devez, que à nre dit frére, ne à ceulx qu'il envoiroit de par lui, par devers vous, vous ne faites ou donnez aucune ouverture, faveur ne obeissance, sans noz gré et licence, et que aiez mandement expres sur ce de nous; ançois, se aucun venoient de par lui, devers vous, les arrestez et mettez en lieu seur, sans en faire aucune delivrance jusques à ce que ayez de nos nouvelles; et, au surplus vous veuillez si bien maintenir et gouverner envers nous, en continuant tousjours et persévérant en leauté et obeissance que nous devez, come vous en avons par-

[1] Cf. dans les *Preuves de Comines*, édit. Lenglet du Fresnoy; *ibid.*, p. 434, une déclaration de Louis XI sur le même sujet.

[2] Charles, duc de Berri, s'était retiré en Bretagne, près de François II, un des chefs de la ligue du bien public. (Voy. le traité d'alliance entre ces deux princes, dans les *Preuves de Comines; ibid.*, p. 440.)

[3] Cf. le manifeste du duc de Berri, dans les *Preuves de Comines; ibid.*, p. 438.

Digitized by Google

faite fiance, et par maniére que en doyez tousjours de bien en mieulx estre envers nous recomandez, et come les bons et loyaux subgez doivent estre envers leur souverain seigneur.

Donné à Poitiers, le vie jour de mars.

Depuis ces lettres escriptes, nous avons sceu certainement que nre dit frére s'en est allé de vers le duc de Bretaigne et ne savons quele intencion il a de faire; et pour ce, veuillez faire et vous gouverner ès matiéres dessusdit et ainsi que le vous escrivons, et ne nous pouvons trop merveiller qui l'a meu à ce cas. Depuis ung mois en ça nous lui avons créé sa pencion de vim l. par an, et en outre lui avons dit de bouche et fait dire par aucuns de nos principaux et premiers officiers que incontinent que l'apointement de Bretaigne seroit fait, nous lui ferions et baillerions tel partage qu'il déveroit estre bien content. Si vous escrivons ces choses adfin que, se inconvenient en venoit au royaume (que Dieu ne veulle), que veuilliez en acquittant vre loyauté vous gouverner entre nouz ainsi que avez tousjours fait, et que nous y avons fiance. Donné comme dessus.

Signé : Loys.
Et plus bas,
De la Loere.

Louis XI aux gens d'Église, nobles, maieur, eschevins et bourgeois d'Amiens.

(Poitiers, le 9 mars 1464.)

A nos chers et bien amez les gens d'Église, nobles, maieur, eschevins, bourgeois, manans et habitans de nre ville et cité d'Amiens.

De par le Roy.

Chers et bien amez,

Nous vous avons nagaires escript touchant le soudain partement de nre frére de Berry qui, par inducion d'autres, s'est départi de nre compaignie et retiré devers le duc de Bretaigne, en vous avertissant que à luy, ne à ceulx qu'il porroit envoier par delà, ne fust par vous faite ne donné ouverture ne obeissance quelconque; et par noz autres lres, vous avons, de rechief, escript que au regard de la charge que ont nos subgez de nos pays de Picardie, nagueres


Digitized by Google

par nous desengaigiez, et à la loyauté que cougnoissons qu'ils ont à nous, nous leur avons donné et quitté la some de x^{m} escus que avions ordonné estre mise sus et levée en iceulz pour ceste présente année; toutes voyes, pour ce que par lesd. lres vous ne noz autres subgez ne pouvez estre si bien informez desd. matieres ne de la provision que avons intencion y donner, à l'ayde de Dieu et de nos bons et loyaux subgez, come la chose le requiert, et dont voulons bien que soiez informez, et aussi de donner ordre, provision à vous et autres noz subgez d'iceulz à ce qui sera nécessité, nous envoyons présentement, pour ceste cause, nostre amé et féal chancelier, à tout povoir bien ample de porveoir à toutes choses et en sa compagnie noz amez et feaulz conseillers en nre court de parlement maistres Jehan Houry et Pierre Sallat. Sy voulons et vous mandons que nre dit chancellier vous vouliez oyr et croire, et aussi lui obéir en toutes choses, et faire et accomplir tout ce qu'il vous dira de par nous.

Donné à Poittiers, le ixe jour de mars.

Ainsy signé : Loys.

Coustain.

Louis XI aux maieur, eschevins et habitans d'Amiens.

(Montis-lez-Tours, le 13 avril 1467.)

A noz chiers et bien amez les maieur, eschevins, bourgeois et habitans de nre ville d'Amiens.

De par le Roy.

Chiers et bien amez,

Combien que nre ville et bailliage d'Amiens et autres noz pays et terres de Picardie, estans sur la rivière de Some, ne soient un pays de frontière d'aucuns noz anemis et adversaires; toutes voyes, nous avons esté advertis que nre beau cousin de Charolais y a, depuis certain temps, fait crier ban et arrière ban, et fait faire commandement à tous les nobles et autres dud. pays, noz subgiez, qu'ils se mettent sus et en armes, et avec ce s'est efforcié de mettre garnison en nre dite ville d'Amiens; et à ce que lesd. nobles et autres de noz subgez desdis pays soient plus enclins à eulx mettre sus, et vous à souffrir mettre garnison en nre dite ville, icelluy nre

Digitized by Google

cousin pour cuider parvenir à ses fins, congnoissant que vous et noz autres subgez de nosd. pays avez de toute anchienneté esté bons et loyaux envers noz predecesseurs et nous et la couronne de France, vous a donné à entendre, contre vérité, que luy voulons mener guerre, et destruire, gaster et piller nosd. ville et pays; laquelle chose jamais ne pensames, et ne vouldrions estre, ne commencer guerre pour les grans maulx et domages incroyables qui s'en peuvent ensuyr; mais, au contraire, est à présumer, veu les termes que a tenu et tient nr̃e dit cousin, qu'il nous veult courir sus, et mener guerre, com̃e autreffois s'est efforcié faire; à quoy, se ainsi est, avons bien intencion de résister à l'ayde de nr̃e seigneur et de nos bons, vrays et loyaux subgez.

Nous vous advertissons de ces choses, à ce que soyez informez de la vérité et de nr̃e vouloir et intencion, et que gardez bien nr̃e dite ville, sans y recevoir ne mettre garnison; car, vous êtes de notables gens pour la bien garder.

Donné au Montis-lez-Tours, le xiiie jour d'avril signées en haut :

Loys.

Et en bas,

Rolant.

Louis XI aux maire et eschevins, bourgeois et habitans d'Amiens.

(Amboise, le 5 novembre 1472.)

De par le Roy.

Très chiers et bien amez,

Nous avons receu les lr̃es que escriptes nous avez par Jehan Harlé vr̃e procureur, oy et fait oyr par les gens de nr̃e conseil ce qu'il nous a dit et exposé de vr̃e part, sur quoy, nous vous avons donné les provisions teles que par luy porrez savoir; et présentement escrivons à nr̃e cher et leal le sire de Loheac, maressal de France, que nos gens de guerre à présent estans et qui seront en nr̃e dite ville d'Amiens, il face telement et si raisonnablement et amiablement vivre avecques vous, que aiez cause d'en estre contens; aussi vous prions que, pour le bien et seureté de nr̃e dite ville et de vous meismes, veulliez doucement et en amour vivre et

Digitized by Google

converser avec nosd. gens de guerre, ainsi que avons certaine confidence que y avez la voulenté; et au regart des lieutenans des prevost des maressaux et des exacions par eulx faites dont vous doulez, nous ne les voulons pas souffrir, ne permettre, et sur ce escrivons à nře dit cousin le maressal de Lohéac, adfin qu'il le leur défende de par nous, en eulz signifiant que nous l'avons défendu et défendons; et voulons que quant ilz feront le contraire, qu'il les pugnisse en manière que ce soit exemple à tous autres. Et vous pouvez tenir certain que nous avons continuellement au cœur et en mémoire la grant amour, vraye et entiere loyauté que vous nous avez par effect demonstré, ce que jamais nous ne pourrions oublier, et avons espérance, au plaisir Dieu, de tellement pourveoir au bien de la chose publique de nře dite ville et de tous les suppotz et habitans d'icelle, que entre toutes les autrez de nře royaume elle s'en sentira en mélioracion et pourfite en toute chose que porrons aviser, et que chacun congnoistra la memoire et recordacion que nous avons des grans, bons et loyaux services de nře dite ville et des habitans en icelle, dont à jamais ilz ont desservy; et, meismement, vous et ceulz qui à présent y habitent de estre en perpétuelle mémoire, espéciale et singuliere recommandacion de nous et de tous noz successeurs à le couronne de France.

Donné à Amboise, le ve jour de novembre.

LOYS.

THILART.

XXXVI.

Lettre de Dom Bouquet relative à la collection des historiens de France[1].

(Communication de M. Louandre, correspondant, à Abbeville.)

Monsieur,

Dom Bernard de Montfaucon et toute la Société bernardine, très-sensibles à l'honneur de votre souvenir, vous saluent très-res-

[1] Cette lettre est adressée à Masclef, chanoine d'Amiens; l'original est conservé dans la bibliothèque de cette ville.

pectueusement et vous font les souhaits les plus sincères de la nouvelle année. J'ai annoncé au père Guarin les étrennes que vous lui préparez [1]. Comme je n'avois pas encore lu la préface de sa grammaire, je l'ai prié de me montrer les endroits où il étoit parlé de vous, pour voir si véritablement vous étiez traité en bélitre, comme le prétend votre ami M. Canon. J'ai trouvé que votre ami avoit raison, et qu'il a très-bien fait de vous faire hausser le ton; c'est le moyen de faire baisser celui du père Guarin, qui l'auroit peut-être encore élevé plus haut dans sa dissertation. Les termes ne sont pas assez mesurés; ce n'est pas ainsi qu'on en agit avec un adversaire de votre mérite, et qui ne pouvez que lui faire honneur. Ainsi, je souhaite que vous le bourriez bien.

L'ouvrage dont on vous a dit que j'étois chargé est une collection des historiens de France. Des 24 volumes que M. Du Chesne a promis, il n'y en a que 5 d'imprímez. Dans le projet qu'il publia en 1635, et qu'il adressa au clergé de France, il marquoit toutes les pièces qui devoient composer son recueil. Ces pièces sont dispersées de côté et d'autre; il y en a même plusieurs de perdues; mais en revanche nous en avons un grand nombre dont il n'avoit pas de connoissance. M. le chancelier d'Aguesseau avoit cet ouvrage fort à cœur: plusieurs savans s'étoient assemblez chez lui, et avoient tenu des conférences pour prendre les moiens de le pousser à sa perfection; mais l'exil de ce digne magistrat rompit toutes ses mesures. M. le cardinal Dubois se déclara ensuite le protecteur de cet ouvrage, et chargea notre Père général d'y faire travailler sa congrégation. Je fus choisi pour cela; je me mis d'abord à faire le plan de cet ouvrage, que je portai à ce cardinal quelque temps avant sa mort. Je travaille depuis ce temps-là à ramasser mes matériaux. Ce qui me coûte d'avantage c'est le 1er volume que je mettrai à la tête de cette collection. Il contiendra tout ce que les anciens auteurs, tant grecs que latins, ont dit des Gaules et des Gaulois avant la monarchie françoise: ce qui manquoit au recueil de M. Du Chesne. Mais en voilà assez sur mon article. On attend incessamment les explications de Rome. Les jésuites et les prétendus jansénistes ne les souhaittent pas. On nous mande de Rome que le pape a trouvé si beau le mandement de M. le car-

[1] Il s'agit de la grammaire hébraïque du chanoine Masclef, dont le système était opposé à celui du père Guarin.

Digitized by Google

dinal de Noailles pour le jubilé, qu'il l'a fait traduire en italien.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, etc.

Fr. Martin Bouquet.

De Paris, le 10 janvier 1725.

XXVII.

Les jetons de la ville de Lille au XVIe siècle.

(Communication de M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, à Lille.)

A Anthoine Weyns tailleur des coings du roy, nostre sire, en sa monnoie qui se forge à Bruges, pour avoir taillé et gravé les fers et coings pour sur iceulx forgier quarante marcs de jectons, dont, pour ce faire a failly (*sic*) avoir *quatre fers, l'an couchant et les trois levans, comme se faict en lad. monnoie, sur lesquels fers a faict et gravé la conqueste que fist l'empereur Charles-le-Quint du royaulme de Thunes et du fort chasteau de la Goulette en l'an xvc. xxxv, sur les Turcqz, et ce, pour mémoire d'icelle belle victoire,* a esté payé la somme de xxviii^{lt}.

Item. Pour lesd. quarante marcs de gectons de cuyvre, quy ont esté forgez sur lesd. coings en lad. monnoie, a esté payé au m^e d'icelle xxiiii^{st} pour chascun marc, y comprins led. cuyvre et la fachon desd. gectons, font la somme de xlviii^{lt}.

Lesquelz ont esté distribuez, si comme aux quatre commissaires, commis à l'audition de ce compte, et à Jehan Barrat, leur ayde, à chascun six marcs; à cest argentier quatre marcs; à Jehan Bus, clercq sermenté en l'argenterie, et à Allart Bram, aussi clerc escripvant en icelle, à chascun trois marcs [1].

Item. A ung Charton, pour la voicture desd. quarante marcs de gectons, de les avoir amené sur son chariot de Bruges à Lille, a esté payé xxx^s.

[1] On lit dans le compte de 1568 : «Et est assez accoustumé que les auditeurs de telz et semblables comptes de ville, tant par Flandres, comme ailleurs, ont et prendent à chascune audition tels gectons.

«Pour huict bourses de cuir de chamois, au pris de dix pattars la bourse, pour enclore lesd. gectons, viii^l.»

Digitized by Google

Item. Pour une aulne de quennevache, de quoy a esté faict ung sacq pour mestre lesd. gectons dedans, a esté payé, comprints la fachn, VIII^s.

Item. A ung voisier de son stil, *pour avoir pourtraict les patrons de lad. victoire, et sur quoy lesd. fers ont esté gravez,* a esté payé XII^s.

Item. A Jehan Roze, orphebvre, demourant aud. Lille, lequel a esté envoié dud. Lille à Bruges, pour solliciter que lesd. gectons fussent bien forgez et imprimez, en quoy faisant il a vacquié, tant y allant, séjournant durant le temps que l'on les forgeoit, que retournant, neuf jours, au pris de XXIIII^s par jour, font la somme de X^l. XVI^s.

Et au messagier, demourant à Bruges, nommé Pierre Hamet, auquel a esté payé pour son sallaire, tant d'avoir porté plusieurs lettres à Anthoine Humbelot, garde de lad. monnoie, quy avoir faict le marchié aud. Anthoine Weyns de tailler lesd. quatre coings; et, après que lesd^s quarante marcs de gectons ont esté délivrez aud. Lille, led. Pierre, messagier, a porté aud. Bruges les deniers du coult desd. gectons, portant à lXXVI^l, pour tous lesquelz debvoirs luy a esté donné l^s.

Pour vingt bourses achetées pour enclore lesd. gectons, au pris de huits pattars pour chascune bourse, XVI^l.

XXVIII.

Notice sur la chapelle de l'ancienne commanderie de l'Hôpital-sur-Coulommiers (Seine-et-Marne), ordres du Temple et de Malte.

(Communication de M. Anatole Dauvergne, correspondant, à Coulommiers.)

Sur la colline qui domine la ville de Coulommiers, vers le nord-est, existe une ferme connue sous le nom de l'Hôpital. C'était une des six commanderies que l'ordre de Malte ou de Saint-Jean-de-Jérusalem, succédant aux Templiers, possédait dans le diocèse de Meaux.

Michel-Martial Cordier, juge de paix à Coulommiers avant 1789, plus tard député de Seine-et-Marne à la Convention natio-

Digitized by Google

nale, et mort en exil à Bruxelles en 1824, avait laissé une histoire manuscrite de la ville de Coulommiers. Ce manuscrit a été mis en vente vers 1837 et acquis, moyennant 28 francs, sans que le conseil municipal de Coulommiers, préalablement averti, s'en soit ému, par un éditeur de Melun, qui l'a publié, mais défiguré et maladroitement augmenté, dans une collection intitulée : *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne.* Aujourd'hui, ce manuscrit est égaré, et j'ai la certitude qu'il n'a point été copié. C'est une perte irréparable pour l'histoire de notre cité, puisque les collections et chartriers fouillés par M. Cordier sont aujourd'hui dispersés ou détruits. Historien et archéologue de l'école de Dulaure, M. Cordier présentait de longues considérations générales sur les ordres du Temple et de Malte; je ne relaterai ici que les faits particuliers à la commanderie de l'Hôpital.

Thibault II, comte de Champagne et de Brie, seigneur de Coulommiers, donna aux Templiers, dont l'institution venait d'être reconnue, en 1128 :

1° *La Maison de l'Agent,* à Coulommiers. Cette maison, qui servait, dit-on, de logement au percepteur des tributs pendant l'occupation romaine, prit le nom de l'*Autruche,* lorsque les Templiers la transformèrent en hôtellerie pour les chevaliers et frères servants en voyage. C'est sous ce dernier nom qu'elle est encore connue. C'est un édifice vulgaire du XVIe siècle; les caves portent tous les caractères du XIIIe siècle. Mon grand-père, qui en fût le propriétaire, a trouvé dans le jardin de nombreux squelettes et quelques tombes en forme d'auge, en plâtre.

2° *Le Moulin de la ville*, qui dépendait du château de Coulommiers et qui prit tour à tour les noms de Moulin du château, de l'Hôtel des salles, des Templiers, de la ville, de Malte, et enfin des religieuses, à cause de son voisinage avec Notre-Dame-de-Paix, ordre de Saint-Augustin, fondé en 1638. Ce moulin existe encore : les constructions du vannage paraissent dater du XIIIe siècle.

3° *Les biens de Montbillard*, ancien château fort détruit en 978, sous le règne de Lothaire. Plus de soixante années après la mise en possession des chevaliers du Temple, la ferme ou grange fut établie près des ruines du château. On construisit une chapelle et cet endroit fut appelé *le Temple*. Au commencement du XIVe siècle (1311), le pape abolit l'ordre des Templiers et donna leurs biens aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis

Digitized by Google

appelés chevaliers de Malte. A partir de ce moment, la ferme du Temple, ou la grange des Templiers, fut appelée l'*Hôpital-sur-Coulommiers,* nom qu'elle a conservé depuis.

Dom Toussaint Duplessis (*Hist. du dioc. de Meaux,* pouillé, 1731), énumérant les possessions de l'ordre de Malte dans le diocèse, signale la *commanderie de l'Hôpital, près Coulommiers;* mais il ajoute qu'elle est déjà transportée à Maison-Neuve, ferme distante aujourd'hui d'environ trois kilomètres. La chapelle de l'Hôpital était dédiée à sainte Anne; celle de Maison-Neuve fut dédiée à saint Michel.

Maison-Neuve n'est plus qu'une habitation rurale d'allure toute moderne. L'Hôpital, vendu lors de la suppression de l'ordre de Malte, à M. Péan de Saint-Gilles, a conservé sa chapelle et plusieurs corps de bâtiments portant des traces de l'architecture civile du XVIe siècle.

Quelques fondations à fleur du sol et s'étendant parallèlement à un large fossé rempli d'eau, ont fait conjecturer à M. Cordier que ces constructions appartiennent à l'ancienne forteresse de Montbillard; l'état de ces ruines ne permet pas de discuter cette opinion.

En admettant l'hypothèse de M. Cordier, la forteresse se trouve totalement en dehors de l'enclos actuel de l'Hôpital, et l'on peut supposer qu'elle présentait un carré dont chaque côté, d'environ 60 mètres de longueur, correspondait aux quatre points cardinaux.

Les bâtiments d'exploitation agricole sont nombreux et vastes, et n'ont point été modifiés extérieurement depuis la suppression de l'ordre de Malte. Le pignon nord de l'un d'eux est soutenu par deux contre-forts du XIIIe siècle. Le bâtiment qui servait à l'habitation des chevaliers occupe le côté oriental d'une grande cour rectangulaire; sa construction date du XVIe siècle. Il n'y a qu'une fenêtre avec ogive en accolade, mais on voit plusieurs baies avec des meneaux en croix et des moulures du XVIe siècle. La vis de l'escalier est pratiquée dans une tour en saillie sur la façade occidentale : cette tour est carrée depuis le sol jusqu'à la hauteur de cinq mètres et devient octogone à cette hauteur. Le toit est supporté par des corbeaux ou modillons sans caractère; la base de la tour est en grès d'appareil des carrières de Sameron; la partie supérieure est bâtie avec des cordons de briques et des lits

Digitized by Google

de pierre meulière alternés, système de construction à peu près inconnu dans cette partie de la Brie, où la brique, d'un prix élevé, est rarement employée. L'intérieur de ce bâtiment est dépourvu de tout caractère d'architecture.

Sous une grange placée à l'extrémité opposée de la cour, on trouve encore de beaux caveaux d'une construction très-régulière; l'un est voûté en berceau; l'autre, carré, a des voûtes en plein cintre portées au centre par une colonne trapue et sans base, mais pourvue d'un chapiteau dont la corbeille ronde est surmontée, aux angles du tailloir, de crochets en forme de têtes de fantaisie qui remontent évidemment au commencement du XIIIe siècle.

A l'Hôpital, comme dans la plupart des monuments des temps féodaux, la tradition locale assure qu'un conduit souterrain établissait une communication entre l'habitation des Templiers et la place du Marché de Coulommiers. Les gloses ne manquent pas, on le pense bien, mais aucune trace ne vient appuyer la croyance populaire. D'abord, la différence de niveau entre le plateau de l'Hôpital et le sol de la ville est d'au moins 80 mètres; puis, la distance n'est pas moindre de deux kilomètres; tout au plus pourrait-on admettre qu'une sortie débouchait dans la campagne aux premières déclivités de la colline? Toutefois le propriétaire actuel de la ferme m'a affirmé qu'il avait pénétré assez avant dans ce conduit, mais qu'il n'avait pu compléter la reconnaissance, parce que les lumières s'éteignent à certaine profondeur sans qu'on puisse les ranimer. Lors d'une épizootie qui régna dans la ferme, il y a une trentaine d'années, les cadavres des animaux furent jetés en grand nombre dans ce caveau, dont l'orifice fut immédiatement rempli de terre.

Un autre conte, qui ne trouve plus guère de crédules, mais qui peut plaire aux collectionneurs de légendes, fait de ce souterrain le théâtre de drames horripilants. Selon les conteurs des hameaux voisins, la porte de ce passage était de pierre, étroite, et ne s'ouvrait dans l'église que le deuxième dimanche avant Pâques. De grandes indulgences étaient accordées à l'audacieux qui, ce jour-là, osait entreprendre le voyage, aller et retour, de l'Hôpital à la ville; mais il fallait que ce voyage fût accompli pendant la durée de la lecture de l'évangile de la Passion. S'il n'était de retour qu'après l'achèvement du texte saint, la porte de pierre

Digitized by Google

tournait sur ses gonds avec la rapidité de l'éclair, et se refermait irrévocablement sur l'imprudent, qui disparaissait pour toujours. Sous l'absurde de ce conte, n'y aurait-il pas un souvenir des cruautés, etc., imputées aux Templiers?

La chapelle de l'Hôpital est construite parallèlement au flanc méridional de l'habitation principale ; l'abside est tournée vers l'orient d'équinoxe. Cette église présente un élégant spécimen de l'architecture monastique au XIIIe siècle : c'est un parallélogramme rectangle de $21^{m},20$ de longueur, de $6^{m},72$ de largeur, dans œuvre, et élevé sous la voûte de 11 mètres. L'édifice est divisé en quatre travées à peu près égales et éclairé de chaque côté par quatre hautes fenêtres ogivales; l'abside est carrée et éclairée par trois fenêtres ou *triplet* ogival (pl. V).

Les parties basses des murs et les contre-forts, dans toute leur hauteur, sont bâtis en grès, comme sont en cette contrée presque tous les édifices religieux du moyen âge; les parties élevées sont en pierre meulière avec des chaînes de gresserie et de pierres de taille. La charpente est belle et solide; au centre, on retrouve les points d'appui d'une flèche détruite après la révolution de 1789.

Les arcs doubleaux et les nervures des voûtes sont composés de deux tores avec arête aiguë (deuxième exemple donné dans les *cahiers d'instructions du Comité*, édition Gailhabaud, p. 36) et retombent sur des consoles ayant des tailloirs à quatre côtés (moitié d'un octogone). Les consoles des quatre angles de la chapelle représentent des têtes humaines; les autres sont terminées par des feuilles à crochets et des fleurs indigènes. Ces consoles, très-fermement taillées, sont en pierre de Vareddes, près de Meaux.

L'entrée principale de la chapelle, à l'ouest, était précédée d'une salle carrée, avec voûtes d'arête en cintre surbaissé, retombant sur six colonnes et six consoles. La voûte a $3^{m},20$ de hauteur. Deux chapiteaux intacts et deux autres mutilés existent encore : ils appartiennent au commencement du XIIIe siècle. Une tourelle, contenant un escalier en vis, flanque l'angle nord de cette salle, devenue une étable, et qu'on nomme encore la salle du chapitre.

La chapelle est complétement carrelée en briques du pays; mais, à 4 mètres environ en avant de l'autel, qui a disparu, se voyaient naguère encore deux pierres tombales d'époques différentes.

Digitized by Google

L'une représente un chevalier. Prise en échange d'une pierre d'évier, par un tailleur de pierres de Coulommiers, elle fut sciée en deux et réduite à une épaisseur de 0^{m},05, et devait être employée à des usages domestiques. Sur mes instances, l'ouvrier voulut bien ne pas la détruire; mais il exigeait pour cette conservation une somme de *trente francs*, que le conseil municipal de Coulommiers refusa nettement. J'ai dû l'acquérir et la donner à un de mes amis, M. Hermann-Léon, artiste du théâtre impérial de l'Opéra-Comique, qui la conserve précieusement dans sa villa de Batignolles. Cette dalle est très-fruste, couverte d'une croûte dure et raboteuse impossible à enlever.

Le chevalier est inscrit dans une arcade ogivale trilobée; ses mains sont jointes sur sa poitrine et ses pieds reposent sur un chien vu de profil. Il est vêtu d'un habit de mailles et d'une cotte longue; son épée pend au côté gauche de sa ceinture. Sa coiffure mériterait une étude particulière; il me semble deviner une sorte de calotte ou barette monacale d'où sortent les cheveux roulés et entourant la nuque. Le champ autour du personnage est semé de huit fleurs de lis, et dans les coins supérieurs de l'ogive sont deux écussons portant une croix. L'inscription entière échappe à mes investigations; cependant je ne désespère pas de la compléter. On lit seulement :

PIER.....ERCI...PE..ACD.
.EVALIER:PRIEZ:POVR:LI.–

Cette tombe, qui date évidemment du XIIIe siècle, porte les dimensions suivantes : longueur, 1^{m},85; largeur à la tête, 0^{m},98; largeur aux pieds, 0^{m},82.

L'autre pierre tombale, longue de 1^{m},80, large par le haut de 1^{m},05 et par le bas de 0^{m},70, date du XVe siècle. Une croix fleuronnée avec sa hampe occupe toute sa longueur; elle est gravée en relief avec une remarquable précision. Sous les bras de la croix se voient deux écussons semblables à ceux signalés sur la dalle précédente; mais ici les quartiers de l'écu ou cantons portent des lions *rampants*, je crois. L'inscription, en caractères gothiques, est très-lisible, à l'exception de la ligne de la partie inférieure, qui est brisée et fruste :

Digitized by Google

Cy gist humble religieux en Dieu, frère Simon Hardi co.mendeur de céans. de Bibertost et du temple de Passi qui lon temps demoura en Rodes et fut soubs prieur de leglise conventual du lieu lequel trespassa lan de grace mil cccc. xx le du mois de Priez Dieu pour....... trespassez. Nud[us] revertar iluc.

Je n'oserais certifier la lecture de ces trois derniers mots. Le nom du mois et le quantième jour de ce mois n'ont jamais été gravés. *Bibertost,* aujourd'hui *Biberteult,* dont il est ici question, est une ferme voisine de la commanderie de Maison-Neuve et qui en dépendait. J'espérais sauver cette tombe aussi facilement que la première; mais un locataire nouveau de la ferme de l'Hôpital a imaginé d'en faire le foyer de la cheminée et de l'ensevelir à moitié sous une cloison.

Bien qu'elle serve de grange à fourrages depuis plus d'un siècle, la chapelle de l'Hôpital est dans un excellent état de conservation. Elle était entièrement peinte, et ce système de décoration, dont il est possible de constater encore l'élégante simplicité et la parfaite harmonie, me semble un excellent modèle à offrir pour la restauration de nos églises rurales du XIII[e] siècle. Mieux vaut assurément cette sobriété, en harmonie avec les chétives ressources des fabriques, que les honteux peinturages multicolores infligés de toutes parts aux églises provinciales par les hordes, sans cesse renaissantes, des plâtriers piémontais et lombards.

Toute cette décoration est faite à la détrempe, procédé qui est pourvu d'une suffisante solidité quand il est appliqué dans de bonnes conditions.

Les quartiers des voûtes sont peints en blanc avec des refends de brun rouge (pl. V).

Les nervures, à leur extrémité supérieure près de la clef de voûte, sont décorées, sur une largeur de $0^m,60$, d'un ruban enroulé où mirliton (pl. VI, fig. 1[re]), rouge et bleu alternés, et bordé d'un filet blanc; l'arête aiguë entre les deux tores de la nervure est peinte en vert; la gorge en rouge et la moulure en bleu. A partir de ce ruban jusqu'à la console, l'arête aiguë devient rouge; il en est de même de l'arête de l'arc doubleau, mais celui-ci n'a pas de ruban au sommet.

J'ai dessiné la console la plus complète (pl. VI, fig. 2): elle conserve des traces évidentes de coloration en rouge, bleu et jaune. Je n'ai remarqué aucune trace de dorure.

Digitized by Google

CHAPELLE DE LA COMMANDERIE DE L'HÔPITAL SUR COULOMMIERS

PEINTURES MURALES DE L'ABSIDE.

Emile Beau chromolith · Imp chrom Hangard M

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPELLE DE LA COMMANDERIE DE L'HÔPITAL SUR COULOMMIERS
ET ÉGLISE DU COUVENT D'AUNOY.

DÉTAILS.

2

1.

PEINTURES MURALES.

3.

4.

Emile Beau chromolith

Digitized by Google

Tous les murs verticaux sont décorés de refends. J'ai constaté deux époques (pl. v).

La plus ancienne est une sorte de fresque sur un mortier de chaux et de terre à briques, qu'on trouve sur le territoire même de l'Hôpital; elle est d'un ton jaune foncé un peu verdi, avec refends en blanc. Ces refends sont larges de $0^m,35$ et hauts de $0^m,13$.

La plus récente est un badigeon de chaux ocrée avec refends en brun rouge. Les refends sont beaucoup plus grands : $0^m,60$ sur $0^m,24$.

Les fenêtres sont bordées d'un large filet de brun rouge, de $0^m,20$ de large, qui forme archivolte et encadrement. L'ébrasement des fenêtres conserve des refends en brun rouge sur fond blanc.

Telle est cette ornementation, permise aux plus petites bourses et facile dans les lieux les plus dépourvus d'ouvriers intelligents.

XXIX.

Église du couvent d'Aunoy-les-Minimes, commune de Courchamps, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

(Communication de M. Anatole Dauvergne, correspondant, à Coulommiers.)

Ainsi que nous avons déjà eu occasion de le faire remarquer en rendant compte de cette notice au Comité, le P. du Brevl, dans ses *Antiquités de Paris*, indique au nombre des tombes des prieurs qui existaient dans la basse église du couvent des Minimes du bois de Vincennes, celle de ce même Étienne de la Chaise, dont M. Dauvergne a retrouvé à Aunoy-les-Minimes une seconde tombe portant une inscription presque identique. Toutefois, les deux textes présentent quelques légères différences, telles que l'emploi par le P. du Brevl des termes du calendrier romain, au lieu de ceux du calendrier moderne, pour l'indication du jour, du mois, et la mention par le même, comme fait essentiel, que le décès du prieur eut lieu dans la maison d'Aunoy, *in domo de Alneto*. Voici du reste, afin qu'on puisse faire la comparaison des deux textes, l'inscription telle qu'elle est rapportée dans les *Antiquités de Paris* :

« Hic jacet nobilis et discretus vitæ honestæ ac magnæ scientiæ frater « Stephanus la Chiesa de S.-Roberto, Lemovicensis diocesis, olim secun- « dus Prior Prioratus bonorum hominum de Vincennarum, dum ipse vi-

« veret primus Prior Prioratus Despessia, Ordinis Grandimontensis; qui « decessit in domo de Alneto, quarto idus mensis septembris, anno do- « mini 1341. Anima ejus et omnium illorum hospitii de la Chiesa, et alio- « rum defunctorum requiescant in pace. »

M. Dauvergne appelle l'attention sur la qualification de prieur des Bons-Hommes donnée à Étienne de la Chaise en 1341, tandis que l'ordre des Minimes, désignés sous ce nom à cause de leur fondateur, ne prit naissance qu'au milieu du xv[e] siècle. Les Minimes ne furent même mis en possession du couvent de Vincennes qu'en 1585; mais ce prieuré avait été fondé par Louis VIII, en 1164, pour les religieux de l'ordre de Grandmont, qui étaient généralement connus dès lors sous les noms d'*ermites* ou *bons-hommes*. (Voir la charte de fondation dans l'*Histoire de Paris* de D. Felibien, t. III, p. 64.)

DE G.

Les ruines du couvent d'Aunoy-les-Minimes sont situées sur la commune de Courchamps, canton de Villiers-Saint-Georges, arrondissement de Provins, au point de jonction des limites des trois cantons de Nangis, Provins et Villiers-Saint-Georges, à un myriamètre au nord de Provins.

Ce couvent appartint primitivement aux religieux de Grandmont; les frères Minimes s'y installèrent au xvii[e] siècle.

Les bâtiments offrent un plan très-régulier. Malgré les reconstructions faites au xvii[e] siècle, le style roman de la fin du xii[e] siècle se retrouve partout. L'église est orientée et forme le côté nord d'un cloître qu'entourent de lourdes et massives constructions, dont il ne reste plus que les salles basses. La première salle, attenante à l'abside de l'église, était carrée et voûtée, avec une grosse colonne au centre dont le chapiteau, privé de fût, est déposé sur la base, qui est intacte. Cette salle prend jour sur le cloître par des ouvertures à hauteur d'appui, au moyen de quatre petites arcades cintrées retombant alternativement sur des piliers carrés et sur des colonnes doubles. Tous les chapiteaux, ainsi que les bases à tores aplatis et à empattements, indiquent à coup sûr le roman de transition.

Les salles qui suivent et enveloppent le cloître sont encore voûtées, mais on n'y voit aucunes sculptures. Le pignon du bâtiment en retour vers le nord est percé d'une fenêtre géminée romane.

Les frères Minimes qui, dit-on, étaient au nombre de quatre

Digitized by Google

dans ce couvent, avant la Révolution, on fait restaurer la porte du cloître, celle de l'église et l'habitation, éloignée d'une centaine de mètres, sur laquelle on lit la date de l'année 1685.

L'église est à peu près semblable de forme et de proportions à celles des commanderies de l'Hôpital-sur-Coulommiers et de Chevru, que j'ai décrites récemment.

La voûte de la nef est de plâtre, en berceau ogival; un arc doubleau, plat, la sépare de celle du chœur. Ici, l'abside n'est pas carrée : elle est formée de trois pans percés de fenêtres ogivales du XIIIe siècle.

Cette abside était entièrement peinte en détrempe. Entre les fenêtres, on voit la trace de pilastres et de niches contenant des personnages effacés. Un seul est reconnaissable : c'est un moine vêtu de noir et tenant une crosse; la tête manque. Il est vêtu d'un long manteau et d'un scapulaire de couleur noire, ce qui me fait croire qu'il représente un Bénédictin et non un Minime, puisque ces religieux portaient la robe de saint François de couleur grise tannée.

Tous les murs de l'église sont décorés avec les refends dont je donne le dessin colorié (pl. VI, fig. 3); la voûte, peinte en blanc, offre le même ornement, mais simplifié et réduit à de simples filets de brun rouge (pl. VI, fig. 4). Je ne crois pas cette décoration antérieure à l'établissement des Minimes dans ce couvent; cependant, cette disposition de refends, que je constate pour la première fois dans un édifice religieux, mais que les dessinateurs de papiers peints ont quelquefois trouvée, pourrait bien être, ainsi que je l'ai remarqué souvent, un motif ancien altéré par les décorateurs chargés de repeindre cette église au XVIIe siècle.

Une belle dalle funéraire du milieu du XIVe siècle et d'une admirable conservation, gît dans un champ voisin. J'en ai pris un estampage et fait un croquis qui montrera la beauté de cette dalle, longue de 2m,55 et large de 1m,30, et qui ne présente pas moins de trente figures[1].

Voici d'abord la lecture de l'inscription :

— Anima ejus et omnium illor...... de Lachiesa et alto........ requiescat in pace amē.

+ Hic jacet nobilis et discret'. vite honeste ac magne scientie religiosus vir frater Stephanus Lachiesa de Sancto Robberto parrochie Sancti Mauricii lemovi-

[1] Voir planche VII.

Digitized by Google

cen. dioc. natus olim sedens prior prioratus bonorum hominum[1] de nemore Vincenarum dum ipse viveret Condamque primus prior prioratus de Spessia ordinis Grandimont qui obiit die decima mensis septembris anno domini mille ccc xli.

Mon dessin permettant d'étudier la disposition architecturale de cette tombe, j'analyserai seulement les personnages.

La figure principale porte les cheveux en couronne monacale, le grand manteau de chœur et le scapulaire. Le bâton pastoral, terminé supérieurement en tau, est appuyé sur l'épaule droite; un livre est sous le bras gauche. A gauche de la tête, on lit : *Orate deū pro me fratres.*

Sur le côté droit de ce moine, on voit sur le contre-fort :

1° *Soubassement :* saint Georges nimbé, à cheval et de profil, frappant le dragon de sa lance;

2° Un apôtre que je n'ai pu nommer : il tient un livre et un objet qu'il semble introduire dans une aumônière;

3° Saint Pierre, tenant un livre et une clef;

4° Saint Barthélemy, tenant un livre et un couteau;

5° Un abbé, crossé et mitré.

Sur le côté gauche et faisant pendants :

1° *Soubassement :* saint Michel, debout et couronné, terrassant un monstre avec une lance dont la hampe se termine en croix;

2° Saint Mathieu, tenant un livre et une pique;

3° Saint Paul, tenant un livre et une épée;

4° Saint Mathias, tenant un livre et une hache;

5° Un abbé, crossé, mitré et ganté.

Les six apôtres ont tous le nimbe, de la barbe et les pieds nus.

Les pieds-droits de l'arcade contiennent trois divisions de chaque côté et autant de figures.

Côté gauche. — 1° Un prêtre vêtu de l'étole et lisant;

2° Un diacre portant un livre fermé sur la poitrine;

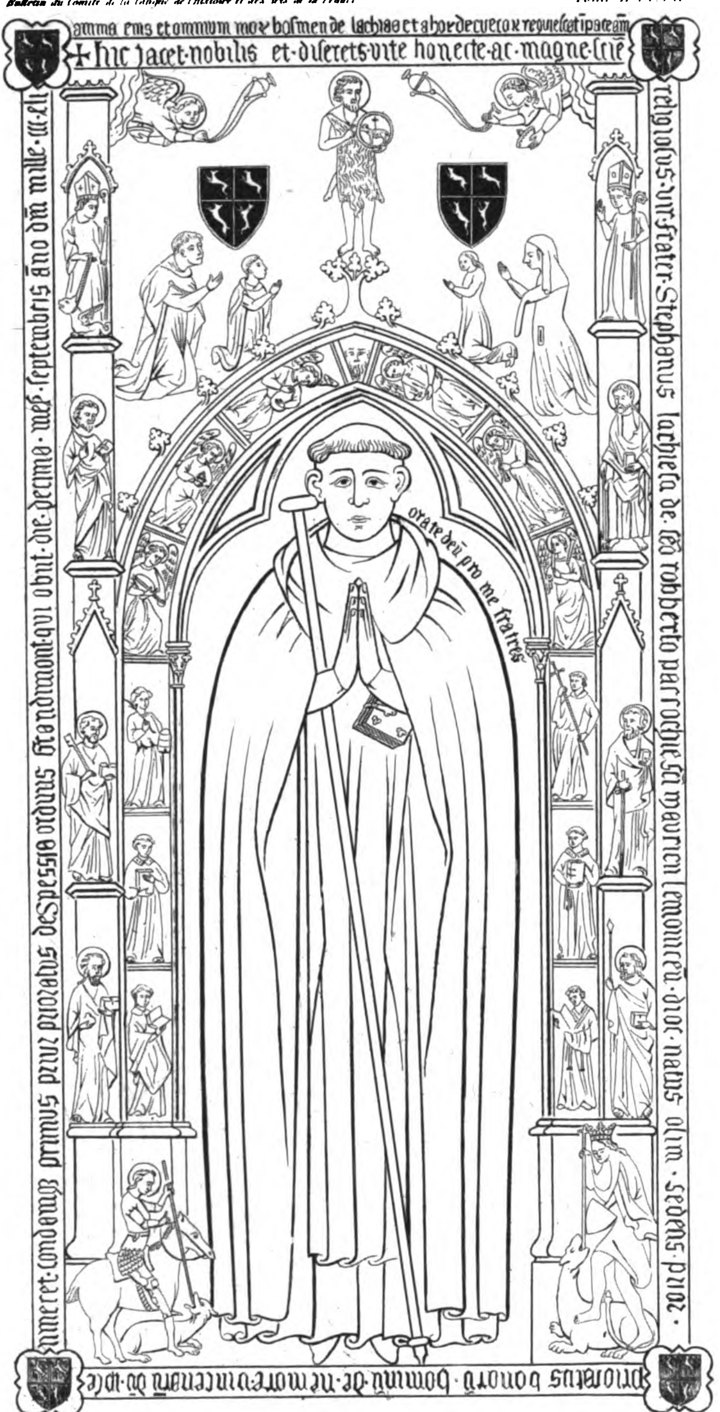
3° Un diacre portant une croix processionnelle.

Côté droit. — 1° Un prêtre vêtu d'une chasuble et lisant;

2° Un diacre portant un livre fermé;

[1] Le *Dictionnaire de Trévoux* dit que l'ordre des Minimes fut institué par saint François de Paule en 1440, et que les Minimes de Chaillot furent appelés *Bons-Hommes* parce que Louis XI avait coutume d'appeler ce saint *le bon homme.* (Voir *Dict. de Trévoux*, articles *Minimes* et *Bons-Hommes.*) Cependant l'inscription que je transcris constate l'existence des Bons-Hommes juste un siècle avant l'institution de l'ordre par François de Paule?

Digitized by Google



TOMBE D'UN PRIEUR DU COUVENT D'AUNOY-LES-MINIMES

Digitized by Google

3° Un diacre portant l'aspersoir et le vase à l'eau bénite.

Ces figures n'ont pas de nimbe.

La courbe de l'arcade a sept divisions. Celle du sommet contient une tête barbue; les six autres, des anges nimbés, agenouillés et affrontés. A gauche : le premier a une guitare, le second des cymbales, le troisième une trompe. A droite : le premier joue de la cornemuse, le second de la trompe, le troisième tient un orgue.

Sur le bouquet couronnant l'extrados de l'arcade, saint Jean-Baptiste, nimbé et à moitié couvert d'une peau de chèvre, tient de la main gauche un cercle dans lequel est inscrit l'agneau, qu'il montre de la main droite.

A droite et à gauche, dans les angles supérieurs de la dalle, deux anges nimbés, à mi-corps et sortant de petits nuages, lancent l'encensoir de la main droite et tiennent la navette de la gauche.

Au-dessous, à gauche, sur l'extrados de l'arcade, deux moines agenouillés et priant; à droite, deux femmes dans la même position.

Deux écussons semblables à ceux qui occupent les angles de la bordure sont gravés au-dessus de ces personnages :

Écartelé, chaque quartier chargé d'une levrette.

Cette tombe, qui est une des mieux conservées que j'aie jamais rencontrées, vient d'être dressée contre le mur extérieur de l'église par les soins de MM. Boursault, propriétaires de l'ancien couvent des Minimes.

XXX.

Chœur de l'église de Barjols (Var). — Sculptures sur bois du XVIe siècle.

(Communication de M. Rostan, correspondant, à Saint-Maximin (Var).

L'église de Barjols, ancienne collégiale, autrefois desservie par des chanoines séculiers, porte en elle les caractères de deux époques différentes du XIe ou XIIe siècle et du XVIe. Le fond de l'église, la tour du clocher, les murs extérieurs, sont romans; l'intérieur et les toitures datent de la dernière période du gothique. On lit sur la porte d'entrée la date de 1554. Les cha-

Digitized by Google

piteaux qui décorent les piliers du fond sont assez curieux et de la première époque. A côté de l'église, vers le sud, on voit aussi des restes de l'ancien cloître roman, avec colonnettes à chapiteaux historiés pour supporter les arcades.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette église, c'est d'abord un autel sculpté en pierre, du XIIe siècle, dont j'aurai l'honneur d'adresser plus tard une description et un dessin au comité, car c'est un des plus beaux spécimens de l'époque, et ensuite le chœur, dont les curieuses boiseries du XVIe siècle exigent de ma part quelques détails.

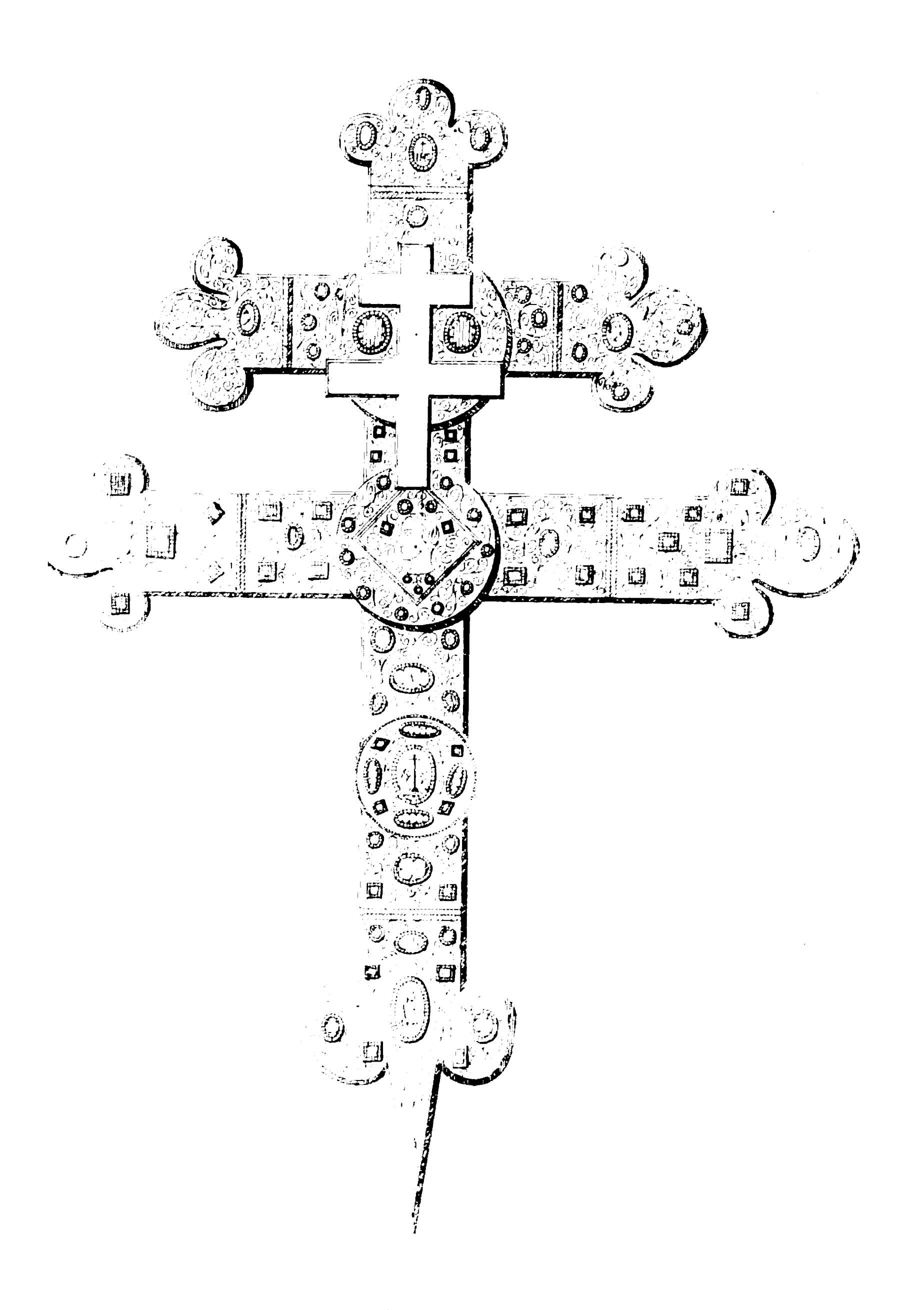
Ces boiseries, autrefois placées dans la nef, précédaient le grand autel, elles se trouvent maintenant derrière cet autel, dans le fond de l'église, et dans leur déplacement, l'ordre des stalles a dû être nécessairement changé. Beaucoup d'entre elles ont aussi subi de fâcheuses mutilations. Le chancel a été complétement refait à neuf; on l'a décoré d'arcatures cintrées, supportées par des pilastres grecs. J'ignore quelle était l'ancienne ornementation de ce chancel; il n'y que les deux panneaux qui surmontaient les siéges des deux principaux dignitaires du chapitre, le prévôt et le capiscol, qui aient subsisté. Ces siéges d'honneur portaient chacun deux médaillons superposés qu'on a encastrés aujourd'hui, pour les conserver, aux deux angles opposés de ce chœur. Ceux de gauche figurent la tentation d'Adam et d'Ève et leur expulsion du paradis terrestre; ceux de droite représentent la naissance du Sauveur et son crucifiement. Ces médaillons, par conséquent au nombre de quatre, étaient-ils les seuls à orner ce chancel, ou faisaient-ils partie d'une série et d'un ensemble de sujets actuellement détruits? c'est ce que j'ignore; mais toujours est-il qu'ils résument en eux l'idée tout entière du christianisme. C'est d'un côté la chute de l'homme et de l'autre sa rédemption.

Ces sculptures sont du XVIe siècle, probablement de l'époque où l'église a été refaite et restaurée.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce chœur ce sont les stalles et leurs miséricordes. Les stalles, au nombre de cinquante, sont ainsi réparties : vingt-huit supérieures, dont neuf à droite, neuf à gauche et dix au fond, et vingt-deux inférieures, dont huit de chaque côté et six au fond. Ces stalles ne sont pas vastes, mais elles sont remarquables par leur ornementation.

Leurs accoudoirs sont supportés par des figures grimaçantes et

Digitized by Google



CROIX A DOUBLE TRAVERSE

d'après un dessin envoyé par M. Ch. Gomard, Correspondant à St Quentin

Paris Imp. A. Bellet Quai de la Tournelle 35

Digitized by Google

variées, au-dessous desquelles se trouvent aussi d'autres figures fantastiques, mais moins en relief.

Les miséricordes qui subsistent encore sont très-curieuses.

Sur les cinquante stalles, il n'y a plus que vingt et une miséricordes anciennes, cinq en bas, seize en haut; tout le reste est détruit ou refait à neuf, et comme celles qui ont été conservées ne se suivent pas, il est difficile de savoir si une idée d'ensemble a présidé à leur exécution, si elles concouraient toutes à l'expression d'un sens quelconque et d'une pensée commune, ou bien si ce sont des sujets isolés et dictés à l'artiste par le caprice de son imagination.

XXXI.

Croix à double traverse, tirée d'un manuscrit.

(Communication de M. Ch. Gomart, correspondant, à Saint-Quentin.)

Le dessin de la croix à double traverse ou patriarcale, dont j'envoie un calque[1], se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Quentin, intitulé :

Insulense Sancti-Quintini cœnobium seu
Historia Insulensis Sancti-Quintini ecclesiæ.
Ecrit par Fr. Robertus Wyard, in monasterio
Sancti-Quintini de Insula Benedictus.
An. 1673. Die 14 octobris.

J'ai laissé au dessin de cette croix, minutieusement exécutée, toute sa naïveté et ses imperfections. Elle se trouve dans le manuscrit cité, à la page 157, à la suite de l'ancien catalogue des reliques de l'abbaye d'Isle, sous la date en marge de 1145, avec la mention suivante :

« Huic reliquiarum catalogo superaddam crucem duplicem seu « patriarchalem, margaritis et lapidibus pretiosis ornatam ac locu- « pletatam, argenteam, autem ex materia eleganti artificio elabo- « ratam, cujus medium continet parvam crucem duplici transverso « insignitam et efformatam ex pretioso veræ et adorandæ Crucis « Domini ligno; affixus est juxta eamdem crucis effigiem, ex vera

[1] Planche VIII.

Digitized by Google

« cruce compactam, pulcherrimus lapis pretiosus in viri effigie, « quoad caput tantum efformatus, magnitudinis unius circiter pol- « licis regalis; altitudo ligni veræ crucis habet circiter quinque « digitos. »

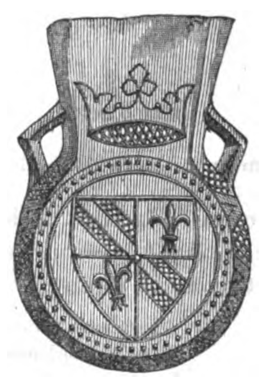
XXXII.

Vases en plomb de la fin du xv siècle.

(Communication de M. Mathon fils.)

Le petit vase, dont les dessins qui suivent reproduisent les deux faces, a été trouvé, en 1853, dans un terrain bourbeux du Beauvaisis, et dans un état parfait de conservation.





Des travaux de terrassement, exécutés il y a quelques années dans le voisinage de Beauvais, avaient de même amené la découverte d'un autre petit vase, également en plomb, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Delaherche, à Beauvais.



Il semble fort difficile de fixer la destination de ces objets, mais il devait en exister un grand nombre; car il en a été trouvé plusieurs tout récemment dans la Seine, et ils sont entièrement semblables à ceux envoyés par M. Mathon.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

XLVI.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 13 novembre 1854.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin, Sainte-Beuve; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef de bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu et adopté.

Correspondance.

M. J. Desnoyers expose que de nombreux travaux, qui viennent se joindre à ses occupations habituelles comme bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, ne lui permettent pas de donner au *Trésor* de Brunetto Latini, dont le comité l'avait chargé d'être l'un des éditeurs, tous les soins qu'exigerait cette importante publication. Il se voit donc, à son grand regret, dans la nécessité de renoncer à la part de collaboration qui lui avait été attribuée. La détermination qu'il a prise n'aura pas du moins pour conséquence de retarder la publication du *Trésor*. Son travail devait consister surtout en annotations scientifiques, en références aux nombreux textes de l'antiquité et du moyen âge, auxquels Brunetto a emprunté les éléments de son livre; enfin, en une intro-

Digitized by Google

duction dans laquelle cette encyclopédie eût été appréciée en elle-même, et envisagée dans ses rapports avec l'enseignement public pendant le XIIIᵉ siècle. Mais le texte, dont la préparation avait été confiée à M. Chabaille, est prêt à être mis sous presse, et la collation qui en a été faite sur de nombreux manuscrits garantit une leçon aussi correcte qu'on peut la désirer. M. J. Desnoyers termine en exprimant le vœu que M. Chabaille reste seul chargé de la publication.

M. Guigniaut donne lecture d'un rapport, adressé à M. le ministre par M. Chabaille, sur les résultats de la mission qui lui avait été donnée, à l'effet d'aller collationner le texte du *Livre du Trésor* fourni par le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (suppl. franç. n° 198), avec les divers manuscrits du même ouvrage que renferment les bibliothèques publiques des villes de Rennes, de Strasbourg, de Lyon, de Berne et de Genève. Cette collation l'a confirmé dans l'opinion que le manuscrit de Paris, qui sert de base à la publication, renferme la meilleure et la plus ancienne leçon du *Trésor* qui ait été rencontrée jusqu'ici.

M. Chabaille s'est également occupé de l'examen de quelques autres manuscrits renfermant des documents qui se rattachent à des ouvrages dont la publication a été adoptée par le comité.

La section regrette vivement que M. J. Desnoyers retire à la publication du *Trésor* une collaboration que ses connaissances spéciales eussent rendue si utile. Elle s'occupe ensuite d'aviser à ce qu'il convient de faire en présence de cette démission.

Un membre insiste sur la nécessité de notes scientifiques que paraît avoir un traité de cette nature.

Un autre membre fait remarquer que le comité doit se préoccuper, avant tout, de publier un bon texte auquel il suffira de joindre quelques notes indiquant les emprunts faits par Brunetto à d'anciens ouvrages analogues, et signalant les nombreux passages qui se trouvent défigurés dans la traduction italienne de Giamboni. Quant à l'introduction, ce sera se conformer aux intentions plusieurs fois exprimées dans le sein du comité que de la restreindre à un petit nombre de pages seulement.

La section, après avoir encore entendu quelques autres observations, décide qu'elle proposera au comité de désigner M. Chabaille à M. le ministre pour rester seul éditeur du *Trésor* de Bru-

Digitized by Google

netto Latini, sous la direction de M. le Clerc, qui veut bien se charger, pour cet ouvrage, des fonctions de commissaire.

M. Amiel adresse un nouveau rapport sur les résultats des recherches qu'il a été chargé de faire pour le recueil des poésies populaires. Ce rapport embrasse la continuation du dépouillement des collections imprimées de la Bibliothèque impériale.

Renvoi à M. P. Paris.

Le secrétaire propose de donner connaissance à M. Amiel d'une indication, fournie par M. de Baecker, des titres d'un certain nombre de recueils de chansons françaises du XVI[e] siècle, qui se trouvent dans la bibliothèque de Wolfenbüttel.

Cette proposition est adoptée.

Rapports.

M. P. Paris a la parole pour le rapport de la commission chargée de prendre connaissance des travaux exécutés jusqu'ici par M. Mary-Lafon pour le *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, dont la publication avait été adoptée dans l'ancien comité des monuments écrits.

Les transcriptions qui ont été mises sous les yeux de la commission sont au nombre de cinq :

1° Le poëme de *Girart de Roussillon*, copié sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 7,991[7], contenant 9,040 vers;

2° Le poëme de *Ferabras*, de 5,084 vers, dont la copie paraît avoir été faite sur le texte déjà publié par M. Immanuel Bekker;

3° *Jaufré*, 10,975 vers, transcrits sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 291[2], supplément français;

4° La *Vie de saint Trophime*, comprenant 1,065 vers, copiés sur le manuscrit de l'Arsenal, n° 140 (Belles-Lettres);

5° *Évangile apocryphe de l'enfance de Jésus-Christ*, copie d'environ 1,600 vers, faite sur deux manuscrits non indiqués, mais dont l'un est le n° 7,693 de la Bibliothèque impériale.

L'ensemble des transcriptions forme donc un total d'environ 27,770 vers, sur lesquels 500 vers du saint Trophime ont été copiés par M. Mary-Lafon lui-même. Le reste est d'une autre main.

En ce qui concerne le travail personnel de M. Mary-Lafon comme éditeur :

1° Le roman de *Girart de Roussillon* a été revu avec soin sur


Digitized by Google

le manuscrit, et quelques notules en éclaircissent les passages obscurs.

Le même roman est accompagné d'un glossaire, malheureusement trop concis. Ce travail n'est guère, au surplus, que la reproduction du petit glossaire fait par Sainte-Palaye, dont une copie est jointe à celui que présente M. Mary-Lafon.

2° Le travail fait sur le roman de *Ferabras* se réduit à un assez grand nombre de mots soulignés à la rime, pour marquer que cette rime est demeurée française et n'a pas pris la flexion provençale.

3° Le roman de *Jaufré* est accompagné de la première partie d'une traduction en prose, en général assez exacte, mais dont le style aurait besoin d'être retouché.

En résumé, 28,000 vers copiés, 3,000 vers de *Jaufré* traduits, un court glossaire de *Girart de Roussillon* et un très-court commentaire du *Girart* et du *Ferabras*, forment la totalité du travail soumis à l'appréciation de la commission.

Des cinq ouvrages transcrits, le premier, *Girart de Roussillon*, est inédit, du moins M. Raynouard n'en a donné que des fragments; mais M. Francisque Michel en a déjà commencé une édition, à laquelle il doit joindre le texte français du même poëme, conservé en Angleterre. L'expérience de M. Francisque Michel en semblable matière, et le complément important qu'il veut donner au texte provençal atteignant le but que le comité s'était proposé, la section sera sans doute d'avis d'abandonner un projet de publication qui ne pourrait faire que double emploi.

Le second ouvrage, dont une copie a été fournie par M. Mary-Lafon, *Ferabras*, a déjà été publié par M. Immanuel Bekker. Une nouvelle édition de ce roman n'aurait de prix et d'intérêt que par l'addition du texte français conservé à la Bibliothèque impériale, mais M. Mary-Lafon n'a pas encore préparé cette transcription.

Quant à *Jaufré*, il a été publié en grande partie par M. Raynouard.

En présence de cet état de choses, la commission, se reportant aux termes mêmes de la mission qui lui a été conférée par la délibération de la section du 8 mai dernier[1], propose :

1° D'indemniser M. Mary-Lafon pour les quinze mille vers du

[1] Voir ci-dessus, p. 327.

Digitized by Google

Girard de Roussillon et du *Ferabras* qu'il a copiés ou fait copier, et dont la publication serait ajournée;

2° D'ajourner également la publication du Recueil des poésies des troubadours, confiée par l'ancien comité à M. Mary-Lafon.

La section, après avoir pris connaissance des diverses décisions dont le projet de publication de M. Mary-Lafon a déjà été l'objet dans le sein du comité,

Considérant que la nécessité de modifier la décision primitive de l'ancien comité des monuments écrits, au sujet d'un *Nouveau choix de poésies des troubadours*, a été reconnue par la section de philologie aussitôt que le nouveau comité a été appelé à fonctionner[1];

Qu'en s'arrêtant à la proposition de commencer la publication par un volume donnant en regard les textes français et provençaux des poëmes de *Girart de Roussillon* et de *Ferabras*[2] le comité n'a pris aucune résolution définitive quant au recueil lui-même, dans l'étendue qui lui avait été anciennement assignée[3];

Qu'il résulte, au contraire, des termes du procès-verbal de la séance de la section de philologie du 8 mai 1854, que la question est réservée, puisqu'il y est dit[4] « qu'en ce qui concerne l'ensemble même de la publication, la section ne saurait émettre un avis avant d'avoir pris une connaissance approfondie de l'état du travail préparatoire auquel s'est livré M. Mary-Lafon... »;

La section de philologie, pouvant dès lors se considérer comme libre de tout engagement antérieur,

Est d'avis:

Qu'il n'y a pas lieu de publier le roman de *Girart de Roussillon*, puisqu'on est prévenu par un autre éditeur;

Qu'il n'y a pas lieu non plus de réimprimer le poëme de *Ferabras*, puisqu'il n'existe aucune différence entre le texte proposé par M. Mary-Lafon et celui qu'a publié M. Bekker;

Considérant en même temps:

Que les autres poëmes dont il est question dans le rapport de la commission ne présentent pas une importance suffisante pour former la base d'un recueil de poésies provençales;

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 26.

[2] *Idem*, p. 155, 157.

[3] *Extraits des procès-verbaux*, p. 367 et suiv.

[4] Voir ci-dessus, p. 327.

Digitized by Google

Que d'ailleurs les motifs qui avaient déterminé l'ancien comité à donner son adhésion au projet de M. Mary-Lafon ne subsistent plus au même degré par suite des publications de grands poëmes provençaux qui ont été faites à l'étranger depuis 1846;

Par toutes ces considérations, la section estime qu'il y a lieu de renoncer à la publication du *Nouveau choix de poésies originales des troubadours.*

Toutefois, la section propose d'allouer une indemnité à M. Mary-Lafon, qui a pu pendant longtemps se considérer comme chargé de cette publication, qui s'est livré, par suite, à des travaux de recherches et de transcription, et qui a même à rémunérer le travail de collaborateurs qu'il s'était adjoints à cet effet;

Les résolutions précédentes seront soumises à la sanction du comité pour être ensuite présentées par celui-ci à l'approbation de M. le ministre.

Rapports sur des envois de poésies populaires.

M. Sainte-Beuve rend compte d'un envoi de chants populaires recueillis en Bourbonnais par les soins de la société d'émulation de l'Allier, et transmis par M. Bedel, recteur de l'académie de ce département. Sur la proposition de M. le rapporteur, la section met en réserve, comme pouvant être admis dans le recueil après un plus mur examen:

La fille du geôlier;
Renaud (variante);
Jean et Marion;
Les deux badauds;
La jolie fille de la Garde.

Les autres pièces qui accompagnent celles-ci seront déposées aux archives.

La section met également en réserve une chanson de bergère provenant du Limousin, et que lui communique M. Sainte-Beuve. Elle regrette de ne pouvoir prendre la même décision au sujet d'une chanson du même pays, dont les guerres de l'empire font le sujet. Les poésies qui appartiennent à cette époque ont été écartées du recueil par le comité.

M. Patin fait ensuite un rapport sur des poésies envoyées de la Corse, de la Gironde et de la Sarthe.

Le cahier de chants de la Corse, recueillis par M. Grimaldi,

Digitized by Google

inspecteur de l'enseignement primaire des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène, et adressé par le recteur, M. Ruelle, renferme des pièces qui ont un caractère local, un sentiment poétique, et qui offrent de l'intérêt. Il y aurait lieu de réserver ce cahier tout entier. La transcription, d'ailleurs, en est faite avec beaucoup de soin, et les chants y sont accompagnés de notes explicatives.

M. le recteur de la Gironde a transmis deux nouveaux envois de M. Archu, inspecteur de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de la Réole, qui portent à trente-deux le nombre de chants populaires recueillis par ce fonctionnaire. Tous ces chants, qui sont accompagnés des airs notés, sont de nature à être mis en réserve comme pouvant être utilisés pour le recueil. S'ils laissent à désirer au point de vue poétique, il est certain qu'ils offrent du moins tout à fait les caractères qui distinguent les chants à l'usage du peuple. On remarque entre autres, dans cet envoi :

Deux chants de la veille de Noël;

Jean Petit qui danse, ronde qui pourrait, suivant M. Archu, se rapporter à la défaite du roi Jean, en 1355;

Un chant de moissonneurs;

Les Tisserands, variante de la chanson des *Cordonniers,* citée dans les Instructions;

Le Coucou, variante des *Badauds* cités plus haut;

En revenant de fête, etc.

variante de *la Claire fontaine;*

La Guilloné, nouvelle variante;

Une chanson de marin;

Jalousie, variante de *Jean et Marion* du Bourbonnais;

Je vais à Lauzun, mon père, etc.

variante d'une chanson envoyée par M. de Gourgues;

Trois jolis tambours, etc. (variante).

Suivant M. Archu, plusieurs de ces chansons auraient trait à des événements historiques. Ainsi la dernière se rapporterait, suivant lui, à la rupture du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois.

M. le recteur de la Sarthe a envoyé sept noëls choisis parmi un

Digitized by Google

assez grand nombre de pièces dénuées de valeur et d'intérêt. Deux de ces noëls seulement ont paru à M. Patin offrir un caractère assez naïf pour être mis en réserve.

Toutes les conclusions précédentes sont adoptées par la section.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

XLVII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 20 novembre 1854.

Présidence de M. le marquis de Pastoret.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèvre-Deumier, Monmerqué, Ravenel, Taschereau, de Wailly ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet est lu et adopté.

Correspondance.

M. Abel Desjardins adresse trois rapports sur sa mission à Florence, ayant pour objet de rassembler les matériaux de la publication des dépêches des ambassadeurs florentins, dont il a été chargé. Il expose le plan qu'il a adopté pour ses recherches et en fait connaître les résultats.

Cette publication n'étant encore adoptée qu'en principe, le nombre des volumes n'ayant pas été fixé, et aucun commissaire n'ayant été désigné, la section renvoie les rapports de M. Desjardins à l'examen de la commission de révision des projets d'ouvrages soumis à l'ancien comité.

M. Charrière adresse une nouvelle proposition relative à l'achèvement des *Négociations dans le Levant*. Sa demande est renvoyée à M. Rabanis, commissaire pour cette publication.

Digitized by Google

M. Boiteau d'Ambly propose la publication de la correspondance administrative de Louvois. Il croit superflu de faire ressortir l'importance de pièces officielles et inédites émanant de ce personnage, qui fut l'un des plus grands ministres de l'ancienne monarchie. La publication de sa correspondance mettrait en lumière les grands travaux d'organisation des services militaires qui marquèrent son administration. Elle comblerait la lacune qui existe à cet égard dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par M. Depping, dans la collection des Documents inédits, et achèverait l'histoire, encore si imparfaitement connue, du grand roi et du grand siècle.

La correspondance de Louvois se trouve au dépôt de la guerre, dont ce ministre fut le fondateur; elle y occupe 913 cartons, contenant en moyenne cent pièces chacun, formant par conséquent un total d'environ 91,300 pièces. M. Boiteau d'Ambly, qui a employé six mois à en faire le dépouillement, pense que le nombre de pièces tout à fait importantes qui seraient de nature à entrer dans le recueil ne dépasserait pas 3,000, pour lesquelles quatre volumes suffiraient. M. Boiteau d'Ambly regarde l'ordre chronologique comme la forme de publication la plus convenable à adopter, et joint à sa demande un travail d'analyse pouvant donner une idée des matériaux qui sont à sa disposition.

M. de Wailly ne conteste pas l'intérêt que pourrait offrir une semblable publication; mais il demande si le comité, dont le but est de faire connaître les documents propres à jeter du jour sur l'histoire de France dans son ensemble, remplirait rigoureusement la mission qui lui est confiée en s'engageant dans une publication d'un caractère aussi spécial. Il croit qu'il y aurait de grands inconvénients à entrer dans cette voie, et qu'il convient de laisser à chacun des ministères le soin de publier les ouvrages qui les concernent particulièrement. L'étendue de la correspondance de Louvois est encore une considération qui doit rendre le comité très-circonspect.

M. J. Desnoyers parle dans le même sens.

M. de Pastoret répond que la correspondance de Louvois présente précisément un caractère de généralité qui la rend importante au plus haut degré. Il ne s'agit pas en seulement effet d'une publication d'actes, se rapportant exclusivement à l'organisation de l'armée, dont Louvois doit être considéré en quelque sorte comme le

Digitized by Google

créateur. Il ne faut pas perdre de vue que sous Louis XIV les ministres, indépendamment de leurs départements spéciaux, avaient chacun sous leur direction un certain nombre de provinces dont l'administration leur était dévolue dans toutes ses parties. Louvois avait les provinces du nord et de l'est de la France qui, par leur situation frontière, se trouvaient à cette époque dans des conditions tout à fait particulières. Enfin Louvois, entré de bonne heure au conseil, a été appelé à prendre part à toutes les affaires que la diplomatie a eu à traiter à cette époque.

M. Chéruel insiste sur l'utilité de cette publication pour compléter la série des documents qui se rapportent au siècle de Louis XIV. Il fait remarquer d'ailleurs qu'il n'a presque rien été publié sur Louvois. Il n'existe sur ce personnage rien de complet ni de satisfaisant.

De nouvelles objections sont présentées au sujet de l'étendue que comporterait nécessairement une publication embrassée sous ces divers points de vue. Indépendamment des inconvénients que présente l'adoption de recueils trop volumineux, il faut aussi considérer si la situation des fonds permettrait de s'engager ainsi à l'avance à l'égard d'un éditeur. Un membre rappelle à cette occasion que l'insuffisance des crédits s'est opposée jusqu'ici à une publication que le comité avait signalée comme devant être entreprise de préférence à toute autre, la publication du *Trésor des chartes*.

La section, avant de prendre une décision définitive à l'égard de la publication dont le projet lui est soumis, prie M. le ministre de vouloir bien écrire à M. le ministre de la guerre pour savoir si le dépôt de la guerre ne se proposerait pas de faire usage, pour son propre compte, de la correspondance de Louvois.

M. Monin, professeur d'histoire à la faculté de Besançon, chargé, par la commission de publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle, de l'impression de ce recueil, adresse le rapport qui lui avait été demandé à l'occasion de la réduction apportée dans le nombre des volumes primitivement attribués à cette correspondance.

Il résulte du rapport de M. Monin que ce nombre, fixé d'abord à treize, aurait encore été dépassé, et atteindrait aujourd'hui le chiffre de quinze, non compris un volume de tables qui paraît être de toute nécessité. En réalité, il s'agirait donc aujourd'hui de

Digitized by Google

réduire sept volumes au moins en un volume et demi (puisque l'impression du dixième volume en est à la feuille 43), et non pas trois volumes en un, comme le comité l'avait eu en vue en limitant l'ouvrage à onze volumes.

M. Monin présente quelques objections contre le parti auquel on voudrait s'arrêter, de remplacer les pièces les moins importantes par l'indication sommaire de leur contenu. Il combat ce mode de publication qui lui paraît devoir produire un fâcheux effet dans le recueil, et regarde comme préférable de supprimer plutôt les documents qui regardent l'histoire étrangère. Un premier examen de la matière que renferment les six volumes de copie préparée l'a convaincu que celle-ci pourrait, sans trop d'inconvénients, être réduite de plus des trois quarts. Encore, est-il un certain nombre de pièces qu'il suppose avoir été publiées, mais il ne peut s'en assurer, avec les seules ressources que lui fournit la bibliothèque de Besançon. Il serait donc nécessaire qu'il pût être mis en rapport direct avec le membre du comité qui sera chargé de surveiller l'impression du reste de la collection Granvelle. M. Monin termine en émettant le vœu que M. Chéruel soit désigné pour s'occuper de ce travail.

La section s'associe au vœu formulé par M. Monin, et prie M. Chéruel d'accepter cette mission de surveillance, bien qu'il soit déjà chargé de semblables fonctions pour plusieurs ouvrages.

M. Chéruel, ayant consenti à donner au comité cette nouvelle preuve de zèle et de dévouement, sera proposé à M. le ministre comme commissaire pour la publication des papiers Granvelle, et invité à se mettre ensuite en relations avec M. Monin.

M. Samazeuilh, correspondant, adresse de nouveaux extraits et analyses du manuscrit de du Ferrier, ambassadeur à Venise, comprenant trente-trois lettres, écrites du mois de mai au mois d'août 1566.

Renvoi provisoire à M. Chéruel.

Un membre demande si M. Busoni a remis au ministère le manuscrit qui lui avait été réclamé.

M. le sous-chef du bureau des travaux historiques répond que cette remise n'a pas encore été effectuée, et qu'une lettre de rappel a été écrite à M. Busoni.

M. Ardant transmet les copies de vingt-deux nouvelles lettres de Catinat, comprises entre le 14 janvier et le 14 septembre 1696.

Digitized by Google

Renvoi, comme des précédentes, à MM. Chéruel et Huillard-Bréholles.

M. Rossignol adresse les procès-verbaux de cinq séances du grand conseil de régence de Charles VIII tenues au mois de décembre 1483. Ces procès-verbaux, découverts par lui dans les archives de la Côte-d'Or, comblent une portion de la lacune qui existe dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale publié par M. Bernier, où les procès-verbaux ne commencent qu'un an après la mort de Louis XI.

Renvoyé à l'examen de M. Bellaguet.

M. Doublet de Boisthibault communique le résultat des recherches qu'il a faites, suivant le désir du comité, pour s'assurer si les procès-verbaux de translation de la sainte Ampoule de Marmoutiers à Chartres, à l'occasion du sacre de Henri IV, étaient inédits. Il ne les a trouvés mentionnés nulle part.

M. Fouque adresse les copies de quatre lettres inédites de M[me] de Maintenon adressées au missionnaire Jassault et relatives à la fondation de Saint-Cyr.

M. Ramé annonce qu'il a rencontré, au milieu d'une masse de vieux papiers sans intérêt, un volume manuscrit des premières années du XVII[e] siècle, in-folio de 645 pages, qui contient des copies de pièces appartenant presque toutes aux règnes de Henri III et de Henri IV.

Ce volume, qui paraît avoir fait partie d'une collection dont il est aujourd'hui séparé, renferme, pêle-mêle, une grande quantité d'ordonnances d'intérêt local relatives à des provinces du midi de la France, et presque autant de commissions à diverses fonctions publiques dans l'administration et dans l'armée. Mais le compilateur s'étant presque partout attaché à supprimer les noms propres, les dates et les particularités que pouvaient offrir ces pièces, il en résulte que celles-ci forment seulement une sorte de formulaire de chancellerie au commencement du XVII[e] siècle. Cependant parmi ces pièces, au nombre de cinq cent onze, il en est plusieurs qui sont accompagnées de notes sur les personnages qu'elles concernent ou les événements du temps.

Mais ce qui prête un intérêt réel à ce manuscrit, dit M. Ramé, c'est une série assez considérable de pièces confidentielles de la même époque : instructions données à des négociateurs, lettres missives de Henri III et Henri IV, ainsi que de divers person-

Digitized by Google

nages tels que les ducs de Mayenne, de Montmorency, d'Épernon, etc. On y trouve aussi de courtes relations de faits qui, sans avoir une bien haute importance historique, n'en sont pas moins curieux par les noms des hommes qui y figurent. M. Ramé se propose de dresser une table de cette catégorie de pièces, et d'envoyer ce travail au comité.

Le nom de l'auteur de la compilation n'est expressément indiqué nulle part; mais plusieurs passages prouvent que cette collection de pièces a été formée, en 1611, par un sieur du Faultray, commissaire ordinaire des guerres, qui paraît avoir été promu à quelque intendance par le crédit de Mme de Fresne.

M. Ramé joint à cet envoi, comme spécimen, la copie d'une lettre du poëte Sigogne, accompagnée d'une note qui fournit des détails curieux pour sa biographie.

Renvoi de cette pièce et des deux précédentes à M. Monmerqué.

M. Rabut adresse le texte, qu'il avait été invité à fournir, du traité passé entre Charles VII et le duc Louis de Savoie, en 1456. Il s'est assuré que cette pièce n'a jamais été publiée.

Renvoyé à M. J. Desnoyers, qui avait engagé la section à demander une copie de la pièce.

Renvoi au même rapporteur de lettres du bailli d'Amiens, relatives à la fixation du prix de la main-d'œuvre dans le nord de la France, en exécution d'un article d'une ordonnance de Philippe VI, datée du 8 mai 1350.

Le dépôt aux archives est ordonné à l'égard des pièces suivantes, pour la communication desquelles des remercîments seront en même temps adressés.

Envoi de M. Édouard de Barthélemy :

1° Ordonnance pour les boulangers, fixant le prix de la vente du pain à Châlons-sur-Marne, décidée en conseil de ville, le 12 mai 1521;

2° Six chartes des XIIe et XIIIe siècles, concernant le chapitre de Saint-Étienne, de Châlons-sur-Marne. Elles offrent cet intérêt, qu'elles constituent les titres de propriété du chapitre sur Soudé, village de l'arrondissement de Vitry, qui n'appartenait plus au chapitre dès le XVe siècle.

Envoi de M. Souliac-Boileau :

Copies de quatre documents : deux chartes des XIIIe et XIVe siècles, concernant l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry; des lettres du garde-

Digitized by Google

scel de la prévôté de la même ville pour l'exécution du testament de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel (1310); enfin, une charte du duc de Mayenne, établissant une imposition pour l'entretien d'une garnison dans la ville de Dormans, en 1592.

Envoi de M. Compayré : l'indication suivante d'un manuscrit à l'aide duquel on peut à combler les lacunes qui existent dans l'histoire de la vicomté de Lautrec.

« Ce manuscrit, qui a été fait de 1338 à 1340, écrit le correspondant, et dont l'écriture est très-belle, comprend huit cents pages in-folio, en parchemin vélin d'une grande beauté. Il fut délivré en 1601, sur l'ordre de Henri IV, par la cour des comptes de Pau, aux consuls de Lautrec, pour servir à la perception des redevances annuelles de cette vicomté. Il renferme le procès-verbal de l'enquête prescrite, en 1338, par Philippe de Valois, pour constater ses droits, le nombre de fiefs royaux, le produit de diverses censives et de tous autres revenus pour la portion qui était entrée dans son domaine, par suite de l'échange fait, en 1305, entre le roi Philippe le Bel et le vicomte Bernard de Lautrec. »

Envoi de M. Peigue :

Thèse de bachelier en l'un et l'autre droit, soutenue à Paris en 1789 (imprimée).

Rapports.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande de publication du cartulaire de Saint-Amand, adressée par M. le Glay. Il rappelle que la commission, après un premier examen de cette proposition, avait réclamé des explications plus précises, et la communication d'un certain nombre d'actes comme spécimens de ce que renfermait le cartulaire. M. le Glay s'est conformé à ce désir; il a envoyé une table des matières de l'inventaire du cartulaire de Saint-Amand. Cette table, rédigée par un employé, laisse beaucoup à désirer. M. le Glay le reconnaît lui-même, et il est regrettable qu'il n'ait pu la revoir avant de la transmettre pour être soumise au comité.

La commission exprime le même regret au sujet de l'inventaire chronologique des titres contenus dans le cartulaire de Saint-Amand. M. le Glay en a également confié la rédaction à une

Digitized by Google

personne étrangère, et le grand nombre de fautes qui s'y rencontrent témoignent encore que ce travail n'a pas été revu. Une colonne de l'inventaire est consacrée à l'indication des ouvrages où les actes auraient été publiés. Comme le rédacteur de cette table s'est contenté de chercher dans le Mire et dans Martène ses moyens de vérification, les résultats auxquels il est parvenu sont en désaccord avec les faits réels. Ainsi sur les vingt-trois premières pièces portées dans son inventaire, il en indique cinq comme ayant déjà été imprimées et dix-huit qui seraient inédites. La commission a reconnu au contraire que quatre, seulement, sur vingt-trois ne figuraient pas déjà dans de grands recueils. On ne peut donc tirer de cet inventaire chronologique aucune raison de croire à l'utilité de la publication.

Un mémoire sur les archives de Saint-Amand par M. le Glay, transcrit avec une singulière négligence par le copiste, ne fournit non plus aucun argument en faveur du projet.

Le point capital de ce travail consiste dans la discussion de l'authenticité du diplôme de Dagobert, que les religieux de Saint-Amand considéraient comme leur titre primordial de fondation, et qui a été argué de faux, d'abord par le P. Lecointe dans ses *Annales ecclésiastiques*, et plus tard par Jean Godefroy. M. le Glay se borne à reproduire les défenses des religieux, mais il n'intervient pas personnellement dans le débat. Il semblerait cependant porté plutôt à conclure dans le sens des moines qu'à se rallier à l'opinion des éditeurs des *Historiens de France*, qui rejettent ce document.

Enfin les actes adressés à titre de spécimens n'ont pas paru à la commission offrir l'intérêt que M. le Glay croyait leur reconnaître. D'ailleurs ils ne sont pas inédits : les quatre premiers, pour lesquels la vérification a été faite, ont été publiés par D. Bouquet.

En résumé, la commission, après avoir pris connaissance des notices et des nouveaux spécimens présentés à son examen, n'y trouve aucun motif d'adopter en principe la publication du cartulaire de Saint-Amand.

Elle croit d'ailleurs qu'il n'y a pas lieu de se départir en cette occasion de la règle établie à l'égard des publications proposées et qui veut que le travail de préparation soit entièrement arrêté avant que le comité prenne une décision.

Digitized by Google

Elle pense enfin que, dans le cas où M. le Glay se déciderait à entreprendre à ses risques et périls ce travail définitif, il serait nécessaire de lui rappeler l'observation consignée au procès-verbal de la séance du 18 juillet 1853 [1].

La section adopte ces conclusions.

M. Taschereau, qui avait été chargé de rendre compte des règlements de l'Académie protestante de Die, envoyés par M. le docteur Long, est d'avis que ce document mérite d'être publié, mais il croit qu'en raison de son intérêt spécial il serait mieux placé dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*. Ce recueil s'empresserait évidemment de l'admettre; car il compléterait utilement un travail étendu de M. le professeur Michel Nicolas, sur les académies protestantes, qui a paru dans les numéros de mai et juin 1853. En effet, l'auteur de cet article y a consigné de nombreux détails sur les académies de Saumur, de Montauban, de Montpellier, de Nîmes, d'Orthez et de Sedan, sans avoir rien pu fournir sur l'académie de Die, dont les statuts n'ont jamais été imprimés. En conséquence, M. le rapporteur propose d'écrire à M. le docteur Long pour lui demander s'il consent à disposer de ces règlements en faveur du *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français.*

Ces conclusions sont adoptées.

M. Ravenel fait un rapport sur deux titres qui se rattachent à l'histoire de Philippe de Commynes, et dont la communication est due à M. Anatole de Barthélemy : le second de ces titres surtout, la confirmation des dons faits par Louis XI à son favori, dont il n'existe qu'une mention fautive dans la *Collection des ordonnances des rois de France* (t. XVII, p. 556 et seq.), est extrêmement curieux. M. Ravenel pense qu'il y a lieu d'accepter la proposition de M. de Barthélemy qui offre de communiquer la liasse tout entière de titres relatifs à Commynes d'où il a extrait les deux pièces ci-dessus. On pourrait au moins prier le correspondant d'envoyer un catalogue complet de ces pièces.

Il sera écrit à M. de Barthélemy conformément au désir exprimé par M. le rapporteur.

M. Taranne rend compte de ses recherches au sujet du passage d'un registre-journal flamand que M. de Baecker a adressé,

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 427.

Digitized by Google

et qui est relatif à a venue à Paris d'ambassadeurs orientaux, en 1460. M. Taranne a reconnu que ce documents se trouve presque identiquement dans le premier continuateur de Monstrelet, à la date de mai 1461.

Dans une nouvelle lettre où M. de Baecker donne des renseignements sur le manuscrit flamand qui lui a fourni l'extrait précédent, le correspondant ajoute que le même journal contient une longue relation, en français, de toutes les déprédations commises, en mai 1470, sur les côtes de Normandie, par le duc de Clarence et le comte de Warwick après leur expulsion d'Angleterre.

M. Taranne est chargé de vérifier si cette relation n'a pas déjà été imprimée comme la précédente.

M. J. Desnoyers a la parole pour divers rapports. Le premier a pour objet un ensemble de documents adressés par M. Henry sous le titre de *Toulon pendant les troubles de la Fronde*. Après avoir donné une analyse des pièces dont se compose cet envoi, M. le rapporteur propose de renvoyer ces pièces à la commission des mélanges, qui pourrait les insérer dans un des prochains volumes de la collection, dans le cas où M. Henry ne les utiliserait pas pour l'histoire de la ville de Toulon, qu'il prépare.

Le second rapport a pour objet une autre communication de M. Henry intitulée : *Reddition de Toulon à l'armée impériale commandée par le connétable de Bourbon en 1524* et qui se compose, comme le recueil précédent, d'extraits des registres des délibérations du conseil de ville. M. J. Desnoyers propose l'insertion dans le Bulletin de quelques extraits seulement de ce document, en raison de sa forme de rédaction très-irrégulière, partie en latin, partie en français et partie en provençal, telle qu'elle existe dans le registre du conseil, et ensuite parce qu'il y a dans le Bulletin de la société académique du Var un travail relatif à cette même capitulation et qui a été puisé aux mêmes sources.

Des remercîments devront en outre être adressés à M. Henry, l'un des correspondants les plus zélés du comité, et qui lui a déjà envoyé de nombreuses et intéressantes communications.

M. J. Desnoyers propose ensuite l'insertion dans le Bulletin d'un document relatif à l'introduction de la fabrication de l'acier en France, à la fin du XVI[e] siècle. M. le rapporteur ajoute qu'il serait à désirer que M. Merlet, qui a envoyé la copie de cette pièce, voulût bien pousser plus loin ses recherches et voir s'il

ne rencontrerait pas des documents analogues, non-seulement sur l'acier, mais encore sur d'autres procédés métallurgiques. Il semble qu'il devrait en exister dans quelques fonds de seigneuries ou d'abbayes d'une partie de l'ancien Perche, où l'abondance du minerai de fer a fait établir des forges dès une époque assez reculée du moyen âge, ainsi que cela eut lieu dans la partie de la Normandie occupée par le département de l'Eure. L'histoire des barons fossiers des territoires de Broglie et d'Anville, dans ce département, présenterait sans nul doute des renseignements curieux pour les origines de la métallurgie française.

M. J. Desnoyers termine en faisant remarquer que l'on ne saurait trop recommander aux correspondants de ne point négliger les documents originaux relatifs à l'histoire des grandes industries qui ont acquis plus tard de vastes développements.

La section adopte les diverses conclusions des rapports de M. J. Desnoyers, et proposera au comité l'impression textuelle de ces mêmes rapports dans le Bulletin [1].

La séance est levée à quatre heures un quart.

XLVIII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 27 novembre 1854.

Présidence de M. le comte DE LABORDE.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le comte de Laborde.

Sont présents : MM. Beulé, baron de Guilhermy, Lassus, Alb. Lenoir, Mérimée ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet est lu et adopté.

A l'occasion du passage de ce procès-verbal où il est parlé des

[1] Ils seront publiés dans le tome III du *Bulletin*.

Digitized by Google

mutilations et dégradations dont l'église de Montmartre a été le théâtre, M. Lassus fait connaître la récente nomination, par le préfet de la Seine, d'un inspecteur des monuments chargé de dresser le catalogue de tous les objets d'art que renfèrment les églises de Paris et de la banlieue.

M. Alb. Lenoir entretient la section de plusieurs fragments intéressants de sculpture, provenant de l'ancienne abbaye de Montmartre, qui sont dispersés sur divers points de la montagne et qu'il serait utile de signaler à cet inspecteur. M. Lenoir cite, en particulier, la pierre tumulaire d'une abbesse employée à couvrir la fontaine dite de *Buc*, située sur le versant qui regarde Saint-Denis. Il serait désirable que cette pierre fût recueillie, soit pour être déposée au musée de Cluny, soit pour être encastrée dans un des murs de l'église même de Montmartre.

La section prie M. le ministre de vouloir bien écrire au préfet de la Seine pour appeler son attention sur le fait signalé par M. Lenoir, et l'inviter à prendre les mesures propres à assurer la conservation des objets provenant de l'abbaye de Montmartre qui pourront être retrouvés. M. Lenoir promet de remettre à cet égard une note indicative de plusieurs pierres tumulaires dont les possesseurs actuels ne feraient sans doute aucune difficulté de se dessaisir.

Correspondance.

M. Vincent exprime le regret d'être empêché d'assister à la séance. Il eût désiré pouvoir saisir de nouveau la section d'une publication que les travaux en voie d'exécution pour la restauration du chant liturgique lui paraissent rendre des plus urgentes; c'est celle de l'Antiphonaire de Montpellier, manuscrit dont un *fac-simile* a déjà été placé sous les yeux du comité[1].

M. de Pétigny adresse une notice sur l'église Saint-Martin, de Vendôme, monument de la seconde époque de la Renaissance, qui a cessé d'être consacré au culte, en 1790, et dont un pilier et une partie de la voûte se sont écroulés au mois d'août dernier. La démolition du reste de l'édifice ayant été décidée par le conseil municipal de Vendôme, M. de Pétigny sollicite l'intervention de M. le ministre pour empêcher l'accomplissement de

[1] Voir ci-dessus p. 446 et 460.

Digitized by Google

cette mesure, ou au moins, dans le cas où l'église Saint-Martin serait irrévocablement condamnée à disparaître, pour sauver le clocher, qui est lui-même un monument remarquable que beaucoup de villes envieraient.

Le secrétaire donne connaissance à la section des démarches qui ont déjà été faites à ce sujet pendant les vacances du comité. L'accident arrivé à l'église Saint-Martin, par suite de travaux imprudemment exécutés, ayant été signalé, dans le courant du mois de septembre, par M. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, M. le ministre de l'instruction publique a écrit aussitôt à M. le ministre d'État; mais celui-ci a exprimé le regret de ne pouvoir intervenir pour la reconstruction du monument, la dépense devant rester tout entière à la charge de la ville de Vendôme.

La section, connaissant ainsi par avance l'inutilité de faire une nouvelle démarche, ne peut donner aucune suite à la réclamation de M. de Pétigny. Mais elle prie M. Alb. Lenoir d'examiner si la notice sur l'église Saint-Martin ne pourrait pas trouver place dans le Bulletin.

La section accepte en même temps l'offre que lui fait M. Launay, professeur de dessin à Vendôme, offre renouvelée de sa part par M. de Pétigny, de communiquer au comité des plans et dessins de l'église. M. Launay avait aussi signalé de son côté, lors de l'écroulement de l'édifice, la démolition probable de ce qui en était resté debout.

M. Bourquelot, professeur adjoint à l'École des Chartes, réclame de même l'appui de M. le ministre en faveur de l'un des restes historiques que possède la ville de Provins. Il s'agit des deux tourelles de l'ancienne porte de Troyes, dont la démolition a été décidée par le conseil municipal, à l'occasion de la reconstruction du pont à l'extrémité duquel sont placées ces tourelles.

M. Mérimée dit que la commission des monuments historiques a déjà eu à examiner une réclamation contre ce projet de démolition. Il propose, en conséquence, le renvoi de la lettre de M. Bourquelot au ministère d'État.

Ce renvoi est prononcé.

M. Humbert, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, demande que le comité s'entremette pour obtenir le classement au nombre des monuments historiques de l'ancienne collégiale Notre-Dame et du grand Hôtel-Dieu de Beaune. Il

Digitized by Google

signale aussi le beffroi de cette ville comme ayant besoin d'urgentes réparations.

Plusieurs membres font observer que ces monuments sont déjà classés, mais que le Gouvernement ne peut leur venir en aide tant que la ville ne voudra rien faire elle-même. On pourrait seulement prier M. le ministre de recommander au préfet de s'opposer aux restaurations qui ne seraient pas dans le caractère des monuments, et lui recommander en particulier celles qui ont pour objet les plomberies.

M. Delaherche envoie la serrure dont la communication lui avait été demandée. La section en examine avec intérêt le curieux travail et proposera au comité de publier un dessin de cette serrure dans le Bulletin. M. Lassus se charge de le faire graver.

M. Dusevel transmet, au nom de M. Duthoit, un dessin plus arrêté des deux casques antiques trouvés dans le camp romain de l'Étoile, près Picquigny (Somme). M. Lassus est également prié de les faire graver pour le Bulletin, suivant la décision précédemment prise par le comité.

Une seconde lettre de M. Dusevel renferme quelques détails sur une découverte de sépultures anciennes qui a eu lieu à Amiens. L'une d'elles était environnée de cailloux ou silex grossièrement taillés et de débris de tuiles et de vases en terre rouge. Au nombre des objets trouvés dans cette tombe, on remarque les agrafes en fer du coffre ou coffret qui contenait les reste du défunt et une table de pierre peu épaisse qui paraît avoir été fixée sur ce même coffret. Elle porte une inscription dont M. Dusevel adresse un estampage exécuté par M. Duthoit.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Ed. Fleury donne un aperçu des résultats qu'ont produits cette année les fouilles exécutées à Nizy-le-Comte, et promet le prochain envoi d'un rapport plus étendu. Il annonce également un travail sur les carrelages émaillés dans le département de l'Aisne, auquel seront joints près de deux cents types de pavés historiés. Il adressera de même un rapport sur une découverte de peintures murales dans l'église de Pargnan, petit village du canton de Craonne. Enfin, il fait connaître que, malgré toutes les recommandations qu'il avait pu faire, le curé de Jumigny a détruit et badigeonné les curieuses peintures murales du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, qui décoraient son église.

Digitized by Google

Cette lettre sera communiquée à M. de Nieuwerkerke, qui a fait un rapport sur une première communication de M. Fleury relative à ces mêmes fouilles de Nizy-le-Comte.

M. le préfet du Haut-Rhin adresse quelques échantillons de monnaies anciennes, en argent et en cuivre, trouvées en labourant un champ dans la banlieue de Guémar (canton de Ribeauvillé). Le propriétaire serait disposé à les céder; M. le préfet se chargerait volontiers de cette négociation si la conservation de ces monnaies présentait quelque intérêt.

M. de la Grange sera prié de donner son avis à cet égard.

M. de Baecker transcrit un passage d'une chronique flamande écrite de 1318 à 1350, par Nicolas Clerk, secrétaire de la ville d'Anvers, d'où il résulterait, suivant le correspondant, qu'il faut faire remonter au commencement du XIVe siècle l'invention de l'imprimerie ou de la presse appliquée à l'estampage.

M. de la Fons de Mélicocq adresse des documents sur les tablettes de cire, les jetons, les poinçons, les marques, les enseignes et les mesures des échevins et des métiers de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

Renvoi de cette communication et de la précédente à l'examen de M. de Laborde.

M. Hérard, architecte, adresse deux notes, l'une sur de récentes découvertes faites à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, l'autre sur quelques monuments provenant de l'église Saint-Benoît et de la tour de Saint-Jean-de-Latran.

M. de Guilhermy est prié de rendre compte à la section de ces deux communications.

M. Oudet transmet une notice et le dessin d'un préféricule trouvé en 1847 sur l'emplacement de l'ancienne ville de *Nasium*, et aujourd'hui déposé au Musée de Bar-le-Duc.

La section décide, séance tenante, la publication d'un dessin de ce vase dans le Bulletin, et prie M. Lassus d'examiner si la notice qui l'accompagne devra être imprimée *in extenso*.

M. Maurice Ardant adresse les deux pages d'ancienne musique qu'il avait signalées au comité[1], et dont la communication lui avait été demandée. Il y a joint seize feuillets d'autre musique un peu plus récente.

[1] Voir ci-dessus p. 415.

Digitized by Google

Le même correspondant donne la liste de quelques monnaies faisant partie d'une trouvaille qui a eu lieu, il y a environ trois ans, dans le village de Saint-Pardoux (Vienne).

Renvoi de la première partie de la communication à M. Vincent et de la seconde à M. de la Grange.

M. Cenac-Moncaut adresse la copie d'une inscription qu'il a trouvée sur une maison des environs de Tolosa, province de Guipuscoa (Espagne). Cette inscription, gravée en relief au-dessus d'une porte qui paraît dater du XIV[e] siècle, lui a semblé présenter un grand intérêt en raison des caractères arabes qu'il a cru y reconnaître, et dont elle serait en partie composée.

La section ne saurait partager cette opinion ; elle ne voit, dans le dessin qui lui est communiqué, aucun caractère qui rappelle la forme des signes en usage dans l'écriture arabe. Ce dessin est d'ailleurs insuffisant pour permettre la lecture de l'inscription, et il serait nécessaire de prier M. Cenac-Moncaut d'en envoyer un estampage.

M. Rambaud envoie la copie d'un rapport adressé par lui au préfet de l'Ariége sur l'emploi des fonds alloués par le conseil général du département pour faire des recherches archéologiques à Saint-Jean-de-Verges.

Après avoir établi que l'origine de Saint-Jean-de-Verges remonte à une haute antiquité, M. Rambaud énumère les divers objets dont les fouilles ont amené la découverte. On y a surtout rencontré une grande quantité de médailles romaines. De nombreuses trouvailles ont lieu annuellement dans cette localité : un orfèvre de Pamiers a assuré à diverses reprises que, dans l'espace d'une quarantaine d'années, il avait acheté pour plus de 60,000 francs d'or trouvé à Saint-Jean-de-Verges.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Ramé a déposé au ministère des dessins calqués de vitraux dont il n'a pas indiqué la provenance, mais qu'un membre de la section déclare appartenir à la cathédrale de Dol. Il sera écrit au correspondant pour le prier de compléter son envoi en faisant parvenir une notice dont il avait promis d'accompagner ses dessins.

M. l'abbé Renon adresse les dessins de quelques vases et d'une *ligula* ou *lingula*, trouvés à *Vagoritum*. Une dernière fouille, que le correspondant a fait exécuter au mois de mai dernier, a amené la découverte de deux vases de terre noire qui ont pu être recons-

Digitized by Google

tués presque en entier, et d'une patère en terre rouge complète. Il semble à M. l'abbé Renon que l'intérêt de notre histoire exigerait quelques sacrifices de la part du Gouvernement pour l'exploration de l'ancienne cité des *Arvii*.

M. Mignard adresse des dessins lithographiés de sculptures et de peintures murales de diverses chapelles de l'église Saint-Vorles, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

M. Charma transmet, au nom de la société des antiquaires de Normandie, une note sur les fouilles de Vieux. Elles ont permis de reconnaître que l'édifice considérable mis à découvert par ces fouilles était dans l'origine un théâtre transformé plus tard en une sorte d'amphithéâtre. M. Charma annonce le prochain envoi d'un rapport détaillé, accompagné d'un plan des substructions.

Dépôt aux archives et remercîments pour ces diverses communications.

M. Taranne communique un recueil de trente-deux dessins appartenant aux manuscrits de la bibliothèque Mazarine. Ces dessins, exécutés à la main, et dont quelques-uns sont coloriés, datent du commencement du XVIII[e] siècle. Ils représentent des tombeaux et des épitaphes dont la plupart n'existent plus, et qui se voyaient autrefois dans différentes églises de Paris et hors Paris.

La section remercie M. Taranne de cette communication, qui pourra être utile à M. Alb. Lenoir pour sa statistique monumentale de Paris.

M. Alb. Lenoir donne lecture d'un rapport sur la découverte qui aurait été faite par M. le docteur Henszlmann de la loi qui existe dans les proportions de toutes les parties des édifices religieux construits au moyen âge.

La lecture de ce rapport ayant donné lieu à diverses observations, la section pense qu'il lui est impossible, dans une question aussi grave, d'apporter un avis devant le comité réuni avant d'avoir entendu au préalable un second rapport fait par une commission spéciale. Elle désigne, en conséquence, MM. de Saulcy, Lassus et Alb. Lenoir, pour examiner de nouveau la découverte de M. Henszlmann, si toutefois ce dernier consent à révéler son secret aux nouveaux commissaires. M. Lenoir est chargé de savoir ses intentions à cet égard.

La section est d'avis que le comité entendrait avec un vif intérêt

Digitized by Google

la lecture du rapport de M. Lenoir, et elle propose de mettre ce rapport à l'ordre du jour de la prochaine assemblée; mais il reste entendu que ce rapport sera présenté comme l'expression personnelle de l'opinion de son auteur, et que la section réserve, quant à présent, toute appréciation sur la question.

La section voit avec intérêt le commencement de collection de dessins, de moulages, etc., formé par les envois de correspondants. Elle remercie M. le ministre d'avoir bien voulu faire placer dans la salle de réunion du comité des armoires destinées à les recevoir; mais elle croit en même temps qu'il serait nécessaire, pour mieux faire ressortir les objets qui y seront déposés, que le fond de ces mêmes armoires fût recouvert d'une tenture rouge semblable à celle de la salle. Elle demande que le vœu qu'elle forme à cet égard soit mis sous les yeux de M. le ministre.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

XLIX.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 4 décembre 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris, Ravaisson; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, général baron Pelet, Taschereau, de Wailly; — Beulé, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, Mérimée, comte de Nieuwerkerke, Romieu; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles-Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance générale du 25 juillet est lu et adopté.

M. de Laborde s'informe du motif qui empêche de livrer à la publicité le procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

M. Servaux répond que M. le ministre attend une réponse à la demande qu'il a adressée à son collègue M. le ministre d'État. Deux lettres de rappel ont déjà été écrites pour hâter cette réponse.

MM. Guigniaut, Halévy et Depaulis écrivent pour faire connaître les motifs qui ne leur permettent pas d'assister à la séance.

Il est donné connaissance au comité de l'état des impressions.

M. de Wailly rectifie une erreur qui s'est glissée dans cet état de situation. Ce n'est pas au défaut de remise des tables que doit être attribué le retard apporté à l'impression du second volume du *Cartulaire de Saint-Victor*. Ce volume doit être complété au moyen d'un certain nombre de chartes concernant le même monastère, et ces chartes n'ont été envoyées de Marseille qu'assez récemment.

La liste des ouvrages offerts est ensuite mise sous les yeux du comité, qui adresse ses remercîments aux auteurs des envois.

En l'absence de M. Guigniaut, le secrétaire rend compte des délibérations de la section de philologie dans sa séance du 13 novembre. Une importante résolution a été prise au sujet d'une publication dont avait été chargé M. Mary-Lafon. La section de philologie a été d'avis :

Qu'il n'y avait plus à s'occuper de publier le roman de *Girart de Roussillon*, parce qu'on était prévenu par un éditeur qui se proposait de donner le texte français conservé à Londres;

Qu'il n'y avait pas lieu de réimprimer le poëme de *Ferabras*, puisqu'il n'existe aucune différence entre le texte proposé par M. Mary-Lafon et celui qui a été donné par M. Bekker.

D'un autre côté, les divers poëmes dont M. Mary-Lafon a remis les manuscrits n'ayant pas paru présenter une importance suffisante pour former la base d'un recueil de poésies de troubadours, et plusieurs des poëmes compris dans le plan primitif ayant d'ailleurs été publiés depuis lors à l'étranger, la section propose, en troisième lieu, d'abandonner la publication que l'ancien comité avait adoptée sous le titre de *Nouveau choix de poésies des Troubadours*.

Digitized by Google

Mais, en même temps, la section demande qu'une indemnité pécuniaire soit alloué à M. Mary-Lafon, pour les travaux préparatoires auxquels il s'est livré.

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a écrite M. Mary-Lafon, et dans laquelle celui-ci réclame contre la décision prise à son préjudice. Dans cette lettre, M. Mary-Lafon fait l'exposé des diverses phases par lesquelles a passé le projet de publication depuis 1846, époque de son adoption par le comité des monuments écrits.

En ce qui concerne plus particulièrement la dernière décision M. Mary-Lafon répond successivement aux quatre objections qui, suivant ce qu'il a appris, ont motivé le vote de la section de philologie :

1° Les copies ne sont pas de sa main?

M. Mary-Lafon ne croit pas que ce reproche puisse être sérieux. Le travail du copiste n'est qu'une ébauche. Si le comité veut examiner les copies de *Girart de Roussillon* et du roman de *Jaufre*, il constatera la différence qui existe entre ce que sont actuellement ces copies et ce qu'elles étaient en sortant des mains des copistes.

Un membre de la section de philologie fait remarquer que cette observation a été faite seulement en vue de l'appréciation exacte du prix des copies, la rémunération du travail d'un copiste ordinaire ne devant pas être aussi élevée que celle allouée pour une transcription faite par l'éditeur lui-même.

2° Le glossaire de *Girart de Roussillon* est insuffisant?

Le comité n'a demandé qu'une « table des mots qui ne se rencontrent pas dans les glossaires usuels. »

3° Il n'a pas remis la transcription du *Ferabras* en français.

Il n'a su, dit-il, qu'on l'attendait que par le *Moniteur* du 8 septembre 1854.

Le comité remarque que cependant M. Mary-Lafon avait été prévenu directement de la nécessité de préparer ce texte, ainsi qu'il résulte du passage suivant de la lettre qui lui a été écrite le 10 juin 1853:

« Le comité a en outre décidé, attendu que le roman de Girart de Roussillon serait insuffisant pour former un volume, l'adjonction d'autres poésies en dialectes du nord et du midi de la France, telles par exemple que le roman de *Ferabras*. »

4° Il ne présente pas le *Girart de Roussillon* d'Oxford?

Digitized by Google

M. Mary-Lafon répond que depuis longtemps il réclame les moyens d'aller chercher cette copie, et qu'on ne saurait équitablement lui reprocher de n'avoir pas fait ce qu'on l'a empêché de faire.

Enfin, M. Mary-Lafon présente quelques observations au sujet du chiffre de l'indemnité que la section de philologie propose de lui allouer, et qui ne saurait être considérée comme un dédommagement proportionné au temps qu'il a consacré à cette publication, aux frais de copies, de recherches et voyages à Turin, Montpellier, Carcassonne et Montauban.

M. le Clerc regrette que les instructions qu'il a lues au comité, et qui ont été adoptées par celui-ci, n'aient pas été publiées plus tôt. Elles eussent nettement mis en évidence la nécessité reconnue par la section de la langue, et par le comité tout entier, de publier simultanément et en regard les textes provençaux et français des deux grands poëmes de *Girart de Roussillon* et de *Ferabras*. M. le Clerc insiste de nouveau sur l'utilité d'une semblable publication pour faire avancer l'ancienne question des rapports entre les littératures du midi et du nord de la France. Quant à un recueil complet de poésies provençales, les motifs qui avaient déterminé le comité à y renoncer pour publier des textes comparés subsistent toujours. M. le Clerc adhère aux conclusions prises par la section.

M. le président met aux voix les questions relatives à l'abandon de la publication du *Nouveau choix des poésies originales des troubadours*, et au chiffre de l'indemnité à allouer à M. Mary-Lafon. Ces deux propositions sont successivement adoptées dans les termes mêmes où elles ont été présentées par la section de philologie.

M. de Laborde rend compte de ce qui a été fait par la section d'archéologie dans sa dernière séance.

La section s'est occupée de la lecture de la correspondance. Ce dépouillement lui donne lieu de proposer :

Le renvoi à M. le ministre d'État d'une réclamation de M. Bourquelot en faveur de la conservation des tourelles d'une porte de la ville de Provins;

L'insertion au Bulletin de trois dessins : l'un représentant un casque romain, trouvé en Champagne et appartenant à M. Bouvier, à Amiens; le second, une serrure de la fin du xv[e] siècle,

Digitized by Google

provenant de la collection de M. Delaherche, à Beauvais; enfin, le dernier, un préféricule conservé au musée de Bar-le-Duc.

La section a émis, en outre, un vœu pour l'arrangement des armoires de la salle de réunion du comité, destinées à renfermer les dons faits par les correspondants.

Enfin elle a adjoint deux commissaires à M. Alb. Lenoir, pour un nouvel examen de la découverte de M. Henszlmann. Elle a désiré que le rapport qui lui a été lu à ce sujet par M. Lenoir fût entendu par le comité dans cette séance, mais elle avertit que ce désir ne doit pas être interprété comme une adhésion de sa part aux conclusions du rapporteur. La section ne s'est pas encore prononcée sur le fond de la question, et elle fait, quant à présent, réserve expresse de toute espèce d'appréciation.

Le secrétaire fait l'exposé des décisions prises par la section d'histoire le 20 novembre, et qui doivent être soumises à la ratification du comité.

La section a désigné M. Chéruel pour être chargé de la surveillance de la fin de la publication des papiers du cardinal de Granvelle, en qualité de commissaire.

Le comité appuie cette proposition.

La section a entendu un rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication du *Cartulaire de Saint-Amand*, présenté par M. le Glay. Conformément à l'avis des commissaires, la section ne pense pas qu'il y ait lieu de décider la publication du cartulaire de Saint-Amand. Elle n'admet pas qu'il faille se départir en cette occasion de la règle établie à l'égard des publications proposées, et qui exige que le travail de préparation soit entièrement arrêté avant que le comité prenne une décision.

Ces conclusions sont adoptées.

Le comité adopte également la proposition d'insérer dans le Bulletin un brevet d'invention accordé, par Henri IV, pour la conversion du fer en acier, ainsi que des extraits de la communication de M. Henry, relative à la reddition de Toulon à l'armée impériale sous les ordres du connétable de Bourbon, en 1524.

Le comité adhère aussi à la proposition de renvoyer à la commission des Mélanges les extraits de registres réunis sous le titre de : *Toulon pendant les troubles de la Fronde.* Enfin, il décide l'insertion, à la suite du procès-verbal de la section d'histoire,

Digitized by Google

du rapport de M. J. Desnoyers sur les documents qui précèdent.

M. Alb. Lenoir donne lecture de son rapport sur la découverte, faite par M. Henszlmann, de la loi constante qui existe entre les proportions de toutes les parties des édifices religieux construits au moyen âge.

La séance est levée à quatre heures et demie.

L.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 11 décembre 1854.

Présidence de M. le Clerc.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. le Clerc.

Sont présents : MM. Magnin, Sainte-Beuve; — Taranne, secrétaire honoraire;

Ch. Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est lu et adopté.

M. le Clerc fait un rapport sur divers envois de poésies populaires qu'il avait été chargé d'examiner.

Parmi les diverses pièces adressées par M. le recteur de l'Académie de la Corrèze, M. le rapporteur a remarqué des noëls en patois, avec les airs notés, où l'on pourrait trouver à glaner pour la section du recueil des poésies populaires qui sera consacrée aux noëls.

L'envoi de M. le recteur du département du Doubs comprend un certain nombre de chansons communiquées par M. Bon, professeur au collége de Baume-les-Dames; la plupart étant des variantes de chansons que possède déjà le comité, il y a lieu dès lors de les mettre en réserve. Mais parmi les chansons qui n'avaient pas encore été transmises à la section, M. le rapporteur

Digitized by Google

en signale une assez jolie, qui offre un véritable intérêt et qui a évidemment été composée au XVIe siècle, antérieurement à 1550, époque de la mort de Nicolas de Granvelle, chancelier de Charles-Quint, contre les prétentions nobiliaires duquel elle paraît avoir été particulièrement dirigée. Cette chanson, intitulée: *Le père à Grandvelle*, est placée dans la bouche de Perrenot, forgeron d'Ornans, regardé comme le père du chancelier de Charles-Quint, Nicolas Perrenot de Granvelle, et comme l'aïeul du célèbre cardinal Antoine Perrenot de Granvelle. Il serait à propos de s'assurer si la chanson du *père à Grandvelle*, qui paraît avoir été très-répandue autrefois en Franche-Comté, n'aurait pas déjà été imprimée. On pourra prendre, à cet égard, des informations auprès des éditeurs de la collection des papiers d'État du cardinal de Granvelle.

M. le Clerc n'a rien trouvé à réserver dans les envois qui ont été faits par MM. les recteurs des départements de la Haute-Saône, du Jura, de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle.

Le département du Nord n'a fourni que quelques complaintes religieuses et une chanson en patois sur la bataille de Denain. Un vieillard de 95 ans, mort il y a une dizaine d'années, avait appris ces couplets à ses petits-fils. On y remarque le nom de « curé manqué » donné au prince Eugène, et qui rappelle le surnom de *petit abbé*, par lequel on le désignait à la cour de Louis XIV.

Dans l'envoi fait par M. le recteur du département de la Somme, M. le Clerc n'a rencontré qu'une seule pièce qui lui ait paru pouvoir figurer dans le recueil des poésies populaires; mais elle en serait certainement une des plus curieuses si l'on parvenait à la reconstituer dans son style primitif. Le texte est en effet fort altéré, bien qu'il conserve, et toujours à la rime, certains mots du vieux langage. Cette observation suffirait à elle seule pour assigner une date reculée à la *Complainte de Tournay;* mais l'ancienneté de ce morceau est complétement établie par un passage du 7e couplet, qui concerne la mort d'Adolphe, duc de Gueldres. En effet, l'*Art de vérifier les dates* (t. III, p. 184), faisant connaître que ce duc de Gueldres fut tué le 22 juin 1477, dans une sortie de la garnison française assiégée par lui dans Tournay, il devient certain que la complainte dont il s'agit remonte au XVe siècle. Et si l'on remarque qu'elle était encore chantée il y a peu de temps par un vieux batelier de Ham-sur-Somme, on admettra certainement que peu de chansons populaires offrent

Digitized by Google

au même degré le caractère de poésie historique, et peuvent prétendre à une origine aussi ancienne.

La section prie M. le ministre de vouloir bien demander, aux correspondants du comité dans le département de la Somme, de faire quelques recherches à l'effet de se procurer un autre texte de la chanson dont il s'agit. La même invitation pourrait être adressée aux correspondants étrangers qui habitent le voisinage de Tournay, où il serait possible que la complainte se fût transmise également dans la mémoire du peuple. Enfin, on devra inviter M. Amiel à faire des recherches au sujet du même chant, dans l'Histoire de Tournay, par J. Cousin; dans l'Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay, par M. Hoverlant, en 62 volumes, etc.

La séance est levée à quatre heures un quart.

LI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 18 décembre 1854.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, de Wailly; de Pétigny, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

Correspondance.

M. le chef du cabinet entretient la section des conditions nouvelles indiquées par M. le ministre de la guerre pour la continua-

Digitized by Google

tion de la publication des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*. Le ministre propose le titre suivant pour le neuvième volume, actuellement terminé, et pour les volumes suivants: *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tirés des manuscrits rédigés au dépôt de la guerre, de 1703 à 1788, sur les documents officiels, et publiés, avec le concours du ministre de la guerre, par le ministre de l'instruction publique.*

Les mémoires que possède le dépôt de la guerre peuvent fournir la matière de onze à douze volumes. Les neuf qui sont imprimés comprennent les années 1701 à 1709 inclusivement. Les campagnes de 1710 à 1713, ayant été moins actives que les précédentes, pourront être réunies et ne former que deux volumes de 800 pages environ. Cette portion du texte est prête à être livrée à l'impression.

M. le général de Vault avait seulement fait préparer les matériaux nécessaires pour rédiger les campagnes en Espagne de 1701 à 1713. Cette rédaction a été faite par M. Guérin, employé du dépôt de la guerre, d'après la méthode suivie par le général de Vault, et elle a été approuvée par M. le général Pelet, lorsqu'il était directeur du dépôt de la guerre. Elle pourrait former un douzième volume de 8 à 900 pages.

En ce qui concerne les plans, il reste à publier les planches relatives aux campagnes de 1708 à 1713; mais les atlas des sept premiers volumes contenant assez de cartes des théâtres de la guerre pour permettre de se dispenser d'en donner de nouvelles, les planches nécessaires à l'intelligence du texte pourront être facilement réduites à douze ou quinze, et formeront deux ou trois livraisons au plus.

M. le ministre pense que deux ou trois ans suffiraient pour terminer la publication des *Mémoires militaires*. Il propose, enfin, de confier, comme par le passé, la vérification des textes et la correction des épreuves à M. Guérin, ex-commis de l'administration de la guerre.

La section est d'avis que la nécessité de terminer l'impression des *Mémoires militaires* doit faire adopter les nouvelles conditions indiquées par M. le ministre pour les neuvième, dixième et onzième volumes, qui compléteront la partie relative aux campagnes en Allemagne. Elle désirerait seulement que le nom du lieutenant général de Vault continuât à figurer dans le nouveau titre.

Digitized by Google

Enfin, elle croit qu'il serait préférable de substituer une indemnité fixée à l'avance, et payable après l'achèvement de chaque volume, à la gratification annuelle réclamée pour M. Guérin par le ministère de la guerre.

La section ajourne la décision à prendre sur la proposition de publier un douzième volume comprenant les campagnes en Espagne. Elle ne peut perdre de vue que le but spécial de l'institution du comité est la publication des documents originaux, et ce ne saurait être en quelque sorte incidemment qu'une nouvelle exception pourrait être introduite dans la collection des documents inédits.

M. Busoni sollicite de nouveau des instructions au sujet du premier volume de la correspondance de Catherine de Médicis. Il rappelle qu'à l'époque où lui furent transmises les observations du comité, il a vainement demandé un examen critique dont les termes fussent plus précisés. Sa demande est restée sans effet et le comité s'est borné à réclamer avec une nouvelle instance la remise de tous les documents de cette correspondance. M. Busoni termine en annonçant le prochain envoi des lettres annotées, revues et complétées composant le deuxième volume de cette correspondance. La remise des volumes complémentaires suivra de mois en mois.

Le membre du comité qui a été chargé du rapport sur les lettres de Catherine de Médicis fait observer que, loin d'être vagues, comme le prétend M. Busoni, les critiques adressées à ce travail ont été très-précises et ont porté sur les quatre points suivants :

1° M. Busoni a envoyé une introduction où l'on ne trouve ni indication exacte des dépôts qui lui ont fourni des pièces, ni appréciation des documents nouveaux qu'il publie; il se borne à des critiques déplacées sur la méthode chronologique que lui a imposée l'ancien comité, et à une esquisse du rôle politique de Catherine de Médicis, le tout formant à peine neuf pages. Ce n'est ni un avant-propos, ni une introduction.

2° Les annotations de M. Busoni sont incomplètes; elles n'éclaircissent point les difficultés du texte, ne faisant connaître ni les personnages, ni les événements dont il est question dans les lettres de Catherine.

3° M. Busoni néglige souvent d'indiquer la provenance des

Digitized by Google

pièces qu'il a réunies, et rend ainsi les vérifications difficiles et presque impossibles.

4° Il a omis des pièces très-importantes. A ce reproche, M. Busoni répond que le cas était prévu, et qu'un supplément complétera la publication. Le rapporteur fait observer que M. Busoni a mis bien peu de soin dans ses recherches, puisque dans une bibliothèque qui ne contient que douze lettres de Catherine de Médicis, il a pris des billets insignifiants de cette reine et laissé une longue et importante lettre où Catherine de Médicis, écrivant à l'ambassadeur de France en Espagne, entame des négociations matrimoniales pour gagner Philippe II; fait proposer à ce prince une entrevue, quatre ans avant les conférences de Bayonne; traite des affaires de la Navarre et des intérêts de Marie Stuart; en un mot, met en usage tout son génie diplomatique pour s'attacher Philippe II, ou du moins l'empêcher de troubler la France.

Enfin, le rapporteur fait observer qu'admettre en principe qu'on ajoutera des suppléments pour compléter une publication faite avec négligence, c'est s'engager dans une voie dangereuse; on pourrait ainsi être amené à publier un sixième et même un septième volume, tandis qu'il est facile de donner en cinq volumes toute la correspondance de Catherine de Médicis. En terminant, le rapporteur exprime le regret d'avoir été forcé d'énoncer un blâme aussi formel; mais c'était un devoir dont il ne pouvait se dispenser sans manquer aux obligations que lui avait imposées le comité.

La section, après avoir entendu les explications qui précèdent, pense que la question, déjà souvent agitée, et même tranchée par un vote du comité en séance générale [1], doit être considérée comme définitivement résolue. En conséquence, elle proposera au comité de prier M. le ministre d'exiger de M. Busoni la remise du manuscrit complet dans le plus bref délai possible.

M. Édouard de Barthélemy adresse un rapport sur les fonds des anciens monastères et des établissements religieux du diocèse ancien de Châlons qui se trouvent aujourd'hui déposés aux archives départementales de la Marne. Il demande en même temps à publier, dans la collection des documents inédits, le cartulaire

[1] Voir ci-dessus p. 317.

Digitized by Google

de l'abbaye de Cheminon, qui se composerait de plus de quatre cents chartes, dont cent cinquante du XIIe siècle, et les actes relatifs aux commanderies du Temple qui existent dans les mêmes archives. Ce dernier cartulaire comprendrait trois cent cinquante à quatre cents chartes antérieures à 1311. M. de Barthélemy insiste sur l'importance d'un semblable travail, qui n'a pas encore d'analogue en France.

La section partage l'opinion du correspondant touchant l'intérêt qui s'attacherait certainement à la publication d'un recueil d'actes relatifs à l'ordre du Temple; mais les renseignements sont insuffisants pour donner lieu à un examen sérieux de la proposition. Si M. de Barthélemy veut donner suite à son projet, il faudrait qu'il adressât un catalogue de toutes les pièces dont se compose le fonds des commanderies de l'ancien diocèse de Châlons, en donnant le sommaire de ce qu'elles contiennent, et y joignant, comme spécimens, les copies d'un certain nombre de chartes. Le comité ne peut émettre aucun avis tant que ces indications ne lui auront pas été fournies.

Mêmes observations au sujet du cartulaire de l'abbaye de Cheminon.

M. Aug. le Prévost transmet les copies de deux pièces qui avaient été réclamées de M. Rabut et que celui-ci lui a fait parvenir pour qu'il les remît au comité. Elles sont relatives au traité conclu entre Charles VII et Louis, duc de Savoie, en 1452.

Remercîments à MM. le Prévost et Rabut et renvoi des pièces à M. J. Desnoyers.

M. Henry adresse des règlements de police rédigés, en 1402, pour la vente du pain, de la viande et du poisson dans la ville de Toulon.

Renvoi pareillement à M. J. Desnoyers.

M. l'abbé Magl. Giraud annonce qu'il vient de recueillir quelques feuilles d'un cartulaire de Notre-Dame de Toulon qui avaient été sauvées lorsque le cartulaire fut détruit à l'époque de la révolution. Il adresse la copie de plusieurs statuts du chapitre que renferment ces feuillets, et qui lui ont paru intéressants au point de vue de la discipline ecclésiastique et de la liturgie.

M. de Wailly est prié d'en rendre compte à la section.

M. de la Fons de Mélicocq, envoie un règlement de 1601, touchant le papier à distribuer aux cloîtres de la ville de Lille,

Digitized by Google

et une défense aux avocats de s'insulter ou de se démentir réciproquement dans leurs plaidoiries. (Extrait des registres aux délibérations de l'hôtel de ville de Lille.)

M. de Pastoret se charge d'examiner cette communication.

M. de Baecker transmet un fragment des statuts d'un ordre de chevalerie, tracés sur une feuille de parchemin qui servait de couverture à un cahier de vieux papiers. Il y joint un *fac-simile* de l'écriture.

Le secrétaire est chargé de rechercher à quel ordre appartiennent ces statuts.

M. de la Villegille, conformément au désir qui lui en a été exprimé par l'auteur, signale à la section une intéressante *notice*, publiée par M. de Linas, *sur la vie et les écrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or,* et appelle en particulier l'attention sur la liste des documents qui se trouvent indiqués à la page 13 de la notice. La section accepte avec gratitude l'offre faite par M. de Linas d'envoyer ceux de ces documents qui paraîtraient de nature à être publiés, et lui sera obligée de faire parvenir des copies des deux pièces ayant pour titre : *Translation du corps de Charles, duc de Bourgogne, de Nancy à Luxembourg,* et *Recueil de ce qui a été fait et dit par Antoine de Beaulaincourt, en reportant au roi de France les insignes de l'ordre de Saint-Michel que lui envoyoit l'Empereur.*

Rapports.

M. Chéruel, chargé par le comité de faire un rapport sur la collection des papiers d'État du cardinal de Granvelle, déclare qu'il n'a reçu qu'une partie du manuscrit, et qu'il ne pourra faire son rapport qu'après avoir examiné toutes les pièces. Il demande à se mettre directement en communication avec le comité de Besançon, dès que M. le ministre l'aura chargé, par une lettre officielle, de la surveillance de cette publication.

Cette demande est appuyée par la section.

M. Chéruel fait connaître ensuite qu'il a reçu une lettre de M. Sickel, chargé d'une mission historique à Milan, qui l'informe qu'il a trouvé dans cette ville un volume de lettres de Mazarin. Il serait important d'avoir une indication précise des pièces contenues dans ce manuscrit, afin de s'assurer si elles existent ou non dans les dépôts de Paris.

Digitized by Google

La section prie M. le ministre d'inviter M. Sickel à transmettre ces indications le plus tôt possible.

M. le chef du cabinet entretient la section des résultats avantageux qu'a déjà produits la mission de M. Sickel, résultats qui ont déterminé M. le ministre à prolonger cette mission de trois mois.

Les divers rapports adressés par M. Sickel sont remis à M. Huillard-Bréholles pour en rendre comte au comité.

M. Taranne demande qu'un membre du comité soit désigné comme commissaire pour la publication des familles d'Outre-mer de du Cange, dont il est chargé.

La section délègue ces fonctions à M. Huillard-Bréholles.

M. Monmerqué a la parole pour des rapports sur diverses communications.

M. Fouque a fait un envoi de quatre lettres de madame de Maintenon, adressées au missionnaire Jassault, à Versailles. Ces lettres, dont trois surtout sont pleines d'intérêt, ont trait à la fondation de Saint-Cyr et aux embarras suscités à madame de Maintenon par madame de Brinon. M. Monmerqué en propose l'impression dans le Bulletin, et demande en même temps qu'en adressant des remercîments tout particuliers à M. Fouque pour cette communication, on invite le correspondant à poursuivre les recherches qu'il annonce être dans l'intention de faire pour retrouver d'autres fragments de cette curieuse correspondance.

M. de Pétigny signale, à cette occasion, une liasse assez considérable de lettres de madame de Maintenon, relatives à la succession de sa mère. Ces lettres, dont il a eu communication par une tierce personne, appartiennent à un habitant du département de la Creuse.

L'insertion dans le Bulletin est pareillement proposée par M. Monmerqué à l'égard des procès-verbaux qu'a transmis M. Doublet de Boisthibault, et qui sont relatifs au transport à Chartres, pour le sacre de Henri IV, de la sainte ampoule conservée à l'abbaye de Marmoutiers. Les recherches qui ont été faites dans un grand nombre d'ouvrages autorisent à penser que ces procès-verbaux n'ont jamais été imprimés.

M. le rapporteur rend compte ensuite d'une note sur le poëte Sigogne, extraite par M. Ramé d'un recueil manuscrit formé au commencement du XVII[e] siècle par un sieur du Faultray, commis-

Digitized by Google

saire ordinaire des guerres. La note en question accompagne, dans le manuscrit, une lettre adressée par le poëte à Henri IV, lors de la disgrâce qu'il avait encourue à l'occasion de certains billets de lui trouvés dans la cassette de madame de Verneuil. Cette lettre a été publiée presque en entier dans la troisième édition de *Tallemant des Réaux*, d'après une copie qui paraît provenir des papiers de Sully. On savait que Sigogne avait été exilé à Dieppe; l'extrait suivant du manuscrit de du Faultray fait connaître le motif assez bizarre auquel il dut son retour à la faveur royale.

« Il estoit (Sigogne) gentil cavallier et fort sçavant homme qui a faict des vers médisans mieux qu'homme de son temps. Il s'est battu en duel avec un nommé Trésane, qu'il tua. Ce combat fut en partie cause de sa bonne fortune, car le roy lui donna le gouvernement de Dieppe, vacquant par la mort du feu sieur commandeur de Chattes. La marquise de Verneuil fut cause qu'il fut longtemps en disgrace; mais quelque temps après il fut remis par une occasion qu'il n'attendoit pas. Ce fut que Fanor, qui est un très-beau petit chien qui est fort aymé du roy, fut houspillé par un grand chien, et le monde ayant peur qu'il n'y eust de la rage, on l'envoya, par un garçon de la chambre, à Dieppe, pour estre mouillé dans la mer; auquel chien ledict sieur de Sigonnes fit de magnifiques festins tant qu'il y fut, ce que Sa Majesté trouva très-bon, et disoit souvent depuis : « qui m'ayme ayme mon chien. »

Conformément à la proposition de M. Monmerqué, l'extrait envoyé par M. Ramé sera communiqué à M. P. Paris.

La section, adoptant de même les conclusions du rapporteur, accepte l'offre faite par le correspondant d'envoyer l'indication des pièces que renferme la partie du recueil de du Faultray consacrée à des copies de documents diplomatiques, de lettres missives, etc. Elle prie, en conséquence, M. le ministre de vouloir bien inviter M. Ramé à faire parvenir une table de ces pièces, avec un sommaire du sujet dont traite chacune d'elles.

Enfin, la section exprime le désir qu'il soit écrit aux correspondants qui habitent le département de Loir-et-Cher, pour les prier de faire quelques recherches dans le but de découvrir la position que du Faultray pouvait occuper à Blois, lieu de sa résidence, à l'époque où il faisait rédiger son recueil, c'est-à-dire dans les premières années du XVIIe siècle.

Le dépôt aux archives est proposé par M. Monmerqué, et pres-

Digitized by Google

crit par la section, à l'égard des deux pièces suivantes envoyées par M. Éd. de Barthélemy : une lettre, du 19 décembre 1468, écrite par Loys de Laval, maréchal de Châtillon, qui invite le capitaine et les gouverneurs de Châlons-sur-Marne à faire bonne garde; et une autre lettre adressée aux habitants de la même ville, le 17 août 1542, par Charles d'Orléans, lieutenant général pour le roi des pays en deçà la Loire.

M. Huillard-Bréholles rappelle que le comité avait décidé précédemment la publication d'un récit de l'entrée du roi Phœbus à Pamiers, en 1478. La date précise de cette pièce, date qui aurait fait son principal intérêt, n'étant pas fixée avec suffisamment d'exactitude, de nouveaux renseignements ont été demandés à M. l'abbé Santerre; mais ce dernier n'ayant pu les fournir aussi complets qu'il eût été nécessaire, M. le rapporteur pense qu'il y a lieu de renoncer à l'insertion du document dans le Bulletin.

La section adhère à ces conclusions.

M. Huillard-Bréholles propose ensuite l'impression dans le Bulletin de documents relatifs à l'histoire de la Ligue, transcrits par M. Dusevel sur les registres aux délibérations de la ville d'Amiens. Ces documents comblent une lacune que présente le deuxième volume du *Recueil des monuments de l'histoire du tiers-état*, et qui provient de ce que la communication des documents n'a pas été faite à M. Aug. Thierry. M. Huillard-Bréholles se réserve cependant de faire une dernière vérification et de s'assurer si ces pièces n'auraient pas été imprimés dans les *Mémoires de Nevers*.

M. Huillard-Bréholles est d'avis de donner aussi place dans le Bulletin à des lettres adressées par Louis XI à son premier sergent d'armes, et à Jehan Maubruny, son échanson, portant ordre de faire raser et démolir le château de Paray, appartenant à Louis Sourbier, ainsi que les autres maisons du même Sourbier et celles de Jehan Harpin, qui avaient pris parti tous deux pour le duc de Bretagne. Cette pièce a été envoyée par M. Quantin, et l'original fait partie des archives particulières d'une famille. M. le rapporteur désirerait que l'insertion de cet acte dans le Bulletin pût ouvrir la voie à d'autres communications du même genre. Les archives privées peuvent fournir de précieux et utiles documents propres à jeter du jour sur une foule de points peu connus de notre histoire.

Il suffira de faire connaître, par une simple analyse, les lettres

Digitized by Google

patentes de Louis XI, portant confiscation des biens du même Harpin, qui accompagnent le document précédent.

M. Quantin a encore envoyé la copie d'une donation faite en 1251 à l'abbaye de Pontigny, par Henri III, roi d'Angleterre, de 20 marcs sterling de rente annuelle, à la condition d'entretenir quatre cierges allumés devant la châsse de Saint-Edme, dans l'église de Pontigny. Ce document, qui indique de la part du roi une pensée d'expiation pour les persécutions dont l'archevêque de Cantorbéry avait été victime, ne renferme aucun fait particulier qui en rende la publication utile, et d'ailleurs les *Acta* de Rymer offrent d'autres pièces analogues.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Taranne avait été chargé de s'assurer si une relation indiquée par M. de Baecker, des déprédations commises en mai 1470, sur les côtes de Normandie par le duc de Clarence, etc., était inédite. Il fait connaître que cette pièce se trouve imprimée dans les preuves de l'histoire de Bourgogne, par D. Planchet, t. IV.

Dépôt aux archives.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

LII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 27 décembre 1854.

Présidence de M. le comte DE BASTARD.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le comte de Bastard.

Sont présents : MM. le comte de Laborde; le comte de Nieuwerkerke; — Taranne, secrétaire honoraire;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

Digitized by Google

M. de Bastard rappelle que la section, en adoptant l'insertion dans le Bulletin du rapport de M. Dumoutet sur les peintures murales de l'église de Nohant-Vicq [1], avait ajourné le choix à faire des deux planches qui devraient être jointes à ce travail. M. le rapporteur met les dessins de M. Dumoutet sous les yeux de la section, qui, conformément à ses conclusions, désigne un spécimen de décoration, et pense que la scène d'enterrement dont M. Dumoutet a seulement donné la description serait ensuite le sujet le plus intéressant à reproduire. M. le ministre est prié par la section de vouloir bien inviter le correspondant à faire parvenir ce dessin.

M. le chef du cabinet donne connaissance d'un arrêté de M. le ministre qui charge M. de Laborde de la publication des deux volumes d'inventaires de rois, princes, etc., dont le plan avait été adopté par le comité.

Correspondance.

M. Damase-Arbaud, informé par le Bulletin de l'invitation faite aux correspondants de rechercher les documents pouvant servir à l'histoire de l'artillerie, adresse des extraits des registres des délibérations de la commune de Manosque, relatifs à la composition de la poudre en 1383, à la fabrication des armes à feu au xiv[e] siècle, etc.

M. de Baecker cite, comme intéressant aussi l'histoire des armes à feu, un passage d'un poëme allemand du xiii[e] siècle, le *Gûdrûnlieder,* où il est fait mention de détonations :

Den Krach von manegem Schafte pruofte vor den Tischen ir ingesinde.

« Avant de se mettre à table (il s'agit du repas de noces de Hagen et de Hilda) les domestiques firent entendre le *craquement de maints fusils.* »

Renvoi de ces deux communications à M. le commandant Favé, bien qu'il paraisse impossible à la section d'admettre l'interprétation donnée par M. de Baecker au passage cité par lui.

M. de Baecker a envoyé aussi copie de l'inventaire des meubles délaissés à Ekelsbèque, en 1596, par Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines.

[1] Voir ci-dessus, p. 445.

Digitized by Google

M. Émile Amé adresse les dessins de deux bâtons de procession en fer forgé, estampé et doré, qui se trouvent dans l'église de Cravan (Yonne), et qui paraissent remonter au XVe siècle.

Renvoi de ces deux communications à l'examen de M. de Laborde.

M. Gomart transmet le calque d'une croix à double traverse dont le dessin se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Quentin, intitulé: *Insulense Sancti-Quintini ecclesiæ*, écrit par Fr. Robertus Wyard, en 1673.

La section proposera au comité de faire faire un dessin de cette croix pour le Bulletin.

M. Levot envoie la copie d'un *Compendium historiæ abbatiæ sancti Matthæi, in finibus terrarum*, écrit en 1681, par Fr. Simon le Tort. Le manuscrit original a été découvert à Brest au moment où un relieur allait le détruire : il est malheureusement incomplet; mais ce qui en subsiste est d'autant plus précieux, qu'on a peu de renseignements sur le monastère de Saint-Matthieu. Ce manuscrit est d'ailleurs accompagné d'un plan de l'abbaye, dont M. Levot transmet également une copie.

La section prie M. Lenoir de prendre connaissance de ces documents et d'examiner si une réduction du plan de l'abbaye de Saint-Matthieu ne pourrait pas d'être publiée dans le Bulletin.

M. de Gourgues adresse des empreintes en cire et en plomb de la matrice d'un sceau qui lui a été vendu comme étant le sceau de Gaston de Foix, duc de Nemours, mort en 1512; mais qu'il croit plutôt devoir être attribué à Gaston dit *Phœbus*.

M. de la Grange sera prié d'examiner ces empreintes.

M. de la Fons de Mélicocq adresse des documents relatifs aux fêtes qui eurent lieu à Lille, en 1549, lors de l'entrée dans cette ville du prince d'Espagne (depuis Philippe II).

Renvoi à M. de Nieuwerkerke, qui s'était déjà chargé d'examiner des documents de même nature.

M. L. Levrault adresse une notice sur les ruines du vieux château de Landsperg. Il s'est occupé de ce travail, dans l'espoir que M. le ministre voudra bien appuyer une demande adressée par le propriétaire des ruines, M. de Turckheim, qui sollicite des secours du ministère d'État pour les travaux de restauration et de consolidation dont les restes du château ont un urgent besoin.

La section regrette de ne pouvoir se rendre au désir exprimé

Digitized by Google

par le correspondant; mais elle ne croit pas que le comité puisse intervenir, en l'absence de plans et de dessins qui serviraient à motiver la recommandation dont elle prierait M. le ministre d'accompagner le renvoi de la lettre de M. de Turckheim au ministre d'État. La section proposera donc au comité le renvoi pur et simple des pièces à la commission des monuments historiques.

M. de Bastard fait part à la section de quelques observations qui lui ont été suggérées par la lecture de la notice sur le château de Landsperg.

Dans cette énumération rapide de quelques membres de la famille de Landsperg, dit M. de Bastard, M. Levrault ne pouvait oublier la célèbre Herrat, improprement appelée Herrade, abbesse de Hohembourg ou Sainte-Odile, en Alsace, à laquelle on doit le recueil théologique et scientifique qui porte le titre de *Hortus deliciarum*, recueil fait vers la fin du XIIe siècle « pour l'instruction, est-il dit, et la pieuse conversation de la noble communauté ». Cependant, comme dans la notice du correspondant du comité, des erreurs anciennes et déjà combattues sur la nature des peintures qui accompagnent le texte, se reproduisent encore, M. de Bastard se propose de montrer prochainement à la section plusieurs *fac-simile* du *Hortus deliciarum*, afin qu'elle juge si sa critique est fondée et s'il n'y aurait pas lieu, du reste, de demander à M. le ministre la publication entière du texte même, aussi bien que des peintures.

M. Chaudruc de Crazannes adresse un numéro du journal *la Glaneuse*, dans lequel il a publié un rapport sur les restaurations d'urgence à faire au portail de l'église de Grisolles (Tarn-et-Garonne).

M. Luigi Odorici, conservateur du musée et de la bibliothèque de Dinan (Côtes-du-Nord), envoie un rapport sur les découvertes de ruines et de débris antiques trouvés près du bourg de Corseul[1].

Remercîments et dépôt aux archives.

Rapports.

M. de Nieuwerkerke dépose l'extrait qu'il s'était chargé de faire

[1] Imprimé dans le *Dinnanais* et reproduit dans le *Journal général de l'instruction publique* du 20 décembre 1854.


Digitized by Google

pour le Bulletin, d'un rapport de M. Ed. Fleury sur les peintures murales de Nizy-le-Comte.

M. de Nieuwerkerke rend compte ensuite d'une nouvelle lettre de M. Fleury, qui fait connaître les résultats obtenus en 1854 par la continuation des fouilles. La plus importante découverte est celle d'une vaste habitation particulière, enveloppée de murs, pourvue de portiques intérieurs, et dont le plan est tracé sur le sol par les fondations qui ont été mises à jour. La disposition est la même que celles des maisons d'Herculanum et de Pompéi, mais sur une échelle plus étendue, car un des côtés du grand parallélogramme bâti, et c'est le plus petit, mesure 53 à 54 mètres. Le portique, dont la colonnade s'ouvrait sur une cour intérieure, est peint partout. C'est de là que proviennent les fresques dont M. Fleury a précédemment adressé des croquis.

M. Fleury donne ensuite quelques indications sommaires sur les peintures murales de l'église de Pargnan, qu'il a découvertes sous le badigeon, avec l'aide du curé, et dont il transmettra plus tard des dessins.

La séance est levée à quatre heures.

LIII.

Rapport à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, du 1er novembre 1853 au 1er janvier 1855.

Monsieur le Ministre,

Nous venons, conformément à l'usage établi déjà, mettre sous les yeux de Votre Excellence, le compte rendu des travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France durant sa seconde session. Ce rapport, qui appartient à deux années, comprend les quinze mois écoulés depuis le 1er novembre 1853 jusqu'au 1er janvier 1855. Personne, mieux que vous, Monsieur le Ministre, ne connaît et n'apprécie l'importance de ces travaux : vous en avez estimé la pensée, vous en avez facilité les études; études modestes, mais persévérantes, qui vivent et se satisfont

Digitized by Google

d'elles-mêmes, qui produisent sans bruit, et surtout sans orgueil, des ouvrages excellents, et qui, tout à la fois indépendantes et sincères, n'ont d'autre but que le bien-faire, d'autre prétention que de rendre à notre patrie un hommage de plus.

L'histoire de France est l'histoire de l'Europe entière. Ses monuments, ses chroniques, ses poëmes, qui appartiennent à la civilisation de tous les pays, nés successivement dans l'ombre des siècles effacés et sous la lumière des âges de renaissance, ont presque partout donné l'exemple ou servi de modèles. Les chroniqueurs dans leurs chansons de gestes, les historiens dans leurs récits des guerres et des mœurs, les poëtes dans leurs lais, leurs romances, leurs mystères, nous ont souvent imités, presque toujours suivis. C'est donc parler même à d'autres souvenirs que les nôtres, que de remettre en lumière les vieux monuments de notre littérature et surtout de notre histoire. De P. Pithou à Colbert et d'André Duchesne au chancelier de Pontchartrain et au chancelier d'Aguesseau, l'idée de ces publications s'était produite sous plus d'une forme; elle a été reprise, étendue même, il y a vingt ans; et chaque année, depuis lors, a vu ajouter à notre richesse en ce genre des travaux non moins utiles à ceux qui savent qu'à ceux qui étudient. Cent volumes déjà composent la collection des monuments inédits; vingt sont sur le point de paraître, un assez grand nombre d'autres se préparent. Nous allons les passer successivement en revue. Ce sera là, Votre Excellence le sait déjà, la principale partie du compte que nous sommes appelés à lui rendre.

Le rapport qui va suivre se divise naturellement en trois parties distinctes comprenant :

1° Les ouvrages en cours d'exécution;

2° Les ouvrages dont la publication est résolue, mais dont les conditions premières d'adoption ont dû être modifiées;

3° Les ouvrages nouvellement proposés pour l'impression.

§ 1er.

OUVRAGES EN COURS D'EXÉCUTION.

Treize ouvrages faisant partie de la collection des documents inédits étaient sous presse au 1er novembre 1853. De ce nombre:

Deux ont été terminés dans le courant de l'année;

Cinq ont été continués avec activité;

Digitized by Google

Six enfin sont restés au même état. Toutefois, il convient de faire remarquer que les causes de ce retard se sont successivement dissipées, et que la distribution des ouvrages pourra être annoncée prochainement.

OUVRAGES TERMINÉS.

Le *Cartulaire de Savigny,* publié par M. Auguste Bernard, qui y a joint le cartulaire de l'abbaye d'Aisnay, est venu se classer dans l'importante série de cartulaires que renferme la collection des documents inédits. Cet ouvrage forme un fort volume divisé en deux tomes.

Le volume des *Tables des archives législatives et administratives de Reims,* dont l'exécution avait été confiée à M. Amiel, complète utilement un recueil auquel le premier éditeur, M. Varin, surpris par une mort prématurée n'avait pu mettre la dernière main.

Le tome Ij du *Bulletin du comité* a également paru en 1854.

OUVRAGES DONT L'IMPRESSION S'EST CONTINUÉE EN 1854.

1° Le tome III du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État,* publié par M. Augustin Thierry, à peine commencé au 1er janvier 1854, est aujourd'hui bien près d'être achevé.

2° Il en est de même du deuxième volume du *Cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille.* L'impression en aurait pu être terminée depuis quelque temps, si M. de Wailly, qui a été appelé à diriger cette publication depuis la mort de M. Guérard, n'avait reconnu la nécessité de compléter le cartulaire au moyen d'actes dont les originaux devaient être demandés aux archives de Marseille.

3° Le quatrième et dernier volume de la *Correspondance administrative sous Louis XIV* est dans des conditions analogues à celles où se trouvent les deux ouvrages précédents. M. Guillaume Depping, que vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, autoriser à continuer l'œuvre de son père, promet de livrer avant peu les dernières feuilles du quatrième tome et la table des quatre volumes dont l'ouvrage complet se composera.

4° et 5° Le tome II des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* édité par M. Avenel, et le deuxième volume de l'*Architecture monastique* que publie M. Al-

Digitized by Google

bert Lenoir, se continuent avec autant de soin que de zèle et s'avanceront promptement vers leur terme.

La *Statistique monumentale de Paris* s'est enrichie d'une trente et unième livraison qui ne le cède ni en importance ni en intérêt aux premières livraisons du magnifique ouvrage auquel M. Albert Lenoir donne ses soins.

Enfin, les travaux graphiques de la *Monographie de la cathédrale de Chartres* continuent de s'exécuter sous la direction de MM. Lassus et Amaury Duval. La sixième livraison de planches paraîtra vers le milieu de l'année. Aucune des parties du texte n'a encore été communiquée au comité.

Ainsi que le laissait entrevoir le rapport que le comité a eu l'honneur de vous adresser l'an dernier, Monsieur le Ministre, deux nouveaux ouvrages ont pu être mis sous presse en remplacement du *Cartulaire de Savigny* et des *Tables des archives de Reims* : le *Journal d'Olivier d'Ormesson* et les *Mémoires de Claude Haton*, dont les manuscrits avaient depuis longtemps déjà été déposés au ministère par les éditeurs respectifs, MM. Chéruel et F. Bourquelot, vous ont été indiqués par le comité, et cette double proposition a reçu votre approbation. L'impression avance rapidement.

Le tome II du *Bulletin du comité* sera aussi entièrement publié avant peu.

OUVRAGES DEMEURÉS STATIONNAIRES.

1° Le tome IX des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, qui se trouve placé en tête de cette liste, sera vraisemblablement le premier qui paraîtra en 1855[1]; l'impression du texte, commencée en 1850, est achevée depuis près de deux années; mais des obstacles que le comité était impuissant à lever, en raison du mode d'exécution tout exceptionnel de cet ouvrage, avaient empêché que le bon à tirer du titre pût être donné jusqu'ici. La section d'histoire, appelée récemment par vous à s'occuper de cette question, a reconnu la nécessité de mettre un terme à une situation qui ne se prolongeait qu'au détriment des études historiques. Sur la proposition de la section, le comité a été d'avis d'accepter les nouvelles conditions indiquées par M. le

[1] Cet ouvrage a, en effet, été terminé depuis la rédaction de ce rapport.

Digitized by Google

ministre de la guerre pour l'achèvement des Mémoires, et de publier les derniers volumes sous le titre de *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, rédigés au dépôt de la guerre, de 1763 à 1788, sous la direction du lieutenant général de Vault*, etc. Trois années, au plus, sont regardées comme suffisantes pour terminer les dixième et onzième volumes, et les atlas qui restent à publier. Ainsi se complétera l'importante publication à laquelle M. le général Pelet avait bien voulu prêter son concours pendant qu'il dirigeait le Dépôt de la guerre.

2° L'*Histoire de la guerre de Navarre*, de 1276 à 1277, par Guillaume Anelier, est encore un ouvrage dont le texte est imprimé depuis longtemps. Le retard apporté à la remise de l'introduction et des notes tient uniquement au désir de l'éditeur de rendre son œuvre aussi complète que possible. Rien n'a été négligé par lui à cet effet, et ce n'est qu'après avoir exploré à diverses reprises, avec autant d'intelligence que d'habileté, les archives du midi de la France et celles de la Navarre espagnole, que M. Francisque Michel a livré son travail.

3° L'impression du tome X des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* a été presque suspendue en 1854.

Il faut, à l'égard de cet ouvrage, entrer dans quelques détails un peu plus circonstanciés.

Le savant M. Weiss avait été chargé de la publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle. Le comité avait pensé que la mise au jour des dépêches écrites par un si habile ministre, pour le service d'un si habile souverain, jetterait un grand jour sur l'histoire du xve et du xvie siècle, et ferait ressortir quelques-unes des vérités que l'histoire a parfois tant de peine à connaître. M. Weiss se mit donc à l'ouvrage. Il réunit les matériaux de douze à quinze volumes, et en publia un certain nombre; mais, depuis longtemps déjà, il avait cessé de diriger cette publication, lorsque M. Monin, professeur d'histoire à la Faculté de Besançon, fut chargé par Votre Excellence de poursuivre et d'achever le travail que M. Weiss avait si bien commencé. Cependant dix volumes déjà publiés, cinq et peut-être six volumes (les tables seules exigent un volume) à publier encore, effrayèrent un peu le comité, qui, dans l'origine, n'avait compté tout au plus que sur douze volumes. On n'avait que deux partis à prendre: ne plus insérer que des ana-

Digitized by Google

lyses de pièces, si l'on voulait faire entrer dans les deux volumes restants la matière de sept volumes, ou soumettre les dépêches recueillies à une révision assez sévère pour qu'elles ne composassent en tout que douze volumes de texte et un volume de table. M. Chéruel a bien voulu, sur la demande du comité, prendre le soin d'examiner avec M. Monin la question sous ce double point de vue. Il l'a étudiée avec le zèle qu'il apporte à tout ce dont il veut bien se charger; et, sur son rapport, le comité a jugé que le choix entre les pièces était préférable aux analyses, qui ne peuvent jamais, avec quelque habileté qu'elles soient faites, conserver l'intérêt, le mouvement, la sincérité de la pensée telle qu'elle a été conçue, telle qu'elle a été écrite pour être communiquée et comprise. Toutefois, même en réservant toutes les dépêches d'une véritable valeur, il n'a pas semblé au comité que leur réunion dût remplir plus de deux volumes de texte, qui formeront les onzième et douzième. Un treizième sera consacré aux tables, et l'on se rapprochera ainsi des limites autrefois posées. La publication, un moment arrêtée, va donc être reprise, et l'on peut être assuré qu'elle sera continuée d'une manière assidue.

4° Autant le comité se trouve heureux lorsqu'il peut signaler à votre bienveillance les travaux et le zèle de la plupart de ses collaborateurs, autant il éprouve de regret lorsque son devoir l'oblige d'arrêter votre attention sur des négligences ou des retards d'autant plus fâcheux, qu'ils arrêtent des publications d'un intérêt véritable.

Plus de six années se sont écoulées depuis l'époque où M. Busoni a livré à l'impression le premier volume de la correspondance de Catherine de Médicis, et depuis lors, à plusieurs reprises, le comité avait inutilement réclamé l'introduction destinée à figurer en tête de ce premier volume. En 1854, enfin, l'éditeur s'est déterminé à remettre cette introduction, sans laquelle on ne pouvait poursuivre la publication. La section d'histoire a aussitôt fait examiner ce travail préliminaire et le volume déjà imprimé, dont il devait faire partie. Mais, d'une part, l'introduction a paru insuffisante; de l'autre, la composition et l'exécution du volume ont donné lieu à de vives critiques; on a signalé des omissions graves, le défaut d'éclaircissements, l'absence d'indications pour les dates et pour la provenance de beaucoup de pièces. Quand on imprime

Digitized by Google

les lettres d'une princesse telle que Catherine de Médicis, quand sous son orthographe à demi-française et sous ses phrases italiennes à dessein, il faut retrouver et faire apercevoir l'audacieuse et patiente politique sans laquelle peut-être la France eût cessé d'être catholique et d'être royale, politique sans frein, non sans mesure, qui, tout au travers des crimes dont ce siècle était prodigue, maintint debout un trône chancelant que les hommes et les passions sapaient à l'envi, l'on ne doit rien négliger, rien omettre : on doit tout étudier pour tout mettre en lumière. Le comité craignit que le travail entier, texte, notes, documents, n'eût pas été préparé comme on devait l'espérer, et il jugea indispensable de se faire représenter la totalité des matériaux réunis, afin de les soumettre à un examen nouveau. Vous avez bien voulu, non pas une fois seulement, mais par bien des lettres successives, demander à l'éditeur, exiger même, dans un délai donné, la copie des volumes II à V de la correspondance. L'éditeur a toujours promis de la donner, mais il n'a pas encore réalisé cette promesse. Le comité se voit donc, quoique bien à regret, obligé de décliner la responsabilité qui pourrait lui être imputée de ce non-achèvement de la correspondance de Catherine de Médicis. La confiance même de Votre Excellence lui en fait, ce semble, une loi.

5° *Les Négociations dans le Levant* ont offert des difficultés d'un autre genre. Cet ouvrage est arrivé au IVe et dernier volume, qui doit comprendre la fin du règne de Henri III, de 1581 à 1589, et la plus grande partie du règne de Henri IV, de 1589 à 1604.

Le comité avait espéré que l'auteur livrerait, dans le courant de l'année 1854, le manuscrit entier du IVe volume. Un arrêté de Votre Excellence, en date du 13 décembre 1852, avait prescrit, d'une façon désormais irrévocable, que le manuscrit complet de chacun des ouvrages destinés à faire partie de la collection des monuments inédits fût déposé au ministère avant que l'on s'occupât de leur publication, et les dispositions de cet arrêté étaient précisément applicables au dernier volume des *Négociations dans le Levant.* Mais M. Charrière n'a pas cru devoir s'assujettir à cette marche régulière; il désirait, en s'appuyant sur une tolérance qu'on lui avait trop facilement accordée jusqu'à ce jour, que l'imprimerie lui envoyât d'abord en deux placards séparés, d'une part le texte, de l'autre les observations ou notes préparées par lui,

et qu'on lui laissât ensuite la liberté de coordonner, diviser ou réunir ces divers matériaux, selon qu'il le jugerait convenable. Le comité n'a pu admettre cette dérogation aux termes précis de l'arrêté du 13 décembre 1852; on a dû exiger de M. Charrière la rédaction complète et la remise préliminaire de tout ce qui composera le IVe volume des *Négociations*.

Ce travail ne nous a pas été envoyé encore.

6° Il n'en est pas ainsi du *Recueil des lettres missives de Henri IV*.

Si l'impression en a subi quelques retards, c'est que le classement des nombreuses pièces que M. Berger de Xivrey découvre chaque jour, et le désir de les classer d'une façon régulière, au lieu de les rejeter dans des suppléments, a nécessairement ralenti l'impression d'un recueil que de nouvelles découvertes enrichissent sans cesse, et qui sera d'une si grande importance pour notre histoire. Les volumes déjà publiés nous sont un sûr garant de ce que doivent être, grâce à l'érudition, au zèle, aux recherches de M. Berger de Xivrey, les volumes qui restent à publier.

§ II.

PROJETS DE PUBLICATION DONT LES CONDITIONS PREMIÈRES D'ADOPTION ONT ÉTÉ MODIFIÉES.

Avant de soumettre à Votre Excellence l'exposé des nouveaux projets de publication qui ont été renvoyés à son examen, le comité croit devoir vous entretenir, Monsieur le Ministre, de quelques ouvrages précédemment adoptés; mais à l'égard desquels les décisions antérieures ont été plus ou moins modifiées.

Lors de la révision, prescrite par Votre Excellence, des anciens projets de publication dont nous devions accepter ou peut-être discuter l'héritage, la section de philologie avait demandé à faire un examen plus approfondi du *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, dont le plan avait été adopté par le comité des monuments écrits, en 1848. Le comité actuel ayant adhéré à ce vœu, la section s'occupa avec un soin assidu de cette révision. En s'y livrant, elle fut frappée de l'utilité que pourrait avoir, pour l'histoire de la langue, une autre publication du même genre, celle d'un ou deux grands poëmes du cycle de Charlemagne, Girart de Roussillon, par exemple, ou Ferabras, qui, imprimés dans un même volume, avec le texte français et le texte provençal en

Digitized by Google

regard, établiraient un très-curieux parallèle entre ces textes et donneraient un spécimen incontestable des procédés, des formes, de la richesse des deux langues. M. le Clerc en exprima de nouveau le désir dans les instructions du 10 avril 1854; et un désir de ce genre, quand il est exprimé par M. le Clerc, fait loi en matière d'érudition. Ce volume, d'ailleurs, pouvait ou demeurer isolé ou venir en appendice au *Nouveau choix de poésies;* en aucun cas, il n'engageait à rien et ne préjugeait rien pour l'avenir.

La section, et le comité sur son rapport, étaient tout disposés à vous soumettre une proposition à cet égard, et M. Mary-Lafon, déjà chargé de l'édition du *Nouveau choix de poésies,* fut désigné naturellement pour s'occuper de la publication des deux grands romans. Son travail une fois commencé, il ne tarda pas à reconnaître que Girart de Roussillon ne pouvait être complétement publié sans le secours de deux manuscrits existant en Angleterre, et de ces manuscrits, la communication de celui d'Oxford devait certainement être refusée. Dans le même moment, on apprit que, en dehors de nos publications, ce même Girart de Roussillon allait être imprimé d'après un texte de la bibliothèque harléienne et d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Restait le Ferabras; or, M. Bekker venait de l'imprimer en provençal à Berlin. Les deux publications se trouvaient faites, par conséquent, dans des conditions moins bonnes peut-être que celles indiquées par M. le Clerc, suffisantes toutefois, pour qu'il ne fût plus nécessaire de s'en occuper. On y renonça donc, quoique avec regret. Fallait-il renoncer de même au *Nouveau choix de poésies originales des troubadours?* c'était une question tout autre, qui voulait aussi être sérieusement examinée. La section de philologie étudia bien les diverses pièces que M. Mary-Lafon avait réunies pour composer ce recueil; elle crut reconnaître que beaucoup d'entre elles avaient déjà été publiées ou se trouvaient sur le point de l'être, que d'autres ne présentaient pas une importance assez réelle ou des objets d'étude assez complets; et le résultat de son examen fut de proposer au comité, qui l'adopta, l'ajournement de ce projet. Ce n'est pas que cette publication ne puisse être reprise un jour; mais, en face de l'immense quantité de matériaux, de chroniques, de correspondances que nous voudrions pouvoir faire entrer dans la riche collection des monuments inédits, en comparant ce grand nombre de matériaux au peu de ressources dont

Digitized by Google

nous sommes autorisés à disposer, le comité se croit obligé d'être sévère à lui-même et de faire passer d'abord les ouvrages tout à fait nouveaux, tout à fait complets ou tout à fait curieux.

Le Trésor de Brunetto Latini est assurément très-curieux; puisqu'il parle *del nascimento et della natura di tutte le cose*, et très-connu, puisqu'il a déjà eu trois éditions, en comptant ou sans compter celle de Trévise (1474). Mais son origine, probablement française, et son texte, français d'abord, écrit sous saint Louis, et, comme le rappelle encore M. le Clerc, *de la parleure la plus agréable et la plus répandue,* en faisaient pour nous comme un monument national. La publication en avait donc été résolue : M. Chabaille et M. J. Desnoyers avaient bien voulu s'en charger, le premier, pour le texte et les commentaires, le second, pour les annotations scientifiques et les références aux nombreux textes de l'antiquité ou du moyen âge, auxquels Brunetto a si souvent eu recours. Malheureusement M. Desnoyers s'est vu, malgré son zèle tant de fois éprouvé, contraint d'interrompre une collaboration à laquelle de nombreux et savants travaux ne lui permettaient plus de suffire. Le comité en a éprouvé un regret véritable : il n'a pas cru cependant devoir vous proposer de remplacer M. Desnoyers, confiant qu'il est dans l'érudition et le travail de M. Chabaille, qui a déjà mis tant de soins à collationner de nombreux manuscrits, et à rétablir un texte qui sera, nous l'espérons du moins, aussi correct que possible.

La décision qui avait réduit à un seul volume la *Correspondance des princes de la maison de Lorraine* a été l'objet d'une réclamation de la part de l'éditeur. Le comité, après avoir entendu le rapport du commissaire[1] désigné pour surveiller la publication, a fait droit aux observations de M. de Croze et lui a accordé les deux volumes qu'il sollicitait.

Cette augmentation a été motivée sur le grand nombre et la haute importance des lettres des princes lorrains. L'histoire ni la religion ne peuvent oublier quel rôle ont joué dans les affaires politiques de la France et de l'Europe, pendant tout le XVIe siècle, les quatre chefs de cette illustre maison, et avec eux leurs parents, et avec leurs parents leurs confidents et serviteurs. Dans un âge où aucun hasard n'était impossible, aucune fortune singulière, ces

[1] M. Chéruel.

Digitized by Google

Lorrains, nés princes, et aventureux comme s'ils ne l'eussent pas été, aussi froids aux aventures qu'aux dangers, aux succès qu'à la vengeance, hommes d'une seule passion, politiques d'une seule idée, toujours unis, toujours en garde, n'ayant marché derrière nos rois que juste le temps nécessaire pour arriver à marcher devant eux, se trouvèrent, en deux règnes, montés si haut, que la couronne vint à portée de leur main, et que l'Europe attendit, sans trop s'étonner, qu'ils la voulussent prendre. On peut juger de quelle importance et de quel intérêt doivent être leurs correspondances. C'est sur ce motif que M. de Croze s'est fondé pour solliciter l'autorisation d'imprimer un volume de plus; et c'est à raison de ce motif que le comité s'est montré disposé à le lui accorder. Si le nombre des pièces recueillies venait à laisser, dans la composition du second volume, quelques feuilles inoccupées, elles seront utilement remplies par un appendice composé d'extraits des dépêches écrites, durant la seconde moitié du XVIe siècle, par les ambassadeurs étrangers ou français, adversaires ou partisans des princes lorrains, et mêlés comme eux ou par eux dans tous les mouvements de cette époque passionnée.

Dépêches des ambassadeurs florentins. Cette publication de dépêches anciennes est, depuis l'origine du comité, l'un des plus constants objets de ses travaux et l'un de ceux qu'il poursuit avec le plus de persévérance. Après les négociations de François Ier, les papiers d'État du cardinal de Granvelle, la correspondance des résidents de Venise, il devenait également curieux de connaître la manière dont le reste de l'Italie avait jugé nos hommes et notre politique, de savoir quelle part secrète nous avions prise dans les affaires d'au delà des Alpes, et quelle influence aussi les républiques qui s'appelaient Sforce ou Médicis avaient essayé d'exercer au milieu de nos partis et de nos guerres. Nos rapports actifs avec l'Italie, rapports presque toujours très-habiles, quelquefois assez dangereux, tantôt aiguillonnés par les revers, tantôt assaisonnés par la gloire, remontent plus haut que nos historiens ne l'admettent d'ordinaire, et peut-être en retrouverait-on la trace dès la seconde moitié du XIVe siècle. Avant même que M. le docteur Sickel allât, par ordre de Votre Excellence, compulser les archives de Milan et de Venise avec un zèle et une habileté dont nous aurons, l'année prochaine, à mettre les résultats sous vos yeux, M. Abel Desjardins, professeur d'histoire à la faculté de

Dijon, et M. Canestrini, de Florence, avaient été chargés de la publication des *Dépêches des ambassadeurs florentins près de la cour de France*. Ils ont relevé avec beaucoup de soin, dans les bibliothèques où elles reposent, les correspondances que les envoyés de Florence adressèrent de Paris aux magistrats, puis aux seigneurs, puis aux souverains de Toscane; ils ont fait leur choix et pris des copies des pièces qui leur ont paru les plus intéressantes; cependant leur manuscrit n'était pas prêt encore. M. Desjardins avait cru d'abord que trois volumes lui seraient nécessaires; mais, dans un second rapport, il a émis l'opinion que deux volumes lui paraissaient maintenant devoir suffire. La commission n'a pas cru que le moment fût arrivé de s'occuper de la détermination du nombre de volumes. Elle a pensé qu'il convenait d'attendre que M. Canestrini eût, de son côté, terminé le travail de transcription et d'analyse des dépêches dont il s'occupe, et qui lui a déjà valu, à diverses reprises, les éloges du comité. Elle a indiqué les points qu'il était important de compléter par des recherches ultérieures, et s'est bornée à exprimer le vœu qu'une mission spéciale fût donnée à M. Desjardins pour aller à Florence compléter son travail. Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, vous rendre au désir que vous exprimait le comité, et mettre M. Desjardins à même d'étudier de nouveau les documents aux lieux mêmes où ils existent : il s'y entendra directement avec M. Canestrini pour ce qui reste encore à exécuter, et le travail sera repris aussitôt après son retour.

La section d'archéologie avait fait choix de plusieurs inventaires pour être publiés dans la partie du premier volume des *Nouveaux Mélanges* qui lui était réservée. Mais ces inventaires auraient occupé une place plus considérable que celle dont la section pouvait régulièrement disposer. D'ailleurs, il eût été indispensable de les accompagner d'un glossaire qui eût fait double emploi avec celui des *Inventaires des meubles de Charles V et de Charles VI*, dont la publication, confiée à M. le comte de Laborde, devait former un volume à part. Le comité a pensé qu'il y aurait inconvénient à séparer des documents qui ont entre eux une telle analogie, et il vous a prié d'autoriser M. de Laborde à réunir ces divers inventaires pour en former un seul ouvrage en deux volumes. Cette proposition a été agréée, et Votre Excellence a bien voulu mettre en même temps à la disposition de l'éditeur les moyens

Digitized by Google

de faire commencer immédiatement la gravure des dessins sur bois qui seront joints au texte, et qui reproduiront les types des principaux objets indiqués dans ces inventaires.

Votre Excellence ne trouvera pas nécessaire sans doute que nous reproduisions ici la liste de toutes les publications dont les projets avaient été adoptés en principe par le comité. Nous en avons parlé déjà dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous adresser l'année dernière. Les éditeurs poursuivent activement leurs travaux; et le comité croit avoir lieu d'espérer que, dans un délai assez approché, ils pourront en soumettre une partie à l'examen définitif qui doit précéder l'impression.

Un de ces ouvrages, le recueil des *Chants populaires de France*, n'a pas cessé d'occuper la section de philologie. Plus elle a approfondi ce sujet, plus elle a reconnu combien, chez nous, la tradition des anciens exploits, des anciens héros, des revers, des succès, est promptement devenue comme une sorte de patrimoine commun à toutes les provinces et à tous les âges. « La Gaule a de la mémoire, disait Divitiacus à César, et n'oublie rien de ce qui arrive à ses enfants. » Le recueil des poésies populaires, entrepris d'abord dans le seul intérêt de la philologie, deviendra peut-être, sinon un des enseignements, du moins une des curiosités de notre histoire. La section aime à témoigner devant vous, Monsieur le Ministre, du concours empressé qu'elle a trouvé pour la formation de ce recueil chez tous ceux à qui elle s'est adressée. Les recteurs, les inspecteurs de l'instruction primaire ont rivalisé de zèle, et leurs envois ont été si abondants, que l'examen n'a pu encore en être achevé. Les communications des correspondants apportent aussi, chaque jour, une quantité considérable de pièces de vers de toute nature, au dépouillement desquels la section consacre la plus grande partie de ses séances mensuelles.

Les spirituelles et savantes instructions rédigées par M. le Clerc, pour indiquer aux correspondants la nature des recherches que la section de philologie réclame de leur zèle, doivent assurément figurer en tête des travaux du comité pendant l'année qui vient de s'écouler. Les correspondants en ont senti tout d'abord et comme l'avaient fait avant eux les membres du comité, l'esprit, le goût, la science, la justesse d'indication et d'appréciations. De tels conseils sont des conseils de maître.

Digitized by Google

§ III.

NOUVEAUX PROJETS DE PUBLICATION.

Le dernier rapport sur les travaux du comité faisait mention d'un *Recueil d'inscriptions romaines trouvées sur le sol de la Gaule*. Le projet de cet ouvrage, encore qu'il eût été admis en principe, n'avait pu cependant être suivi d'aucun commencement d'exécution. La recherche, la copie ou l'estampage, la collation, le classement des inscriptions, exigeaient nécessairement le concours d'un grand nombre de personnes instruites et zélées. Il fallait recueillir avant de choisir, choisir avant de distribuer en classes ou séries, des monuments très-imparfaits souvent, mais très-nombreux, et dont quelques-uns pouvaient avoir une véritable importance. L'on avait donc dû se borner d'abord à faire appel à nos correspondants, à leur demander des indications, des copies, des moulages, les matériaux enfin de l'ouvrage, avant d'entreprendre l'ouvrage lui-même. Mais, dans le moment où l'on était conduit à reconnaître l'insuffisance de ce moyen, l'attention du comité se trouvait naturellement appelée sur la publication d'un *Corpus inscriptionum latinarum* que préparait l'Académie de Berlin. La France courait risque de se voir devancée dans une œuvre qui intéresse au plus haut degré son histoire nationale, si l'on ne prenait, à cet égard, une résolution prompte. On s'en occupa sur-le-champ. Les difficultés d'une entreprise à peine commencée se trouvèrent heureusement amoindries par l'offre que faisait un membre de la section d'archéologie, M. L. Renier, à qui nous devons en témoigner notre reconnaissance, de mettre à la disposition du comité les copies d'environ six mille inscriptions de la Gaule. Cette proposition fut acceptée avec empressement; et M. Renier lui-même a été chargé par Votre Excellence de la publication du recueil des inscriptions romaines trouvées sur le sol de la Gaule. Ce recueil formera un volume de format grand in-4°, semblable à celui des Éléments de paléographie, et la publication en aura lieu dans l'ordre suivant :

1° Inscriptions des Alpes maritimes;

2° Inscriptions de la Gaule Narbonnaise;

3° Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique.

Digitized by Google

Le comité s'est réservé d'examiner plus tard si les inscriptions des deux Germanies devraient entrer dans le recueil.

Le comité a été d'avis, en outre, qu'il ne fallait pas attendre que toutes les copies des inscriptions eussent été réunies pour commencer l'impression. Le temps précieux que l'on eût ainsi perdu pouvait et peut être bien plus utilement mis à profit, pour peu que l'on divise l'ouvrage en séries, distinguées non-seulement par leur objet, mais aussi par une pagination particulière et raccordées par des tables qui facilitent les recherches, et les comparaisons ou les rapprochements. Seulement, et pour apporter ici toute l'exactitude et toute la correction que réclame une publication de ce genre, il devenait indispensable qu'une mission spéciale mît M. Léon Renier en mesure de vérifier quelques envois et de relever sur les lieux les inscriptions qui subsistent encore. Ce que vous aviez fait précédemment, sur la recommandation du comité, pour MM. Chabaille et Abel Desjardins, vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, le faire également en cette circonstance. M. L. Renier, envoyé dans la Midi, a rapporté de son exploration une moisson riche et féconde qui lui permettra bientôt de commencer l'impression de la première partie du recueil des *Inscriptions de la Gaule.*

Un assez grand nombre de propositions diverses avaient de même été soumises à la section de philologie, propositions qu'un même zèle inspirait à leurs auteurs, encore qu'elles ne présentassent pas toutes un intérêt égal; elles ont été toutes examinées avec un soin consciencieux; mais elles n'ont pu être soumises à votre approbation que dans des conditions différentes les unes des autres.

Ainsi, M. de Ring, de Strasbourg, s'offrait à publier, pour le compte et sous l'approbation du comité, un poëme anonyme, dont le héros est Pierre d'Hagenbach, gouverneur des provinces du Rhin, sous Charles le Téméraire, poëme dont le manuscrit est à Stuttgart, aux Archives royales. Pierre d'Hagenbach a sans doute été un homme fort remarquable : il a sans doute mérité beaucoup des habitants des villes rhénanes, et beaucoup plus encore du duc son maître; mais il est à peu près inconnu en France; le poëme a cent quarante-huit chants, et l'auteur a écrit en allemand du XVI[e] siècle. C'est assez dire comment et pourquoi l'offre de M. de Ring n'a pu être accueillie.

M. Duthillœul proposait une traduction inédite, en vers fran-

Digitized by Google

çais du quatorzième siècle, des *Distiques de Denys Caton;* il était disposé à en envoyer la copie, les notes, l'avertissement, tout préparés pour l'impression. La section n'a pu que remercier M. Duthillœul, sans mettre à profit son offre obligeante; il existe, soit en prose, soit en vers, un grand nombre de traductions des *Distiques de Caton,* et l'utilité d'une publication nouvelle n'en paraît pas assez grande en ce moment.

Ainsi encore, M. le comte H. de Vieil-Castel avait eu l'idée de publier, sous vos auspices, et pour le comité, un *Recueil de prières et de textes religieux du moyen âge.* Cette idée était heureuse en elle-même; mais des textes indiqués par M. de Vieil-Castel, les uns n'étaient pas assez anciens, les autres se trouvent en trop petit nombre pour former un ensemble complet et donner, dès à présent, lieu à une publication spéciale; la section a dû, non sans un véritable regret, ajourner cette proposition.

M. Amiel avait demandé qu'on le chargeât de publier, dans la collection des documents inédits, *le Chastoiement des quatre âges de la vie,* traité complet d'éducation qui, comme l'*Ordène* de Huon de Tabarie, remonte vers l'époque de Philippe-Auguste, et qui a été composé par Philippe de Navarre, l'un des rédacteurs des Assises de Jérusalem. M. Guessard a été prié d'examiner ce projet de publication. Son rapport n'a point encore été fait; mais, dans le cas même où l'opinion de M. Guessard serait favorable, il est douteux que le peu d'étendue du *Chastoiement des quatre âges* permît de consacrer un volume spécial à ce traité, qui trouverait alors sa place dans les *Mélanges.*

De son côté, M. Ravaisson, membre du comité, offrait de commencer un recueil d'ouvrages ou de fragments inédits, concernant la philosophie du moyen âge, pour éclairer les systèmes, les idées ou les disputes de ces époques de disputes, de systèmes et d'idées. La proposition de M. Ravaisson a été accueillie en principe, mais ne doit être mise à exécution qu'après des recherches nouvelles et un travail préparatoire qu'on est bien en droit d'attendre de la science et du goût de M. Ravaisson.

Enfin, deux mystères, l'un, celui du *Siége d'Orléans,* l'autre, celui de la *Passion de saint Quentin,* ont été soumis à la section, celui-ci par M. Gomart, celui-là par MM. Guessard et Eugène de Certain. Le *Mystère de la passion de saint Quentin* est un manuscrit du XV[e] siècle en trois actes ou plutôt en trois journées. M. Go-

Digitized by Google

mart en a donné, tout à la fois, l'indication et l'analyse faite avec soin. Mais les poëmes écrits dans cet âge offrent peu d'importance au point de vue de la langue; et l'impression des Mystères, que cette époque fournit en si grand nombre, ne rentre point dans le plan des publications du comité. La section a donc dû se borner à remercier M. Gomart de son offre et de son travail, qu'elle apprécie.

Il ne pouvait en être de même du *Mystère du siége d'Orléans*. A ne l'envisager que comme drame et comme scènes rimées, on aurait pu lui appliquer une décision pareille à celle qui venait d'être prise relativement au *Mystère de saint Quentin;* mais comme peinture d'un fait alors tout récent, comme expression de sentiments que l'auteur devait éprouver encore, comme souvenir de ce miracle national, de cette héroïque sainte, qui n'eut que la France pour amour et Dieu pour confident et pour juge, nous devions tenir à honneur de rechercher si nous ne retrouvions pas là, dans leur sincérité, dans leur douleur, peut-être, quelques-uns de ces touchants souvenirs qu'une solennité publique ressuscitera tout à l'heure. M. Guessard a été prié de donner tous ses soins à cette publication; et, pour qu'elle soit aussi complète, aussi vraie que possible, Votre Excellence a bien voulu, sur la demande du comité, autoriser M. Guessard, et, avec lui, M. Eug. de Certain, à se rendre à Rome pour y examiner et y transcrire le seul manuscrit connu du *Mystère du siége d'Orléans*. Nous aimons à espérer que leurs recherches seront suivies d'un plein succès, et que, grâce à eux, nous pourrons entendre les voix et les admirations du xve siècle lui-même, s'élevant, pour ainsi dire, autour du bûcher de cette Jeanne, qui, même avant le bûcher, aurait mérité d'être appelé sainte Jeanne de France.

La section d'histoire, comme celle de philologie, a eu à se prononcer sur plusieurs propositions de publication.

M. Auguste Bernard demandait à publier, toujours dans la collection des documents inédits, les *Cartulaires de l'abbaye de Cluny,* qui n'ont point été détruits, comme on le supposait assez généralement, et dont la bibliothèque de la ville de Cluny possède les manuscrits originaux formant quatre volumes.

La commission désignée pour l'examen de la proposition ne met pas en doute que les cartulaires de Cluny ne doivent fournir des renseignements très-intéressants, surtout pour l'histoire

Digitized by Google

de quelques droits privés peu connus jusqu'ici. Néanmoins, comme un certain nombre des pièces qu'ils renferment ont déjà été imprimées, soit dans le *Bullarium Cluniacense*, soit dans le *Bibliotheca Cluniacensis*, les conclusions de la commission ont été de ne prendre, quant à présent, aucun engagement formel à l'égard de ce projet de publication. Le comité attend donc que M. Auguste Bernard ait pu compléter ses recherches et le mettre ainsi en mesure de porter un jugement définitif, en toute connaissance de cause.

La double proposition faite par M. Édouard de Barthélemy de publier le *Cartulaire de l'abbaye de Cheminon* et le *Cartulaire des commanderies de l'ordre du Temple, dont les chartriers sont aujourd'hui déposés aux archives départementales de la Marne*, a pareillement été ajournée jusqu'à production de plus amples renseignements.

Un semblable ajournement ne pouvait être appliqué au projet que notre habile et savant collègue M. Chéruel avait soigneusement étudié par avance et sur lequel le comité a reçu de lui un rapport remarquable. Ce rapport avait pour but la publication des *Lettres du cardinal Mazarin*, que M. Chéruel offrait d'entreprendre. La section d'histoire d'abord, puis ensuite le comité, ont adopté avec empressement l'idée de M. Chéruel. C'est, nous sommes les premiers à le reconnaître, c'est une grande entreprise que de mettre au jour cette correspondance. Depuis le traité de Cherasco jusqu'à la paix des Pyrénées, depuis la chute de l'évêque de Beauvais jusqu'au 9 mars 1661, les correspondances du cardinal sont infinies, ses lettres sans nombre. Le dépôt du ministère des affaires étrangères, les archives impériales, les bibliothèques de Paris en contiennent plus de vingt volumes in-folio, soit originaux, soit copies. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, on en trouverait beaucoup encore. Un homme qui, vingt années durant, conduisit la grande politique des États sans jamais négliger la petite politique des cours; qui, n'ayant de l'entraînement pour rien, mais des expédients pour tout, se servit de la mauvaise fortune comme de la bonne, de ses adversaires comme de ses amis; et, de négociation en négociation, finit par user tant d'événements, tant de factions et tant d'ennemis, tout disposés à retourner à la Ligue et tout étonnés de n'arriver qu'à la Fronde, qu'il les fit insensiblement passer, malgré eux, du tumulte à la

Digitized by Google

paix, et façonna d'une main tellement habile la France du grand cardinal, qu'elle se trouva toute prête pour le service du grand roi : un tel homme dut entretenir au dedans comme au dehors des correspondances si étendues, si renouvelées, si continuelles, que celles mêmes du cardinal de Richelieu n'en donnent qu'une faible idée. Aussi ne pouvait-on songer à tout imprimer. Beaucoup de ces lettres se répètent sans se reproduire absolument, exposent un même fait, indiquent une même pensée ou racontent de la même manière un même événement. M. Chéruel, dont la science et le zèle viendront certainement à bout des difficultés, fera un choix entre ces lettres comme M. Berger de Xivrey a été amené à en faire un parmi celles du roi Henri IV. Ce choix, tout restreint qu'il doit être, formera la matière de six volumes au moins, et comblera la lacune qui, jusqu'à présent, existait entre la mort de Louis XIII et l'avénement de Louis XIV au gouvernement de son État. Après ces six volumes, le comité s'est encore réservé la faculté d'en donner un autre consacré aux dépêches d'Hugues de Lionne, secrétaire d'État des affaires étrangères depuis 1661 jusqu'en 1671, élève de Richelieu, confident de Mazarin, ministre de Louis XIV, un des premiers qui aient donné aux correspondances cette forme sincère et grave, cette dignité ferme et modérée, dont notre ministère des affaires étrangères a si heureusement conservé la tradition dans ses actes et dans son langage. Les ministres comme Richelieu, comme Mazarin, comme Lionne, comme Torcy, sont, aussi bien que l'avaient été saint Bernard et Suger, les véritables écrivains de notre histoire.

Le comité, saisi depuis longtemps d'une demande pour la publication du *Cartulaire de l'abbaye d'Elnon ou de Saint-Amand*, n'a pas trouvé dans les pièces adressées à titre de spécimens des motifs suffisants d'adopter ce projet. Une partie des actes communiqués par M. le Glay avaient été déjà insérés dans d'autres recueils, et ceux qui paraissent inédits n'offrent qu'un intérêt secondaire pour l'histoire générale. L'examen du cartulaire lui-même, tel qu'il devrait être préparé pour l'impression, pourrait, à la vérité, modifier un jugement qui n'a eu, pour se formuler, que la production de pièces isolées. Mais il n'est ici question que d'une simple éventualité qui ne constituerait aucun engagement de la part du comité, pour le cas ou l'éditeur se déterminerait à entreprendre ce travail définitif à ses risques et périls.

Digitized by Google

Sans avoir pris non plus aucun engagement, le comité attend l'achèvement du travail préparatoire auquel se livre M. Sainte-Marie Mévil, pour prononcer à l'égard de deux projets de publications intéressant l'un et l'autre le midi de la France et se rattachant tous les deux à l'épisode sanglant de la croisade contre les Albigeois. L'un est une sorte de cartulaire laïque ayant pour titre : *Registrum curiæ Franciæ*, où sont transcrits les actes divers concernant le Languedoc pendant toute la durée des troubles occasionnés par l'hérésie albigeoise. La publication de ce manuscrit n'exigerait qu'un volume. Le second volume pourrait comprendre trois registres provenant des archives de l'inquisition de Toulouse, intitulés : *Testimonia contra Albigenses* et *Acta contra hereticos*. Ils contiennent les dépositions faites devant les inquisiteurs à la fin du XIIIe siècle et pendant les premières années du XIVe. Mais, encore une fois, rien ne peut être décidé à l'égard de ces publications, avant que les matériaux n'en soient mieux connus, et le degré d'intérêt mieux établi.

Mgr l'archevêque de Paris avait bien voulu communiquer au comité le projet qu'il a conçu de réunir en un corps d'ouvrage, on pourrait dire de doctrine, les *Actes de ses prédécesseurs sur le siége de Paris, se rapportant à la législation disciplinaire du diocèse.* Le sujet est assurément d'une haute importance; un tel recueil, si plein de saints enseignements, si entouré d'illustres souvenirs, touche, par les uns et par les autres, non-seulement à l'histoire du diocèse de Paris, mais encore à l'histoire de l'Église de France en général; nous eussions été trop heureux d'apporter à sa publication notre humble concours; toutefois, un pareil ouvrage, qui ne comprend que des pièces déjà publiées, ne pouvant sous aucun rapport être assimilé aux travaux que nous sommes chargés de suivre, le comité s'est vu contraint de s'abstenir, malgré tout son respect pour le désir de Mgr l'archevêque.

M. Vallet de Viriville a appelé l'attention de Votre Excellence sur des fragments inédits de la *Chronique de Chastelain*, qui se trouvent à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence. Il proposait de charger M. Canestrini de préparer une copie de ces fragments bonne pour l'impression, offrant d'aller lui-même à Florence, pendant la durée des vacances, faire la collation de la copie sur l'original. Le renvoi de cette proposition à la section d'histoire du comité a donné lieu à M. J. Desnoyers de faire remarquer qu'une

Digitized by Google

copie très-exacte de ces portions de chronique avait été déjà faite sous les yeux de M. Buchon, en 1842. Cette copie a été cédée par M. Buchon à la Société de l'Histoire de France, qui la conserve dans ses archives et qui se réserve de la publier dès que, comme elle en a l'espoir, elle aura pu recueillir de nouveaux fragments de l'œuvre de Georges Chastelain.

Enfin, M. Paul Boiteau d'Ambly a successivement présenté deux projets qui, par des motifs différents, n'ont pu ni l'un ni l'autre être accueillis.

M. Boiteau d'Ambly demandait d'abord à être chargé d'analyser les cahiers des États généraux de 1789, qui se trouvent aux archives de l'Empire, de mettre ces analyses en ordre et d'en extraire un Manuel historique. L'objet de cette demande était doublement en dehors des attributions du comité; d'abord, parce qu'il s'agissait d'un travail d'analyse et non d'une publication de documents; ensuite, parce qu'il se rattachait à une époque beaucoup trop rapprochée, et, enfin, parce qu'il n'est pas bien certain qu'un travail de ce genre n'existe pas déjà, fait par les ordres du roi Louis XVI.

La seconde proposition de M. Boiteau d'Ambly concerne la *Correspondance administrative de Louvois*. Cette publication, comme le faisait observer M. Boiteau d'Ambly, mettrait en lumière les éléments trop peu connus de cette grande organisation de l'armée et des services militaires, qui est restée l'un des plus beaux titres de gloire de M. de Louvois; elle ferait disparaître ce qui existe à cet égard de lacune dans la *Correspondance administrative* publiée par M. Depping, et fournirait de précieux matériaux pour l'histoire, encore si mal appréciée, du prince qui a presque tout organisé en France.

Le comité, tout en reconnaissant l'intérêt qu'offrirait cette publication, n'a pu s'empêcher d'être frappé du développement considérable que comporterait un semblable recueil. M. d'Ambly lui-même évalue à quatre-vingt-onze mille pièces environ le contenu des neuf cent treize cartons consacrés à cette correspondance dans les archives du dépôt de la guerre : le compte pourrait même en être élevé plus haut. L'on sait, en outre, que la correspondance de Louvois n'est pas tout entière au ministère de la guerre, et que la Bibliothèque impériale, entre autres, en possède de nombreux fragments. Le comité devait donc moins que jamais se départir

Digitized by Google

en cette circonstance de ses habitudes ordinaires de circonspection. Cependant, comme avant d'émettre un avis son devoir était de recueillir tous les renseignements propres à l'éclairer, il a prié Votre Excellence de vouloir bien demander à M. le Ministre de la guerre s'il ne se proposerait pas de faire usage, pour le compte de son propre ministère, de tout ou partie de la correspondance de Louvois. M. le Ministre de la guerre a répondu négativement à cet égard; mais les conditions qu'il a mises à la publication qui aurait pu être faite par les soins du Ministre de l'instruction publique, ont déterminé le comité à ne pas donner suite au projet.

Afin de ne rien omettre dans ce compte rendu, il est de notre devoir de mentionner encore une communication qui n'a donné lieu, il est vrai, à aucune proposition de publication, mais qui n'en intéresse pas moins notre histoire nationale. M. le Glay a annoncé qu'il venait de retrouver, dans les archives du département du Nord, une copie ancienne de la chronique découverte à Marseille par dom Bévenot. M. le Glay a rappelé qu'il avait publié le troisième livre de cette chronique, sous forme d'appendice, à la suite du *Chronicon Cameracense et Atrebatense*. Mais comme il avait négligé alors de prendre copie des deux premiers livres de la chronique, et que le manuscrit qu'il avait eu à sa disposition avait disparu depuis, il était à craindre que la perte ne pût se réparer.

DEUXIÈME PARTIE.

TRAVAUX DIVERS.

En dehors des travaux ordinaires qui se rattachent à la publication des documents inédits, le comité a plusieurs fois été appelé exceptionnellement, par Votre Excellence, à s'occuper de questions sur lesquelles vous désiriez connaître sa pensée. C'est ainsi, Monsieur le Ministre, qu'avant de prendre une décision touchant la publication d'un *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, vous aviez demandé au comité un rapport sur l'utilité de cette publication et sur la méthode que l'éditeur, M. Léon Renier, se proposait de suivre dans la rédaction définitive du recueil.

C'est également d'après votre désir que le comité est intervenu dans les questions relatives au procédé d'estampage et de moulage

Digitized by Google

de M. Lottin de Laval, et qu'il vous a indiqué les conditions sous l'empire desquelles il lui paraîtrait équitable d'user du droit que s'était réservé le Gouvernement de livrer, quand il lui conviendrait, ce procédé à la publicité.

C'est encore sur votre invitation que le comité s'est attaché, en plusieurs occasions, à rechercher les avantages que l'on pourrait recueillir des missions qui vous étaient demandées, et qu'il vous a indiqué la direction la plus utile, suivant lui, du moins, et la plus convenable aussi, à donner aux recherches.

Vous avez pensé, Monsieur le Ministre, que les sacrifices que la France s'impose pour assurer la paix du monde devaient avoir d'autres résultats encore que ceux que leur préparent la politique et la guerre; que l'érudition, les arts ou la science avaient droit d'y trouver les éléments d'études nouvelles et de progrès nouveaux. Le comité ne pouvait manquer de s'associer à cette généreuse idée. Il a été heureux d'y prendre part; et dès que vous lui avez demandé de préparer des *Instructions* propres à guider dans leurs recherches les voyageurs qui iraient explorer l'Orient sous l'égide protectrice de nos armes, il a choisi dans son sein une commission chargée de préparer cet important travail. Pour être complètes, les Instructions devaient offrir un sommaire abrégé des expéditions françaises dans ces parages aux diverses époques, des indications spéciales sur la géographie, sur la numismatique, sur la philologie, sur l'épigraphie, sur les diverses applications des arts, etc. La commission s'est réunie plusieurs fois, ainsi qu'elle devait le faire, sans être cependant arrivée (en 1854, du moins) à un résultat définitif. Ce retard aurait pu devenir préjudiciable si les indications données par les Instruction eussent été limitées aux seules contrées où se trouve actuellement concentré le théâtre de la guerre. Mais la commission, ayant embrassé la question à son point de vue le plus général, espère, et nous espérons avec elle, que son travail pourra servir même en d'autres temps, et conservera son utilité sans avoir à tenir compte des combats et des victoires[1].

Cette année, enfin, comme les précédentes, le comité est intervenu officieusement, toutes les fois que ses correspondants ont

[1] Depuis lors, une moitié à peu près des rapports ont été soumis au comité, qui les a successivement approuvés.

bien voulu l'avertir à temps, pour obtenir la conservation de monuments dont l'existence se trouvait menacée. Presque toujours ses réclamations ont été accueillies, et sa sollicitude, si bien secondée par vous, Monsieur le Ministre, a ainsi préservé de la destruction un certain nombre d'édifices intéressants au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie.

L'énumération de toutes les communications écrites ou graphiques faites aux diverses sections du comité ne saurait entrer dans le cadre de ce rapport; mais il importe de faire remarquer que les envois ont suivi une progression croissante, comparativement à l'année précédente. De nombreux dessins de monuments, de meubles, de bijoux, etc., ont été soumis à la section d'archéologie; et le *Bulletin* continuera à en reproduire les spécimens les plus curieux à l'aide des divers procédés de gravure et de chromolithographie. Les renseignements relatifs aux armes à feu, réclamés dans l'intérêt de l'*Histoire du passé et de l'avenir de l'artillerie*, ont été de même assez multipliés : nous espérons qu'ils pourront tenir quelque place ou du moins être de quelque utilité pour cet important ouvrage.

Nous avons été et nous sommes heureux chaque fois que, l'ordre des travaux nous rappelant le concours utile et désintéressé de la plupart de nos correspondants, nous avons pu rendre devant vous témoignage à leur zèle, à leurs lumières, à leurs travaux, qui bien souvent ont contribué au succès des nôtres [1].

Celui qui, en votre absence, a l'honneur de présider le comité, revendique, à ce titre seul, le droit de redire à Votre Excellence combien sont dus d'éloges et de reconnaissance aux membres du comité même. Leur zèle n'a pas fait un moment défaut à des recherches, à des discussions, à des études, que chaque jour renouvelle; les services qu'ils rendent, dans le comité, aux lettres, aux arts, à l'histoire de notre patrie, sont aussi réels pour le présent que profitables pour l'avenir. Vous leur avez confié une mission d'un intérêt grave et d'une difficulté persistante; et, en la leur confiant, vous n'avez pas douté qu'elle ne fût dignement remplie. C'est un bonheur et un honneur d'avoir l'occasion d'attester qu'elle

[1] Nous voudrions que ceux des correspondants à qui le temps a manqué jusqu'à ce jour pour nous adresser leurs communications sussent, une fois de plus, combien nous y mettons de prix, et combien le comité suit d'un œil attentif les travaux qu'il est en droit d'attendre de leur concours.

Digitized by Google

l'est et le sera aussi complétement qu'a pu l'espérer Votre Excellence.

Deux années d'expérience, des résultats toujours plus satisfaisants, la régularité des publications, l'ensemble des travaux, rendent désormais incontestables les avantages de la création des comités et de leur organisation actuelle. Le meilleur et le plus digne moyen de vous en remercier, celui que vous aimerez certainement le mieux, Monsieur le Ministre, c'est de vous montrer, comme nous le faisons aujourd'hui, les résultats qu'ils amènent et le bien qu'ils produisent. Votre Excellence aura droit de s'en attribuer une grande partie. Nous aimons tous à la lui reporter.

Le Vice-Président du comité,

M[is] DE PASTORET.

Le Secrétaire,

DE LA VILLEGILLE.

Paris, 31 janvier 1855.

LIV.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 8 janvier 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie ;

MM. Patin ; — Bellaguet, Chéruel ; J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Ravenel, de Rozière ; — Beulé, Depaulis, baron de Guilhermy, Lassus, Alb. Lenoir, de la Saussaye ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est lu et adopté.

Digitized by Google

M. de Laborde écrit que ses fonctions de membre du Jury de l'Exposition ne lui permettent pas d'assister à la séance.

Il est donné connaissance au comité de l'état des impressions.

M. Alb. Lenoir fait remarquer que cet état de situation est incomplet, car il n'y est fait aucune mention des travaux graphiques qui s'exécutent sous la direction du comité. Il annonce, à cette occasion, que la 31[e] livraison de la *Statistique monumentale de Paris* est terminée et déposée au ministère.

M. Lassus fait connaître, de son côté, que la 6[e] livraison de la *Monographie de la cathédrale de Chartres* pourra être mise en distribution vers le mois d'avril.

M. Alb. Lenoir fait part de l'hésitation qu'éprouve M. Henszlmann à communiquer son procédé à de nouveaux commissaires, dans l'incertitude du fruit qu'il pourra retirer de cette communication. M. Lenoir demande ce que le comité se propose de faire, dans l'hypothèse d'un second rapport également favorable à la découverte du docteur hongrois.

Le comité est d'avis qu'il serait plus régulier de délibérer sur une proposition émanant de la section par l'intermédiaire de laquelle il a été saisi de la question. Il engage en conséquence M. Lenoir à faire prendre préalablement une décision par la section d'archéologie.

Le secrétaire fait successivement l'exposé des travaux des trois sections pendant le mois de décembre 1854.

La section de philologie a examiné des envois de chansons populaires et n'a pris aucune décision de nature à exiger la ratification du comité.

M. de Pastoret lit une lettre que lui a écrite M. Mary-Lafon, et qui accompagnait l'envoi d'une copie du poëme de Saint-Honorat. M. Mary-Lafon, instruit de la décision prise par la section de la philologie au sujet de la publication dont il avait été chargé, désirait que ce nouveau travail pût être soumis à l'appréciation du comité, au moment où celui-ci serait appelé à prononcer sur la proposition de la section; mais le manuscrit est parvenu trop tardivement à M. de Pastoret.

Le comité ne saurait revenir sur une détermination à laquelle il ne s'est arrêté qu'après un mûr examen, et qui a été sanctionnée par M. le ministre.

M. le chef du cabinet déclare que M. le ministre, tout en

Digitized by Google

adoptant les conclusions du comité, n'a pas entendu écarter complétement la publication d'un Recueil de poésies des troubadours. Un semblable recueil lui paraît, au contraire, être appelé à faire partie, dans un temps donné, de la collection des documents inédits.

La section d'histoire, qui s'est occupée des diverses questions se rattachant à l'achèvement des derniers volumes des *Mémoires militaires*, propose au comité d'adopter les nouvelles conditions indiquées par le ministre de la guerre, pour l'exécution des tomes IX, X et XI. Elle a seulement émis le vœu de voir rétablir le nom du général de Vault dans le titre. La section substitue aussi la clause d'une indemnité fixe à allouer à M. Guérin, après l'achèvement de chaque volume, à l'indemnité annuelle qu'avait proposée le ministre de la guerre.

Il est donné lecture au comité d'une lettre de M. le ministre de la guerre, qui ne s'oppose pas à la réintégration du nom du général de Vault dans le nouveau titre que devront porter les volumes restant à publier, mais en proposant, à son tour, un léger changement de rédaction. Le comité ne voit aucun inconvénient à adopter cette modification, et le titre reste définitivement fixé comme il suit : *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, rédigés au Dépôt de la guerre de 1763 à 1788, sous la direction du lieutenant général de Vault, mort en 1790, et publiés, avec le concours du ministère de la guerre, par le ministre de l'instruction publique.* »

Le comité adopte toutes les autres conclusions de la section d'histoire, en y comprenant celle qui a pour objet d'ajourner la décision à prendre sur la proposition de publier un XII[e] volume de mémoires militaires, qui comprendrait les campagnes en Espagne, de 1701 à 1713.

La section d'histoire, après avoir entendu un nouveau rapport de M. Chéruel, ayant été d'avis qu'il ne pouvait y avoir lieu à revenir sur la décision prise à l'égard de l'éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis, dans la séance générale du 1[er] mai 1854, demande au comité de se joindre à elle pour prier M. le ministre d'exiger de M. Busoni la remise immédiate de la totalité du manuscrit des Lettres de Catherine de Médicis. Ces conclusions sont adoptées.

Digitized by Google

La section d'histoire soumet à la ratification du comité la désignation qu'elle a faite de M. Huillard-Bréholles comme commissaire pour la publication des *Familles d'Outre-mer* de du Cange, dont est chargé M. Taranne.

Cette proposition est adoptée, ainsi que les suivantes :

1° Insertion, dans le Bulletin, de lettres de Mme de Maintenon, dont les copies ont été envoyées par M. Fouque.

2° *Idem*. Des procès-verbaux relatifs au transport de la sainte ampoule apportée de l'abbaye de Marmoutiers à Chartres, pour le sacre de Henri IV. (Communication de M. Doublet de Boisthibault.)

3° *Idem*. Des documents relatifs à l'histoire de la Ligue, adressés par M. Dusevel.

4° *Idem*. D'une lettre de Louis XI, portant ordre de raser le château d'un seigneur qui avait pris parti pour le duc de Bretagne. (Envoi de M. Quentin.)

5° Abandon de la publication d'un document relatif à l'entrée de Gaston Phœbus à Pamiers, pour lequel il eût été nécessaire d'avoir des éclaircissements qui n'ont pu être fournis.

La section d'archéologie propose, de son côté, l'insertion dans le Bulletin :

1° Des deux dessins qu'elle désigne pour accompagner le rapport de M. Dumoutet, sur les peintures murales de l'église de Nohant-Vicq;

2° D'un dessin d'une croix à double branche, dont le calque a été envoyé par M. Gomart;

3° De l'analyse, faite par M. de Nieuwerkerke, d'un rapport de M. E. Fleury, sur les peintures murales découvertes à Nizy-le-Comte.

Ces diverses conclusions sont adoptées.

M. Guigniaut communique un manuscrit contenant un poëme des *Trois âges de l'homme*, dont diverses circonstances permettent de fixer la date avec certitude entre les années 1470 et 1483. Un anagramme, qui se retrouve dans le *Rosier des guerres*, indique que ces deux poëmes sont du même auteur. Il prouve en même temps que le *Rosier* a été composé par Estienne Porchier, ainsi que l'avait admis la Croix du Maine, et comme le reconnaît aujourd'hui M. Paulin Paris qui, à une autre époque, avait cru pouvoir attribuer cet ouvrage à Louis XI. Le manuscrit des *Trois âges de*

Digitized by Google

l'homme paraît être unique; les miniatures en sont très-curieuses pour les costumes et les ameublements, et leur exécution ne manque pas d'une certaine finesse.

M. Alb. Lenoir place sous les yeux des membres du comité la troisième feuille du plan archéologique de Paris, qui fait partie de la Statistique monumentale. M. Lenoir reçoit les remercîments du comité pour cette communication.

La séance est levée à quatre heures.

LV.

Iʳᵉ SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 15 janvier 1855.

Présidence de M. GUIGNIAUT.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin; — Taranne secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre est lu et adopté.

Il est donné communication à la section d'une feuille du *Girart de Roussillon*, publié par M. F. Michel, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Correspondance.

M. de Baecker cite un fait qui, dit-il, prouve une fois de plus que les poëtes du Nord ont chanté la guerre contre les Saxons, ainsi que M. le Clerc l'a fait remarquer dans ses *Instructions* (p. 78). Il a rencontré un fragment d'un poëme flamand du XIIIᵉ siècle où cette même guerre est célébrée.

M. le Clerc fait observer que ce fait n'a rien de bien particulier. Il existe des traductions flamandes presque contemporaines de la plupart de nos anciens poëmes.

Digitized by Google

M. de Baecker ajoute que la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède un poëme manuscrit du XIV[e] siècle sur Charles-Martel. Le roi y est nommé *Charlot*, « et c'est encore ainsi qu'à Bergues, ajoute le correspondant, le peuple appelle les personnes qui portent le nom de Charles. » La section ne voit pas quelle conclusion on pourrait tirer de cette remarque, car ce mode d'altération du nom de Charles est à peu près usité partout.

Correspondance relative au recueil de poésies populaires.

Le secrétaire signale quelques chants faisant partie des envois sur lesquels M. le Clerc a fait un rapport à la dernière séance et qui, bien qu'offrant peu de valeur par eux-mêmes, mériteraient peut-être cependant d'être mis en réserve comme étant les variantes d'autres chants envoyés au comité de différentes parties de la France. Cette diversité d'origine pourrait donner lieu à des rapprochements intéressants, et la réunion de toutes les variantes permettrait vraisemblablement de retrouver le texte primitif de ces chants.

Conformément à cette proposition, la mise en réserve est prononcée à l'égard des pièces suivantes.

Envoi de M. le recteur de l'académie de la Corrèze:

Lo surprezo (où étais-tu hier allée, etc.), deux variantes.

Bayssos-te, mountagnot, etc.

Envoi de M. le recteur de l'Académie du Doubs :

Ah! voila ma journée faite, etc.

Le château de Belfort, etc.

Nous y étions trois filles, etc.

La belle je m'y marie, etc.

Envoi de M. le recteur de l'académie du Jura :

Une chanson de mai ou *trimouset.*

Envoi de M. le recteur de l'académie de la Meurthe:

Le jeune Tambour.
Un trimouset (arrondissement de Château-Salins).

Envoi de M. le recteur de la Meuse:

Deux trimouset ou chansons de mai.
Les trois Filles.

Digitized by Google

Envoi de M. le recteur de la Moselle :

Un trimouset ou chanson de mai.

Envoi de M. le recteur du département du Nord :

Au jardin de mon père il y a un pommier, etc.

Quand Biron voulut danser, etc.

Joli dragon (variante de *Joli tambour*).
La Claire fontaine.
Le Gui l'an neuf.

Envoi de M. le recteur de la Somme :

Chanson des *Armuriers*, variante de la chanson des *Cordonniers* des instructions de M. Ampère.

M. Patin fait un rapport sur divers envois de chants populaires qu'il avait été chargé d'examiner. Sur sa proposition, la section met en réserve, pour une révision ultérieure, les morceaux suivants.

Envois de M. le recteur du Loiret (arrondissement d'Orléans) :

Un noël.
Diverses chansons de la mariée (quinze variantes).
L Guy-en-leu.
Variante de *La Femme du roulier.*
Variante de *Dion.*

Arrondissements de Montargis et de Gien :

Chanson de *La Mariée.*
Chanson du *Merle* (variante d'autres analogues).
Chanson de *L'Alouette* (variante d'autres analogues).
La Femme du roulier (variante).
Dion (variante).
La Fille du geôlier.
Chanson du jour des rois (variante d'autres analogues).

Morbleu, Marion, etc. (variante de *Lo surprezo*).

Les présents d'un amant à sa mie, au mois de mai (à comparer à d'autres analogues).
Chanson de berger (à rapprocher d'autres analogues).
Noël de l'humble Bergère et de la Mondaine.

M. Magnin fait aussi un rapport sur d'autres chansons populaires transmises par des recteurs d'académie.

Digitized by Google

Envoi de M. le recteur des Côtes-du-Nord; pièces mises en réserve:

Variante de *La Claire fontaine.*
Variante de *La Fille du geôlier.*

Mon père il m'a mal mariée, etc. (variante).

Le fils du roi s'en va chassant, etc. (variante).

Quand j'étais chez mon père, etc. (variante).

Au jardin de mon père, etc. (deux variantes).

Par un matin me suis levée, etc. (variante).

Quand Margotin va au moulin, etc. (variante).

Chanson du *capitaine Yves le Chanton*, composée sur Catherine Letroadec, etc.

Toutes ces chansons ont été recueillies par M. Marre, inspecteur primaire de l'arrondissement de Saint-Brieuc, à qui le comité doit déjà de nombreuses et intéressantes communications de poésies populaires recueillies dans le département des Côtes-du-Nord.

Envoi de M. le recteur du Finistère.

Poésies recueillies par M. Palud, inspecteur primaire de Châteaulin, et mises en réserve :

Deux Noëls.
Noël de *L'humble Bergère et de la Mondaine* (variante).

Nous étions trois filles, etc. (variante).

Chants de la *Création du monde.*
La Bague perdue (variante).

Poésies bas-bretonnes recueillies par M. Bléas, inspecteur de l'instruction primaire à Brest, et mises en réserve.

Ma vieille est ma bonne amie, etc.

Miracle des trois gouttes de sang.
Noël (conservé pour la musique).
Noël pour demander des étrennes.
Chanson du Tailleur.
La Bague perdue.
Chansons en français.
La Faneuse et les Chevaliers.

Quand j'étais chez mon père, etc.

Complainte de Sainte-Catherine.
La Brune, chanson de matelots.

Digitized by Google

M. Bléas a aussi envoyé la *Chanson du Chien*, qu'il a copiée sur un manuscrit de la bibliothèque de Brest portant la date de 1803. Cette chanson en 70 couplets, composée vers 1780 par M. le Laë, avocat à Rennes, mort en 1791, forme une satire ou poëme héroï-comique un peu dans le genre du Lutrin ou du Goupillon portugais. Elle a pour sujet un procès ridicule intenté par le curé de Lannilis à un paysan dont le chien avait battu le sien et l'avait fait tomber dans une ornière, où il avait été écrasé par les roues de la charrette du paysan.

Le poëme de le Laë renferme beaucoup de plaisanteries dans le langage du palais, et il ressemble en cela aux poésies de Coquillart. Il porte aussi l'empreinte philosophique de l'époque et l'on y trouve, par exemple, des allusions à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, et à son mandement contre Jean-Jacques Rousseau.

Dépôt aux archives et remercîments.

La séance est levée à quatre heures et demie.

LVI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 22 janvier 1855.

Présidence de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Monmerqué.

Sont présents : MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, Rabanis, de Rozière, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le marquis de Pastoret et M. J. Desnoyers sont empêchés, par des indispositions, d'assister à la séance.

M. le général baron Pelet écrit qu'une convocation du sénat le met également dans l'impossibilité de se réunir à ses collègues du comité.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1854 est lu et adopté.

M. Huillard-Bréholles indique une pièce inédite, qui se trouve à la bibliothèque de l'Institut (portefeuilles de Godefroid, affaire du sacre, n° 384), relative au passage à Vendôme de la sainte ampoule, qu'on apportait de l'abbaye de Marmoutiers à Chartres pour le sacre de Henri IV. Cette pièce serait intéressante à joindre aux procès-verbaux dont M. Monmerqué a proposé l'impression dans la dernière séance.

M. Huillard-Bréholles donne également l'indication de lettres patentes de Henri II, datées du 20 mai 1549[1], portant établissement d'une taxe des pauvres, qu'il serait utile de comparer avec le document du même genre qui a été communiqué par M. Doublet de Boisthibault.

M. Amédée Thierry adresse un rapport écrit sur l'introduction que M. F. Michel a rédigée pour l'*Histoire de la guerre de Navarre* dont il est l'éditeur. L'avis de M. le rapporteur est complétement favorable à l'impression de cette introduction, dont le manuscrit sera en conséquence envoyé à l'Imprimerie impériale.

M. Bouchitté annonce qu'il termine la préparation du manuscrit concernant la conférence de Loudun, dont la publication lui a été confiée. Le texte est copié, mis en ordre, collationné et l'introduction composée. Il ne reste plus à faire que quelques notes. M. Bouchitté déposera son manuscrit vers la fin d'avril ou le commencement de mai; il pourra produire un volume de 450 à 500 pages.

M. le ministre de la guerre, en réponse aux questions qui lui avaient été adressées, fait connaître qu'il n'a pas de fonds disponibles pour publier la correspondance de Louvois et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que cette publication soit faite aux frais du ministère de l'instruction publique. Cependant, comme la responsabilité morale du ministre de la guerre se trouverait engagée par une semblable publication, celle-ci devrait nécessairement être exécutée d'après les principes et la méthode suivis depuis 1835 pour les *Mémoires militaires*. Le choix des pièces et le travail de copie ne pourraient être faits qu'au dépôt de la guerre, sans déplacement des volumes, sous la surveillance d'une personne

[1] *Archives législatives de Reims, statuts.* T. III p. 87 et suiv.

Digitized by Google

nommée par le ministre la guerre, et aux frais du ministère de l'instruction publique.

M. le ministre ajoute quelques observations sur l'étendue de cette correspondance, qui occupe environ mille volumes; sa publication serait donc une grande entreprise; mais M. le ministre pense que le principal est fait. Lorsqu'on s'est occupé de rédiger une série de mémoires extraits de la correspondance de la cour et des généraux, on y a indiqué les pièces les plus importantes de la correspondance de Louvois, et celles qui se rapportent à la succession d'Espagne ont été données comme pièces justificatives dans les volumes publiés jusqu'à ce jour.

M. de Wailly reproduit quelques-unes des objections qu'il avait précédemment présentées contre ce projet de publication. D'autres membres parlent encore dans le même sens; mais la section croit inutile d'engager une discussion de fond sur l'utilité de la publication en elle-même. Le mode d'exécution indiqué par le ministre de la guerre et qu'il pose comme condition expresse de la communication, par le dépôt de la guerre, des matériaux de la correspondance de Louvois, s'éloigne trop des usages du comité pour que ce dernier puisse donner suite à la proposition de M. Boiteau d'Ambly.

M. le ministre des affaires étrangères répond à la demande qui lui avait été adressée, à l'effet d'obtenir pour M. Chéruel l'autorisation de compulser, au dépôt des archives de son ministère, les parties des correspondances de Catherine de Médicis et du cardinal Mazarin qui peuvent s'y trouver.

M. le ministre dit que ce dépôt possède seulement les copies d'une trentaine de lettres de Catherine de Médicis, prises sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et qu'en ce qui concerne la correspondance de Mazarin, la plupart des lettres de ce cardinal sont de pure civilité et simplement relatives à des affaires particulières. La collection forme vingt-sept volumes in-folio, dont quinze de lettres en français et douze de lettres en italien; mais il ne s'y trouve peut-être pas vingt minutes de la main du cardinal ou signées de lui. M. le ministre a pensé devoir donner ces explications, qui permettront de décider si la correspondance du cardinal Mazarin présente un intérêt suffisant pour en motiver l'impression.

La section fait observer que M. le ministre des affaires étran-

Digitized by Google

gères paraît s'être mépris sur le sens de la demande qui lui a été adressée. Il s'agit seulement d'autoriser M. Chéruel à faire en personne, aux archives du ministère, les recherches qui lui paraîtront opportunes dans l'intérêt des deux publications dont il est chargé par le ministère de l'instruction publique, avec faculté de prendre copie des pièces, quand il le jugera utile. M. le ministre de l'instruction publique est prié de vouloir réitérer sa demande à ce sujet [1].

M. Abel Desjardins adresse un nouveau rapport dans lequel il rend compte de la situation des travaux préparatoires qui s'exécutent pour le *Recueil des dépêches des ambassadeurs florentins*.

Renvoi, comme des précédents à M. Rabanis.

M. Merlet, invité à s'assurer s'il n'existerait pas aux archives d'Eure-et-Loir des documents sur l'origine de l'industrie métallurgique en France, fait connaître que ses recherches ont été sans résultat. On ne commence à rencontrer quelques détails intéressant sur l'industrie en elle-même, que dans des papiers de la maîtrise des eaux et forêts de Sénonches, de 1755 à 1773. Le correspondant n'a pas cru qu'il y eût utilité à adresser des copies de ces documents, en raison de leur date récente.

Remercîments.

M. Henry, en réponse aussi à une demande qui lui avait été faite, annonce son intention de publier, dans le *Bulletin de la société académique de Toulon*, les documents sur les événements de la Fronde à Toulon et la reddition de cette ville à l'armée de Charles-Quint. Il compte pareillement faire entrer dans le même recueil la traduction des règlements de police sur la boucherie et la poissonnerie, dont il a envoyé le texte et la traduction.

Remercîments.

M. de Baecker donne avis que les documents qu'il a communiqués sur le séjour à Paris d'ambassadeurs orientaux, en 1460, et sur les déprédations commises en 1470, sur les côtes de Normandie par le duc de Clarence, etc., viennent d'être récemment publiés en Belgique par M. Schayes, dans un recueil flamand intitulé : *Collatie Boek*.

M. de Baecker annonce, dans la même lettre, qu'il vient d'ap-

[1] L'autorisation de faire des recherches dans les archives du ministère des affaires étrangères a été donnée à M. Chéruel.


Digitized by Google

prendre l'existence, à Oxford, de nombreux documents sur Denys de Morbèque, chevalier flamand qui abandonna le drapeau de la France pour servir dans les rangs anglais, et qui, suivant quelques historiens, aurait fait le roi Jean prisonnier à la bataille de Poitiers.

Le même correspondant signale en outre plusieurs documents qui intéressent la littérature et l'histoire de la France, et qui se trouvent aux archives de la ville d'Audenarde :

1° Cronicques abrégées commenchant l'an mil IIII^c IIII^x et XII et continuant jusques en l'an mil V^c XXVIII includ, de plusieurs choses advenues ès pays de France, d'Angleterre, des Espaignes, des Allemaignes, des Italles et autres lieux, marchissans aulx contrées dessus dictes, tirées de prose en rime par Nicaise Ladam, roy d'armes de l'empereur, intitulé :

Grenade, en la manière qui s'ensieut......

2° Coppie des trèves entre l'empereur, assavoir ses Pays-Bas et le roy de France et celluy d'Angleterre en l'an mil V^c XXVIII;

3° Autre traité de paix avec la France, fait le 6 avril 1559;

4° Lettre de Marie, dame de Quesnoy, en date du 21 décembre 1418. Elle propose de racheter son fils, fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt, et ce moyennant la somme de cent écus;

5° Lettre du duc de Bourgogne, du 26 août 1421, relative à des garnisons de la Champagne qui se sont soulevées contre le roi de France;

6° Formule de serment à prêter par les baillis avant d'entrer en fonctions.

M. de Baecker serait en mesure de donner une copie de ces documents, si le comité le désirait.

La section ne peut se rendre compte de l'intérêt que peuvent offrir ces documents d'après le simple énoncé de leurs titres. Elle prie en conséquence M. de Baecker de lui fournir quelques indications qui la mettent à même d'apprécier leur importance. Le correspondant est invité à faire connaître si ces pièces sont inédites, et si elles révèlent quelques faits nouveaux ou mal connus. Dans le cas où l'absence d'ouvrages à consulter, tels que le recueil de Dumont (*Corps universel diplomatique du droit des gens*, etc.), ne lui permettrait pas de faire ces vérifications, il serait à propos qu'il envoyât, comme spécimens, des extraits de celles de ces pièces qui lui semblent le plus dignes de fixer l'attention.

Digitized by Google

M. l'abbé André indique au comité les documents suivants, qui font partie des nombreux manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, et qui lui ont semblé présenter quelque intérêt :

1° Copie authentique des Etats généraux du comté Venaissin, tenus au pont de Sorgues le 30 mai 1582 (28 feuillets in-4°), certifiée conforme à l'original le 10 juin 1590 par Devillario, secrétaire de la province;

2° Copie des États généraux de 1594 (50 feuillets in-4°), certifiée conforme par le même, le 29 octobre 1590;

3° Mémoire sur le consulat de Carpentras, duquel il résulte qu'en vertu de plusieurs bulles et depuis un temps immémorial, les gens de robe avaient le pas, pour les charges et les préséances, sur ceux d'épée;

4° Un mémoire en italien, écriture très-difficile, sur la règle et l'ordre de Sainte-Jeanne de Valois, avec des dessins représentant le costume. Le titre est ainsi conçu : *Questa religione era stata fundata e fatta dalla ill^ma madama Joâna, dachessa de Burges, ndta de sangue reale de Francia.*

M. l'abbé André sera remercié de cette communication.

Le même correspondant envoie la copie d'un mémoire que les habitants d'Avignon chargèrent un sieur Salvador d'aller présenter à Louis XV, pour se plaindre des exactions du maréchal de Belle-Isle, à la suite de l'évacuation de la Provence par l'armée austro-piémontaise, en 1747.

M. de Pastoret est prié d'examiner ce mémoire.

M. Guillaume Depping adresse la relation inédite d'une ambassade russe à Paris, en 1668, rédigée par le sieur de Saint-Laurent, nommé par le roi pour aller recevoir à la frontière l'envoyé du czar. Cette ambassade offre une certaine importance, parce que son but, que Saint-Laurent n'indique pas, mais qui est révélé par un recueil russe intitulé : *Drevnaïa Rossiis kaia Visoliophica*, était l'établissement de relations de commerce qui furent les premières que la Moscovie forma avec la France.

M. Depping devant faire entrer, dans le quatrième volume de la *Correspondance administrative de Louis XIV*, la relation d'une première ambassade du même czar, qui eut lieu en 1654, demande si le comité juge à propos qu'il y joigne celle de 1668.

Renvoi à M. Ravenel commissaire chargé de la surveillance de la *Correspondance administrative*.

Digitized by Google

M. Depping, informé que l'archiviste d'Ille-et-Vilaine a envoyé il y a quelque temps un *fac-simile* d'une lettre du duc de Chaulnes, datée du 2 janvier 1674, désirerait que le comité voulût bien faire demander à M. Quesnet s'il ne connaîtrait pas des lettres relatives aux États de Bretagne adressées *à* ou *par* ce duc, antérieurement à 1695, époque où la Bretagne cessa d'être administrée par le duc de Chaulnes. M. Depping père n'a pu découvrir aucune trace de la correspondance entre ce gouverneur et les ministres à compter du 3 septembre 1681. Les recherches de M. Quesnet permettraient peut-être de combler cette lacune.

Enfin M. Guillaume Depping, ayant vu dans le Bulletin l'invitation faite à M. Levot de transcrire une série de dépêches relatives aux mesures dont les officiers de marine protestants furent l'objet à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes [1], rappelle que le dernier volume de la *Correspondance administrative* renferme une section consacrée aux affaires des protestants; et comme les pièces qui la composent sont tirées des registres du secrétariat de la maison du roi, il serait à propos de s'assurer si les documents que M. Levot a trouvés à Brest ne feraient pas double emploi avec ceux que l'on possède à Paris.

Le comité prie M. le ministre de vouloir bien réclamer de M. Quesnet le renseignement demandé par M. G. Depping, et transmettre l'observation de ce dernier à M. Levot.

M. Souliac Boileau adresse plusieurs chartes qu'il a découvertes en continuant ses recherches dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Renvoi de ces quatre pièces, dont l'une est du XIVe siècle et les autres du XVIe, à l'examen de M. J. Desnoyers.

Au même rapporteur sont aussi renvoyées huit pièces des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, indiquant les prix des denrées, les salaires, des menus de repas, etc. Ces pièces ont été envoyées par M. Mathon fils, et étaient accompagnées de quatre *fac-simile* de chartes des XIIe et XIIIe siècles, entre autres celui de la charte de la comtesse Éléonore publiée dans le Bulletin (t. I, p. 492); ce *fac-simile* permettra de rectifier diverses erreurs qui existaient sur la copie d'après laquelle cette charte a été imprimée.

[1] Voir ci-dessus, p. 10.

Les quatre chartes dont il vient d'être parlé sont renvoyées à M. de Wailly avec prière d'en rendre compte.

A l'examen de M. Huillard-Bréholles sont remises les copies de vingt-cinq lettres de rois de France aux habitants de Châlons-sur-Marne, transmises par M. Aniel, secrétaire en chef de la mairie de Châlons.

Rapports.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur les résultats de la mission donnée à M. le docteur Sickel. Il y signale aussi les points sur lesquels lui paraît devoir se porter de préférence la suite des investigations, afin de se rendre aussi fructueuse que possible la prolongation de la mission dans les archives de la haute Italie.

La section entend avec un vif intérêt la lecture de ce compte rendu. L'impression dans le Bulletin, proposée par quelques membres, en est néanmoins différée jusqu'au moment où l'achèvement de la mission permettra d'apprécier dans leur ensemble les documents qui auront été recueillis par les soins de M. Sickel.

M. Rabanis a ensuite la parole pour rendre compte d'une nouvelle réclamation de l'éditeur des *Négociations dans le Levant.*

M. Charrière a fait connaître la composition du quatrième et dernier volume de cette publication, et adressé la série des sommaires destinés à en former la table. Ce volume se divise en deux parties et comprend quatre chapitres. La première partie est consacrée à la seconde moitié du règne de Henri III, de 1581 à 1589, et la suivante au règne de Henri IV, de 1589 à 1604. M. Charrière aurait pu terminer le volume à la paix de Vervins et à la mort de Philippe II, c'est-à-dire à l'année 1598; mais il a cru devoir pousser son travail jusqu'à l'époque où la signature du traité entre l'Angleterre et l'Espagne, et le rétablissement des relations de commerce entre ce dernier pays et la France, deviennent la confirmation définitive du traité de Vervins.

Mais M. Charrière ne s'est conformé qu'en partie à l'invitation qui lui avait été transmise de la part du comité. Il ne présente point le texte même du volume disposé pour l'impression, ainsi que cela lui avait été demandé. Il affirme même qu'il a vainement essayé de se soumettre à cette prescription; la nature exceptionnelle de son travail se refuse, dit-il, à ce que la totalité de la copie d'un volume puisse être ainsi préparée à l'avance. En con-

Digitized by Google

séquence, il regarde comme absolument indispensable d'être autorisé à continuer l'impression de ce quatrième volume dans les mêmes conditions d'exécution que les premiers, c'est-à-dire au moyen de la double composition en placard, sur deux formes différentes, du texte et des commentaires, de façon à pouvoir faire ensuite la répartition de ces deux textes, en subordonnant une partie à l'autre, suivant le besoin.

La section, après avoir entendu les explications de M. le commissaire rapporteur, et conformément à ses conclusions, n'admet pas la proposition de M. Charrière. Elle ne voit pas qu'il existe de motif pour dispenser cet éditeur d'observer les obligations imposées à toutes les personnes chargées de faire des publications sous la direction du comité. La section maintient en conséquence ses précédentes décisions[1], et en particulier celle qui a été prise par le comité tout entier dans la séance générale du 9 janvier 1854[2].

La section demande qu'il soit écrit à M. Charrière pour lui rappeler les termes de cette décision, et pour l'inviter à adresser la copie du quatrième volume des *Négociations*, etc., dans l'état où cette copie devra être envoyée à l'impression, après l'examen préalable du commissaire désigné par le comité pour surveiller la publication.

M. Bellaguet fait un rapport sur les procès-verbaux de cinq séances du grand conseil du roi Charles VIII, tenues au mois de décembre 1483, dont les copies ont été envoyées par M. Rossignol, correspondant. Les procès-verbaux publiés par M. Adh. Bernier commençant seulement au mois d'août 1484, ceux qui viennent d'être retrouvés dans les archives de Dijon comblent une petite partie de la lacune que déplorait M. Bernier. M. Bellaguet propose, en conséquence, l'impression dans le Bulletin des procès-verbaux retrouvés par M. Rossignol, en exprimant en même temps le regret que ces documents ne soient pas plus nombreux. Toutefois, le rapporteur fait remarquer qu'il existe de notables différences dans l'orthographe de certains noms, tels qu'ils sont écrits dans l'ouvrage de M. Bernier, et tels qu'on les rencontre dans les procès-verbaux conservés à Dijon. D'autres noms

[1] *Bulletin du Comité*, t. I, p. 101, 149 et 329.

[2] Voir ci-dessus p. 95-97.

Digitized by Google

de personnages présentent également des variantes, suivant les séances où on les trouve mentionnés dans les copies récemment adressées. Il serait utile, en conséquence, de renvoyer ces copies de procès-verbaux à M. Rossignol, avec prière d'en faire avec soin la collation sur les originaux.

Ces conclusions sont adoptées.

La section adopte également la proposition, faite par M. de Wailly, de déposer aux archives les statuts du chapitre Notre-Dame de Toulon, envoyés par M. l'abbé Magloire Giraud. Leur intérêt n'a pas un caractère assez général pour qu'il y ait lieu de les publier dans le Bulletin.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. J. Desnoyer sur diverses communications de M. Rabut, professeur d'histoire à Chambéry, et de MM. Deschamps de Pas et Henry, correspondants.

M. J. Desnoyers propose: 1° d'insérer dans le Bulletin les traités entre la France et la Savoie, avec les pièces accessoires adressées par M. Rabut; 2° de réserver, pour la collection de documents sur la statistique de la France au moyen âge, la charte envoyée par M. Deschamps de Pas, qui indique le tarif de la main-d'œuvre en Picardie, en 1350, et le texte des règlements de la commune de Toulon, concernant la boucherie et la poissonnerie, en 1402, transmis par M. Henry.

Ces conclusions sont adoptées par la section, qui proposera au comité l'insertion du rapport de M. J. Desnoyers dans le Bulletin.

La séance est levée à cinq heures.

LVII.

3° SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 29 janvier 1855.

Présidence de M. Mérimée.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Mérimée.

Digitized by Google

Sont présents : MM. comte de Bastard, Beulé, Depaulis, Lassus, Alb. Lenoir, Léon Renier, Vincent, de Gaumont, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le marquis de la Grange écrit que l'état de sa santé ne lui permet pas de se rendre à la réunion de la section.

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre est lu et adopté.

Correspondance.

M. Édouard de Barthélemy transmet le résultat des recherches qu'il a faites dans les archives municipales de Châlons-sur-Marne, dans le but d'y recueillir des renseignements pour l'histoire de l'artillerie. Il cite entre autres une conclusion du Conseil de ville de l'année 1472, faisant mention d'espèces de canons fondus à Châlons.

Remercîments et renvoi à M. le commandant Favé.

M. Mathon fils adresse le moulage d'une crosse en ivoire, qui a appartenu à un collectionneur de Beauvais. Cette crosse, dont on ne connaissait pas l'origine, a été vendue, il y a quelques années, à un marchand d'objets d'antiquités de Paris, et on ignore ce qu'elle est devenue.

La section est d'avis de publier dans le Bulletin un dessin de cette crosse, qui paraît être de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e].

Des remercîments seront adressés à M. Mathon fils.

M. Dumoutet envoie quatorze estampages en plâtre, de moules de pains d'autel appartenant à des églises ou chapelles des diocèses de Bourges et de Nevers; savoir: cinq dans le département du Cher, sept dans celui de l'Indre, et deux dans la Nièvre. Ces différents moules, qui offrent des types de tous les siècles, depuis le XII[e] jusqu'au XVIII[e], peuvent servir à l'étude des caractères distinctifs et symboliques des hosties durant cette période. Leur composition, du reste, ne présente de différences que dans la forme particulière à chaque époque. Les symboles sont toujours les mêmes : *Notre Seigneur triomphant*, représentation consacrée par le prêtre pendant le temps pascal, et *Notre Seigneur en croix*,

Digitized by Google

depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au samedi saint inclusivement. La même règle est observée à l'égard des petits pains; seulement les figures de J. C. sont remplacées le plus souvent par le monogramme ou l'agneau pascal.

La section remercie M. Dumoutet de l'envoi de cette intéressante collection d'empreintes, qui sera jointe aux autres moulages que possède déjà le comité.

M. Ramé adresse un rapport sur les vitraux de la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine), qui complète son précédent envoi de calques de deux verrières.

Les vitraux de Dol, les seuls monuments de la peinture sur verre du XIIIe siècle qui existent encore en Bretagne, ont le plus urgent besoin de réparations; celles-ci seraient peu onéreuses, du reste, car il ne s'agirait pas d'une restauration, mais seulement d'une simple mise en plomb. M. Ramé prie le comité d'exprimer un vœu à cet égard, et de vouloir bien l'appuyer auprès de M. le ministre d'État.

Plusieurs membres déclarent qu'en effet les vitraux de Dol présentent le plus grand intérêt, et proposent le renvoi du rapport de M. Ramé à M. le ministre d'État. Cette proposition est adoptée, et la section demandera au comité de l'accompagner de sa recommandation.

M. Marchand adresse un rapport sur la découverte qu'il vient de faire au lieu du Rochoir, à 4 kilomètres au nord-est de Briare, de ruines romaines considérables, qu'il croit être celles de la station de *Brivodunum* (*Brivoduram*), dont on assignait jusqu'ici l'emplacement à Briare même. Un plan des fouilles et un croquis de deux vases antiques sont joints à ce rapport.

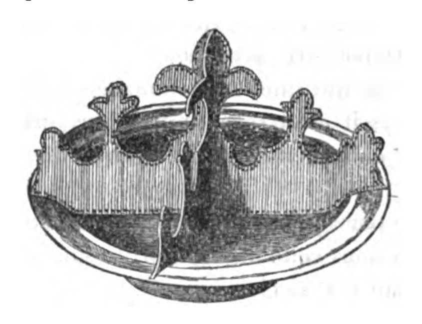
M. L. Renier est chargé de l'examen de cette communication.

M. Amé envoie les dessins de plusieurs carreaux émaillés. Les uns pavaient une des chambres de l'ancienne maison du Temple de Sacy, dépendance de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et datent vraisemblablement du milieu du XIIIe siècle. Les autres proviennent de l'église de Vincelles (Yonne), construite au XIVe siècle. M. Amé donne, dans sa lettre d'envoi, une courte description de cette église, qui se termine par une abside à quatre pans, de façon qu'il existe un angle rentrant à l'extrémité du grand axe.

Remercîments et dépôt des dessins aux archives.

Digitized by Google

M. Bazin envoie le dessin d'un bassin en étain, qui fait partie du mobilier de l'église de Villiers-Saint-Benoist (Yonne), et qui y est employé à recevoir les offrandes des fidèles. Ce bassin, de $0^m,16$ de diamètre, est divisé en trois compartiments par des cloisons verticales tréflées et fleurdelisées. M. Bazin pense qu'il a été copié par un artiste de second ordre sur un modèle mieux exécuté, car ses contours, s'ils étaient reproduits avec plus de netteté, offriraient un meuble très-gracieux. Il serait difficile, au reste, de lui assigner une date précise.



M. de Bastard fait remarquer que les quêteurs se servent encore de bassins à compartiments dans quelques églises de campagne du midi de la France.

La section est d'avis que le bassin signalé par M. Bazin offre assez d'intérêt pour qu'un dessin sur bois en soit joint au procès-verbal. La proposition sera soumise au comité.

M. l'abbé Robert envoie le dessin d'un encensoir appartenant à l'église de Saint-Martin d'Hardinghem, et qu'il suppose avoir pu servir aux anciens évêques de Térouanne, lorsque ceux-ci venaient à la maison de campagne qu'ils possédaient dans le village. Cet encensoir : « en cuivre jaune fondu ou coulé, appartient à l'ordre byzantin », dit M. l'abbé Robert. Malheureusement, l'insuffisance du dessin ne permet pas de vérifier l'exactitude de cette assertion.

Remercîments.

M. l'abbé Cochet adresse une note sur le tombeau du prince Robert, fils de Richard Ier, duc de Normandie (942-996), trouvé dans l'abbaye de Fécamp, en 1710. Il y joint un *fac-simile* de l'inscription que portait le cercueil, et que les religieux firent graver sur cuivre à l'époque de la découverte. Cette inscription est devenue si rare (le correspondant n'en connaît qu'un seul

Digitized by Google

exemplaire), qu'elle peut, en quelque sorte, être considérée comme inédite.

La section pense en effet que cette inscription mérite d'être publiée, et elle proposera au comité d'en donner un dessin dans le Bulletin, en l'accompagnant de la note explicative de M. l'abbé Cochet.

M. Mathon fils envoie l'empreinte d'une inscription qui était jadis placée contre le mur de l'église de Saint-Étienne de Beauvais, et qui a disparu il y a quatre ans. M. l'abbé Cochet avait déjà envoyé une copie de cette inscription funéraire, qui porte la date de 1513. Dépôt aux archives.

M. l'abbé André transmet un estampage de la cloche de Saumane (Vaucluse); il croit reconnaître dans cette inscription la date de 900, et en conclut que la cloche elle-même remonte à cette époque.

La section ne partage pas cette manière de voir. Les lettres onciales employées dans cette inscription ne sont bien certainement pas antérieures au XIIIe siècle.

Dépôt aux archives, ainsi que des trois inscriptions suivantes, en vers français, fournies par M. Pernot :

1° Inscription de la porte du vieux pont de Compiègne, où Jeanne-d'Arc fut prise;

2° Inscription placée sur la croix élevée à la place où périt Charles le Téméraire, près de Nancy;

3° Inscription, dans la chapelle de Bon-Secours, à Nancy, relative au même personnage.

M. de Baecker fait connaître qu'une peinture murale du XIVe siècle vient d'être mise à découvert à l'hospice Ganthois, à Lille.

M. de la Fons de Mélicocq communique une notice sur les prix alloués par la ville de Lille aux tailleurs et espincheurs de pierre, pour les divers matériaux de construction employés pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.

Renvoi à M. Laborde.

M. Ed. Fleury envoie la copie d'une tête de facture de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, qui représente la ville de Laon, et fait hommage d'une *Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*; un volume in-4° orné de 200 dessins. (Extrait du *Bulletin de la société académique de l'Aisne.*)

Digitized by Google

M. Lassus est prié de faire un rapport sur cette double communication.

M. l'abbé Poquet offre au comité un exemplaire des *Gloires archéologiques de l'Aisne*, espèce de monographie historique et monumentale de la petite ville de la Fère-en-Tardenois, in-4°, ainsi qu'une *Notice sur le château de Vic, suivie d'un poëme de sainte Léochadie*, par le prieur Gauthier de Coinsi.

Remercîment.

M. de Bastard lit un rapport sur divers dessins envoyés au comité par M. Pernot, les uns à titre de dons, les autres en communication seulement. La première catégorie comprend : 1° le *facsimile* du parement d'une chape, trouvée en 1792 ou 1793, dans le tombeau de Henri de Lorraine, évêque de Metz, à la fin du xve siècle, et qui avait sa sépulture dans la chapelle du château de Joinville;

2° Plusieurs vues de la crypte de la cathédrale de Verdun, découverte en 1847, et des copies colorées des peintures qui décoraient cette chapelle.

Les dessins adressés en communication seulement se composent de vues de l'abbaye de Fontgombaud et de l'église de Méobecq, dans le département de l'Indre.

M. Mérimée donne à cette occasion quelques renseignements sur les travaux de restauration que le Gouvernement a fait exécuter à l'abbaye de Fontgombaud, occupée aujourd'hui par des trappistes qui y ont établi un pénitentiaire pour de jeunes détenus.

Les conclusions du rapport de M. de Bastard sont adoptées par la section, qui proposera au comité l'impression du rapport luimême dans le Bulletin.

M. de Guilhermy lit le rapport suivant :

« M. Hérard, architecte à Paris, qui a déjà fait parvenir à la section plusieurs intéressantes communications, a récemment adressé deux notes dont l'examen m'a été renvoyé, l'une sur de nouvelles fouilles faites à l'ancienne abbaye de Notre-Dame-du-Val, l'autre sur divers fragments de tombes et d'inscriptions recueillis dans les ruines de l'église Saint-Benoît, que nous avons vu démolir, il y a quelques mois à peine.

« Les fouilles exécutées au Val ont permis de reconnaître le plan complet de l'église, et les débris d'architecture qui ont été retrouvés en fixent la date au commencement du xiiie siècle. Les

Digitized by Google

statues mutilées se sont rencontrées en assez grand nombre. On a mis en lieu de sûreté les débris les plus importants, notamment des portions considérables de la statue de Robert d'Aulnay, chambellan du roi, mort en 1414, et de celle de Jacques de Villers, prévôt de Paris, mort en 1471, tous deux enterrés dans l'église abbatiale. La tombe, gravée en creux, de dom Jacques Pinguet, moine et sacristain de l'abbaye, mort en 1590, était bien conservée. M. Hérard a pu relever le plan de l'ancien pressoir, construit au XIIIe siècle, aujourd'hui converti en moulin. Grâce à la générosité de M. Récappé, propriétaire actuel du Val, et membre du conseil général de Seine-et-Oise, le bâtiment principal, qui comprend le réfectoire, la salle capitulaire et le dortoir, a été restauré avec le plus grand soin, d'après les indications de M. Hérard. M. Récappé n'a voulu confier la réparation des colonnes et de leurs chapiteaux, qu'à des ouvriers qui avaient fait leurs preuves à Paris, dans les chantiers de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont visité le Val, savent quel intérêt s'attache à cette construction des premières années du XIIIe siècle. M. Récappé a rendu un véritable service à l'archéologie, en assurant la conservation d'un monument aussi rare. Nous vous proposons, Messieurs, d'exprimer le vœu que M. le ministre lui en témoigne toute sa satisfaction. Ce sera un encouragement pour tous ceux qui seraient disposés à suivre les mêmes errements.

« M. Hérard a suivi presque jour par jour la démolition de Saint-Benoît. Parmi les inscriptions qu'il a vu retirer des ruines et dont il envoie des copies à la section, deux seulement, celle du diacre Roger, mort en 1410, et celle du prêtre Benoît Chefdor, étaient entières; on les a portées au musée de Cluny. A ces détails, M. Hérard en ajoute quelques autres sur les monuments qui ont été recueillis par M. Tessier, entrepreneur, à l'époque où l'église Saint-Benoît fut transformée en théâtre. Ce sont des clefs de voûtes sculptées, des gargouilles, un encadrement d'épitaphe accompagné de l'équerre et du compas, deux pierres tombales, l'épitaphe du célèbre jurisconsulte René Chopin. Il est regrettable qu'on n'ait pas acquis de M. Tessier le meneau central de la porte de Saint-Benoît, lorsqu'on a réédifié cette partie de l'église à l'hôtel de Cluny. L'épitaphe de René Chopin vient d'être rachetée par un descendant de ce savant homme, M. Chopin d'Arnouville, qui compte la faire placer dans une sépulture de famille.

Digitized by Google

« M. Hérard termine sa note par quelques renseignements sur des pierres tombales trouvées dans l'enclos de Saint-Jean-de-Latran. Deux des fragments les plus curieux, celui d'un personnage gravé en manteau de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et une partie de l'épitaphe de Guillaume de Vaugrigneuse, chevalier mort au XIIIe siècle, sont au musée de Cluny. Les autres ont été dispersés, malgré les recommandations expresses de l'administration, et M. Hérard en est allé chercher quelques morceaux jusque dans les maisons du quartier de la Chaussée-d'Antin. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la section et seront soumises à la sanction du comité.

M. Alb. Lenoir donne lecture de la note suivante sur les pierres tumulaires de Gercy ou Jarcy :

« A cinq lieues et demie de Paris, dans la vallée d'Hyères, entre Brie-comte-Robert et Brunoi, on voit les ruines d'une abbaye fondée au XIIIe siècle par la comtesse de Toulouse, Jeanne, femme d'Alphonse, frère de saint Louis. Située au lieu nommé Gercy, cette abbaye de femmes se développa promptement. Son église, dont une tour, quelques murs, des chapiteaux et autres détails existent encore, était décorée de nombreuses sépultures : on y remarquait celle de la fondatrice, surmontée de sa statue, puis celles de Saint-Gelais de Lusignan, et de M. de Péréfixe, archevêque de Paris; le sol de l'édifice en présentait beaucoup d'autres qui furent aussi détruites ou déplacées à la révolution de 1789.

« Un moulin situé sur la rivière d'Hyères, à peu de distance des ruines de l'église, présente aujourd'hui seize de ces pierres tumulaires généralement complètes et bien conservées. Nous produisons les dessins de cinq d'entre elles choisies dans les divers styles qui composent la série. Les plus anciennes sont du XIVe siècle, deux représentent des femmes figurées dans de l'architecture du temps, l'une se nommait Jehanne Morel de Brie, l'autre, la femme Henri, était attachée au service de la reine Marie.

« Un chevalier nommé Hubert de Cernigny ou Cerpigny, mort en 1313, est représenté sur une autre pierre; son armure offre comme singularité deux ailes placées aux épaules; aux XVIe et XVIIe siècles, la cavalerie polonaise portait ainsi des ailes.

« Une belle pierre du XVIe siècle présente un abbé encadré par une riche décoration de la Renaissance : son nom ne se lit pas entièrement; il était conseiller du roi. Enfin nous produisons le

Digitized by Google

dessin de la tombe commune aux dames de Lusignan de Saint-Gelais, deux sœurs qui se succédèrent au XVIIe siècle dans l'administration de l'abbaye; cette belle tombe, d'une conservation parfaite, est incrustée de marbre noir et blanc.

« La suite curieuse des tombes de Gercy a pu, grâce à des circonstances particulières, se conserver jusqu'à ce jour, mais d'un moment à l'autre elle pourrait-être détruite. Le propriétaire actuel, M. Bosquillon de Jarcy, désirerait les voir recueillir par l'administration pour les conserver. »

La section remercie M. Alb. Lenoir de cette communication et l'engage à signaler les dalles de Gercy à M. du Sommerard, qui pourrait aviser aux moyens d'en faire l'acquisition pour le musée de Cluny; M. Mérimée promet, de son côté, de s'occuper de cette affaire.

M. Alb. Lenoir remet un manuscrit qu'il a recueilli à Gercy. Bien qu'incomplet, ce manuscrit fournit sur les objets d'art que renfermait le trésor de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris, des détails intéressants et que l'on ne rencontre pas dans Millin (*Antiquités nationales*). Conformément à la proposition de M. Lenoir, communication de ce manuscrit sera donnée à M. de Laborde.

M. Alb. Lenoir entretient ensuite la section de la collection de dessins de Gaignières, au nombre de trente-deux, qui appartiennent à la bibliothèque Mazarine et qui ont été communiqués par M. Taranne. On y voit figurer, entre autres, tous les tombeaux des premiers présidents du parlement de Paris, depuis le XIVe siècle jusqu'à Gaignières. Le tombeau du cardinal Duprat, qui se voyait autrefois dans la cathédrale de Sens, s'y trouve aussi représenté.

Enfin, M. Alb. Lenoir donne l'analyse d'un *Compendium historiæ abbatiæ Sancti Matthæi,* malheureusement incomplet, dont une copie a été adressée par M. Levot.

Le monastère de Saint-Matthieu était placé dans un site admirable, à l'extrémité du cap Penarbet, à une demi-lieue du port du Conquet (Finistère), et à quatre lieues de Brest. On voyait dans son voisinage les ruines d'une ville détruite par les Anglais.

Le fondateur de l'abbaye est inconnu. On sait seulement que sous Childebert, en 525, des marchands de Léon apportèrent la tête de saint Matthieu, et que, leur navire battu par les vents

Digitized by Google

s'étant arrêté au roc de Penarbet, ils déposèrent la tête du saint sur une pierre. A cette place, on éleva dans la suite une église, et plus tard un monastère y fut construit.

Saint Tanguide amena dans cette abbaye huit moines de son monastère de Saint-Herber, et, sous Charlemagne et ses fils, l'abbaye de Saint-Matthieu était la mieux dirigée de toute la Bretagne.

L'église, dédiée par saint Paul, premier évêque de Léon, était très-vaste. Elle mesurait 170 pieds en longueur et 30 en largeur. Parmi les reliques qu'elle possédait, l'auteur du *Compendium* cite une croix de filigrane, attribuée à saint-Éloi et qui renfermait un fragment du bois de la vraie croix; une autre croix en vermeil qui en contenait aussi une parcelle; un vase d'argent doré dans lequel on conservait nue portion considérable de la tête de saint Matthieu et un bras d'argent dans lequel était un doigt du même saint patron; deux vases d'argent de forme sphérique contenant des reliques de saint Étienne et de saint Laurent; des figures en argent de sainte Madeleine et de sainte Claire, de saint André, de saint Robert, abbé de Citeaux et de Molesme, etc., servant de reliquaires.

On remarquait encore dans le trésor de l'abbaye un vase ciselé d'un pied et demi de long sur dix pouces de large, qui contenait de nombreuses reliques; un anneau d'argent dans lequel était enchâssée une agate, et que l'on supposait avoir appartenu à saint Matthieu, une croix pectorale des abbés, en argent, dite *agnus*, où se trouvaient encore des reliques, et dont l'application était vivement recherchée par les femmes nobles en couches. Cette faveur, au reste, ne s'obtenait que difficilement. Il fallait que des prêtres connus vinssent chercher eux-mêmes cette précieuse croix, qui ne leur était confiée que sur reconnaissance écrite.

Au nombre des tombes remarquables que l'on voyait dans l'église figure celle de l'abbé de Klech, placée près du grand autel, du côté de l'épître : elle était ornée d'une plaque de bronze où était représenté le personnage. Du côté opposé de l'autel, se trouvait une autre sépulture surmontée de la statue d'un abbé, mais ne portant aucune inscription. Les chapelles renfermaient aussi de nombreuses sépultures de personnages nobles et de moines. Quelques-unes en saillie sur le sol, les autres indiquées seulement

Digitized by Google

par les dalles funéraires qui interrompaient le pavage de l'église.

Enfin, il existait encore dans le cimetière de la paroisse près du monastère, un tombeau que l'on considérait comme celui de saint Tanguide et qui, pour cette raison, attirait un nombreux concours de pèlerins.

M. Alb. Lenoir pense que cette analyse est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de publier dans le Bulletin le document envoyé par M. Levot. D'ailleurs, il serait impossible de donner le dessin qui accompagne le *Compendium*. La réduction qu'il y aurait à lui faire subir en ôterait toute la valeur.

On remerciera M. Levot de cette intéressante communication.

M. Vincent sollicite l'appui du comité pour obtenir de M. le ministre la publication de l'antiphonaire de Montpellier, comprenant le texte, la notation littérale, un tableau de correspondance entre cette notation et la notation neumatique, une traduction en notes carrées, une introduction et un commentaire, le tout comprenant 75 feuilles in-4°. Les frais d'impression et les honoraires de l'archéologue qui serait chargé de la publication sont évalués à 13,000 francs.

Quant à la notation neumatique, malgré son importance, comme elle devrait être faite en *fac-simile*, on attendrait de nouveaux perfectionnements dans les procédés héliographiques pour les employer à cette partie de la publication.

M. Vincent insiste sur l'utilité de cette publication, surtout dans les circonstances présentes, où l'on s'occupe tout particulièrement de la restitution du chant grégorien.

Ce projet de publication est renvoyé à une commission composée de MM. Vincent, de Guilhermy et Alb. Lenoir.

M. Vincent fait hommage des trois brochures suivantes :

De la musique des anciens Grecs, discours prononcé au congrès scientifique de France, etc., à Arras;

Quelques mots sur la musique et la poésie ancienne à propos de l'ouvrage de M. B. Jullien, intitulé : De quelques points des sciences dans l'antiquité (extrait du *Correspondant*) ;

Emploi des quarts de ton dans le chant grégorien constaté sur l'antiphonaire de Montpellier (extrait de la *Revue archéologique*).

M. le président adresse à M. Vincent les remercîments de la section.

M. Alb. Lenoir fait part à la section des divers motifs qui font

Digitized by Google

hésiter M. Henszlmann à communiquer son secret à une nouvelle commission.

La section ne saurait entrer dans ces considérations, et apporter de modifications dans la composition de la commission nommée par elle. Quant au résultat, il est certain que, dans l'hypothèse d'un rapport qui constaterait la réalité de la découverte annoncée par M. Henszlmann, le comité s'entremettrait près de M. le ministre pour réclamer les moyens de publier le procédé.

M. L. Renier présente un aperçu des résultats qu'a produits la mission qui lui avait été donnée dans le but de recueillir des matériaux pour le recueil des inscriptions de la Gaule. Il se loue beaucoup du concours que lui a prêté M. Halmer en mettant à sa disposition les nombreux estampages et copies d'inscriptions recueillis par lui dans les départements de l'Isère, de l'Ardèche et de la Drôme. Mais comme M. Halmer éprouve souvent des difficultés de la part des autorités municipales, M. Renier prie le comité de demander pour lui à M. le ministre une recommandation qui puisse lever ces obstacles.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

LVIII.

Séance générale du 5 février 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents: M. Guigniaut, président de la section de philologie;

MM. Jourdain, Magnin, P. Paris; — Bellaguet, Huillard-Bréholles, Monmerqué; — Beulé, Depaulis, baron de Guilhermy,



Lassus, Alb. Lenoir, Mérimée, L. Renier, Romieu, Vincent; — de Caumont, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le marquis de la Grange s'excuse, pour des motifs de santé, de ne pouvoir assister à la séance.

M. J. Desnoyers témoigne également ses regrets de ne pouvoir se rendre à la convocation qui lui a été adressée.

Le procès-verbal de la séance générale du 8 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions et annonce que le tome IX des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne* est terminé.

Il fait connaître ensuite les ouvrages dont il a été fait hommage au comité depuis la dernière séance et offre, en son propre nom, un volume ayant pour titre :

Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre, texte par MM. de la Tramblais et de la Villegille, dessins de M. Is. Meyer.

Des remercîments sont adressés à M. de la Villegille pour cet hommage.

L'ordre du jour appelle les rapports sur les travaux des sections.

M. Guigniaut expose que la section de philologie s'est bornée à continuer l'examen des envois faits en vue du recueil des poésies populaires.

Le secrétaire présente successivement le résumé des travaux des deux autres sections.

La section d'histoire propose l'envoi à l'imprimerie de l'introduction et des notes de l'*Histoire de la guerre de Navarre*, le travail de M. Fr. Michel ayant obtenu l'approbation du commissaire chargé de la surveillance de la publication.

La section propose de ne pas donner suite au projet de publication de la *Correspondance de Louvois*, présenté par M. Boiteau d'Ambly, les conditions mises par le ministère de la guerre à la communication des matériaux de cette correspondance étant trop en dehors du mode de publication adopté par le comité, et qui seul peut rendre sa surveillance efficace.

Ces conclusions sont adoptées.

Digitized by Google

La section est d'avis de maintenir, à l'égard de M. Charrière, les décisions antérieures et, en particulier, celle du 9 janvier 1854, qui prescrit la remise de la totalité du manuscrit du quatrième volume des *Négociations de la France dans le Levant*, avant que l'impression de ce volume puisse être reprise.

Le comité maintient la rigoureuse observation de la communication préalable de la totalité de la copie du quatrième et dernier volume des *Négociations dans le Levant*.

Le comité adhère ensuite à la proposition d'insérer dans le Bulletin :

1° Les procès-verbaux du grand conseil du roi Charles VIII, envoyés par M. Rossignol, qui comblent une partie de la lacune que présente le recueil publié par M. Adh. Bernier ;

2° Les traités d'alliance de la maison de Savoie avec la France, au milieu du xve siècle, dont les copies ont été transmises au comité par M. Rabut.

Sur l'invitation de M. le président, M. Huillard-Bréholles donne lecture du rapport qu'il avait fait à la section d'histoire, sur les résultats de la mission de M. Sickel. Des remercîments sont adressés à M. Huillard-Bréholles pour cet intéressant et savant travail.

M. Charles Fortoul annonce que M. le ministre, après avoir pris connaissance de ce rapport, a prolongé de trois mois la mission donnée à M. Sickel.

La section d'archéologie propose l'insertion dans le Bulletin :

1° Du dessin d'une crosse dont un moulage a été communiqué par M. Mathon fils;

2° D'un dessin sur bois reproduisant un bassin de quête divisé en trois compartiments, que M. Bazin signale comme étant encore en usage dans une église du département de l'Yonne;

3° D'une note de M. l'abbé Cochet sur le tombeau du prince Robert, fils de Richard Ier, roi d'Angleterre, accompagnée du *fac-simile* de l'inscription que portait le cercueil ;

4° Du rapport de M. Auguste de Bastard sur diverses communications de dessins faites par M. Pernot.

Le comité, se joignant à la section d'archéologie, prie M. le ministre de vouloir bien adresser à M. Récappé un témoignage de satisfaction pour le soin qu'il apporte à assurer la conservation des restes de l'ancienne abbaye du Val.

Le comité s'associe de même aux autres conclusion du rapport

Digitized by Google

de M. de Guilhermy et à celles du rapport de M. Alb. Lenoir sur les pierres tumulaires de l'abbaye de Gercy.

Le comité adhère aussi à la proposition faite par M. L. Renier, et adoptée par la section d'archéologie, d'exprimer un vœu pour que M. le ministre veuille bien donner à M. Halmer une lettre de recommandation qui l'accrédite près des autorités des localités où il voudra relever des inscriptions.

Le renvoi à M. le ministre d'État du rapport de M. Ramé, sur les vitraux de Dol (Ille-et-Vilaine), est également ratifié.

Le comité approuve la nomination des commissaires désignés pour examiner le projet de publication de l'*Antiphonaire* de Montpellier, présenté par M. Vincent.

M. Vincent demande que le comité exprime un vœu pour que la copie de cet antiphonaire, déposée à la Bibliothèque impériale, soit mise une seconde fois à la disposition du comité.

Le comité pense qu'il convient d'ajourner le parti à prendre à cet égard, et d'attendre le rapport de la commission à laquelle a été renvoyé l'examen du projet de publication.

M. Alb. Lenoir annonce que M. Henszlmann a mis de côté ses hésitations, et que les commissaires désignés par le comité pour recevoir communication de sa découverte doivent se réunir prochainement.

M. de la Villegille donne lecture du rapport qu'il a rédigé, comme secrétaire, sur les travaux du comité, depuis le mois de novembre 1853 jusqu'au 1er janvier 1855.

La séance est levée à quatre heures.

LIX.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 12 février 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.



Sont présents : MM. Magnin ; — Taranne, secrétaire honoraire; Servaux, sous-chef de bureau des travaux historiques, etc. ; De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu et adopté.

Correspondance.

M. Mary-Lafon proteste contre la décision prise à son égard par la section de philologie.

La section ne peut que persister dans le parti auquel elle s'est arrêtée sur l'avis de la commission chargée de faire un rapport définitif au sujet de la publication dont M. Mary-Lafon avait été chargé par l'ancien comité.

M. Amiel adresse onze chansons qu'il a recueillies, tant à la bibliothèque du Louvre que dans la collection imprimée du duc de la Vallière, à l'Arsenal.

Renvoi de ce rapport, comme il a été fait pour les précédents, à l'examen de M. P. Paris.

M. l'abbé Robert, curé du Transloy, demande si le comité a connaissance d'un petit poëme en vers burlesques qu'il possède dans sa bibliothèque, et qui a pour titre : *Le faut mourir et les excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité,* par M. Jacques Jacques, chanoine créé de l'église métropolitaine d'Embrun, imprimé à Rouen, chez Jacques Besongne, dans la court du Palais, 1661 (255 pages), in-12.

Le secrétaire s'est assuré que ce livre n'est pas rare. La première édition est de Lyon, et porte la date de 1657. L'ouvrage a depuis été réimprimé plusieurs fois.

Cette indication sera transmise au correspondant.

Le maire de Saint-Martin-de-Morlaix (Finistère) et le curé de la même commune « signalent à l'attention du comité le travail manuscrit d'un instituteur breton, non-seulement à cause des anciens chants bretons qu'il renferme, mais encore sous le rapport de la science, et particulièrement du tableau intéressant de la descendance et de la filiation des langues, etc. » Aucun envoi n'accompagnant la lettre, il n'y a point de suite à donner à cette communication.

La section prend connaissance d'une lettre de M. Labourt qui était jointe à deux ouvrages dont il faisait hommage au co-

Digitized by Google

mité[1], l'un ayant pour titre : *Lettres archéologiques sur le château de Lucheux;* et l'autre intitulé : *Recherches sur l'origine des maladreries et léproseries.* La lettre du correspondant contient une analyse du second de ces ouvrages.

La société d'archéologie lorraine fait hommage d'un volume de *Poésies populaires de la Lorraine*, qu'elle vient de publier. L'idée de ce travail lui a été suggérée par le décret du 13 septembre 1852.

La section félicite la société d'archéologie lorraine d'être entrée dans cette voie, et elle fait des vœux pour que d'autres sociétés des départements suivent le louable exemple qui leur est donné.

Rapports sur des envois de poésies populaires.

M. Magnin continue le rapport qu'il avait commencé à la précédente séance sur les poésies populaires provenant des Côtes-du-Nord.

M. Lamache, recteur de l'académie de ce département, a accompagné les envois des inspecteurs primaires de son ressort de notes historiques et d'éclaircissements qui offrent une véritable utilité.

Conformément à la proposition de M. Magnin, les pièces suivantes sont mises en réserve pour entrer dans le recueil des chants populaires. La plupart ne sont, au reste, que des variantes de pièces comprises dans des envois venus de sources différentes.

Jeannette le Roux, chant en breton, du XVI[e] siècle.

Kernolquet, autre chant en breton, du XVII[e] siècle.

M. de Barthélemy, qui a communiqué ces deux chants à M. Lamache, les avait, de son côté, adressés directement et ils avaient déjà été mis en réserve. Ces deux pièces paraissent être les plus importantes de celles qui sont venues du département des Côtes-du-Nord.

Chants recueillis par l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Loudéac, M. Rousselet, et mis en réserve ;

Ronde de l'âne :

Quand la belle au moulin s'en va, etc.

Quand j'étais chez mon père, etc.

Le petit couturier, etc.

[1] Voir ci-dessus, p. 103.



A Saint-Brieuc est arrivé, etc.

C'est un gars de Guérande, etc.

Ce sont trois marchands de Terre-Neuve, etc. (complainte).

La fille de Saint-Martin-des-Prés.
Le p'tit pastouriau.
Le joli jonc.
Sur le grand prince d'Orange (variante de la chanson du duc de Guise).
Diverses chansons du mois de mai.
Madame Duclos-Lourmeau (variante assez différente de la chanson de *Renaud*).
Chansons de noces.
Les Tessiers (tisserands).
Comment il faut aimer.
Avec mes sabots.

Charmante beauté, etc.

La fille au roi d'Espagne, etc.

Dessus les ponts de Nantes, etc.

Envoi de M. Hamon, inspecteur primaire de l'arrondissement de Dinan : chansons mises en réserve;
Martin perdit son âne (variante).
L'espiègle, variante de :

Quand j'étais chez mon père, etc.

En terminant ce compte rendu des envois de M. le recteur de l'académie des Côtes-du-Nord, M. Magnin se félicite d'avoir à ajouter que le plus grand nombre des morceaux dont il se compose sont accompagnés de la musique notée. Les airs des chants populaires formant une partie essentielle de ce genre de poésie, le comité ne saurait trop recommander à ses correspondants de faire tous leurs efforts pour se les procurer.

M. Guigniaut rend compte de divers autres envois de recteurs qu'il a examinés.

Il n'a rien trouvé à mettre en réserve dans l'envoi de M. le recteur de l'Ardèche.

Sur la proposition de M. le rapporteur, les morceaux suivants sont mis en réserve dans l'envoi de M. le recteur de la Charente :

Digitized by Google

la plupart sont des variantes de chants faisant partie d'autres envois :

Complainte de Renaud.
Le pinçon et la cendrille.
Le page :

D'où viens-tu petit Jean, etc.

Marion :

Où étais-tu hier soir allée, etc.

Sire Raymond :

Dame gentille, etc.

Chanson des nouveaux mariés :

Sur le pont d'Avignon, etc.

M. le recteur de l'académie de la Charente-Inférieure a transmis divers chants populaires recueillis par des inspecteurs primaires et par d'autres personnes.

La section met en réserve quelques pièces recueillies par M. Delayant, professeur de philosophie au lycée de la Rochelle, en regrettant qu'il n'ait pu se procurer que les premiers vers d'un certain nombre des chansons qu'il indique.

Réserve pareillement des chansons de l'Aunis au nombre de quatre, réunies par M. Weyss, professeur d'histoire au lycée de la Rochelle.

Chants recueillis par M. Fédéricy, inspecteur primaire.

Chanson de marin :

Faut s'en aller, don daine, etc.

L'allouette :

J'ai un p'tit message à faire, etc.

La marchande d'oranges :

A Paris il y a une marchande, etc.

Pre béau jour de l'Ascinsian, etc. (Patois des Sables-d'Olonne.)

Y sais bé ine p'tite chanson, etc.

En m'envenant des noces, j'étais bien fatiguée, etc.

Un jour m'en hobant de Neuville, etc.

Digitized by Google

Chants recueillis par M. Vermeil, inspecteur primaire.

Mon père a fait bâtir château, etc.

Oh ! mon père m'a mariée, etc.

Sur les ponts d'Avignon, etc.

Quand j'étais chez mon père, etc.

La Guillaunea.

Chants recueillis par M. Berthelot, inspecteur primaire, arrondissement de Jonzac :

Derrière chez nous y a une ente, etc.

La fille du prince :

C'est la fille d'un prince,
Qui veut apprendre un métier, etc.

Biquette :

Par ma foi tu sortiras, biquette, etc.

Mon père a fait bâtir château, etc.

La violette se double, double, etc.

M. le recteur de la Corrèze a adressé un recueil qui mérite d'être tout entier mis en réserve. Il se compose de chants fournis par M. Lacombe, propriétaire aux environs de Tulle, et par M. Cligny, inspecteur primaire à Ussel. M. Lacombe, qui s'est livré depuis longtemps à des études de philologie comparée et qui possède à fond la langue du pays, a revu les textes, les a traduits et les a accompagnés de notes. Il a placé en tête du cahier une introduction, suivie de quelques explications sur les caractères particuliers des chants de la Corrèze, enfin il a ajouté un vocabulaire des mots patois qui ont besoin d'une explication.

M. le recteur de l'académie du département de Vaucluse adresse le cantique de saint Gens, déjà envoyé par M. l'abbé André; mais il ajoute que ce cantique ne remonte qu'au milieu du siècle dernier, et qu'il fut composé par l'abbé Carias, curé du Beausset, arrondissement de Carpentras.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

LX.

2° SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 19 février 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Ravenel; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

Correspondance.

M. Berger de Xivrey annonce la remise à l'Imprimerie impériale du manuscrit du tome VII des *Lettres de Henri IV;* il espère que ce volume pourra être terminé dans le courant de l'année 1855. Le retard apporté à la reprise de l'impression s'est prolongé par une cause dont l'éditeur ne peut que se féliciter. M. le marquis de la Grange a mis à sa disposition de nombreuses et intéressantes lettres de Henri IV trouvées dans les archives de sa famille, et qui se rapportent toutes à la période comprise dans ce VIIe volume.

M. Berger de Xivrey ajoute que ce volume ne saurait être le dernier, comme on paraît l'avoir cru par erreur, et il en développe les motifs dans une note jointe à sa lettre.

M. de Laborderie, chargé, au mois d'août 1853, de collationner sur l'original la copie du cartulaire de Redon présentée par M. de Courson, s'excuse de n'avoir pas informé directement M. le ministre du renvoi qu'il a fait à M. de Courson, dès le mois d'avril 1854, de la copie collationnée par lui avec tout le soin qu'exigeait un semblable travail. Il pensait que l'éditeur du cartulaire de Redon aurait donné avis lui-même du retour de cette copie.

M. de Laborderie entre ensuite dans quelques détails sur la

Digitized by Google

manière dont la collation a été exécutée. Il a pensé que sa tâche consistait à reproduire, avec la fidélité la plus scrupuleuse, l'état matériel du texte original, et, en conséquence, il a reproduit la version du manuscrit avec toutes ses fautes et toutes ses irrégularités. Toutes les corrections ont été faites par lui à l'encre rouge, et il a signé de la même manière chacune des feuilles de la copie collationnée, etc. Il termine en demandant à M. le ministre de vouloir bien, l'édition du cartulaire de Redon terminée, ordonner le dépôt à la Bibliothèque impériale de la copie qu'il a collationnée et sur laquelle cette édition doit être faite.

La section prie M. le ministre de vouloir adresser des remercîments tout particuliers à M. de Laborderie pour le soin qu'il a apporté dans l'accomplissement de la mission dont il avait été chargé. La section prie aussi M. le ministre de demander à M. de Courson où en est son propre travail.

M. Édouard de Barthélemy, pour répondre au désir qui lui a été exprimé de la part du comité, envoie le manuscrit qu'il a préparé du cartulaire de la commanderie du Temple de la Neuville-lès-Châlons. Le comité pourra ainsi apprécier en toute connaissance de cause l'importance de la proposition.

MM. de Wailly et Naudet sont priés d'examiner ce projet de publication.

Le même correspondant annonce le prochain envoi du cartulaire de l'abbaye de Cheminon, qu'il adressera lorsqu'il aura mis en ordre les copies des chartes réunies par ses soins.

M. Compayré adresse un numéro de *l'Écho du Tarn*, journal de Castres, qui contient une note relative à ses recherches de *Mémoires inédits sur les guerres de religion des XVIe et XVIIe siècles, dans l'Albigeois et le Castrais*. La collection de ces mémoires, qui exigerait 2 vol. in-4°, de 600 pages environ chacun, formerait une publication éminemment utile au point de vue historique. Si M. le ministre désirait que cette entreprise fût exécutée sous la direction du comité, M. Compayré est tout disposé à céder ses manuscrits; autrement il publiera lui-même.

La section remercie M. Compayré de son offre, qu'elle ne juge pas devoir être acceptée. Le comité se félicite de voir que d'utiles publications peuvent être ainsi exécutées par les voies ordinaires de la librairie; elle applaudit au zèle de M. Compayré, et l'engage à persévérer dans sa louable entreprise.

Digitized by Google

M. Rossignol renvoie la copie des procès-verbaux du conseil privé de Charles VIII, qu'il avait été prié de collationner. Les différences d'orthographes que M. Bellaguet avait signalées existent sur les originaux que possèdent les archives de Dijon.

M. de la Fons de Mélicocq transmet divers documents inédits pour servir à l'histoire du théâtre.

Renvoi à M. Magnin, avec prière d'en rendre compte à la section d'histoire si les documents en questions lui paraissent susceptibles d'être l'objet d'un rapport.

M. l'abbé Magl. Giraud signale l'existence, dans les archives du Beausset (Var), de documents relatifs à l'histoire du diocèse de Grenoble, et envoie une copie d'une bulle du pape Clément VI, qui confirme la fondation du monastère de Montfleury, par Humbert, dauphin de Vienne, en 1342. Le correspondant n'a pu vérifier si cette bulle est inédite; sa communication aura du moins cette utilité, qu'elle fera connaître où se trouve la pièce originale.

Renvoi à M. de Wailly.

M. Merlet, archiviste de la préfecture d'Eure-et-Loir, informé que le comité désirait avoir une copie du règlement pour les pauvres et mendiants de la ville de Chartres, fait hommage d'une brochure, imprimée en 1587, qui contient le règlement de 1555, et les lettres patentes de Henri II portant approbation de ce règlement.

Remercîments à M. Merlet et renvoi de la brochure à M. Monmerqué.

M. de Soultrait envoie la copie d'une pièce existant en original dans les archives de M. le vicomte de la Chapelle, au château d'Uxelles (Saône-et-Loire). Elle renferme l'expression des premières volontés de Louis XVI, et porte la première signature que ce prince ait donnée comme roi, après la mort de son aïeul. Le nouveau monarque y a écrit de sa main, en marge, les réponses à diverses questions que soulève son avénement au trône.

La section, après avoir entendu la lecture de ce document, décide qu'elle en proposera au comité l'impression dans le Bulletin. Elle demande, en même temps, qu'il soit écrit à M. de Soultrait pour l'inviter à fournir quelques indications au sujet de cette pièce, à faire connaître par suite de quelle circonstance elle se trouve en la possession de M. de la Chapelle, etc.

Digitized by Google

M. de la Plane, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, adresse le *fac-simile* d'une lettre du cardinal de Richelieu au maréchal de Bassompierre, alors ambassadeur à Londres (1626).

Remercîments et renvoi à M. Avenel.

Renvoi à M. Augustin Thierry, de lettres patentes de Philippe VI, roi de France, datées du mois d'août 1347, portant confirmation d'autres lettres de la comtesse d'Alençon, etc., en faveur de la Maison-Dieu, de Fougères. Communication de M. Maupillé.

M. Charles Aubertin, bibliothécaire adjoint de la ville de Beaune, adresse un récit du dernier siége soutenu par la ville de Bellegarde ou Seurre, en Bourgogne, à l'époque de la Fronde.

M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, envoie des recherches sur les anciens registres paroissiaux de cette église, dont les plus anciens remontent à l'année 1586.

M. l'abbé Robin adresse : une notice sur la réception faite à Philippe II, roi d'Espagne, à son entrée à Salins, en 1503; un travail sur les origines des peuples, etc.

Dépôt aux archives des envois précédents.

La section saisit cette occasion pour rappeler de nouveau aux correspondants et aux autres personnes qui font des communications au comité, que le but pour lequel celui-ci est institué ne lui permet de s'occuper que de documents originaux et inédits. La section d'histoire ne peut en conséquence faire aucun usage des travaux personnels qui lui sont transmis, de quelque nature que soient ces travaux.

Rapports.

M. Chéruel lit un rapport sur la publication des papiers du cardinal de Granvelle, dont une décision du comité avait réduit le nombre de volumes. Après avoir fait remarquer que la partie de ce recueil restant à publier est la plus importante, M. le rapporteur pense qu'il y a lieu d'adopter les propositions de M. Monin, et d'accorder deux volumes et demi, au lieu d'un et demi, comme l'avait proposé le commission de révision.

La section, après avoir entendu les observations de M. Chéruel, reconnaît combien il serait fâcheux, en effet, que la publication des papiers du cardinal de Granvelle ne fût pas complétée d'une manière convenable, et elle prie M. le rapporteur de s'assurer au-

Digitized by Google

près de M. Monin si les deux volumes et demi qu'il réclame lui paraissent même suffisants pour cela.

M. Ravenel émet un avis favorable à la proposition de M. Guillaume Depping, d'insérer dans le tome IV de la *Correspondance administrative*, la relation d'une ambassade russe à Paris, en 1668; mais il ne sait pas si l'état d'avancement du volume permet d'y faire entrer cette pièce. Quant à la proposition de la comprendre dans les *Mélanges*, M. Ravenel fait observer qu'une autre relation de la même ambassade est adoptée comme devant faire partie du Ier volume, sous le titre de *Journal de Catheux*. Celle-ci ferait donc double emploi.

La section adopte les conclusions du rapport de M. Ravenel et prie ce dernier de s'entendre directement avec M. Depping sur la question de savoir si l'impression de la relation du sieur de Saint-Laurent peut encore avoir lieu dans le dernier volume de la *Correspondance administrative*.

M. J. Desnoyers lit un rapport sur diverses communications de MM. Souliac-Boileau et Mathon fils. Une des pièces adressées par M. Souliac-Boileau, la lettre du duc de Mayenne pour la levée d'une imposition, aurait pu offrir assez d'intérêt pour que l'impression en fût proposée; mais ce document a été imprimé en grande partie par M. l'abbé Poquet.

Parmi les pièces envoyées par M. Mathon fils, il en est quelques-unes qui fourniront d'utiles indications pour un travail de statistique industrielle au moyen âge, et que, pour cette raison, il y a lieu de mettre en réserve. M. le rapporteur propose le dépôt aux archives des autres pièces.

Conformément à ces conclusions, des remercîments seront adressés aux auteurs des envois.

La section proposera au comité l'insertion dans le Bulletin du rapport de M. Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles rend compte d'une série de lettres des rois de France aux habitants de Châlons-sur-Marne, dont M. Aniel, secrétaire en chef de la mairie de cette ville, a transmis des copies. Ces lettres, ne portant que la date du mois, exigent d'assez longues recherches pour la détermination de l'année à laquelle elles appartiennent; aussi M. le rapporteur ne peut-il faire en ce moment un rapport détaillé. Toutefois, il est d'avis d'imprimer dans le Bulletin les seize lettres de Charles VIII, qui forment un en-

Digitized by Google

semble complet, et qui sont intéressantes pour l'histoire des troubles durant la régence d'Anne de Beaujeu. Si le comité adopte cette proposition, il faudrait demander à M. Aniel de vouloir bien collationner soigneusement ces copies sur les lettres originales, et s'assurer si celles-ci n'auraient pas été transcrites sur les registres de la ville de Châlons, ce qui donnerait un moyen facile de fixer les dates d'années.

La section adhère à ces conclusions.

M. de Pastoret fait les rapports suivants sur deux envois qu'il s'était chargé d'examiner.

« La première pièce envoyée par M. de la Fons de Mélicocq, portant interdiction de continuer à délivrer gratuitement du papier aux couvents de Lille, tient surtout à des usages locaux; car je n'ai vu nulle part que même les ordres mendiants fussent en droit de prendre sans payer ou sans obtenir permission expresse. Il pouvait, toutefois, exister à Lille quelque tolérance de ce genre à laquelle on aurait cru devoir mettre un terme.

« Pour ce qui se rapporte aux formes usitées dans les plaidoiries au XVII[e] siècle, Journel a dit des avocats à peu près tout ce qu'il y avait à en dire. J'ajouterai seulement, plutôt par curiosité qu'autrement, que dans le *Pladeanta* ou livre de plaid, compilation du XIV[e] siècle, réimprimé par M. Beugnot, dans le tome II des *Assises de Jérusalem*, les avocats sont nommés *avant parliers* ou *avocas* : il est écrit que ce seront gens bien parlant, de belle loquence, sachant des assises et usages et bonne coutumes... « Que « à ce que lor dit ait noblesse et beauté, il lor sont nécessaires « trois choses; c'est assavoir la première que il plaize, la segonde « que il démontre, la tierce que il meuve : pour lesquelles choses « il convient, à ce que il plaize, il doit parler aornement; à ce que « démontre, il doit parler apertement, et à ce qu'il meuve il doit « parler o grant ardour et en grant fervour [chap. 12, p. 245]. »

« Les deux autres pièces sont de peu d'importance : une seule phrase pourrait en être remarquée, c'est celle où il est dit avoir « esté jugé qu'un particulier sujet n'est recevable à débattre un « droit universel comme est celui de corvée contre son seigneur. »

M. de Pastoret analyse ensuite le mémoire des habitants d'Avignon, dont M. l'abbé André a envoyé une copie. L'objet de ce mémoire est de porter plainte contre le maréchal de Belle-Isle, à l'occasion des contributions ruineuses auxquelles le maréchal avait

Digitized by Google

soumis le pays pour subvenir à l'entretien de la portion de ses troupes qu'il y avait établie en quartier d'hiver. Les Avignonnais exposent que, malgré le peu d'étendue du Comtat et la faible quantité de fourrages qui s'y récolte, sans respect pour la neutralité d'un territoire soumis au Saint-Siége, le maréchal a envoyé quatorze escadrons dans le Comtat Venaissin. Ils représentent que le pays est dans un état d'épuisement total, qu'il a emprunté près d'un million dans l'espace de trois mois, et qu'il ne leur reste plus d'autre ressource que de dépouiller les églises de leur argenterie, etc.

« Pour bien apprécier la réclamation des Avignonnais, ajoute M. de Pastoret, il faut nécessairement se rappeler que l'époque où elle a été dressée était celle de la guerre de la succession de Charles VI.

« Le roi avait gagné la bataille de Fontenoi, le 6 maï 1745; Gand, Bruges, Ostende, Oudenarde avaient été prises.

« L'électeur de Bavière ayant traité avec Marie-Thérèse (à Feussen, le 22 avril 1745), la guerre avait cessé d'être une guerre de principe et était devenue une guerre de faits.

« Le roi de Prusse avait gagné les batailles de Fridberg et de Prandnitz (les 4 juin et 30 septembre); les deux traités de Dresde s'en étaient suivis et Marie-Thérèse était assurée de l'élection de son époux.

« En Italie, l'infant don Philippe, uni aux Génois et aux Espagnols, avait pris Oneille, Novi, Tortone, Plaisance, Parme (juin à septembre 1745), et était rentré dans Milan (le 19 décembre).

« A la campagne de 1746, le roi prend Bruxelles, Louvain, Anvers (10 février au 30 mai); Mons et Namur se rendent à M. le prince de Conti; le maréchal de Saxe gagne la bataille de Raucoux (11 octobre 1746).

« En Italie, les impériaux reprennent Asti, Milan, Parme, Valence; le roi d'Espagne retire ses troupes; Gênes est occupée par les Autrichiens; elle se soulève et les chasse. Mais, pendant ce temps, l'armée impériale, chassant devant elle celle de don Philippe, franchit le Var et entre en France. Antibes est assiégé (11 janvier 1747); le gouverneur des îles Sainte-Marguerite les rend aux Anglais (14 janvier), et don Philippe voit son armée se dissoudre par le défaut de munitions, d'approvisionnements et de fourrages.

« C'est à ce moment que le maréchal de Belle-Isle, chargé de

Digitized by Google

défendre la Provence, amène peu de troupes, des soldats découragés. Le Milanais est perdu, le Parmesan occupé, le roi de Sardaigne allié aux Autrichiens, les Anglais tiennent la mer. Partout le danger, nulle part de résistance; point de magasins, presque point d'hommes, voilà ce qu'il trouve en arrivant.

« Ce simple exposé explique la rigueur du maréchal de Belle-Isle et les plaintes des Avignonnais. Il en coûta bien à Avignon 3 ou 400,000 francs; mais on voit, dans le mémoire, qu'ils se plaignirent pour un million.

« Mais aussi les ennemis repassent le Var au mois de février; les îles Sainte-Marguerite sont reprises au mois de mai; l'armée française passe à son tour le Var (3 juin) et pénètre dans la vallée de la Stura; Nice, Villefranche et Vintimille sont pris (juin et juillet), Turin menacé : après d'incessants combats, Gênes est délivrée, et le 12 octobre 1748, la paix d'Aix-la-Chapelle est signée. »

Conformément aux conclusions de M. de Pastoret les deux communications de MM. de la Fons de Mélicocq et André seront déposées aux archives.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

LXI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 février 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. le comte de Bastard, Beulé, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Alb. Lenoir, L. Renier, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Digitized by Google

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier est lu et adopté.

M. de Laborde demande si l'on connaît à la bibliothèque Mazarine la provenance des dessins de Gaignières qui s'y trouvent. On pourrait, peut-être, par ce moyen, arriver à découvrir par suite de quelle circonstance cette précieuse collection a été dispersée.

M. Taranne répond que l'on n'a rien de précis à cet égard; les feuilles de dessins de Gaignières qu'il a communiquées au comité font partie de la collection de planches et dessins apportés à la bibliothèque Mazarine, en 1792, lors de la suppression des établissements religieux; mais parmi ces dessins il s'en trouve aussi qui proviennent de bibliothèques particulières.

Correspondance.

M. Laurent rectifie une erreur que renferme le Bulletin [1], au sujet d'un bas-relief de la montagne du Donon. Cette sculpture n'est point au musée de Strasbourg, mais bien à celui d'Épinal, où elle a été transportée sur un ordre exprès du ministre de l'intérieur, avec plusieurs autres bas-reliefs provenant de la même localité et qui se trouvaient exposés aux mutilations journalières de certains touristes.

Le même correspondant envoie le dessin d'une dalmatique que renferme la châsse de saint Hydulphe, fondateur et premier abbé du monastère de Moyenmoutier (Vosges), à la fin du VIIe siècle. Il y joint une dissertation de M. l'abbé Deblaye, commissaire de monseigneur l'évêque de Saint-Dié, pour la visite des reliques de son diocèse, dont le but est de prouver que ce vêtement a pu appartenir au saint, ou que du moins il est de son époque.

Enfin M. Laurent adresse une empreinte du sceau du monastère de Moyenmoutier, dont le musée départemental, à Épinal, possède la matrice en bronze.

Dépôt de cette empreinte dans la collection du comité, et renvoi de la communication relative à la dalmatique de saint Hydulphe à l'examen de M. de Guilhermy.

M. l'abbé Cochet adresse le journal ou procès-verbal quotidien

[1] Voir ci-dessus, p. 42.

Digitized by Google

des fouilles qu'il a faites, en 1854, dans le cimetière d'Envermeu (Seine-Inférieure). Le correspondant ajoute qu'il lui serait facile de fournir des dessins des principaux objets trouvés dans ces fouilles, pour le cas où le comité jugerait à propos de publier tout ou partie de ce procès-verbal.

Renvoi à M. de Laborde.

M. Charma adresse une note sur la découverte faite au mois d'octobre 1854, dans l'église Sainte-Trinité de Caen, d'un cercueil en plomb, contenant le corps d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, trente-deuxième abbesse de la Sainte-Trinité, morte en 1588. Un dessin accompagnant la note montre ce cercueil, qui dessinait la forme de la tête, comme cela se voit dans quelques cercueils de la même époque. Le corps qu'il renfermait était réduit à l'état de squelette, bien qu'on eût cherché à le préserver de la décomposition au moyen de baies de genévrier, que l'on a retrouvées parfaitement conservées.

M. Charma ajoute qu'un mausolée qui existait encore au dernier siècle dans l'avant-chœur des religieuses avait été élevé à cette abbesse et à deux de ses sœurs propres, dont l'une lui avait succédé dans les fonctions abbatiales. Le correspondant signale une représentation de ce monument qui se trouve dans un catalogue manuscrit des abbesses de la Sainte-Trinité de Caen, rédigé par André de la Rocque et orné de dessins par M. de la Bataille-Auvray. Il offre au comité de lui en fournir une copie.

Cette proposition est accueillie avec empressement par la section, qui prescrit en même temps le dépôt de la note de M. Charma aux archives.

M. de la Fons de Mélicocq transmet des documents sur les orfévres qui furent commis, aux XIVe et XVIe siècles, par les échevins de la ville de Lille, pour faire des essais de monnaies et de vaisselle d'argent.

Renvoi à M. de Laborde avec prière d'en rendre compte.

M. Hucher adresse une note destinée à faire connaître les véritables armes de Jean de Hierray, évêque du Mans, de 1439 à 1451.

La section désirerait que M. Hucher fît connaître où se trouve le sceau d'après lequel il a donné ces armoiries.

M. de la Grange se charge de faire un rapport sur cette communication.

M. Hucher adresse aussi trois planches spécimens de la seconde livraison de l'ouvrage qu'il publie sous ce titre : *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans.* Il prie M. le ministre de s'associer par quelques souscriptions au succès d'une œuvre qui n'est point une spéculation, et qui doit tourner, en fin de compte, à la gloire de l'art chrétien. A cet envoi, est jointe une brochure du même correspondant intitulée : *De l'étude des plus anciens vitraux peints.*

La section reconnaît que cette publication est, en effet, l'une des plus intéressantes et des plus utiles pour l'étude des anciens vitraux. La commission des monuments historiques a déjà émis une opinion très-favorable à son égard, et la section est d'avis que le comité doit, de son côté, la recommander d'une manière toute particulière à l'attention de M. le ministre. Elle en fera la proposition lors de la prochaine réunion générale du comité.

Toutefois, la section croit devoir signaler à M. Hucher une modification qu'elle désirerait voir s'introduire dans l'exécution des planches. En ce moment, les traits du dessin original sont rendus sur les calques par des lignes noires qui servent également à figurer l'armature en fer des vitraux. Il en résulte que l'on ne saisit pas immédiatement la disposition de cette armature comme on le ferait si elle était indiquée par des lignes d'une teinte différente. A la vérité, cette distinction exigerait un double tirage qui rentrerait dans l'emploi des procédés de la chromolithographie; mais l'importance de la publication motiverait, de la part de l'éditeur, un sacrifice qui aurait pour résultat de donner à son œuvre un caractère d'exactitude qui en augmenterait encore le mérite.

M. Éd. de Barthélemy annonce qu'il vient de découvrir le nom d'un peintre verrier de Châlons-sur-Marne qui était inconnu jusqu'ici.

« On lit, dit-il, dans les comptes de recettes et de dépenses de l'église Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons, à la date de 1555-1556.

« A Nicolas de Lassue, verryer, por avoir lavé douze panneaulx « de verres blancqs, tant à la forme au dessus du portail qu'à la « chapelle blanche; les avoir lavez, remis en plomcq, garny de « liens et faict ce qui estoit nécessaire, à sept sols et demi chacun « pannaulx, 4 livres 10 sols. »

« Or il existe dans cette même église de Notre-Dame une magnifique verrière de la légende de la Vierge datée de 1537, et sur

Digitized by Google

laquelle on remarque un signe de verrier, un L avec une croix. Ne semble-t-il pas probable que cette verrière est due à Nicolas de Lassue ? Le chiffre concorde avec ce nom, la date de 1537 est peu éloignée de 1555, et enfin le compte indique que Nicolas de Lassue travaillait habituellement à Notre-Dame. »

M. de Barthélemy ajoute que cette verrière, copiée au dixième par M. Leparmentier, professeur de dessin à l'école communale gratuite de Châlons, sera produite à l'Exposition de cette année.

M. Doublet de Boisthibault donne la copie d'une inscription gravée sur un marbre qui faisait partie naguère du dallage du chœur de l'église du Tréport (Seine-Inférieure). Elle porte que les religieux du Tréport érigèrent cette pierre, en 1777, à la mémoire de Robert I[er], comte d'Auges, et de Béatrix, sa femme, fondateurs du monastère, morts en 1080 et en 1060, et dont les tombeaux, qui se voyaient autrefois dans l'église, avaient été détruits par les Anglais durant les années 1339, 1384, 1413 et 1545.

Remercîments et dépôts aux archives.

M. Maurice Ardant décrit une Bible du XIII[e] siècle, ornée de riches et belles vignettes, qui lui a été communiquée par le maire d'une petite ville du département de la Haute-Vienne.

Le même correspondant indique divers objets d'antiquités qui ont été retirés des fouilles faites pour la fondation d'un couvent au clos Ville-Herein (*Villa Herennii*), à Limoges. Ces objets consistent en fûts de colonne en pierre calcaire, tuiles à rebords, débris de vases en terre, et médailles romaines.

Remercîments.

M. de Chaudruc de Crazannes adresse un numéro de *la Glaneuse,* journal de Castel-Sarrazin, dans lequel il a publié une notice historique et archéologique sur l'église de Montech et son clocher.

Dépôts aux archives et remercîments.

M. Peigue envoie en communication un volume qui se compose d'une série de portraits gravés, avec des vers au-dessous de chacun d'eux. Ce beau volume a pour titre : *Les rois et ducs d'Austrasie de N. Clément, traduits en françois par François Guibaudet,* Dijonnais, à Coulongne, M. D. XCI.

Le secrétaire rappelle que cet ouvrage, mentionné dans la Bibliothèque historique de Fontette, a été réimprimé à Épinal, en

Digitized by Google

1617. Mais les portraits de l'édition de 1591 sont beaucoup mieux gravés et bien supérieurs à ceux de la seconde.

M. Peigue sera remercié de cette communication.

M. Servaux dépose au nom de M. Beau, graveur, une épreuve de l'une des verrières de l'église Notre-Dame de Chartres qui doit être publiée en chromolithographie dans la monographie de cette cathédrale. M. Beau voulait exposer ce dessin à l'Exposition universelle, mais comme le tirage ne pourrait être terminé pour cette époque, il demande que le comité veuille bien recommander à M. le ministre d'État l'importance de la publication et l'intérêt qu'il y aurait à montrer un des plus beaux travaux de ce genre publié par le Gouvernement. M. Beau remplacerait par l'aquarelle l'effet de la chromolithographie, et pourrait remettre son travail huit jours, et même quinze jours avant l'ouverture de l'Exposition. Comme une place lui a déjà été accordée à cette dernière, il suffirait uniquement de la lui réserver.

La section pense qu'il serait désirable, en effet, que ce dessin pût figurer à l'Exposition, et elle prie M. le ministre de vouloir bien réclamer de son collègue du ministère d'État le délai réclamé par M. Beau, en insistant sur l'importance de cette planche, qui fournira un excellent modèle de peinture de vitraux.

La section invite ensuite M. Lassus à joindre à la livraison de la monographie de Notre-Dame de Chartres où paraîtra cette verrière une feuille supplémentaire qui présentera dans son ensemble la disposition des plombs dans lesquels sont enchâssés les vitraux. La publication de ce réseau serait très-utile aux artistes qui s'occupent de la fabrication des vitraux. Il ne s'agirait, d'ailleurs, que d'un simple tirage, puisque le dessin en question se trouve déjà tracé sur une des pierres employées dans l'impression chromolithographique.

Rapports.

M. de Bastard dépose les divers rapports qu'il a lus dans la dernière séance et dont l'impression dans le Bulletin a été décidée, savoir: sur les peintures murales retrouvées, en l'année 1850, dans l'église de Nohant-Vicq (Indre); sur une prétendue chape de Henri de Lorraine, évêque de Metz; sur les peintures découvertes dans la cathédrale de Verdun; sur les ruines des abbayes de Méobecq et de Fontgombaud.

Digitized by Google

M. de Bastard lit ensuite un rapport sur une collection de dessins de mitres et de crosses envoyés par M. Pernot. La section adopte les conclusions de ce rapport, dont l'impression dans le Bulletin sera également proposée par elle au comité.

M. de la Grange rend compte de divers documents qui avaient été renvoyés à son examen.

M. de Gourgues a communiqué l'empreinte de la matrice d'un sceau en fer qu'il considère comme le sceau de Gaston III, dit Fœbus (Phœbus), comte de Foix. M. le rapporteur est d'accord avec le correspondant quant à l'attribution de ce petit meuble à Gaston III; mais l'absence de tout ornement, à une époque où les sceaux se distinguaient au contraire par leur richesse de décoration, ne permet guère de voir dans la matrice de cette empreinte le sceau proprement dit du comte de Foix. M. de la Grange la considère plutôt comme une marque ou contre-marque à l'usage de la maison du prince.

M. Lacroix a donné connaissance d'une découverte d'environ 3,000 médailles petit bronze trouvées, en 1853, dans un terrain communal, à Vergisson, près Mâcon. Ces médailles offraient seize types différents, savoir :

Valérien père	34	exemplaires.
Mariniana	1	
Julien	1242	
Salonine	164	
Postumus	37	
Laelianus	1	
Victorin	74	
Marius	1	
Tetricus père et fils	37	
Quietus	1	
Claude le Gothique	1025	
Quintillus	32	
Aurelianus	21	
Probus	4	
Diocletianus	1	
Maximianus Hercules	1	
Total	2,676	

Digitized by Google

A l'exception des médailles de Laelianus, Marius et Quietus, tous ces types sont sans importance. M. le rapporteur regrette que le correspondant n'ait pas indiqué les revers qui se voient sur ces pièces. Cette lacune, dans la description des médailles, rend les appréciations impossibles et ne permet pas de déterminer exactement l'importance et la valeur des découvertes. Ainsi, dans la liste donnée par M. Lacroix, se trouvent indiquées des médailles de Julien, sans qu'il soit possible de reconnaître si ces médailles appartiennent à *Marcus Aurelianus Julianus*, usurpateur en Pannonie, l'an 284 de notre ère, ou bien à *Flavius Claudius Julianus II*, fils de Constance et César en 331, mort l'an 363 de notre ère. Dans la première hypothèse, cette découverte serait excessivement précieuse, les médailles de Marc. Aur. Julien étant rarissimes.

La section saisit cette occasion pour adresser de nouveau aux correspondants du comité la recommandation de ne négliger la description d'aucun des détails les plus accessoires des médailles, monnaies, jetons et mereaux. Telle pièce dont l'*avers* n'offre rien de particulier peut devenir une variété excessivement rare par le *revers*.

M. de Ring a adressé le plan du camp romain qui se trouve près du bourg de Sorcy, sur les bords de la Meuse. Ce camp, situé sur un mamelon escarpé qui domine la rivière, était protégé par celle-ci à l'est, au sud et au sud-ouest, et des autres côtés par un terrassement au-dessus duquel devaient s'élever des murailles. Sa forme se rapproche de celle d'une ellipse dont la longueur est de 445 mètres et la plus grande largeur de 270 mètres; toute cette surface est aujourd'hui livrée à la culture. En avant du rempart, du côté du bourg de Sorcy, qui en est distant d'un kilomètre environ, des ondulations du terrain indiquent l'existence d'anciens fossés. Une seule porte conduisait dans l'enceinte, et un chemin descendait du camp vers le bourg, si l'on doit en juger par les tombeaux, en assez grand nombre, qui ont été trouvés dans cette direction: mais il ne paraît pas qu'aucune inscription ait été déterrée. En revanche, on prétend qu'on a découvert, dans le camp même, une immense quantité de monnaies romaines depuis l'époque la plus florissante des Antonins jusqu'à Constantin. M. de Ring lui-même en a rapporté un Pertinax en cuivre, très-bien conservé, un Constance casqué de petit module, et une monnaie d'argent de Constantin d'un relief remarquable.

Digitized by Google

Le correspondant pense que ce camp servait à observer un passage de la Meuse par un des embranchements de la route qui de *Tullum* (Toul) se dirigeait sur *Nasium* (Nas ou Nays, petit village près de Ligny), et qu'il se reliait à d'autres fortifications pour former une ligne de défense en arrière de la Meuse.

M. de la Grange regrette que M. de Ring ne soit pas entré dans des détails plus circonstanciés au sujet de ces médailles. Il eût été intéressant, par exemple, de connaître le module du Pertinax dont il fait mention, puisque les grands bronzes de cet empereur sont très-rares.

M. L. Renier désirerait que l'on demandât à M. de Ring si, dans le nombre des médailles trouvées dans le camp dont il entretient le comité, il s'en rencontre, soit du Haut, soit du Bas-Empire, qui portent le chiffre d'une légion.

La section prie M. le ministre de vouloir bien réclamer cette indication de M. de Ring.

M. Maurice Ardant signale un denier au chastel de Jean III et de Jeanne de Castille, dont il vient de faire l'acquisition. Ce denier a déjà été publié dans la *Revue de numismatique* de 1847, p. 181, par M. de Barthélemy, qui l'a attribué à Jeanne de Castille, femme de Jean III et vicomtesse de Limoges, par son douaire, de 1317 à 1328 : le pied fort de cette pièce, déjà rare, serait précieux.

M. Ardant indique aussi une empreinte sur cuir, très-bien frappée, du sceau du cardinal de Bourbon, dit Charles X. Cette empreinte est de la dimension d'un pièce de cinq francs.

Le même correspondant fait connaître la proportion dans laquelle se répartissaient 400 deniers ou oboles détachés d'une quantité beaucoup plus considérable de monnaies trouvées, en 1851, au village de Coux, près de Saint-Pardoux (Haute-Vienne). Dans ces 400 pièces, qui appartiennent toutes au XIIe siècle, il a reconnu :

130	*Carolus-Metalo* (Melle).
120	*Lodoicus-Egolissime* (Angoulême).
60	*Gofredus Co. Gienies* (Gien).
75	*Rodulfus de Dolis* (Deols, Châteauroux).
2	deniers des abbés de Saint-Martial (Limoges).
1	*Ricardus Aquitaniæ Pictaviensis* (Poitiers).
12	*Raymundus de Turena* (Turenne).
400	

M. de la Grange expose ensuite l'impossibilité de faire le rapport dont il avait été chargé sur l'inscription commémorative du passage de Chilpéric II à Saint-Quentin; en raison de la différence qui existe entre les copies de cette inscription qui ont été envoyées au comité. Il est absolument nécessaire, pour décider la question, d'avoir un dessin photographié de la pierre conservée au musée de Saint-Quentin.

Conformément aux conclusions de M. le rapporteur, il sera écrit à M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin, pour lui réitérer la demande qui lui avait déjà été faite à ce sujet[1].

M. L. Renier donne l'analyse d'un rapport adressé par M. Marchand et dans lequel celui-ci rend compte du résultat des fouilles qu'il a fait exécuter au lieu du Rochoir, à 4 kilomètres au N. E. de Briare. Les nombreuses substructions que ces fouilles ont mises à découvert portent le correspondant à conclure qu'il faut placer en ce lieu du Rochoir l'ancienne station romaine de *Brivodurum*, dont on a jusqu'ici assigné l'emplacement à Briare. M. le rapporteur ne regarde pas comme suffisamment démontrée l'existence de deux villes distinctes dans ces deux localités et il serait plutôt porté à admettre qu'il s'agit de la même ville qui a changé de place. Quoi qu'il en soit, le rapport de M. Marchand est très-intéressant, et M. L. Renier n'aurait pas hésité à en proposer l'impression, si le correspondant n'annonçait pas, en même temps, la continuation des travaux d'exploration entrepris sur sa propriété. Il paraît convenable, en conséquence, d'attendre un rapport définitif de M. Marchand; on le remerciera de cette communication et on l'invitera à la compléter le plus tôt qu'il lui sera possible.

La séance est levée à quatre heures un quart.

[1] Voir ci-dessus, p. 136.

Digitized by Google

LXII.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 12 mars 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, Magnin, de la Villemarqué; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 12 février, dans lequel M. Magnin signale une omission. En rendant compte des deux chants bretons de *Jeannette le Roux*, et de *Kernolquet*, envoyés par M. Lamache, recteur de l'académie des Côtes-du-Nord, il avait exprimé le vœu que ces chants fussent communiqués à M. de la Villemarqué, afin que celui-ci pût s'assurer de la fidélité des traductions.

Conformément aux conclusions de M. le rapporteur, les deux chants dont il s'agit seront remis à M. de la Villemarqué.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Correspondance relative au recueil des chants populaires.

M. Guigniaut donne lecture de la traduction d'un chant breton, intitulé *Le marquis de Tredrez*, qui lui a été adressée par M. Lejean.

M. de la Villemarqué fait remarquer l'analogie que présente ce chant avec celui de la fille de Duguesclin, dont il paraît être une version rajeunie au XVIe siècle.

La section prie M. Guigniaut de vouloir bien transmettre ses remercîments à M. Lejean et lui demander l'envoi du texte breton de ce *gwerz*. Elle exprime en même temps le vœu que M. Lejean soit invité à continuer ses communications, et à adresser au comité tous les chants bretons qu'il pourra se procurer, en

Digitized by Google

les accompagnant des traductions et de la musique des airs particuliers à chacun d'eux.

M. de la Villemarqué entretient à cette occasion la section d'un recueil de chants bretons commencé depuis très-longtemps par M. de Penguern, juge à Vitré, et dont il serait très-important pour le comité d'avoir communication. Ce recueil, qui contient des chants fort remarquables et fort anciens, devait former la base d'une publication dont M. Émile Souvestre avait soumis le projet à l'ancien comité des monuments écrits, en 1847[1], sous le titre de *Recueil de chants populaires de la France*.

La section prie M. de la Villemarqué de pressentir les intentions de M. de Penguern, afin de savoir s'il serait disposé à se mettre en rapport avec le comité et à communiquer à celui-ci les résultats de ses recherches.

M. de Coussemaker, qui avait été prié de procurer au comité une version complète du chant dont quelques fragments avaient été envoyés par M. de Baecker sous le titre de *Le Petit roitelet*, adresse cette chanson telle qu'elle se chante dans les ouvroirs de dentellières de l'arrondissement d'Hazebrouck. Cette nouvelle leçon est intitulée : *Halewyn et le petit enfant*. M. de Coussemaker ajoute à son envoi la mélodie sur laquelle elle se chante.

La section remercie son correspondant et accepte l'offre qu'il fait d'envoyer au comité l'air de la complainte sur le maréchal de Biron, avec une version flamande de cette même complainte.

M. Guigniaut se charge d'examiner un envoi de chants populaires en allemand, recueillis dans le département du Bas-Rhin par M. Ignace Zengerlé, instituteur public à Schiltigheim.

Rapports.

M. Guigniaut termine le rapport qu'il avait à faire sur les chants populaires envoyés par M. le recteur de la Charente-Inférieure.

Un volumineux cahier contient des chants recueillis à Jonzac par M. Berthelot, inspecteur primaire. M. le rapporteur ne trouve à y mettre en réserve que les morceaux suivants, variantes de chansons déjà envoyées.

[1] *Extraits des procès-verbaux*, etc., p. 360.

Digitized by Google

Monsieur de Vaugile, variante de Bois-Gilles.
Sautez mignonne :

Mon père qui n'avait d'enfant que moi, etc.

Darière chez nous :

Darière chez nous vous n'savez pas ce quo y at, etc.

Mon père a fait bâtir maison, etc.

Dondaine dondon :

Mon père avait cinq cents moutons, etc.

Les Chevaliers du roi :

Pan, pan, pan,
Qui est-ce qui frappe ici si tard?
Compagnons de la marjolaine, etc.

Mon beau château :

Ah! le beau château, etc.

M. Fédéricy, inspecteur primaire de la Rochelle, a envoyé quelques noëls tirés d'une brochure intitulée : *La grande bible des noëls anciens et nouveaux.* Limoges (S. D.).

Le noël en patois poitevin qui porte le numéro quatre paraît être le seul qui mérite d'être réservé pour un examen ultérieur.

M. Taranne a ensuite la parole pour rendre compte pareillement des chants populaires transmis par les recteurs des académies de la Seine-Inférieure et d'Eure-et-Loir.

Dans l'envoi de M. Joubin, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Yvetot, la section met provisoirement en réserve les chants suivants, qui ne sont encore pour la plupart que des variantes de chansons déjà reçues.

Poésies du pays de Caux.

Ticque tan-taine, ronde :

Ma mère m'envoie au marché,
C'est pour des sabots y acheter, etc.

La Mêle :

La mêle (merle) a perdu le bec, etc.

Les Aguinéttes ou Haquinettes du pays de Caux.

Digitized by Google

Le Mois d'août, variante du chant des moissonneurs.

La Chanson des Bréauté de Méville, variante de *Bois-Gillès* (avec une notice). Connue déjà par un envoi de M. l'abbé Cochet.

Les Noces du papillon.

Le Bouquin, variante.

La Claire fontaine, variante.

C'est à Paris, en vérité,
Trois bâtiments chargés de blés, etc. (Variante.)

Mon père a fait bâtir château, etc.,

Variante du chant de la page 257 des instructions.

Plusieurs des chansons qui précèdent sont accompagnées des airs notés.

Dans l'envoi de M. Raullet, inspecteur primaire de l'arrondissement de Dieppe, la chanson de marin :

Il était un petit navire, etc.

est mise en réserve.

Le cahier de chansons envoyé par M. Roger, inspecteur primaire de l'arrondissement de Neufchâtel, fournit une variante de

Mon père a fait bâtir château, etc.

Et de

Marion, où étais-tu allée, etc.

L'arrondissement du Havre ne donne aucune chanson qui présente le caractère réellement populaire.

M. le recteur d'Eure-et-Loir a transmis quatre chants recueillis dans l'arrondissement de Dreux par M. Augé, inspecteur primaire. Deux variantes de la chanson de la mariée qui en font partie sont mises en réserve.

M. de la Villemarqué promet à la section des nouvelles variantes de plusieurs des chansons précédentes.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

Digitized by Google

LXIII.

2ᵉ SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 19 mars 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué, Naudet, Ravenel, de Rozière, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

Correspondance.

M. Rossignol, correspondant, signale un manuscrit sur papier qui se trouve aux archives départementales de la Côte-d'Or et qui lui paraît intéressant à la fois comme spécimen de la langue française au XIIIᵉ siècle et comme document pour l'histoire générale à l'époque de la mort de saint Louis. C'est un livret de recettes et de dépenses de Robert II, duc de Bourgogne, pour l'année 1274, rédigé en français par l'argentier du duc, nommé Raoul, et qui contient 70 feuillets de format in-4°.

M. Rossignol se met à la disposition du comité dans le cas où celui-ci désirerait de plus amples renseignements ou manifesterait l'intention de publier ce document.

M. Lothier fait hommage de quelques feuillets de parchemin qui semblent provenir d'un cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes, monastère de Soissons, fondé en 1076. Ce fragment forme seize pages numérotées de 130 à 137 et contient dix-huit actes de l'année 1250.

M. Lothier a trouvé ce débris de cartulaire dans la boutique d'un fripier, à Toulon.

Renvoi, des deux précédentes communications, à M. de Wailly.

Digitized by Google

M. Morand, correspondant, adresse des feuillets qu'il a recueillis au moment où ils allaient être détruits, et qui faisaient partie d'un compte de deniers rendus au duc de Bourgogne, en 1429, 1430 et 1431. Ce document, où se trouvent mentionnées plusieurs villes comprises dans la circonscription actuelle du département des Ardennes, peut offrir quelque intérêt pour l'histoire de l'ancien comté de Rethel.

M. Naudet se charge d'en rendre compte à la section.

M. Châtelet, principal du collége de Lisieux, correspondant, adresse trois pièces :

1° Estat de la forme du paiement d'une compagnie de gens de guerre à pied, etc., en 1562.

2° Estat des prix que les foing et avoyne sont vendus aux marchez de la viconté d'Orbec, en 1571.

3° Acte de l'an 1363, en langue vulgaire, rédigé par un notaire bordelais, et dans lequel le captal de Buch figure comme l'une des parties contractantes.

Renvoi de la première pièce à M. de la Villegille, déjà chargé d'un rapport sur une pièce analogue; de la seconde, à M. J. Desnoyers, et dépôt aux archives de l'acte notarié du XIVe siècle.

Le même correspondant annonce qu'en faisant le dépouillement des registres de l'hôtel de ville de Lisieux, il a recueilli les matériaux d'un travail dont il s'occupe en ce moment et qu'il a entrepris dans un double but : celui d'établir que les massacres qui eurent lieu dans les provinces, en 1572 ne furent point le résultat d'ordres directs ni indirects de la cour, et, en second lieu, de prouver que l'intervention de l'évêque J. Le Hennuyer en faveur des huguenots de Lisieux, ainsi que la conversion de ceux-ci, opérée par un sentiment de reconnaissance pour la générosité du prélat, ne sont que des fables dénuées de fondement comme de vraisemblance.

M. A. de Barthélemy, correspondant, envoie les copies de deux chartes de Charles de Blois, duc de Bretagne : la première, de l'année 1360, est relative au don d'un reliquaire; la seconde, du mois de décembre 1561, regarde l'abbaye de Beaulieu, au diocèse de Saint-Malo.

M. Mathon fils adresse les copies de deux pièces des XIIIe et XIVe siècles, qui concernent la ville de Noyon et qu'il croit inédites.

Digitized by Google

Renvoi des deux précédentes communications à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. Hubert transmet la traduction d'une charte donnée, en 1262, en faveur de Villers-le-Tilleul, village du canton d'Omont (Ardennes). L'original de cette charte paraît être perdu. La rédaction française copiée par le correspondant est du XVIIe siècle, à en juger d'après l'écriture.

Renvoi de cette charte à M. Aug. Thierry, à titre de renseignement.

M. Belhomme, correspondant, envoie les copies de deux lettres de Henri III et de deux lettres de Henri de Navarre, plus tard Henri IV, adressées à M. de la Hillière, gouverneur de Bayonne.

Le secrétaire fait remarquer qu'une de ces lettres a été imprimée dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV* (t. I, p. 474); mais la seconde semble être inédite.

Renvoi à M. Berger de Xivrey.

Renvoi au même d'une autre lettre de Henri IV qui ne figure pas dans le recueil publié par ses soins, et dont M. Ramé a trouvé la copie dans le manuscrit de du Faultray. Cette lettre, du 21 juillet 1595, est adressée au maréchal d'Aumont.

En transmettant cette lettre, M. Ramé annonce le prochain envoi de la table et du sommaire des pièces contenues dans le manuscrit de du Faultray, qui lui ont été demandés de la part du comité. Le nombre des pièces étant de 511, ce travail demande plus de temps qu'il ne l'avait supposé d'abord.

M. le docteur Long adresse une copie de l'arrêt, du 11 septembre 1684, qui supprime l'académie protestante de Die.

La section étant d'avis que cette pièce forme le complément naturel de celles dont le correspondant a autorisé la cession à la Société de l'histoire du protestantisme français, demande qu'il soit écrit à M. le docteur Long, pour savoir de lui s'il consent à ce que le comité dispose de cet arrêt comme il a fait pour les statuts de la même académie.

M. de Linas, membre non-résidant, fait connaître que les *Archives du Nord de la France* et la *Société d'archéologie lorraine* vont très-probablement publier une partie des papiers d'Antoine de Beaulaincourt et qu'il ne peut, en conséquence, en disposer en ce moment; mais, les arrangements pris, il transmettra au comité ce qu'il croira de nature à l'intéresser.



Le même membre envoie une notice sur le grand cartulaire de l'évêché d'Arras qu'il a découvert, en 1851, dans la bibliothèque de l'évêché de cette ville.

Ce cartulaire, qui a pour titre : *Registrum kartarum et privilegiorum ad episcopatum Attrebatensem pertinentium*, etc., forme un volume in-folio de 446 feuillets en parchemin, dont le premier seulement manque. Il renferme 465 pièces qui se divisent en 350 latines, 11 latines-françaises, et 104 françaises. La plus ancienne est un diplôme de Charles le Simple, de l'an 924; la dernière est de 1551 : le premier document français remonte à 1254.

L'écriture de ce recueil est très-variée : elle passe d'une admirable minuscule du XVe siècle à des cursives fort différentes, pour revenir à une minuscule moins belle et enfin à la cursive du XVIe siècle.

M. de Linas ajoute qu'il a dressé avec le plus grand soin une table sommaire du cartulaire d'Arras, et il offre de la communiquer pour être publiée.

La section remercie M. de Linas; mais il ne lui paraît pas possible de donner suite à sa proposition relative à la publication de la table du cartulaire.

M. l'abbé Boudant envoie une liste des présidents châtelains de l'ancienne châtellenie de Chantelle (1589-1765), et une nomenclature des capitaines gouverneurs du château de la même localité (1540-1766). Ces deux listes ont été dressées par lui sur les vieux titres de la paroisse de Chantelle.

M. Combes, correspondant, envoie la copie de son rapport au maire et aux membres du conseil municipal de Castres sur les archives de cette ville.

Dépôt aux archives des deux communications précédentes, et remercîments aux auteurs des envois.

M. Quesnet, correspondant, en réponse à la demande qui lui avait été adressée, fait connaître qu'il n'existe aux archives d'Ille-et-Vilaine aucune trace de correspondance du duc de Chaulnes avec les ministres.

Un membre fait observer que cette correspondance pourrait se trouver à Nantes.

La section prie M. le ministre de vouloir bien se renseigner à cet égard près de M. de Laborderie dans le cas, toutefois, où l'état

Digitized by Google

d'avancement du travail de M. Guill. Depping permettrait de faire usage de cette indication.

Rapports.

M. Chéruel complète le rapport qu'il avait fait à la dernière séance au sujet du nombre de volumes nécessaires à l'achèvement de la publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle. Après s'être entendu de nouveau avec M. Monin, ainsi qu'il y avait été invité par la section, M. le rapporteur persiste à croire qu'il faut accorder deux volumes, en sus de celui qui est sous presse, au lieu d'un seul qui avait été alloué par le comité. La partie de la correspondance qui reste à publier renferme sur la Saint-Barthélemy, la ligue et les relations de la France avec l'Espagne, l'Écosse et l'Italie, des renseignements d'un haut intérêt qu'il serait fâcheux de ne pas donner avec les développements qu'ils comportent.

Conformément aux conclusions de M. Chéruel, la section proposera au comité d'accorder douze volumes pour la totalité du recueil des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* non compris un treizième volume pour la table générale des matières.

M. Monmerqué réclame au nom de M. Berger de Xivrey contre le malentendu qui a porté à considérer le tome VII du *Recueil des lettres missives de Henri IV* comme devant être le dernier de cette collection. Ce VII[e] volume qui s'étend jusqu'à l'année 1610, achèvera la série chronologique, et la récente et riche communication de M. le marquis de la Grange en fera un tome très-épais. Mais il reste encore, en dehors de ce volume, un grand nombre de lettres à publier : celles qui, faute de dates, ne peuvent être classées chronologiquement, et celles qui sont parvenues trop tard pour que l'insertion pût en être faite dans le recueil à la place qu'elles devaient occuper. Dès le principe, fait remarquer M. Berger de Xivrey, ce supplément a été prévu et annoncé même comme condition nécessaire d'une publication complète.

En résumé, M. Berger de Xivrey déclare que trois volumes sont indispensables pour terminer la publication d'après le plan arrêté et les engagements pris. Le VII[e] volume, comme il vient d'être dit, complète la série chronologique; les tomes VIII et IX seront consacrés aux lettres datées parvenues trop tardivement pour être

Digitized by Google

placées à leur rang, aux lettres non datées, à deux annexes répondant pour le règne de Henri IV, roi de France, aux annexes semblables du IIe volume pour la partie de sa vie antérieure à son avénement au trône, savoir : le relevé des séjours et l'indication des sources; enfin, à la table générale des matières.

M. Berger de Xivrey termine en disant qu'on lui a souvent exprimé le regret de ne pas trouver *in extenso* dans le recueil les lettres qu'il n'a fait qu'analyser à la fin de chaque volume, depuis le troisième. Il entretient, en conséquence, M. le ministre de l'éventualité d'un dixième volume, où seraient reprises et données en entier la plupart des lettres ainsi analysées.

La section, adoptant pleinement les motifs invoqués par M. Berger de Xivrey, décide qu'elle proposera au comité de demander à M. le ministre d'accorder à l'éditeur du recueil des lettres de Henri IV les neuf volumes qu'il déclare être nécessaires à l'achèvement de cette importante collection. Mais la section est d'avis que l'ouvrage soit continué d'après les même errements que par le passé, c'est-à-dire en se bornant à donner des analyses sommaires de celles des lettres qui ne présenteraient pas le cachet personnel du style de Henri IV. La section croit en conséquence que le comité doit, dès à présent, écarter la proposition de M. Berger de Xivrey au sujet d'un dixième volume destiné à l'impression textuelle des lettres qui ne figurent que par analyse à la fin des volumes publiés. Enfin, la section propose en dernier lieu de continuer à charger M. Monmerqué de s'entendre avec M. Berger de Xivrey pour la désignation des documents qui devront être ainsi analysés, de façon à ce que la publication ne dépasse pas le nombre fixé de neuf volumes.

M. Monmerqué, qui a pris connaissance de la brochure envoyée par M. Merlet, pense qu'il serait utile de reproduire les lettres patentes de Henri II, du 9 juillet 1556, portant approbation du règlement pour les pauvres de la ville de Chartres, que contient cette brochure, la rareté de celle-ci pouvant en quelque sorte faire considérer ces lettres patentes comme inédites. Toutefois, M. le rapporteur se réserve de faire une dernière vérification dans Fontanon, le recueil d'Isambert, etc.

M. de Wailly fait un rapport sur des *fac-simile* de chartes envoyés par M. Mathon fils.

Le premier de ces *fac-simile* rectifie diverses erreurs que pré-

Digitized by Google

sente le texte d'une donation faite par Eléonore, comtesse de Beaumont, sur le moulin de Crespy, imprimée dans le tome I du *Bulletin du comité de la langue*, etc., p. 492, d'après une copie fautive. Ainsi le nom du moulin écrit *Espiacus* doit partout être lu *Crispiacus*, comme l'avait conjecturé le membre du comité qui avait annoté cette pièce. De même, à la ligne 8 de la page 493, il faut lire *inconcussum* et non *et legitimum* proposé au lieu d'un mot impossible que présentait la copie (*religiosum*); même page, ligne 12, *frater Ugo* doit être remplacé par *frater Drogo*; enfin, à la ligne 11, il faut lire *Lambertus Minerus* au lieu de *abbas Rainerus*.

Le second *fac-simile* reproduit une autre charte de la même princesse approuvant une donation faite à la confrérie des prêtres de Crespy, en 1198.

Le troisième, une charte de saint Louis de l'année 1269, concernant la même ville.

Enfin le dernier *fac-simile* offre une transaction, de l'an 1276, entre les religieux de Saint-Arnoul et la ville de Crespy.

Toutes ces chartes sont d'un intérêt trop local pour que l'insertion dans le Bulletin puisse en être proposée. Il y a donc lieu seulement d'en prescrire le dépôt aux archives, en adressant, en même temps, des remercîments à M. Mathon fils, pour le soin tout particulier qu'il a apporté à l'exécution de ces *fac-simile*.

Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à quatre heures un quart.

LXIV.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 mars 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. comte de Bastard, Beulé, baron de

Digitized by Google

Guilhermy, Lassus, A. Lenoir, L. Renier, Vincent; — comte de Soultrait, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

C. Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. le comte de Nieuwerkerke écrit qu'il ne peut assister à la séance parce qu'il préside le jury d'examen et d'admission des ouvrages d'art pour l'Exposition universelle.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est lu et adopté.

Il est donné connaissance à la section d'une démarche faite par M. le sous-préfet de Die en vue d'appeler de nouveau l'attention du comité sur une découverte dont l'a entretenu précédemment M. le docteur Long[1], et qui a pour objet un certain nombre d'amphores trouvées engagées dans un massif de maçonnerie.

M. le sous-préfet désirerait que le comité appuyât près de M. le ministre d'État la demande de fonds adressée par le préfet de la Drôme pour continuer les fouilles.

Un membre fait observer qu'il n'existe au ministère d'État aucun fonds qui puisse être affecté à ce genre de dépense, le crédit dont la commission des monuments historiques règle l'emploi étant exclusivement réservé à la restauration et à l'entretien des édifices. Le comité ne doit pas appuyer de sa recommandation une demande qu'il sait par avance ne pouvoir être accueillie.

La section partage cet avis.

Le secrétaire transmet la réponse verbale qui lui a été faite par M. Gomart au sujet du désir exprimé par la section d'avoir un dessin photographié de l'inscription de Chilpéric conservée à Saint-Quentin. M. Gomart est prêt à se conformer à cette invitation; mais pour divers motifs dont il fait le comité juge, il propose d'attendre quelques mois.

Le même correspondant fait hommage de plusieurs exemplaires des plans suivants dressés par ses soins :

1° Plan de la ville de Saint-Quentin et des opérations du siége en 1557;

[1] Voir ci-dessus, p. 415; cette communication a été insérée dans le *Bulletin des sociétés savantes*, etc. Tome I, p. 217.

Digitized by Google

2° Plan de la ville de Saint-Quentin avec ses fortifications au commencement du XVIIIe siècle;

3° Plan de la collégiale de Saint-Quentin indiquant les autels et chapelles en 1648.

En remerciant M. Gomart de cet hommage, on lui fera connaître que la section attendra volontiers l'époque qu'il jugera la plus opportune pour obtenir une bonne photographie de l'inscription conservée à Saint-Quentin.

Correspondance.

M. le ministre d'État, à qui avait été transmis un rapport sur les ruines du château de Landsperg (Bas-Rhin), et une demande du propriétaire de l'édifice qui sollicitait l'aide du Gouvernement pour préserver ces ruines d'une destruction complète, expose l'impossibilité où il se trouve d'accueillir cette demande. Le fonds des monuments historiques est spécialement destiné à venir en aide aux communes pour la conservation des édifices qui présentent le plus d'intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire; mais l'insuffisance de ce fonds ne permet pas de concourir à la restauration des propriétés particulières.

Plusieurs membres pensent que le rejet de cette demande doit être seulement attribuée à l'insuffisance momentanée du fonds dont l'emploi est confié à la commission des monuments historiques; car il existe de nombreux exemples de secours accordés par le Gouvernement pour la restauration d'édifices appartenant à des particuliers. Du reste, M. de Turckeim, propriétaire des ruines de Landsperg, citait lui-même dans sa demande deux monuments situés dans son voisinage et qui ont été restaurés avec l'assistance du Gouvernement: les ruines du château féodal du Haut-Kœnigsbourg et la chapelle de l'ancienne abbaye de Niedermünster.

M. Quesnet signale une transposition dans l'*Inventaire des reliques*, etc., *de l'église de Dol*, imprimé dans le *Bulletin du comité*, t. II, p. 65, et qui provient de ce que l'ordre des feuillets de la copie a été interverti.

Cette erreur sera rectifiée par un errata placé à la fin du volume.

M. Doublet de Boisthibault transmet la copie d'une lettre

Digitized by Google

adressée, le 2 nivôse an VI, aux commissaires de la bibliothèque de Chartres, par les administrateurs du département d'Eure-et-Loir. L'objet de cette lettre est de demander des renseignements sur le poids et le volume de sept petites pièces de canon et un obusier, provenant du mobilier confisqué sur la « veuve Orléans » (duchesse douairière d'Orléans) au château d'Anet, qui avaient été déposés à cette bibliothèque et qui devaient être envoyés au directeur de l'artillerie, à l'Arsenal de Paris.

M. Doublet de Boisthibault n'a pu se procurer aucun détail sur le calibre de ces pièces.

M. Pernot adresse deux inscriptions en vers français qui se lisaient autrefois, l'une sur la chapelle de *Bon-Secours* à Nancy, chapelle que l'on nomma successivement *Notre-Dame de la victoire et des rois* (au moment de la défaite de Charles le Téméraire), puis *Chapelle des Bourguignons;* l'autre, sur une croix élevée par Renée, duchesse de Bourbon, en 1523. Cette croix en pierre se voyait encore avant que le roi Stanislas fît bâtir l'église actuelle de Bon-Secours, devant le portail de l'ancienne église.

Ces deux inscriptions sont tirées de l'ouvrage de M. Pernot, sur Charles le Téméraire.

Remercîments et dépôt des deux communications précédentes aux archives.

M. de Baecker informe le comité de la publication qui a été faite, dans le dernier volume des Mémoires de la société impériale de Douai, des inscriptions romaines qui se trouvent déposées au musée de cette ville. Il signale aussi une inscription de la même époque qui se lit sur une pierre encastrée dans le mur de la crypte de l'église de Boulogne-sur-Mer.

M. Vincent rappelle qu'il a remis à M. L. Renier un estampage de cette dernière inscription.

M. l'abbé André adresse la copie d'une inscription trouvée par lui dans une des stalles de l'abbaye de Saint-Germain-du-Port, située dans la ville du Saint-Esprit (Gard).

Le correspondant, revenant sur l'inscription de la cloche de Saumane, que la section considère comme ne remontant qu'au XIVe ou au XVe siècle, tandis que lui, au contraire, la regardait comme étant du Xe, exprime le désir de connaître l'opinion de la section d'archéologie sur le millésime A. D CCCC, bien significatif à ses yeux, qui termine cette inscription.

Digitized by Google

La section a basé son jugement sur la forme des majuscules gothiques employées dans l'inscription de la cloche de Saumane. Quant au millésime il s'explique très-facilement par l'absence de la lettre M, souvent omise dans les inscriptions des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et la fin de l'inscription de la cloche de Saumane doit se comprendre ainsi : A. D. [M] CCCC.

M. de Soultrait cite plusieurs inscriptions qu'il a recueillies et qui présentent cette même particularité de l'omission de la lettre M. L'inscription de la cloche de l'église de Souvigny (Allier), entre autres, est tout à fait semblable à celle de l'église de Saumane. M. de Soultrait pense que cette dernière pourrait être lue ainsi :

REX VE[NIT] IN PACE. DEUS HOMO FACTUS EST.
A[NNO] [DOMINI] [M] CCCC.

Toutefois, l'estampage étant un peu altéré dans la partie qui suit le mot REX, il serait utile de demander à M. l'abbé André un nouvel estampage de l'inscription et particulièrement de la première partie.

La section prie M. le ministre de vouloir bien transmettre cette demande au correspondant et l'inviter, en même temps, à fournir aussi un estampage de l'inscription de la stalle de l'abbaye de Saint-Saturnin; l'emploi de ce procédé pour relever les inscriptions est toujours préférable aux copies figurées, quelque soin que l'on apporte à l'exécution de celles-ci.

M. Mathon fils envoie les estampages de sept inscriptions appartenant au comité archéologique de Beauvais et la copie d'une huitième qui est en la possession de M. Lefebvre, curé d'Attichy.

Renvoi à l'examen de M. L. Renier.

Même renvoi pour l'estampage transmis par M. Germer Durand, correspondant, de l'inscription gravée sur un petit autel découvert à Nîmes, près de la Tour-Magne, en février 1855. Cet autel est dédié aux dieux Proxsumes (*Diis Proxsumis*), et l'on ne connaissait jusqu'ici que quatorze monuments qui portassent le nom de ces divinités.

Le même correspondant envoie les dessins de quatre figurines en plomb, de forme bizarre, qu'un ouvrier prétend avoir trouvées près de Montdragon (Vaucluse), dans des fouilles exécutées pour le chemin de fer.

Digitized by Google

Plusieurs membres suspectent l'authenticité de ces figurines. M. de Soultrait dit qu'il s'en rencontre beaucoup d'analogues à Mâcon, et il s'est assuré qu'elles étaient en effet l'œuvre de faussaires.

M. Alb. Lenoir est prié de faire quelques recherches au sujet de ces figurines et de la fabrication clandestine dont elles sont l'objet.

M. Germer Durand annonce, en terminant sa lettre, le prochain envoi de divers inventaires des meubles, joyaux et ornements du chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Nîmes, au XVIe siècle.

Rapports.

M. Alb. Lenoir fait connaître que la commission désignée pour l'examen de la découverte de M. Henslmann n'est pas en mesure de faire son rapport à cette séance. La commission demande, en outre, à s'adjoindre M. Vincent, parce qu'elle doit être appelée à s'occuper de l'analogie qui, suivant l'auteur de la découverte, existe entre les lois de l'harmonie et celles de l'architecture.

M. Vincent accepte ces fonctions de commissaire.

M. de Guilhermy demande également l'ajournement à une prochaine séance du rapport sur le projet de publication de l'*Antiphonaire* de Montpellier, M. Vincent n'ayant pas encore reçu l'épreuve spécimen qu'il désire soumettre à la commission.

M. de la Grange fait un rapport sur sept pièces transmises par M. le préfet du département du Haut-Rhin comme spécimens d'un assez grand nombre de monnaies anciennes trouvées au mois de novembre dernier, près de Guémar.

Ces sept monnaies anépigraphes appartiennent au XIIIe siècle; les quatre qui sont en argent ont été frappées par des évêques d'Osnabruck, et l'on doit leur supposer une certaine rareté, car elles ne sont pas décrites dans l'ouvrage de Mader, qui, certainement, en eût parlé s'il les avait connues.

Les trois autres pièces en billon sont des bractéates : elles n'ont pour type qu'une croix dont l'usage était commun à cette époque, de façon qu'elle ne peut servir à déterminer leur provenance.

Les monnaies trouvées à Guémar étant sans intérêt pour la France, et d'un autre côté le ministère de l'instruction publique

Digitized by Google

ne formant pas de collections de médailles, il y a lieu de renvoyer simplement ces pièces à M. le préfet du Haut-Rhin. On remerciera, en même temps, ce fonctionnaire de l'offre qu'il a faite d'entrer en négociations avec le propriétaire du champ où a eu lieu la trouvaille, pour le cas où l'Administration aurait jugé à propos de demander la cession de tout ou partie de ces monnaies.

M. Lassus a la parole pour rendre compte de diverses communications. Il entretient d'abord la section d'une *Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*, volume imprimé dont M. E. Fleury a fait hommage au comité, et qui peut être indiqué aux fabricants de carreaux émaillés comme un très-bon guide à suivre. En effet, cet ouvrage est bien fait, les exemples y sont nombreux et gravés avec soin.

M. Lassus propose ensuite le dépôt aux archives du dessin d'une tête de facture du XVI[e] siècle, adressée par le même correspondant, et des documents pour l'ameublement d'une église en temps de pardons ou de jubilé, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq comme complément de ceux insérés dans le tome IV du *Bulletin archéologique*, p. 374. M. le rapporteur croit seulement devoir signaler deux passages de ces documents; le premier se rapporte à un usage encore existant à Rome.

« A Josse du Gardin, mandelier, pour avoir livré à plusieurs fois à l'église S[t]-Pieres, pour les confesseurs des pardons, six verghes blances, à III[d] pièce. »

« A Guilbert Carlier, sergent d'eschevins, qu'il a payé à XXIIII hommes qui portèrent les torses à la procession faite à cause des pardons et indulgences, à chescun XVIII[d], sont XXXVI[s]. — A autres XII hommes portans les bastons pour conserver messieurs de la procession de la presse du peuple, aussi à chescun XVIII[d], sont XVIII[s]. »

M. Lassus dépose plusieurs dessins photographiques de monuments d'architecture et de sculpture parfaitement exécutés par M. Marville, et consulte la section pour savoir si elle est d'avis d'introduire un certain nombre de ces dessins parmi les planches de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, qui se publie dans la collection des documents inédits. L'incertitude qui règne encore sur la permanence de la durée des épreuves photographiques empêche le rapporteur de faire une proposition formelle à cet égard.

La section partage l'opinion de M. Lassus. Elle ne met pas

Digitized by Google

en doute que l'emploi des procédés photographiques ne fût préférable à tous les autres en raison de la fidélité des reproductions, si l'on était assuré que les dessins obtenus par ce moyen ne courent aucun danger de s'altérer. Mais quand il s'agit d'une publication officielle, faite sous le patronage du Gouvernement, la section reconnaît en même temps la nécessité d'attendre les résultats d'une plus longue expérience.

M. Vincent remet différentes pièces appartenant aux archives du département de la Haute-Vienne et communiquées au comité par M. Maurice Ardant. Ces pièces se composent :

1° De deux cahiers de vélin, extraits d'un graduel qui paraît être du XIIe siècle, contenant l'office propre des saints, du commencement du mois de février au 10 août;

2° D'une feuille de vélin appartenant à l'office de l'archange saint Michel et à celui de la Nativité de la sainte Vierge;

3° D'une *dito* appartenant à l'office de la Décollation de saint Jean-Baptiste et à l'office de saint Augustin.

Ces documents, tous de la même époque, ne présentent aucune importance pour l'histoire générale de l'art; mais ils peuvent être utiles aux personnes qui s'occupent de la révision et de la restauration du chant liturgique. A ce titre il est utile qu'ils soient mentionnés dans le Bulletin du comité.

La section, conformément aux conclusions de M. Vincent, demande le renvoi de ces fragments de musique à M. Ardant, avec les remercîments du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

LXV.

Séance générale du 2 avril 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, le Clerc, Magnin, Patin, de la Villemarqué; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèbvre-Deumier, Monmerqué; — Beulé, Depaulis, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, L. Renier, Romieu, Vincent; — comte George de Soultrait, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale du 5 février est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Halévy, qui ne peut assister à la séance, et qui renvoie, avec quelques observations, la musique de la messe attribuée par M. Vincent à Dumont.

Renvoi à la section d'archéologie.

Le secrétaire fait connaître l'état des impressions.

Le comité apprend avec surprise que M. Busoni ne se soit pas encore conformé à l'invitation qui lui a déjà été réitérée, de remettre au ministère la totalité du manuscrit de la correspondance de Catherine de Médicis. La section d'histoire est chargée d'aviser aux mesures à prendre pour assurer l'exécution de la décision précédemment prise à l'égard de cet éditeur.

Il est donné connaissance, par le secrétaire, des divers ouvrages offerts au comité, qui sont parvenus depuis la dernière séance générale. Des remercîments sont adressés aux auteurs des envois.

Le secrétaire présente ensuite successivement l'analyse des travaux des trois sections pendant les mois de février et de mars, et fait l'exposé des décisions des sections qui demandent à être soumises à la ratification du comité.

La section de philologie a continué de s'occuper de l'examen des envois de chants populaires

La section d'histoire, sur le rapport de M. Chéruel, se joint à M. Monin, nouvel éditeur désigné par la commission de Besançon pour continuer l'impression des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* et demande de porter à douze le nombre de volumes attribué à cette publication, nombre précédemment réduit à onze seulement par le comité. La section motive cette modification sur l'importance de la partie de la correspondance qui reste à publier, et qui renferme sur la Saint-Barthélemy, la ligue et les relations

Digitized by Google

de la France avec les puissances étrangères des révélations d'un haut intérêt.

M. Monmerqué appuie ces conclusions. Il lui paraîtrait regrettable de ne pas publier, avec les développements convenables, la partie du recueil des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* qui intéresse précisément le plus l'histoire de France.

Le comité adopte la proposition de la section d'histoire, et décide que le recueil des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* comprendra douze volumes de texte, plus un volume de tables.

Le comité donne également son adhésion à la proposition faite par la même section de publier deux volumes de supplément au septième volume du recueil des *Lettres missives de Henri IV*, qui complète la série chronologique des lettres de ce prince. Ce supplément, qui avait d'ailleurs été prévu dès l'origine de la publication, contiendra toutes les lettres arrivées après le moment où elles auraient pu être classées à leur rang; les lettres sans date; deux annexes semblables aux annexes placées à la fin du deuxième volume de la collection, savoir: le relevé des séjours et l'indication des sources; enfin, la table générale des matières.

M. Monmerqué fait remarquer à cette occasion que le septième volume, qui embrasse une période pour laquelle les documents avaient généralement fait défaut à M. Berger de Xivrey, se trouvera au contraire un des plus complets et des plus intéressants du recueil, par suite de la riche collection de lettres de Henri IV qui a été communiquée par M. le marquis de la Grange.

M. de la Grange donne quelques renseignements sur la provenance des lettres dont il vient d'être fait mention, et qu'il se félicite d'avoir pu mettre à la disposition de M. le ministre de l'instruction publique.

En classant les archives de sa famille, il a trouvé, au milieu d'anciens terriers, plusieurs cahiers contenant les copies contemporaines de lettres de Henri IV, au nombre d'environ sept cents. Elles se rapportent toutes aux années 1606 et 1607, et composent en majeure partie, pour cette période, l'ensemble de la correspondance du roi avec ses agents, avec les souverains étrangers et avec les personnages les plus influents de l'époque.

M. de la Grange s'est demandé comment cette correspondance pouvait avoir trouvé sa place dans les archives d'une famille de robe et d'épée, où l'on n'avait jamais compté de diplomates, et il

Digitized by Google

a été conduit à croire que ces lettres faisaient partie des archives de la famille de Méliand, confondues avec celles de la famille de la Grange, en 1766, par le mariage d'Angélique-Adélaïde de Méliand, dernière descendante de cette maison, avec François-Joseph, marquis de la Grange, aïeul de M. le marquis de la Grange actuellement chef de la famille.

Ce qui vient corroborer cette conviction, ce sont les nombreux documents diplomatiques que M. de la Grange a reconnus dans les papiers de la famille de Méliand, la plupart écrits de la main de Blaise de Méliand, seigneur de Bréviande, ou réunis par lui. En effet, Blaise de Méliand avait été ambassadeur ès ligues Suisses, dès 1635, avant de succéder, en 1641, à Mathieu Molé, en qualité de procureur général au parlement de Paris.

M. Charles Fortoul se fait, près de M. le marquis de la Grange, l'interprète de la gratitude du comité, et lui adresse de vifs remercîments pour la riche et précieuse communication qu'il a faite à l'éditeur des lettres de Henri IV.

Le comité, conformément aux conclusions de la section d'histoire, écarte dès ce moment l'éventualité d'un dixième volume du recueil des lettres de Henri IV où seraient insérées *in extenso* la plupart des lettres qui n'ont été qu'analysées à la fin des volumes publiés depuis le troisième de la collection.

L'insertion dans le Bulletin est prononcée par le comité à l'égard d'un rapport fait à la section d'histoire par M. J. Desnoyers sur diverses communications de MM. Souliac-Boileau et Mathon fils;

D'une série de lettres de Charles VIII aux habitants de Châlons-sur-Marne;

Du document envoyé par M. de Soultrait et qui renferme l'expression des premières volontés de Louis XVI comme roi.

M. de Soultrait présent à la séance, invité à faire connaître par suite de quelle circonstance cette pièce se trouve aujourd'hui conservée au château d'Uxelles, près de Cluny (Saône-et-Loire), répond qu'elle fait partie d'une quantité assez considérable de papiers qui paraissent y avoir été apportés par l'abbé de la Chapelle. Cet abbé, frère du prévôt de l'hôtel du roi, aurait reçu en dépôt, lors du départ de Louis XVI pour Varennes en 1791, deux malles pleines de papiers qu'il transporta dans sa famille, en laissant ignorer à celle-ci tout l'intérêt que pouvait offrir leur contenu. Plusieurs de ces papiers ont par suite été détruits avant qu'on ait

Digitized by Google

songé à les examiner; mais parmi ceux qui subsistent encore, il pourra se rencontrer d'autres documents précieux.

Le comité remercie M. de Soultrait de cette communication et l'exhorte à poursuivre ses investigations dans les archives du château d'Uxelles.

M. Servaux transmet une réclamation de M. É. de Barthélemy, qui dit avoir communiqué, il y a déjà longtemps, les lettres de rois de France adressées aux habitants de Châlons.

Renvoi à la section d'histoire.

La section d'archéologie ne propose l'impression d'aucun des documents dont il lui a été rendu compte dans ses séances de février et de mars, mais elle demande l'insertion dans le Bulletin d'un rapport de M. de Bastard sur diverses collections de dessins offerts ou communiqués au comité par M. Pernot, notamment une série de dessins de mitres et de crosses.

Le comité, s'associant au vœu de la section d'archéologie, prie M. le ministre de vouloir bien souscrire aux *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans* publiés par M. Hucher. Le comité partage en outre l'opinion de la section touchant le désir de voir introduire dans ces planches une différence de teintes entre les traits du dessin et les lignes qui figurent la monture en plomb des vitraux.

Même approbation en ce qui concerne l'invitation adressée à M. Lassus de donner, dans la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, une planche à part reproduisant la mise en plomb d'un vitrail.

Le comité se range pareillement à l'avis de la section d'archéologie qui, ainsi que M. Lassus, ne pense pas qu'il convienne d'introduire des planches photographiées parmi les gravures et les lithographies de la monographie de Notre-Dame de Chartres, avant que des expériences prolongées n'aient démontré la solidité de ce genre de reproduction si satisfaisant comme exactitude des détails d'architecture.

Enfin le comité ratifie la désignation faite par la section d'archéologie de M. Vincent pour être adjoint à la commission chargée de l'examen de la découverte de M. Henszlmann.

M. le marquis de Pastoret, qui n'avait pu assister au commencement de la séance vient prendre place au fauteuil de la présidence. Il donne ensuite lecture de la partie des instructions

Digitized by Google

relatives aux recherches historiques et archéologiques à faire en Orient, qu'il a rédigée personnellement.

Les membres de la commission à laquelle le comité a délégué le soin de préparer les instructions que M. le ministre de l'instruction publique lui avait demandées, s'étant divisé le travail, M. de Pastoret a dressé le sommaire chronologique des expéditions françaises. Ce sommaire, destiné à relier entre elles les instructions spéciales, devait naturellement précéder toutes celles-ci, et c'est aussi pour cette raison que M. le président le soumet le premier à la sanction du comité.

La rédaction de cette partie des instructions est adoptée par le comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

LXVI.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 16 avril 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Sont présents : MM. Guessard, Patin, Sainte-Beuve, de la Villemarqué; — de Coussemaker, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'un arrêté qui nomme M. de Coussemaker membre non-résidant.

Correspondance.

M. de la Villemarqué communique une lettre de M. de Pen-

guern en réponse à celle qu'il lui avait écrite lui-même, conformément au désir exprimé par la section dans sa dernière séance. M. de Penguern, mettra volontiers à la disposition du comité la collection de chants bretons qu'il a formée.

M. de la Villemarqué, après avoir affirmé de nouveau que cette collection est des plus remarquables, ajoute que M. de Penguern paraît désirer vivement le titre de correspondant, et propose à la section d'appuyer cette candidature près de M. le ministre.

La section demandera au comité d'émettre un vœu dans ce sens.

M. Mary-Lafon annonce le prochain envoi du grand poëme de saint Honorat (texte, traduction et glossaire) auquel il travaille depuis longtemps, et qu'il demande à mettre en lumière comme un des plus beaux monuments du génie poétique du christianisme au moyen âge.

M. de Lagrèze annonce un prochain envoi de chants populaires béarnais inédits. Il ne croit pas devoir transmettre, même avec quelques corrections, ceux qui ont déjà été imprimés, et qui ont été recueillis notamment par M. Rivarès (*Chansons et airs populaires du Bearn,* un vol. in-8°) et par M. Vignancour (*Poésies béarnaises,* un vol. in-8°, deux éditions).

M. de Lagrèze fait remarquer que les meilleurs poëtes du Béarn n'ont rien publié pendant leur vie. Leurs romances se sont seulement transmises par tradition dans les montagnes. Il cite, à cette occasion le fait suivant qui, dit-il, n'a jamais été signalé. Des prêtres et des religieux, n'osant point chanter les poésies un peu langoureuses des poëtes béarnais, s'étaient avisés de les traduire en vers latins, ou, pour mieux dire, en latin rimé comme les proses d'églises. Ils pouvaient, de cette façon, chanter les airs populaires sans scandaliser personne. Au moment de la Révolution, on découvrit au couvent de Bétharam un recueil complet de Despourrin ainsi traduit en latin. Ce recueil n'a pu être retrouvé, et il eût été précieux pour corriger ou compléter les chants originaux qui ont pu s'altérer en se transmettant de génération en génération. M. de Lagrèze joint à sa lettre la traduction latine d'une romance de Despourrin qui lui a été communiquée. Il l'accompagne du texte béarnais et de la version française.

Réserve de cette chanson pour le recueil des poésies populaires.

M. de Lagrèze, après avoir rappelé ensuite que le béarnais était

Digitized by Google

une langue employée dans les lois et les cours de justice, dans le palais des vicomtes rois de Navarre, etc., et s'appuyant sur cette opinion émise par Charles Nodier que « si les patois étaient perdus il faudrait créer une académie spéciale pour en retrouver la trace, » propose la publication d'un recueil des *Trésors de la littérature béarnaise* aux diverses époques. M. de Lagrèze offre de se charger de cette publication en s'aidant du concours de M. Hatoulet, bibliothécaire de la ville. Elle formerait un volume, en y comprenant un glossaire. Quant aux textes, il serait facile, à Pau, de réunir des morceaux remarquables de l'ancienne littérature locale. Les chartes et les cartulaires du trésor de Pau, les cahiers des états et les poëmes inédits du moyen âge fourniraient de nombreux documents.

La section ne saurait méconnaître l'intérêt qu'offre la recherche des anciens patois, puisque ceux-ci tirent leur origine des différents dialectes du moyen âge, et qu'ils tendent de plus en plus à disparaître. Un recueil de textes patois de diverses époques, sorte de cartulaire philologique, serait assurément très-curieux; mais le choix des matériaux à y admettre présenterait de grandes difficultés. D'ailleurs, l'utilité d'un semblable recueil résiderait tout entière dans la comparaison de textes contemporains les uns des autres, et appartenant aux différentes parties de la France; un recueil qui serait affecté à un patois ou dialecte unique n'aurait plus la même importance. La section ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à la proposition de M. de Lagrèze.

Un membre fait remarquer que la préparation du recueil des poésies populaires permettra d'atteindre en partie le but indiqué par la section en mettant à même d'établir des comparaisons et des rapprochements entre les variantes d'un même chant. Elle fournira ainsi les éléments d'un travail de linguistique sur les rapports des patois et des dialectes.

Un membre propose de recueillir, à défaut de chants, les traditions orales; mais d'autres membres objectent que cette recherche serait en dehors du plan du recueil des poésies populaires.

M. de la Villemarqué pense qu'il est nécessaire de recueillir au moins les contes qui se rattachent à un chant et qui permettent quelquefois, comme il en a fait l'expérience personnelle, de retrouver, à l'aide de la tradition, un chant primitif dont on ne connaissait que quelques vers.

Digitized by Google

M. Amiel adresse de nouveaux rapports sur ses recherches dans les bibliothèques de Paris.

Renvoi à M. P. Paris avec prière d'en rendre compte prochainement à la section, ainsi que des autres rapports qui ont été remis précédemment à son examen.

M. de Coussemaker adresse la complainte flamande, paroles et musique, sur la mort du duc de Biron, dont il avait entretenu le comité. Cette chanson offre quelques différences avec la version insérée dans les instructions de M. Ampère; mais elle est composée sur le même rhythme poétique que la chanson française et elle se chante sur le même air.

M. de Coussemaker fait remarquer ensuite que, si l'on se propose d'ajouter les mélodies aux poésies chantées destinées à faire partie du recueil des poésies populaires, il serait nécessaire de faire des recherches dans les nombreux recueils publiés aux XVI[e] et XVII[e] siècles, non-seulement en France, mais aussi à l'étranger. Les recherches devraient s'étendre également aux siècles antérieurs. Les XIV[e] et XV[e], notamment, ont vu se produire de nombreux chants populaires. Si l'on interrogeait ensuite les compositions des musiciens français, flamands et italiens du XV[e] siècle et du XVI[e], on serait étonné de la quantité d'airs populaires qui ont servi de thèmes aux messes, motets et autres pièces des auteurs de cette époque. La mention des airs est souvent de nature à mettre sur la voie pour retrouver le texte de bien des chansons considérées aujourd'hui comme perdues.

On trouverait aussi dans ces recueils beaucoup d'airs des chansons que le comité se propose de publier, airs qu'il ne connaît probablement pas, soit parce que les collectionneurs les ont négligés, soit parce que les correspondants ne les ont pas trouvés.

Si le comité est décidé à donner, non-seulement le texte, mais aussi la musique des chants populaires, M. de Coussemaker s'offre de l'aider dans les recherches qu'il vient de lui indiquer.

La section remercie M. de Coussemaker des observations qu'il vient de lui développer, et elle accepte avec empressement son offre de concours. Elle appelle en même temps l'attention de M. le ministre sur cet objet et le prie de vouloir bien comprendre les nouvelles recherches indiquées par M. de Coussemaker, dans les instructions qui seront données aux personnes chargées de missions à l'étranger.

Digitized by Google

M. de Coussemaker fait aussi connaître qu'il a rassemblé une collection de chants historiques en langue flamande, dont un certain nombre se rapporte à des faits concernant l'histoire de France. Ce nombre s'élève à cinquante. Il offre de les communiquer; mais, comme le comité ne pourrait tirer profit de ces chants s'ils n'étaient accompagnés d'une traduction française, et que cette traduction de cinq à six cents couplets serait un travail extrêmement long, M. de Coussemaker en donne les titres, offrant de traduire celles de ces pièces qui paraîtraient de nature à intéresser le comité.

Bien que toutes ces pièces ne soient pas des chansons populaires dans toute l'expression du mot, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas l'œuvre du peuple lui-même, elles ont toutes été chantées par les masses au moment des événements qu'elles retracent. Elles renferment l'opinion du pays, elles expriment les sentiments des Flamands à l'époque contemporaine des faits; opinion et sentiments que les relations officielles et les chroniques du temps n'ont pas toujours fait connaître. Ainsi, on ne savait comment se rendre compte de la joie manifestée par les Flamands à l'occasion de la bataille de Fontenoi, lorsqu'on se rappelait combien la conquête de la Flandre par Louis XIV avait été vue de mauvais œil par les habitants du pays conquis. Plusieurs des chansons indiquées par M. de Coussemaker en donnent l'explication : c'est que la France représentait alors le catholicisme, et que son triomphe sur les Anglais et les Hollandais était pour les Flamands de France le triomphe du catholicisme sur le protestantisme.

La section exprime sa gratitude à M. de Coussemaker, et le prie de faire lui-même le choix des chants les plus importants, de sa collection, en s'attachant de préférence à ceux qui intéressent plus directement la France en même temps qu'ils présentent le caractère réellement populaire.

La section met ensuite en réserve, pour le recueil, les pièces suivantes copiées par M. de Coussemaker dans un ancien manuscrit.

1. *Dict* sur la réduction de la ville de Saint-Omer le 11 février 1488.

2. *S'en suit la mauvaise perdition, séduction et vendition,* etc. de la même ville.

3. *La complainte que les Franchois firent de la ville de Therewenne que les Anglois ardirent en l'an 1513.*

Digitized by Google

4. *Autre complainte de Theroenne cité.*
5. *Complainte de Therovene.*
6. *Le* in manus *de Therouene fait en l'an 1553.*

La section adresse ses remercîments à M. de Coussemaker pour ses diverses communications, auxquelles il convient d'ajouter le couplet suivant de la chanson de *Charmante Gabrielle,* qui ne figure pas dans les *Poëtes français avant Malherbe* par Auguis.

Que [ne] te puis-je suivre
Soleil ardent!
Ou bien cesser de vivre
En te perdant,
Cruelle départie, etc.

M. Maurice Ardant adresse une variante de la chanson de Biron et une de la chanson du Conjurateur et le Loup.

Réserve de ces variantes.

Rapports.

M. de la Villemarqué, qui a pris connaissance des deux chants bretons du XVIe siècle, *Jeannette le Roux* et *Kernolquet*, transmis par M. Lamache, recteur de l'académie du département des Côtes-du-Nord, en signale les textes comme peu corects et demandant à être complétés par de nouvelles versions. Les traductions sont exactes.

M. Taranne termine son rapport sur les envois du recteur de l'académie d'Eure-et-Loir.

L'arrondissement de Dreux n'a fourni aucun chant qui mérite d'être réservé.

Sur soixante-sept morceaux recueillis dans l'arrondissement de Chartres par M. Pillet, inspecteur de l'instruction primaire, les chants suivants paraissent seuls de nature à être mis en réserve pour un examen ultérieur.

I. Sujets religieux :

Jésus s'habille en pauvre, etc.

Légende du roulier et de l'hôtesse.

II. Chansons de noces :
Chant à la Mariée.

Digitized by Google

Présent de noces.
Variante du précédent.
Chant au Marié.

III. Légendes, moralités, etc. :
Le Moine et les Trois Filles.
La Bique à Jean.
La Fille du Geôlier.

IV. Chansons diverses:
L'Enlèvement.

V. Rondes, etc.:
Cécilia. Deux variantes.
Notre âne, chant à redoublement.
Le Chevalier du roi.
Le Conjurateur et la biquette.

Quand Biron voulut danser, etc. (variante).

VI. Supplément :
Chant des jeunes gens à la mariée au moment où ils vont présenter la rôtie au vin.
Alleluia sur les barricades de 1648.
Vive la Mariée.
Le Beau Déon (variante du chant cité dans les instructions).

Un membre fait remarquer, à l'occasion de la chanson du Conjurateur et de la biquette, les diverses superstitions dont la chèvre a été l'objet dans tous les temps et dans tous les pays, depuis Sertorius, qui passait pour être en rapport avec les dieux par l'intermédiaire d'une chèvre blanche, jusqu'à Bou-Mouza, l'*Homme à la chèvre.* Enfin on a vu longtemps les régiments écossais se faire précéder de chèvres.

M. Sainte-Beuve continue de rendre compte des envois de poésies populaires dont l'examen lui a été confié.

Le recteur de l'académie de l'Orne a envoyé une collection de noëls recueillis dans l'arrondissement de Mortagne. Quelques-uns ont de la grâce, du rhythme et une certaine poésie; mais ils n'ont point le caractère des poésies populaires proprement dites.

Envoi du recteur de l'académie du Calvados. La section met en réserve;

Digitized by Google

Arrondissement de Caen :

Le Bal ou *Les Oreillers* (chanson de noces) ;

L'Alouette (variante).

Arrondissement de Falaise :

Un Voyage à la ville (imitation moderne d'une chanson poitevine) ;

Le conjurateur et le Loup (variante).

Arrondissement de Lisieux :

Le Mari de Marion (variante) ;

Adieu Noé, noël auquel on assigne une très-haute antiquité ;

L'Alouette et le Pinson (variante).

M. Patin fait un rapport sur l'envoi du recteur de l'académie de Maine-et-Loire. Cet envoi se compose de vingt-huit chants réunis par M. Pineau, instituteur communal à Liré (arrondissement de Beaupréau), qui les a transcrits avec beaucoup de soin, en notant la plupart des airs. La section met en réserve les morceaux suivants qui ne sont, en grande partie, que des variantes de chants déjà envoyés d'autre part au comité. Ils pourront être utilement comparés ensemble.

La Passion de Jésus-Christ ;

La Nourrice d'Isa ;

Le Revenant (soldat revenant de la guerre) ;

Les Oiseaux à la crèche (noël) ;

Laissez paître vos bêtes (noël) ;

Une demande en mariage ;

Pierrot revenu de Bordeaux.

En m'en revenant, etc. (variante de la précédente).

L'autre jour en me promenant,
Tout du long de ces landes, etc.

Quand j'étais chez mon père, etc.

N'y a rien de si charmant, etc.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

LXVII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 23 avril 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, Huillard-Bréholles, Monmerqué, général baron Pelet, Amédée Thierry, de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

La section, conformément à la mission qu'elle a reçue du comité, s'occupe, en premier lieu d'aviser aux moyens d'obtenir de M. Busoni la remise du manuscrit des lettres de Catherine de Médicis. La question lui paraissant être entièrement du ressort de l'Administration, elle prie M. le ministre de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour réaliser le vœu du comité.

Correspondance.

M. Ch. Weiss indique l'existence à la Bibliothèque impériale, aux fonds Dupuy et Béthune, d'une cinquantaine de lettres de Catherine de France, sœur de Henri IV. Il s'en trouve dix-neuf autres au ministère des affaires étrangères. Les premières ont un certain intérêt biographique et servent d'explication à des lettres de Henri IV qui font partie du recueil publié par M. Berger de Xivrey. Les secondes se rapportent à l'administration du Béarn pendant les années qui ont précédé l'abjuration de 1593.

Communication de la lettre de M. Weiss sera donnée à M. Berger de Xivrey.

M. le docteur Long adresse : 1° une copie des conventions de l'établissement du collége ou académie des églises réformées du

Digitized by Google

Dauphiné, dans la ville de Die (28 octobre 1604); 2° la copie de deux diplômes délivrés par cette académie, l'un de l'année 1616, l'autre de 1682.

La section est d'avis que ces documents, qui se lient à ceux précédemment envoyés par le même correspondant, doivent être renvoyés avec eux à la société de l'histoire du protestantisme français, lorsque l'on aura reçu de M. le docteur Long l'autorisation qui lui a été demandée à cet effet.

M. Henry envoie deux pièces relatives à l'histoire de Provence, copiées sur les documents existants aux archives de la ville de Toulon, savoir : un édit du 7 août 1350, par lequel Jeanne I[re] notifie aux Provençaux l'abandon qu'elle fait à son mari Louis de Tarente, en guise de dot, de la moitié de l'autorité sur ces états, et l'hommage lige rendu à Louis de Tarente, au nom de la ville Toulon, le 11 février 1352.

M. Henry répondant à un passage d'un rapport de M. J. Desnoyers, expose en même temps l'insouciance des habitants de Toulon, au sujet de leurs annales, et les efforts qui ont vainement été tentés pour publier une histoire de cette ville. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'extraire des archives qui les renferment les documents les plus importants et les moins connus de l'époque du moyen âge, et de les publier dans les *Bulletin de la société académique du Var*, où l'on pourra les retrouver plus tard.

Renvoi des deux documents transmis par M. Henry à l'examen de M. J. Desnoyers.

Renvoi au même rapporteur de nouveaux renseignements communiqués par M. Peigue sur le poids de la mesure et le prix des grains à diverses époques postérieures à la délibération consultative des habitants de la ville de Charroux du 1[er] novembre 1601 [1].

M. de la Fons de Mélicocq transmet divers règlements et ordonnances faits pour les pauvres par le magistrat de Lille durant le XIV[e] siècle.

M. Monmerqué est prié d'en rendre compte.

M. de Lagrèze se proposait d'adresser au comité copie des deux chartes suivantes apportées du château de Nérac à celui de Pau, et qui lui ont paru contenir des particularités historiques très-

[1] Voir ci-dessus, p. 11 et 36.

Digitized by Google

curieuses; mais, comme ces chartes sont fort longues, il attendra de savoir si elles sont connues avant d'entreprendre ce travail de copie.

1° Arrest de condamnation de Messire Jacques Darmignac, duc de Nemours, du 4 août 1477;

2° Testament du pape Clément V (1314).

Le même correspondant annonce qu'il possède un très-beau cartulaire sur parchemin de l'antique maison des comtes de Lavedan. Dans ce cartulaire, daté du 3 janvier 1405, il a remarqué des titres qui ne seraient peut-être pas sans intérêt pour l'histoire féodale, et qui sont inédits. M. de Lagrèze cite deux de ces titres dont il donne l'analyse, afin que le comité puisse en apprécier l'importance. Il offre d'en adresser des copies avec des annotations.

Renvoi à l'examen de M. Rabanis; mais en ce qui concerne l'arrêt de condamnation du duc de Nemours, le secrétaire rappelle que le *Procès criminel fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en 1476*, a été publié en trois volumes in-folio, et se trouve mentionné dans la *Bibliothèque historique de la France* de Lelong et Fevret de Fontenelle, sous le n° 33,642.

M. de Lagrèze signale ensuite une lacune que présente le volume intitulé : *Archives de la France*, dont un extrait lui a été envoyé. En parlant des archives de la ville de Pau, M. Henri Bordier a omis de mentionner quatorze registres contenant les délibrations municipales du 20 novembre 1551 au 10 mai 1758.

M. de la Villegille se charge de transmettre directement cette observation à M. Bordier.

M. A. de Barthélemy regrette de ne pouvoir communiquer la liasse de papiers dont il a extrait les titres relatifs à Philippe de Commynes qui ont été mis sous les yeux du comité; ces documents sont depuis plusieurs mois entre les mains de M. Benjamin Fillon.

La section prie M. Ravenel d'examiner s'il y a lieu de publier néanmoins les documents isolés dont M. de Barthélemy avait envoyé des copies.

M. Maurice Ardant signale divers documents qui se trouvent dans les archives de la Haute-Vienne, entre autres un acte de donation faite à l'abbaye de Solignac, par saint Éloi; une concession de

Digitized by Google

priviléges à la même abbaye par le concile de Soissons, en 866, etc.

Dépôt aux archives et remercîments.

Mêmes conclusions à l'égard d'une communication de M. de Baecker, qui envoie une liste de documents conservés dans les archives d'Audenarde. Ces pièces, qui appartiennent à diverses époques, depuis l'année 1478 jusqu'en 1745, ont trait à des événements où l'histoire de la ville d'Audenarde se trouve liée à l'histoire de France.

Enfin, le même correspondant donne avis de la découverte qui vient d'être faite d'un manuscrit du XIII[e] siècle qui renferme les chartes, écrites en français et en flamand, d'un couvent de Guillelmites existant anciennement dans le village de Noordpeene (entre Cassel et Saint-Omer).

M. de Baecker fait connaître, en même temps, que les autres documents précédemment signalés par lui comme déposés dans les mêmes archives[1], et au sujet desquels on lui avait demandé des renseignements plus circonstanciés, ont été publiés dans un petit recueil flamand de la localité intitulé : *Mengelingen*. Il croit néanmoins devoir joindre à son envoi quelques strophes de la chronique rimée composée au XV[e] siècle par Nicaise Ladam, roi d'armes de l'empereur, sous le titre de *Grenade*.

Le dépôt aux archives est pareillement prononcé.

M. Édouard de Barthélemy fait remarquer qu'il a précédemment communiqué au comité des copies de la plupart des lettres de rois de France adressées aux habitants de cette ville.

M. Compayré réclame contre diverses assertions que contient un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Eugène Dauriac, qui avait été chargé, en 1851, d'une mission dans le midi de la France.

La section ne pense pas que des questions de ce genre soient de la compétence du comité.

M. Aimé Champollion écrit pour rappeler que le comité, revenant sur une décision prise avant la nouvelle organisation des travaux historiques, a décidé qu'une partie seulement de son recueil de pièces sur le règne de François I[er] serait imprimée dans les *Mélanges*, et a limité le choix à faire aux documents qui concernent le

[1] Voir ci-dessus, p. 565.

Digitized by Google

séjour en Espagne des jeunes princes fils du roi. M. Champollion demande que son manuscrit soit remis à M. Ravenel, qui représente la section d'histoire dans la commission des Mélanges, et qui est disposé à s'occuper immédiatement de désigner les documents à mettre en réserve. M. Champollion pourrait alors, de son côté, terminer son propre travail, en ajoutant aux pièces les notes complémentaires indispensable. Enfin, il demande que M. le ministre veuille bien lui abandonner ensuite les documents qui ne seront pas admis pour les Mélanges.

La section n'a aucune objection à présenter contre la réclamation de M. Aimé Champollion et elle prie M. le ministre de vouloir accorder les deux objets de la demande.

La section, présumant que la préparation du 1er volume des Mélanges doit être très-avancée, et désirant connaître l'époque où l'impression de ce volume pourrait commencer, exprime le vœu que la question soit mise à l'ordre du jour de la première assemblée générale.

M. Charles Hopf, docteur en philosophie à l'Université royale de Bonn, et habitant Hamm, en Westphalie, expose qu'en s'occupant de réunir les matériaux d'une *Histoire du moyen âge de la Grèce*, etc., il a découvert une ancienne chronique de l'empire de Romanie, tout à fait différente du *Livre* de la conquête publié par M. Buchon. Cette chronique, conservée dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, est marquée du nom de Marino Sanudo Torcello, et M. Hopf la considère comme étant en effet l'ouvrage du célèbre auteur des *Secreta fidelium crucis*. Demeurée inconnue jusqu'ici à tous les historiens, dit M. Hopf, cette chronique est de la plus haute importance, non-seulement pour la Grèce, mais encore pour toute l'histoire du XIIIe siècle. Elle a été écrite en 1328, et il ne paraît plus en exister d'autre texte que la traduction italienne retrouvée à Venise. Une petite partie de ce manuscrit, relative aux Vêpres siciliennes, a été publiée, avec l'autorisation de M. Hopf, par l'abbé Pierre Mugna, dans la *Rivista contemporanea* de Turin. Ce court fragment suffit pour permettre d'apprécier l'extrême importance de cette source nouvelle qui fournit de précieux renseignements sur les règnes de Louis IX et de Philippe le Bel, sur les guerres de l'Italie et de l'Espagne, et sur les mœurs et les coutumes du XIVe siècle.

M. le docteur Hopf termine en proposant de publier cette chro-

Digitized by Google

nique dans la Collection des documents inédits. Il l'accompagnerait d'une traduction, soit en latin, soit en français, y joindrait une introduction, une vie de l'auteur, et compléterait l'ouvrage au moyen de documents authentiques tirés des archives de Venise et de Gênes.

Les indications qui précèdent étant insuffisantes pour donner une idée exacte de la valeur du document signalé, M. le ministre est prié par la section de vouloir bien faire connaître à M. Hopf le mode de publication des ouvrages admis pour faire partie de la Collection des documents inédits. En conséquence, M. Hopf sera invité à communiquer le texte même du manuscrit qu'il annonce avoir découvert. Ce n'est qu'après un examen attentif de cette chronique qu'il sera possible au comité de statuer sur la proposition de publication qui lui est soumise.

M. Amédée Thierry communique une lettre de M. Audé, secrétaire général de la préfecture du département de la Vendée, qui annonce avoir découvert dans un vieux manoir de la commune de Montournais, près de Pouzauges, une correspondance intime de Duplessis-Mornay. Plusieurs des pièces de cette correspondance sont en chiffre; mais M. Audé annonce en posséder la clef. Le correspondant souhaiterait que le comité lui fît connaître les points sur lesquels il doit principalement diriger ses recherches.

La section ne se trouve pas suffisamment renseignée pour répondre au désir qui lui est exprimé, et elle prie M. Amédée Thierry de réclamer de plus amples détails de M. Audé; de lui demander avec quels personnages cette correspondance est engagée, sa nature, etc.

Rapports.

M. Chéruel soumet à la section plusieurs questions relatives au mode de publication des lettres des princes lorrains.

1° La première concerne l'orthographe. Conservera-t-on celle dont les princes ont fait usage avec toutes ses bizarreries et ses incorrections, ou lui substituera-t-on une orthographe de convention? La section adopte l'emploi d'une orthographe uniforme conforme à celle des bonnes éditions du XVIᵉ siècle.

2° Doit-on réimprimer les lettres déjà publiées?

Différents avis sont émis à cette occasion dans le sein de la

Digitized by Google

commission. M. de Pastoret signale l'inconvénient de ne pas reproduire toutes les lettres et de renvoyer le lecteur à des ouvrages que le plus souvent il n'aura pas à sa disposition.

D'autres membres objectent que la Collection des documents inédits n'a pour but que de préparer des matériaux pour les travailleurs et qu'il suffit d'indiquer exactement les recueils ou autres ouvrages où des lettres auraient déjà été imprimées; il faut d'ailleurs remarquer que la reproduction textuelle de toutes les lettres déjà publiées contraindrait nécessairement l'éditeur à dépasser le nombre de deux volumes qui a été attribué par le comité à cette publication.

La section décide, sauf l'approbation du comité en séance générale, que l'on ne réimprimera que les lettres qui seraient dispersées dans des recueils très-rares, ou qui auraient été publiées à l'étranger. Pour les autres lettres, l'éditeur se bornera à donner une analyse succincte de leur contenu, avec indication et renvoi aux recueils où elles se trouvent.

3° Donnera-t-on une traduction des correspondances espagnoles? La section se prononce pour l'affirmative. Ces traductions seront imprimées en petit texte.

4° Emploiera-t-on pour le classement des lettres un ordre méthodique, ou l'ordre chronologique? L'éditeur devra suivre l'ordre chronologique; quant aux sommaires des matières, ils seront placés au commencement des volumes et non en tête des lettres.

M. de Wailly fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication du cartulaire de la commanderie de la Neuville-au-Temple-les-Châlons, présenté par M. Édouard de Barthélemy. M. le rapporteur fait d'abord remarquer que ce n'est pas précisément un cartulaire dont le correspondant propose l'impression, mais un choix de chartes relatives à la commanderie, recueillies par lui dans les archives départementales de la Marne. Ce motif n'aurait cependant pas empêché la commission d'accepter ce cartulaire fictif, et d'en proposer la publication si elle lui avait semblé utile. Mais la commission n'a pas trouvé que les pièces rassemblées par M. de Barthélemy, et parmi lesquelles il s'en est glissé quelques-unes d'étrangères, présentassent suffisamment d'intérêt pour être l'objet d'une publication spéciale. La commission ne partage pas non plus l'opinion de M. de Barthélemy, touchant l'interprétation d'une charte de

Digitized by Google

l'année 1284, du texte de laquelle il lui semble ressortir ce fait, que des femmes étaient admises dans l'ordre du Temple. En résumé, la commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition soumise à son examen.

M. de Wailly, auquel avait été renvoyé un fragment de cartulaire du monastère de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, trouvé à Marseille chez un fripier, s'est assuré que ce cahier appartient à un cartulaire dont le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale possède la première partie. Le cahier envoyé par M. Lothier, et qui porte la signature *i*, forme le commencement de la seconde partie, ou second volume du cartulaire. M. de Wailly propose au comité d'abandonner à la Bibliothèque impériale le fragment de cartulaire retrouvé à Marseille, et de remercier M. Lothier.

Ces conclusions sont adoptées par la section et seront présentées à la ratification du comité.

M. de Wailly fait ensuite un rapport sur le livret de recettes et de dépenses de Robert II, duc de Bourgogne, pour l'année 1274, dont quelques extraits ont été adressés par M. Rossignol. Ce document ne présente pas au point de vue de la langue l'importance qu'y attachait le correspondant; mais il renferme des renseignements historiques qui offrent de l'intérêt. On pourrait, en conséquence, prier M. Rossignol d'extraire de ces comptes tous les passages de nature à fournir des indications utiles pour l'histoire du XIII[e] siècle, de façon à en former une sorte de résumé d'une dizaine de pages, qui serait inséré dans le Bulletin. Mais la section préférerait que M. Rossignol pût envoyer le manuscrit lui-même en communication.

Il sera écrit dans ce sens.

Enfin M. de Wailly propose le dépôt aux archives de la Bulle du pape Clément VI, dont une copie a été envoyée par M. l'abbé Magloire Giraud.

Adopté.

M. Huillard-Bréholles, chargé d'examiner deux pièces concernant la ville de Noyon envoyées par M. Mathon fils, exprime quelques doutes sur l'authenticité de la seconde de ces pièces; il n'est pas non plus complétement certain de l'exactitude des transcriptions. M. le rapporteur propose donc de demander à M. Mathon fils, de faire une révision des deux documents et en particulier

Digitized by Google

des lettres de Philippe de Valois. Après cette vérification, les pièces seraient renvoyées à M. Aug. Thierry comme se rattachant à ses travaux sur l'histoire du Tiers-État.

La section prend une décision conforme à ces conclusions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

LXVIII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 30 avril 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. Beulé, baron de Guilhermy, L. Renier Romieu, Vincent ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

M. le comte de Laborde écrit qu'une convocation du Jury de l'exposition des Beaux-Arts ne lui permet pas d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

Correspondance.

M. Hucher transmet les renseignements qui lui avaient été demandés, au sujet du fragment de sceau de l'évêque Jean d'Hierray.

Ce sceau, en cire rouge, est appendu à une charte du prélat datée du dernier jour de juillet 1443. La charte appartient à M. Landel, possesseur des papiers de l'abbé Blin de Béru, chanoine du Mans.

La position du blason sur le côté du sceau est l'objet d'une observation de M. Hucher. Il était d'usage au xve siècle, dit le

Digitized by Google

correspondant, de répéter le blason qui accoste ordinairement le prélat placé à genoux, crosse en main, au bas du sceau dont la partie supérieure est consacrée à représenter un saint patron ou la sainte Vierge.

M. de Ring ne peut fournir, comme il l'aurait désiré, les renseignements qui lui ont été demandés sur la numismatique du camp romain, connu sous le nom de Saint-Jean du Châtel. Lorsqu'il visita cette localité, il y a deux ans, il y trouva lui-même quatre pièces dont il donne la description. Dans le nombre, figure le Pertinax que mentionnait sa première lettre. Cette médaille appartient à Septime Sévère; elle est en argent et de petit module.

La plupart des pièces, en très-grand nombre, qui ont été rencontrées dans cet ancien camp, appartiennent à l'époque des Antonins. M. de Ring n'y a pas vu de médailles légionnaires.

Le correspondant joint à sa lettre une photographie d'un dyptique en ivoire qui lui appartient. Ce diptyque paraît dater de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, et est attribué à un moine sculpteur de l'abbaye de Sainte-Blaise, dans la forêt Noire, dont le nom est resté inconnu.

Enfin, M. de Ring mentionne la récente trouvaille faite à Strasbourg d'une médaille d'or suspendue à un anneau, comme si elle eût été destinée à servir de parure; elle porte la tête de Jules César avec la légende DIVI JVLI; au revers S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*); au-dessous, l'éléphant, symbole de la famille Julienne. M. de Ring croit que cette médaille en argent a été décrite, mais qu'elle n'a pas encore été rencontrée en or.

Renvoi de la dernière partie de cette communication à M. de la Grange.

M. Charma envoie la copie que le comité lui avait demandée du dessin au trait représentant le mausolée anciennement érigé, dans l'église de Sainte-Trinité de Caen, à l'abbesse Anne de Montmorency et à ses deux sœurs.

La section est d'avis de donner, dans le Bulletin, le dessin du monument avec l'inscription qui y était gravée; mais elle prie M. Alb. Lenoir de s'assurer auparavant s'il n'existerait pas une reproduction de ce tombeau dans la collection Gaignières.

La section est ensuite appelée à examiner une question que la société des Antiquaires de Normandie, par l'organe de son secré-

Digitized by Google

taire, M. Charma, recommande à l'attention de M. le ministre. La société des Antiquaires s'est préoccupée des imitations de médailles antiques et de monnaies de toutes les époques dues à M. Gustave le Cavelier, de Caen; elle a été frappée des abus qu'on pouvait en faire, et qu'il paraît même qu'on en a fait déjà; enfin elle s'est inquiétée des conséquences que pourrait avoir, pour la propagation de ces imitations, leur admission parmi les chefs-d'œuvre de l'industrie française à l'exposition de 1855. En conséquence, elle prie M. le ministre de voir s'il ne conviendrait point d'exiger que ces contrefaçons, avant d'entrer dans la circulation, fussent marquées d'un signe au moyen duquel on les reconnaîtrait immédiatement pour des œuvres modernes.

La section d'archéologie, après avoir mûrement discuté les raisons que la société fait valoir à l'appui de sa demande, pense qu'il y a lieu de les prendre en considération. Elle proposera au comité de s'associer aux vœux exprimés par la société des Antiquaires de Normandie, et de prier M. le ministre d'aviser, autant qu'il le pourra, aux moyens de prévenir les abus que ce genre d'industrie pourraît entraîner à sa suite.

M. J. Dumoutet adresse trois dessins de détails de l'église de Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre) :

1° Une travée des bas côtés de l'église;

2° Un labyrinthe et une croix de consécration, peintures à fresque;

3° Les fonts baptismaux de la même église.

L'église de Corvol, ancienne abbatiale de religieux de Saint-Benoît, date de la fin du XIe siècle; mais il ne reste plus de la primitive architecture que les colonnes de la grande nef et les pleins cintres qui les relient entre elles. Toutes les voûtes et les bas côtés ont été refaits au XVIe siècle, époque vers laquelle l'église de Corvol fut en partie détruite par l'incendie des iconoclastes.

En étudiant cette église, M. Dumoutet remarqua quelques indices de peintures recouvertes par du badigeon. Il enleva ce dernier dans quelques endroits, et mit ainsi à découvert le labyrinthe et la croix de consécration dont il envoie le dessin.

Dans une autre travée, le correspondant trouva toute une grande scène représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus donnant le rosaire à saint Dominique, qui est placé à droite du

Digitized by Google

spectateur. A gauche, se trouve saint François d'Assise présentant deux personnages à genoux, probablement les bienfaiteurs de cette église.

Cette peinture, de même que la croix de consécration et le labyrinthe, date de l'époque de la reconstruction de l'église, au XVI[e] siècle. Des indices d'autres fresques se retrouvent dans plusieurs autres parties de l'édifice, et prouvent que l'intérieur du monument était autrefois entièrement couvert d'ornements et de sujets religieux.

Les fonts baptismaux ont paru curieux à M. Dumoutet, pour leur fermeture. Le couvercle en bois de la cuve est bardé de deux pentures à charnières et qui se terminent par des fleurs de lis. La fermeture se compose d'une barre de fer dont l'un des bouts est recourbé; il se passe dans un piton scellé sur le dessus de la cuve. A l'autre extrémité est adaptée une petite tige à charnière, percée d'un trou, qui s'adapte à un piton scellé sur le côté de la cuve. Le tout est retenu par un cadenas.

Deux tiges verticales en fer sont placées de chaque côté de la cuve et scellées dans le socle. Le sommet de ces tiges est recourbé, et les extrémités terminées par deux colliers qui devaient servir apparemment à placer le cierge et la croix processionnelle pour les cérémonies de l'eau bénite ou pour le renouvellement des vœux du baptême.

M. Dumoutet termine en offrant d'adresser une copie de la grande fresque de l'église de Corvol.

La section examine avec un vif intérêt les nouveaux dessins envoyés par le correspondant, et qui sont exécutés avec le même soin et la même exactitude qui se font remarquer dans toutes ses communications. La section prie M. le ministre de vouloir bien transmettre à M. Dumoutet l'expression de sa gratitude, et accepte en même temps l'offre relative à la copie de la grande fresque de l'église de Corvol.

M. le chef du cabinet communique une plaque en cuivre recouverte d'ornements émaillés, et à laquelle sont attachées cinq statuettes dorées représentant le Christ en croix entre deux anges, la Vierge et saint Jean. Le Christ porte une couronne royale et l'inscription sacrée ordinaire INRI est remplacée ici par les deux monogrammes IHS XPOΣ. En haut de la croix est la main nimbée, symbole de Dieu le Père. Le correspondant qui a adressé cet

Digitized by Google

émail, M. Damase-Arbaud, l'a trouvé chez un paysan dans le département des Basses-Alpes.

La section examine avec intérêt ce petit monument, qui lui paraît dater de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, et provenir d'une châsse. Elle le juge assez curieux pour être publié dans le Bulletin, et elle proposera au comité de le faire dessiner.

M. de la Grange donne connaissance de la découverte faite au mois de janvier dernier, près de Saint-Ciers-la-Lande (Gironde), d'une portion de borne milliaire qui a été sciée sur son diamètre et creusée à $0^{m},15$ de profondeur du côté de sa surface plane; des débris d'ossements trouvés auprès porteraient à croire qu'elle avait été ainsi évidée pour servir de sépulture. M. de la Grange met en même temps sous les yeux de la section un dessin de ce fragment de borne.

Renvoi à M. L. Renier.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de M. Audé, adressée à M. Amédée Thierry, et qu'il a été chargé par ce dernier de communiquer à la section d'archéologie.

M. Audé envoie le dessin de la moitié inférieure d'un vase en terre rouge, découvert récemment dans la Vendée, et qui porte des caractères dont il n'a pu découvrir la signification.

La section reconnaît l'impossibilité de lire cette inscription, à l'aide seulement d'un dessin. Il faudrait prier M. Amédée Thierry de demander un estampage à M. Audé, qui trouvera, dans les instructions du comité, toutes les indications dont il peut avoir besoin à cet égard.

M. Amédée Thierry appuie également près de la section d'archéologie une demande de M. Audé relative à l'église de Vouvant (Vendée), qui a besoin d'urgentes réparations.

La section regrette de ne pouvoir proposer au comité de solliciter des secours de M. le ministre d'État, en faveur de l'église de Vouvant; mais une recommandation semblable ne saurait être efficace qu'autant qu'elle serait accompagnée de la production de plans et de dessins du monument. Cependant le comité ne saurait demeurer indifférent quand il s'agit de sauver de sa ruine un édifice qui appartient à l'époque romane et dont la valeur architecturale est incontestable. En conséquence, la section est d'avis que M. le ministre pourrait être prié par le comité de réclamer

Digitized by Google

de M. le ministre d'État l'envoi d'un architecte du Gouvernement chargé de constater l'état inquiétant dans lequel se trouve l'église de Vouvant, et les travaux de consolidation qu'il y aurait à y exécuter.

M. Mathon fils envoie, en communication, l'empreinte d'une pierre tombale d'un sire de Flavacourt, mort en 1352, et de son épouse. Cette pierre, enlevée il y a cinq ans de l'église de Flavacourt, est aujourd'hui à la veille de disparaître, son propriétaire actuel se trouvant dans la nécessité absolue de s'en défaire, et quelque entrepreneur pouvant s'en rendre acquéreur pour l'utiliser en dallage. M. Mathon exprime le vœu de voir le musée de Cluny acheter cette tombe.

La section pense, en effet, qu'il convient d'avertir le directeur du musée de Cluny; mais elle croit que ce serait encore plus particulièrement aux sociétés d'archéologie des départements à préserver leurs monuments de la destruction. M. le ministre sera prié d'appeler sur ce point l'attention du comité archéologique de Beauvais.

La section soumettra en outre au comité la proposition de faire graver pour le Bulletin la tombe du sire de Flavacourt.

M. Mathon communique ensuite à la section les renseignements qu'il s'est procurés près du bibliothécaire d'Oxford, au sujet des dessins de Gaignières qui se trouvent en Angleterre. La liste de ces dessins insérée dans le Bulletin[1] ne faisant qu'indiquer sommairement le nombre des dalles gravées qui intéressent la ville de Beauvais, M. Mathon a prié M. Bandinel, bibliothécaire de la Bodléienne, de lui faire connaître les personnages pour lesquels ces tombes avaient été faites. Cet obligeant conservateur s'est rendu à son désir et lui a fait calquer en outre un certain nombre de dessins. M. Mathon fait remarquer que les sociétés savantes et les comités archéologiques des départements pourraient obtenir de semblables reproductions et que, par ce moyen, chaque province se procurerait une suite précieuse de dessins des monuments qu'elle possédait autrefois et qui n'existent plus. La précieuse portion de la collection Gaignières qui se trouve aujourd'hui perdue pour la France y serait par là, en partie rendue.

Une note des pierres tombales qui concernent le Beauvaisis est

[1] *Bulletin des comités. — Archéologie*, t. III, p. 229 et 269.

Digitized by Google

jointe à cette communication; elle complète les indications que renferme le Bulletin cité plus haut.

La section approuve pleinement l'idée émise par M. Mathon et en recommande l'application à toutes les sociétés qui s'occupent de l'histoire de leurs monuments locaux.

M. l'abbé Cochet adresse une notice sur des croix en plomb, avec formule d'absolution, trouvées sur des morts du moyen âge, tant en France qu'en Angleterre. Une planche, représentant sept de ces croix, accompagne la notice.

Renvoi à l'examen de M. Alb. Lenoir.

M. Mathieu, ancien officier envoie un essai sur les vieilles murailles de Constantinople. Son but a été de relever de curieuses inscriptions qui sont journellement exposées à disparaître. Il a mentionné en passant quelques basiliques transformées en mosquées, et dont l'une renferme encore aujourd'hui le tombeau d'un disciple du Christ. M. Mathieu offre de donner une description plus complète des anciennes églises de Constantinople qui ont subi cette transformation.

Renvoi, comme de la communication précédente, à M. Alb. Lenoir.

M. Marcel Canat envoie la copie de trois pièces originales concernant la dépense de l'hôtel du duc Philippe le Hardi, sous ce titre : *Mandement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour paier certains ouvrages de broderie pour sa garde-robe, avec les certification et quittance.* (16 janvier 139 $\frac{1}{2}$.) Ce document fait connaître le nom d'un maître brodeur, Thierry de Welle, valet de chambre de la duchesse de Bourgogne, et celui d'un verrier, qualifié : maître de Fierin.

M. Goze transmet une notice sur l'inscription tumulaire et la vie de Jehan de la Grange, cardinal-évêque d'Amiens, surintendant sous le règne de Charles V, mort en 1402. Un estampage de l'inscription accompagne cet envoi.

Renvoi des deux communications précédentes à M. de Laborde.

M. de Gingins, fait hommage de deux brochures intitulées : *Recherches sur quelques localités du Bas-Valais et des bords du Léman*, in-4°, et *Les Trois Burchards archevêques de Lyon aux xe et xie siècles*, in-8°.

Le même correspondant envoie l'empreinte en cire d'un ancien sceau, sans en indiquer la provenance.

Digitized by Google

M. de la Grange se charge de faire des recherches à cet égard.

M. l'abbé Trichaud, missionnaire apostolique, relève une erreur que renferme le rapport de M. de Linas sur les anciens vêtements sacerdotaux et les vieilles étoffes[1], en ce qui concerne Arles. M. de Linas avait dit n'avoir trouvé dans cette ville aucun lambeau intéressant : M. l'abbé Trichaud énumère les divers vêtements et les fragments d'anciennes étoffes qui sont au contraire conservés dans la sacristie de l'église Notre-Dame-la-Major.

Communication de cette lettre sera donnée à M. de Linas, afin de le mettre à même de rectifier son rapport en conséquence.

M. Combet adresse les empreintes d'un sceau, gravé sur buis, de la ville d'Userche, et d'une sculpture en bois de noyer qui représente divers personnnages.

Dépôt aux archives.

M. Maurice Ardant signale huit feuillets de vieille musique de la même écriture et du même format que les feuillets qu'il a envoyés précédemment et auxquels ils semblent faire suite.

M. André Durand, adresse un numéro du *Monitore Toscano*, contenant un compte rendu de l'album qu'il a publié sous le titre : *L'île d'Elbe, vues pittoresques et souvenirs historiques*, etc.

M. Servaux communique des vues de différents monuments de Paris, de Saint-Omer, etc., dessinées ou peintes par M. A. Genet.

Remercîments.

Rapports.

M. de la Grange remet la note de M. Hucher sur le blason de l'évêque Jean d'Hierray qu'il s'était chargé d'examiner. Ce fragment de sceau fixe d'une manière définitive les armes du prélat, qui portait une branche de lierre de quatre feuilles avec une face brochant sur le tout. Ce sont, comme le fait remarquer le correspondant, des armes parlantes, l'écusson étant *hierré*. On sait, en effet, que le mot *lierre* a été formé de *li herre*, comme le mot *liard* de *li hardy*. Hierray est donc une dénomination du même genre que de la Chenaye, de la Saussaye, etc.

M. Vincent donne lecture d'un nouveau rapport sur la messe papale attribuée par lui à Dumont, et persiste à proposer l'insertion de cette messe dans le Bulletin.

[1] *Archives des missions*, t. IV, p. 135.

Digitized by Google

La section décide qu'il sera donné lecture du rapport de M. Vincent dans la prochaine assemblée générale du comité, et que l'impression dans le Bulletin en sera proposée.

M. de Guilhermy fait le rapport suivant, dont les conclusions sont adoptées :

« Vous m'avez chargé d'examiner une notice sur un vêtement ecclésiastique d'une haute antiquité, conservé dans l'église autrefois abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Moyenmoutier, département des Vosges. Cette notice, qui a été transmise par M. Laurent, correspondant du comité et directeur du musée départemental, à Épinal, est l'œuvre de M. l'abbé Deblaye, curé de Sainte-Hélène au diocèse de Saint-Dié, chargé, par son évêque, de visiter et de reconnaître les reliques que possèdent les diverses églises du diocèse. Je m'empresse de déclarer que la notice de M. l'abbé Deblaye a été faite avec beaucoup de soin, et que l'origine du vêtement dont il s'agit s'y trouve discutée d'une manière très-satisfaisante. Un dessin accompagne et complète le texte.

« Voici le sommaire des faits exposés dans la notice de M. Deblaye.

« Entre autres reliques précieuses, l'église de Moyenmoutier a conservé celles de saint Hydulphe, archevêque de Trèves, fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier, mort en 707. La châsse qui les renferme contient un vêtement qui, suivant la tradition, aurait servi à envelopper le corps du saint, ainsi que l'indique une inscription tracée sur parchemin. Un procès-verbal dressé en 1701 par le prieur de l'abbaye, assisté de ses religieux profès, notamment du célèbre Dom Calmet, alors secrétaire du chapitre, constate que les archives et le vêtement étaient gardés dans la même châsse, comme ils le sont encore.

« Le vêtement ainsi associé au culte des reliques de saint Hydulphe, est fait d'une étoffe de soie blanche qu'on pourrait comparer à un fort crêpe de Chine. La forme en est d'une simplicité extrême. Un seul morceau d'étoffe, plié en double, le compose. Une ouverture a été pratiquée en travers, pour donner passage à la tête. A chacun des angles inférieurs, on a retranché un morceau de $0^m,70$ de haut sur $0^m,52$ de long. Puis, on a cousu les échancrures, de manière à former les manches et le corps. La hauteur du vêtement est de $1^m,40$; sa largeur de $1^m,96$ sur les manches étendues, et de $0^m,92$ à la partie inférieure.

Digitized by Google

« Des bandes de couleur pourpre, très-étroites, verticales et parallèles s'ajustent sur le corps et sur les manches. Entre les bandes, disposées par deux aux extrémités des manches et très-rapprochées les unes des autres, sont brodées, dans des cercles, de petites croix pommetées de même couleur; il n'en reste plus que huit; elles étaient très-nombreuses dans l'origine.

« M. Deblaye pense qu'on peut regarder ce vêtement comme la dalmatique que saint Hydulphe portait dans ses fonctions épiscopales.

« La dalmatique fait partie, on le sait, du costume de l'évêque lorsqu'il célèbre les mystères sacrés; elle prend place entre la tunique et la chasuble. La simplicité du vêtement, sa forme primitive, la matière précieuse employée à sa confection, sont autant d'arguments que fait valoir M. Deblaye. Les annales de l'abbaye de Moyenmoutier nous apprennent qu'un vêtement de saint Hydulphe, désigné sous le nom de tunique, fut en grande vénération dans le monastère pendant plus de deux siècles. On l'exposait dans les calamités publiques; on le portait en procession. Pour conserver le souvenir de l'amitié toute fraternelle qui avait uni saint Dié et saint Hydulphe, les moines de l'abbaye de Saint-Dié et ceux de Moyenmoutier pratiquèrent longtemps l'usage de se rendre chaque année au lieu de Belchamp, situé à moitié chemin des deux monastères. Les deux communautés y arrivaient en même temps apportant, l'une la tunique de saint Dié, l'autre le vêtement de saint Hydulphe. Elles ne se séparaient qu'après avoir ravivé leurs sentiments de mutuelle affection dans le culte rendu en commun à leurs saints fondateurs.

« Au xe siècle, l'abbé Adalbert fit la levée du corps de saint Hydulphe resté jusqu'alors dans son sépulcre, et plaça les ossements dans une châsse. A dater de cette époque, il n'est plus fait mention de la dalmatique de saint Hydulphe. Le culte des reliques elles-mêmes remplaça celui dont le vêtement du saint avait été l'objet. Les moines, n'ayant plus de motifs pour rendre à la dalmatique un culte distinct, l'auront déposée dans la châsse en même temps que les reliques. M. l'abbé Deblaye ne présente d'ailleurs son opinion qu'avec une réserve extrême. Ce qui lui paraît certain, comme à nous-même, c'est que la dalmatique de Moyenmoutier est vénérable à la fois par sa grande ancienneté, comme par son séjour prolongé dans le reliquaire de saint Hydulphe, et

Digitized by Google

qu'en attendant des renseignements plus précis sur son origine, on ne saurait apporter trop de soin à sa conservation. »

M. L. Renier a la parole pour un rapport sur des estampages d'inscriptions adressés par MM. Dusevel, Germer Durand et Mathon fils. La section adopte les conclusions de ce rapport qui sont :

1° De mettre en réserve les inscriptions dont les estampages sont compris dans les deux premiers de ces envois, et de prier M. Dusevel de vouloir bien compléter les renseignements qu'il a fournis;

2° De publier dans le Bulletin les observations dont M. Germer Durand a accompagné l'estampage qu'il a envoyé de l'inscription DIIS PROXSVMIS, comme un excellent modèle des renseignements que les correspondants sont invités à joindre aux estampages qu'ils envoient;

3° De demander à M. Mathon fils de faire quelques recherches touchant la provenance des inscriptions qu'il a recueillies, etc.

La section prie en outre M. L. Renier de mettre par écrit les observations qu'il vient de lui présenter, afin que ce rapport puisse être inséré à la suite du procès-verbal[1].

La séance est levée à cinq heures un quart.

LXIX.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 7 mai 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philo-

[1] Ce rapport sera publié dans le tome III du Bulletin.

Digitized by Google

logie, et M. le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie;

MM. Guessard, Magnin, P. Paris; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lefèbvre-Deumier, Monmerqué, de Rozière, de Wailly; — Beulé, baron de Guilhermy, comte de Laborde, A. Lenoir, Mérimée, Léon Renier, Romieu, Vincent; — Taranne secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale du 2 avril est lu et adopté.

Le comité prend connaissance de l'état des impressions.

M. de Wailly fait hommage au comité d'un volume qu'il vient de publier, sous ce titre : *Notice sur M. Daunou par M. B. Guérard, suivie d'une notice sur M. Guérard* par M. N. de Wailly; un vol. in-8°.

M. le président adresse au nom du comité des remercîments à M. de Wailly.

L'ordre du jour appelle le compte rendu des travaux des sections.

M. Guigniaut fait connaître les divers objets dont s'est occupée la section de philologie dans sa séance du 16 avril.

Le comité s'unit à la section pour demander que le titre de correspondant soit accordé à M. de Penguern.

A l'occasion du recueil des poésies populaires, M. de Laborde indique un très-beau manuscrit du xve ou du xvie siècle, qui se trouve à la bibliothèque de Wolfenbuttel, et qui contient un grand nombre de chansons accompagnées de la musique notée. On pourrait se procurer ces chansons, soit en s'adressant directement au bibliothécaire, soit en faisant une démarche près de la légation de Brunswick.

M. de Wailly approuve le rejet fait par la section de philologie de la proposition de M. de Lagrèze relative à la publication d'un recueil de textes en patois béarnais. Il rappelle en même temps que sous l'Empire on avait demandé aux préfets d'envoyer une collection de versions de la parabole de l'Enfant prodigue dans les divers idiomes ou patois de la France. Il croit que ce travail pourrait être complété, et il en expose l'utilité.

M. J. Desnoyers ajoute que ces versions de la parabole de l'en-

Digitized by Google

fant prodigue, en patois, ont été publiées dans un volume des Mémoires de la société des antiquaires de France[1].

M. le marquis de la Grange fait connaître successivement les diverses décisions que la société d'archéologie soumet à la ratification du comité.

Recommandation à adresser à M. le ministre d'État en faveur de l'église de Vouvant (Vendée).

Indication à donner à M. le conservateur du musée de Cluny d'une remarquable dalle funéraire du XIVe siècle, qui est en vente à Beauvais.

Proposition de publier dans le Bulletin :

1° Un rapport de M. Vincent sur une messe papale que le rapporteur persiste à attribuer au musicien Dumont, contrairement à l'opinion émise par M. Halévy;

2° Un rapport de M. L. Renier sur divers envois d'inscriptions antiques;

3° Une note que M. Germer Durand a jointe à un estampage d'inscription, et qui peut être offerte aux correspondants comme un modèle des renseignements qu'ils sont invités à fournir.

Proposition de faire graver, également pour le Bulletin :

1° Le trait du tombeau d'Anne de Montmorency, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen, et de ses sœurs, dont M. Charma a envoyé le calque;

2° La tombe du sire de Flavacourt, dont l'empreinte a été communiquée par M. Mathon fils;

3° La plaque émaillée portant un christ, que M. Damase-Arbaud a trouvée dans le département des Basses-Alpes.

Le comité adhère à ces diverses propositions. Toutefois, il remet à se prononcer sur la publication de la messe attribuée à Dumont, jusqu'à ce qu'il ait entendu la lecture du rapport de M. Vincent[2].

M. de la Grange entretient ensuite le comité des observations présentées par la société des antiquaires de Normandie à l'occasion des imitations de médailles et de monnaies de toute nature dues à M. le Cavelier. La section d'archéologie a été d'avis que ces observa-

[1] *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères*, 1re série, tome VI, 1824.

[2] Ajourné, faute de temps, à la séance de juin.


Digitized by Google

tions méritaient d'être prises en considération. En conséquence, elle propose au comité de s'associer aux vœux exprimés par la société des antiquaires de Normandie et de prier M. le ministre d'aviser, autant qu'il le pourra, aux moyens de prévenir les abus que ce genre d'industrie pourrait entraîner à sa suite.

Ces conclusions deviennent l'objet d'une longue discussion dans le sein du comité.

Les adversaires de la proposition font remarquer qu'il s'agit d'une question de la compétence des tribunaux, plutôt que du ressort d'un comité dont le but est de favoriser le développement des arts. Non-seulement ces imitations n'offrent aucun inconvénient à ce point de vue, mais elles auront au contraire pour résultat de populariser une branche de la science, en facilitant les moyens d'étude. La marque particulière à laquelle on voudrait assujettir ces imitations aurait des conséquences tout opposées à l'objet que l'on se propose. L'absence de cette espèce de contrôle négatif serait considérée comme une preuve d'authenticité, et, par suite, les médailles fausses qui auraient su échapper à la mesure préventive pourraient plus facilement être données pour des médailles vraies. Il est donc préférable de s'en tenir à la pénalité actuelle, qui assimile la vente frauduleuse des médailles à la fausse monnaie. D'ailleurs le Gouvernement est averti, et s'il reconnaît que ce genre d'industrie peut avoir des dangers, il prendra les mesures qu'il jugera les plus opportunes pour y porter remède.

Les membres qui se rangent à l'avis de la section d'archéologie objectent que les procédés de la galvanoplastie et du moulage en soufre sont suffisants pour l'étude des types des médailles et monnaies. L'exactitude du poids n'ajouterait rien sous ce rapport. S'il est vrai, comme on l'affirme, que les imitations dont il s'agit reproduisent les originaux à un tel degré de fidélité qu'il soit difficile aux numismates les plus exercés de les distinguer les unes des autres, une semblable perfection rend ces contrefaçons très-dangereuses par la facilité avec laquelle elle se prête aux tromperies. Il ne saurait être question d'empêcher l'admission de ces imitations à l'Exposition générale, puisque le fait est accompli; mais le comité ne doit pas, par son silence, donner lieu à la supposition d'une approbation tacite de sa part. En résumé, les partisans de la prise en considération ne voient aucun

Digitized by Google

inconvénient à adopter les conclusions de la section d'archéologie dans les termes où elles sont formulées, en modifiant seulement quelques expressions.

Ces conclusions, mises aux voix, ne sont pas adoptées par le comité.

Le comité reconnaît en même temps que son vote n'a rien décidé quant au fond de la question; les membres qui ont écarté les conclusions de la section d'archéologie ont été mus par des motifs très-divers. Les uns, en effet, ont trouvé ces conclusions insuffisantes, les autres trop exclusives. Ensuite M. le ministre, en renvoyant la lettre du secrétaire de la société des antiquaires de Normandie au comité, a mis celui-ci en demeure de lui donner un avis, et le comité doit répondre à ce désir.

La question est renvoyée à un nouvel examen de la section d'archéologie.

Le secrétaire fait connaître les principaux objets dont s'est occupée la section d'histoire dans sa séance du 23 avril.

La section était chargée par le comité d'aviser aux moyens d'obtenir l'exécution de la décision prise à l'égard de l'éditeur des lettres de Catherine de Médicis. Elle a été d'avis que la question des voies et moyens était exclusivement du ressort de l'administration et elle a dû se borner à la recommander à l'attention toute particulière de M. le ministre.

M. le chef du cabinet annonce que M. Busoni, mis par lui en demeure de rapporter les matériaux de cette correspondance qui sont entre ses mains et qui lui ont été réclamés à diverses reprises par M. le ministre, s'est engagé formellement à déposer le manuscrit au ministère dans le délai d'un mois.

Le comité adopte la proposition, faite par la section d'histoire, de remettre à M. Aimé Champollion le manuscrit du volume contenant les pièces relatives à la captivité des enfants de François Ier, après que M. Ravenel aura désigné et mis en réserve ceux de ces documents qui devront faire partie des Mélanges, conformément aux décisions antérieures du comité.

Le comité exprime le désir de savoir à quel moment pourra commencer l'impression du premier volume du nouveau recueil des Mélanges, et il invite la commission à lui faire un rapport à cet égard dans la prochaine assemblée générale.

Le comité ratifie la décision prise à l'égard du cartulaire de la

Digitized by Google

commanderie du Temple de la Neuville-les-Châlons, dont le projet de publication n'a pas été accueilli par la section d'histoire.

Le comité approuve ensuite la cession à faire à la Bibliothèque impériale d'un fragment du cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, retrouvé à Marseille.

Le dernier objet pour lequel la section d'histoire demande une adhésion à l'assemblée générale, est une série de questions relatives à la correspondance des princes lorrains.

1° Faut-il adopter une orthographe uniforme, conforme à celle des bonnes éditions du XVI[e] siècle? La section s'est prononcée pour l'affirmative.

Quelques membres sont d'avis qu'il faut publier les lettres des personnages historiques telles qu'ils les ont écrites, avec toutes les variations d'orthographe qu'elles présentent.

D'autres membres n'admettent pas l'utilité d'une minutieuse reproduction des bizarreries d'orthographe. Il faut faire maintenant ce qu'on eût fait au XVI[e] siècle, où l'on eût très-certainement imprimé avec une orthographe régulière les lettres écrites le moins correctement. On pourrait seulement donner quelques spécimens de la manière d'écrire des personnages.

Les conclusions de la section d'histoire sont adoptées avec la réserve de quelques *fac-simile* des lettres les plus importantes.

Le comité approuve également la proposition de joindre des traductions françaises aux lettres écrites en espagnol.

La discussion est ensuite ouverte au sujet de la réimpression des lettres qui auraient déjà été imprimées. L'heure avancée fait ajourner à la prochaine séance l'examen de cette question et de l'ordre à suivre pour le classement des lettres.

La séance est levée à cinq heures un quart.

LXX.

I[re] SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 14 mai 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, P. Paris, Ravaisson, Sainte-Beuve; — Comte de Soultrait, membre non-résidant; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

Correspondance.

M. le chef du cabinet annonce que M. Mary-Lafon a adressé à M. le ministre le texte et la traduction de la *Vie de saint Honorat*, précédés d'une introduction et d'une table des tirades, et suivis d'un appendice et d'un glossaire des mots difficiles.

Conformément aux usages du comité, la section renvoie l'examen de ce projet de publication à une commission,

M. le président, instruit par M. le chef du cabinet de la possibilité de mettre sous presse un nouvel ouvrage de la collection des documents inédits, pense qu'il serait à propos de prier M. le ministre de vouloir bien autoriser l'impression de la première partie du *Trésor de Brunetto Latini,* pour laquelle le travail de l'éditeur doit être terminé. M. Chabaille sera invité à communiquer le plus promptement possible son manuscrit à M. le Clerc, afin qu'un rapport définitif puisse être fait à la section lors de sa prochaine réunion.

Deux nouveaux rapports, adressés par M. Amiel, sont renvoyés, comme les précédents, à l'examen de M. P. Paris.

Rapports.

M. P. Paris a la parole pour rendre compte des divers rapports adressés jusqu'ici par M. Amiel sur les résultats des recherches qu'il a été chargé de faire dans les bibliothèques publiques de Paris.

M. Amiel s'est acquitté de la mission qui lui avait été confiée avec beaucoup de zèle et de discernement. Il a dépouillé soigneusement un grand nombre de collections tant imprimées que manuscrites, et il en a extrait les pièces qui lui ont paru de nature à figurer dans le recueil des Poésies populaires. Tous les volumes qui ont été l'objet de son examen sont exactement indiqués, de façon qu'il deviendra inutile de les consulter plus tard. On pourrait seulement reprocher à M. Amiel de s'être montré un peu trop sobre


Digitized by Google

dans ses extraits, de s'être attaché trop exclusivement aux chansons historiques, et d'en avoir négligé un certain nombre d'autres qui, sans appartenir à la même catégorie, n'en sont pas moins curieuses et importantes à recueillir, comme présentant tous les caractères qui distinguent les poésies réellement populaires. M. le rapporteur cite, entre autres recueils explorés par M. Amiel, qui auraient dû lui fournir une plus ample moisson, les *Poésies françaises* de J.-G. Alioné d'Asti, dans lequel il n'a pris que la chanson de la *Bataille de Marignan.* Il faudra inviter M. Amiel à revoir ce volume.

M. P. Paris examine ensuite les diverses chansons dont les copies sont jointes aux rapports de M. Amiel, en commençant par les chansons historiques qui forment une classe à part dans ces rapports. La presque totalité de ces poésies sont à conserver; mais quelques-unes, cependant, appartiennent à un genre demi-littéraire qui ne permet guère d'admettre qu'elles aient pu être chantées par le peuple. M. P. Paris combat aussi quelques opinions émises par M. Amiel au sujet de la date de certaines chansons et des événements historiques auxquels elles auraient trait : ainsi il ne croit pas, avec l'auteur des rapports, que la chanson sur le *Triumphe que les Diépois ont faict sur la mer* ait été composée à l'occasion d'une victoire navale remportée sur les Anglais en 1382; il la considère comme datant plutôt du règne de François Ier, ou de 1555, époque d'une heureuse entreprise des Dieppois contre les Flamands et le gouvernement des Pays-Bas, etc.

Au nombre des morceaux intéressants que renferme l'envoi de M. Amiel, M. P. Paris cite le *Convoi du duc de Guise,* ancienne romance populaire qui offre le type original de la chanson de *Malborough;* la chanson touchant les miliciens de Paris, la chanson des *Barricades de Paris,* « composée par six harangères », etc. De même, dans la classe des chansons non historiques, on remarque la chanson sur la *Joie des gueux,* tirée d'un recueil de l'année 1701; celle qui commence ainsi :

A Lyon, il y a trois choses;

enfin, la chanson de *Jean de Nivelle,* dont le caractère n'est aucunement historique et n'offre qu'un badinage populaire. Cette chanson, qui fait partie d'un recueil de l'année 1612, a évidemment fourni le type de *Cadet Roussel.*

Digitized by Google

La section, conformément aux conclusions de M. le rapporteur, prie M. le ministre de vouloir bien remercier M. Amiel et l'engager à poursuivre son travail avec le même zèle dont il a fait preuve jusqu'ici. Mais en même temps, M. Amiel devra être invité à tenir compte des observations consignées dans le rapport de M. P. Paris, c'est-à-dire ne pas craindre de multiplier le nombre des extraits, et se moins préoccuper du caractère historique des morceaux. A cet égard, on ne peut que lui recommander de se bien pénétrer des *Instructions* rédigées par M. Ampère.

M. Guessard commence ensuite les rapports qui lui ont été demandés sur divers envois de chants populaires. Il rend compte, en premier lieu, du contingent fourni par M. Ch. Mouton, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Pamiers (Ariége).

Les morceaux compris dans cet envoi sont au nombre de soixante-cinq, et le collecteur les a classés d'après les indications contenues dans les *Instructions* du comité pour la recherche des poésies populaires. M. le rapporteur n'y trouve que six pièces à mettre en réserve, savoir:

Poésies religieuses :

Le noël en patois: *Un réi bén dé neiché...* qui, sans être très-remarquable, a le mérite de la brièveté et de la simplicité.

Poésies historiques :

Une version fort altérée de la *Chanson de Biron.*

Poésies romanesques :

Pièce patoise : *M'abio feit uno mestressoto...*, qui doit être une version rajeunie, et sans doute incomplète, d'une chanson populaire. Elle offre quelques traits qui semblent appartenir à ce genre de poésie.

Une fille qui fait l'amour..., version incorrecte et fort incomplète d'une chanson qui a été envoyée d'ailleurs au comité.

Poésies qui se rapportent aux professions actives :

Il y a trois jolis garçons, etc.

chanson vraiment populaire, dont le comité a déjà reçu plusieurs variantes.

Chansons de chasseurs, pêcheurs et bergers :

La Moissonneuse. Ce chant peut être réservé comme un débris

Digitized by Google

de chant populaire dont on pourra rencontrer le complément et des variantes.

Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à cinq heures un quart.

LXXI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 21 mai 1855.

Présidence de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Monmerqué.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers ; — comte de Soultrait, membre non-résidant ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril est lu et adopté.

Correspondance.

M. Édouard de Barthélemy réclame de nouveau la priorité à l'égard des lettres écrites par des rois de France au conseil de la ville de Châlons-sur-Marne, dont les copies ont été transmises par M. Aniel, secrétaire en chef de la mairie de cette ville. Il dit avoir envoyé des copies de la plupart de ces dépêches, et annonce, au surplus, qu'il vient de publier une brochure où toutes ces lettres sont reproduites, soit en entier, soit par analyses.

M. de Barthélemy se plaint en même temps que plusieurs des communications qu'il avait faites et dont l'impression avait été décidée, n'aient point encore paru dans le Bulletin : il cite entre autres une lettre de Charles VIII et une de Charles d'Orléans, lieutenant général pour le roi des pays en deçà la Loire (XVIe siècle).

Il résulte de l'examen du dossier de M. Édouard de Barthélemy, qu'à l'exception d'assez nombreuses lettres de Henri IV, dont les copies ont été transmises à M. Berger de Xivrey, les communications de lettres d'autres rois de France, faites par le correspondant,

Digitized by Google

ont été très-restreintes et ne formaient pas d'ailleurs l'ensemble qui donne un intérêt tout particulier à l'envoi de M. Aniel.

En ce qui concerne plus spécialement les deux pièces signalées par M. Édouard de Barthélemy, l'impression de la seconde n'a point été décidée par le comité; cette lettre a été déposée aux archives[1]. Quant à la lettre de Charles VIII, l'insertion dans le Bulletin n'en a été proposée que conditionnellement, après production de renseignements demandés à M. de Barthélemy, et qui n'ont point été fournis par lui[2].

Le secrétaire fait remarquer à cette occasion la difficulté de publier la lettre du prévôt Corquilleray aux habitants de Châlons[3], en raison de l'impossibilité de lire la ligne qui précède la signature de ce personnage; M. Édouard de Barthélemy n'en ayant donné qu'un *fac-simile* insuffisant.

La section décide qu'il sera écrit à M. Aniel, pour l'inviter à adresser, en communication, la lettre originale de Corquilleray ou, en cas d'empêchement absolu, pour le prier d'envoyer un calque fait avec soin, de la fin de la lettre dont il s'agit.

M. Anatole de Barthélemy fait connaître que les recherches auxquelles il s'est livré pendant sept années pour reconstituer en quelque sorte les cartulaires des abbayes et prieurés des diocèses de Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Malo, l'ont conduit à retrouver un document précieux et que l'on avait quelque droit de croire perdu.

M. Anatole de Barthélemy avait remarqué que dans le recueil de documents pour servir à l'histoire de Bretagne, publié par Dom Morice et par Dom Lobineau, une demi-douzaine de titres avaient été transcrits par ces religieux dans le *Cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois;* mais toutes ses tentatives pour découvrir ce manuscrit ayant été infructueuse, il était resté convaincu que le cartulaire de Saint-Aubin avait été détruit à l'époque de la Révolution.

« Le hasard m'a mis enfin entre les mains, dit M. de Barthélemy, le manuscrit que j'avais tant désiré, et qui m'a fourni 298 actes, dont 156 complétement inédits.

« Ce cartulaire forme aujourd'hui un volume de 126 folios de parchemin, divisés entre dix cahiers; il a été écrit, suivant mon

[1] Voir ci-dessus, p. 524.
[2] *Ibid*, p. 13.
[3] *Ibid*, p. 439.

Digitized by Google

appréciation, dans les dernières années du XIIIe siècle. Sa hauteur est de 0m,22 et sa largeur de 0m,16.

« Primitivement, ce recueil avait plus de feuillets : il manque évidemment des cahiers. Lors d'un cartonnage, qui n'a pas plus d'une vingtaine d'années de date, on a disposé les cahiers, alors séparés probablement, sans chercher à retrouver l'ordre qu'ils avaient précédemment entre eux. Je ne désespère pas de découvrir encore quelques fragments de ce manuscrit.

« Ce cartulaire, dont les deux premières pages, dans l'état actuel, sont seules en mauvais état, n'a pas été écrit d'un seul jet, ni par la même main; plusieurs scribes y ont travaillé. J'ai même constaté que 24 chartes avaient été transcrites en double, quelquefois même en triple. Au XIVe siècle on y a écrit, sur un verso resté blanc, la copie d'un acte de 1328, par lequel le duc de Bretagne ordonne à Eon de Tréal, sénéchal de Rennes, de laisser l'abbaye exercer en paix sa juridiction. A la même époque, on écrivit en marge du folio 102 : *Cest liber est à labé de Saint Aubin, qui trovera si lo ran, su penne de la hart.* Au folio 111 une note du XVIIe siècle porte : *coppies de quelques antiens actes de Saint Aubin.* La charte la plus récente est de 1298.

« Je m'étonne que les Bénédictins n'aient pas puisé davantage dans ce document. On y trouve des renseignements très-précieux sur l'histoire de la province, et la solution de plusieurs problèmes importants pour la géographie féodale et religieuse du Penthièvre. »

La section remercie M. Anatole de Barthélemy, mais elle regrette qu'il n'ait pas indiqué dans quel dépôt se trouve conservé le cartulaire de Saint-Aubin.

M. Mignard, adresse la copie d'une donation de vingt muids de vin, faite en 1207 aux religieux du Val-des-Choux, par Eudes III, duc de Bourgogne, donation dont l'importance porte le correspondant à considérer Eudes III comme le fondateur du prieuré. A cette charte sont joints des extraits des frais occasionnés aux religieux par les vendanges dans les années 1506 et 1543.

M. de la Fons de Mélicocq transmet des documents tirés du registre aux ordonnances du magistrat de Lille, d'où il résulterait que le jeu de cartes était déjà fort en vogue dans cette ville en 1382.

M. l'abbé Nyd envoie la transcription d'une notice sur la prise

Digitized by Google

des églises de Lyon, en 1562, extraite d'un manuscrit du XVIe siècle, renfermant des chants à l'usage de la grande abbaye de Malgrivier. Une description de ce manuscrit a été donnée précédemment à la section de philologie par le correspondant.

M. J. Desnoyers est prié de rendre compte à la section de ces trois communications.

M. l'abbé Canéto adresse la copie d'un acte de fondation de douze chapelles érigées dans l'église métropolitaine d'Auch en l'honneur de la reine Anne d'Autriche, par Henri de Lamothe-Houdancourt, archevêque d'Auch.

M. Beauchet-Filleau transmet des copies :

1° D'une protestation faite par Henri d'Orléans, duc de Longueville, au traité du 16 février 1662 par lequel Louis XIV réunissait à la France les duchés de Lorraine et de Bar, etc.;

2° D'une requête adressée par le même prince à Louis XIV, et dans laquelle il demande à être envoyé en possession réelle de la ville et principauté d'Orange, etc.

M. Monmerqué se charge d'examiner les documents envoyés par MM. Canéto et Beauchet-Filleau.

M. Combet adresse le procès-verbal, en date du 19 avril 1486, d'une délibération des gens des trois états du haut et bas pays de Limousin, sur des articles proposés par le roi et qui concernent la levée des gens de pied à faire en temps de guerre, etc.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. le docteur Long transmet la copie d'une lettre de Jean Claude, l'antagoniste d'Arnaud et de Bossuet, adressée à Cholier, ministre à Serres (Hautes-Alpes).

La section pense que cette pièce doit être jointe aux documents précédemment envoyés par le même correspondant, et qui, ayant paru intéresser particulièrement la société de l'histoire du protestantisme français, ont été communiqués à cette société avec l'agrément de M. le docteur Long.

M. le préfet de la Seine-Inférieure adresse en communication une lettre originale de Henri IV au président de Moteville, découverte parmi des pièces existant dans les combles du palais de justice de Rouen.

Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. l'abbé Magloire Giraud envoie la copie de la donation de la maladrerie de Saint-Étienne-de-Crossey à la chartreuse de Co-

Digitized by Google

rerie, faite, en 1311, par Amédée V, comte de Savoie. Ce document fait partie de ceux relatifs à l'histoire du diocèse de Grenoble qui se trouvent dans les archives communales du Beausset.

Remercîments et dépôt aux archives.

Rapports.

M. Monmerqué propose d'insérer dans le Bulletin divers règlements et ordonnances faits pour les pauvres, par le magistrat de Lille, de 1527 à 1556. Ces règlements, en raison de l'époque à laquelle ils remontent et de certaines mesures qu'on y trouve indiquées, ont paru assez curieux pour être reproduits *in extenso*.

Adopté.

M. J. Desnoyers lit un rapport sur diverses communications de MM. Henry, Peigue et A. Dauvergne, et conclut à l'impression dans le Bulletin des deux pièces envoyées par M. Henry : l'édit par lequel Jeanne Ire notifie aux Provençaux l'abandon qu'elle fait à son mari, en guise de dot, de la moitié de l'autorité sur ses États; et l'hommage-lige rendu au même prince, en 1352, par les habitants de Toulon.

M. Desnoyers propose pareillement de publier dans le Bulletin quelques extraits des statuts de la corporation des tanneurs dans la ville de Coulommiers, qui ont été transmis par M. A. Dauvergne.

La publication de ces trois pièces, ainsi que les autres conclusions du rapport sont adoptées par la section, qui proposera en outre au comité l'impression du rapport même de M. J. Desnoyers[1].

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

LXXII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 29 mai 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

[1] Ce rapport sera publié dans le tome III du *Bulletin*.


Digitized by Google

Sont présents : MM. le baron de Guilhermy, comte de Laborde, L. Renier, Romieu, Vincent; — comte de Soultrait, membre non-résidant ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

De Contencin, directeur général des cultes ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Correspondance.

M. le ministre d'État renvoie les dessins de M. de Montlaur [1], représentant des fragments de peintures murales découvertes au prieuré de Chantelle, qui lui avaient été communiqués pour le mettre à même de juger si ces peintures seraient assez importantes pour mériter d'être copiées.

Il résulte du rapport de M. Millet, architecte, chargé d'aller reconnaître l'état exact de ces peintures, que les fragments de décoration qui ont été découverts sont aujourd'hui à peu près détruits, et que ce n'est qu'avec une grande peine qu'on en retrouve les sujets. Le débadigeonnage de tout l'édifice pourrait sans doute amener la découverte d'autres parties peintes; mais ces traces de décoration n'offriraient pas une plus grande importance que celles qui se rencontrent fréquemment dans beaucoup d'édifices religieux. D'après ces considérations, M. le ministre d'État, sur l'avis de la commission des monuments historiques, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire copier les restes de peintures de l'église de Chantelle.

M. Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme, envoie divers plans et dessins de l'ancienne église de Saint-Martin de Vendôme, dont une partie s'est écroulée au mois de septembre 1854, et dont la démolition totale a été décidée par le conseil municipal. M. Launay demande que le comité intervienne en réclamant auprès de qui de droit l'envoi d'un homme de l'art qui prononcerait sur l'importance artistique du monument.

Il sera répondu qu'une démarche de cette nature est tout à fait en dehors des attributions du comité, et M. Launay sera invité à s'adresser directement au ministre d'État.

[1] Voir ci-dessus p. 40.

Digitized by Google

M. de la Fons de Mélicocq envoie de nouveaux documents relatifs à l'histoire de l'artillerie, trouvés dans les registres aux ordonnances de la ville de Lille.

Renvoi à M. le commandant Favé.

M. Sickel envoie la copie d'un document tiré du dix-septième volume des commémoriaux conservés à l'*Archivio ai Frari*, et déjà mentionné par M. de Mas-Latrie dans son rapport sur les archives de Venise[1]. C'est une note des reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, remise par Louis XI à Bertucio Gabrieli, ambassadeur vénitien, en 1478. M. Sickel adresse en même temps le *fac-simile* d'un dessin joint à ce document et qu'il considère comme représentant le retable de la Sainte-Chapelle, tel qu'il existait sous Louis XI. Mais cette conjecture ne paraît pas fondée à M. Huillard-Bréholles, qui, dans un rapport sur la communication de M. Sickel, émet l'avis qu'il ne faut voir dans cette *imago pacis* que la représentation du reliquaire ou *paix* contenant des parcelles des reliques de la Sainte-Chapelle que Charles V avait fait faire, que Charles VIII emporta en Italie pour son usage personnel, et qui fut pris par un officier vénitien à la bataille de Fornoue.

Renvoi à M. Lassus.

M. Dumoutet envoie divers dessins des fresques de l'église de Nohant-Vicq, l'estampage de l'inscription de la cloche de cette église, etc. Il accompagne cet envoi de la suite de son rapport sur la découverte des peintures murales.

M. de Bastard sera prié de rendre compte de ce nouveau rapport, ainsi qu'il l'a fait pour le premier.

M. Merlet transmet la copie d'un inventaire de reliques et d'ornements d'église donnés, en 1546, au monastère d'Éclimont, par Étienne Poncher, évêque de Bayonne, fondateur de ce monastère.

M. l'abbé André adresse une notice iconographique sur saint Antoine.

Renvoi des deux communications précédentes à l'examen de M. de Laborde.

M. de Castelnau d'Essenault envoie quatre feuilles de dessins, contenant cent quatre-vingts signes lapidaires relevés par lui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de divers monuments religieux espagnols, savoir : la cathédrale de Burgos, l'église conventuelle de

[1] *Archives des Missions*, t. II (1851), p. 267.

Digitized by Google

Santa-Maria-la-Real-de-las-Huelgas, la cathédrale de Tolède, l'église et cloître du couvent de Saint-Jean-des-Rois, près de la même ville.

Le même correspondant adresse une empreinte en cire du sceau de l'ancien chapitre de Saint-Émilion, dont M. Lapouyade, président du tribunal civil de la Réole, est aujourd'hui possesseur.

Renvoi de la première partie de cette communication à M. Albert Lenoir, et de la seconde à M. de la Grange.

M. l'abbé Richard transmet des estampages d'inscriptions gravées aux clefs de voûtes de l'église de Chaux-les-Chatillon, canton de Saint-Hippolyte (Doubs.).

M. de Guilhermy est prié de les examiner.

M. Pernot envoie la copie d'une inscription qui était gravée sur une pierre du pont de Montereau et qui rappelait le meurtre de Jean-sans-Peur. Il y joint le dessin d'une borne qu'il dit avoir été placée sur ce pont, à l'endroit où tomba le duc de Bourgogne.

M. Maurice Ardant fait diverses communications; sa lettre contient d'abord l'indication d'un livre d'heures manuscrites du XVIe siècle, qui a appartenu à une dame Valerie de Disnematin; le poëte Dorat (ou d'Aurat) était de la famille de cette dame. Le correspondant fait ensuite connaître les résultats des fouilles qui ont eu lieu à Limoges, au clos Ville-Herein et dans le chantier de construction d'une manufacture de porcelaine qui touche à l'emplacement des Arènes. Il donne également un aperçu d'une découverte de petits bronzes trouvés à Grenort (Haute-Vienne). Enfin, il signale un recueil d'inscriptions de la province de Constantine, recueillies sur les monuments par M. Auguste Duboys, secrétaire de la Société archéologique du Limousin, et que ce dernier offre de communiquer à M. L. Renier.

La section remercie MM. Pernot et Maurice Ardant, et prescrit le dépôt de leurs communications dans ses archives. Elle accepte en même temps l'offre faite au nom de M. Duboys, à l'égard du recueil des inscriptions de la province de Constantine, et prie M. Maurice Ardant de vouloir bien lui procurer cette communication.

M. Maurice Ardant fait, en outre, hommage au comité d'un volume qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Émailleurs et émaillerie de Limoges*. Isle, 1855; in-12. — Remercîments.

L'ordre du jour appelle un nouvel examen des questions soule-

Digitized by Google

vées par la Société des antiquaires de Normandie, à l'occasion des imitations de médailles de M. le Cavelier.

Un membre pense que la question doit être envisagée à son point de vue le plus général et en faisant abstraction de tout mode spécial de reproduction. Il s'agit uniquement de décider si une parfaite imitation des médailles est utile au point de vue de l'art, et mérite, par suite, d'être encouragée, ou si ces contrefaçons présentent au contraire des inconvénients de nature à les faire proscrire.

Un autre membre fait remarquer que la fabrication des médailles fausses existe depuis plusieurs siècles sans avoir causé de préjudice réel à la science. Ce serait donc s'y prendre un peu tardivement pour prétendre réglementer cette sorte d'industrie. D'ailleurs, on n'atteindrait pas le but que l'on se propose à cause de l'impossibilité d'empêcher complétement la fabrication. Il paraît donc préférable de fermer les yeux et de tolérer, sans les encourager, les reproductions de monnaies antiques. Les savants, les collectionneurs, sauront toujours distinguer les pièces authentiques de leurs *fac-simile;* et quant aux spéculations illicites dont ces imitations deviendraient l'objet, elles rentreraient dans la catégorie des tromperies commerciales pour lesquelles la législation en vigueur est suffisante.

Après un nouvel échange d'observations contradictoires, la section décide qu'elle proposera au comité d'adopter la résolution suivante, à l'égard des imitations de médailles :

Le comité, tout en s'associant aux préoccupations et aux craintes de la société des antiquaires de Normandie, regrette de ne pouvoir proposer à M. le ministre aucun moyen de prévenir les abus qui lui ont été signalés et qui peuvent résulter du développement de ce genre d'industrie.

Rapports.

Les commissions chargées d'examiner la découverte de M. Henszlmann, et la demande de publication de l'Antiphonaire de Montpellier, n'ayant encore rien arrêté, les rapports qu'elles devaient présenter sont ajournés à une prochaine séance.

M. de la Grange, qui s'était chargé d'examiner une empreinte de sceau envoyée par M. de Gingins, de Lausanne, a reconnu que ce sceau était celui de la ville d'Aquilée, et que Muratori en

Digitized by Google

avait donné la gravure dans ses *Antiquitates italicæ medii ævi* (t. III, p. 127).

Le même rapporteur donne ensuite lecture du rapport suivant sur un *aureas* de Jules César, trouvé à Strasbourg.

« M. de Ring annonce au comité la découverte récente à Strasbourg, sur le quai des pêcheurs et vis-à-vis l'ancien fort romain où se trouve aujourd'hui placé Saint-Étienne, d'une médaille d'or à l'effigie de Jules César *avec anneau* de même métal, c'est-à-dire, je suppose, encadrée d'un cercle avec une bélière, comme on en rencontre quelquefois, et qui était destinée à être suspendue à une chaîne ou à un collier.

« M. Sitterling a fait l'acquisition de cette pièce, qui figure aujourd'hui dans ses collections.

« M. de Ring décrit ainsi cet *aureus :*

« DIVI. IVLI.

« Tête de Jules César.

« ℞ S. P. Q. R.

« Au-dessous, l'éléphant, symbole de la famille Julienne.

« Nous eussions désiré qu'il eût complété sa description en nous faisant connaître si la tête de César était nue ou ceinte d'une couronne de laurier, et si son profil se trouvait tourné à droite ou à gauche. Il eût été également curieux de savoir, relativement au revers, si l'éléphant foule ou non un serpent sous ses pieds, ainsi que le représente un denier de la famille Julia, assez commun d'ailleurs, mais rare lorsqu'il a été restitué par Trajan.

« M. de Ring a eu la pensée que ce denier ne différait, que par le métal, de la médaille de Strasbourg qui avait le mérite d'en reproduire en or le type déjà connu en argent; cependant, le denier dont il est question, au lieu de la légende S. P. Q. R., porte à l'exergue le mot CAESAR, dont il n'est personne qui ne connaisse la double signification; puis, à l'avers, au lieu de la tête de l'*imperator* admis au rang des dieux, il s'y trouve les insignes et les instruments du pontificat suprême, c'est-à-dire l'apex, le simpulum, l'aspersoir ou le goupillon, et la hache du sacrificateur.

« Je suis donc fondé à dire que l'*aureus,* dont l'existence nous a été révélée par M. de Ring, sous la réserve de l'exactitude de sa description et en l'admettant pour véritablement antique, serait une pièce inédite inconnue jusqu'ici, aussi bien en or qu'en ar-

Digitized by Google

gent, dont le seul rapport avec le denier à l'éléphant se réduit à la reproduction seule de ce symbole. »

Dépôt aux archives et remercîments.

M. de Laborde a la parole pour divers rapports.

Le premier a pour objet une communication de M. Émile Amé. Ce correspondant a décrit exactement deux bâtons de procession dont il a envoyé en même temps de bons dessins. M. le rapporteur propose la publication, dans le Bulletin, de la notice et des dessins. Il est intéressant d'apprendre, il est utile de montrer comment le moyen âge faisait des ustensiles d'église de bon goût et à bon marché avec de simples bâtons et un peu de tôle. Si ces modèles pouvaient chasser de beaucoup d'églises de petites villes les bâtons de processions faits en carton pâte, peints et dorés, ce serait une bonne amélioration.

M. de Laborde propose également la publication dans le Bulletin du procès-verbal des fouilles faites par M. l'abbé Cochet, dans la vallée d'Envermeu. Il y a de l'intérêt à suivre ainsi, journée par journée, tombe par tombe, la marche de ces travaux, et il est utile de donner ce journal en modèle aux personnes qui suivent, sur d'autres points de la France, ce genre d'exploration.

Ces conclusions, adoptées par la section, seront soumises à la sanction du comité.

M. de Laborde est d'avis de déposer dans les archives les trois documents qui suivent :

« Artistes appelés par les échevins de Lille pour essayer les monnaies et la vaisselle d'argent aux XIV[e] et XVI[e] siècles ». M. le rapporteur ne voit dans ces extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq, aucun fait neuf et qui soit de nature à être enregistré dans le Bulletin du comité. On sait qu'on faisait des essais de toute sorte sur les monnaies et que la fabrication de ces dernières était entachée de fraude et d'altérations abusives. Connaître les noms de quelques orfévres et changeurs qui ont été chargés, au XVI[e] siècle, à Lille, du soin de cette vérification, n'apprendrait rien, car on ignore si ces orfévres étaient de simples *gens de métier*, ou s'ils s'étaient acquis le renom d'artistes par des œuvres distinguées.

Inventaire des meubles délaissés à Ekelsbèque par Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines, etc.; envoi de M. de Baecker. Cet inventaire, dressé en 1596, est trop moderne pour of-

Digitized by Google

frir un véritable intérêt, soit au point de vue archéologique, soit sous le rapport philologique. M. le rapporteur n'y a rien trouvé qui mérite d'être cité.

L'interprétation donnée par M. de Baecker à un passage que ce correspondant a transcrit dans une chronique flamande écrite pendant la première moitié du XIVe siècle par Nicolas de Clerk, ne paraît pas acceptable à M. de Laborde. Cette interprétation lui semble, au contraire, être un nouvel exemple des fausses inductions qu'on peut tirer d'un texte quand on n'appelle pas à son aide la critique historique. Ainsi, l'invention, l'idée de tirer des épreuves en couleur humide d'une gravure en relief, ne fut pas plutôt conçue par l'homme, qu'elle s'étendit et se développa par le fait de sa simplicité en même temps que par ses applications utiles et variées; mais, suivant M. de Baecker, elle remonterait à 1312, se serait endormie, abandonnée comme inutile, pendant plus d'un siècle, puis se serait réveillée au commencement du XVe. C'est, en effet, de cette époque que datent les premiers monuments de l'impression, la plus ancienne gravure avec date certaine étant de 1423, le plus ancien texte en types mobiles de 1454.

Un pareil abandon d'une idée simple et si féconde, déjà proclamée comme invention en 1312, n'est pas admissible. Le texte de chronique communiqué par le correspondant porte que Van Vaelbeke, faiseur de violes, a trouvé une manière de *stampien* qui n'était pas en usage alors. M. de Baecker prend autorité de cette expression, qui est loin d'avoir un sens précis, pour reculer de 120 ans, dans le passé, la découverte de l'imprimerie; mais, en 1312, le mot *stampien* signifiait presser avec les pieds, piétiner, danser, puis, plus tard, estamper par la pression des pieds ou de toute autre manière. On ne voit aucune raison de chercher l'origine de l'imprimerie dans le passage cité, et il est beaucoup plus naturel de penser que le ménétrier brabançon inventa une nouvelle manière de danser qui conquit la vogue.

Les conclusions de M. de Laborde sont adoptées; des remercîments seront adressés aux auteurs des envois.

M. Léon Renier entretient la section de la borne milliaire trouvée, au mois de janvier dernier, près de Saint-Ciers-la-Lande (Gironde), et dont M. de la Grange a communiqué un dessin à la section, dans sa dernière séance.

« Cette borne, dit M. L. Renier, qui est cylindrique et a 2^m, 12^c

Digitized by Google

de hauteur sur 0m, 60c de largeur, a été sciée dans le sens de sa longueur et on l'a ensuite creusée pour en faire un sarcophage. C'est le sort qu'ont eu, dans diverses parties de la France, un grand nombre de bornes milliaires. L'inscription que porte celle-ci est fort altérée; cependant on y lit encore distinctement le nom et une partie des titres de l'empereur Trajan. Évidemment, elle a appartenu à la voie romaine qui conduisait de Bordeaux à Saintes, en passant par Blaye, voie dont les stations sont indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la Table Théodosienne. Le chiffre XXVI qu'on y lit et qui est parfaitement conservé, indique la distance qui séparait le lieu où elle avait été placée sur cette voie, et la première de ces villes à partir de laquelle les distances sont comptées dans les deux documents que je viens de mentionner. Cette distance est exprimée en lieues gauloises, comme sur toutes les bornes milliaires de l'Aquitaine et des trois provinces de la Gaule celtique.

« C'est, jusqu'à présent, la seule borne milliaire gauloise où se lise le nom de l'empereur Trajan. A ce titre, elle est fort intéressante, et je pense qu'il y a lieu de prier M. le marquis de la Grange d'en demander à son correspondant un nouveau dessin, exécuté sur une plus grande échelle et, si c'est possible, un estampge. »

M. de la Grange, qui aura occasion de voir par lui-même cette borne milliaire dans le courant de l'été, veut bien se charger de fournir à M. L. Renier tous les renseignements dont celui-ci aura besoin.

M. de Soultrait soumet à la section quelques petites statuettes en plomb, semblables à celles dont M. Germer Durand a adressé des dessins qui ont été renvoyés à l'examen de M. Alb. Lenoir. Ces statuettes ont été vendues à Mâcon comme ayant été retirées de la Saône par la machine à draguer. Elles sont en plomb et, pour dissimuler la nature du métal, on les a couvertes d'une couche d'oxyde de fer, probablement par le procédé de la galvanoplastie. On voit que certaines de ces figurines, exécutées du reste par un faussaire peu intelligent, ont pu être imitées de figures du même genre, de la fin du XVIe siècle. D'autres ont été tout à fait composées. Ces statuettes représentent : un évêque coiffé d'une mitre et appuyé sur une crosse de forme bizarre; — deux personnages en vêtement long; — deux apôtres : l'un, saint Pierre, tient une clef,

Digitized by Google

l'autre tient un livre; — un homme d'armes, la salade en tête, appuyé sur une longue épée; — un autre personnage en habit militaire, coiffé d'un chapeau pointu et tenant un cornet; — enfin, un diable cornu, avec la queue en trompette, armé d'un trident. Cette dernière figure, tout à fait de la composition du faussaire, n'offre aucune réminiscence du XVIe siècle. On a vendu à Mâcon et à Lyon un certain nombre de figures semblables, et d'autres encore.

Un membre fait remarquer que cette fabrication de prétendues curiosités anciennes paraît avoir pris naissance à Paris, qui a été inondé d'objets analogues à l'époque où ont eu lieu les grands travaux pour l'amélioration de la navigation de la Seine.

La séance est levée à quatre heures et demie.

LXXIII.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 4 juin 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie ;

MM. Guessard, le Clerc, Magnin, de la Villemarqué; — Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Monmerqué; — baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, Léon Renier, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale du 7 mai est lu et adopté.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions.

Il donne ensuite connaissance au comité de la liste des ouvrages offerts depuis la dernière séance.


Digitized by Google

Un volume ayant pour titre : *Chants historiques de la Flandre 400-1650*, recueillis par Louis de Baecker, Lille, 1855; in-8°, est également déposé sur le bureau de la part de l'auteur.

M. Lassus fait hommage de plusieurs dessins imprimés par M. Nègre, au moyen du procédé de la photographie sur acier. M. Lassus annonce en même temps l'intention de soumettre à la section d'archéologie la proposition d'adopter ce mode de gravure pour un certain nombre des planches de la monographie de la cathédrale de Chartres.

M. Alb. Lenoir communique deux nouvelles feuilles coloriées et un fragment d'une troisième appartenant au plan archéologique de Paris au xve siècle qu'il prépare pour la statistique monumentale de Paris. Le comité examine avec un vif intérêt ce savant et curieux travail dont l'exécution a exigé tant de soins et de recherches, mais qui sera aussi d'un si précieux secours pour l'étude de l'histoire de Paris au moyen âge.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative au mode de publication qu'il convient d'adopter pour la correspondance des princes lorrains. Il reste à statuer sur les deux propositions suivantes, faites par la section d'histoire conformément à l'avis du commissaire désigné pour surveiller l'exécution de ce recueil.

1° On ne réimprimera que les lettres qui seront dispersées dans des recueils rares ou publiées à l'étranger. Pour les autres lettres, l'éditeur se bornera à donner une notice succincte avec renvoi aux recueils où se trouvent les pièces;

2° L'éditeur devra suivre l'ordre chronologique. Quant aux sommaires, ils seront placés en tête des volumes.

Ces deux propositions sont adoptées par le comité.

M. Vincent donne lecture du rapport qu'il a présenté à la section d'archéologie, au sujet d'une messe papale dont l'attribution au musicien Dumont a été l'objet d'un dissentiment entre lui et M. Halévy.

Le comité décide l'impression dans le Bulletin du rapport de M. Vincent et de la messe, dont la communication est due à M. Maurice Ardant.

M. J. Desnoyers lit la partie des instructions qu'il s'était chargé de rédiger pour les recherches historiques et archéologiques à faire en Orient. Cette partie des instructions a pour objet les

Digitized by Google

Recherches propres à faciliter l'étude des relations entre la Gaule et l'Orient antérieurement aux croisades. Elle comprend deux parties :

1re partie. — Migrations des peuples d'Orient en Occident; Cimmériens, Celto-Scythes, Sarmates, Alains, Goths, Huns, Bulgares et autres peuples barbares. — Vestiges de leur séjour dans les contrées voisines des bords du Pont-Euxin avant leurs invasions dans l'Europe occidentale : rapports à établir avec les vestiges de leur séjour dans la Gaule et dans la Germanie.

2e partie. — Migrations des peuples d'Occident en Orient et recherches à faire sur les colonies gauloises établies en Macédoine, en Thrace et surtout dans la Galatie. Vestiges des établissements des Gaulois, de leurs mœurs, de leur organisation politique, à étudier à l'aide des historiens, des inscriptions, des monnaies et autres monuments.

A l'exposé détaillé des recherches à faire sur ces deux grandes questions, M. J. Desnoyers a joint plusieurs tableaux destinés à en diriger et en faciliter l'étude, savoir :

1° Analyse des témoignages des historiens et des géographes de l'antiquité sur les établissements gaulois en Orient et particulièrement sur ceux de la Galatie ;

2° Extraits des itinéraires anciens et de la table de Peutinger;

3° Tableau des évêchés établis avant le ve siècle, conformément aux divisions de l'administration romaine, dans la Galatie et dans la Thrace ;

4° Liste des noms de lieux anciens de ces provinces mentionnés dans les écrivains ou sur les monuments d'origine gréco-romaine, en vue d'y trouver des vestiges d'origine gauloise.

5° Liste des principales localités modernes de la Galatie et de la Thrace dans lesquelles ont été découverts des vestiges d'établissements antiques propres à éclairer l'étude des colonies gauloises en Orient.

M. le président transmet à M. J. Desnoyers les remercîments du comité pour la communication de cet important travail.

M. de Laborde demande que M. J. Desnoyers soit autorisé à joindre à ses instructions une planche représentant les principales monnaies gauloises des colonies d'Orient dont il donne la description, ainsi que la partie de la carte de Peutinger où se trouve la Galatie. Ces deux propositions, appuyées par M. Guigniaut, sont accueillies par le comité.


Digitized by Google

M. Guigniaut présente l'exposé des travaux de la section de philologie dans sa séance du 14 mai.

La section, informée par M. le chef du cabinet de la possibilité de mettre sous presse un nouveau volume de la collection des documents inédits, se proposait de demander au comité d'émettre un vœu en faveur du *Trésor de Brunetto Latini.* Mais M. Chabaille n'ayant pas encore communiqué son travail au commissaire chargé de la surveillance de la publication, la section attendra, pour formuler sa proposition, que M. le Clerc ait été mis à même par l'éditeur de constater que le manuscrit est complétement préparé pour l'impression. M. Chabaille sera invité à remettre sa copie du *Trésor* à M. le Clerc, de façon qu'un rapport puisse être fait à la première réunion de la section.

M. Guigniaut fait connaître que M. Mary-Lafon a envoyé la copie du poëme de la vie de saint Honorat accompagnée d'une traduction, de notes, etc. Une commission a été désignée pour examiner ce projet de publication.

La section a ensuite continué l'examen des envois de chants populaires.

M. de Pastoret indique à cette occasion une chanson qui lui paraît offrir ce caractère et qui se trouve dans Tallemant des Réaux : elle offre un mélange de français et d'allemand :

Babet tout est *verlore*[1]
Ma duché de Milan, etc.

Le secrétaire rend compte successivement des travaux des sections d'histoire et d'archéologie.

La section d'histoire propose l'insertion dans le Bulletin des documents suivants :

Divers règlements et ordonnances faits pour les pauvres par le magistrat de Lille, de 1527 à 1556, communiqués par M. de la Fons de Mélicocq.

Édit par lequel Jeanne Ire notifie aux Provençaux l'abandon qu'elle a fait à son mari, en guise de dot, de la moitié de l'autorité sur ses états, et l'hommage lige rendu au même prince, en 1352, par les habitants de Toulon; pièces transmises par M. Henry.

[1] *Verloren*, participe passé de *verlieren*, perdre.

Digitized by Google

Extraits des statuts de la corporation des tanneurs dans la ville de Coulommiers, dont une transcription a été envoyée par M. A. Dauvergne.

Le comité adhère à ces propositions ainsi qu'à celle de publier *in extenso* le rapport fait par M. J. Desnoyers sur les communications de MM. Henry, A. Dauvergne et Peigue; il adopte, en outre, les diverses conclusions que renferme ce rapport.

La section d'archéologie qui, suivant le désir du comité, a de nouveau examiné les considérations exposées par la société des antiquaires de Normandie, à l'occasion des imitations de médailles de M. le Cavelier, soumet le résultat de sa délibération à la sanction du comité. Le projet de réponse à faire à M. le ministre est adopté dans les termes mêmes où il est présenté par la section :

« Le comité, tout en s'associant aux préoccupations et aux craintes de la société des antiquaires de Normandie, regrette de ne pouvoir proposer à M. le ministre aucun moyen de prévenir les abus qui peuvent résulter du développement de ce genre d'industrie. »

Le comité adopte ensuite les propositions faites par la même section d'archéologie d'insérer dans le Bulletin, 1° la description de bâtons de procession dans l'église de Cravan (Yonne), par M. Amé, avec les dessins qui l'accompagnent; 2° le procès-verbal journalier de la fouille archéologique d'Envermeu, par M. l'abbé Cochet. Le comité décide en outre qu'un dessin (non colorié) des antiquités mérovingiennes découvertes à Envermeu sera joint au procès-verbal des fouilles.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

LXXIV.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 11 juin 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. Guigniaut.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris, Patin, de la Villemarqué; — Taranne, secrétaire honoraire ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. de la Villegille rend compte des recherches qu'il s'était chargé de faire pour déterminer la date de la chanson des miliciens de Paris, recueillie par M. Amiel. Il s'est assuré que cette chanson avait été composée à l'occasion d'une levée de dix-huit cents hommes de milice, prescrite par une ordonnance du roi du 10 janvier 1743; le tirage commença le 17 avril et fut terminé le 7 mai. Bien que la ville de Paris ne fût divisée, à cette époque, qu'en vingt quartiers, la chanson en mentionne vingt et un, parce que le quartier Saint-Antoine comprenait deux sections: Saint-Antoine, dans la ville, et le faubourg Saint-Antoine. Le tirage de cette dernière section se fit même à Vincennes, tandis que les autres avaient eu lieu aux Invalides. Enfin, la chanson ne mentionne pas les quartiers sous leurs désignations habituelles. Elle en omet quatre, c'est-à-dire leur donne des noms différents de ceux qui leur étaient attribués.

Correspondance.

M. Barret, professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, adresse un « Rapport sur la certitude de l'existence, vers 1624 (date de l'édition de la chronique de Provence, par C. de Nostre-Dame), de compositions dramatiques, en provençal, et sur les moyens de les retrouver. »

Comme preuve en faveur de l'existence de ces productions dramatiques, M. Barret invoque l'autorité de Jean de Nostre-Dame, qui, dit-il, eut en sa possession des documents qui nous font défaut aujourd'hui, et qui affirme, entre autres, que Bernard de Parasols composa cinq tragédies des gestes de la reine Jeanne Ire, comtesse de Provence. M. Barret s'attache ensuite à prouver la valeur critique des mémoires sur lesquels Nostre-Dame a travaillé; il n'admet pas qu'on puisse mettre en doute l'authenticité du moine des Isles d'or et de Hugues de Saint-Césari, son continuateur, et il en conclut qu'on doit regarder comme certaine, au

Digitized by Google

commencement du xve siècle (1407), l'existence des œuvres dramatiques dont témoignent ces originaux.

L'auteur du mémoire indique en second lieu les moyens auxquels il faudrait recourir, suivant lui, pour retrouver la trace de ces documents précieux. Il propose, à cet effet, de consulter les archives de certaines familles nobles de la Provence qu'on sait avoir autrefois possédé des manuscrits de cette espèce, ainsi que les bibliothèques qui ont hérité des trésors que renfermaient les bibliothèques ou archives des monastères de Saint-Victor de Marseille et de Montmajor d'Arles. Cela impliquerait nécessairement l'examen des manuscrits de Paris, de Modène, de Florence et de la Vaticane. Il s'agirait enfin de reviser et de reprendre les travaux de Sainte-Palaye. M. Barret offre de se charger de ce travail.

La section n'adopte pas les conclusions du rapport dont elle vient d'entendre la lecture. En premier lieu, pour ce qui concerne les manuscrits d'Italie, le travail que voudrait faire M. Barret est exécuté : M. Guessard a revu tous les manuscrits qu'avait examinés autrefois Sainte-Palaye, et il n'y a rien rencontré qui ressemblât à des œuvres dramatiques. Les autres voies de recherches indiquées sont d'une nature trop vague, et rien n'autorise à penser qu'elles pourraient avoir des résultats fructueux. Il est présumable au contraire que Sainte-Palaye, qui était en position d'explorer les archives des grandes familles, a pris connaissance de tout ce qu'elles renfermaient. Sans doute, il n'est pas absolument impossible de rencontrer quelques manuscrits qui lui aient échappé; mais il est certain du moins que, depuis la mort du célèbre académicien, l'on n'a découvert qu'un seul manuscrit provençal qui lui fût resté inconnu. Ce manuscrit du xive siècle, trouvé à Aix, contient une chanson inédite du roi Richard. Enfin, M. Barret commet évidemment une méprise en interprétant, comme il le fait, le sens du mot *comédie*. Ainsi que M. le Clerc l'a démontré dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire* (p. 39-40), les termes de *comédie* et de *tragédie* s'appliquent à cette époque à « une espèce de récit dialogué, où le dialogue occupe presque toujours la plus grande place, et n'est interrompu que par les indications nécessaires pour lier les scènes entre elles. »

M. Beauchet-Filleau adresse deux pièces des xiiie et xive siècles, en langue vulgaire. La première, datée du mois d'octobre 1255,

Digitized by Google

a pour objet le don fait par Hugues Clerbaus, sire de Saint-Pompain, à l'abbaye de l'Alésie, de six sous de rente; la seconde est un acte de l'année 1329, par lequel Guillaume de Bauçay, chevalier, donataire de Geoffroy de Brou, renonce aux droits qu'il prétendait avoir sur l'herbergement de Fressenay, possédé par Guillaume de Taunay, clerc, donataire de Guillaume Alemand.

Renvoi à M. de Wailly, comme se rattachant à la proposition dont il a entretenu le comité, de publier un recueil d'actes en langue vulgaire de diverses époques.

M. Magin-Marrens transmet un recueil noté de noëls languedociens et provençaux, et propose d'adresser un exemplaire des mêmes noëls en patois de l'Hérault.

Renvoi à l'examen de M. Guessard.

Rapports.

M. le Clerc, qui a pris connaissance du travail de M. Chabaille, fait connaître que le *Trésor de Brunetto Latini* n'est pas en état d'être livré à l'impression. L'éditeur a besoin d'un délai de quelques mois, pour réduire le nombre des variantes fournies par les manuscrits qu'il a collationnés, de façon à ne conserver que les plus importantes de ces variantes.

M. Patin termine les rapports qu'il avait été chargé de faire sur un certain nombre de poésies populaires, en rendant compte de l'envoi du recteur de l'académie de Maine-et-Loire. Conformément à la proposition de M. le rapporteur, la section met en réserve les pièces suivantes, dont plusieurs offrent des variantes de chants que le comité possède déjà.

Arrondissement de Segré :

Une chanson de *La Gui-l'an-neuf* (avec la musique);

La chanson de *La Passion* (avec la musique);

La complainte bretonne :

Aux ponts de Nantes, un bal est annoncé, etc.

Une ronde de la même province :

Mon mari est bien malade, etc.

C'est l'histoire d'une femme qui, ayant perdu son mari et trouvant qu'on a employé trop de toile à l'ensevelir, se met à dé-

Digitized by Google

coudre le linceul avec son couteau; mais la pointe réveille le mari qui n'était qu'en léthargie.

La ronde :

Quand j'étais chez mon père, etc.

Arrondissement de Beaugé :

Chants pour la fête de la Chandeleur et pour le jour de l'an. Le premier se rapporte à un usage qui était encore en vigueur, il y a peu d'années, dans la commune de Saint-Philbert. Quelques jours avant la fête de la Purification, quatre garçons et quatre filles parcouraient les campagnes en se donnant le bras et en quêtant pour l'achât d'un cierge.

Arrondissement de Saumur :

Une variante de *La Femme du roulier.*

Une chanson de marié d'un genre différent de celles parvenues sous ce titre au comité.

Le noël :

Laissez paître vos bêtes, etc.

M. Guessard continue ensuite les rapports qu'il avait à faire sur d'autres envois de chants populaires.

Il n'a rien trouvé qui méritât d'être mis en réserve dans l'envoi du recteur de l'académie de l'Aveyron.

Le département des Bouches-du-Rhône a fourni un contingent plus fructueux. Le seul arrondissement d'Aix est représenté par dix-huit morceaux recueillis par M. Martini, inspecteur de l'instruction primaire, qui les a accompagnés d'éclaircissements souvent précieux. La musique notée des airs est en outre jointe à cet envoi. M. Martini mérite d'être loué de son zèle et du soin qu'il a apporté à remplir la mission qui lui était confiée.

Sur les dix-huit morceaux provenant de l'arrondissement d'Aix, la section met en réserve les treize qui suivent.

Pastourelle :

J'avais trois amoureux, etc.

Chanson de jeunes filles :

Si malgré moi ma mère
Voulait me marier,
Dans la mer, *pauvrette* (pécaïré),
J'irais me noyer.

Digitized by Google

Ce morceau, remarquable par son originalité, dit M. Martini, est la chanson favorite des couturières, des lessiveuses ou lavandières et des jeunes paysannes. On la chante ordinairement dans toutes les réunions nombreuses.

Belle vierge couronnée, etc.

Chant de pêcheurs provençaux.

Le Mari jaloux :

Où étais-tu.... Marion, etc.

nouvelle variante.

Chant *de bergère et de berceuse :*

Son père l'a envoyée, etc.

Ronde du mois de mai, variante :

Le premier jour de mai,
O Dieu d'aimer, etc.

Le premier mai en Provence; — exemples de plusieurs des couplets que les jeunes gens improvisent en plantant des *Mai* devant les fenêtres de leurs maîtresses.

Une prière courte et naïve que les petits enfants ne manquent jamais, dans certaines familles, de réciter en se mettant au lit.

La Parabole du mauvais riche, chant des pauvres.

La Mongette, chanson mêlée de français et de provençal, qui a peut-être été composée pour Mlle de Lavallière, mais dont la forme est populaire.

La Vieille, variante d'une ronde populaire.

La chanson des *Trois Capitaines*, variante. — Histoire d'une jeune fille qui se fait passer pour morte et se fait enterrer pour échapper à ses ravisseurs.

Le Mousse, variante d'un morceau de forme populaire que chantent les marins provençaux. La musique de ce dernier morceau est fort belle.

Dans l'envoi de l'inspecteur de l'instruction primaire dans l'arrondissement d'Arles, M. le rapporteur n'a trouvé à mettre en réserve qu'une ronde intitulée *Badinette,* en raison de son refrain dont le comité a reçu des variantes d'autres points de la France.

Digitized by Google

Arrondissement de Marseille :

Sur les trente-deux morceaux que comprend cet envoi, la section met seulement en réserve :

Un chant de sainte Marguerite :

> Marguerite avait sept ans, etc.

Berceuse :

> Saint Sommeil, etc.

On en retrouve un fragment intercalé dans un autre envoi.

Rondeau :

> Là bas dans ce vallon charmant, etc.

Ronde :

> Hélène s'en va au moulin, etc.

Rondeau, débris d'une chanson populaire plus développée et qui a été altérée dans sa forme.

Autre rondeau : *Le Joli tambour* (variante).

Sainte-Catherine, variante tronquée d'un texte que le comité a reçu plus complet d'autres endroits.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de tous ces envois.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

LXXV.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 18 juin 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, Ravenel de Wailly; — Taranne, secrétaire honoraire;

Digitized by Google

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;
De la Villegille, secrétaire.
Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté.

Correspondance.

M. de Wailly donne communication d'une lettre de M. Mortreuil, juge de paix à Marseille, qui signale l'existence, dans les archives Notre-Dame-la-Major, d'un document très-important à consulter pour le cartulaire de Saint-Victor de Marseille. C'est un rouleau de parchemin qui paraît renfermer un polyptique de l'abbaye au IXe siècle, du temps de l'épiscopat de Vadald.

M. de Wailly désirerait avoir communication de ce document, et, dans le cas où il intéresserait en effet l'abbaye, il demande à le joindre aux autres pièces dont le comité a autorisé précédemment la publication comme appendices du cartulaire de Saint-Victor.

M. de Wailly rappelle que les pièces dont il s'agit avaient de même été indiquées par M. Mortreuil, et demande que le comité prie M. le ministre de vouloir bien conférer à M. Mortreuil le titre de correspondant.

La section adhère à la double proposition de M. de Wailly.

M. Henry envoie la copie d'une lettre de Henri III par laquelle ce prince, en annonçant aux consuls de Toulon le choix fait du grand prieur de France pour gouverneur de la Provence, semble déclarer qu'il fait à sa mère l'abandon de la direction d'une partie des affaires de l'État. Cette lettre, datée du 8 mai 1579, a paru au correspondant offrir un certain intérêt pour le comité qui s'occupe en ce moment de la publication des lettres de Catherine de Médicis.

La section, après avoir pris connaissance de cette lettre, pense qu'elle serait de nature à trouver place dans le Bulletin. Toutefois, elle attendra un rapport de M. Chéruel avant de se prononcer définitivement à cet égard.

M. Henry adresse encore :

1° Une délibération du conseil municipal de Toulon, du 17 mai 1535, relative à un repas qui se donnait tous les ans entre les membres du conseil, au moment où leurs fonctions étaient sur le point d'expirer;

Digitized by Google

2° L'inventaire des choses rendues par les *sieurs consuls vieulx* aux nouveaux élus;

3° Un édit de la république de Gênes contre le célèbre Théodore, qui porta quelques instants le titre de roi de Corse. Le correspondant pense que le rôle que la France joua en Corse à cette époque ne rend pas cet épisode étranger à son histoire.

Les deux premières pièces sont renvoyées à M. J. Desnoyers, et M. de Pastoret se charge d'examiner la dernière.

Enfin la section renvoie à M. Berger de Xivrey neuf lettres de Henri IV aux habitants de Toulon, dont les copies ont également été transmises par M. Henry.

M. Maurice Ardant continue ses envois de copies de lettres de Catinat et en adresse sept nouvelles, écrites du 29 janvier au 16 mars 1695.

Renvoi, comme pour les premières, à MM. Chéruel et Huillard-Bréholles.

Le même correspondant entretient ensuite le comité de divers documents.

Il signale en premier lieu une sorte de dictionnaire manuscrit de tous les noms de lieux du Limousin avec leur signification en latin, en français et en patois; mais il ne fait pas connaître la date de ce dictionnaire.

M. Ardant indique ensuite un manuscrit sur l'histoire de Limoges qui présente, pour l'époque des guerres qui suivirent le divorce de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, une variante un peu différente des récits des annales manuscrites de Limoges. Le correspondant ne donne pas de renseignements plus précis sur ce document; mais il ajoute que le possesseur du manuscrit, M. Gay du Palland consentirait vraisemblablement à en donner communication au comité.

La section prie M. Ardant de s'entremettre pour lui obtenir cette communication.

Enfin M. Maurice Ardant rend un compte sommaire de ses recherches dans le dépôt confié à ses soins. Il a retrouvé, entre autres pièces importantes, une charte d'Eudes, roi de France; des actes des abbés de Saint-Martial contemporains d'Hugues-Capet, Robert, Henri et Philippe I[er]; de nouveaux feuillets éparpillés du grand obituaire de Saint-Martial, qui se complète peu à peu et dont il croit pouvoir fixer la date vers la seconde

Digitized by Google

moitié du XIIIe siècle; des actes d'Adémar ou Aimar, vicomte de Limoges, neveu du roi d'Angleterre, etc. Les bulles de papes abondent dans les archives de Limoges ainsi que les brefs, dit encore le correspondant, et il joint à sa lettre la transcription d'une lettre missive de Grégoire XI au lieutenant d'Édouard de Galles, prince d'Aquitaine, en faveur de l'évêque de Limoges, Aymeric Chatty de la Jauchat. La date de cette lettre peut être fixée à l'année 1371.

La section remercie M. Ardant de ces diverses communications et le prie de lui adresser une copie de la charte d'Eudes de France.

M. Sickel adresse un rapport général sur les recherches qu'il a été chargé de faire dans les archives et bibliothèques de la haute Italie.

M. Huillard-Bréholles, qui a examiné les premiers rapports de M. Sickel, est prié de rendre également compte de celui-ci.

M. Aniel, secrétaire de la mairie de Châlons, adresse les copies des seize lettres de Charles VIII aux habitants de Châlons-sur-Marne précédemment transmises par lui, qui lui avaient été renvoyées pour qu'il en fît une collation attentive et y joignît les indications de nature à en déterminer exactement les dates.

La section remercie M. Aniel de l'empressement qu'il a mis à se conformer à son désir; mais, avant de prendre un parti définitif relativement à l'impression de ces lettres dans le Bulletin, la section attendra qu'elle ait pris connaissance de la publication que M. Édouard de Barthélemy a annoncé devoir faire très-prochainement de la totalité des lettres écrites par des rois de France aux Châlonnais.

M. Berger de Xivrey renvoie la lettre autographe de Henri IV au président de Motteville, transmise par M. le préfet de la Seine-Inférieure, et qui lui avait été communiquée. Comme cette lettre n'est datée par le roi que du quantième du mois, et que c'est seulement une note au crayon, d'une écriture moderne, qui fournit l'indication de l'année 1606, M. Berger de Xivrey désirerait savoir d'où ce renseignement a été tiré, et si, ainsi que cela paraît probable, cette notion de l'année provient de quelque autre pièce réunie au dossier où la lettre de Henri IV a été trouvée.

Il sera écrit, conformément à ce désir, à M. le préfet de la Seine-Inférieure en lui renvoyant l'autographe.

Digitized by Google

M. Berger de Xivrey entre ensuite dans quelques détails au sujet d'un certain nombre de lettres de madame Catherine, sœur de Henri IV, sur lesquelles M. Weiss avait appelé son attention. Ces lettres étaient connues de M. Berger de Xivrey; le manuscrit qui les renferme et qui fait partie de la collection Dupuy, à la Bibliothèque impériale, est un des premiers dont le dépouillement ait été fait en 1841. Il a fourni, non-seulement un grand nombre de lettres imprimées dans le recueil, mais encore trois des *fac-simile* qui y sont joints, notamment, dans le cinquième volume; une de ces lettres est de Catherine de Bourbon.

M. Delalo, correspondant à Mauriac, envoie des documents relatifs à Eustache de Beaumarchais.

Renvoi à M. Francisque Michel.

Le même correspondant fait hommage de deux articles sur Chalvignac et Chastel-Merlhac qu'il a rédigés pour le *Dictionnaire statistique et historique du Cantal.*

M. Lamothe adresse trois numéros du journal le *Mémorial bordelais*, dans les feuilletons desquels il a mentionné les grands hommes de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde.

Remercîments pour ces deux hommages.

Rapports.

Le secrétaire dépose les documents relatifs aux réjouissances qui eurent lieu à Lille au XVe et au XVIe siècle, etc., et que M. Magnin avait été prié d'examiner. M. Magnin n'a pas jugé qu'il y eût matière à faire de ces documents l'objet d'un rapport spécial, et il propose de les mettre en réserve, en attendant que M. de la Fons de Mélicocq les ait complétés par de nouvelles communications.

M. Ravenel, consulté pour savoir s'il y a lieu de publier les documents se rattachant à l'histoire de Commynes, malgré l'impossibilité où se trouve M. Anatole de Barthélemy de communiquer la liasse de papiers d'où sont extraits ces titres, persiste dans ses précédentes conclusions [1]. Il propose donc d'imprimer dans le Bulletin les lettres patentes du mois de décembre 1472, par lesquelles Louis XI confirme les dons qu'il a faits à son favori par d'autres lettres patentes du même mois et du mois d'octobre pré-

[1] Voir ci-dessus, p. 500.

Digitized by Google

cédent. Ces dernières lettres étant connues, il n'y aura pas lieu de les reproduire. M. Ravenel propose le dépôt aux archives de la bulle accordant l'autorisation à Commynes de faire célébrer la messe sur un autel portatif, les documents de cette nature se rencontrant fréquemment.

M. Huillard-Bréholles propose le dépôt aux archives des deux chartes de Charles de Blois, duc de Bretagne, dont les copies ont été envoyées par M. Anatole de Barthélemy; la première, datée du 19 août 1360, a pour objet le don fait à l'église Notre-Dame de Lamballe d'un reliquaire contenant des parcelles de la vraie croix. L'original de cette charte est perdu; il n'en reste qu'une expédition faite en 1770, lorsque le sieur Marion, intendant du duc de Penthièvre, voulut exiger l'exécution littérale des intentions du donateur, et faire reporter dans l'église Notre-Dame le reliquaire qui en avait été retiré pour être déposé dans l'église Saint-Jean de la même ville. Ce document n'a pas paru à M. le rapporteur offrir assez d'intérêt pour être inséré dans le Bulletin, non plus que la charte du même Charles de Blois, rendue au mois de décembre 1361, en faveur de l'abbaye de Beaulieu, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Malo.

M. Huillard-Bréholles avait été chargé d'examiner aussi le procès-verbal d'une délibération prise, en 1486, par les trois états du haut et bas Limousin, sur des articles proposés par le roi relativement à la levée des gens de pied à faire en temps de guerre. Ce document est intéressant; mais on n'en possède pas l'original. La copie sur laquelle M. Combet a fait sa transcription est en outre évidemment inexacte et le texte en a été rajeuni. M. le rapporteur ne croit pas, pour cette raison, pouvoir en proposer l'impression dans le Bulletin; mais il cite les passages suivants comme pouvant servir à faire connaître l'état dans lequel se trouvait le pays à la fin du xve siècle :

« Le pays de Limousin est perdu et détruit, presque réduit à mendicité, maigre et infertile. Autrefois, le bas pays de Limousin trouva moyen de se décharger de mille francs qui furent remis sur le haut pays de Limousin.

« Vouloir faire une constitution de gens de pié par nombre de feuz, à 80 feuz pour la fourniture d'un homme, feroit la totale destruction du pays. Dix ou douze feuz de ce pays n'en valent pas un des pays de Berry, France et ailleurs. Dans le plat pays, plu-

Digitized by Google

sieurs n'ont pas assez pour nourrir une brebis, ni pour semer un setier de blé : la plupart vit en mendicité. Dans les villes, la plupart sont pauvres mécaniques, gens de bras, qui ne vivent que du jour à la journée. Ceux qui ont quelque peu de marchandises n'ont ni port ni rivière. Mettre 80 feüz pour fourniture de homme à pié, sans spécifier de quelle qualité doivent être les feuz, seroit chose impossible au pays. Il seroit nécessaire de déclarer de quelle qualité devroient être les feuz, ou de 40 solz le feu, ou de plus, de manière à ce que plusieurs feuz ne fussent comptés que pour un.

« Et aussi sembleroit que les gens à pié devroient être prins au pays de Limousin, pays de frontières. »

La somme de tous les feux du haut Limousin, tant forts que faibles contribuables, fut déclarée monter à 12,601 feux, excepté quelques paroisses payant la taille des gendarmes, et le pays de franc aleu, qui ne contribuait aucunement à cette taille.

Les conclusions des deux rapports de M. Huillard-Bréholles sont adoptées.

A l'occasion de l'envoi fait par M. Henry d'un édit de la république de Gênes contre le roi Théodore, M. de Pastoret donne lecture d'un extrait d'un curieux travail dont il a recueilli les matériaux dans les archives du ministère des affaires étrangères. Dans ce chapitre, intitulé les *Quatre barons*, M. de Pastoret raconte la première entrevue de quatre personnages, tous les quatre Allemands d'origine, qui ont joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire du XVIII[e] siècle : le baron de Pollnitz, gentilhomme du roi de Prusse; le baron de Görtz, conseiller et grand maître du duc de Holstein; le baron de Ripperda, député de Groningue aux états généraux assemblés à Harlem, et le baron de Neuhoff, plus tard le roi Théodore. Un intérêt tout particulier se rattache au souvenir de cette première rencontre, en raison du hasard singulier qui rapprocha constamment ces quatre hommes pendant toute la durée de leur existence mêlée à de si grands événements.

La séance est levée à quatre heures moins un quart.

LXXVI.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 25 juin 1855.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Sont présents : MM. comte de Bastard, baron de Guilhermy, comte de Laborde, L. Renier, Romieu, Vincent; — Taranne, secrétaire honoraire;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai est lu et adopté.

M. de Bastard appuie les observations présentées par M. de Laborde dans son rapport sur la communication de M. de Baecker relative à Van Vaelbeke. Ses recherches sur les anciennes estampes l'ont conduit également à reconnaître qu'aucune n'est antérieure au xve siècle.

M. de la Grange entretient la section des imitations de médailles de M. le Cavelier, qu'il a examinées à l'Exposition universelle. Tout en reconnaissant la parfaite exactitude de ces reproductions, il ne pense pas que les numismates puissent souvent s'y tromper et prendre ces copies pour des originaux.

Correspondance.

M. le préfet de la Côte-d'Or transmet un rapport du maire de Beaune, en réponse aux observations qui avaient été faites dans le sein du comité, touchant l'état de délabrement où se trouveraient plusieurs monuments de cette ville.

Le maire affirme qu'il y a peu d'hospices en France qui soient mieux entretenus que l'Hôtel-Dieu de Beaune, et que l'on a le plus grand soin de ne rien changer au caractère de ce monument lorsqu'il devient nécessaire d'y faire des réparations. On a même si

Digitized by Google

bien conservé aux ouvrages en plomb leur cachet particulier, que M. Lassus en a fait prendre des moulages pour servir aux travaux de restauration de la Sainte-Chapelle de Paris.

L'église Notre-Dame, il est vrai, a besoin de grandes réparations, dont le devis s'élève à 460,000 francs. On se contente d'y faire seulement les travaux indispensables, pour lesquels le Gouvernement a accordé 50,000 francs et auxquels la ville contribue pour une somme égale.

Le beffroi n'a besoin d'aucune réparation et tous les autres édifices sont en bon état.

M. Vallet de Viriville fait hommage de deux brochures; la première est intitulé : *Notice d'un manuscrit Souabe de la Bibliothèque royale de Stuttgart*, etc., in-4°, la seconde; *Recherches iconographiques sur Jeanne Darc, dite la Pucelle d'Orléans*, etc., in-8°. Ces deux mémoires se rapportent au projet d'*Iconographie nationale* soumis en 1850[1], par M. Vallet de Viriville, à l'ancien comité des Arts, et le but de cette nouvelle communication est de rappeler le projet dont il s'agit à l'intérêt et à l'attention du comité.

M. Vallet de Viriville ajoute que des considérations que le comité appréciera de lui-même l'ont conduit à modifier le plan qu'il avait primitivement conçu pour l'exécution de ce grand ouvrage. Originairement, il se proposait de suivre le plan adopté par Visconti, pour l'*Iconographie grecque et romaine;* mais il a pensé que le projet de publication serait plus facilement adopté s'il en restreignait les limites et les proportions. En conséquence, il réduit le cadre de la publication aux termes énoncés dans le titre suivant :

Iconographie des rois de France ou recueil de portraits de ces souverains, depuis les monuments les plus anciens qui subsistent, jusqu'à la fin du règne de Louis XII (1515), reproduits d'après les originaux et accompagnés de notes historiques.

M. Vallet de Viriville termine en offrant de soumettre un plan détaillé qu'il serait en mesure d'adresser très-prochainement.

La section est en effet d'avis que si le comité jugeait devoir reprendre l'examen du projet de publication d'une iconographie historique de la France, il lui serait absolument indispensable

[1] Voir *Bulletin des comités — Archéologie*, t. II, p. 195, et t. III, p. 3 et 133.

Digitized by Google

d'avoir un plan accompagné de tous les développements que comporte un semblable sujet. Pour ce motif, les diverses communications que M. Vallet de Viriville serait disposé à faire seront toujours accueillies avec empressement; mais le comité se trouve saisi en ce moment de trop de travaux pour pouvoir prendre aucun engagement pour l'avenir, surtout quand il s'agit d'entreprendre une publication aussi considérable.

Un membre s'étonne que M. Vallet de Viriville n'ait pas mentionné dans ses *Recherches iconographiques sur Jeanne Darc* la statue de cette héroïne qui fut placée dans l'église de Domrémy sous le règne de Louis XI, et qui a depuis été mise au-dessus de la porte de la maison où naquit Jeanne d'Arc.

M. Dusevel transmet les renseignements qui lui avaient été demandés et qui complètent ceux qu'il avait donnés précédemment au sujet de la découverte d'une ancienne sépulture dans les environs d'Amiens[1].

M. Dusevel annonce en même temps que M. Bouvier l'autorise à faire dessiner pour le comité une charmante statuette en bronze trouvée à Amiens, et dont il vient de faire l'acquisition. M. Bouvier, qui se refuse à laisser les antiquaires de Picardie prendre des dessins des objets les plus curieux que renferme son cabinet, continuera au contraire à donner au comité la faculté de les publier dans son Bulletin.

La section remercie M. Dusevel de cette communication, et lui saura gré de faire profiter le comité du bon vouloir de M. Bouvier.

M. de Linas renvoie la lettre de M. l'abbé Trichaud, qui lui avait été communiquée conformément au désir du comité[2], et qui contient l'énumération des anciennes étoffes que possède l'église Notre-Dame-la-Major. M. Trichaud cite d'abord une tunique, une ceinture, deux pallium, des sandales et une étole, qui sont considérés comme ayant appartenu à saint Césaire, archevêque d'Arles au VI[e] siècle; il mentionne ensuite divers morceaux d'étoffes, tant en fil qu'en soie, provenant de l'abbaye de Saint-Césaire, et qui se trouvaient dans la châsse des reliques de ce

[1] Voir ci-dessus, p. 505. — Les nouveaux renseignements fournis par M. Dusevel seront joints au rapport de M. L. Renier, rapport qui paraîtra dans l'un des premiers numéros du tome III du *Bulletin*.

[2] Voir ci-dessus, p. 652.

Digitized by Google

saint archevêque; on peut en conclure qu'elles datent probablement du v[e] ou du vi[e] siècle.

M. de Linas a pris note de cette juste réclamation; il l'a jointe à d'autres qui lui ont de même été adressées à l'occasion de son travail, et il les comprendra toutes dans un nouveau rapport qu'il se propose d'adresser à M. le ministre.

M. de Linas envoie en même temps la copie d'une inscription déposée dans le musée de la ville d'Arras. Cette inscription, n'offrant aucun intérêt au point de vue artistique, est renvoyée à la section d'histoire.

M. Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins, adresse le *fac-simile* de l'inscription que porte l'une des cloches de l'église de Souvigny ; il y joint une notice historique et archéologique sur cette ancienne cloche et sur le prieur sous l'administration duquel elle a été fondue.

Dans une seconde lettre, M. Conny fait connaître que cette inscription n'est pas inédite comme il le pensait : elle a été publiée, à la vérité d'une manière peu exacte, dans le compte rendu du congrès archéologique de France (xxi[e] session).

M. de Portalon envoie le procès-verbal des visites faites, en 1633, dans l'église collégiale de Saint-Aphrodise, par Clément de Bonzy, évêque de Béziers, avec l'inventaire des ornements et des divers objets destinés au culte, etc. Ces documents, extraits d'un registre qui a échappé à la destruction des archives de l'évêché de Béziers, complètent la monographie de l'ancienne collégiale de Saint-Aphrodise, que le correspondant a déjà adressée au comité.

Renvoi des deux précédentes communications à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Boudard adresse les estampages de quelques inscriptions romaines découvertes récemment à Béziers lors de la démolition d'une partie des remparts, et annonce le prochain envoi des inscriptions déjà connues qui se trouvent encore dans la ville ou dans ses environs.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Ed. Fleury envoie un travail manuscrit sur les signatures parlantes d'artisans aux xv[e], xvi[e] et xvii[e] siècles.

M. de Laborde est prié d'en prendre connaissance.

M. Fleury fait en outre hommage d'un exemplaire de l'*Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon, en 1523,* qu'il a publié

Digitized by Google

d'après un manuscrit de la bibliothèque communale de cette ville. Il a, dit-il, « copié exactement le texte latin, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, et la traduction qu'il en a faite est aussi mot à mot et servile que possible. »

Remercîments.

M. Chaudruc de Crazannes écrit pour faire hommage de sa *Lettre à M. de la Saussaye, sur deux monuments graphiques relatifs au protestantisme.*

Remercîments.

M. de Laborde fait remarquer que, parmi les inscriptions dont les correspondants adressent des estampages ou des copies, il s'en trouve un grand nombre qui appartiennent à la deuxième partie du *Recueil des inscriptions de la Gaule*, dont la publication a été adoptée par le comité[1]. Jusqu'à ce moment on s'est borné à déposer ces inscriptions aux archives; mais il serait nécessaire de s'occuper plus activement de la préparation de cette seconde partie, de façon à en avoir réuni tous les matériaux pour l'époque où l'achèvement du recueil des inscriptions romaines, confié à M. L. Renier, permettra de commencer la publication des inscriptions du moyen âge. A cet effet, M. de Laborde propose de désigner dès à présent un éditeur unique, ou une commission de deux ou trois membres pris dans le sein du comité, qui aurait pour mission de classer les inscriptions d'une date postérieure au VI[e] siècle qui parviendraient au ministère, de les coordonner, de faire les recherches propres à les compléter, s'il y avait lieu, etc.

La section adhère à cette proposition, qui sera soumise au comité lors de la prochaine assemblée générale.

Rapports.

M. de Guilhermy expose l'impossibilité de déchiffrer les inscriptions des clefs de voûte de l'église de Chaux-les-Châtillon, d'après les estampages envoyés par M. l'abbé Richard. Il faudrait prier le correspondant de faire parvenir de nouveaux estampages, pour lesquels il emploierait du papier plus mince, mouillerait davantage, etc. M. l'abbé Richard trouvera du reste, dans les instructions du comité (t. I du *Bulletin du comité*, p. 307 et sui-

[1] Voir *Bulletin du comité*, t. I, p. 70.

Digitized by Google

vantes), toutes les indications dont il pourrait avoir besoin à cet égard.

Il serait à désirer que le correspondant voulût bien aussi fournir des détails plus précis sur la chaire à prêcher monolithe qui se trouve dans la même église, et qu'il mentionne dans sa lettre. Cette description offrirait encore bien plus d'intérêt si elle pouvait être accompagnée d'un dessin.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Vincent communique un spécimen de l'antiphonaire de Montpellier, dont il avait proposé l'impression au comité. Ce spécimen a été imprimé par M. Vatar, de Rennes, qui se propose pour être éditeur de l'ouvrage.

M. Vincent insiste de nouveau sur l'utilité de cette publication, comme reproduction du chant ecclésiastique d'après la plus ancienne leçon réellement traduisible des neumes que l'on connaisse. Le manuscrit de Montpellier est en effet du XIe ou XIIe siècle, et le chant qu'il renferme appartient vraisemblablement à une époque antérieure.

L'antiphonaire qui reproduirait les neumes du manuscrit original au moyen de la notation alphabétique, et qui comprendrait le traité de Réginon, abbé de Prum, serait publié dans le format de la collection des documents inédits. Il n'exigerait qu'un seul volume d'environ 676 pages, réparties de la manière suivante :

1° Introduction..........................	60 pages.
2° Traité de Réginon......................	14
3° Reproduction et traduction de l'antiphonaire.	600
4° Table des matières.....................	2
	676

M. Vatar s'engage à ne pas dépasser 13,000 francs, tous frais compris, pour le prix de 500 exemplaires, si le tirage se faisait à ce nombre, et demande 800 francs par chaque centaine d'exemplaires en sus, ce qui porterait à 17,200 francs la dépense totale pour 1,025 exemplaires, chiffre ordinaire auquel se tirent les ouvrages de la collection.

M. Vincent termine en demandant à la section de proposer au comité l'adoption de cette publication.

M. Servaux rappelle les exigences des règlements de finance

Digitized by Google

qui s'opposent à ce que les publications désignées pour faire partie de la collection des documents inédits soient imprimées autre part qu'à l'Imprimerie impériale.

M. de Guilhermy déclare que la commission chargée de l'examen du projet de publication de l'antiphonaire de Montpellier a reconnu que cette publication était en effet très-importante au point de vue de la restauration du chant religieux. Mais, pour les motifs qui viennent d'être exposés, et dans les conditions où elle se présente, la publication ne saurait être faite sous les auspices ni sous la direction du comité. En conséquence, la commission propose à la section de demander seulement au comité d'appuyer ce projet de publication de sa recommandation près de M. le ministre.

La section se range à cet avis.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

LXXVII.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 9 juillet 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à midi un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : M. Guigniaut, président de la section de philologie, et M. le marquis de la Grange, président de la section d'archéologie ;

MM. Guessard, Jourdain, le Clerc, Patin, Françis Wey ; — Bellaguet, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Rabanis, Ravenel ; — Depaulis, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Alb. Lenoir, de Nanteuil, comte de Nieuwerkerke, L. Renier, du Sommerard, Vincent ; — Taranne, secrétaire honoraire ;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes ;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat ;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc. ;

De la Villegille, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance générale du 4 juin est lu et adopté.

M. le président donne lecture de deux arrêtés de M. le ministre; le premier nomme membres du comité:

Dans la section de philologie, M. Françis Wey, inspecteur général des archives départementales;

Dans la section d'histoire, MM. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et de Mas-Latrie, chef de section aux archives de l'Empire;

Dans la section d'archéologie, MM. du Sommerard, conservateur du musée de l'hôtel de Cluny, et Chabouillet, conservateur adjoint au département des médailles de la Bibliothèque impériale.

Par son second arrêté, M. le ministre nomme correspondants du comité : MM. le comte de la Ferrière, membre de la société des Antiquaires de Normandie; de Penguern, à Morlaix; Mortreuil, juge de paix à Marseille, et Dubosc, archiviste du département de la Manche, à Saint-Lô.

Le secrétaire lit le compte rendu des impressions.

Il fait connaître ensuite les ouvrages offerts depuis la dernière séance.

M. Guigniaut présente l'exposé des travaux de la section de philologie. La section n'a pris aucune décision qui soit de nature à être soumise à la sanction du comité; mais les envois de chansons populaires qu'elle a examinés lui ont fourni un nombre assez considérable de pièces à mettre en réserve pour le recueil.

M. Guiguiaut cite entre autres une gracieuse chanson dont il donne lecture, et qui commence ainsi :

Si malgré moi ma mère
Voulait me marier, etc.

Ce chant énumère les diverses métamorphoses à l'aide desquelles une jeune fille essaye d'éloigner un homme qui cherche à se faire aimer d'elle et qui, de son côté, trouve chaque fois une nouvelle transformation à opposer à celles de la jeune fille, jusqu'à ce que cette dernière se laisse à la fin toucher par sa persévérance.

Digitized by Google

Bien que cette chanson, dont l'idée première se rencontre dans Anacréon, eût été signalée comme étant en grande faveur parmi les ouvrières de l'arrondissement d'Aix, son origine avait paru suspecte à quelques membres; mais le caractère populaire du morceau se trouve maintenant attesté par l'envoi qui a été fait à M. Guessard d'une variante française recueillie dans l'un des départements du Nord.

M. de la Villegille ajoute qu'on lui a communiqué également une variante du même chant provenant du Berri.

M. de la Grange fait connaître les propositions que la section d'archéologie soumet à l'approbation du comité. La section, saisie d'une demande de publication pour l'Antiphonaire de Montpellier, a pensé que, dans les conditions d'exécution où ce document était présenté, il ne pouvait être question de l'admettre à faire partie de la collection des documents inédits, et elle propose seulement au comité d'en recommander la publication à M. le ministre.

M. de Guilhermy fait remarquer que l'intérêt offert par le manuscrit de Montpellier consiste surtout en ce que les deux notations en neumes et en lettres s'y trouvent réunies, et que la seconde donne ainsi un moyen d'interpréter les neumes avec certitude, Or ces caractères ne devant point être figurés dans l'ouvrage dont M. Vatar, imprimeur à Rennes, a envoyé le spécimen, on peut craindre que la publication ne perde, par suite, une grande partie de son utilité, puisqu'elle ne peut plus servir à guider ceux qui s'occupent de recherches sur la notation ancienne.

M. Vincent objecte que la reproduction des neumes, qui exigerait un *fac-simile* complet du manuscrit, serait fort onéreuse. M. Vatar y supplée d'ailleurs à l'aide de quelques signes placés au-dessus des portées de la traduction alphabétique, et qui permettront aux lecteurs de rétablir ces neumes. L'honorable membre donne à cette occasion connaissance d'une nouvelle lettre de M. Vatar, qui fait une réduction sur le prix des exemplaires à fournir en sus du tirage à cinq cents, de telle sorte que 1,025 exemplaires ne reviendraient qu'à 16,200 francs au lieu de 17,200 fr.

M. Bellaguet fait observer que si le comité se borne à recommander le projet de publication à M. le ministre, il n'a pas à se préoccuper de la question de dépense.

M. de Pastoret présente quelques observations au sujet des in-

Digitized by Google

convénients qui peuvent résulter, en général, d'une trop grande facilité du comité à donner des recommandations en dehors de ses attributions ordinaires.

Les conclusions de la section d'archéologie sont adoptées.

La même section, adhérant aux considérations développées par M. de Laborde, propose de désigner dès ce moment, soit une commission, soit un membre qui aurait pour mission spéciale de classer toutes les inscriptions d'une date postérieure à l'époque où doit s'arrêter le recueil dont est chargé M. L. Renier.

Après quelques observations, le comité adopte la mesure en principe, et s'associe en outre au vœu formulé par la section d'archéologie, pour ce qui concerne les moyens d'exécution. M. de Guilhermy est prié, par le comité, comme il l'avait été déjà par la section d'archéologie, de vouloir bien se charger de cette importante publication, et s'occuper, dès ce moment, d'en réunir et d'en coordonner les matériaux.

M. de Guilhermy se rend au désir du comité.

Les autres conclusions de la section d'archéologie sont également adoptées.

Le secrétaire rend compte des travaux de la section d'histoire, dont les décisions sont pareillement approuvées.

La commission des Mélanges est interrogée sur l'état des travaux préparatoires du 1[er] volume de ce recueil. M. Guessard ayant répondu que la commission ne s'est pas réunie, M. le président invite les membres qui la composent à se mettre en mesure de présenter un rapport à la prochaine séance.

M. Guessard annonce à cette occasion qu'il mettra à la disposition de la section d'histoire, pour les Mélanges, une chronique inédite de Louis XI, qu'il a copiée à Rome en 1849, et qui n'a pas assez d'étendue pour être publiée isolément. Cette chronique a été mentionnée par M. Paul Lacroix dans sa notice des manuscrits concernant l'histoire de France, conservés dans les bibliothèques d'Italie[1].

M. Rabanis fait un rapport sur diverses propositions de M. Abel Desjardins concernant la publication de la correspondance des ambassadeurs florentins. Le comité pense qu'avant de

[1] Réimprimé dans le tome III des *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements.*

Digitized by Google

statuer sur les conclusions de ce rapport, il convient d'attendre que ces conclusions aient préalablement été discutées dans le sein de la section d'histoire, conformément à l'article 5 de l'arrêté d'organisation où il est dit que les sections sont chargées de l'examen préparatoire des questions de leur compétence qui doivent être portées à la réunion générale du comité.

M. Albert Lenoir dépose une nouvelle feuille de son plan de Paris au xv[e] siècle, faisant partie de la statistique monumentale de Paris. Cette feuille, qui ne le cède en intérêt à aucune de celles qui l'ont précédée, montre l'état ancien des terrains compris aujourd'hui dans la circonscription du 10[e] et du 11[e] arrondissement.

M. de Pastoret donne lecture d'un rapport qu'il avait été chargé de faire sur une proclamation du sénat de Gênes contre le roi Théodore, lors de son débarquement en Corse en 1736, document dont la communication est due à M. Henry, l'un des plus zélés correspondants du comité.

Après avoir analysé le manifeste du sénat de Gênes, où les épithètes les plus dures ne sont pas épargnées à Théodore, M. de Pastoret examine à quel titre Gênes possédait la Corse, comment elle la gouvernait, et quelles furent les causes de la révolte qui éclata dans cette île en 1730. Conduit ainsi naturellement par l'ordre des faits à s'occuper du célèbre aventurier qui tint pendant quelque temps en échec l'autorité des Gênois, M. de Pastoret raconte brièvement la vie si agitée du baron de Neuhoff, qui après avoir commencé par être page de la mère du régent, et s'être vu salué un moment du titre de *Majesté*, termina misérablement son existence en Angleterre.

La séance est levée à deux heures.

LXXVIII.

1[re] SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 16 juillet 1855.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à midi un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, Magnin, P. Paris, Patin; — Taranne, secrétaire honoraire;

Ch. Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

Correspondance.

Le secrétaire communique une prière enfantine qu'il a remarquée parmi les pièces envoyées par M. de Baecker, et dont il n'a pas encore été rendu compte au comité. Cette prière, fort courte, et que le correspondant signale comme étant populaire dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, offre une grande analogie avec un morceau qui fait partie des chants recueillis dans l'arrondissement d'Aix, et qui a été mis en réserve dans la dernière séance, sur la proposition de M. Guessard.

Le même M. de Baecker, voulant répondre à l'appel fait aux correspondants, et fournir des matériaux pour le recueil projeté de documents en langue vulgaire, antérieurs à 1300 [1], demande s'il entrerait dans les vues du comité de publier, ou au moins de recueillir ce que les Francs et autres peuples du Nord ont laissé de leur langue. « Il est resté, dit M. de Baecker, de nombreux fragments écrits en langue franque, et un poëme entier en cette même langue, connu sous le titre d'*Héliand*, nous a été conservé. »

Il sera répondu au correspondant que la proposition de M. de Wailly avait pour objet de réunir un choix d'actes authentiques en langue vulgaire, comme pouvant servir à fixer l'âge et la provenance des manuscrits. Il n'y aurait donc lieu d'admettre dans le recueil que des actes originaux et ayant une date certaine, et les compositions du genre de celles mentionnées dans la lettre de M. de Baecker ne sauraient dès lors y trouver place.

Quant aux autres considérations développées par le correspondant, touchant les rapports qui, suivant lui, existent entre les dialectes du Nord et le sanscrit, de même que l'utilité de rechercher « l'analogie et la cause de l'analogie entre la langue flamande et celle des peuples tartares, » de semblables questions n'entrent pas dans les attributions du comité.

[1] Voir ci-dessus, p. 301.

Digitized by Google

Des remercîments seront adressés à M. de Baecker pour l'hommage qu'il fait de son *Recueil de chants historiques de la Flandre.*

M. Amiel adresse deux nouveaux rapports sur ses recherches de poésies populaires dans les bibliothèques publiques de Paris.

Renvoi à M. P. Paris.

Un membre signale plusieurs nouvelles franc-comtoises qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dans lesquelles se trouvent rapportés des chants populaires de la Franche-Comté. — Avis en sera donné à M. Amiel.

M. Guigniaut dépose le texte breton, demandé par la section, du chant *Markiz Tredrez*, dont il avait précédemment communiqué la traduction, de la part de M. Lejean. Il remet de même, au nom de ce dernier, un autre *gwers*, texte et traduction, intitulé : *La Jeune Fille du Dourdaff.* Ce chant, qui jouit d'une popularité réelle, car il en existe des versions en plusieurs dialectes bas-bretons, rappelle un des fréquents épisodes des descentes des Anglais dans la rade de Morlaix. C'est l'histoire d'une jeune fille entraînée à bord d'un navire, et qui se précipite dans la mer pour échapper au déshonneur. L'enlèvement, qui fait le sujet de la ballade, se rapporte vraisemblablement à l'une des deux plus désastreuses de ces descentes, celles de 1522 et 1544, où Morlaix même fut mis à feu et à sang.

M. Guigniaut est prié de remercier M. Lejean pour l'envoi de ce chant.

Rapports.

M. P. Paris rend compte de trois nouveaux rapports adressés par M. Amiel, sur les résultats de son travail de dépouillement des bibliothèques publiques de Paris. Conformément aux recommandations qui lui avaient été faites, M. Amiel a été moins sévère dans le choix des morceaux qu'il a recueillis, aussi la section en écarte-t-elle quelques-uns qui ne lui paraissent pas réunir tous les caractères qui distinguent les chants populaires proprement dits. Parmi les poésies que M. P. Paris propose de mettre en réserve, on remarque une variante de la chanson de *Marianson dame jolie*, etc., que le comité possédait déjà. Cette chanson raconte un tragique événement de jalousie, et offre quelque analogie avec l'histoire de Barbe-Bleue. La chanson du *Gayant*, que chantent les porteurs des mannequins représentant le géant et

Digitized by Google

sa famille pendant la promenade qui a encore lieu tous les ans à Douai, est également mise en réserve. Il en est de même de diverses chansons qui rappellent le souvenir d'événements historiques arrivés pendant le cours des XV[e] et XVI[e] siècles, entre autres un texte plus correct de la *Complainte de Tournay*, dont une variante, recueillie de la bouche d'un vieux batelier de Ham, faisait partie de l'envoi de M. le recteur de l'académie de la Somme [1].

En résumé, M. Amiel produit de fructueux résultats de son travail, et on ne peut que l'encourager à continuer ses recherches suivant le plan qu'il a adopté.

M. P. Paris fait ensuite un rapport sur des chants populaires envoyés par le recteur de l'académie du département de la Marne. Sur sa proposition, la section met en réserve pour un examen ultérieur les pièces suivantes:

Arrondissement d'Épernai.

La ronde dite des *Garçons du pâté*, avec la musique.

Celle dite de *L'Ami je t'en flûte*, avec la musique.

La ronde de *L'Allouette*.

Ces trois rondes sont des chansons récapitulatives, qu'il sera utile de comparer avec les pièces analogues déjà parvenues au comité.

Chant du départ des mariniers de Nogent à Paris.

Arrondissement de Vitry-le-François.

La Jeune villageoise revenant à la ville.

Cantique sur la mort et la passion de N. S. J.-C.

Sabat ou *couplets sur la place carrée de l'étang de Saint-Vrain.* Cette chanson, dont l'origine est très-ancienne, a pour sujet un espace de dix à douze mètres carrés, situé au milieu d'un pré attenant aux jardins du village de Saint-Vrain, où, de temps immémorial, il ne croît que des ronces et de la mousse.

M. Guessard continue ses rapports sur des envois de chants populaires.

M. Moriau, recteur de l'académie du Gard, a apporté un soin tout particulier dans son envoi; il a fait un premier travail d'épuration, et il a classé les diverses pièces qu'il a transmises dans l'ordre indiqué par les instructions; il les a en outre accompagnées des explications qu'elles comportaient, enfin il s'est procuré

[1] Voir ci-dessus, p. 515.

Digitized by Google

la musique notée de la plupart d'entre elles. La section met en réserve les chansons suivantes, qui sont presque toutes en patois :

La Pernette, variante du texte cité dans les instructions[1].

La Métamorphose, petite légende d'une jeune fille transformée en oiseau, que Gœthe a fait entrer dans la scène finale de sa tragédie de Faust. Comme elle est très-populaire dans le midi de la France, on doit supposer que le poëte allemand l'a empruntée à cette contrée. Du reste, la forme provençale est préférable à la forme allemande, et l'avant-dernier vers (e riou tsïou! tsïou!) est une parfaite imitation du chant des oiseaux.

Les Trois tambours.

Les Trois garçons et la jeune brunette.

Marion, variante.

Le Testament de Marion.

Jeannette, Jeanneton.

Sur le bord de la mer, etc.

Pastourelle qui présente quelque analogie avec la précédente.

Digo Jeanetto, etc.

Chanson que chantent les petits montagnards en faisant danser leur marmotte.

L'Appel aux lutteurs, chánt nîmois.

Les Sabots.

None Ninette.

Sainte Catherinette, berceuse dont un fragment se trouve intercalé dans un envoi du recteur de l'académie des Bouches-du-Rhône.

Balalin, Balalan, autre berceuse.

En résumé, sur vingt-quatre pièces provenant du département du Gard, treize sont mises en réserve.

Sur trente-quatre morceaux qui composent l'envoi du recteur de l'académie du Gers, la section ne trouve au contraire à mettre en réserve qu'une variante de la ronde

Quand j'étais petitote, etc.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 259.

Digitized by Google

dont le comité a reçu précédemment des leçons plus complètes; une variante de

> Dis-moi, Nanon,
> Le nom de ton village, etc.

et une variante de *La Claire fontaine*.

La séance est levée à quatre heures.

LXXIX.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 23 juillet 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à midi et demi, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Bellaguet, Chéruel, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, de Mas-Latrie, Rabanis, Ravenel; — Taranne, secrétaire honoraire;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est lu et adopté.

Correspondance.

MM. Guessard et L. de Bastard adressent la copie d'une chronique du temps de Louis XI, qu'ils ont transcrite à Rome en 1849, avec l'aide de M. Cocheris, élève de l'École des chartes. Ils pensent que ce document est de nature à entrer dans la collection publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et qu'elle y pourrait prendre place dans les Mélanges.

M. Ravenel, qui représente la section dans la commission des Mélanges, et qui a pris précédemment connaissance de cette chronique, ajoute qu'elle lui paraît, en effet, offrir assez d'intérêt pour être publiée. Elle est inédite et rapporte des faits qui ne se trouvent pas dans les chroniques contemporaines, particulièrement pour les premières années du règne de Louis XI.

La section, après avoir entendu le rapport de M. Ravenel, dé-

Digitized by Google

cide que la chronique envoyée par MM. Guessard et L. de Bastard sera proposée au comité pour être l'un des premiers ouvrages à imprimer dans les Mélanges.

M. Mortreuil remercie pour sa nomination de correspondant, et adresse la copie d'une bulle du mois de mai 1452, par laquelle le pape Nicolas V accorde à Jacques Cœur le droit de naviguer dans les parages des dépendances de l'Église. Cette pièce servait autrefois de couverture à un registre des archives de l'abbaye de Saint-Victor, qui renfermait des comptes de l'infirmier. M. Mortreuil ajoute qu'elle n'a point été connue de M. Pierre Clément, auteur d'une histoire de Jacques Cœur publiée il y a peu de temps.

Le secrétaire croit être certain que la bulle de Nicolas V a été publiée, par M. Buchon, dans l'un des volumes du *Panthéon littéraire*. La section le charge de vérifier si les deux textes présentent des variantes importantes.

M. de Linas, membre non-résidant, adresse la copie d'une inscription provenant de l'ancienne cathédrale d'Arras, où elle a été trouvée sans doute dans le tombeau de Pierre de Noyon, 46ᵉ évêque d'Arras, et le 13ᵉ depuis que cette ville fut séparée du siége de Cambrai. Cette inscription, conservée au musée d'Arras, est gravée sur une lame de plomb en lettres minuscules du XIIIᵉ siècle, et paraît être un abrégé de ce que les bénédictins lurent *in tabulis ecclesiæ Atrebatensis*. Elle en diffère cependant en deux points. Ainsi le *Gallia christiana* (t. III, p. 332-333) mentionne simplement une mitre et des reliquaires d'argent comme ayant été donnés par Pierre de Noyon à son église, tandis que l'inscription de la lame de plomb porte : *Possessiones multas adquisivit et de eisdem capitulo largiter erogavit.* En second lieu, on lit dans l'inscription : *Nichil de bonis episcopatus perpetuis retinendo,* et le même *Gallia christiana* omet ce mot *perpetuis* en disant que le prélat, démissionnaire à cause de son grand âge, ne se réserva rien des biens de son évêché. L'inscription du musée d'Arras fait donc connaître que Pierre de Noyon augmenta considérablement les propriétés de son siége épiscopal, et que, s'il ne garda rien du fonds, on doit croire qu'il se retira avec une pension convenable dans l'abbaye de Saint-Éloi, où il mourut en 1280, le 5 des ides de septembre, dit encore le *Gallia christiana*, et le 3, suivant l'inscription.

M. de Linas fait remarquer, au reste, que cette inscription n'est

Digitized by Google

pas absolument inédite, et qu'elle a été publiée dans la *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, 1839. Mais elle y a été donnée d'après une leçon très-fautive, reproduite, avec toutes ses erreurs, par M. A. Terninck, dans son *Essai sur l'ancienne cathédrale d'Arras*.

Enfin, M. de Linas fait hommage de la deuxième édition de sa *Notice sur Antoine de Beaulaincourt*, et de la *Relation de la translation des ossements de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg*. Il annonce en même temps qu'il offrira prochainement le *Renvoi de l'ordre de Saint-Michel*, qui est sous presse. — Remercîments.

M. Merlet adresse la copie d'un contrat daté du mois de février 1372, et qu'il a trouvé dans les registres du chapitre de Notre-Dame de Chartres. Ce document a paru intéressant au correspondant par les renseignements qu'il fournit sur la valeur considérable des manuscrits au XIVe siècle, en comparaison surtout de celle des ustensiles de ménage, énumérés avec leurs prix dans le même acte.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Anatole de Barthélemy transmet la copie d'un titre inédit conservé aux archives des Côtes-du-Nord, d'où il résulte qu'en 1243, un fouage fut perçu, dans la seigneurie de Penthièvre, sur tous les hommes, même ceux d'église, afin de servir à l'expulsion des juifs ordonnée par l'assise du duc Jean le Roux, en date de 1239.

Ce document, dit M. de Barthélemy, offre un certain intérêt, puisque D. Morice prétend, dans la préface du troisième volume des preuves pour servir à l'histoire de Bretagne (p. XXIX), que le plus ancien fouage établi dans cette province était celui de 1365, ordonné par le parlement de Vannes après les longues guerres de Charles de Blois et de Jean IV.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Édouard de Barthélemy envoie les copies de deux pièces dont les originaux existent aux archives municipales de Châlons-sur-Marne. La première est une conclusion du conseil de ville du 5 mars 1525, qui bannit les mendiants étrangers et prescrit les mesures à prendre pour assurer l'exécution de cette mesure. La seconde pièce est une ordonnance du capitaine royal J. de Brouville, rendue peu de jours après et relative au même objet.

Dépôt aux archives et remercîments.

Digitized by Google

Le même correspondant affirme avoir adressé les copies corrigées des lettres de Charles VIII et de Charles IX; mais en tous cas, il demande qu'on lui envoie les pièces douteuses pour qu'il les collationne sur ses copies. Il réclame de nouveau la priorité en ce qui concerne la publication des lettres de rois de France aux Châlonnais, et annonce le prochain envoi du volume dans lequel il fait imprimer ces lettres.

La section ne peut que s'en référer aux observations contenues dans les procès-verbaux des séances du 21 mai et du 18 juin 1855[1], en ce qui concerne la première et la dernière réclamation de M. Éd. de Barthélemy. Quant à la collation que le comité avait demandée, c'est sur les originaux qu'il avait entendu que cette collation serait faite, et non sur des copies qui peuvent elles-mêmes être fautives.

M. Aniel adresse une nouvelle copie de la lettre de Corquilleray, déjà communiquée par M. Éd. de Barthélemy, et pour la signature de laquelle on lui avait demandé un calque. Il donne en même temps l'indication de onze autres lettres du même capitaine, qui sont mentionnées dans le registre des conclusions du conseil de ville, mais dont on ne retrouve ni les originaux ni les copies. Enfin, il fournit quelques détails relatifs à Corquilleray.

La section remercie M. Aniel de cette communication, et décide qu'une analyse de ces diverses indications sera jointe au document lorsque celui-ci sera imprimé dans le Bulletin.

M. Charles Barthélemy, ancien correspondant, envoie les copies de quelques lettres inédites d'érudits distingués du XVIIIe siècle, adressées au P. Bougerel, savant oratorien provençal. Dans le cas où cette communication serait de nature à intéresser le comité, M. Ch. Barthélemy offre d'adresser des copies d'autres lettres provenant de la même source.

Renvoi à l'examen de M. Chéruel.

M. Peigue annonce que, suivant le désir du comité, il s'occupera prochainement de faire la copie du *Talamus* ou *Abattement des mesures du Bourbonnais*, dont il a signalé l'existence. Il envoie en même temps un état du 20 mai 1793, fixant le maximum du prix de chaque espèce de grains dans chacun des sept districts du département de l'Allier, et l'arrêté de l'administration centrale du

[1] Voir ci-dessus, p. 665 et 691.

Digitized by Google

même département constatant le prix le plus bas des grains achetés pour le compte du Gouvernement.

Réserve est faite de ces pièces comme pouvant se rapporter au travail de statistique dont s'occupe M. J. Desnoyers.

M. le docteur Long envoie la copie d'un don fait à l'église réformée de Die, en 1644, par les héritiers d'Onuphre Solicoffre, négociant de Lyon.

Renvoi à M. Read pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

M. Morellet adresse la copie d'une charte inédite de 1194, par laquelle Pierre, comte de Nevers, annonce qu'il a hypothéqué un emprunt de 160 livres de Gien, qu'il vient de faire, sur les trois mille livres que les habitants du quartier de Saint-Étienne de Nevers sont tenus de payer aux comtes de Nevers, lorsque ceux-ci marient leur fille.

Renvoi à M. Augustin Thierry.

M. Rabanis, chargé de faire un rapport sur le projet de publication des Dépêches des ambassadeurs florentins, rappelle ce qui s'est passé à l'égard de ce recueil depuis la réorganisation du comité.

M. Abel Desjardins, ayant été désigné pour être l'éditeur de la publication, reçut la communication de toutes les copies de pièces antérieurement adressées par M. Canestrini. Ces pièces étaient au nombre de 2,500. M. Desjardins, après en avoir pris connaissance, y signala quelques lacunes et exposa la nécessité de s'entendre directement avec M. Canestrini. Une mission lui fut donnée à cet effet par M. le ministre, et fut remplie avec habileté et succès. M. A. Desjardins détermina, en premier lieu, les points sur lesquels devaient particulièrement être dirigées les recherches, et il se posa un certain nombre de questions :

1° Quelles ont été les relations de la France et de la république florentine avant Charles VIII?

2° Quelles modifications la descente de Charles VIII en Italie et les campagnes de Louis XII ont-elles apportées à ces relations?

3° Dans la lutte de Charles-Quint et de François Ier, quelle a été la conduite politique de Florence à l'égard des deux princes?

4° Quelles négociations ont préparé l'alliance de Henri II et de Catherine de Médicis, et quelle influence le gouvernement de Catherine a-t-il exercée sur les rapports des deux pays?

Digitized by Google

5° Dans quelles conditions a été conclu le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, et quelles conséquences ce mariage a-t-il produites quant aux rapports politiques de la France et de l'Italie?

6° L'influence française a-t-elle persévéré en Italie sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV?

Les documents réunis par M. Abel Desjardins se rapportent à deux périodes distinctes.

La première comprend les négociations diplomatiques entre la France et la république de Florence depuis l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la chute de la république, en 1530. M. Desjardins divise cette période en quatre époques :

1° Depuis les premières relations des deux États jusqu'à l'avénement de Charles VIII;

2° Le règne de Charles VIII;

3° Louis XII;

4° Les quinze premières années du règne de François Ier (1530).

La seconde période embrasse les négociations de la France avec la Toscane, sous les grands-ducs de la maison de Médicis, depuis 1530 jusqu'en 1737, année où Florence passe sous la domination de la maison de Lorraine.

M. Desjardins, qui avait cru dans l'origine que deux volumes seraient suffisants pour cette publication, a depuis été conduit à modifier cette opinion par suite de l'abondance des documents qu'il a rencontrés dans les archives de Florence pour les temps antérieurs à Charles VIII. En résumé, il soumet au comité la proposition de consacrer trois volumes à cette publication, et d'en faire en quelque sorte deux ouvrages séparés.

Le premier ouvrage, qui ne demanderait qu'un seul volume, aurait pour titre : *Négociations diplomatiques de la France avec la république de Florence.* Il serait divisé en quatre parties, comme il a été dit plus haut, et s'arrêterait en 1530.

Le second recueil, sous le titre de : *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, sous les grands-ducs de la maison de Médicis, de 1530 à 1737,* formerait deux volumes.

Le premier comprendrait les négociations entre la France et la Toscane sous les derniers Valois, de 1530 à 1589. Il renfermerait une introduction et se diviserait en trois parties correspondant aux règnes :

Digitized by Google

1° De François Ier et de Henri II;

2° De François II et de Charles IX;

3° De Henri III.

Le second volume comprendrait les négociations entre la France et la Toscane sous les premiers Bourbons, de 1589 à 1737. Il serait divisé aussi en trois parties correspondant aux règnes :

1° De Henri IV;

2° De Louis XIII;

3° De Louis XIV et de Louis XV.

Quant à l'ordre que l'éditeur se propose de suivre dans la distribution des pièces de ce recueil, il serait invariablement celui-ci :

1° Notice biographique de chaque ambassadeur;

2° Instructions qu'il reçoit;

3° Dépêches importantes qu'il adresse à son gouvernement;

4° Documents intéressants qui, par leur date, se rapportent à chaque légation.

M. Abel Desjardins soumet ensuite quelques questions qui concernent le mode même suivant lequel la publication doit être exécutée.

Presque tous les documents sont en italien : devra-t-on les traduire, ou bien en donner simultanément le texte et la traduction, ou enfin se borner à publier le texte seul?

M. A. Desjardins propose, et M. le rapporteur appuie la proposition d'adopter le dernier parti. Traduire, ce serait enlever à cette vaste correspondance toute son originalité. Donner le texte et traduire doublerait le nombre de volumes, et, par conséquent, les frais. La collection des documents inédits s'adresse à un public d'élite qui ne se contente pas de l'histoire toute faite, et se réserve la jouissance de la contrôler à l'aide des documents originaux mêmes qui permettent de la constituer.

M. Desjardins ne regarde pas non plus comme possible de publier la totalité des dépêches. Les documents sont tous importants, mais ils ne le sont pas tous au même degré. Il paraît convenable de ne donner *in extenso* que ceux dont l'intérêt est le plus considérable, et de se borner à donner l'analyse des autres.

Des notes seraient placées au bas des pages et fourniraient tous les renseignements et tous les éclaircissements dont on pourrait avoir besoin.

Digitized by Google

Enfin, de courts sommaires précéderaient chacune des pièces données *in extenso*.

L'introduction, les sommaires, les notes, les analyses de pièces et les notices biographiques seraient en français.

M. Desjardins termine en annonçant que son premier volume, exécuté dans ces conditions, pourrait être mis immédiatement sous presse, et que le second ne tarderait pas à être également achevé.

Les diverses propositions sur lesquelles la section est appelée à donner un avis, sont successivement discutées par elle. Quelques membres expriment le regret de ne pas voir publier la totalité des dépêches, parce qu'un éditeur, ne pouvant se placer aux points de vue divers de toutes les personnes qui consultent son recueil, retranche nécessairement ce qu'il aurait été utile à tel travailleur d'y trouver. Mais, en présence d'une impossibilité matérielle, il faut s'en rapporter au savoir et au goût de M. Abel Desjardins. L'étude toute particulière qu'il a faite des documents qui se trouvent à Florence, et la sagacité dont il fait preuve dans ses rapports, donnent toute assurance pour l'exécution de ce travail difficile; le contrôle du commissaire chargé de surveiller la publication est encore une nouvelle garantie pour le comité.

La section n'approuve pas cependant le projet de diviser ces documents, et d'en faire deux publications séparées. Elle insiste pour que les trois volumes portent un titre uniforme, et soient les parties d'un ensemble que l'éditeur subdivisera ensuite, comme il annonce être dans l'intention de le faire. En résumé, la section d'histoire propose au comité d'adopter en principe la publication des *Négociations diplomatiques de la France avec Florence*, dans les conditions suivantes d'exécution :

La publication comprendra trois volumes sous un titre unique, chaque volume étant consacré à une période particulière, telle que l'a proposée l'éditeur, c'est-à-dire le premier volume aux documents antérieurs à l'année 1530, le second aux documents compris entre 1530 et 1589, et le troisième à ceux qui se rapportent aux négociations entre 1589 et 1737.

Les documents seront publiés en langue italienne sans traduction. L'éditeur fera un choix parmi ces documents; il ne publiera *in extenso* que les plus importants, donnera des fragments de ceux dont une partie seulement offre ce caractère, en indiquant

Digitized by Google

les suppressions qu'il aura cru devoir faire, et se bornant à une simple analyse des documents d'un intérêt secondaire.

Toutes les pièces données *in extenso* seront précédées d'un sommaire en français : les indications de suppressions, les analyses de documents, les notes, les notices biographiques des ambassadeurs, etc., seront aussi en français. Toutefois, on conservera le texte italien pour toutes les citations.

Le premier volume ne sera définitivement admis pour l'impression que lorsque ce volume, entièrement préparé par M. Desjardins, aura été soumis par lui au commissaire, qui en rendra compte au comité. En faisant cet envoi, l'éditeur devra y joindre toutes les pièces qu'il aura écartées, afin que le commissaire puisse émettre un avis en connaissance de cause sur ces suppressions.

M. Chéruel fait ensuite un rapport sur des communications de MM. Anatole de Barthélemy, Beauchet-Filleau et Achille Deville.

Le premier, dit M. le rapporteur, a adressé au comité une protestation de Jean de la Brosse, en date du 8 janvier 1491-1492. Cet acte a été rédigé à l'occasion du mariage du roi avec Anne de Bretagne. Jean de la Brosse, comme descendant par les femmes de la maison de Blois, proteste contre l'usurpation du duché de Bretagne par la maison de Montfort.

Cette protestation n'a eu et ne pouvait avoir aucun résultat. Elle n'intéresse qu'une partie de la France : la Bretagne. Pour ce double motif, elle ne paraît pas mériter d'être publiée dans le Bulletin, et M. Chéruel en propose le dépôt aux archives.

M. Chéruel fait la même proposition à l'égard de deux lettres de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, qui ont été envoyées par M. Beauchet-Filleau. L'année où ces lettres ont été écrites n'est pas indiquée. La première, relative à la seigneurie de Confolens, n'a d'intérêt que pour cette ville; la seconde ne traite aussi que d'affaires particulières.

M. le rapporteur propose, au contraire, l'impression dans le Bulletin d'une troisième lettre du même personnage au sieur de Fonlabon. Cette lettre, également non datée, mais qui a été écrite vers 1585, est aussi relative à Confolens. Elle prouve que le roi de Navarre voulait s'emparer de cette ville comme d'un poste militaire de haute importance, et mérite d'être publiée, parce qu'elle donne

Digitized by Google

des détails importants sur un fait de la vie militaire et politique de Henri de Navarre. Elle serait d'ailleurs accompagnée de notes sur les personnages, notes que M. Beauchet-Filleau a jointes à son envoi.

La lettre de Catherine de Médicis, dont M. Achille Deville a envoyé une copie, est datée du 28 avril 1581, et écrite à Charles de Bourbon, archevêque de Rouen. La reine prie l'archevêque d'intervenir en faveur d'un condamné, et de le sauver en lui appliquant le privilége de la fierte. Cette lettre trouvera place naturellement dans la collection des lettres de Catherine de Médicis.

Les diverses conclusions du rapport de M. Chéruel sont adoptées.

M. J. Desnoyers donne lecture d'un rapport sur divers documents qui avaient été renvoyés à son examen, et propose l'impression dans le Bulletin :

1° D'une note écrite par un curé sur une page blanche d'un missel, et contenant quelques indications utiles pour l'époque de la reconstruction d'abbayes du diocèse de Lyon, dévastées par les protestants en 1562; des détails sur les ravages causés par la peste, etc. (communication de M. l'abbé Nyd);

2° D'extraits des comptes de la ville de Lille, qui constatent que le jeu de cartes était en vogue à Lille en 1382, puisque ces registres contiennent la défense de jouer *às quartes*. Ces extraits ont été envoyés par M. de la Fons de Melicocq.

M. J. Desnoyers se borne à proposer le dépôt aux archives des documents envoyés par M. Mignard, et qui sont relatifs à l'abbaye du Val-des-Choux.

M. de la Villegille donne aussi lecture d'un rapport qu'il avait été chargé de faire sur un *État de l'armée du roi en Bretagne, en 1595,* envoyé par M. Geslin de Bourgogne. Ce document fournit, sur la composition d'une armée au XVIe siècle, des renseignements précieux, et que l'on chercherait vainement ailleurs. Le rapporteur propose, en conséquence, l'impression de ce document; mais il y aurait lieu, auparavant, de demander au correspondant un complément d'indications.

M. de la Villegille propose aussi l'insertion dans le Bulletin de l'*Estat de la forme du paiement d'une compaignie de gens de guerre à pied, en 1562,* dont une copie a été envoyée par M. Chatelet, principal du collége de Lisieux, correspondant.

Digitized by Google

Les conclusions des deux rapports précédents sont adoptées par la section, qui proposera en outre au comité l'insertion textuelle, dans le Bulletin, des rapports de M. J. Desnoyers et de M. de la Villegille.

La séance est levée à trois heures.

LXXX.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 30 juillet 1855.

Présidence de M. le comte DE LABORDE *et de M.* VINCENT.

La séance est ouverte à midi et demi, sous la présidence de M. le comte de Laborde.

Sont présents : MM. Chabouillet, Denjoy, baron de Guilhermy, Lassus, Albert Lenoir, Léon Renier, Vincent;

De Contencin, directeur général de l'administration des cultes;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

Les membres qui n'assistaient pas à la dernière séance générale du comité sont informés que M. de Guilhermy s'est rendu au vœu exprimé par la section d'archéologie, et a consenti à se charger de la partie du recueil des inscriptions de la Gaule qui comprendra les inscriptions postérieures au VIe siècle.

La section prie M. de Guilhermy de vouloir bien préparer des instructions spéciales relatives à la recherche de ces inscriptions et à l'envoi des estampages, de façon à pouvoir en soumettre le projet à l'une des prochaines réunions du comité. La section est en même temps d'avis que les correspondants ne doivent pas être les seuls à recevoir ces instructions. Il importe de donner la plus grande publicité possible à celles-ci, et de faire appel à toutes les personnes qui, par leur position, sont en mesure de coopérer utilement à la formation du recueil, telles que les curés, les conservateurs de musées, les archivistes, etc. Il faudra, en conséquence,

Digitized by Google

que ces instructions soient envoyées aux évêques, aux préfets et aux sous-préfets, en les invitant à les répandre.

Les estampages qui parviendront au ministère seront classés pour être communiqués successivement à M. de Guilhermy.

M. de Contencin indique diverses localités où l'on s'est déjà occupé de rassembler les inscriptions existant dans une certaine circonscription, et il cite entre autres un recueil formé par la commission historique du département du Nord.

M. de Guilhermy appelle l'attention sur un grand nombre d'inscriptions et de fragments d'inscriptions provenant de l'ancien musée des Petits-Augustins, qui sont entassés à l'école des Beaux-Arts, derrière l'hémicycle du grand bâtiment. Il demande que M. le ministre soit prié par la section de réclamer, de son collègue M. le ministre d'État, la translation et le dépôt de ces monuments au musée de Cluny. M. de Guilhermy désirerait aussi que M. le ministre voulût bien également demander, pour le même établissement, la cession des nombreuses inscriptions qui, sans avoir rapport à Saint-Denis, y ont cependant été transportées. Cet abandon paraît d'autant plus facile à obtenir, que les inscriptions dont il s'agit ne sauraient trouver place dans la décoration de l'église.

Ces conclusions sont adoptées.

Correspondance.

M. Dusevel entretient de nouveau le comité de la sépulture antique dont il a annoncé la découverte, et au sujet de laquelle il a transmis postérieurement les renseignements qui lui avaient été demandés. Les variations qu'il a remarquées dans le récit de cette découverte ont fait naître quelques doutes dans son esprit, surtout en ce qui concerne la nature des objets qui auraient été trouvés dans le tombeau. Il engage, en conséquence, le comité à ne mentionner la découverte en question dans son Bulletin *que sous toutes réserves*.

La section enregistre d'autant plus volontiers cette restriction, que ses soupçons avaient déjà été éveillés sur l'authenticité de la découverte.

M. l'abbé Richard annonce qu'il adressera incessamment de nouveaux estampages des inscriptions gravées à la face inférieure des clefs de voûte de Chaux-les-Châtillons. Il promet en même


Digitized by Google

temps une notice détaillée de cette église qui, suivant la tradition, était originairement un prieuré de Templiers.

M. Louandre père envoie divers extraits des comptes des argentiers de la ville d'Abbeville, relatifs aux canons et autres engins dont on se servait pour la défense de cette ville au moyen âge. Il y joint d'autres extraits relatifs à la fabrication de la poudre et des boulets. La plus ancienne mention de pièces d'artillerie qui se rencontre dans ces comptes est de l'année 1376, et concerne la dépense « pour le fayt des grans canons fais par les Aragonoys en ceste présente année, IIIc xiij livres. » On apprend, par ces mêmes comptes, qu'un des échevins remplissait les fonctions de maître de l'artillerie, et que la ville entretenait un ou deux canonniers en titre d'office.

Renvoi à M. le commandant Favé.

M. Mathon fils met sous les yeux de la section une tapisserie provenant du don fait en 1460 par Guillaume de Hellande, évêque de Beauvais, à la cathédrale de cette ville. La cathédrale possède encore sept de ces précieuses tentures, et une huitième appartient au musée de Cluny. On pensait que les autres avaient passé en Angleterre; mais M. Mathon en a retrouvé deux dont il a fait l'acquisition. Celle qu'il communique, et que le comité d'archéologie de Beauvais vient de faire graver pour la joindre à son Bulletin annuel, représente l'ensevelissement de saint Pierre par Marcel et Épuléus, et l'apparition du même saint et de saint Paul, à Néron. M. Mathon l'a fait graver dans le même format que les *Anciennes tapisseries historiées de France*, où l'on trouve déjà quatre des tapisseries de Beauvais. Cette nouvelle feuille, exécutée par un des artistes employés par M. Jubinal, pourra donc se joindre à ce grand travail; et si, comme l'espère M. Mathon, le comité d'archéologie de Beauvais consent à faire graver les autres tapisseries restées inconnues à M. Jubinal, le *Recueil des anciennes tapisseries* se trouverait ainsi complet dans la partie qui concerne Beauvais. M. Mathon fait hommage au comité d'une épreuve de la gravure qui reproduit la tapisserie de saint Pierre.

La section examine avec un vif intérêt cette remarquable tapisserie, qu'elle souhaiterait que le musée de Cluny pût joindre à celle qu'il possède déjà. Avis de cette communication sera donné en conséquence à M. du Sommerard, afin qu'il puisse, s'il y a lieu, s'entendre avec M. Mathon fils pour la cession à faire au

Digitized by Google

musée. La section demande aussi que des remercîments soient adressés à M. Mathon, et, dans le cas où la notice sur les tapisseries de Beauvais ne devrait pas figurer dans le Bulletin de la commission archéologique, elle proposerait au comité de la publier dans son propre Bulletin.

M. Dumoutet adresse les moulages en plâtre de quatre-vingt-un sceaux provenant, pour la plupart, des archives de Bourges. Il joint à cet envoi un résumé succinct des chartes auxquelles appartiennent les sceaux. Le correspondant ajoute qu'il a l'intention de continuer le moulage des sceaux des archives du Cher, du musée, du chapitre et de la ville de Bourges, et qu'il fera de nouveaux envois au fur et à mesure de l'avancement de son travail.

La section accueille avec gratitude ce nouveau témoignage du zèle de M. Dumoutet; mais, en raison même de l'importance de son envoi, et faute d'un local suffisant pour faire une collection de moulages de sceaux, elle regretterait qu'un travail qui a nécessité tant de soins de sa part, et auquel il a dû consacrer beaucoup de temps, demeurât presque inutile dans ses archives. La section pense donc qu'il conviendrait de se dessaisir des plâtres dont il lui est fait hommage en faveur d'un établissement où il existerait des collections analogues.

Trois propositions sont faites à ce sujet : enverra-t-on aux archives de l'Empire, au Louvre ou à l'École des beaux-arts? La section, après avoir délibéré, se prononce pour la première destination, et prie M. le ministre d'écrire à M. de Chabrier pour lui offrir de mettre à la disposition du dépôt confié à sa garde les moulages envoyés par M. Dumoutet.

On attendra, pour écrire à ce correspondant, la réponse de M. le directeur des archives.

M. Dumoutet a aussi envoyé des moulages de pains d'autel provenant des églises de la Berthenoux (Indre), de Saint-Bouise (Cher), de Courcelles (Nièvre), et d'un couvent de Bourges. Les pains d'autels de ce couvent diffèrent, pour la composition, de ceux précédemment transmis par le correspondant : ils présentent, pour le temps pascal, la cène au lieu de la résurrection. Comme œuvre d'art de la Renaissance, ils offrent un grand fini.

La section pense qu'il conviendrait également de réunir toutes ces empreintes au musée de Cluny, qui possède un fort beau

Digitized by Google

moule de pains d'autel, que ces moulages accompagneraient utilement.

Cette proposition, ainsi que la précédente, sera soumise à l'approbation du comité.

M. Mathon fils transmet les nouveaux estampages, qui lui avaient été demandés, des inscriptions précédemment communiquées par lui, et fournit les indications qu'il a pu se procurer sur la provenance de ces inscriptions.

Renvoi à M. L. Renier.

Le même M. Mathon entre dans quelques détails sur la famille de Flavacourt et sur la provenance de la pierre tumulaire d'un membre de cette famille, dont il a envoyé l'estampage. Il se félicite que le comité ait décidé la publication d'un *fac-simile* de cet estampage, car, la pierre étant restée exposée aux intempéries, l'hiver qui vient de s'écouler lui a fait subir quelques altérations.

M. Maurice Ardant adresse le recueil des inscriptions relevées par M. Auguste Duboys, dans la province de Constantine, dont il avait été prié de procurer la communication au comité. Ce recueil appartient aujourd'hui à la société archéologique du Limousin, dont M. Duboys est secrétaire.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Ardant signale ensuite de nouveaux feuillets de musique ancienne, et mentionne de récentes trouvailles de médailles romaines près des Arènes, à Limoges. Enfin, il donne la description d'un morceau de tenture de 2^{m},80 de hauteur sur 2^{m},20 de large, composé de cinq bandes de satin blanc cousues ensemble, où sont peints des sujets mythologiques. La nature des ornements qui accompagnent les figures et diverses autres particularités indiquent que cette œuvre date de la vieillesse de Louis XIV ou du commencement du règne de Louis XV. Cette attribution est du reste d'accord avec l'assertion du propriétaire de la tenture, qui prétend que celle-ci fut achetée à Paris par un tapissier de Limoges nommé Gondeau, auquel on assura qu'elle avait été donnée par un amiral à Louis XV enfant.

M. Boudard continue ses envois d'estampages des inscriptions romaines qui se trouvent à Béziers et dans son arrondissement.

Renvoi, comme des précédents envois, à M. L. Renier.

M. Chevrier transmet les copies de trois inscriptions qui se

Digitized by Google

trouvent à Bourbon-Lancy, et les accompagne de quelques observations.

Un membre fait observer que, la lecture de ces inscriptions ayant donné lieu à une polémique, la nécessité d'estampages se fait sentir ici encore plus impérieusement. On écrira donc au correspondant pour le prier de se conformer à cet égard au désir du comité.

La section s'occupe ensuite de la partie de la communication qui a pour objet de demander que des mesures soient prises pour assurer la conservation de ces monuments épigraphiques. M. Chevrier signale particulièrement l'inscription latine gravée sur un marbre qui sert de marche dans le chœur de l'église de Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy, et qui est regardée par un certain nombre d'antiquaires comme l'épitaphe d'un peintre grec.

La section prie M. le ministre de vouloir bien écrire au préfet de Saône-et-Loire, pour l'inviter à prendre les mesures propres à garantir ce monument des chances de destruction qui le menacent.

M. de Gourgues adresse un estampage d'une inscription gravée sur une petite pierre tumulaire trouvée parmi des décombres sur l'emplacement de l'ancienne église de Badefol, près Lalinde (Dordogne). La ressemblance que présentent plusieurs des lettres de cette inscription avec celles de l'inscription donnée comme mérovingienne dans le Bulletin[1], font supposer au correspondant qu'elles doivent appartenir à peu près toutes les deux à la même époque.

M. de Gourgues rappelle que le musée de Périgueux est très-riche en inscriptions romaines. La plupart ont été publiées il est vrai, mais le correspondant se met à la disposition du comité pour fournir des estampages de celles qui pourraient être l'objet de quelque doute, ou pour procurer tous les éclaircissements dont on aurait besoin.

M. Fériel envoie la copie d'une inscription gravée en creux sur une dalle de pierre récemment découverte à Reynel (canton d'Andelot, Haute-Marne). Cette inscription sans date, mais qui paraît remonter au XIII[e] siècle, rappelle le souvenir d'une dame de Reynel du nom d'Émeline, sur laquelle on ne possède d'ailleurs aucun renseignement historique.

[1] Voir ci-dessus, p. 230.

Digitized by Google

M. de Soultrait adresse les estampages de deux inscriptions tumulaires conservées au musée de Marseille, dont l'une se voyait autrefois dans la crypte de l'église de Saint-Victor de Marseille, et dont l'autre provient sans doute aussi de cette église. La première est celle de l'abbé Isarn, mort en 1048, et la seconde indiquait la sépulture d'un sacristain de la même abbaye qui mourut en 1250.

Les deux communications de MM. Fériel et de Soultrait, appartenant à la deuxième partie du recueil des inscriptions, sont réservées pour être remises plus tard à M. de Guilhermy.

Le secrétaire communique une note de M. Lambert sur la chasuble de saint Regnobert, évêque de Bayeux. Cette note, adressée depuis longtemps déjà (décembre 1850), et retrouvée dans un dossier, est accompagnée d'un dessin.

Renvoi à M. Lassus.

M. l'abbé Magl. Giraud envoie l'inventaire des ornements et des biens de l'église de Saint-Marcellin (Isère), en 1499. Cet inventaire fait partie des documents relatifs à l'histoire du diocèse de Grenoble, qu'il a rencontrés dans les archives du Bausset (Var).

M. de Laborde se charge d'en prendre connaissance.

M. l'abbé Cochet adresse une note sur une peinture murale de la fin du XVIe siècle, qui a été découverte au mois de juin dernier dans l'une des chapelles de l'église Saint-Ouen de Rouen. Il y joint un dessin très-réduit de ce tableau.

M. de Mellet envoie une notice sur l'église de Cuys (Marne, arrondissement d'Épernay).

M. l'abbé André adresse une notice sur l'église monastique de Vaucluse, et y joint les estampages d'ornementations que portent quelques-unes des pierres employées dans la construction de la crypte de l'église.

Dans une note supplémentaire, le correspondant fait connaître la découverte qu'il a faite, dans la même église, d'une nouvelle colonne semblable aux colonnes qui s'y trouvaient déjà et que l'on considère comme provenant de l'ancien temple détruit des nymphes des fontaines.

M. Alb. Lenoir est prié de rendre compte à la section de ces trois dernières communications.

M. de la Fons de Mélicocq envoie la copie d'un ban touchant les orfévres de Lille au XVIe siècle. Ce ban, publié au mois de

Digitized by Google

mars 1513, a pour objet la création de commissaires chargés d'examiner tous les ouvrages d'orfévrerie, de veiller à leur bonne exécution, d'en faire l'essai et d'y apposer le poinçon de la ville.

Remercîments et dépôt aux archives.

Remercîments pareillement pour une brochure offerte par le même correspondant, et qui a pour titre : *De l'Artillerie.*

Rapports.

M. Denjoy expose la nécessité de désigner des documents pour remplir la portion du premier volume des Mélanges qui a été mise à la disposition de la section d'archéologie. Les documents qui avaient été précédemment désignés à cet effet ont été distraits depuis lors pour former un second volume à la publication de M. de Laborde.

M. de Laborde propose de publier, dans le premier volume des Mélanges, une série de comptes de François Ier, portant la signature du roi, et comprenant, sous le titre de dépenses secrètes et extraordinaires, les acquits du roi pour des dépenses de toute nature. Ces acquits, qui embrassent une période de cinq années, et qui forment trois liasses renfermant 160 à 180 comptes revêtus de la signature du roi, sont conservés aux archives de l'Empire; ils sont inédits, à l'exception de quelques pièces qui ont été publiées, mais avec assez peu d'exactitude, dans la collection Cimber et Danjou[1]. M. de Laborde a fait faire des extraits de ces comptes; il les communiquera pour montrer l'intérêt d'une semblable publication.

La section adopte la proposition de publier les *Dépenses secrètes de François Ier* dans la partie du premier volume des Mélanges qui lui est réservée. Elle prie M. de Laborde de communiquer les extraits de ces comptes qu'il possède à M. Denjoy, afin que celui-ci puisse s'entendre avec les autres membres de la commission des Mélanges, et présenter à la prochaine réunion du comité le plan définitif du premier volume.

M. Lassus propose à la section d'introduire dans les atlas de la monographie de la cathédrale de Chartres un certain nombre de planches photographiées d'après le procédé de M. Nègre. Jusqu'à présent l'incertitude de la durée des épreuves ne permettait pas

[1] *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, etc.



d'employer la photographie pour les collections publiées sous les auspices du Gouvernement. Avec le nouveau procédé, l'inconvénient n'existe plus. M. Nègre reçoit l'image photographique sur acier, et il se sert ensuite de cette planche comme d'une gravure ordinaire pour faire un tirage avec l'encre d'imprimerie. Les dessins obtenus de cette façon n'ont peut-être pas encore toute la perfection des images recueillies directement; mais ils sont infiniment supérieurs aux lithographies et aux gravures ordinaires, et il y aurait beaucoup d'avantage à les employer pour la reproduction des parties d'architecture très-chargées de détails. Une dernière expérience reste cependant à faire; M. Nègre parviendra-t-il à des résultats aussi satisfaisants pour des planches de la dimension de celles de la monographie de Notre-Dame de Chartres? On est en droit de le présumer; mais comme M. Nègre ne peut en fournir de spécimen qu'après s'être procuré un appareil très-coûteux, il faudrait le charger de l'exécution de deux planches d'essai, et prier M. le ministre de vouloir bien lui faire à cet effet une avance suffisante. Le succès de l'expérience ne paraît présenter aucun doute, et d'ailleurs le comité ne saurait hésiter à prendre la responsabilité d'une proposition qui a pour objet d'ouvrir une nouvelle voie à l'art.

La section adopte ces conclusions et les soumettra à l'adoption du comité.

M. de Laborde rend compte de diverses communications qui avaient été renvoyées à son examen.

M. Marcel Canat a fourni la copie d'un mandement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour un payement à faire à Thierry de Welle, brodeur et valet de chambre de la duchesse, sa femme. M. le rapporteur ne pense pas que cette pièce offre assez d'intérêt pour être publiée; il y a lieu seulement de mentionner le nom d'un « maistre de Fierin, verrier, demorant à Dijon, » qui figure comme témoin dans la quittance donnée par Thierry de Welle.

M. de Laborde se borne également à proposer le dépôt aux archives des signatures parlantes d'artisans des xve, xvie et xviie siècles, recueillies par M. Ed. Fleury. Ces signatures diffèrent des croix, dont se servent habituellement les individus qui ne savent pas écrire, en ce qu'elles figurent quelque attribut particulier à la profession. Il en est dans le nombre d'assez singulières, telles que celles de Raulin Guibourg et Paulin Tribouilloy, exécuteurs

Digitized by Google

des sentences criminelles du bailliage de Vermandois, en 1642 et 1648, qui apposent la figure d'une potence au bas d'actes qui les concernent.

Même dépôt pour une notice iconographique sur saint Antoine, envoyée par M. l'abbé André. Cette notice ne renferme presque aucun fait nouveau et qui n'ait été déjà mentionné par les Bollandistes.

Une seconde notice de M. l'abbé André sur saint Bénézet et les frères Pontifs fournit, sur le personnage du saint et sur la construction du pont d'Avignon, des renseignements qui rentrent davantage dans l'esprit de ceux que demande le comité. Il y a lieu de la publier dans le Bulletin.

Le dépôt aux archives est ensuite proposé par M. de Laborde à l'égard de deux documents envoyés par M. Deschamps de Pas. Le premier consiste en un inventaire des joyaux appartenant au roi d'Angleterre, mis en gage par ce monarque auprès du comte de Flandre, pour se procurer de l'argent. Cet inventaire, qui porte la date du 2 septembre 1297, offre un certain intérêt; mais il faudrait s'assurer s'il n'a pas déjà été publié par M. le Glay dans les *Archives du Nord*. Le second document communiqué par M. Deschamps de Pas est un inventaire des joyaux que le comte de Flandre met en gage, au mois d'octobre 1306, chez un Lombard nommé Denyse Dalbe.

Semblable dépôt aux archives de l'extrait des comptes de la fabrique métropolitaine de Tours, depuis l'année 1333 jusqu'à l'année 1682, envoyé par M. l'abbé Manceau. Les détails qui font l'intérêt de ces sortes de documents manquent dans cet inventaire.

Enfin le rapporteur propose encore le dépôt aux archives des deux extraits suivants des archives de l'hôtel de ville de Lille, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq, et intitulés par lui :

« Prix alloués aux tailleurs et espincheurs de pierre, pour les divers matériaux de construction employés par la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles. »

« Les peintres, les tailleurs d'images et les enlumineurs de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles. »

M. de Laborde termine en proposant d'imprimer dans le Bulletin les extraits fournis par le même correspondant, sous le titre : « Les tablettes de cire, les jetons, les poinçons, les marques, les

Digitized by Google

enseignes et les mesures des échevins et des corps de métiers de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles. »

Toutes les conclusions qui précèdent sont adoptées par la section.

M. Vincent remplace M. de Laborde au fauteuil de la présidence.

M. Alb. Lenoir, chargé d'examiner quatre feuilles de signes lapidaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles, recueillis en Espagne, sur divers monuments, par M. de Castelnau d'Essenault, a reconnu une grande analogie entre ces signes et ceux qui étaient en usage en France à la même époque. Ils présentent toutefois certaines variantes, et il sera utile d'en faire la comparaison lorsque l'on aura recueilli suffisamment de documents pour s'occuper d'un travail spécial sur cette matière. M. Alb. Lenoir propose, en conséquence, de mettre en réserve les dessins envoyés par le correspondant, et de les déposer provisoirement dans les archives du comité.

Le second rapport dont était chargé M. Alb. Lenoir avait pour objet une communication de M. l'abbé Cochet, relative à des croix d'absolution en plomb, placées sur les morts au moyen âge. M. Cochet ne s'est pas borné à décrire les croix trouvées par lui; il a indiqué les découvertes du même genre faites dans d'autres pays, et s'est attaché à relever les analogies et les différences qu'elles présentent. Le travail de M. l'abbé Cochet est bien fait et très-intéressant. Il mérite d'être publié dans son entier. On y joindrait une planche représentant une de ces croix.

La section avait prié M. Alb. Lenoir de vérifier si le dessin du mausolée de l'abbesse Anne de Montmorency, communiqué par M. Charma, ne se trouverait pas dans Gaignières. M. le rapporteur n'a pu faire cette vérification que sur un petit nombre de volumes, la collection étant depuis longtemps dispersée; mais lors même que le monument eût été dessiné par Gaignières, ce ne serait pas un motif qui dût empêcher de le faire graver, puisque cette collection n'a jamais été publiée. En résumé, M. Alb. Lenoir propose de donner dans le Bulletin une planche gravée au trait du dessin envoyé par M. Charma, en réduisant l'échelle de moitié.

Des dessins de l'église Saint-Martin de Vendôme, exécutés par M. Launay avaient aussi été renvoyés à l'examen de M. Alb. Lenoir; mais cette communication ayant été faite en vue de solliciter

Digitized by Google

l'appui du comité pour réclamer du ministère d'État les moyens de restaurer l'édifice, et cette demande ayant été rejetée, M. le rapporteur demande l'autorisation de remettre directement les dessins à M. Launay, qui se propose de les publier.

Enfin M. Alb. Lenoir entretient sommairement la section des nouvelles découvertes qui viennent d'être faites à Gercy. Des fouilles qui y ont eu lieu récemment, et que l'on doit continuer, ont fait retrouver la tête de la statue en pierre, placée autrefois sur la tombe de la fondatrice de l'abbaye, Jeanne, comtesse de Toulouse, femme d'Alphonse, frère de saint Louis.

M. de Guilhermy fait deux rapports. Le premier a pour objet la visite de l'église collégiale de Saint-Aphrodise, en 1633, par Clément de Bonzy, évêque de Béziers; communication de M. de Portalon. Ce procès-verbal contient à peu près les mêmes détails que celui de la visite de la cathédrale, publié dans les tomes I et II du *Bulletin des comités — Archéologie,* et d'ailleurs il est d'une date bien récente. Il fournit cependant un certain nombre d'indications qu'il y aura utilité à faire connaître. Ainsi, l'on trouve en tête de ce procès-verbal de visite des recommandations générales faites au curé par l'évêque. Les unes regardent les soins de propreté à donner aux objets servant au culte; les autres sont relatifs à la tenue des registres de baptême, de mariage et de décès. Obligation est imposée au curé de remettre tous les ans à l'évêque, à l'époque de Pâques, une double liste des communiants et des défaillants. M. le rapporteur propose de laisser de côté ces détails et de se borner à publier (en y faisant cependant encore quelques suppressions) ce qui est relatif au tombeau du saint patron, aux reliques et aux chapelles. La sacristie ne contenait presque rien qu'il y ait intérêt à mentionner. On peut seulement remarquer que le prêtre qui en avait la garde est encore nommé dans cet inventaire l'*ouvrier* (*operarium*).

M. Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins, a adressé la copie d'une inscription gravée sur une cloche fondue en 1408, et qui est placée dans une des tours de l'église de Souvigny. Postérieurement, M. Conny a fait connaître que cette inscription avait été publiée, avec quelques variantes, dans les comptes rendus imprimés des congrès archéologiques de France. Le Bulletin du comité ne pourrait reproduire la nouvelle leçon donnée par M. le bibliothécaire de Moulins, qu'autant que l'exac-

Digitized by Google

titude de son texte et sa supériorité sur celui qui a paru seraient bien démontrées. Il faudrait, en conséquence inviter M. Conny à adresser un estampage de l'inscription, et le prier, en outre, d'y joindre quelques explications à l'égard de certaines expressions singulières qu'elle renferme.

Toutes les conclusions des rapports de MM. de Laborde, Alb. Lenoir et de Guilhermy sont adoptées.

La séance est levée à trois heures un quart.

LXXXI.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Séance générale du 6 août 1855.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à midi un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Sont présents : MM. Guessard, Jourdain, le Clerc, Magnin, P. Paris; — Bellaguet, Berger de Xivrey, Chéruel, Huillard-Bréholles, Lefèbvre-Deumier, Amédée Thierry, de Wailly; — Chabouillet, Denjoy, baron de Guilhermy, comte de Laborde, Lassus, Albert Lenoir, Léon Renier, Vincent;

Charles Fortoul, chef du cabinet et du secrétariat;

Servaux, sous-chef du bureau des travaux historiques, etc.;

De la Villegille, secrétaire.

M. Guigniaut écrit pour expliquer les motifs qui l'empêchent d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions, et fait connaître les ouvrages qui ont été offerts au comité depuis la dernière séance générale.

Correspondance.

Le comité prend connaissance de quelques communications que l'entrée en vacances ne permet pas de renvoyer aux sections qu'elles concernent particulièrement.

Digitized by Google

M. le docteur Hopf envoie la copie de la *Chronique de Romanie,* composée par Marin Sanudo, dont la communication lui avait été demandée[1]. Après avoir de nouveau insisté sur l'importance de cette chronique, M. le docteur Hopf indique les autres documents historiques qu'il se proposerait d'y réunir, et cite en premier lieu la *Prise de Constantinople,* par Robers de Clari li chevaliers qui « i fut e qui le vit et qui l'oi, » récit d'un Français contemporain des événements, qui servirait de contrôle à l'histoire de Villehardouin. M. le docteur Hopf y joindrait ensuite des notices sur la même expédition, puisées dans la chronique de Ibn-el-Atir et dans une chronique russe, dont l'auteur a été très-bien informé de tout ce qui concerne la conquête de l'empire byzantin; il se propose aussi de réunir à ces documents une petite chronique de l'île de Cérigo, écrite en grec moderne, copiée à Venise dans la bibliothèque de Saint-Marc; enfin, il terminerait cette collection de chroniques relatives à la domination française dans le Levant, par une vie inédite de l'historien Chalcondylas qu'il fait copier en ce moment à Munich, et qui est curieuse pour la dernière époque du duché d'Athènes.

M. le Clerc est prié d'examiner la chronique envoyée par M. le docteur Hopf, et d'en rendre compte à la section d'histoire lors de la reprise des séances.

M. le ministre de la guerre fait connaître les modifications qu'il se propose d'apporter à la composition de l'atlas qui doit accompagner le tome VIII des *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne.* Ces changements permettront de ne faire qu'un seul atlas pour les deux tomes VIII et IX.

M. Dumoutet envoie le moulage en plâtre d'un ciboire du XIIIe siècle.

Remercîments. Ce moulage sera réuni à ceux que possède déjà le comité.

Le même correspondant adresse en même temps trente sceaux moulés en cire dans des matrices appartenant au musée de la ville de Bourges, ou faisant partie de collections particulières, et les moulages en plâtre de quinze moules de pain d'autels.

Ces empreintes seront réunies aux envois de même nature faits précédemment par M. Dumoutet, et dont la section d'archéologie

[1] Voir ci-dessus, p. 641.

Digitized by Google

propose de disposer en faveur des archives de l'Empire et du musée de Cluny.

L'ordre du jour appelle les rapports des présidents des sections.

La section de philologie a continué, dans sa séance du 16 juillet, l'examen des chants populaires qui ont été adressés par les recteurs d'académie, et n'a pris aucune décision qui soit de nature à être soumise à la sanction du comité. Mais elle s'était ajournée pour s'occuper du projet de publication présenté par M. Mary-Lafon, et M. Guessard fait connaître ce qui a été résolu par la section dans cette réunion extraordinaire.

Le manuscrit du poëme de la vie de saint Honorat, préparé pour l'impression par M. Mary-Lafon, se compose d'une introduction, du texte du poëme, d'une traduction, d'une table, d'un glossaire et d'un appendice.

Dans son introduction, M. Mary-Lafon donne la description des manuscrits d'après lesquels il a établi son texte. Ces manuscrits sont au nombre de trois; deux appartiennent à la Bibliothèque impériale de Paris, le troisième est à Aix. Viennent ensuite un récit de la vie de saint Honorat d'après les Bollandistes, et une appréciation du poëme, considéré par M. Mary-Lafon comme l'un des plus magnifiques monuments du génie chrétien. La commission éprouve quelque hésitation à accepter cette affirmation. Elle serait plutôt portée à admettre que Raymond Féraud, en écrivant la vie de saint Honorat, a mis en œuvre des fragments empruntés à des romans carlovingiens.

La section, adoptant les conclusions de la commission, propose :

1° D'adopter, pour l'imprimer dans la collection des documents inédits, le texte de la vie de saint Honorat préparé par M. Mary-Lafon, en invitant toutefois l'éditeur à revoir ce texte et à le corriger au moyen d'un manuscrit qui a appartenu à Raynouard et qui provient de l'abbaye de Lérins, dont saint Honorat était le fondateur;

2° De décider qu'il ne sera pas joint de traduction au poëme; mais que l'index qui l'accompagne sera considérablement développé;

3° D'autoriser M. Mary-Lafon à joindre d'autres poëmes provençaux de vies de saints au roman de saint Honorat, si celui-ci est insuffisant pour former un volume.

Digitized by Google

M. de Laborde demande si le poëme de la vie de saint Honorat est de nature à être facilement compris par ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de la langue dans laquelle il est écrit. Une traduction lui semblerait avantageuse pour propager le goût de ces sortes de compositions.

M. de Pastoret appuie cette proposition.

M. Guessard, sur l'invitation du comité, lit quelques passages du poëme de saint Honorat.

M. de Wailly expose l'utilité de multiplier les textes de préférence aux traductions. Il insiste en même temps sur la nécessité d'étendre le glossaire. Il y a un grand intérêt à relever les mots qui figurent dans les anciens textes, car ce sera en réunissant tous ces index particuliers qu'on parviendra à former un index général de la langue française au moyen âge.

Les conclusions de la section de philologie sont adoptées.

Le secrétaire présente successivement l'exposé des travaux des sections d'histoire et d'archéologie.

Les conclusions de la section d'histoire au sujet de la publication des dépêches des ambassadeurs florentins, sont adoptées par le comité dans les termes mêmes où elles ont été formulées à la suite du rapport de M. Rabanis[1].

Le comité approuve ensuite les propositions d'insérer dans le Bulletin :

1° Une lettre du vidame de Chartres, Jean de Ferrières, adressée au sieur de Fontlabon, et transmise par M. Beauchet-Filleau;

2° Des notes écrites sur un missel, en 1562, communiquées par M. l'abbé Nyd;

3° Des extraits des registres de Lille, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq, et qui contiennent, à la date de 1382, la défense de jouer aux cartes;

4° Un état de l'armée du roi en Bretagne, au temps de la ligue, adressé par M. Geslin de Bourgogne;

5° L'état du payement d'une compagnie de gens de guerre en 1562, dont une copie a été fournie par M. Chatelet.

Le comité adopte ensuite la proposition d'imprimer dans le Bulletin les rapports faits à la section d'histoire par MM. J. Des-

[1] Voir ci-dessus, p. 717.

Digitized by Google

noyers et de la Villegille, sur les communications qui avaient été renvoyées à leur examen.

Le comité adopte pareillement, dans les termes où elles sont consignées au procès-verbal de la section d'archéologie du 30 juillet, les propositions :

1° De charger M. Nègre de l'exécution de deux grandes planches pour l'atlas de la monographie de la cathédrale de Chartres, et de prier M. le ministre de vouloir bien allouer par avance, à cet artiste, la somme de 3,000 francs;

2° De prier aussi M. le ministre de réclamer, de M. le ministre d'État, pour être déposées à l'hôtel de Cluny, les inscriptions du moyen âge qui restent sans emploi au musée des Beaux-Arts, ainsi que celles qui ont été transportées à Saint-Denis et qui n'ont aucun rapport à cet édifice;

3° Le dépôt au musée de Cluny des moulages de pains d'autel envoyés par M. Dumoutet;

4° La cession aux archives de l'Empire de la collection de moulages de sceaux également envoyée par M. Dumoutet.

M. de Wailly fait remarquer à cette occasion l'utilité de recommander aux correspondants de joindre, aux empreintes de sceaux qu'ils communiquent, les divers renseignements qu'ils sont à même de fournir sur les actes auxquels ces sceaux sont attachés, et, en particulier, leur date.

Le comité donne aussi son adhésion aux propositions faites par la section d'archéologie d'imprimer dans le Bulletin :

1° Une notice de M. l'abbé Cochet sur des croix de plomb avec formule d'absolution, trouvées dans d'anciennes tombes;

2° Une notice de M. l'abbé André sur saint Bénézet;

3° Le dessin du mausolée de l'abbesse Anne de Montmorency, envoyé par M. Charma;

4° Des extraits de la visite de Saint-Aphrodise de Béziers, par l'évêque Clément de Bonzy; communication de M. de Portalon;

5° Les extraits des registres de Lille relatifs aux tablettes de cire, aux jetons, aux marques, etc., des échevins et corps de métiers de cette ville, adressés par M. de la Fons de Mélicocq.

M. Denjoy a la parole au nom de la commission des Mélanges. Il annonce que la table de la première série de cette collection de documents est en voie d'exécution, et qu'elle ne tardera pas à être

Digitized by Google

terminée. Elle sera ensuite imprimée et distribuée en plaquette, de façon à pouvoir être reliée à volonté avec le quatrième volume.

M. Denjoy fait ensuite connaître la composition du premier volume de la nouvelle série des Mélanges. La section de philologie y apporte un contingent de 180 lettres de Balzac, écrites de 1643 à 1651, qui occupent environ 200 pages, et un lexique français-latin inédit du XIIIe siècle, qui en demandera une soixantaine. En cas d'insuffisance de matériaux, M. Guessard a proposé, en outre, de compléter l'apport de la première section par un dialogue entre un troubadour et un Albigeois, qui porte le titre de *Las novas del heretje* (nouvelle de l'hérétique). Ce document fournirait aussi environ soixante pages.

La section d'histoire a depuis longtemps adopté :

La Défense de Dunkerque, par le comte d'Estrades.	30 pages.
Le Journal de Catheux, chargé de recevoir l'ambassadeur du grand-duc de Moscovie, en 1668, environ	20
Le Testament d'Isabeau de Bavière.	25
Des Lettres de Fénelon relatives aux affaires des protestants	50
Un certain nombre de documents relatifs à la captivité des enfants de François Ier, choisis parmi ceux qui devaient faire partie du recueil dont avait été chargé M. Aimé Champollion, environ	100
La Chronique de Louis XI, communiquée par M. Guessard	100
Total, environ	325

Et pour les sections de philologie et d'histoire réunies, 585 pages, ou 645 en y comprenant *Las novas del heretje.*

La section d'archéologie avait primitivement proposé, pour entrer dans la portion du volume qui lui était réservée, une série d'inventaires indiqués par M. de Laborde; mais ces inventaires, ayant été désignés depuis pour former le second volume d'une publication spéciale, M. de Laborde a offert, pour les remplacer, des acquits sur le trésor de l'État signés par François Ier, et qui sont connus sous le titre de *Dépenses secrètes et extraordinaires de François Ier*. Ces acquits ont été cités quelquefois, une vingtaine

Digitized by Google

environ ont été publiés, tout le reste est inédit. Ils embrassent l'intervalle de 1530 à 1538 (sauf les années 1535 et 1536, qui font défaut), et fournissent, pour cette période, les renseignements les plus curieux. François Ier s'y montre sous tous ses aspects, tantôt homme politique, occupé de maintenir la dignité de sa couronne à l'égard de l'étranger, tantôt accordant aux arts cette protection éclairée qui est devenue l'un de ses plus beaux titres de gloire. Les détails de mœurs y abondent, et, sous ce rapport encore, les *Dépenses secrètes* révèlent une foule d'indications précieuses. A l'appui de cette assertion, M. le rapporteur fait connaître les principaux articles de ces acquits, en les rangeant sous une classification qui permet d'en apprécier l'intérêt varié, et termine en proposant d'imprimer, dans la partie du volume des Mélanges dont peut disposer la section d'archéologie, les extraits des comptes qui ont été faits par M. de Laborde, et que celui-ci met à la disposition du comité.

M. de Laborde fait remarquer que ces extraits ont été exécutés à un point de vue particulier, qui a fait négliger beaucoup de détails importants, et demande s'il ne serait pas préférable de donner les comptes *in extenso*. Il croit même devoir étendre encore cette proposition. Si les comptes des rois de France nous sont parvenus en grand nombre (et les archives de l'Empire en possèdent environ 250 volumes), il est loin d'en être ainsi pour les dépenses secrètes et extraordinaires portant les signatures des rois eux-mêmes : il n'existe en effet, en tout, que 625 comptes seulement de cette nature. La publication intégrale de ces acquits offrirait incontestablement un grand intérêt, et n'atteindrait pas des développements exagérés ; douze à quinze cents pages les contiendraient en totalité, et l'on pourrait les répartir sur plusieurs volumes des Mélanges. On commencerait, par exemple, en insérant, dans le tome I, les acquits des années 1530 et 1531.

M. de Pastoret développe, à cette occasion, quelques considérations au sujet des difficultés qu'éprouva, en France, l'établissement d'une comptabilité régulière. Celle-ci ne date réellement que de l'administration de Colbert.

La proposition de M. de Laborde, appuyée par plusieurs membres, est adoptée par le comité. On publiera successivement, dans chacun des volumes des Mélanges, des fragments des acquits signés par les rois de France.

Digitized by Google

M. Denjoy est prié de mettre par écrit l'intéressante analyse qu'il a faite au comité, afin que ce rapport puisse être imprimé dans le Bulletin.

Le comité s'ajourne au mois de novembre, et la séance est levée à trois heures un quart.

Ouvrages offerts au comité pendant l'année 1854-1855.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. A. Dinaux. Tome IV, 3e série, 1re-5e livraison; in-8°.

Observations sur le sens du mot olympiade employé dans les actes du moyen âge, par M. A. Bernard; in-8°.

Notice sur la vie et les écrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, par M. de Linas, 1854; in-8°.

Antoine de Beaulaincourt, lieutenant du gouverneur de Lille et roi d'armes de la Toison d'or, par le même (2e édition), 1855; in-8°.

Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg, par le même, 1855; broch. in-8°.

Renvoy de l'ordre de France (Saint-Michel), par la majesté de l'empereur Charles cinquième; relation d'Antoine de Beaulaincourt, publiée par M. de Linas, 1855; in-8°.

Notices diverses par M. Marchal, membre de l'académie royale de Bruxelles, in-8° :

Notice sur Jean de Bourgogne;

Notice sur l'exil et le décès de J.-B. Rousseau;

Notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie d'Égypte;

Notice sur Brunetto Latini;

Notice sur un livre d'heures ayant appartenu à Jean le Magnifique, duc de Berry;

Notice sur les chartes de la ville de Virton et sur la coutume de Beaumont en Argonne;

Relation inédite de l'ambassade de Féderigo Badovaso;

Notice sur le musée militaire de la chambre héraldique;

Notice sur l'insurrection de Civilis;

Notice sur plusieurs manuscrits inédits de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne;

Notice sur la liberté des cultes;

Digitized by Google

Notice sur la carte géographique et héraldique du franc de Bruges,
De la fuite de Judith, reine douairière de Westsex, avec le comte Beaudouin;
Des projets de Philippe-Auguste;
Notice sur le mot astrologia, etc.;
Notice sur la Croatie militaire et sur les autres provinces illyriennes;
Notice sur le Rupel et ses affluents;
Notice sur trois manuscrits inédits de Bossuet;
Notice en réponse à un passage des recherches sur les mystères des anciens, etc.;
Notice sur les funérailles de l'infante Isabelle;
Notice sur l'extinction de l'Ordre des Templiers;
Voyage de Ferdinand, cardinal-infant;
Du Delta de l'Escaut;
Notice sur Michel Florent van Langren;
Notice sur les causes du siége de Metz par Charles-Quint;
Notice concernant l'extinction de l'esclavage;
Relation de l'ambassade envoyée, en 1579, par l'empereur Rodolphe II à Ivan IV;
Notice sur les droits du comte d'Egmont;
Notice sur Denis l'Ermite;
Épreuve de l'histoire politique du règne de Charles-Quint.

Recherches sur une ancienne galerie du palais Mazarin, etc., par M. Duchesne aîné, 1854; in-8°.

Eure-et-Loir pittoresque, recueil des vues et monuments du département, par MM. Lefèvre, A. Deroy et Beaujoint, 2e partie 1854; broch. in-8°.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture et de sculpture, par MM. Dussieux, Soulié, Chennevières, etc. Tome II, 1854; 1 vol. in-8°.

Lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique de la Gaule Aquitaine, par M. Chaudruc de Crazannes; in-8°.

Lettre à M. de la Saussaye sur deux monuments graphiques relatifs au protestantisme, par le même; in-8°.

Numismatique de la Gaule Aquitaine, par le même; in-8°.

L'architecture du ve au xviie siècle et les arts qui en dépendent, par M. J. Gailhabaud, livraisons 86, 95, 102, 103 et 107 à 121; in-4°.

Digitized by Google

Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge, par M. Damase-Arbaud. — *La commune*, 2e époque; in-8°.

Notice sur Gérard Tenque, fondateur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par le même, 1855; in-8°.

Manuel du pèlerin de Sainte-Reine d'Alise, par M. l'abbé Tridon, 1854; in-18.

Les gloires archéologiques de l'Aisne, par M. l'abbé Poquet et M. Delbarre; broch. grand in-4°.

Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne, suivi du poëme de Sainte-Léochade, par Gautier de Coinsi, publié par M. l'abbé Poquet, 1854; in-8°.

Rapport verbal sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne, par M. de Caumont, 1854; in-8°.

Histoire et généalogie des comtes de Lalaing, par M. Brassart, 2e édition, 1854; in-8°.

L'église Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet, 1854; in-12.

De la liturgie des cloches, par le même, 1855; in-12.

Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848, par le même; in-8°.

L'église de Fauquemberg, par M. H. de Laplane, 1854; in-f°.

Antiquités de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes), par M. Gras-Bourguet, 2e édition, 1842; in-8°.

Troubles d'Arras, 1577-1578, par M. A. d'Héricourt. Tome II, 1850; in-8°.

Congrès scientifique de France, 20e session, 1854, 2 vol. in-8°. (Offert par M. d'Héricourt.)

Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie de Dijon, le 12 août 1854 (un Régulus au XIIe siècle), par M. Mignard, 1854; in-8°.

Excursion archéologique dans la Bourgogne septentrionale, par le même, 1855; in-8°.

Statistique monumentale de la Nièvre (canton de Saint-Benin-d'Azy), par M. le comte G. de Soultrait; in-12.

Idem. (*Canton de Saint-Saulge*), par le même; in-12.

Notice sur les sceaux du cabinet de Mme Febvre de Mâcon, par le même, 1854; in-8°.

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Vicogne, par M. le Glay; in-8°.

Digitized by Google

Notice sur les conférences tenues à Lille en 1716 à la suite du traité de Bade, par M. le Glay, 1855; in-8°.

Mémoire sur les archives du chapitre des chanoinesses de Bourbourg, par le même; in-8°.

Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne, par M. Ed. Fleury, 1854; broch. in-4°.

Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1523, par le même, 1855; 1 vol. in-4°.

Notice sur l'inscription du tombeau de Saint-Caltry, par M. Doublet de Boisthibault; in 4°.

Notice historique sur la crypte de Notre-Dame de Chartres, par le même; in-8°.

Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre, par MM. de la Tramblais et de la Villegille, dessins de M. Is. Meyer, 1854; 1 vol. grand in-8°.

Voyage paléographique dans le département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville, 1855; 1 vol. in-8°.

Sainte-Odile et le Heidenmauer, par M. L. Levrault, 1855; in-8°.

Catalogue de livres provenant de la bibliothèque de M. Libri Carucci, 1855; in-8°.

Quelques mots sur la musique et la poésie anciennes, par M. Vincent, de l'Institut, 1855; broch. in-8°.

De la musique des anciens Grecs, par le même, 1855; broch. in-8°.

Emploi des quarts de ton dans le chant grégorien, par le même, 1855; broch. in-8°.

Guide de la peinture au mont Athos, par M. Schaefer, 1855; in-8°.

Histoire du canton de Fribourg, par le docteur Berchtold, 3 vol. in-8°.

Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg, par le même, 1846; in-8°.

Notice historique sur la chambre des Scolarques de la ville de Fribourg, par M. le chanoine Fontaine, continuée par le docteur Berchtold et éditée aux frais de la chambre des Scolarques; in-8°.

L'Émulation, nouvelle revue fribourgeoise; L. J. Schmid, éditeur. Tomes I, II, et III, 1852-1853-1854.; grand in-8°.

Histoire de la nation suisse, par Alex. Daguet, 1re et 2e partie, 1852-1853; 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Plans de la ville et de la collégiale de Saint-Quentin, gravés sous la direction de M. Ch. Gomart.

Biographie des hommes illustres du Limousin, par MM. du Boys et l'abbé Arbellot. Tome I, 1854; in-8°.

Dissertation sur l'apostolicat de Saint-Martial et sur l'antiquité des églises de France, par M. l'abbé Arbellot, 1855; broch. in-8°.

Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien, mort en 1322, par le même, 1848; broch. in-8°.

La propriété littéraire et artistique, journal des auteurs, des artistes, etc., n° 5, mars 1855.

Lettres des rois de France, des reines, princes, etc., aux évêque, chapitre, gouverneur, etc. de Chartres, publiées par M. Lucien Merlet, 1855; in-8°.

De l'étude des plus anciens vitraux peints, par M. E. Hucher, 1855; in-8°.

L'immaculée Conception, figurée sur les monuments du moyen âge et de la Renaissance, par le même, 1855; in-8°.

Etudes sur le symbolisme des plus anciennes médailles gauloises, par le même; in-8°.

Restitution d'une inscription tumulaire en vers ïambiques, par M. Quicherat; in-8°.

Delphinalia, publié par M. Gariel; in-8°.

Un an de séjour aux Indes orientales, par Israël Benjamin, 1854; in-8°.

Quatre années de guerre des Polonais contre les Russes et les Tartares, par le même, 1855; in-8°.

Cartulaires français en Angleterre et publications historiques offertes par les Anglais à la ville d'Angers, par M. Marchegay, 1855; broch. in-8°.

Ancienne sculpture en bois représentant la Conversion de saint Guillaume, par M. Schnéegans. (Extrait de la *Revue d'Alsace*, décembre 1854.) In-8°.

Essai sur le droit du seigneur, par M. B. de Lagrèze, 1855; in-8°.

Chronique de Guines et d'Ardre, par M. L. de Baecker, 1855; in-8°.

Chants historiques de la Flandre, 400-1650, recueillis par le même, 1855; 1 vol. in-8°.

Dictionnaire géographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lefèvre, 1855; in-8°.

Digitized by Google

Les trois Burchard, archevêques de Lyon aux xe *et* xie *siècles*, par M. de Gingins, 1852; in-8°.

Recherches sur quelques localités du bas Valais et des bords du Leman, par le même; in-4°.

Anciens évêchés de Bretagne; Histoire et monuments (diocèse de Saint-Brieuc), par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy; 1 vol. in-8°, avec atlas de planches lithographiées par M. Em. van Marke, d'après les photographies de L. Robert; 1854,

Notice sur M. Daunou, par M. Guérard, suivie d'une notice sur M. Guérard, par M. N. de Wailly, 1855; 1 vol. in-8°.

Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie, par M. le comte de Laferrière, 1855; 1 vol. in-8°.

Émailleurs et émaillerie de Limoges, par M. Maurice Ardant, 1855; 1 vol. in-12.

Notice historique sur le scel communal de la ville de Dunkerque, par M. Carlier, 1855; in-8°.

Notices diverses, par M. Melleville; in-8° :
Histoire de la ville de Chauny;
Notice historique sur Quierzy;
Notice historique sur le canal de Saint-Quentin;
Notice historique sur Clacy-en-Laonnois;
Notice historique sur Montaigu-en-Laonnois;
Notice historique sur Neuville-en-Laonnois;
Histoire de la commune du Laonnois.

Extraits du journal de Liége; comptes rendus d'ouvrages, par M. Polain.

Analectes liégeois, 1ers fascic., par le même; in-8°.

Notice historique sur l'église et le prieuré de Saint-Étienne de Nevers, par M. l'abbé Crosnier, 1853; in-8°.

Notice historique et archéologique sur Avignon, accompagnée d'un plan inédit du palais des papes, par M. J. Courtet; broch. in-8°.

Monnaies qui avaient cours dans les villes de Lille et de Douai au xive *siècle*, par M. de la Fons de Mélicocq; in-12.

De l'artillerie de la ville de Lille aux xive, xve *et* xvie *siècles*, par le même, 1855; in-12.

Épigraphie de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet, 1855; in-8°.

Digitized by Google

Grégoire de Tours au concile de Braine, par M. Stan. Prioux, 1847; in-8°.

Histoire de Braine et de ses environs, par le même, 1846; in-8°.

Saint Hubert, apôtre des Ardennes, par le même, 1853; in-12.

La France et l'Angleterre au moyen âge; — Bataille de Bouvines, par le même, 1855; in-8°.

Pierre Mauclerc, par le même, 1 vol. in-8°.

Note sur trois jetons inédits du Génevois, par M. F. Rabut; in-12.

Notice sur la partie ancienne des archives départementales de Loir-et-Cher, par M. A. Dupré; in-8°.

Rapport sur les fouilles de Vieux, pendant les années 1852-53-54, par M. A. Charma, 1855; in-8°.

Histoire de la ville et du canton d'Userche, par M. Combet, 3e livraison, 1855; in-8°.

Notices diverses, par M. Ph. Salmon; in-8° :

La prise d'eau des frères prêcheurs de Sens;

Une sanglante partie de piquet à Sens, en 1662;

Notice sur un sceau de la chapelle Saint-Oreuse;

Fragments de numismatique senonaise;

Notice sur deux monnaies mérovingiennes d'argent inédites, de Troyes;

Notice bibliographique sur un voyage dans le département de l'Yonne, par le citoyen J. Lavallée, etc.;

Notice sur plusieurs monnaies épiscopales inédites de Langres;

Notice sur une monnaie inédite de Fauquemberg;

Notice sur un denier inédit du roi Raoul.

Mémoire sur le Tabaschir, par M. Guibourt, 1855; in-8°.

Chants populaires des Flamands de la France, par M. de Coussemaker, 1re livraison, 1855; grand in-8°.

Notices diverses de M. le baron de Quast; in-8° :

Des chapelles de châteaux considérées comme expression de l'influence de la puissance temporelle sur la spirituelle;

Les cathédrales romanes du moyen-Rhin, à Mayence, Spire, Worms;

Du caractère des anciennes constructions en briques de la Marche de Brandebourg;

Digitized by Google

Description de la cathédrale de Gurk (en allemand);
De la forme, de l'arrangement et de la décoration des plus anciennes églises chrétiennes;
Lignes architecturales, et caractères des monuments les plus parfaits du moyen âge, à Regensburg.

Histoire des communes de Chalvignac et de Chastel-Merlhac (articles d'un dictionnaire historique et statistique du Cantal), par M. Delalo; in-8°.

Scènes de la vie gruyérienne, — Martin le scieur. — Colin l'Airmailli, par M. P. Sciobéret, 1854; 1 vol. in-8°.

Grammaire française, par Ayer, 2 vol. in-8°.

Annuaire du département de l'Aveyron pour 1855.

Annuaire du département d'Eure-et-Loir pour 1855; in-8°.

Annuaire du département de l'Hérault pour 1855; in-12.

Annuaire du département du Jura pour 1855; par M. Monnier.

Annuaire du département du Lot, pour 1855; in-8.

Annuaire du département de la Manche pour 1855.

Annuaire du département de Vaucluse, pour 1855; broch. in-8°.

Publications de sociétés savantes.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2ᵉ série, Xᵉ vol. (XXᵉ vol. de la collection), 3ᵉ livraison, 1855; in-4°.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 3ᵉ et 4ᵉ année; 1854, 1ʳᵉ, 2ᵉ et 3ᵉ livraison; 1855, 1ʳᵉ livraison.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. T. IV, in-4°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1854, nᵒˢ 3 et 4; 1855, nᵒˢ 1 et 2; in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. N° 19, 4ᵉ trimestre 1854; broch. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3ᵉ et 4ᵉ trimestre, 1854; 1ᵉʳ et 2ᵉ trimestre 1855; in-8°.

Bulletin monumental publié par la société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments nationaux, 3ᵉ série, tome I (XXIᵉ de la collection), n° 3, 1855; in-8°.

Bibliothèque de l'École des chartes, 16ᵉ année, 4ᵉ série, tome I, années 1854-1855; in-8°.

Compte rendu des travaux de la commission des monuments et do-

Digitized by Google

cuments historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde pendant l'année 1853-1854 (*xve année*); broch. in-8°.

Compte rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde. pendant l'année 1854-1855 (*xvi*e *année*); broch. in-8°.

Procès-verbaux de l'académie du Gard, année 1853-1854; *broch. in-8°.*

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Tome V, n°s 49-51 (janvier-mars); 58-60 (octobre-décembre 1854); Tome VI, n°s 61-65 janvier-mai 1855); in-8°.

Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Année 1854 (janvier et février 1855); in-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome II, année 1854; in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome XVII, n°s 31, 32, 33 et 34, 3e et 4e trimestre 1854, 1er et 2e trimestre 1855; in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. N°s 1 et 2, 1854; in-8°.

Poésies populaires de la Lorraine publiées par la Société d'archéologie. 1835; in-8°.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. Tome XX, n° 2, novembre 1854; in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, année 1852-1853; in-8°.

Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. 1er vol., 1850; grand in-8°.

Recueil diplomatique du canton de Fribourg, publié par la société d'histoire du canton de Fribourg, 1839-1853, 5 vol in-8°, t. I, II, III, IV et V.

Notice sur la vie et les travaux de la société d'études de Fribourg, depuis sa fondation jusqu'en 1854, par M. Alex. Daguet (publiée par ordre de la société), 1854-1855; in-8°.

Publications de la faculté de théologie protestante de Strasbourg; in-8°.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XVIII, 1853, in-8°.

Digitized by Google

Compte rendu de la Société des antiquaires de Zurich. Décembre 1853 et septembre 1854; in-8°.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome IV; in-8°.

Feuille périodique de la Société archéologique de Cassel, Darmstadt, Francfort, etc. 1854. Nos 1, 2, 3, 4; in-12.

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, année 1853; in-8°.

Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône. Tome VII, n° 1.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Année 1854; in-8°.

Société d'agriculture sciences et arts d'Angers. — Procès-verbal de de la commission archéologique depuis sa fondation jusqu'en 1854, par M. Godard Faultrier; in-8°.

Mémoires de l'Académie royale de Savoie. 2e série, tome II, 1854, in-8°.

Procès-verbaux des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. 3e vol., 1er cahier, in-8°.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE IIe VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

A

Digitized by Google

B

Digitized by Google

C

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D

Digitized by Google

E

Digitized by Google

F

Digitized by Google

G

Digitized by Google

Digitized by Google

H

Digitized by Google

I

J

Digitized by Google

K

L

Digitized by Google

M

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

N

Digitized by Google

O

P

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Q

R

Digitized by Google

S

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

T

Digitized by Google

U

V

Digitized by Google

W

Y

Z

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE IIe VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES RAPPORTS,

NOTICES ET DESCRIPTIONS ADRESSÉS PAR LES CORRESPONDANTS,

QUI SONT INSÉRÉS DANS LE II[e] VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Digitized by Google

Pages.

R

V

Digitized by Google

PLACEMENT DES PLANCHES.

DESSINS SUR BOIS INSÉRÉS DANS LE TEXTE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS LE VOLUME.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS.

Page 3, ligne 29, *au lieu de* Ch. Lacroix, *lisez :* Th. Lacroix.
Page 17, ligne 28, *au lieu de* Yung, *lisez :* Jung.
Page 19, lignes 17 et 24, *au lieu de* Nisy, *lisez :* Nizy.
Page 42, note, ligne 2, *au lieu de* Strasbourg, *lisez :* Épinal.
Page 66, entre les lignes 6 et 7 (... *Menus bien jolis* et *item la sainture*), intercaler la partie inférieure de la page 68, à compter de la 17e ligne (*item une autre petite mictre*...), la page 69 tout entière et la partie supérieure de la page 70 jusques et y compris la 21e ligne (... *annel où il y a un rubis*).
Page 101, ligne 15, *au lieu de* numtsmatique, *lisez :* numismatique.
Page 101, ligne 17, *au lieu de* Oxfort, *lisez :* Oxford.
Page 101, ligne 36, *au lieu de* comité pairial, *lisez :* comté pairie.
Page 139, ligne 17, *au lieu de* dernires, *lisez :* dernières.
Page 167, ligne 32, *au lieu de* peintre vitrier, *lisez :* peintre verrier.
Page 168, ligne 1re, *au lieu de* peintre vitrier, *lisez :* peintre verrier.
Page 212, ligne 1re, *au lieu de* mlatraité, *lisez ;* maltraité.
Page 224, ligne 10, *au lieu de* Nisy, *lisez :* Nizy.
Page 327, ligne 34, *au lieu de* Gautier, *lisez :* Gauthier.
Page 346, ligne 3, *au lieu de* chrétienne, *lisez :* métrique.
Page 356, ligne 4, *au lieu de* Genry Baudot, *lisez :* Henry Baudot.
Page 358, ligne 1re, *au lieu de* tremblay, *lisez :* treublay.
Page 358, ligne 3, *au lieu de* cairasae, *lisez :* caireusse.
Page 405, ligne 23, *au lieu de* Herpin, *lisez :* Harpin.
Page 413, ligne 18, *au lieu de* Barjevols, *lisez :* Barjols.
Page 416, ligne 14, *au lieu de* Nisy, *lisez :* Nizy.
Page 425, ligne 34, *au lieu de* chrétienne, *lisez :* métrique.
Page 426, ligne 2, *au lieu de* Nisy, *lisez :* Nizy.
Page 438, ligne 30, *au lieu de* Reiffeinberg, *lisez :* Reiffenberg.
Page 443, ligne 7, *au lieu de* Péquigny, *lisez :* Picquigny.
Page 467, ligne 26, *au lieu de* XXXVI, *lisez :* XXVI.
Page 512, ligne 38, *au lieu de* en Champagne, *lisez :* dans le département de la Somme.
Page 556, ligne 16, *au lieu de* Quentin, *lisez :* Quantin.
Page 566, lignes 6 et 9, *au lieu de* 1590, *lisez :* 1790.

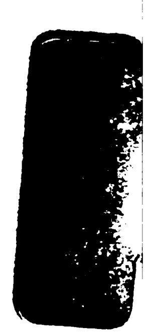
Digitized by Google

Page 581, lignes 12 et 15, *au lieu de* Halmer, *lisez :* Allmer.
Page 584, ligne 5, *au lieu de* Halmer, *lisez :* Allmer.
Page 601, ligne 13, *au lieu de* comte d'Auges, *lisez :* comte d'Eu.
Page 603, ligne 23, *au lieu de* Julien, *lisez :* Gallien,
Page 610, ligne 2, *au lieu de* Méville, *lisez :* Néville.
Page 611, ligne 26, *au lieu de* Lothier, *lisez :* Kothén.
Page 620, ligne 32, *au lieu de* Saint-Germain-du-Port, *lisez:* Saint-Saturnin-du-Port.
Page 622, ligne 14, *au lieu de* Henslmann, *lisez :* Henszlmann.
Page 630, lignes 30 et 35, *au lieu de* Despourrins, *lisez:* d'Espourrins.
Page 644, lignes 9 et 14, *au lieu de* Lothier, *lisez :* Kothén.

Digitized by Google

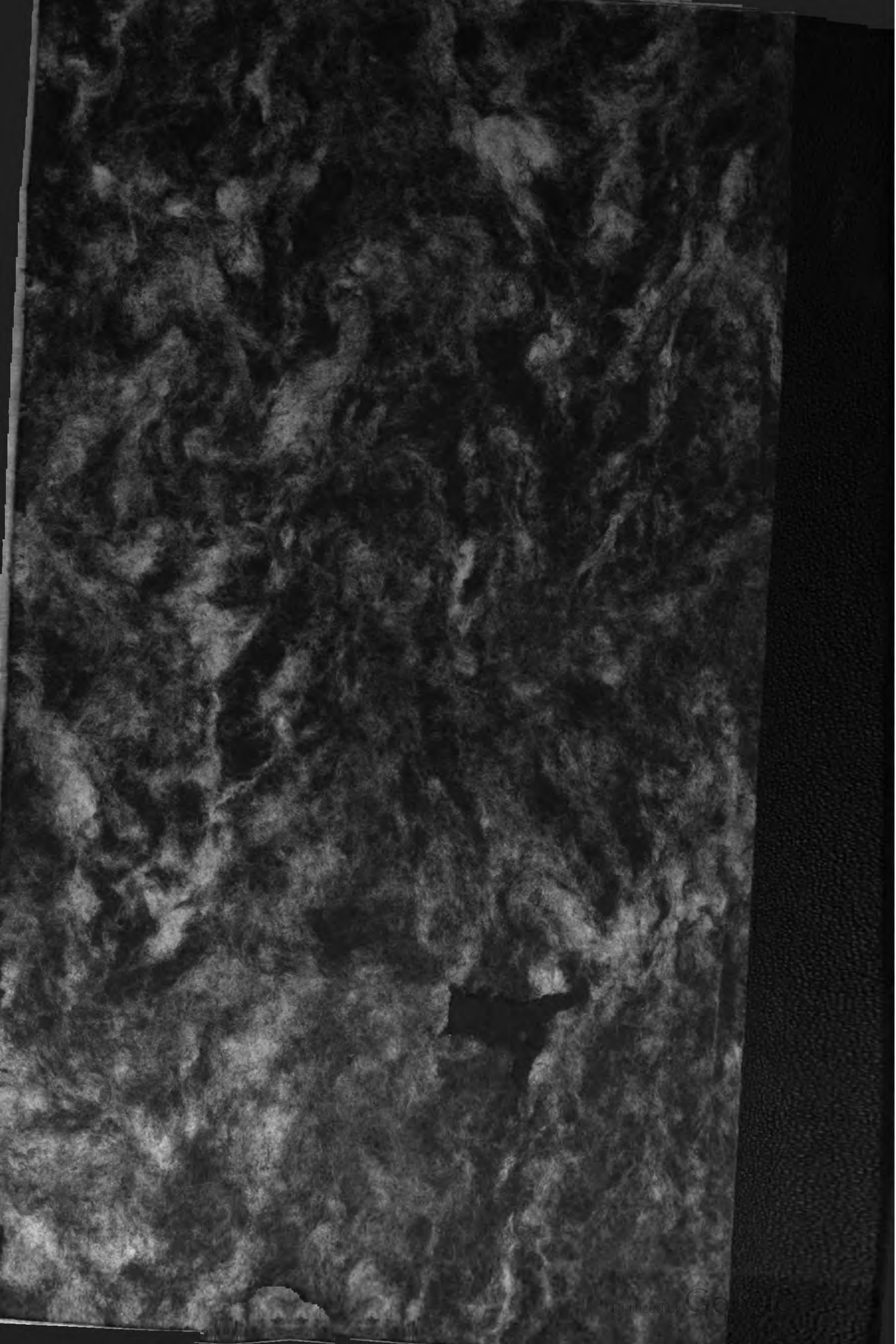
Digitized by Google

Digitized by Google





Digitized by Google



Digitized by Google